This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

25e ANNÉE — 1re LIVRAISON

15 JANVIER 1916

Chanoine JOUEN : Monseigneur Fuzet, archevêque de Rouen, 1. LA RÉDACTION : Recherche des nobles de la généralité de Caen, par Me J.-J. DE MESMES, SEIGNEUR DE ROISSY, 16. — Abbé Ch. GUÉRY : Palinods ou Puys de Poésie en Normandie, 17. — Edouard LE CORBEILLER : Quelques lettres de Guillaume Denys à Colbert, 40. — Commandeur Henry LE COURT : Le Prieuré de Saint-Martin-du-Bosc dans la forêt de Touques (environs de Trouville), 56. — Abbé Ch. GUÉRY : Distinctions honorifiques, 71. — Bibliographie Normande, 74.

LIBRARY
APR 1 1963
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY

Bind-check
25
1916
(new)

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1916

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

Deux documents inédits sur la juridiction de François de Harlay sur le Canada, par M. le chanoine JOUEN.

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial, an II), par M. Jean PORQUET.

Palinods ou Puys de Poésie en Normandie, par M. l'abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

État des nobles et des anoblis dans la Généralité de Caen faite en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES de ROISSY, publié par l'abbé Le Male.

Le démêlé entre Serlon, abbé de Savigny et Pierre d'York, abbé de Turness (1147-1150), par dom Léon GUILLOREAU.

La Légende a la place de l'Histoire. Arthur de Cossé-Brissac, Évêque de Coutances (1560-1587) et abbé de Saint-Mélaine du Mont Saint-Michel, de Lessay, etc., par M. le chanoine, A. LEROSEY.

M. Lefrançois, curé de N.-D. de Saint-Lo, et l'administration de cette paroisse (1723-1762), par M. Gaëtan GUILLOT.

Digitized by Google

Dc611
Neu
v. 25

MONSEIGNEUR FUZET

ARCHEVÊQUE DE ROUEN

La mort de Monseigneur Fuzet a surpris tout le monde; sa force physique et son activité intellectuelle faisaient illusion sur son âge. En le lisant, en le voyant on ne pouvait croire qu'il fût un vieillard et cependant le 9 novembre il était entré dans sa 77e année. En quelques jours son énergie était brisée : de la première atteinte de sa hache, l'impitoyable bûcheron qu'est la mort a étendu le grand chêne à terre. Monseigneur Fuzet est mort le lundi 20 décembre 1915 au cours d'une crise qui ne dura qu'un quart d'heure.

Il a été mêlé à tant et de si grands événements, il y a joué un rôle si actif, si controversé et, en tout état de cause, si important qu'il est trop tôt pour porter sur lui le jugement de l'histoire. Je me contenterai, avec respect pour une mémoire qui m'est chère, de tenter, après avoir résumé sa vie, une analyse de son action à Rouen et une esquisse de sa figure physique et morale.

De Laudun à Rouen

(1839-1899)

Edmond-Frédéric Fuzet est né le 9 novembre 1839 à Beauvert, hameau de la commune de Laudun au diocèse de Nîmes. Son père, Frédéric Fuzet, appartenait à une famille originaire de la Savoie, dont le chef, Antoine Fuzet, vint en France au commencement du XVIIIe siècle avec le marquis de L'Aubernière commandeur de l'Ordre de Malte, lorsque celui-ci prit possession de la Commanderie de Jalès. Sa mère Eléonore Romanet descendait d'une très bonne famille d'Aiguèze, pittoresque village perché sur les falaises qui bordent la rive droite de l'Ardèche en amont de

Digitized by Google

Bourg-Saint-Andéol. Par son père qui en plus d'elle eut quatre fils et deux filles, elle appartenait à la branche aînée de cette famille dont j'ai pu établir la généalogie (1) jusqu'à Jean Romanet écuyer, qui épousa le 5 juin 1542 Benoîte Devaux. Ce Jean Romanet est l'ancêtre commun des différentes branches cadettes, en particulier de celle de Montdidier à laquelle appartenait Catherine Romanet la femme du grand poète Jean Racine.

Au cours de ses études Frédéric Fuzet eut comme camarades le futur archevêque de Toulouse Monseigneur Germain et le futur évêque de la Réunion, Monseigneur Fabre. Les camarades sont restés des amis de toute la vie, pour qui la mort de l'archevêque de Rouen a été une très grande peine.

Ordonné prêtre en 1864, l'abbé Fuzet fut nommé vicaire à Beaucaire. Quoiqu'il n'y soit resté qu'un an, il s'y créa des amitiés fidèles, au point que près de 50 ans plus tard elles lui facilitèrent l'acquisition pour sa cathédrale de deux merveilleuses statues qui depuis le XVIIe siècle ornaient la chapelle de l'hôpital Beaucairois.

Ses débuts dans le ministère furent si brillants que l'année suivante il quittait Beaucaire pour la cathédrale de Nîmes. Il y resta 7 ans et s'y acquit la réputation d'un véritable orateur.

En 1872 il devient curé de Pouzillac, de Notre-Dame-des-Angles en 1875. Dans cette dernière paroisse il eut, paraît-il, à lutter contre un laïque influent qui avait la prétention de s'ériger en juge de la doctrine contenue dans le prône du curé. L'homme de volonté qu'était déjà alors l'abbé Fuzet ne put s'accommoder de ce contrôle. Sur ces entrefaites on lui offrit la chaire d'Histoire ecclésiastique à l'Université catholique de Lille. Il accepta et resta, comme professeur, bibliothécaire ou secrétaire général de cette Université, six ans hors de son diocèse. Il y rentra en 1882 comme curé-doyen de Genolhac, poste qu'il quittait bientôt pour celui de curé-doyen de Villeneuve-lès-Avignon.

A 48 ans, en novembre 1887, il est préconisé évêque de Saint-Denis de la Réunion. Il fut sacré dans la cathédrale de Nîmes le 29 janvier 1888. En 1892 il quitta la Réunion pour le siège de Beauvais où il fut transféré le 26 novembre. Il y resta jusqu'en 1899.

---

(1) Chan. Jouen, Aiguèze, le *Village*, le *Château*, l'*Eglise*

Digitized by Google

Transféré à l'archevêché de Rouen par décret du 9 décembre 1899, il fut préconisé dans le consistoire du 14 décembre 1899. Le 13 mars 1900 Monsieur l'abbé Bonamy, premier vicaire capitulaire désigné comme procureur par le nouvel archevêque, prit possession en son nom de l'antique siège métropolitain de Rouen. Monseigneur Fuzet fit son entrée solennelle dans sa ville archiépiscopale le 26 mars suivant.

L'archevêque de Rouen : son action extérieure

Il vécut à Rouen les *dernières années concordataires* (1900-1905) et les *premières années de la Séparation* (1906-1915). Nous reviendrons tout à l'heure sur ce qu'il fit en ces seize ans dans le diocèse et la ville de Rouen. Sans avoir la témérité de porter un jugement sur le rôle joué par lui dans les affaires générales de l'Église de France, je puis dire que ce rôle fut de tout premier plan et lui fut inspiré par un amour passionné de cette Eglise, telle que le Concordat l'avait faite.

Au début de 1900 il écrit à Monsieur Waldeck-Rousseau pour plaider la cause des petites sœurs des Pauvres qui ne pouvaient se faire délivrer les legs à elles faits pour les pauvres vieillards. Le Conseil d'État, quelques mois après, « décidait de dégrever les petites sœurs des Pauvres de toute taxe de leurs biens y compris les chapelles » (1). En 1901, à propos de la loi sur les associations et congrégations religieuses, Monseigneur Fuzet écrit à SS. le Pape Léon XIII : « Je m'empresse de recevoir avec une entière déférence et une profonde vénération le jugement de Votre Sainteté, témoignant ainsi de la volonté constante de l'Eglise de Rouen et de son archevêque de se tenir unis à la chaire de Pierre, et s'il est possible, de resserrer les liens de leur communion avec le chef de l'Eglise universelle ». Quelques jours après en publiant l'encyclique pontificale du jubilé, il exprime le vœu qu'on arrive à un accord entre l'Eglise et l'Etat au sujet des Ordres religieux : « Puisse un Concordat pour les Ordres religieux inaugurer le nouveau siècle, et lui

(1) Lettre de M. Dumay, directeur des cultes, à Mgr Fuzet, 22 mai 1900.

Digitized by Google

apporter les bienfaits dont le Concordat pour le clergé séculier a doté le siècle qui vient de finir !... Cette paix basée sur cet accord nous l'avons toujours demandée, parce que nous sommes persuadé qu'elle seule peut empêcher d'arriver à des extrémités qui amèneraient d'irréparables ruptures, pleines de troubles, d'angoisses et de ruines pour l'Eglise de France. »

En 1902, en voyant s'aggraver la situation politico-religieuse en France, il répond par avance à la folie de ceux qui espéraient un schisme comme aux appréhensions irraisonnées de ceux qui le redoutaient, en refaisant à l'usage de ses diocésains dans sa lettre pastorale de Carême le sermon de Bossuet sur l'unité de l'Eglise.

En 1903 il prononce aux prix du Petit Séminaire du Mont-aux-Malades un discours où documents en mains il proteste contre la suppression des Petits Séminaires proposée au Parlement par M. Chaumié, Ministre de l'Instruction publique, dans un projet de loi concernant l'Instruction secondaire.

En cette même année il accompagna la publication de la première encyclique de SS. le Pape Pie X, d'une lettre pastorale sur « les Devoirs que les circonstances présentes imposent au clergé et aux fidèles ». Cette lettre, la plus discutée peut-être de ses lettres, réprouve « les méthodes nouvelles d'enseignement ecclésiastique et d'apostolat », les unes favorisant le rationalisme et l'ignorance, les autres mêlant au ministère surnaturel des prêtres des éléments humains pernicieux, interdit au clergé de « se mêler aux luttes des partis », revendique l'indépendance de l'autorité épiscopale contre la tyrannie qu'exerceraient, si on les créait, les comités laïques régionaux et le comité central, recommande, tout en maintenant les principes, de « s'efforcer dans le terre à terre de l'hypothèse où il faut vivre, de s'accommoder de ce qu'on ne peut éviter en vue d'échapper à un plus grand mal. »

Mgr Fuzet revient sur ces sujets dans une lettre adressée à son clergé à la fin de décembre 1904 :

« Comme si vous n'aviez pas assez de conseillers sans mission, voici que des journaux catholiques ouvrent des *tribunes* où l'on voit, inévitable foire aux idées, de simples prêtres décider des questions religieuses les plus graves. Cette intervention est contraire à la discipline ecclésiastique. Les Évêques seuls ont le droit de trancher ces questions et s'ils consultent leur clergé, comme ils

Digitized by Google

n'y manquent pas, ils le font selon la règle, en synode, c'est-à-dire dans la prière, dans la méditation et en observant les saintes prescriptions de l'Eglise. » Puis après avoir à nouveau recommandé aux prêtres de ne pas se laisser entraîner dans les conflits de la politique, il se retourne vers les politiciens et expose « le raisons qui devraient engager le Gouvernement et le Parlement à maintenir le Concordat. »

Vains efforts. Les événements prévus par lui s'avancent à grands pas. Les débats sur la séparation se sont ouverts à la Chambre des Députés. Le 5 avril 1905, Mgr Fuzet écrit à son clergé pour protester contre le projet d'organisation des associations cultuelles. Cette lettre, très belle, est pour ainsi dire le pont jeté par l'archevêque de Rouen entre son attitude concordataire et celle qu'il aura après que la séparation aura été votée.

Confiant dans l'intarissable fécondité de l'Eglise, il déclare que « le désastre de la séparation n'abattrait pas notre courage... Nous ne resterions pas inactifs, assis sur les ruines de nos Eglises, en pleurant notre prospérité passée. Nous nous résignerions fièrement à la pauvreté ». — « Mais, ajoute-t-il, nous ne nous résignerions jamais à transiger avec les principes fondamentaux qui règlent la constitution de l'Eglise catholique. » Et partant de ce principe, il fait la critique de « l'article qui constitue les *Associations cultuelles* », et il ajoute : « Nous ne pourrons jamais l'accepter parce qu'il ouvre la porte au schisme et au désordre. » Il proteste contre la prétention du gouvernement français d'ignorer le Pape, à un moment où « de menaçantes éventualités extérieures se dressent devant la diplomatie française comme devant tous les cabinets d'Europe » et il demande qu'au moins on n'oublie pas « qu'il y a en France les Evêques de France ». Avec leur concours que le Pape « chef de la conduite et de la parole » leur permettra de donner, « l'Etat peut régler très légitimement, très canoniquement les changements qu'il veut apporter dans ses rapports avec l'Eglise de France. »

Cette lettre a dû être le point de départ des modifications que M. Briand apporta à l'article 4 de la loi de séparation et du projet établi par Mgr Fulbert-Petit, archevêque de Besançon, sur les associations canonico-légales.

Dans les assemblées générales de l'Episcopat français qui suivirent, Mgr Fuzet défendit les mêmes idées. Elles ne furent pas

Digitized by Google

agréées et Mgr Fuzet, simplement, complètement, se soumit. Qu'on relise les *Avant-propos* placés par lui en tête des volumes intitulés *Dernières années concordataires* et *Premières années de Séparation* et l'on verra quel crime ont commis ceux qui, à quelque parti qu'ils appartinssent, ont osé l'accuser ou même le soupçonner de tendances schismatiques. « Je ne sépare pas l'amour de mon pays de la fidélité à l'Eglise », dit-il dans le premier. « Pour notre salut », déclare-t-il dans le second après avoir décrit les ruines accumulées par la séparation, « pour notre salut il nous restait notre cœur inébranlablement attaché au centre de l'unité catholique, la « chaire romaine d'où part le rayon de commandement ». « Le Pape parla, il avait prié, fait prier et, s'élevant au dessus des vues de la sagesse humaine, guidé par le seul souci de défendre la divine constitution de l'Eglise et les droits imprescriptibles de sa hiérarchie, il condamna. Après la bulle *Gravissimo*, les catholiques n'avaient plus qu'à obéir. Evêques, prêtres, fidèles le firent avec une discipline qui suscita l'admiration du monde. Nous nous souvinmes avec nos vénérés Frères de la majorité que nous n'étions pas, comme parle Bossuet, « des hommes vulgaires que les vues particulières détournent du vrai esprit de l'unité catholique » *Nous tinmes à gloire notre obéissance* » (1).

Depuis lors il est peu sorti « des limites diocésaines pour s'occuper des questions générales qui sollicitaient l'attention des catholiques ». Il ne le fit guère qu'en deux ou trois circonstances : pour sauver du découragement l'âme des sillonnistes de son diocèse, en leur montrant paternellement le danger inaperçu par eux de la voie que de bonne foi ils avaient jusqu'alors suivie; — pour encourager, en les conseillant, les organisateurs des Semaines sociales; — pour délimiter le concours que le clergé devait donner aux œuvres sociales; — pour défendre certaines dévotions qui lui étaient chères contre les démonstrations critiques d'historiens estimés qui sans doute, à son sens, se laissaient trop influencer par l'ambiance moderniste, mais à qui surtout il reprochait d'instinct de blesser en lui des affections d'enfance et, si j'ose dire, des traditions familiales. Mais en somme il se consacra tout entier à reconstituer son diocèse, tâche immense qui devait suffire à l'activité — jamais lassée — de ses dix dernières années.

(1) C'est moi qui souligne.

Digitized by Google

La Séparation à Rouen

Mgr Fuzet, le concordataire tenace, n'a donné sa pleine mesure parmi nous que depuis la Séparation.

Dans les premières années de son épiscopat, il étudia le caractère normand, si différent du sien par certains côtés extérieurs, si semblable au sien en leur vrai fond, et bien vite il s'y adapta, ou mieux se l'assimila. Il étudia « l'esprit du clergé rouennais » et bien vite conçut pour cet esprit une haute estime, cet esprit, comme il le dira le 31 décembre 1911, étant fait — et cela ne pouvait lui déplaire — « de fidélité aux traditions, de modération dans le jugement et dans la conduite, de sens hiérarchique, c'est-à-dire de soumission spontanée à l'autorité ». Il étudia l'histoire de ses prédécesseurs et bien vite comprit, aima et voulut faire revivre les gloires de notre passé : de rien peut-être il ne fut plus fier que d'être le successeur ou mieux le continuateur des d'Estouteville, des d'Amboise, des de Harlay, des de Saulx-Tavannes, des de la Rochefoucauld, des Cambacérès, des de Bonnechose. Il étudia en connaisseur, en archéologue, notre cathédrale, et bien vite il s'en éprit, attiré qu'il fut par sa beauté spéciale, faite de vie intense, dont le mouvement ininterrompu se traduit par d'incessantes transformations n'altérant en rien ni son unité ni sa grâce.

Pendant ces années d'étude — je peux bien les appeler ainsi sans manquer à sa mémoire — Mgr Fuzet se préoccupe de la réorganisation de son Grand Séminaire qu'il veut soumettre aux règlements édictés par le Concile de Trente, trace pour son Petit Séminaire un plan traditionnel d'études qu'il oppose aux variations et aux incohérences des programmes universitaires, recommande aux clercs l'étude du plain-chant, recommande aux fidèles la communion hebdomadaire (ce n'était là qu'une première étape) et leur prêche les vertus de Pénitence, de Prudence, de Justice, de Force et de Tempérance. Il consacre ses loisirs et ses revenus à la restauration du manoir archiépiscopal dont plus tard il fera écrire l'histoire.

Cette restauration était à peine achevée que la loi de séparation lui enleva ce palais dont, depuis Charles le Chauve, les archevêques de Rouen étaient les légitimes possesseurs. Ce fut un rude coup pour le successeur de Guillaume d'Estouteville et de Georges d'Amboise. Il aurait pu le détourner ; on lui offrit d'en garder la jouis-

Digitized by Google

sance. Il s'y refusa et en sortit le 26 décembre 1906, prenant comme abri provisoire les classes de l'ancien pensionnat du second Monastère de la Visitation.

La veille, lui qui ne fut jamais le courtisan des masses, il avait goûté un instant l'enivrement de la popularité. Après avoir célébré pontificalement la messe de Noël, il avait une dernière fois été reconduit solennellement, par l'escalier aux balustres de cuivre de l'ancien jubé, dans l'antique salle des Etats. Tout à coup une immense clameur retentit. Plusieurs milliers d'hommes avaient envahi les jardins de l'archevêché, aux cris répétés de « Vive Monseigneur, vive la Liberté ». D'une des fenêtres du premier étage, Mgr Fuzet, d'autant plus ému que d'ordinaire il affectait davantage l'impassibilité, remercia et bénit la foule. L'après-midi il monta dans la chaire de sa cathédrale et, devant la multitude entassée à s'écraser, il protesta simplement mais fermement contre l'iniquité d'une loi qui détruisait ses séminaires, enlevait aux fabriques leur patrimoine et celui des pauvres, chassait l'archevêque de sa demeure séculaire et — suprême iniquité — dépouillait les morts. Il avait déjà formulé une pareille protestation dans une lettre adressée aux curés de Rouen. Il la renouvela dans une autre lettre où il remerciait de leur dévouement les Présidents et les Membres des Conseils de Fabrique.

Mais, suivant ses expressions favorites, il ne sert à rien de gémir sur des ruines, il faut rebâtir. Sa lettre pastorale du Carême 1907 « donnée à Rouen, *hors de notre palais archiépiscopal*, le 29 janvier 1907 » (jour anniversaire de son sacre) traite de « nos devoirs *actuels* envers la Patrie et la Religion ».

Puis il se met à l'œuvre. Cette œuvre, il l'a résumée dans l'*Avant-Propos* de *Premières années de Séparation :*

« Nous élevant au-dessus des agitations des partis, préoccupé avant tout de l'intérêt de la religion, secondé par notre excellent clergé et la générosité de nos chers diocésains, nous avons assuré le budget du culte, reconstitué nos séminaires, bâti la demeure archiépiscopale, réglementé les services financiers du diocèse, pourvu aux fondations pieuses, donné un statut aux conseils paroissiaux et à nos écoles primaires libres, maintenu nos maisons d'instruction secondaire, tracé à nos œuvres de jeunesse, d'apostolat et de charité les voies nouvelles où, pour répondre aux besoins

Digitized by Google

des temps, elles doivent marcher sans abandonner les voies traditionnelles. Enfin par de multiples instructions pastorales, nous avons donné au clergé et aux fidèles les directions opportunes. »

Quelques précisions suffiront pour illustrer ce véridique tableau d'un grand diocèse complètement réorganisé en moins de dix ans.

L'Œuvre du Denier du Culte établie après de longs calculs et de nombreuses études préparatoires a donné de tels résultats qu'aujourd'hui encore, malgré les difficultés des deux dernières années, le traitement concordataire est servi à tous les prêtres du ministère, fussent-ils mobilisés.

Par ses soins, grâce au zèle infatigable de M. l'abbé Herly, les séminaires ont été réorganisés, le Grand dans les bâtiments de la communauté de la Providence, le Petit, tout près du Grand, dans l'ancienne institution Patry dont les possibilités ont été décuplées par l'adjonction de réfectoires, de classes, de dortoirs et d'une vaste chapelle que Mgr Fuzet eut la joie de voir achevée. Le Petit séminaire compte 280 élèves. Au Grand Séminaire, malgré les mobilisations il reste encore 30 clercs.

Dans les dépendances de la propriété même du Grand Séminaire, Mgr Fuzet a bâti, meublé, orné une demeure archiépiscopale qui, avec son secrétariat, complète la « cité archiépiscopale ». Cette demeure avec ses objets d'art, son mobilier, sa bibliothèque, reste à la disposition du futur archevêque de Rouen.

Pour l'organisation des services financiers, Mgr Fuzet fit appel à toutes les compétences éclairées, ecclésiastiques et laïques, qu'il put réunir. Il les groupa en un certain nombre de commissions à qui il attribua une réelle et indépendante puissance d'action. Dans cette réglementation — et cela fait grandement honneur à son génie administratif — l'autorité archiépiscopale est respectée, mais limitée et respectueusement contrôlée tout en contrôlant à son tour : suivant le mot fameux, elle règne mais ne gouverne pas.

L'éducation de la jeunesse a été un des grands soucis de Mgr Fuzet. Dans les recommandations adressées à son clergé pendant les retraites ecclésiastiques ou dans ses lettres et circulaires, il insista souvent sur la nécessité de catéchismes fréquents et bien faits et il consacra toute une lettre pastorale à l'*Œuvre des Catéchistes volontaires*.

Les séminaires ressuscités, il organisa les écoles primaires

Digitized by Google

libres, créa pour elles de souples et vigoureux organismes de direction, d'inspection, les soumit à des règlements qui sagement déterminent les droits et les devoirs des élèves, des parents, des maîtres et maîtresses, des fondateurs, des curés et de l'autorité diocésaine. Il institua pour les jeunes filles un cours normal aujourd'hui en pleine prospérité et qui déjà a fourni de nombreux et brillants sujets à nos écoles libres. Dans l'Institution de Mesnières par lui adoptée et transformée et grâce à cela devenue très prospère comme pensionnat primaire, il aurait voulu créer une école normale libre de pédagogie.

Il favorisa le développement de l'Institution Saint-Joseph du Hâvre, maintint l'école Fénelon d'Elbeuf et rendit possible la résurrection du Pensionnat d'Aumale.

Aux œuvres de jeunesse, aux patronages en particulier, il donna toute son affection, ses encouragements, les conseils les meilleurs, les plus clairvoyants. Qu'on se rappelle sa présence sur les champs de concours lors des inoubliables Congrès de Rouen, d'Yvetot, de Dieppe et du Hâvre, ses *Conseils à la Jeunesse Catholique*, ses allocutions sur *trois écueils des Œuvres catholiques de Jeunesse*, son *Idéal et Communion*, son allocution antérieure lors de la bénédiction du drapeau des Philippins, la délicatesse avec laquelle il sut panser l'âme des sillonnistes de son diocèse, l'accueil que toujours il réserva aux dirigeants de la Jeunesse Catholique et l'on comprendra combien lui sont redevables de leurs progrès en nombre et surtout en piété et en pratique de la communion fréquente nos patronages dont les membres les plus actifs aujourd'hui luttent et meurent, mieux qu'en soldats, en apôtres.

Il n'était guère partisan des congrès où il craignait toujours que la hiérarchie fût insuffisamment respectée, que les laïques fissent des sermons, et les prêtres des ordonnances. Il organisa cependant en 1910 un Congrès des Œuvres Catholiques diocésaines qui eut un grand succès. Un catalogue y fut dressé de toutes les œuvres de prière, d'enseignement, postcolaires, catéchistiques, sociales qui fleurissent dans le vaste et fertile champ qu'est le diocèse de Rouen. Un volume, toujours utile à consulter, résuma l'œuvre de ce congrès qui pour porter des fruits durables aurait dû être suivi de plusieurs autres plus spécialisés. Au moins Mgr Fuzet voulut-il en 1913 qu'au Hâvre se déroulassent les splendeurs liturgiques, les ferveurs pieuses, les études pratiques d'un Congrès Eucharistique. Il avait du reste

Digitized by Google

déjà plusieurs fois auparavant encouragé ses diocésains à entrer dans les idées et les pratiques eucharistiques que suggérait au monde catholique le zèle ardent de Pie X et avait rédigé pour la communion privée un règlement qui conciliait prudemment les droits de l'enfant et le respect des traditions normandes. Le culte de l'Eucharistie, centre de toute la piété et de toute l'activité paroissiale, était une de ces idées maîtresses sur lesquelles reposait son système de gouvernement spirituel. Aussi voulut-il en 1913 que partout fût essayé le rétablissement ou l'établissement des Confréries paroissiales du Saint-Sacrement destinées à grouper autour de l'autel et du curé l'élite des catholiques de chaque paroisse.

Dans cette lettre, nous saisissons sur le vif une méthode d'apostolat qui lui était familière : faire appel aux gloires religieuses normandes du passé pour, en adaptant ce passé au présent, préparer un avenir qui joignit à ses forces naissantes celles de la tradition et de l'effort actuel. C'est à ce sentiment qu'il faut attribuer ses lettres sur *Rouen et Jeanne d'Arc*, sur le *Culte de l'Archange saint Michel en France et particulièrement en Normandie*, sur *la Participation des fidèles au chant des offices liturgiques* et tout spécialement sa belle lettre sur *le Millénaire Normand*. La Béatification de Jeanne d'Arc, l'inauguration de son autel et de sa statue, le Millénaire de la Normandie, lui fournirent l'occasion de célébrer dans sa cathédrale de grandioses solennités qui rivalisèrent en pompes religieuses, en manifestations oratoires et artistiques avec les fêtes les plus brillantes de l'épiscopat du cardinal Thomas.

L'amour passionné de sa cathédrale est une autre preuve — bien éclatante — de l'attachement de Mgr Fuzet à la glorieuse histoire de l'Église de Rouen.

Quand il arriva à Rouen, les travaux de restauration du grand portail s'étaient ralentis: les sommes d'argent quêtées par Mgr Sourrieu avaient été dépensées. Mgr Fuzet reprit l'œuvre commencée et, grâce à ses relations, empêcha qu'elle fût interrompue. A la veille de la séparation, l'héritage de l'architecte M. Gosselin qui l'avait fait son légataire lui permit de mettre à la disposition du ministère des Beaux-Arts une somme de 800.000 fr. Ainsi s'explique, pour le dire en passant, la liberté d'action qui lui fut toujours laissée dans la direction des travaux de reconstruction et d'aménagement qui le préoccupaient sans cesse. Sous son pontificat, on vit s'achever la restauration du grand portail,

Digitized by Google

s'accomplir celle de la Tour Saint-Romain et de son beffroi, la restitution des salles de cette tour, celle du premier étage, si gracieuse, celle du rez-de chaussée, si puissante. Mgr Fuzet fit de cette dernière un baptistère où il plaça des fonts de pierre à couvercle de fer forgé et qu'il fit communiquer avec la cathédrale par une porte aussi de fer forgé. L'ancienne salle du trésor, située au-dessus du Revestiaire des chanoines, fut débarrassée du vieux calorifère qui si longtemps l'avait défigurée et fut rendue à sa beauté première. Enfin, dans ces derniers temps, il avait fait aménager, en attendant une restauration plus complète, les arcades du cloître qui prolongent vers le Nord la sacristie paroissiale.

Il éleva, dans l'ancienne chapelle du Saint-Esprit, un autel et un monument à la Bienheureuse Jeanne d'Arc. Il fit enlever le rétable Louis XIII qui ornait la chapelle du Grand Saint-Romain, le remplaça par l'autel dédié à saint Joseph et y dressa une statue du saint, copie en marbre d'une vieille statue en bois qu'il avait admirée dans la petite église Sainte-Zite, à Gênes. Il posa le rétable de saint Romain de l'autre côté du transept de la Calende, face à l'escalier de la Librairie, pour qu'il servît de cadre à une statue de N.-D. de Lourdes due, comme les statues de la Religion et de la Patrie de l'autel de Jeanne d'Arc, au ciseau du maître Gauquié. Il donna aussi à la cathédrale deux belles statues en marbre du XVIIe siècle représentant la Vierge et saint Antoine de Padoue et provenant de l'hôpital de Beaucaire, enfin plusieurs tableaux excellents, entre autres une *Descente de Croix* de Cardi de Cigoli, une *Mort de saint Joseph* de Sauvan et une *Sainte Famille* de Jean Cotelle. Peu avant la déclaration de guerre de 1914, il fit fondre pour la Tour Saint-Romain le bourdon *Jeanne d'Arc* dont Pie X avait accepté d'être parrain et pour la Tour de Beurre un carillon de 29 cloches. Il avait beaucoup d'autres projets à l'étude ou en voie de réalisation.

Sa dernière pensée fut pour honorer les morts de la guerre, l'aménagement de la chapelle de Notre-Dame de Piété et la restitution du beau groupe de la Pieta, sculpté à la fin du XVIe siècle par le maître rouennais Etienne Desplanches.

« Fermement attaché à la tradition, a-t-il écrit, je n'ai jamais prétendu demeurer étranger aux besoins des temps actuels. Je crois rester fidèle à ce double caractère de conservation et de progrès dont j'ai toujours marqué mes écrits, en conviant le

Digitized by Google

Clergé à associer dans son ministère aux œuvres de sanctification les œuvres d'assistance sociale. » Ce mot social lui était quelque peu suspect ; il eût dit volontiers : « ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille. » Mais quand il avait reconnu que chez tel ou tel individu ou dans telle ou telle œuvre ce mot donnait bien la note catholique, il l'acceptait volontiers. Il encouragea ainsi les jardins ouvriers de l'abbé Lemire et de M. Guillard, recommanda chaudement à ses prêtres de coopérer aux œuvres légales d'assistance sociale, présida l'ouverture de la Semaine sociale tenue à Rouen, manifesta en plusieurs occasions la haute estime qu'il avait pour MM. Lorin et Gonin, tout en faisant de prudentes réserves sur certaines idées de certains de leurs professeurs, encouragea le mouvement mutualiste, fut toujours favorable à l'Emulation chrétienne de M. Vermont, encouragea fortement la création de la Mutualité Ecclésiastique Normande qui aujourd'hui, après 8 ans d'exercice compte 900 membres et a distribué 60000 francs d'indemnités de toutes sortes aux prêtres malades ou infirmes de nos diocèses normands. Dans le domaine des idées, sa plus belle œuvre sociale, c'est sans contredit sa série de lettres pastorales consacrées à étudier la *Vie* dans son diocèse. Ces lettres forment une admirable trilogie avec prologue. Le prologue est intitulé : *le Devoir d'aimer et de sanctifier sa maison* (1908). La trilogie comprend la *Vie agricole, sa dignité, ses déchéances, son relèvement* (1910), *la Vie industrielle et commerciale* (1912), la *Vie maritime* (1913). Ce sont de purs chefs-d'œuvre.

La déclaration de guerre d'août 1914 l'impressionna vivement. Il arrivait alors à Aulus (Ariège) où depuis deux ans son médecin l'envoyait et d'où il pensait aller passer ses vacances au cher village d'Aiguèze, dans l'antique demeure des Romanet, près de l'église restaurée par lui et du tombeau de sa mère toujours vénérée. Il revint à Rouen qu'il ne quitta plus. Pour l'équilibre de sa santé il eût eu besoin et des eaux d'Aulus et de l'air natal et du soleil du Midi. Le devoir lui paraissait commander sa présence continue à Rouen, il y resta. Il y mourut le 20 décembre 1915. Sa dernière sortie fut pour aller, au lendemain d'une chute funeste, célébrer en sa cathédrale une messe pontificale de *Requiem* pour l'âme des soldats morts au service du pays.

A ses obsèques célébrées le 28 décembre, assistèrent comme au temps du Concordat, toutes les autorités civiles, judiciaires et

Digitized by Google

militaires, les sénateurs et les députés du département, les représentants du Conseil général, le Maire et les Conseillers municipaux de Rouen, les maires du Hâvre, de Dieppe et de beaucoup d'autres villes et villages. Onze évêques y prirent part. Elles furent présidées par S. E. le cardinal Amette, archevêque de Paris. En remerciant les notabilités présentes Son Eminence caractérisa justement cette imposante cérémonie : « Rien, dit-il, ne pouvait plus parfaitement honorer la mémoire de l'Archevêque de Rouen que cette admirable manifestation de l'union sacrée ».

*
* *

Cet hommage, Mgr Fuzet le méritait comme homme et comme évêque.

Faire de lui un portrait ressemblant est difficile, car jamais caractère ne fut plus complexe. En lui les contraires s'harmonisaient, si bien que ceux qu'il honorait de sa confiance le jugeaient souvent tout autrement que ceux qui ne le connaissaient que superficiellement. Imposant, majestueux dans les splendeurs des fonctions liturgiques dont il s'acquittait avec une science parfaite des rubriques, il était dans l'intimité, simple, bon, sans cependant jamais être familier. Taciturne et froid pouvait-on croire à certains jours, il se montrait souvent causeur exquis, pétillant d'esprit, le plus aimable et le plus attentionné des hôtes. Indifférent en apparence, il était au fond sensible à la moindre attention, plein de cœur pour compatir aux souffrances d'autrui et aussi de générosité pour les soulager. Sûr de lui-même et sachant se posséder, il était aussi timide, impressionnable, homme de premier mouvement. Arrêté dans ses jugements sur les choses et les gens, il n'hésitait cependant pas à revenir d'une erreur et à la réparer, s'appliquant avec délicatesse à pardonner et à se faire pardonner. Autoritaire, il acceptait cependant facilement une idée juste exprimée avec modération : on pouvait tout lui dire à condition que l'on sût s'y prendre, a dit quelqu'un qui le connaissait bien.

Doué d'une extraordinaire mémoire, d'une mémoire photographique, si j'ose dire, où s'imprimaient dans les termes mêmes où on les avait exprimés, les idées et les jugements émis devant lui, il avait reçu de Dieu une haute intelligence, et l'avait cultivée par d'incessantes lectures : les Pères apostoliques, S. Augustin, Tho-

Digitized by Google

massin, Bossuet, ce dernier surtout, étaient très connus de lui et très utilisés par lui.

On a dit et répété de lui qu'il était surtout un administrateur. Il était plus et mieux que cela, il était un homme de gouvernement. Il se servait des hommes plus qu'il ne les servait et sous ce rapport certains de nos ennemis se sont fait illusion. Les événements, les circonstances, les individus, les collectivités, les honneurs à décerner ou à recevoir, il appréciait tout à ce point de vue spécial : aide ou obstacle dans le gouvernement des âmes et des intérêts à lui confiés.

On s'est trompé souvent aussi en jugeant en lui l'homme public, l'évêque. Libéral, a-t-on dit, or il était avant tout le tenant de l'autorité. Homme de progrès, homme moderne, or il était avant tout traditionnaliste ; Gallican, or il fut le fils le plus soumis, le plus dévoué de Léon XIII et de Pie X ; Concordataire, or il a écrit : « Je ne crois pas que les affaires de l'Eglise se rétablissent si bien qu'on en revienne au Concordat de 1801, si brutalement déchiré. Je ne souhaiterais même pas ce retour, parce que l'Église y perdrait la précieuse liberté des nominations ecclésiastiques. »

Ce qui est vrai, c'est qu'il aima d'un même amour la France et l'Église et qu'il ne voulait pas désespérer de les voir renouer de pacifiques relations. « Notre âme, écrivait-il fièrement en 1913, ne se sera jamais menti à elle-même ni divisée contre elle-même pour s'accommoder au goût du jour. Intransigeant sur le terrain religieux, conciliant sur le terrain politique, nous aurons du moins, à défaut d'autres mérites, celui d'être resté fidèle à nos convictions. »

Il comptait pour la France — et la guerre actuelle paraissait lui donner raison — sur ce qu'il appelait « les miracles de la volonté de vivre », et que dans les réorganisations qui amèneraient ces miracles l'Eglise aurait sa place, « la place que lui assignent l'histoire et la puissance morale dont elle est le foyer ».

Chanoine Jouen.

Digitized by Google

Recherche des nobles de la Généralité de Caen

PAR Me J.-J. DE MESMES, SEIGr DE ROISSY

Dans notre numéro du 15 novembre dernier nous avons commencé la publication de cette *Recherche* dont il n'existe aujourd'hui que des copies manuscrites, l'original étant, croyons nous, perdu.

Malgré l'extrême utilité de ce document, — utilité bien évidente constatée par les lettres qui nous sont parvenues dès l'apparition de ce numéro —, personne n'avait, jusqu'à ce jour, entrepris cette publication. M. R. de Brébisson, notre vénéré correspondant, aura bien mérité de nos abonnés en nous proposant, le premier, de leur faire part d'une copie de cette recherche qu'il possède. Mais aussitôt se sont révélées les causes qui avaient probablement arrêté, jusqu'à ce jour, les éditeurs.

La principale était, qu'à défaut du texte original, il n'existait pas de copie parfaite, vu la négligence apportée par les copistes dans la graphie des noms de famille, et surtout des noms de lieu. De plus, quelques copies donnent des détails que les autres ont passés sous silence.

Il est alors apparu à tous qu'une semblable publication augmenterait de valeur, non seulement en recueillant les principales variantes de plusieurs copies, mais encore en rectifiant les noms de famille et de lieu, et aussi en la complétant par des tables détaillées.

C'est pourquoi nous avons cru devoir accueillir, avec empressement, l'offre que nous fit, au reçu de notre dernier numéro, M. l'abbé Le Mâle, de Bayeux, de donner aux lecteurs de la *Revue* le texte d'une copie du XVIIe siècle, conservée à Caen, dans la collection Mancel, d'en rectifier les erreurs et de l'enrichir des variantes de quelque importance fournies par le collationnement des autres copies qui se trouvent dans les dépôts publics de Caen et de Bayeux.

Dans ces conditions nous n'hésiterons pas à réimprimer, sur ce nouveau plan, les articles parus dans le dernier numéro, nous pensons que nos lecteurs y trouveront tout avantage.

LA RÉDACTION.

Digitized by Google

PALINODS OU PUYS DE POESIE

En Normandie

(Suite)

LAURÉATS. — Loin de nous la pensée de donner la liste complète des vainqueurs au *Puy des Palinods* et d'analyser leurs poésies, ce serait reprendre le travail de l'abbé Guiot (1), le plus complet sur la matière. Glaner simplement quelques noms, plus ou moins connus, suffira pour ce très modeste travail.

Suivons l'ordre chronologique.

1486. Louis Chapperon, de Rouen, le premier poète couronné au *Palinod* pour deux chants royaux.

1496. Pierre Avril, d'Eu, chants royaux, rondeaux et ballades, auteur du *Beau Dauphin*, poésie que Ballin estimait la plus supportable de toutes celles du Recueil. M. de Beaurepaire plaçait au même rang André de la Vigne (1511-1513), Richard Bonne-Année (1488), Le Lieur (1518-22), Thibault (1518-30), Guillaume Alexis le bon moine de Lyre (1486), Guillaume Tasserie (1490-91-93), etc.

1516. Guillaume Cretin, curé du Fidelaire près Lyre, si fameux par ses vers équivoqués, le *souverain des poètes* suivant l'expression de Clément Marot (2).

1517. Jean Parmentier, plusieurs fois vainqueur au *Palinod* de Rouen, comme à celui de Dieppe.

---

(1) Joseph-André Guiot, chanoine régulier en l'abbaye royale de Saint-Victor à Paris, couronné 13 fois au *Palinod* pour des poésies et des discours français, juge vétéran, secrétaire, et historiographe du *Palinod*. Auteur d'une invitation aux poètes, en vers latins, pour les années 1764 et 1766; des discours préliminaires de 1766 et 67; de plusieurs éloges de princes et de juges; de traductions, en vers français ou latins, de pièces couronnées; enfin de l'histoire manuscrite des *Palinods*, publiée par l'abbé Tougard.

(2) Le Ms. fr. 1537 de la Nationale (conservé jalousement à cause de a beauté de ses miniatures dans l'armoire XIX de la galerie Mazarine)

Digitized by Google

1521. Jehan Marot, né à Mathieu près Caen en 1463, † en 1523 et Clément Marot qui entra en lice avec son père, cette même année, mais n'obtint pas de prix. Son chant royal avait pour refrain *La digne couche où le roi reposa.*

1545. Robert Becquet, charpentier du Roi, célèbre par la construction de la belle pyramide de la cathédrale de Rouen, couronné pour une ballade, † en 1554.

1573. Jehan Rouxel, professeur de Caen, prix pour l'épigramme latine intitulée *Samos.*

1624 à 1633. David Du Petitval, de Rouen, couronné neuf fois.

1636 à 1639. Antoine Corneille, chanoine régulier au Mont-aux-Malades, frère du grand Corneille, né en 1611.

1639 à 1650. Auger, un des plus connus au *Puy de Rouen*, remporta trois prix de chants royaux, trois de stances, deux de ballades, etc.

1640. Jacqueline Pascal, sœur du célèbre Blaise Pascal qui, à douze ans, faisait des vers français et, à quinze, remporta le prix de poésie au *Palinod de Rouen* (1).

---

renferme dix années de pièces palinodiques (1510-1528) dont les principaux auteurs sont :

Pierre le Chevalier, Guillaume Auber de Carentan, Pierre Avril, Guillaume Cretin, Pierre Crignon de Dieppe, Nicole Dupuis, Jacques le Lieur, Jean et Clément Marot, Nicole Osmon, Jean Parmentier de Dieppe, Guillaume Thibault, Nicole le Vestu, etc.

Les 50 miniatures de ce manuscrit sont à pleine page format in-4°. Une partie de ces pièces concorde avec le Ms. de la cathédrale de Rouen et le reste est comme un supplément de ce manuscrit.

(1) Antoine Corneille, l'année suivante, l'en félicita :

Mais en nos jours la modeste pudeur
D'une pucelle aussi jeune que sage,
Par dessus tous brille avecques splendeur ;
Qui l'an dernier pour son apprentissage
Rend sa vertu d'une immortelle ardeur,
Des plus polis les veines moins forcées
Sont par sa muse aisément surpassées,
Les juges même en demeurent surpris;
Et jusqu'à ceux que sa vertu supplante,
Tous à l'envy trouvent digne du prix
La seule fille en ce Puy triomphante.

Digitized by Google

1641. Thomas Corneille, né en 1625, donc à peine âgé de 16 ans, couronné pour une ode française.

Quelles soudaines ténèbres
Dérobent l'aspect des cieux
Et de leurs voiles funèbres
Nous enveloppent les yeux ?
J'apprends d'un feu qui m'anime
D'où vient cette obscurité :
Tole, Dieu par là t'exprime
Quelle noirceur a le crime
De ton infidélité.....
Leur plus farouche insolence
Tombe devant ce sainct lieu,
Qui brave leur violence
Estant soutenu de Dieu.
Toy qui n'eus jamais d'exemple
Chaste fille de Sion
Qui sans tache le contemple
Doit advouer que ce temple
Marque ta Conception.

1644 à 1664. Desmarets, l'un des plus infatigables athlètes du *Palinod*, remporta dix prix. Il était de l'Académie.

1670 et 1671. Fontenelle (Bernard le Boyer de) né à Rouen le 11 février 1657 qui, à 13 ans, concourut pour le prix de poésie latine et l'année suivante présenta quatre compositions dont deux furent couronnées. C'était une ode sur *Alceste* et un sonnet sur *l'œil* (1). Comme il est peu connu nous le donnons ici :

Interprète du cœur, chef-d'œuvre de nature,
Qui caches au dedans un trésor précieux,
Petit soleil vivant, miroir officieux
Qui reçoit des objets la fidèle peinture.

---

(1) Pierre de Marbeuf, sieur de Sahurs avait donné, en 1617, des stances sur l'*Anatomie de l'œil*, qui commençaient ainsi :

L'œil est dans un chasteau que ceignent les frontières
De ce petit valon clos de deux boulevards;
Il a pour pont-levis ses mouvantes paupières,
Le cil pour garde-corps, les sourcils pour remparts.

Digitized by Google

Œil, de qui l'admirable et divine structure
Forme un charmant dédale, un globe industrieux,
Et qui prends de toi-même un soin si curieux
Que tu n'y peux jamais souffrir la moindre ordure.

Puisqu'en toi des objets tu reçois chaque trait,
Par un nouveau bonheur tu deviens le portrait
Du plus beau des objets qu'on ait vus dans le monde.
C'est un miroir de grâce, un soleil de beauté,
Un chef-d'œuvre des cieux, une Vierge féconde,
Dont tu nous peins assez quelle est la pureté.

1763. Dom Claude d'Aigneaux, bénédictin de Saint-Maur en 1745, fut couronné par l'ode suivante sur la *Paix :*

Hélas ! j'ai vu la messagère
Des vérités et de l'erreur,
Accourant d'une aile légère,
Semer en tous lieux la terreur ;
Nous peindre des villes en cendre,
Interdire à notre cœur tendre
Les doux vœux, les souhaits flatteurs ;
Et nous raconter des ravages
Dont les peuples les plus sauvages
Rougiraient de se dire auteurs.

J'ai vu nos héros magnanimes
Gémir d'une prospérité
Contraire à leurs nobles maximes ;
J'ai vu mollir leur fermeté.
Troublés à l'aspect des ruines,
Des fleuves de sang, des rapines,
Des palais changés en tombeaux ;
Affligés au sein de la gloire,
Ils se plaignaient de leurs victoires
Et de leurs succès les plus beaux.

Et voici la conclusion :

Toutefois ce flambeau qui conduit notre vie,
De l'obscur de ce corps emprunte sa clarté ;
Nous serons donc le corps, vous serez l'œil, Marie,
Qui prenez vostre jour de nostre obscurité.

Digitized by Google

La fortune en vain les couronne,
En vain les rend des demi-dieux ;
L'éclat trompeur qui l'environne,
Ne saurait éblouir leurs yeux,
Faut-il par des coups de tonnerre,
. . . . . (1)
Obtenir un frivole honneur ?
Leur grande âme en est désolée,
Et la nature renversée
Ne peut servir à leur bonheur.

Un autre bénédictin, l'année précédente, avait dans une ode française, couronnée du premier prix, combattu le système de Spinosa. Voici comment *dom de la Boulaye* termine sa pièce :

Pétris des cendres d'Epicure
Par la main de la volupté,
Vils mortels, qu'une nuit obscure
Ranima d'un souffle empesté ;
Quoi ! l'éternité n'est qu'un songe !
L'âme s'élève et se replonge
Dans les ténèbres du néant !
Le parallèle d'une brute
N'a rien d'affreux qui vous rebute
De ce système extravagant !

Cessez de m'exposer des charmes
Pour qui je n'ai que de l'horreur ;
Vos plaisirs coûtaient trop de larmes
Pour leur prostituer mon cœur.
Ils pourraient, malgré tout leur vide
Et l'espoir d'un bien plus solide,
Fixer pour un temps mes souhaits ;
Mais l'homme dans son espérance
Est un gouffre, un abîme immense
Que vous ne remplirez jamais.

---

(1) Le 6e vers manque aussi dans le Ms. Guiot de la Bibliothèque de Caen L'abbé Thuillier propose celui-ci :

En jetant l'effroi sur la terre,

Digitized by Google

Cavelier, de Caen, couronné au Puy de cette ville, présenta à celui de Rouen une ode sur le *Libre Arbitre* qui eut le prix en 1779. Elle finissait ainsi :

Oui, l'homme est libre : tout atteste
Cette constante vérité,
Et l'esprit fort qui la conteste
Suppose, admet la liberté.
De tes enfants maître sévère,
Pour réformer leur caractère,
Il veut qu'ils écoutent sa voix.
Dans les autres il hait le vice,
Et lui-même de la justice
Contre eux il implore les droits.

Terminons, enfin, cette trop courte nomenclature par les stances de Louis Midy, de Rouen, ancien officier de cavalerie, couronnées en 1778. Le sujet choisi était *Un cœur pénitent.*

Seigneur, vois mon état et ma douleur amère,
De ta juste colère adoucis le transport ;
J'ai péché : mais je sais que pour fléchir un père
Il suffit d'un remords.

De mes yeux presque éteints les paupières tremblantes
Ne s'entr'ouvrent qu'aux pleurs et le jour et la nuit ;
Et tu me vois baigner de ces larmes brûlantes
Le pain qui me nourrit.

J'ai gémi devant toi, je veux gémir sans cesse
Des coupables excès où j'ai pu me plonger ;
Crois à mon repentir et laisse à ma tristesse
Le soin de te venger.

. . . . . .

Créé pour t'adorer, Seigneur je vais te suivre ;
Je renonce à ces biens dont on ne peut jouir,
Et je vais avec toi recommencer à vivre
Pour apprendre à mourir.

PRINCES. — On en connaît 250 sur 300 que le *Puy de Rouen* aurait pu compter, s'il y avait eu un prince à chaque concours. Mais les frais énormes de la principauté, quoique réduits par les statuts de 1596, n'en demeuraient pas moins un réel

Digitized by Google

obstacle. La dépense fut limitée *à cent escus sol et ung poinçon de vin* (environ 700 fr. (1)). D'après le règlement de 1614 les princes, outre le luminaire et les cadeaux de bougies, devaient encore offrir 18 livres aux religieux, 18 aux musiciens, 6 à l'organiste, 7 livres 10 sols aux trompettes, payer les frais de tenture, d'affiche, etc. On ne pouvait refuser l'honneur d'être prince (c'était bien le cas de répéter *honor, onus*), à moins d'avoir, trois ans avant son élection, versé une somme de 400 livres. Une délibération de 1652 permit à l'élu de payer 600 livres en laissant les frais à la charge de la confrairie.

Si le prince mourait avant la cérémonie les héritiers devaient le remplacer et un arrêt du Parlement, de 1600, y condamna ceux de MM. d'Incarville et de Gobbey.

Ballin, dans sa notice, a donné leur liste, aussi complète que possible, en se servant de l'abbé Guiot, d'un manuscrit contenant les noms des associés et d'un imprimé de 1615.

On y trouve Pierre Daré, le fondateur du *Palinod* † en 1515; — Pierre Fabri, le *Quintilien* de la Normandie (1487); — Richard de Cormeilles, écuyer (1490); — Jehan et Pierre Le Saulnier (1493 et 1495); — Jehan François Le Roux (1496); Guillaume Tasserie, six fois lauréat (1499); — Loys Daré, frère du fondateur (1500); — Jehan Le Lieur, haut doyen de la Cathédrale (1510); — Guillaume Le Roux, seigneur du Bourgtheroulde, fondateur d'une rente de 25 livres (1512); — Dom Jacques Des Hommets, dernier abbé régulier de Saint Wandrille, donateur de la *Rose* pour la ballade (1514); — Jacques Le Lieur, prince en 1544 et lauréat deux fois (1518 et 1522); — Baptiste Le Chandelier, prince en 1546, auteur du poème latin *Baptistae Candelarii clarissimi viri et regii, dum in vita esset, in senatu Rothomagensi Consiliarii, Partheniorum*

(1) Le cardinal d'Amboise prit à sa charge, en 1535, les frais du concours qui montèrent à 402 livres 1 denier : « Ce devait être un bien magnifique dîner, écrit Ballin, puisque cette somme, considérable pour le temps, peut être évaluée à près de 2.400 francs de notre monnaie », ce qui, de nos jours irait à plus de 5.000 francs. — Mais cette dépense renferme également les autres frais, comme les placards envoyés par le prince dans toute la Normandie afin de donner les règles du concours, les sommes représentatives des prix, le tableau où chaque Prince faisait mettre les pièces récompensées avec les noms des vainqueurs, etc.

Digitized by Google

Liber unus; Rothomagi Apud Richardum Allemanum, in porticu Bibliopolarum et a regione Collegii cum privilegio. C'est le récit du fameux banquet de sa principauté dont nous avons parlé plus haut.

A partir de 1548 Ballin donne simplement le nom des associés qui devaient être 72, nombre des disciples de Jésus-Christ, chiffre jamais atteint, surtout cette année là où on en compte 48 seulement. Le droit d'entrée, d'abord, se montait à 100 livres tournois plus un cierge; ensuite on devait participer aux frais des cérémonies et prendre la principauté à son tour. Aussi de 1576 à 1585, pour ce motif, et à cause des guerres de religion, il n'y eut point de nouveaux associés.

En 1596 Claude Groulart relève le *Palinod* (1) en donnant le prix de la *Tour* (parce qu'il avait 3 tours dans son blason) et Claude, son fils, celui du *Soleil* en 1611; — 1612, Marin Le Pigny, archidiacre du Grand Caux, fondateur de l'*anneau d'or*; — 1613, Charles de la Rocque, abbé de Notre-Dame de la Noë, fondateur de la *Palme* et *du Lys*, † en 1616; — Alphonse de Bretteville, chanoine de Rouen, fondateur du *Laurier* (1614); — 1624, François de Harlay, archevêque de Rouen, fondateur de la *Ruche d'argent*; — 1627 Barthélemy Hallé, archidiacre d'Eu, fondateur du *Miroir d'argent*; — 1632, Adrien Behotte, natif de Louviers (Eure), grand archidiacre de Rouen; — 1635, Henri II d'Orléans, duc de Longueville (2); — 1641, Louis de Bassompierre, abbé de Saint-Georges de Boscherville, évêque de Saintes; — 1649, François d'Harcourt, marquis de Beuvron. Au festin de sa principauté on servit une pièce de charcuterie sous un chou, idée qui parut plaisante et digne d'un

---

(1) Pierre Baron, le 115e prince sur le tableau, dut l'être vers 1601, Il était sieur de la Lorie, près de Pont-Audemer et mourut vers 1670. Cf.: *Hist. de Pont-Audemer* par Canel (t. II, p. 410).

(2) L'abbé Guiot, suivi par Ballin, dit qu'en 1637 le prince était Alexandre de Faucon, sieur de Ris, premier président du Parlement de Normandie, mais il était mort en 1628. David Ferrand dans l'*envay* de son *cant ryal* dit :

Princhе et prélat, ces lignes ne sont fettes
Pour vo löuer, estant tel que vo z'estes;
No là presché en chaire clairement, etc. (t. VI, p. 153).

Princhе et *prélat* désigne, non un magistrat, mais un ecclésiastique, peut-être François de Harlay, archevêque de Rouen ?

Digitized by Google

impromptu. Un lauréat, de Tierceville, fit le suivant sur la ligne palinodiale proposée : « Un chou vert tombeau de l'andouille » :

Par un hélas ! commençons cet ouvrage,
Faisons des vers qui sentent le tombeau
Pour célébrer en lugubre équipage
L'enterrement d'un si friand morceau.

De ces regrets où le devoir m'engage
Je sens en moi naistre un sujet nouveau ;
Mes yeux de pleurs arrosant mon visage
Gastent mon vin en y meslant de l'eau.

Gisant auprès d'un objet qui me tue,
Cent gros soupirs et ma verve bourrue
Font assez voir combien je suis fâché.

Avec raison ma muse est en bredouille :
Qui pourrait voir sans en être touché
Sous un chou vert le tombeau de l'andouille.

De 1654 à 1698 ni princes, ni concours, si ce n'est en 1659 et 1664. — François de Bonnetot, marquis de Bacqueville, fondateur du prix d'éloquence, reprend en 1699 ; — 1700, Thomas Paulmier tint les *Palinods* avec *magnificence* et *applaudissement* disent les chroniques ; — 1701, J.-B., Desmarets de Vaubourg ; — 1731, Jacques Alexandre Dumoucel, seigneur de Louraille, fondateur du *prix de l'hymne* ; — 1732, Geoffroy Camus de Pontcarré qui fit remplacer les médailles d'argent par des jetons, aussi d'argent, commandés par lui à la frappe ; — 1733, Alexandre Bigot de Monville ; — Anne-Robert-Claude Le Roux d'Esneval, prince en 1734 ; — 1738, Louis Roger, marquis d'Estampes ; — 1746, Mgr. Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, cardinal, archevêque de Sens ; — 1750, Charles Pierre de Bailleul ; — 1759, Mgr Durand de Missy, évêque d'Avranches ; — 1765, Thomas Hue de Miromesnil, le plus louangé assurément des poètes :

Miroménil était bien digne
De nous faire entendre sa voix ; (de la Justice).
Parmi nous quel héros insigne
Mérita jamais mieux son choix ?
Pouvait-elle, aux cieux retirée,
Mettre sa balance sacrée

Digitized by Google

En de plus équitables mains ?
Qui jamais fut plus secourable ?
Est-il un mortel plus capable
De prononcer sur nos destins ?

C'est à son tribunal auguste
Que le pauvre porte ses cris ;
Contre une violence injuste
Sa bonté soutient ses débris,
On y voit la veuve affligée,
De ses persécuteurs vengée,
A couvert du riche oppresseur ;
L'orphelin au sein des alarmes
Y vient lui présenter ses larmes
Contre l'avide ravisseur.

La meilleure preuve que Charles-Louis Baillière, auteur de cette adresse, n'exagérait point, c'est que ce digne magistrat ne fut pas forcé de fuir, mais mourut paisiblement sur ses terres en 1796.

1769. Barthélemy-Thomas Le Couteulx, auteur d'une transformation dans les formes de poésies, ce qui donna comme un renouveau à l'*Académie des Palinods*. C'est sous sa principauté que Duruflé, d'Elbeuf, obtint le prix pour son ode sur le *Triomphe de l'Eglise* :

Cèdre battu par la tempête,
Son trône ferme et majestueux
Oppose une pompeuse tête
Aux aquilons impétueux.
Qu'importent ces feuilles séchées,
Les branches mortes arrachées?
Sa sève nourrit sa vigueur,
Plus épurée et plus féconde :
Les nouveaux rameaux qu'elle inonde
S'enrichissant d'un fruit meilleur.

1771. Louis Thiroux de Crosne, dont la principauté très brillante couronna Mme de l'Etoile pour son idylle sur le *Réveil d'Abel*. Il fut décapité à Paris le 28 avril 1794, à l'âge de 57 ans.

1774. — Antoine Le Couteulx, dont la principauté dépasse

Digitized by Google

encore celle de son parent en 1769. Il eut à couronner Mme de Courcy pour une pièce sur *les Passions*;

Quel joug les passions imposent à nos cœurs!
On ne peut être heureux qu'en fuyant leur empire;
L'homme agité par leurs fureurs
A travers les écueils promène son délire.
Porté par des guides trompeurs,
Leur funeste flambeau qu'à leurs mains on voit luire,
Ne fait qu'éclairer nos malheurs.
O passions, mères des crimes,
Pour qui vous voit de près, que vos traits sont affreux!
Sortez du fond de vos abîmes
Et dévoilez-vous à nos yeux, etc.

et Mme de Laurencin pour une épître en vers français sur l'*obligation des mères d'allaiter leurs enfants.*

1777 à 1781. — François-Henri d'Harcourt qui couronna une seconde fois la comtesse de Laurencin pour une idylle intitulée *Alceste et Méloé* ou le chant de l'amour maternel.

1782, 83 et 84. — François-Christophe Terrisse, prêtre, haut-doyen de la cathédrale de Rouen, etc.

1787 à 1789. — Louis-François Camus de Pontcarré qui proposa comme sujet du prix extraordinaire cette question (1): *Quelle a été l'influence du siècle de Jeanne d'Arc sur le jugement et le supplice de cette héroïne?* Il fut le dernier prince de l'*Académie des Palynods de Rouen.*

Presque tous les blasons des princes *du Puy* décoraient le chœur et la nef de l'église des Carmes. Ceux du dernier élu fixés près de la porte y restaient jusqu'à l'année suivante. On raconte que Joseph II, empereur d'Allemagne, visitant l'église, après avoir entendu la messe le dimanche 1er juin 1777, se fit expliquer toutes ces armoiries par un religieux qui ajouta : « Il se trouve bien quel-

(1) L'abbé Julien Loth dans sa plaquette: *les derniers jours de l'Académie des Palinods de Rouen* analyse le mémoire du seul concurrent qui traita ce sujet avec cette devise : *Lilia cum rosis*, et n'obtint qu'une mention honorable. On trouve, dans cette brochure, certaines appréciations sur le rôle de Pierre Cauchon, très sensées, et que les historiens de Jeanne d'Arc feraient bien de méditer.

Digitized by Google

ques aigles dans ces écussons, mais elles ne sont pas éployées », afin d'insinuer ainsi à l'empereur la pensée d'être *prince* des Palinods : « Patience, mon père, répondit l'illustre voyageur. » Les événements politiques empêchèrent la réalisation de cette sorte de promesse.

En résumé, le *Puy des Palinods de Rouen* compte parmi ses princes, outre une quarantaine d'abbés, chanoines, prélats, cardinaux, des magistrats en aussi grand nombre, la plupart des gouverneurs de Rouen, des Intendants de la Généralité et les premiers Seigneurs de la noblesse normande. « Chaîne d'autant plus précieuse, dit l'abbé Guiot, que chaque anneau tient à un bienfait envers l'Académie. »

JUGES. — Le jury se composait, d'après Ballin, des *juges-nés* suivants : le curé de Saint-Jean; le prieur, le curé et les professeurs de Saint-Lô; le prieur des Carmes; le préfet du collège des Jésuites; le principal et les professeurs du collège de Rouen, et, plus tard, les secrétaires de l'Académie Royale de Rouen.

On retrouve dans la liste de ces juges les noms de quelques lauréats, ou des princes du *Palinod*, qu'il serait fastidieux de répéter ici. Citons simplement :

1714. Dom Etienne Hideux, ancien moine de Lyre;

1729. François-Emmanuel Sévestre, curé de Radepont, né à Montaure en 1716, celèbre par ses poésies latines et françaises;

1764. Charles-Nicolas Maillet du Boullay, un des réformateurs des statuts en 1768, mort à son château du Boulay-Morin, près Evreux;

1765. Charles-Michel Ballière de Laisement, né à Cléry-sur-Andely, chimiste et auteur dramatique;

1767. J.-B. Cotton des Houssayes, secrétaire perpétuel du *Puy* de 1769 à 1776. Il mit l'Académie dans un état de splendeur qu'elle n'avait jamais obtenu auparavant, ou que par intervalles; sa famille possédait le château du Tremblay près le Neubourg à la fin du XVIe siècle. Il avait été le successeur de l'abbé Guiot, etc.

Terminons en disant quelques mots de la cérémonie et de la date du *Puy des Palinods*.

A l'origine le prince (1), d'après les statuts, devait faire décorer

(1) Nous avons dit que le Prince pour annoncer la date et les sujets,

Digitized by Google

l'autel principal le 7 et le 8 décembre, jours consacrés à la fête de la Conception, et de plus, le chœur, le dimanche suivant. On procédait ensuite à l'élection du prince de l'année suivante. Le théâtre, ou *Puy*, était construit dans le chapitre du couvent des Carmes, aux frais de la confrérie et on y exposait les prix devant les princes et membres du *Palinod*. Alors, le jour de la cérémonie qui ne resta pas longtemps le jour de la fête, à cause de la longueur des offices, les poètes et personnages considérables se plaçaient à des tables latérales.

Un discours, prononcé par un docteur choisi par le prince, traitait pendant un quart d'heure d'un sujet en l'honneur de la Sainte Vierge. Ensuite les poètes, lauréats de l'année précédente, appelés à haute voix et au son des trompettes, remerciaient le prince par un compliment en vers français. C'est alors seulement qu'on lisait les pièces envoyées au concours et que l'on prononçait, séance tenante, le jugement (1).

Comme le jour de la cérémonie n'avait plus de date déterminée, on la fixa, en 1785, au jeudi d'après la mi-carême. L'annonce du

---

les forme et envoi des pièces au *Palinod*, faisait imprimer une affiche, longtemps en usage, puis les journaux commençant à se répandre on se servit de ce moyen.

(1) Dans les dernières années, cependant, dit l'abbé Guiot, « ils se portaient en particulier comme partout ailleurs. »

Après la décision on lisait quelques pièces comiques que le peuple attendait avec impatience, comme on le voit dans la *Muse Normande*, de David Ferrand :

« Aux princes de Pis

« Contenant les œuvres iovialles qui ont esté présentées cette année aux Palinods. » (*La Muse Normande*, p. 210).

Souvent même on tournait en ridicule les poésies présentées :

le fus èsair tout tard à la candelle,
O Palinot où estait bien des fos,
Où y s'advint une grande querelle
Par un casseux qui sondayst l'ercarchelle
D'un qu'escoutait paler de ses Gogots (anglais).
. . . . . .
Vla che que vla, tant' y a, quinze ou saize
Tretous chantaist en cœur sein dans le braize — [celui de Jeanne d'Arc.]

Digitized by Google

Journal de Normandie mérite d'être citée : « Transporter la scène « académique de l'hiver au printemps, c'est remplacer un désa- « grément par un attrait. Le temps où renaissent les fleurs semble « fait pour produire des couronnes. Les juges, les auteurs, le « public, chacun y trouvera son avantage. Nos savants concitoyens « n'y seront peut-être pas insensibles. Le sexe d'un goût délicat, « mais d'une santé faible, aime les lettres et redoute les frimas. « Invitées par la renaissance des beaux jours, touchées des agré- « ments d'un rendez-vous littéraire, les grâces, comme autrefois « dans la Grèce, se feront une fête de sourire aux muses, de se « rendre à notre lycée et de prêter à ses jeux un nouvel éclat ».

II. — Puy de la Passion.

(1543-1560 ?)

La confrérie de la Passion instituée, dès l'an 1374, dans l'église Saint-Patrice à Rouen, fit représenter, en 1498, le mystère de la

---

Ly en avant tant que i'en estions tanez.
Mais cha du vin, cha que ma say i'estanche
Laissant ces gens chanter en leu sonnets
« *Les cœurs divers tout aintieux en substanche.* »
[Ligne palinodiale].

On donnait pour prix aux meilleures pièces, bien avant ou pendant le banquet, une bouteille de vin, une andouille et une boîte d'anis.

A la page 120 du tome II, on lit : « L'avarice du Maître des Palinods de cette année (1636) fit qu'il n'y eut point de trompettes. L'autheur en fit une complainte aux autres Maistres, et la récita sur le Puy le lendemain. » La ligue palinodique en est :

Les Palinots délogez sans trompettes.

Quoy que je n'aye obtenu sur le Puy
Le prix qu'attendoit mon ouvrage
Ie croy pourtant remporter auiourd'huy
De quoy soutenir mon courage.
On ne veut pas le voir icy mourir,
Puisque, de peur qu'il ne périsse,
On vient donner, affin de le nourrir,
L'Anis en Tarte, et l'Andouille en Saulcisse.
(*Mêse Normande*, t. IV, p. 184).

Digitized by Google

Passion, au cimetière de cette paroisse, mais avec moins d'éclat disent les chroniques, qu'au cimetière des Jacobins où il avait été joué six ans auparavant (1). La dernière représentation remontait à 1452 d'après Farin (*Hist. de Rouen*, t. II (1668), p. 59-68 et 297-299).

En voyant le succès des *Puys* de la Conception à Rouen, de l'Assomption à Dieppe, etc., les confrères de la Passion établirent, en 1543, un *Puy*, avec divers prix pour des poésies en l'honneur de la mort du Christ. Il reste de cette institution un curieux placard reproduit par E.-H. Langlois, d'après l'exemplaire de son ami Auguste Le Prévost. En tête, à gauche : armes papales au blason des Médicis ; au milieu : Jésus au jardin des Oliviers ; à droite : armes de France. Voici maintenant le texte de cette espèce d'image de confrérie :

« Le Puy de la Passion de nostre Saulueur et rédempteur Iesu-
« christ, inuente à la doctrine de tout fidèle chrestien, sera tenu
« et ouvert à dix heures du matin, et clos à deux heures après
« midy, le dimenche de Quasimodo premier iour d'Apuril en cest
« an Mil cinq centz quarante et trois, en l'église et parroisse de
« sainct Patris à Rouen. Le prince prie a tous Poetes et Orateurs de
« composer en langue Françoyse, vulgaire et Latine, apporter ou
« enuoyer audiet Puy chantz royaulx, ballades, rondeaulx, dixains,
« et epygrammes, a l'exaltation et triumphe d'icelle Passion. Au
« meilleur chant royal contenant le nombre de vnze lignes a cinq
« couleurs pour chascun baston sans coupes féminines sy elles ne
« sont synalephees, a tel refrain qu'il plaira à l'orateur, pourveu
« qu'il soit obseruantin, sera donne la Croix : et au debatu vng
« Aigneau. Pour la meilleure Ballade de huict syllabes et huict
« lignes a tel refrain que l'orateur vouldra, sera donne le Cha-
« peau d'espines. Et pour le plus parfaict Rondeau de treize
« lignes clos et ouvert, sera donne la Lance. Et pour le
« meilleur dixain de quatre couleurs, sera donne le Roseau. Et
« pour le meilleur Epigramme heroique sans excéder le nombre

(1) Chacun sait avec quel succès et quelle affluence de spectateurs la Passion se joua à Oberammergau et comment M. le chanoine Cresté la fit représenter au collège d'Ecouis (Eure), alors qu'il en était le très distingué Supérieur.

Digitized by Google

« de trente mètres, sera donne le Pillier. Tous lesquelz prix « seront baillez en essence par telle condition, que les dictz « œuvres tant en Francoys qu'en Latin, seront bien et lysiblement « escriptz : et lesdictz latins garderont en orthographie, « diphthongues et poinctz grammaticaulx. Aultrement pour la « difficulté de lyre et orthographier, seront lesdictz œuvres « reiectez .»

Entre le poëme héroïque latin de 42 vers hexamètres et sa traduction — « Ballade faicte par expres sur le latin ou au plus près », se trouve une vignette de la crucifixion, au dessus de laquelle on lit le Rondeau suivant :

Par grand amour et de cœur voluntaire
Suyuons sainct Iehan du hault Roy secretaire
Pour bien toucher les vrays poinctz de salut.
Traicter conuient de la mort qui valut
Rompre le trect du mortel Sagittaire.

Sathan fit l'homme à la mort tributaire
Et Jesus mort faict ce grief tribut taire
Quand en mourant noz debtes il tollut.
Par grand amour.

Pour nous réduire en estat salutaire
Il renuersa mort triste et solitaire
Iusques au fond de l'infernal palud
Et quand pour nous mourir en croix voulut
D'humain salut se fit propriétaire.
Par grand amour.

M. Auguste Le Prévost possédait encore, dans un vieux manuscrit in-4°, un mystère composé par maître Nicolle Mauger, prêtre, doyen des chapelains de la confrérie, en 1600, dont toute l'intrigue consiste à mettre en opposition l'humilité des Apôtres et l'insolente hypocrisie de Judas. M. P. Le Verdier l'a publié dans la *Revue Catholique de Normandie* (IIIe année, 35-46) en démontrant par des données paléographiques que ces vers sont antérieurs à 1600 et remontent peut-être à la moitié du XVIe siècle.

Bien éphémère dut être ce *Puy de la Passion*, éclipsé par son brillant et florissant aîné, le *Puy de la Conception*, car on ne cite

Digitized by Google

ni princes, ni auteurs, ni poésies présentées à ce concours (1). Il a dû tomber vers le milieu du XVIe siècle et se contenter ensuite de plus de pompe et d'éclat pour la solennité du Jeudi-Saint.

L'histoire de ce *Puy* se rapporte donc, non aux concours de poésies, mais plutôt à l'histoire des mystères si goûtés de nos ancêtres normands. A la Pentecôte 1454 on jouait, sur le marché aux veaux de Rouen, le mystère de sainte Catherine ; à Noël 1474, celui de l'Incarnation, sur le Marché-Neuf ; celui de la Passion en 1492, 1493, 1520, 1548, 1550, etc.

III. — Puy des Pauvres.
(1552-1559)

Ce *Puy* de poésie n'eut que huit ou neuf ans d'existence, de 1552 à 1559, et se tenait chez les Carmes à Rouen. On y chantait la charité. A la suite du *Trésor immortel* de Sireulde, l'imprimeur a joint plusieurs chants royaux, ballades et rondeaux, faits et composés « par aucuns poètes français et présentés au Puy des Carmes de Rouen en 1552 », avec les noms des auteurs.

Il reste de cette institution ce volume *rarissime* que la *Société de l'Histoire de Normandie* se proposait de réimprimer et qui l'a été par la *Société des Bibliophiles normands* en 1899, avec une introduction de M. Charles de Béaurepaire.

Le nombre des pauvres de la ville dépassant 7000, on eut l'idée de s'adresser à la charité privée et d'établir, dans ce but, un *Puy des Pauvres* sur le modèle de celui de l'*Immaculée Conception, de N.-D. du Jardin, de la Passion, de sainte Cécile,* ou du *Puy d'amour* (2) auquel on s'adressait afin d'avoir des poésies à propos des

(1) Cependant Ballin, dans son supplément, signale un chant royal de Clément Marot pour ce palinod, dont le vers palinodique était :

Le pélican, qui pour les siens se tue

et l'abbé Guiot lui en attribue encore deux autres qui figurent dans ses Œuvres.

(2) On a le livret composé pour Catherine Vettier avec ce titre : *Puy d'amour*. Six poètes du *Puy des Pauvres* y sont mentionnés : Romain Bréat, Jean Coupel, Jean Desminières, Nicolas Gosse, Geoffroy et Jean Le Prévost.

Digitized by Google

mariages. Sireulde ne nous a conservé que les pièces couronnées de 1552 à 1554 et cependant plusieurs délibérations mentionnées aux registres de l'Hôtel-Dieu prouvent que ce *Puy* existait encore l'an 1559. Au 30 mars 1556 on lit : « ne fust tenu Bureau, à cause du Palinod des pauvres tenu en la maison de Ville » ; au 12 avril 1557 : « le Palinod se tint au réfectoire des Augustins à cause de l'encombrement de la maison de Ville ».

De ces textes il ressort que le *Puy* se tenait, non chez les Carmes comme nous l'avons dit en commençant, d'après l'abbé Tougard (1), mais à l'Hôtel de Ville de Rouen, encouragé par les échevins et par l'administration hospitalière.

Sireulde donne le nom de trois Princes : Pierre Du Coudray, sieur de Fréville, Louis Pétremol et Noël Boyvin. — Le premier, notaire et secrétaire du roi, remplissait les fonctions de vicomte et de receveur ordinaire des vicomtés de Conches et de Breteuil, mourut vers le mois d'août 1554. — Louis Pétremol (2), fils aîné de Jacques, président au Parlement, s'occupa de la réforme de l'Hôtel Dieu et de l'assistance publique dans Rouen. — Enfin Noël Boyvin, sieur de Tourville, le 5 mars 1558, déclarait au Bureau « qu'il prenoit et acceptoit la charge de prince du *Puy des pauvres* pour ceste année présente (1559), à quoy il a esté receu ». — Il fut, très probablement le dernier prince de ce Puy.

Les *juges* sont indiqués dans une pièce de Sireulde :

Faisant à Dieu ceste priere,
Ce n'est pas pour laisser derrière

---

(1) *Les trois siècles Palinodiques*, etc., t. II, p. 229.

(2) Le poème de Sireulde lui est dédié avec ce titre :

« Proeme aux Lecteurs sur le nom
tourné de noble Homme et saige Maistre
Loïs Pétremol, Conseiller du Roy,
et second Président en sa Court
de parlemet à Rouen. Au
quel Seigneur ce préset
Livre est dédié.

La dédicace qui a pour refrain : *Los il emporte* est suivie d'un dixain et d'un huictain audict Sieur donné

Desus le myen nom retourné.

Digitized by Google

Vous autres Messieurs de ce puy,
De l'Esprevier, Lambert, Chappuy,
Mesmes aussi avec vous trois
Le bon seigneur Monsieur des Croix,
Galopin, Deserpens Docteur,
Bos guillemme gentil lecteur,
Malherbe, et autres de renom
Dont ne scay bonnement le nom,
Assistans lors en ce Pourpris
Que i'euz ce Pélican pour Pris.

Robert Le Roux, sieur de l'Esprevier, fils de Claude et de Berthe Theroude était conseiller clerc au Parlement en 1543 ; — Pierre Lambert, docteur en théologie, pénitencier à la Cathédrale le 11 juillet 1550, curé de Mouettes au diocèse d'Evreux, député aux Etats de Normandie le 14 novembre 1551, délégué du Chapitre au Bureau des pauvres en 1554, prêchait pour les pauvres à Saint-Ouen en 1554, 1555 et 1558 ; — Claude Chappuys mis par Clément Marot au rang des meilleurs poètes de son époque, nommé doyen du Chapitre par François Ier, dut se résigner à n'avoir que la dignité de chantre, mais avec quantité d'autres bénéfices : Tourville-en-Caux, Hautot-sur-Dieppe, Cantelou, les prieurés du Saint-Sépulcre (Meaux), de Saint-Jacques du Val aux Malades, etc. ; — Guillaume Le Seigneur des Croix, notaire et secrétaire du roi, membre, en 1548, du Palinod de l'Immaculée-Conception ; — Nicolas Gallopin, curé de Ramfeugère, mort en 1556, devait être professeur libre à Rouen, quoiqu'il fût, de plus, doyen de Saint-Cande-le-Vieux ; — Michel Des Arpens, non docteur, mais licencié en droit, curé de Courcelles au doyenné de Baudemont et d'Etaimpuis, couronné au Palinod de Rouen dès 1521 (*voir Pierre Vidoue*), résidait à Rouen et y mourut vers 1559 ; — Boisguillaume est peut-être Georges Le Brun, sieur de Boisguillaume, conseiller au Parlement le 24 avril 1543, époux de Catherine Le Chandelier, fille de J.-B. Le Chandelier auteur de la *Parthénie*, auquel il dit :

Si quidquam mereor, vel si quid laudis habebo,
Curia te generum noverit esse meum.

Voilà un beau-père qui avait conscience de ses mérites.

Enfin Nicolas Malherbe était un avocat, trésorier de la Fabrique de Saint-Maclou, époux de Jeanne Boullet.

Digitized by Google

On possède, grâce au *Trésor immortel*, une cinquantaine de pièces couronnées au Puy des Pauvres et dont les auteurs sont au nombre de seize que nous allons passer en revue, avec quelques citations de leurs chants royaux ou de leurs ballades.

Le premier en date est G. Durand pour son *Chant Royal premié au dict Puy Lan 1552*, dont voici l'Envoi :

Prince aymant Dieu, ou Dieu grace consigne
Ne laisse pas l'aliance orpheline,
Au Paovre sois par IESVS secourable
Ainsi prendras en ta race bénigne
Foy opérante en œuvre charitable.

On a également de lui une ballade et un rondeau :

Pour recepvoir de l'Eternel
Des prédestinez la couronne
D'un cœur fidèle et fraternel
De ta richesse aux paovres donne
Car l'omosne à l'homme pardonne.
Auquel charité trouvant lieu
Sa propre substance habandonne
Aux paovres, pour l'amour de Dieu. [Ligne palinodique.]

Le rondeau commence ainsi :

Avec la foy en charité conforte
Le désollé, lequel devant ta porte
Crie du pain, pour sa réfection.
O Chrestien, prévoy l'affliction
Que Jesuchrist en ses membres supporte.

De ta richesse ayde aux paovres en sorte
Que charité ne soit veue en toy morte
Ains qu'elle vive en ton affection.
Avec la foy, etc.

J. Crespin lui disputa le prix pour le Chant Royal *Lequel a debastu le précédent* avec cet envoi :

Prince du Puy qui réduis en Lumière
La Charité de l'Eglise première,

Digitized by Google

Et vous aussi zelateurs aparentz
Du Saint Bureau des Paovres occurentz,
De toutes partz continuez ce zelle,
Vous obtiendrez, sans aucuns différents
L'infini bien de la vie éternelle.

Il n'y a pas, de Crespin, une ballade, mais un rondeau sur la parabole du mauvais riche d'après Saint Luc :

De zèle ardant, d'une affection forte
D'un cœur esmeu, d'amour qui nous exhorte
Le paovre on doibt consoler et nourrir,
Non-pas laisser de faim et soif mourir,
Comme le riche, un lazare en sa porte,

Le riche au feu d'Enfer s'en desconforte,
Et vous serez traictez de telle sorte
Si ne voulez des paovres secourir,
De zèle ardant, etc.

En 1553, se présentent Jacques Sireulde, Coppin et Lallemand. Huissier au Parlement depuis 1540, Jacques Sireulde concourut au *Palinod* de l'Immaculée-Conception dès 1533 et se permit même, au mois de juillet 1547, de composer une satire intitulée *L'asne et l'asnon* contre un conseiller au Parlement, Etienne Luillier, et contre son chapelain, Guillaume Goujon. Il apprit à ses dépens par une amende de 50 livres envers le Roi et 100 livres envers Luillier, quel respect on doit à la Justice, du moins à ses représentants ! Outre son *Trésor immortel* Sireulde a publié, de plus, *Les Abus et superfluitez du monde*, avant 1555.

L'auteur du *Trésor immortel*, avant de donner les poésies couronnées au *Puy des Pauvres*, commence, naturellement, par imprimer les siennes : chants royaux, ballades, rondeaux (1), remercîments pour le *Pélican*, prix gagné au concours de 1553. L'Envoi du chant royal dit :

Prince du Puy qui en heureux pouvoir
Le Riche avéz meu à faire debvoir

(1) Il y a un chant royal, 4 ballades et 3 rondeaux. Son *trésor immortel* traite de l'aumône en vers décasyllabiques, au nombre de 998, sans la dédicace, le dixain et le huitain.

Digitized by Google

Envers le Paovre, en ce lieu ie souhaicte
Jusqu'à cent ans, d'an en an vous revoir,
Affin de faire aux doubteux concepvoir
L'évident bien de l'Omosne secrette.

Sa ballade couronnée en 1553 « lorsque deffunct maistre Pierre du Couldray, notaire et secrétaire du Roy, et sieur de Fréville, estoit Prince dudict Puy » lui suggéra le rondeau suivant comme *merci* :

Pour ma Balade ay un beau Prix
Dont ie mercy Dieu, et vous Prince,
Et ceulx qui ont ains que le Prinse
A juger selon Dieu apris.

Je ne pensay, dont suis surpris,
Jamais voir l'Heure que le tinsse,
Pour ma Ballade.

Facteurs resveillez vos Esprits :
Car si la Bourse on ne me pince,
Du meilleur vin de la Province
Vous faire boire ay entrepris,
Pour ma Balade.

A la suite on lit : « Les graces que rendist ledict Sireulde, en « remectant ledict Prix, qui estoit un Pélican. En l'an 1554. Lors « que Noble Homme et Sage Maistre Loys pétremol, conseiller du « Roy, et second Président en sa Court de Parlement à Rouen, « estoit Prince dudict Puy des paovres. »

Le Pélican veu en ma Main
L'obtins, aura un An demain,
Autant ioyeulx dire ie l'ose
Comme ayant gaigné plus grand chose,
Raison, ce pélican ie voy
Semblable au naturel de Moy,
Pour le moins ainsi qu'il me semble
Mon naturel au sien ressemble :
Car ainsi qu'il faict pour les siens,
J'ai au iourd'huy faict pour les miens.

Comme le Prince de 1553 n'était plus, il ajoute :

Fréville en ce lieu souhaictant,
Affin de lui en rendre autant.

Digitized by Google

Hélas! Son corps gist soubz la Lame,
Dont je pry Dieu qu'il en ayt l'Ame
Toutesfois puis qu'est décédé,
A son Filz qui a succédé,
D'honneurs et biens en quoy prospère,
Ie les rendz au lieu de son père,
Grands biens feist aux paovres humoins
Le Filz pour eulx n'en face moins.

Puis après les juges du Puy il nomme tous les poètes qui concourent habituellement :

Gentils Facteurs naiz en cest art,
Comme vous le Prévost, Bréart,
Gosse, Durant, Follain, Crespin,
Desmynières, Couppel, Coppin,
Mynfant, Doublet, Bénard, Mignot,
Savale, L'alemant, Hellot,
De la ruë, Moison, Aubin,
Frère Chaperon Jacobin,
Baillehache, expert officier,
La Caille, Caillart, Le Boursier,
Doury, Febvrier, Renault, Lorin,
Et du Mommain le Tabourin,
Pardonnez-moi si i'ay faict faulte,
Ou si ie n'ay pas la voix haulte, etc.

Abbé Ch. Guéry.
Aumônier du Lycée d'Evreux.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

QUELQUES LETTRES DE GUILLAUME DENYS

A COLBERT

Chapelain écrivait à Colbert le 20 décembre 1665 (1) :

« La troisième chose que contient le paquet et la plus importante est la lettre de ce bon prestre de Dieppe, remaniée et rendue raisonnable par M. Perrault, et retouchée en plusieurs endroits par vos serviteurs de l'assemblée, en sorte qu'elle nous a semblé en estat de paroistre sans faire tort à son livre ni à vostre nom. Elle eust pû à la vérité estre moins ornée et par là plus proportionnée à la capacité de son autheur; mais, si elle n'eust pas esté indigne de luy en une forme plus simple elle l'auroist esté de vous, Monseigneur, qui ne devés point recevoir de ces offrandes ou qui les devés recevoir convenables à vostre mérite et à vostre dignité. Vous prendrés, s'il vous plaist, le temps de passer la veue là-dessus, d'y corriger nos corrections et de donner la satisfaction à ce bonhomme de pouvoir vous adresser son travail sans vous desplaire ».

Le *bonhomme* aurait-il été froissé s'il avait connu cette appréciation de sa prose, ou bien se serait-il incliné devant le verdict d'un si important personnage? Je penche pour la seconde hypothèse, mais je crois surtout qu'en recevant son épître approuvée, même avec corrections, il aura été tout à la joie de voir apprécié par le puissant ministre le travail de toute sa vie, ses efforts en faveur de l'instruction nautique de ses compatriotes.

Né à Dieppe vers 1624 (2), tonsuré à 15 ans en l'église Saint-Rémy et ordonné prêtre le 21 septembre 1647 (3); Guillaume

(1) Lettres de Chapelain, II, 427-28.

(2) Son acte d'inhumation en 1689 le dit âgé de 65 ans, cet acte est daté du 7 novembre surlendemain du décès.

(3) Arch. Seine-Inférieure. G. 9741, pp. 53 et 266; son père s'appelait Richard Denys et sa mère Marguerite Daniel.

Digitized by Google

Denys s'était adonné de bonne heure à l'hydrographie, et dès 1648 il publiait son premier ouvrage. Depuis et jusqu'à sa mort, c'est-à-dire plus de 40 ans, il fut tout à ses études et à ses élèves.

Ce n'avait été d'abord que des leçons privées, mais bientôt la renommée du professeur se répandit au loin avec ceux qui les avaient suivies, Colbert en fut informé, il prit Denys sous sa protection, et le 30 septembre 1665 s'ouvrait un cours public qui attira de nombreux auditeurs, marins ou simples amateurs de science. On y venait par curiosité lorsqu'on passait par Dieppe, c'est ce que fit un jour avec d'autres le fils de Mme de Sévigné.

Il y a à la Bibliothèque Nationale dans les Mélanges Colbert un certain nombre de lettres de Guillaume Denys au ministre, deux ont été éditées par Pierre Clément (*Lettres et Mémoires de Colbert*, IV, 558-59), mais d'autres me paraissent intéressantes à publier pour les renseignements qu'elles donnent sur le cours et pour ce qu'elles nous apprennent du professeur lui-même, le *bon prestre de Dieppe*.

Le savant y parle naïvement de sa science, sans oublier le côté pécuniaire ; il n'est pas riche et son traitement n'arrive pas très régulièrement ; mais surtout il s'occupe de son art et de ses élèves. On a aussi d'autres preuves de l'intérêt qu'il portait toujours à ceux-ci.

Parmi les élèves hydrographes de 1667 figurait Martin Brusen ; le 6 février de l'année suivante Guillaume Denys assistait à son mariage (1), et en 1675 il nommait un de ses enfants. En 1663 il était témoin au mariage de Louis Gaulette (2) et en 1665 à celui de Jacques Ribaut (3) dont il nommait la fille à la fin de l'année. Le 31 août 1648 il était parrain de Guillaume Voutremer (4) (ne

(1) Avec Marthe Gaillard, à Saint-Jacques où fut aussi baptisé l'enfant (Martin) le 24 août 1675.

(2) Le 19 novembre à Saint-Rémy mariage de Louis Gaulette et de Madeleine Porion ; on sait qu'un François Gaulette fut professeur d'hydrographie à Toulon.

(3) 7 janvier 1665 à Saint-Rémy mariage de Jacques Ribaut et de Madeleine Fournier veuve Latignant, le baptême de leur fille Anne Françoise est du 20 novembre.

(4) Fils d'Antoine et de Marguerite Denys. Le 6 mai 1668 étaient tonsurés Jean Voutremer, de Criel, et Guillaume, de Dieppe, fils de Jacques

Digitized by Google

serait-ce pas le futur professeur d'hydrographie de Bayonne?) qui d'ailleurs était peut-être son neveu. Ajoutons enfin qu'en 1667 il nommait une fille de son imprimeur Nicolas Dubuc (1).

ÉDOUARD LE CORBEILLER.

I

Monseigneur,

Je me tiens extrêmement glorieux d'avoir le bonheur d'estre dans l'esprit de Sa Majesté et de vous qui estes son unique et fidelle ministre, j'aurois de la peine à trouver des termes assez forts pour recognoistre et pour correspondre à toutes les bontéz et la générosité que vous me tesmoignez, mais j'espère que vous aggréerez plustost la sincérité et simplicité de mes respects que l'emphase et le lustre qu'y pourroit apporter un courtisan, ravy que mes soins et mes veilles peussent estre uttiles à la gloire de mon monarque et à l'avantage de ma patrie. Je bénis Dieu que depuis 20 à 22 ans que je m'applique aux mathématiques et par profession à la navigation j'ay tasché de m'y rendre capable, et l'habitude que j'ay eu avec les gens du mestier m'a obligé de la scavoir à fonds, je n'y ay pas espargné mes peines et je peux dire sans vanité que sur cette matière je pourrois paroistre et en parler devant les plus doctes du monde en cet art. J'ay faict de fort bons escholiers, et Dieppe n'a point presque de cappitaines ny de pilottes que de ma façon, et les autres ports de ce roiaume possèdent beaucoup de leurs plus habiles de mon instruction, aiant plus d'escholiers de nos provinces contigües que des esloignées, que de Dieppe mesme, en quoy qu'ils aient des maîtres n'y a-t-il pas lieu de s'estonner qu'ils se donnent la peine de venir chez nous pour apprendre.

Dans la proposition que me fit M. le chevalier de Sour-

---

et de Marguerite Fortin. (Arch. Seine-Infér. G. 9746, f° 112.) Lequel est l'hydrographe?

(1) Marie Françoise, le 18 mars 1667, Guillaume Denys nomma aussi ses neveu et nièce Guillaume et Catherine Parésy en 1666 et 1663, Guillaume Catherine en 1649, et Catherine Lavenu en 1677.

Digitized by Google

dis (1) de la part de M. de Vueil Colbert (2) pour donner un maître de ma façon pour la Rochelle j'escrivis mes petits sentiments audit sieur que je mis dans celle de M. de Sourdis il y a deux jours, l'assurant qu'on en pourroit donner passablement capables, et que je m'obligois mesme de les perfectionner et esclaircir sur les poincts ou qu'ils ignoreroient ou qu'on pourroit leur faire au premier mot de lettre qu'ils m'envoieroient, ce qui ne seroit pas un petit avantage pour eux, au moien toutesfois que Sa Majesté m'honorast de quelque honneste récompense pour cet effect, avec d'autres advis sur ce sujet. Il est parti de chez nous depuis quelques jours un gentilhomme d'auprès les Sables d'Olonne nommé Chabocière qui assurément n'a pas une médiocre cognoissance de la navigation, aiant eu la curiosité de venir tout exprès pour s'instruire, et qu'il joindra avec toutes les belles cognoissances qu'il possède. Il ne faut pas pourtant que Vostre Grandeur se persuade que tous ceux que je luy puis nommer puissent aller de pair avec moy, et quoyqu'un pilotte soit bon pour pratiquer il faut bien d'auttres quálitéz et de capacité pour se mettre sur le banc, tels qu'ils sont je vous les donneray de bon cœur et me submects de les façonner du mieux qu'il me sera possible, n'aiant rien que je ne communique librement. J'ay maintenant chez nous le neveu de M. Fermanel (3) qui est un jeune homme doué de toutes les bonnes qualitéz et qui se destine pour les Indes orientales. Enfin vous me permettrez de vous tesmoigner que je suis avec tout le respect,

Monseigeur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

G. Denys pbre indigne.

De Dieppe ce 22e may 1665.

Il y a longtemps que l'on me faict espérer un privilège pour mes œuvres et spécialement pour un de la variation de l'aimant absolument nécessaire pour le voiage des Indes orientalles que

(1) François d'Escoubleau de Sourdis, chevalier de Malte, capitaine de vaisseau.

(2) Intendant à la Rochelle,

(3) Rouennais, qui figure dans la correspondance de Colbert.

Digitized by Google

j'ay le dessein de vous présenter si vous avez la bonté de l'aggréer, si vous me faictes rescrire vous me tesmoignerez s'il vous plaist vostre sentiment sur ce sujet.

(*Mélanges Colbert*, 129, ff. 185-6).

II

Monseigneur,

Pour obéir promptement à vos ordres je fis afficher mardy pour commencer mercredy où s'est trouvé un bon nombre mesme de nos plus suffisants de Dieppe, jusques à mes confrères qui se comptent tous d'apprendre quoique je leur aie tesmoigné que M. Duquesne (1) m'avoit dit qu'il ne falloit s'appliquer qu'à ceux qui apparemment sont pour estre pilottes, je ne peux pas les refuser puisque les termes sont généraux.

De la façon que j'ay conclu de tenir l'eschole pourveu que j'aie le teste assez forte pour y résister elle vous fournira en peu de temps un grand nombre de pilottes, mais aussy je prévois veu l'affluence un embarras incroiable.

Hier je leur donnay une explication en général de la sphère touchant ce qui peut concerner la navigation.

Il seroit besoin d'un pendule pour régler nostre temps parce qu'en entrant (quoique je face toutes les leçons) je m'attache à en expliquer une pendant un quart. et je destine le dernier quart d'heure pour recevoir toutes les difficultéz qu'on voudra proposer et le reste du temps est pour travailler.

L'on y a faict les prières à la fin pour Sa Majesté, où vous n'avez pas esté oublié comme celuy par le moïen duquel nostre ville se voit honoré de cette faveur, Vous aggréerez...

Dieppe, 1er oct. 1665.

(*Mél. Colb.*, 132, f. 106).

III

Monseigneur,

Ravy que mon procédé vous aggrée cela seul est capable de redoubler mon zèle, et bien loing de m'arrester aux heures pres-

(1) Abraham Duquesne, le grand marin.

Digitized by Google

criptes par mon affiche, outre que je prens presque tousjours le quart d'heure des propositions après mon heure réglée je reste encore pour voir les leçons et monstrer à nos plus foibles de sorte qu'il y en a qui restent très longtemps après l'eschole, je leur donne mesme des leçons pour faire chez eux qu'ils me rapportent pour voir si elles sont bien faictes, et n'estoit que l'on tasche autant qu'il est possible de maintenir pour tous la leçon généralle et qu'el n'en demeure point derrière de la manière que j'y procède ils avanceroient extrêmement, ils sont desja plus qu'à la moitié de leur quartier d'or. Que ne devons nous pas faire pour le public, un pbre dit saint Augustin n'est point pour soy mais pour les autres.

Outre que je vois que vous faictes en sorte que mes appoinctements soient exactement payéz que vous me mandez que vous croiez que j'ay desja receu les 600 livres de ma première demye année, ce qui n'est pas pourtant, et pour en estre plus asseuré je me suis transporté à la maison de M. Le Gendre (1), qui me donna les 600 livres de la justification que vostre seule bonté m'avoit procuréz, sa femme dict qu'il n'avoit aucun ordre pour cet effect.

Pour mon brevet j'aurois à vous supplier affin que je ne sois point obligé de tirer mes quartiers en change et avec peine de me faire assigner sur nostre eslection d'Arques ou sur nostre domaine, mesmes si vostre bonté trouvoit à propos d'y insérer la qualité de pilotte examinateur par tout le roiaume de France comme me le donne la commission de feu M. de Vendosme (2) quoyqu'elle me soit maintenant inutile parce que l'on n'interroge plus à Dieppe les pilottes pour la raison que M. Fermanel vous dit de ma part à cause qu'il est défendu par un arrest du parlement de Rouen aux Messieurs de prendre aucun sallaire pour l'examen des pilottes, c'est pourquoy ils ne veulent pas prester leur assistance à quoy néantmoins l'on deverait les obliger.

J'ay prins la liberté de vous envoier l'épistre de nostre livre, vous aurez la bonté de m'en tesmoigner au plustost que faire ce pourra vos sentiments afin qu'on l'imprime pendant que le graveur

---

(1) Receveur des tailles de Dieppe.

(2) Le duc de Vendôme, grand maître de la navigation, qui avait donné à Denys une commission de pilote examinateur.

Digitized by Google

achevera les figures, et que le livre se puisse distribuer. Ce sont des libertés très grandes que prend celuy qui a toutes les obligations d'estre...

Dieppe 24 nov. 1665.

(*Mél. Colb.*, 133, ff, 582-3).

IV

Monseigneur,

Vostre bonté me livre de jour en jour de nouveaux sujets d'obligation. Je reçeus hier les 600 l. qu'il vous a pleu m'envoier et bien loing de m'empresser du retardement je me tiens trop asseuré tant que le bon Dieu me conservera vostre digne personne, c'est le subjet pour lequel je lève tous les jours les mains au ciel.

Vous m'avez délivré d'une grande peine de me parler de nostre épistre, nostre libraire en est dans l'impatience parce qu'on luy en demande de tous costez, c'est la moindre de toutes vos affaires, vous pouvez dans cette occasion en user comme à l'endroit d'une personne qui est toute vostre et qui ne recherche que les occasions de vous tesmoigner...

Dieppe, 8 déc. 1665.

(*Mél. Colb.* 134, f. 237).

V

Monseigneur,

J'ay en peine de vous estre importun dans l'embarras que je m'imagine que vous avez sur les bras des préparatifs de la guerre, mais pour m'acquiter des ordres que vous m'avez prescript je vous diray que vostre eschole roiale faict tousjours merveilles quoique j'en ai engagé plusieurs à Messieurs de la compagnie des Indes occidentales, cela n'empesche pas que ceux qui reviennent journellement ne la rendent nombreuse et qu'il n'en vienne beaucoup plus qu'il n'en part. De surplus pour estre ponctuel à vos ordres et ne donner point lieu aux curieux et avancéz de quitter je leur ay commencé la navigation par les sinus ce qui me donne à la verité un furieux embarras, n'estoit que je me console quand je vois qu'il y en a desja nombre qui ont tellement profité et se sont perfectionnez de sorte qu'ils enseignent aux autres qui n'y viennent

Digitized by Google

point pour quelques considérations, et je vois parce que j'ay desja faict que le long d'une année pourra former jusques 120 à 150 jeunes hommes pour parvenir à estre pilottes dans les voiages qui se feront cy apréz. Cette guerre abbatardit infiniment le monde qui est pauvre parce que le commerce ne va point, mais Dieu vueille que la nouvelle que nos huguenots receurent hier d'Angleterre soit véritable qui disent que les Anglois ont relasché les navires qu'ils ont prins sur les François. C'est une marque du désir qu'ils tesmoignent d'un accommodement que souhaitte de grand cœur celuy qui est...

Dieppe 21 février 1666.

Quoique je ne vous aie envoié que 6 exemplaires de nostre livre vous pouvez m'en demander tel nombre que vous souhaitterez.

(*Mél. Colbert*, 136, f. 376).

VI

Monseigneur,

Ce m'est un grand desplaisir d'apprendre par la vostre du 14e de ce mois que vous vous plaingnez de ce que vostre eschole roialle n'a pas fourni de pilottes pour conduire dans la Manche les vaisseaux de Sa Majesté. Outre que vous scavez que tous les pilottes ne sont pas bons en tous lieux et que dans ces petites navigations il faut par un long usage acquérir la congnoissance des costes et de quantité d'autres particularitéz il me semble vous avoir mandé par mes précédentes qu'après avoir donné les préceptes de cet art aux personnes que j'enseigne il faut qu'ils aillent sur mer se former dans l'estime pour par apréz conduire les vaisseaux et ceux qui estoient pour lors chez nous n'estoient pas de cette trempe, aussy l'eschole pour tous ces bruits n'en a-t-elle point diminué, vous aiant pareillement mandé que desja plusieurs estoient alléz sur mer pour se rendre par cy apréz capables de rendre service à Sa Majesté. Néantmoins je vous puis asseurer que des nostres il s'en est présenté trois de leur bonne volonté, et si les pilottes se sont cachéz cela ne me surprend point n'y aiant pas procédé ce me semble de la manière qu'on eut deub, car aiant veu que l'on avoit prins les premiers par force sans leur parler de marché le reste à la vérité s'est absenté. Si l'on leur proposoit un honneste sallaire

Digitized by Google

apréz qu'ils auroient esprouvé qu'on les auroit raisonnablement satisfaicts l'on en trouveroit suffisamment, et sans les forcer ils viendraient s'offrir de leur bon gré, leur donnant liberté apréz la campagne faicte de se retirer chez eux.

Je ne scay qui leur a imprimé que les gages d'un pilotte ne sont que de 21 l. par mois et que les cappitaines aprez le service les réduisent à ce prix, un bon et simple matelot gagne bien davantage dans les navires de la campagnie.

Vous m'obligez de plus en plus de prier le bon Dieu pour vostre conservation par la promesse que vous me faictes d'avoir soin du paiement des appointemens de celui qui est...

Dieppe, 21 oct. 1666.

(*Mél. Colb.* 141 *bis*, f. 551).

VII

Monseigneur,

Voicy un des fruits de votre eschole roialle que son père et moy prenons la hardiesse de vous présenter qui vous sera comme j'espère d'autant plus agréable qu'il est filz d'un père qui a l'honneur d'estre estimé de vous. Sa vivacité et la maturité de son esprit dans la tendresse de son aage m'en font concevoir de bonnes espérances, outre le temps qu'il a demeuré chez nous il a desja faict deux voiages en l'Amérique de sorte que se destinant pour la mer et aient passé la plus belle partie de sa vie à la navigation je trouve en luy toutes les dispositions d'y réussir en quoy il suivra les traces de son père, auquel lieu je ne doute point qu'il ne donne des marques de son courage et de son habileté dans la veue où vous luy aurez faict l'honneur de le considérer.

Nos pilottes que l'on avait mis dans Monseigneur de Beaufort sont de retour bien satisfaicts tant du bon traitement que du paiement qu'ils en ont reçeu, je souhaitterois que cela fût capable de mettre les autres dans l'honneur de se ranger au service de Sa Majesté auquel je suis comme à vous...

Dieppe 2 nov. 1666.

(*Mél Colb.* 142 f. 68).

Digitized by Google

VIII

Monseigneur,

Monsieur le marquis de Sévigny (1) et quantité d'autres Messieurs qui vont en Angleterre accompagner M. de Ruvigny (2), lesquels nous ont faict l'honneur de venir en vostre eschole roialle hors mesme des heures des cours pour y prendre les teintures et les lumières pour le petit trajet qu'ils ont à faire m'aient apprins que vous estiez de retour vous me permettrez de venir espancher mon cœur aux pieds de Vostre vénérable Grandeur pour m'y conjouir avec toute la France de cet heureux retour dans une parfaicte santé aprez le long temps dont j'en avois esté privé à raison que j'ay creu que le tracas où la campagne victorieuse de nostre glorieux monarque vous embarassoit de sorte que je me suis contenté comme un autre Moise de lever les mains au ciel pour le prier de conserver vostre digne personne et bénir les justes entreprinses de nostre invincible monarque qui font toute nostre gloire.

Me voicy au bout de deux ans de profession de cette vostre eschole sans avoir prins aucun relasche, je vous puis asseurer qu'elle faict merveille et continue d'estre si nombreuse qu'il estoit besoin de la paix avec l'Anglois pour restablir le commerce et pour faire un essain de quantité qui se sont rendus très capables et qui ne font qu'attendre pour mettre en pratique ce que je leur ay apprins. Vous suppliant de me continuer l'honneur de vostre bienveillance je reste...

Dieppe 9 sept. 1667.

(*Mél Colb.*. 145, f. 94)

IX

Monseigneur,

Par ma dernière du 23 novembre je vous avois mandé dans ma remonstrance qu'au faict des lamaneurs comprins au 27e article

(1) Le nom s'écrivait souvent ainsi.

(2) Henri de Massué, marquis de Ruvigny, lieutenant général des armées.

Digitized by Google

de l'arrest pour nostre ville il n'estait pas besoin de les interroger à quoy pour apporter quelque restriction conformément aux anciennes ordonnances il seroit à propos de spécifier que Messieurs de ville assistez des principaux bourgeois et marchands fissent eslection chaque année d'un certain nombre des plus intelligents (lesquels seuls pourroient vaquer à cette fonction de lamanage) et qui eussent moien de respondre des dommages qui arriveroient par leur faute. ce que je dis nommément parce que tous mes matelots du Moulin à vent (1) se meslants indifféremment de le faire depuis 15 jours en ça ent eschoné en sortant deux vaisseaux droict sur le milieu de l'amas du galet qui est à l'entrée de nostre port, dont l'un a esté brisé, l'autre aprez avoir bien souffert a esté enfin heureusement desgagé, ce qui est capable de beaucoup décréditer nostre part bien que la faute des particuliers qui sont brutaux. De plus comme la profondeur de nostre quay s'est entièrement perdue par la négligence que l'on y a apportée il faudroit ordonner que le lestage se print premièrement dans le quay ou par de la nostre pont où s'est amassé quantité de caillou.

Je vous supplie d'aggréer ces advis et de trouver bon que je vous face ressouvenir de mes appoinctements ainsy que me l'avez promis il y a près de trois mois ce qui m'obligera de rester de plus en plus...

Dieppe 12 déc. 1.667.

(Mèl Colb. 146, f. 447*)*.

X

Liste de ceux lesquels pendant ce mois se sont rendus nouvellement en l'eschole royalle d'hydrographie de Dieppe.

1° Simon des Flèches fils du sieur des Flèches advocat de 20 ou 21 ans lequel aiant fait sa philosophie a quitté pour apprendre la navigation.

2° Magni de 13 à 14 ans.

3° Galliot lequel il y a deux (ans) avait commencé et qui de présent a 15 en 16 ans.

4° Hamel petit garçon de 11 à 12 ans.

---

(1) Quartier de Dieppe habité par les marins.

Digitized by Google

5° Poitevin de Sainte Norine port en Bessin en basse Normandie, aajé de 25 à 26 ans.

6° Jean Bétourné de Caen, de 33 à 34 ans, lesquels deux estoient dans le navire le Florissant.

7° Louis Lallemant de 13 à 14 ans.

8° Nicolas Picot de 22 à 23 ans.

9° Martin Brusen de 29 à 30 ans, lesquels deux sont de retour des isles dans le navire du capitaine Loremier.

10° François Plé qui vient pareillement des isles dans le capitaine Bichot, aajé de 23 à 24 ans.

11° Pillatte qui vit dans l'espérance des effects de vostre bienveillance.

12° Un des Ronds qui après avoir faict un voiage de Rochelle revient à l'eschole.

Je vous puis asseurer qu'à présent l'eschole roialle est très florissante, composée de la plupart grands garçons et bons matelots comme vous le peuvent tesmoigner les catalogues des mois précédents.

(*Mél Colb.* 146, f. 448).

XI

Monseigneur,

Je ne scay si vous avez reçeu le reste de l'Art de naviger par les nombres que je vous envoiay le 1er de ce mois, que l'on donna à Paris chez vous à M. Perraut (1) lequel promit de vous l'envoier avec une lettre y joincte dans laquelle outre le sujet je vous supplios de me continuer vostre bonté ordinaire pour le paiement de mes appoinctements dont je vous conjure d'autant plus instamment que j'en ay extrêmement besoin parcequ'aprez avoir faict un petit corps de réserve tant de vostre gratification que de mes appoinctements j'ay faict achapt d'une maison pour me loger pour 3.000 l. dont il reste encor 500 l. à payer avec les accomodements qu'il y conviendra faire, outre que je ne peux recevoir aucune chose du peu de bien que mon père m'a laissé, parcequ'estant dans a comté d'Eu Mlle d'Orléans a faict deffence de venir à Dieppe ou

(1) Sans doute Charles Perrault, l'académicien, familier de Colbert, celui dont parle Chapelain.

Digitized by Google

d'y aller à raison de la peste, de manière que si votre bonté n'a esgard à ma requeste je me vois dans une très mauvaise conjoncture puisque je n'espère rien d'ailleurs.

Bien que toutes les autres escholes et collège aient cessé je n'ay point néantmoins discontinué, c'est en cette considération que je vous conjure d'assister celuy qui est.....

Dieppe, 21 oct. 1668.

(*Mèl Colb*, 149, f. 144.)

XII

Monseigneur,

J'ay eu bien de la joie à l'arrivée de M. Berrier (1), parce qu'il me dit que vous esticz de présent aussy sain que luy, j'en ay bien remercié le bon Dieu et supplié qu'il vous continue longtemps cette bonne santé, laquelle ne peut estre que très avantageuse pour le bien de la France.

A l'esgard de nostre ville il faut qu'il y ait quelque chose de funeste que n'aiant prins aucune maison de peste depuis longtemps il arrive par malheur que le jour avant le précédent celuy de son arrivée il en print deux maisons de pauvres gens, ce qui causa pourtant que je fus privé de l'espérance que j'avois conçeu d'obtenir à son arrivée l'ouverture de vostre eschole, en laquelle à la vérité il vient régulièrement tous les jours quelque vingtaine d'escholiers dont si vous souhaittez je vous envoieray la liste, qui m'occuppent davantage que si l'eschole estoit réglée, c'est ce qui me faict peine que l'on me deffende d'afficher puisqu'outre que cela la rendroit plus considérable ainsy que M. Berrier me l'a recommandé elle seroit notoire à un chacun, quelques-uns ou beaucoup pouvants encor l'ignorer, et je le fais d'autant plus que M. de Montigny (2) n'y consentira jamais à moins qu'il ne voie vostre ordre pour ce subjet, n'estant pas ce me semble raisonnable que depuis plus de trois mois qu'il n'a prins qu'une maison par cy par là ce qui pourroit encor continuer cela empeschast le progrez quy s'en ensuyvroit et veu qu'il y va de mon intérest de prendre garde

(1) Conseiller d'Etat.

(2) Gouverneur de Dieppe.

Digitized by Google

à n'admettre que des personnes dont le quartier ne soit aucunement soubçonné, aiant vostre ordre je prendray la liberté d'en user de cette manière et reste cependant...

Dieppe, 31 mars 1669.

(*Mél. Colbert*, 150 *bis*, f. 986).

XIII

Monseigneur,

Puisque vous voulez bien que je vous informe de tout ce qui regarde vostre eschole royalle vous me permettrez de vous dire mercredy dernier, jour que M. Berrier arriva à Dieppe entre 9 et 10 heures du matin l'on mit bas et rompit ma porte et y survenant fus frappé avec violence et l'eus esté davantage n'eust esté que par bonheur il se rencontra un de mes escholiers lequel l'aiant apperçeu l'empescha avec menaces et des insultes de la part de celuy qui m'avoit frappé m'appellant frippon et disant qu'il avoit plus d'aller et estoit mieux connu de Vostre Grandeur que moy et ce pour un passage qu'un cabaret prétend avoir au travers de ma maison bien que je sois fondé en bons contracts et qu'il n'aie que des raisons frivolles, de manière qu'estant tout de fange je n'osay aller faire la révérence à M. Berrier qu'il m'estoit pourtant nécessaire de voir pour des pierres d'aimant que la direction m'avoit donné commission d'acheter et pour partie de l'équipage du navire le saint François à laquelle ils m'avoient prié de travailler, en quoy l'on me dit que j'av beaucoup manqué parce que la façon dont j'estois equippé l'eut faict embrasser mon affaire et en quoy l'on remarque ma simplicité pour les affaires du monde.

Le lendemain je fus voir M. de Montigny pour le prier de me protéger suivant que vous avez eu la bonté de luy mander, il me dit que je me devois addresser aux juges de nostre ville, auquel je fis response que pour le proceds qu'il falloit essuier je pourrois commettre des personnes pour agir pour moy mais qu'au faict de la violence commise contre ma personne, ma personne estoit nécessaire et qu'ainsy j'aimois mieux souffrir toutes les laschetéz imaginables que de manquer à l'assiduité de vostre eschole laquelle je considère au delà de tous mes interests propres.

De plus l'affaire estant comme elle est de présent jusques à ce

Digitized by Google

que le proceds soit vuidé ma maison qui est vostre eschole est de pire condition qu'une rue puisqu'elle est la communication de deux rues avec une fonteine dont je dois avoir la moitié qu'ils rendent publique.

Et pour me faire davantage d'insultes il se range un nombre de dentelières dans ce passage lorsqu'elles chantent à gorge desployée et ainsy interrompent tant mes escholiers que mes estudes particulières et l'attention à mon bréviaire et prières.

M. le gouverneur et Messieurs de ville m'ont conseillé qu'attendu que vous faisiez paroistre avoir une bonté toute particulière pour cette eschole je vous suppliasse de nommer des arbitres pour juger de tous ces différents parce que ma cause est si juste que je ne fais aucune difficulté de la compromettre à qui bon vous semblera et mesme M. l'intendant estant de présent à Dieppe il pourroit vuider cette affaire dans laquelle vous requiers très humblement dant vostre eschole que celuy qui la tient qui sera obligé de rester...

Dieppe 10 juin 1669.

(*Mél. Colbert*, 153, f. 312).

XIV

Monseigneur,

Le mois passé j'avois mandé à Monseigneur de Seignelay (1) qu'encor bien que l'establissement des classes deut produire un très bon effect pour le service du roy j'appréhendois que cecy ne fut capable de rebuter une quantité de s'appliquer à la navigation dans la veue de prendre un bulletin qui est un engagement pour aller à la guerre parce qu'il se peut faire que dans leur premier voiage s'ils voient qu'ils ne peuvent pas s'habituer à la mer par l'incommodité du mal qu'ils y auroient continuellement souffert il ne leur seroit plus libre de quitter.

Ce qui seroit un très grand inconvénient puisque j'ay remarqué que depuis l'establissement de vostre eschole roialle il y auroit eu plus de deux ou trois cents escholiers de classe lesquels aiant quitté leurs estudes et d'autres novices auroient embrassé la mer et y auroient très bien réussi particulièrement les philosophes et

(1) Le marquis de Seignelay fils de Colbert.

Digitized by Google

ensuite auroient rendu de très bons services nommément à la compagnie des Indes orientales.

C'est pourquoy suivant le sentiment mesme de M. Brodart (1), il seroit à propos de donner de primabord à ces sortes de gents un billet d'aspirants et ensuitte retournants un bulletin de la seconde ou troisiesme classe pour leur donner du temps pour s'habituer, sur quoy pourtant ils ne veulent rien décider à moins que de scavoir vostre ordre ce qui me faict prendre la hardiesse de vous en représenter la conséquence. Je vous supplie donc, Monseigneur, de m'en faire scavoir vostre volonté comme aussy de me continuer vostre bonté ordinaire pour le paiement de mes appoinctements ce qui m'obligera de prier le bon Dieu pour vostre prospérité et santé et de continuer l'assiduité à vostre eschole qui est tousjours suffisamment nombreuse et de rester...

Dieppe 24 nov. 1673.

(*Mél. Colbert*, 176 *bis*, f. 763).

XV

Monseigneur,

Comblé de l'extrémité de vos faveurs par l'ordonnance pour le paiement de mes appoinctements dans l'incapacité de vous en pouvoir tesmoigner les reconnoissances je supplieray le bon Dieu de suppléer à mon défault et de vous conserver en bonne santé *ad multos annos* dans les bonnes grâces de Sa Majesté pour le bien de toute la France et le mien en particulier ce qui m'obligera à redoubler mon zèle pour correspondre à vos intentions.

Je m'estois donné l'honneur de vous escrire touchant quelques demeslés avec nos Messieurs de l'admirauté, un mot de response de vostre part m'obligeroit infiniment d'autant plus que comme je vous mandois je me suis porté pour appellant de leur sentence sans y songer cela les empescheroit de l'injustice qu'ils commettent et me mettroit à couvert, ce qui me seroit encor un sujet de rester plus fortement avec tout le respect et la soumission que je vous dois... »

Dieppe, 12 février 1674.

(*Mél. Colbert*, 167, f. 318).

(1) Commissaire général de la marine au Hâvre.

Digitized by Google

ÉTUDES D'HISTOIRE NORMANDE

VI

ENVIRONS DE TROUVILLE

I

LE PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-DU-BOSC

Dans la Forêt de Touques

Lorsqu'après avoir quitté Trouville soit par la route d'Agnesseau soit par le chemin de Calanville, on a dépassé les Quatre Routes au carrefour de la Croix-Sonnet, on trouve à droite, en continuant vers Saint-Gatien, un chemin qui forme de ce côté la limite de la forêt, la séparant d'une briqueterie.

A l'entrée de ce chemin est une barrière et il s'enfonce peu à peu en plein bois.

Après un trajet de 1 500 mètres environ, on commence à descendre et on découvre aussitôt une clairière, de vastes prairies, des herbages plantés de beaux pommiers, une cour avec d'anciens bâtiments.

A l'horizon, au-delà des grands arbres de la forêt entourant de toutes parts ce paysage, voici, vers la droite, estompées de vapeurs légères, les hautes collines formant le versant occidental de la vallée de la Touques.

Nous sommes arrivés au but de notre promenade, nous avons sous les yeux le site pittoresque où fut jadis un modeste bénéfice religieux, l'ancien prieuré de Saint-Martin du Bosc.

En décrire les vestiges qu'ont épargnés le temps et la main des hommes et surtout en retracer l'histoire, tel est le but de cette étude (1).

(1) Le savant M. de Caumont, dans sa statistique monumentale

Digitized by Google

Le vallon dans lequel nous sommes arrivés est celui du ruisseau ou selon l'expression normande — du douet — connu sous le nom de Ruisseau de l'abbaye de Daubeuf, qui prend sa source à la fontaine Saint-Martin, située dans la cour même de l'ancien prieuré.

Ce ruisseau coule de l'Est à l'Ouest et, après avoir reçu plusieurs affluents : sur la rive gauche ; le petit ruisseau de l'abbaye, sorti de la forêt, puis les filets d'eau de la Goguetière et des Fossés, et sur la droite le ruisseau de Daubeuf, il faisait autrefois mouvoir le moulin de Touques.

Il traverse ensuite le bourg de ce nom dont il séparait jadis le territoire des deux paroisses Saint-Pierre et Saint-Thomas et se jette dans la Touques à l'ancien quai de Touques, après un cours d'environ quatre kilomètres.

La contenance du domaine actuel, ou ferme du prieuré, est de 14 hectares complètement en herbe et d'un seul tenant traversés par le ruisseau dont nous avons parlé.

Outre cette portion enclavée dans la forêt, ce domaine comprenait anciennemeut une pièce de labour dite la pièce du moulin, à l'entrée de la forêt et auprès d'une ferme dont nous parlerons plus loin, et contenant une acre et demie, plus une portion d'une demi acre de la prairie de Canapville.

La maison priorale est encore debout. Une plaque en pierre au-dessus de la porte d'entrée indique qu'elle fut reconstruite en 1733. Elle comprend quatre grands appartements, deux au rez-de-chaussée et deux au premier étage, surmontés d'un grenier. Au centre est un escalier à piliers précédé du vestibule d'entrée ; tout cet ensemble n'est éclairé que par trois fenêtres à chaque étage. La construction est en pierre et moellon.

A cette maison se trouve accolée vers le nord une construction beaucoup plus ancienne paraissant remonter aux premières années du XVIe siècle.

C'était jadis la chapelle, aujourd'hui séparée en deux parties par un mur.

---

du Calvados (t. IV) n'a même pas un mot de souvenir pour notre prieuré.

M. Le Court notre père, dans ses nombreuses notes manuscrites sur la région, observe le même silence.

V. l'appendice ci-après.

Digitized by Google

La première, l'ancienne nef, est un bâtiment d'exploitation. Dans la seconde qui sert de cave, se voient encore les marches en pierre de l'autel sur lesquelles sont placés les tonneaux, et dans le mur les niches ayant servi de bénitier et de piscine; le plafond, moderne, est surmonté d'un grenier.

Seule, la porte donnant accès à la nef est ancienne, elle est basse, arrondie et entourée de plusieurs moulures unies. Au-dessus, à l'extérieur, se voit un piédestal qui a dû supporter une statuette.

Le seul objet vraiment digne d'intérêt qui subsiste est une statue équestre de saint Martin, l'ancien patron du lieu.

Cette statue est en pierre avec des vestiges de décoration polychrôme.

Le saint et son cheval sont assez bien conservés. Le costume est celui des seigneurs du XVIe siècle. On distingue encore parfaitement le pourpoint avec ses boutons; on ne voit plus que des traces de la fraise.

La tête du mendiant se trouvant près du cheval a disparu.

Cette statue peut avoir 1 mètre de hauteur sur 1, 20 de largeur.

Enlevée sans doute anciennement de la chapelle, elle se trouve dans la maison.

Parmi les bâtiments de la ferme un seul, le pressoir, est ancien, mais n'offre rien de remarquable.

Le prieuré de Saint-Martin-du-Bosc était un prieuré ou bénéfice simple c'est-à-dire composé d'un seul prieur.

Il était autrefois situé sur le territoire de la paroisse de Daubeuf.

En 1827, cette paroisse, devenue commune à la Révolution, fut supprimée et réunie pour la majeure partie à celle de Touques. Seule, la portion agglomérée de l'ancien prieuré enclavée dans la forêt fut réunie à Saint-Gatien-des-Bois dont elle fait toujours partie.

Nous empruntons à un document ancien que nous possédons (1) la description des abords de cette portion relativement à la forêt de Touques.

« Dans le cinquième et dernier triage de la garde de Bonneville, nommé le triage du Prieuré de Saint-Martin, est un domaine

(1) Procès verbal de réformation de la Forest de Touque, appartenant à Mgr le duc d'Orléans 1735, manuscrit in-4° (Archives de Lierremont).

Digitized by Google

ecclésiastique enclavé, vulgairement l'abbaye de Saint-Martin qui est le même ci-desus nommé prieuré de Saint-Martin, sur lequel il a été réédifié l'année dernière (1) des bâtiments à neuf, et en sa situation environnée de toutes parts par la forest. Nous en avons, pour empêcher les usurpations à l'advenir, ordonné que l'arpentage en sera fait, dont la contenance s'est trouvée de 26 arpens. »

Ajoutons que le triage ici indiqué contenait 606 arpens et était borné « d'un bout par le chemin des premiers chesnes au prieuré de Saint-Martin et passant contre ledit prieuré. »

« Les premiers chesnes » se trouvaient à l'endroit où le chemin du carrefour Saint-Philbert à Touques sortait de la forêt (2).

C'était donc de ce côté c'est-à-dire vers le sud qu'avait lieu anciennement la sortie du prieuré sur la voie publique à travers la forêt, tandis que maintenant cet accès a lieu par le nord, sur la route de Trouville à Honfleur.

La paroisse de Daubeuf sur le territoire de laquelle était situé le prieuré de Saint-Martin dépendait, avec celle de Hennequeville, de la baronnie de ce nom formant exemption de juridiction c est-à-dire enclave dans l'ancien diocèse de Lisieux.

Cette baronnie de Hennequeville et Daubeuf appartenait à la célèbre abbaye bénédictine de Fécamp, dont l'abbé et les religieux avaient les droits de haute justice et notariat avec celui de présentation aux cures et au bénéfice. Le titulaire du notariat portait le nom de Tabellion d'Hennequeville et Daubeuf (3).

Nous ignorons absolument l'origine de cette exemption.

Ni ces paroisses ni le prieuré ne sont indiqués sur la Tabula Normanniæ dressée d'après les grands rôles de l'Echiquier de Normandie vers 1200 (4) par Stapleton.

Le célèbre Eudes Rigaud, archevêque de Rouen en 1250, ne

---

(1) Nous avons vu que l'inscription se trouvant sur la maison indique la date de 1733.

(2) Procès-verbal, *loc. cit.*, f° 17-18.

On sait que le carrefour Saint-Philbert se trouve à 600 mètres en avant du bourg de Saint-Gatien.

(3) Histoire de Trouville par le Cr Henry Le Court, manuscrit, t. Ier, p. 46 (Archives de Lierremont).

(4) Dressée par la Société des antiquaires de Normandie.

Digitized by Google

les mentionne pas dans le registre des visites au cours desquelles il parcourait églises et monastères de sa province (1).

Enfin, le pouillé primitif de l'ancien diocèse de Lisieux, remontant au XIVe siècle, n'en indique pas l'existence alors que les paroisses voisines, Touques, Trouville, Saint-Gatien s'y trouvent mentionnées.

La paroisse de Daubeuf est mentionnée dans les aveux de la baronnie de Touques rendus à l'Evêque de Lisieux sous les dates des 20 novembre 1453, 1er avril et 26 décembre 1456 et 8 juin 1457.

Mais c'est dans le pouillé de Lisieux dressé au XVIe siècle que nous trouvons la trace complète des possessions de l'abbaye de Fécamp dans notre contrée sous la forme suivante :

« Capella Sancti-Martini de Bosco.

« Prioratus Sancti-Martini in usto super Touquam in parrochia « de Dambolio seu Hennequevilla. »

C'est-à-dire :

La chapelle de Saint-Martin du Bosc.

Le prieuré de Saint-Martin dans le Brûlé sur Touques en la paroisse de Daubeuf ou Hennequeville (2).

L'abbé et les religieux de Fécamp sont indiqués comme patrons des deux bénéfices.

L'éditeur des pouillés, le savant M. Le Prévost, indique en note que ce prieuré avait été réuni à la chapelle de Saint-Martin-du-Bosc et en avait pris le nom, mais nous ignorons absolument la source de ce renseignement.

Il paraît résulter de ce qui précède qu'une chapelle fut d'abord fondée sous le vocable de Saint-Martin dans la portion de la forêt de Touques où se trouve encore actuellement le domaine qui nous intéresse ;

Qu'un incendie dévora les bois qui environnaient cette chapelle et que sur l'espace devenu libre fut construit un prieuré sous le même vocable, prieuré dont le nom primitif rappelait cet incendie (3);

---

(1) Regestrum visitationum, in-4o.

(2) Pouillés de Lisieux, édition Le Prevost, in-4o.

On appelait pouillé le registre contenant la liste des paroisses d'un diocèse, les saints patrons des églises et chapelles, les présentateurs, la situation, etc.

(3) Ustus, uslatus, ustulatus, usclatus, en basse latinité, veut dire

Digitized by Google

Et que plus tard ces deux établissements n'en formaient plus qu'un seul qui conserva le nom de la chapelle primitive.

Nous verrons en effet cette appellation de Saint-Martin-le-Brûlé disparaître dans les documents postérieurs où l'on ne trouve plus que celle de Saint-Martin-des-Bois ou du Bosc ; et ce nom, sous celui très impropre de « l'abbaye de Saint-Martin-du-Bosc », a persisté jusqu'à nos jours.

Il existe aux archives de la Seine-Inférieure un cartulaire de l'abbaye de Fécamp, mais ce document ne renferme aucun renseignement sur notre prieuré ni sur la chapelle qui l'avait précédé, de sorte que nous ne connaissons ni les dates de leurs fondations ni les noms de leurs fondateurs (1).

Après le pouillé lexovien du XVIe siècle que nous venons de citer, il nous faut attendre jusqu'à la fin du XVIIe pour retrouver quelque chose sur le sujet qui nous occupe, mais cette fois les documents vont se succéder sans interruption nombreux et complets et nous conduire jusqu'à la Révolutiou de 1789.

On possède en effet les registres des insinuations de l'ancien diocèse de Lisieux, depuis 1690 jusqu'à cette époque ; l'analyse de ces documents de premier ordre a été publiée par un savant chercheur et c'est là désormais pour les amateurs d'histoire locale une mine inépuisable. (2)

C'est là, sous le titre « Paroisse de Daubeuf, prieuré-chapelle de Saint-Martin-du-Bosc ou des Bois (ordre de Saint-Benoît) » que nous allons trouver ce qui nous intéresse.

I. — Avant le 12 juin 1695, Frère Nicolas Hernault, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, avait résigné le bénéfice en faveur de Mre Pierre Ratabon, prêtre du diocèse de Mende, étudiant en

---

Brulé (en latin urere). V. Glossaire de du Cange, VI, p. 1174 et suivant.

On sait que le nom de la commune de Dozulé (Dorsum ustum, uslatum) lui vient de l'incendie au XIIe siècle des bois situés en arrière du bourg. Auparavant elle s'appelait le Plessis-Esmangard.

(1) Lettre de M. l'archiviste, 15 juin 1914 (Archives de Lierremont).

(2) On appelait insinuations l'enregistrement à l'évêché de toutes le pièces ecclésiastiques, dispenses de bans, et de parenté, lettres d'ordination, titres cléricaux, présentations aux cures, abbayes, prieurés, etc.

L'analyse de celles de Lisieux a été publiée par M. l'abbé Piel, curé du Mesnil-Mauger, en 5 vol. in-8o.

Digitized by Google

théologie en l'université de Valence, moyennant une pension de 50 l. à prendre sur les revenus du prieuré et à condition qu'il prendra l'habit et fera profession dans l'ordre de Saint-Benoît.

Le 15 janvier 1696, le R. P. Ratabon, présentement novice en l'abbaye de Valence, prend possession par procureur en présence notamment de Me Guillaume Vattier, sieur de la Clôsture, receveur dud. prieuré (1).

Observons ici :

Que dès lors et nous ignorons depuis quelle époque, le prieuré de Saint-Martin était déjà « en commende » c'est-à-dire que ce bénéfice était donné à des sujets qui n'y résidaient pas et se bornaient à en toucher les revenus.

Qu'à cette époque cependant, ceux-ci paraissent encore avoir été astreints, pour obtenir le bénéfice, à devenir clercs réguliers ou moines; nous verrons plus tard cette condition disparaître et le prieuré donné à des prêtres séculiers.

Tout a été dit sur les abus et les inconvénients d'un pareil état de choses ; nous n'insisterons donc pas sur ce sujet.

Nous voyons encore que le prieuré avait alors un receveur et nous pensons que c'était ce personnage qui habitait le manoir prioral, ou donnait le domaine à loyer.

Mais poursuivons.

II. — Le 31 août 1705, le sieur Ratabon était mort et Mgr François de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Trinité de Fécamp, nommait au prieuré « la personne » de Me Noël Cornuau, prêtre du diocèse d'Orléans, docteur en théologie, à la charge de déposer aux mains de Mgr l'Evêque de Lisieux la somme nécessaire pour la réparation des bâtiments dudit prieuré, à laquelle était tenu l'abbé de Fécamp (2).

Le 29 octobre 1705, le sieur Cornuau prend possession par procureur, en présence de Me Germain Morin, curé de Saint Thomas et doyen rural de Touques et autres (3).

---

(1) Insinuations, t. Ier, p. 175.

(2) *Ibid.*, p. 634.

(3) *Ibid.*, p. 641.

Digitized by Google

III. — Nous ignorons ce qui se passa alors, mais le sieur Cornuau dut se désister (peut-être n'avait-il pas, malgré sa prise de possession, rempli la condition imposée pour les réparations du prieuré).

IV. — En effet, le 10 août 1705, Dom Pierre Legrix, religieux profès de Saint Benoît, titulaire de l'infirmerie de l'abbaye de Grestain (1), obtint en cour de Rome des lettres de provision « du prieuré simple de Saint-Martin-du-Bosc sis en la forêt de Touques, paroisse de Daubeuf ».

Et le 9 décembre 1706 seulement, il prit possession « de la chapelle Saint-Martin-du-Bosc » en présence de Me Pierre Chauslin, curé de Daubeuf (2).

Pour cette fois, il n'est pas question de procureur : Dom Pierre Legrix vint donc lui-même à Saint-Martin.

V. — Mais, de nouveau, nous ignorons comment il put être dépossédé de son bénéfice, car il n'est plus question de lui dans la suite, et, le 30 avril 1729, nous voyons Mgr de Neufville Villeroy, toujours abbé de Fécamp, nommer « au prieuré simple de Saint-Martin-de-Touques » vacant par la mort de Me Noël Cornuau — qui paraît ainsi avoir supplanté Dom Pierre Legrix — Me Jérôme Biclet, docteur en théologie, diacre de la ville de Lyon y demeurant et celui-ci en prendre possession par Me Pierre Lévêque, vicaire de Saint-Thomas-de-Touques, son procureur « en présence de plusieurs habitants dudit lieu » le 25 mai suivant (3).

Ce fut certainement sous le priorat de Me Jérome Biclet qu'eut lieu la réédification de la maison priorale qui, nous l'avons dit, porte la date de 1733.

VI. — Ce prieur mourut seulement en 1754, car le 4 juin de cette année Mgr Claude-François de Montboissier-Canillac-Beaufort, chanoine-comte de Lyon, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, abbé commendataire de Fécamp, nomme au prieuré de Saint-Martin-du-Bosc, vacant par la mort de Me Jérome Biclet,

(1) Célèbre abbaye bénédictine, située près d'Honfleur, fondée par Herlouin de Conteville et sa femme Arlette mère du Conquérant; elle fut supprimée avant la révolution et il n'en reste que quelques ruines.

(2) Insinuations, t. Ier, p. 684.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 132.

Digitized by Google

Mre Barthélemy de Lotz, prêtre du diocèse de Clermont-Ferrand, demeurant à Rome, paroisse de Sainte-Marie in via Lata.

Ce nouveau prieur prit possession le 2 juillet suivant par Mre Jean Buchard, prêtre curé de Saint-Pierre-de-Touques, son procureur, en présence de plusieurs témoins de Daubeuf et de Touques (1).

VII. — Mre Barthelemy de Lotz ne continua pas à demeurer à Rome, car le 26 avril 1771, nous le voyons passer à Clermont-Ferrand une procuration « ad resignandum » dans laquelle il prend le titre de « prieur commendataire du prieuré simple de Saint-Martin-du-Bosc pour « résigner » entre les mains du Pape ce bénéfice en faveur de Dom Jean Maheult, prêtre, religieux de la congrégation de Saint-Maur en l'abbaye de Fécamp.

L'ancien prieur se réservait une pension annuelle de 600 lt. sur les revenus du prieuré (2).

Remarquons ici que d'après l'état officiel des revenus des bénéfices du royaume de France, dressé par l'assemblée du clergé en 1760, celui du prieuré de Saint-Martin-du-Bosc était évalué à 1550 livres (3) : nous aurons lieu de revenir plus tard sur ce sujet.

Le 20 mai 1771, Dom Jean Maheult obtient en cour de Rome les lettres de provision « en commende » dudit bénéfice; il n'en prit cependant possession que le 8 décembre suivant « par la libre entrée de la chapelle et la prière faite devant l'autel » en présence du curé et du syndic de la paroisse de Hennequeville et autres témoins.

Comme Dom Pierre Legrix, un de ses prédécesseurs, Dom Jean Maheult visita donc, cette fois au moins, son prieuré dont il fut l'avant dernier possesseur.

VIII. — Il était mort le 22 juillet 1788, date à laquelle Mgr Dominique de la Rochefoucauld, cardinal-archevêque de Rouen, abbé commendataire de Fécamp nomme au prieuré simple de Saint-Martin Mre Pierre de la Rochette, prêtre du

(1) Insinuations, t. IV, p. 210.

(2) *Ibid.*, t. V, p. 76-77.

(3) De Formeville. Histoire de l'Evêché de Lisieux, I, p. dxxxi.

Digitized by Google

diocèse de Saint-Flour, à qui ce prieuré était accordé « en commende décrétée » (1).

Le nouveau prieur vint lui-même prendre possession le 26 juillet 1788 « avec toutes les cérémonies accoutumées » en présence notamment du curé de Daubeuf et du vicaire de St-Thomas-de-Touques.

Il devait être le dernier prieur de Saint-Martin-du-Bosc.

Il avait profité de son voyage pour passer à Lisieux un bail de son bénéfice ; dans cet acte, sa demeure est indiquée au château de la Rochette près Brioude ; nous allons retrouver plus tard le fermier (2).

Mais lors de ces derniers événements l'horizon politique était devenu bien sombre et déjà se levait sur la France la tempête qui devait confondre dans un même bouleversement le trône et l'autel.

La convocation des États généraux en 1789, puis l'abandon de leurs privilèges par le clergé et la noblesse réunis au tiers État en Assemblée nationale, la mise à la disposition de la nation des biens d'Église, suivie bientôt de la vente comme biens nationaux des dépouilles opimes des monastères et de tous les autres bénéfices : tout cela est de l'histoire générale.

Nous ne devons retenir ici de tous ces faits que ce qui intéresse notre prieuré, et indiquer quelle fut sa destinée parmi toutes ces ruines accumulées sur notre sol national pour le malheur de tous et pour le seul profit de quelques privilégiés du nouvel état de choses.

Par suite de l'organisation départementale de 1790, la commune de Daubeuf, où se trouvait le prieuré de Saint-Martin-du-Bosc, faisait partie du canton de Touques (3), district de Pont-l'Évêque, Calvados.

---

(1) Insinuations, t. V, p. 782. Ce personnage appartenait à la maison de la Rochette-Baubigneux originaire d'Auvergne, et établie ensuite en Forez.

Il paraît avoir eu pour ancêtres Henri de la Rochette-Baubigneux, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et Marie-Anne d'Ingnimbert mariés le 22 septembre 1721 (V. Dict. de la noblesse, t. XVII, p. 418).

(2) Archives du Calvados. Lettre de M. Besnier, archiviste, 8 juin 1914 (archives de Lierremont).

(3) Ce canton n'eut qu'une existence éphémère, il fut réuni en l'an VIII à celui de Pont-l'Evêque.

Le district de ce nom fut lui-même, à la même époque, considérablement réduit sous le nom d'arrondissement.

Digitized by Google

Ce fut donc au chef-lieu du district, à Pont-l'Évêque, qu'eut lieu avant le 9 avril 1791 (1) la vente de notre prieuré.

Nous trouvons dans le procès-verbal d'adjudication dressé à cette époque, et conservé aux archives du Calvados, la désignation du prieuré tel qu'il était alors, avec son revenu :

« La terre et ferme du prieuré simple de Saint-Martin-Dubosq, située en la paroisse de Daubeuf, en toutes circonstances et dépendances, avec la chapelle et les maisons qui en font partie, dont du tout M. de la Rochette prêtre étoit en possession comme titulaire dudit prieuré, ladite ferme composée de sept pièces de terre :

« La première en cour et plant contenante environ un accre et demi, sur laquelle sont lesdites chapelle et maisons, bornée des deux côtés et des deux bouts par les pièces ci-après :

« Les deuxième et troisième en pré divisées par une haye, contenantes ensemble environ quatre accres et demie, bornée d'un côté par le bois cy-après, d'austre côté la cour et l'herbage de la dite ferme et des deux bouts la forêt.

« La quatrième en herbage et plant, contenante environ trois accres et demi bornée d'un côté le bois cy-après, d'autre côté le pré cy-dessus, d'un bout ladite cour et d'autre bout la forêt.

« La cinquième en bois taillis contenante environ quatre accres, bornée d'un côté et des deux bouts la forêt et d'autre bout les quatre pièces cy-dessus.

« La sixième en labour nommée la pièce du moulin parmi laquelle passe une petite rivière, contenante environ un accre et demie, bornée d'un côté et d'un bout, M. Tonstriet (2) d'autre côté la forêt et d'autre bout M. Pellecat.

---

(1) Adjudication de Biens nationaux (arch. de Lierremont).

(2) Il faut lire ici Stonestreet, qu'on prononçait Stonstrit.

C'est le nom d'une noble famille irlandaise passée en France qui a possédé jusqu'à nos jours la ferme de Daubeuf qui lui venait de la famille Balme, issue elle-même de Mre Louis Barbel Escuyer sieur de Mézières qui l'avait acquise de Nicolas le Cordier Escuyer sieur de la Pille par contrat devant les notaires de Daubeuf près de Pont-de-l'Arche le 10 janvier 1702. Cette ferme cadastrée sous le nom de Ferme Balme a été vendue par les héritiers Pottier du Pont issus des Stonestreet à M. Blanchet par acte à Deauville en 1892.

Digitized by Google

« Et la septième située dans la prairie de Canappeville, contenante environ demi accre, bornée d'un côté par M. Saucisse (1) d'autre côté M. de Thollemer (2) d'un bout M. Duchastel (3) et d'autre bout une pièce dépendante du bénéfice de Canappeville.

« Le revenu annuel de cette ferme ainsi composée a été évalué à six cens cinquante livres par arpent suivant leur rapport du (en blanc).

« De plus, les rentes seigneurialles montantes annuellement à environ cinquante livres, soit partie en argent et partie en grains, avec en outre les droits casuels, pour et autant que le dit sieur titulaire du d. prieuré de Saint-Martin pouvoit en percevoir en ladite paroisse de Daubeuf et aux environs » (4).

L'adjudication fut prononcée le 24 mars 1791.

Les acquéreurs étaient, indivisément, Cavelier, fermier du prieuré en vertu du bail de 1788 et un sieur Brunet.

L'adjudication eut lieu moyennant 27.100 livres, sur une mise à prix de 15.000 livres.

---

(1) L'orthographe véritable est Canapville: cette commune est du canton de Pont-l'Evêque entre cette ville et Touques; il y a une commune de Canappeville près du Neubourg (Eure).

La famille Saucisse, qui existe encore, est originaire de Deauville; Jehan Saucisse fils de Regnault épousa par contrat à Beaumont-en-Auge le 26 février 1605 Madeleine Gouley; nous avons la généalogie depuis lors.

(2) Probablement Jean Thomas II de Thollemer Escuyer fils de Robert VI (de la branche des Champs) et de François Ferey de la Chasse originaire de Touques. De ses deux mariages l'un avec Geneviève Monique Quesnel de Bernières et l'autre le 25 avril 1782 avec Marie de Guerpel il ne laissa pas de postérité. Armes : d'azur à 3 trèfles d'or 2 et 1.

(3) Alexandre du Pin Escuyer sieur du Chastel escuyer, lieutenant de frégate né à Illeville-sur-Montfort près Pont-Audemer, le 25 mai 1737. Epousa par contrat à Touques 7 juin 1790 Marie-Claire-Françoise de Mire née le 5 juin 1748 demeurant à Canapville ; ils n'eurent pas de postérité. Armes : d'azur à 3 pommes de pin d'or, la pointe en haut 2 et 1. (V. archives de Lierremont XXIV B, XVII A1 et XIX A.)

(4) Il est au moins singulier de voir compris dans la vente le casuel, c'est-à-dire les honoraires de messes inhérents à la personne même du prieur dépossédé et non transmissibles aux acquéreurs laïques.

Digitized by Google

Les acquéreurs bénéficièrent de la baisse des assignats, se libérant par anticipation dès les 3 germinal et 18 messidor an III (23 mars et 6 juillet 1795).

Les 4.134 livres et 16.130 livres qu'ils versèrent alors en reliquat de leur prix principal représentaient, aux cours théoriques des assignats à ces dates, d'une part 765 livres et de l'autre 1.065 livres (1).

C'était là au moins s'en tirer à bon compte et très encourageant pour les acquéreurs des biens du clergé d'alors, et leurs dignes successeurs de nos jours.

Commandeur Henry Le Court,
Ancien Président de la Société historique de Lisieux.

Lierremont-Trouville, 31 mai-30 juin 1914.

APPENDICE

Cet article était déjà sous presse quand nous avons reçu de notre vieil ami et ancien confrère, M. Paul Bréard, le frère du regretté M. Charles Bréard l'historien normand, et qui s'occupe aussi beaucoup d'histoire locale, des renseignements nouveaux et très importants sur le prieuré de Saint-Martin.

Voici ces notes que nous ne pouvons publier que comme complément de notre étude ; on remarquera que les renseignements qu'elles renferment, fort intéressants du reste, sont pour la plupart antérieurs à ceux que nous connaissions.

Le premier donne même la date exacte de la fondation du prieuré, et d'autres indiquent qu'à un certain moment les prieurs de Saint-Martin auraient été seigneurs spirituels et temporels de la paroisse de Daubeuf.

I

1080.

Durand, abbé de Troarn, prend part à la consécration de l'Eglise de Saint-Martin du Bosc. (Histoire de l'abbaye de Troarn, par Sauvage p. 228.)

---

(1) Archives du Calvados, *loc. cit.*

Nous possédons dans nos archives la copie d'un placard in-fo imprimé à Lisieux par Mistral, intitulé : « Adjudication de biens nationaux. District de Pont-l'Evêque du 23 décembre 1790 au 9 avril 1791. »

Digitized by Google

II

Sans date.

La dîme de Saint-Aubin près Langrune appartenait au prieuré de Saint-Martin-du-Bosc.

(Béziers, Mémoires sur le diocèse de Bayeux, imp.).

III

Extraits des Tabellionnages de Honfleur.

20 mars 1609.

René Mallet, prêtre demeurant au prieuré de Saint-Martin-du-Bosc.

25 juin 1609.

Jean du Crottay, religieux de l'abbaye de Fécamp, prieur du prieuré de Saint-Martin-du-Bosc, « seigneur temporel et spirituel de Daubeuf »

Cède moyennant 20 lt. à Guillaume de Baonne, licentié es loix, advocat greffier de la baronnie et haulte justice de Hennequeville, la garde du droit de scel aux obligations de la baronnie appartenant audit du Crottay, tant à cause du prieuré de Saint-Martin que par le bail à luy fait avec le garde des sceaux de ladite abbaye.

(Tabellionnage d'Auge à Honfleur).

11 septembre 1630.

Domp. Jean du Crottay (le même) loue la baronnie de Hennequeville moyennant 250 lt.

(*Ibid.*)

17 août 1634.

Me Jean Robineau grand prieur et aumônier de Saint-Remy-de-Reims, prieur de Saint-Martin-aux-Bois, seigneur spirituel et temporel de Daubeuf, dépendant dudit prieuré.

(*Ibid.*)

27 avril 1636.

Me Pierre de Montreuil prieur de Saint-Martin-au-Bois et seigneur de Daubeuf fait faire des travaux au moulin de Daubeuf.

(*Ibid.*)

11 août 1642.

Me Adam Estievre, procureur du précédent, loue l'enclos du prieuré et dépendances, plus demi acre de pré à Canapeville moyennant 218 lt.

Digitized by Google

Et le moulin de Daubeuf et ses dépendances moyennant 175 l.
(Tabellionnage de Roncheville).

5 avril 1657.

Me Vincent de Rouzitat, clerc du diocèse de Nevers, pourvu en commende par notre Saint Père le Pape du prieuré simple de Saint-Martin-du-Bosc ordre de saint Benoît, sur résignation de Me Henry Le Febvre de Caumartin, prend possession du prieuré.
(Tabellionnage d'Auge).

25 juillet 1681.

M. Nicolas Babault, receveur général des aydes de Rouen procureur de Me François de Rouzitat aumonier du Roy prieur commendataire de Saint-Martin-du-Bosc, fait décharge de bail et nouveau bail du prieuré à Guillaume Vattier sieur de la Closture, l'un des gardes de la forêt de Touques.
(*Ibid.*)

En 1890, au-dessus de la porte du Prieuré, outre la date 1733, il y avait sous cette date un cœur surmonté d'une double croix et accompagné des lettres P. D. S. M.

Ce que M. Bréard traduit par « *Prieuré de St-Martin* ou par *Pax Domui Sancti Martini.* »

Cr H. Le Court.

Digitized by Google

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

La déclaration de guerre, en août 1914, nous a empêché de signaler, comme de coutume, les distinctions dont ont été honorés quelques uns de nos collaborateurs.

En premier lieu nous adressons nos meilleures félicitations à M. Louis Régnier, l'archéologue si apprécié, pour une 3e médaille obtenue au concours des Antiquités de la France en 1914 et décernée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. l'abbé Thorel a rendu compte de l'ouvrage récompensé dans la *Revue Catholique de Normandie* du 15 mai 1914. En juin 1914. la *Société française d'Archéologie* décernait, pour la première fois, le prix Emile Travers — fondé par la veuve du regretté savant Caennais. pour récompenser le meilleur ouvrage paru depuis deux ans concernant l'archéologie monumentale dans les provinces du nord-ouest de la France — à la monographie sur *l'Eglise N.-D. d'Ecouis autrefois collégiale.* M. E. Lefèvre-Pontalis, dans le *Bulletin Monumental* de 1914. M. R. N. Sauvage, dans la *Revue de l'histoire de l'église de France,* M. Maurice Prou, dans le *Moyen-Age*, ont fait, de cette savante publication, des comptes-rendus très élogieux et très mérités.

Au même concours des Antiquités de la France, l'Académie accordait une *mention honorable* à M. l'abbé J. Touflet pour son beau volume intitulé *Le Millénaire de la Normandie. Souvenirs, Etudes.*

Un prix de 1000 fr. sur la fondation Audiffred, destinée à récompenser les ouvrages les plus propres à faire aimer la morale et la vertu, à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie, était attribué, le 11 décembre 1914, par l'Académie des Sciences morales et politiques à M. l'abbé Bonnenfant, professeur de Morale au Grand Séminaire d'Evreux, pour

Digitized by Google

son ouvrage *Les Séminaires normands du XVIe au XVIIIe siècle.* L'Académie, présidée par M. Ribot, ministre des finances, accorda cette juste récompense sur le rapport fait par M. Rebelléau, membre de l'Institut et professeur à la Sorbonne.

L'année 1915 n'a pas été moins favorable à nos chers collaborateurs. C'est d'abord M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre qui, à l'Académie des Sciences, se partage le prix Binoux de 2 100 fr. avec le lieutenant de vaisseau Marguet et M. Georges Sarton. L'étude de notre honoré confrère comprenait : 1° Recherches sur l'histoire de la Science nautique antérieurement à la découverte du Nouveau Monde (255 pp. in 8°) ; — 2° Les cartes géographiques et principalement les cartes marines dans l'antiquité et au Moyen Age (93 pp.) ; — 3° L'astrolabe dit de Béthencourt (36 pp.) ; — 4° L'enseignement de la science nautique du Hâvre-de-Grâce (20 pp.) ; — 5° enfin, un pilote et cartographe hâvrais au XVIe siècle, Guillaume Le Testu (70 pp.) ; le tout réuni sous ce titre : *Contribution à l'histoire de la science nautique.* Œuvre importante qui apporte une excellente contribution à l'étude de l'astronomie, de la géographie, de la cartographie, des méthodes de navigation, des instruments nautiques et des constructions navales dans l'Antiquité et au Moyen-Age. Ces questions traitées avec la compétence indiscutable de M. l'abbé Anthiaume méritaient, sans aucun doute, la flatteuse distinction accordée par l'Académie des sciences, le 7 novembre 1915, dans sa séance présidée par M. Edmond Perrier.

Dans la séance publique du 19 novembre 1915, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur l'avis favorable de la commission du prix Bordin, accordait à notre distingué collaborateur M. René de Brébisson, une récompense de 500 fr. pour son magnifique volume intitulé *Les Rabodanges.*

Terminons enfin par notre bien cher ami et fidèle collaborateur M. l'Abbé Auguste Gosselin, de la Société Royale du Canada qui, pour son histoire de l'Eglise Canadienne, a mérité, à plusieurs reprises, de recevoir les félicitations et les encouragements des Pontifes Romains. Nous l'avons dit déjà dans notre livraison du

Digitized by Google

15 janvier 1914, et nous sommes heureux de le répéter ici, ces éloges sont véritablement mérités par cette œuvre magistrale qui comprend, en ce moment, six grands volumes in-8°. Nous souhaitons à l'infatigable historien, malgré son âge, de terminer cette histoire de l'Eglise du Canada, après quoi il pourra justement dire *Exegi monumentum ære perennius.*

Nos lecteurs s'uniront certainement à nous pour féliciter nos heureux lauréats d'avoir si bien travaillé pour la gloire de la Normandie.

C. Guéry.

Aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage et M. Etienne Deville, rédacteur au *Lexovien*.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

* * *

2257. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LISIEUX, 1914-1915, n° 22, Caen, E. Domin, 1915, in-8, 76 pp. Art. Nécrol. *M. Charles Puçhot ; — Mémorial Lexovien*, 1782-1789, par Alexandre Moisy, p. 7-22 ; — *L'Emplacement de l'ancien hôtel de ville*, par M. Collignon, p. 25-26, avec plan ; — *Les plus anciens textes de la Société Hist.*, 1208-1450, par Jean Lesquier, p. 27-56 ; — Table des 20 premiers bulletins de la *Soc. Hist. de Lisieux*, p. 65-70.

2258. — MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE CAEN. Caen, 1913, in-8, 409 pp. [Ce volume ne nous est parvenu qu'après celui de 1914 mentionné au n° 2204. A ce n° ajouter : *Une aventure avec les Chouans en 1794* par G. Vanel, article oublié]. *Trois journées de Napoléon à Caen en 1811 et passage de Marie-Louise en 1813*, par G. Lavalley ; — *Essai sur Lisieux pendant le haut moyen âge. Comment la cité s'est constituée en deux paroisses*, par Ch. Engelhard, p. 111 ; — *A propos de la galerie Mancel*, par Ch. Hettier, p. 149 ; — *L'instruction publique à Caen sous la Révolution* par C. Pouthas, p. 169 ; — *Les duellistes de Caen de l'an IV à 1848*, par G. Lavalley, p. 205.

Digitized by Google

2259. — Association Française pour l'avancement des Sciences, 43e Session. Le Havre 1914, Paris, 1915, in-8, 1203 pp. *La station paléolithique sous-marine dans la plage du Havre*, par Georges Romain, p. 611 ; — *Industries recueillies dans les briqueteries des environs du Havre*, par A. Dubus, p. 619 [Biéville, La Mare-aux-Clercs, Frileuse] ; — *Tumulus néolithiques à coupoles de la Basse-Normandie*, par F. Gidon, p. 663 ; — *Les prétendues cupules et rigoles rituelles des Monuments mégalithiques du Calvados*, par Léon Coutil, p. 668 ; — *Un vitrail de saint Jacques de Lisieux*, par Robert de Launay, p. 761 ; — *Abside et rétable de l'église de Montivilliers*, par Voiement, p. 764 ; — *A propos de l'origine du mot « Montgeon ». La Seine a-t-elle été désignée autrefois sous le nom de « Géon » ?*, par Albert Cahen, p. 765 ; — *Excursion générale du jeudi 30 juillet, du Havre à Rouen, par la Seine*, par Jean Meunier, p. 1153.

2260. — Mémoires de la Société historique et archéologique du Vexin, 6. XXXIII, Pontoise, 1915, in-8, 263 pp. *Les Comtes de Beaumont-sur-Oise et le Prieuré de Conflans-Sainte-Honorine*, par J. Depoin. [Etude très utile pour l'histoire de l'abbaye du Bec. Un index géographique facilite les recherches. On y trouve : Acquigny, Argentan, Aumale, Avranchin, Bayesin ou Bessin, Beaumont-le-Roger, Le Bec-Helloin, Cantiers, Cotentin, Courcelles, Dangu, Echaufour, Evreux, Fécamp, Fontenelle, Gacé, Gaillon, Gisors, Gournay, Neaufle-Saint-Martin, Pont-Audemer, Préaux, Rouen, Saint-Wandrille, etc. Il n'y a que ce travail dans ce numéro].

2261. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux (LXXIIe vol. 2e sém. 1915) Col. 189, 244, 342, Une fille de l'impératrice d'Autriche née en Normandie en 1882 ; — col. 210, Famille Cauchon ; — col. 258, Papier monnaie pendant la guerre [Dieppe, Granville] ; col. 299 [Louviers, Le Tréport] ; — Col. 271, babord et tribord (mots d'origine normande ?) ; — col. 274, le bruit du canon ; — col. 304, Le littérateur Claveret [Corneille, Forges] : — col. 310, Une épitaphe mémorable [à Gisors] ; — col. 345, Famille d'Argent [et Marc d'Argent] ; — col 352, Troterel (sieur d'Aves).

2262. — Société Normande littéraire et Artistique, Octobre 1915. *La croix de guerre* (poésie) par le Comt A. Hérou ; — D'vaont la mé « *su l'perrei* » par A. Galopin ; — *Le bucheron*

Digitized by Google

(poésie) par M. d'Orgemont ; — *Salut à la ville de Falaise*, par Louis Richard (poésie) ; *Gott* ; *La petite tricoteuse ; Femme de France* (poésies), par L. Houyvet ; — *Espoir !... toujours !* par Guéroult ; — *Crépuscule* par Blanche Courtois ; — *L'Esprit normand* (patois) ; — *Le prisonnier* par Xavier Simon ; — *Les éclaireurs* par Marcel Fauchois (poésie) ; — *A la Belgique indomptée* par le Com^t A. Hérou (poésie) ; — *L'anneau de guerre*, par Balduc ; — *Frère Achille* (conte patriotique), par Guillot.

2263. — Journal des Savants. Juin juillet août et octobre 1915. Paris, Hachette 1915 in-4. *La forêt en Angleterre et en France*, par Maurice Prou [analyse des livres de Charles Petit Dutaillis : *Studies and Notes supplementary to Stubb's constitutionnal History*, II, 1 vol. in-8, 146 pp. Manchester, at the University Press ; London, Longmans, 1915, et *Les origines franco-normandes de la forêt anglaise*, 1 vol. in-8, Paris 1913. La forêt en Normandie, p. 349].

2264. — Audelin (M. le Chanoine), † le 16 déc. à Rouen, *Journal de Rouen*, et *Dépêche de Rouen*, 18 déc. ; *Bull. Rel. de Rouen*, par le chanoine Prudent, 25 déc. et 1er janv. 1916.

2265. — Augouard (Mgr) *et le Congo français depuis le traité de novembre 1911*, avec portrait et carte, par Félix Rocquain, *La Revue hebdomadaire* 25 décembre 1915, p. 453-468.

2266. — Bagnoles de l'Orne. Guide pratique de — et ses environs, par le Dr J. Scheurer. Paris, Le François, s. d., in-16, 64 pp. grav., carte et plan.

2267. — Banse (Daniel). Une élection à Saint-Etienne [de Fécamp] en 1790. *L'Echo de N-D de Salut. Bull. Parois. de Saint-Etienne*. Août-Sept. 1915.

2268. — Baraguey (M. Lucien), † à Paris le 4 déc. ancien propriétaire des usines de Chagny (Neuve-Lyre). Allocution de M. le Chanoine Acard. *Annales de Lyre*, décembre.

2269. — Barbedette (Abbé), † au champ d'honneur le 25 sept. 1915, vicaire de Sourdeval-la-Barre *Sem. Rel. de Coutances*, 25 nov.

2270. — Béranger (J), La croix des écus d'or de Charles IX à Louis XIV et l'atelier de Rouen (1563-1655). Paris, C. Rollin et Feuardent, 1915. [Ext. de la *Revue Numismatique* 1915, p. 134], 30 pp. avec planche.

2271. — Blouin (Abbé Armand), † curé de Moidrey, *Sem. Rel. de Coutances* 18 nov.

Digitized by Google

2272. — CHARLEVAL (Eure), Jacques Rouard, curé assermenté de Chantilly, juge de paix à Charleval en 1793, *Comité Arch. de Senlis*, T. V, 1913.

2273. — CLOPUTRE (abbé Maurice), professeur au Petit Séminaire de Flers, † le 3 nov. 1915 des suites de ses blessures, *Sem. Cath. de Séez*, 25 nov.

2274. — COUTANCES. La bénédiction du puits N.-D. — Discours par M. l'abbé Huet, *Sem. Rel. de Coutances*, 16 et 23 décembre.

2275. — DEMELUN (abbé), † au champ d'honneur le 6 oct. 1915, *Sem. Rel. de Coutances*, 4 nov.

2276. — DUBOSC (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* (A) : Novembre 7, Une modification de nom de la commune de Mesnières-en-Bray (notes historiques) ; — 14, Nomination au grade de Chevalier de la légion d'honneur de M. le chef de bataillon Levainville (notice biogr.) ; — 17, Exposition Raymond Dendeville ; — 21, Les peintures murales de l'église Saint-Antoine du Petit-Quevilly, par Paul-Hippolyte Flandrin ; — 28, Assiettes patriotiques ; — Décembre 2, Les Plombs des manufactures d'Elbeuf et de Darnétal [C. R. du livre de M. Adrien Blanchet sur ces marques de fabrique qui datent de 1745 pour Elbeuf et de 1739 pour Darnetal] ; — 9, Exp. Henri Adam ; — 13, Les sceaux de la commune de Rouen ; — 15, 16, 17 et 18, Exp. d'Art, pour nos soldats, pour nos artistes ; — 22, La mort de Mgr Fuzet [art. nécrol.] ; — 27, La statue de Jeanne d'Arc à New-York ; Exp. Charles Chevalier et Marcel Niquet.

2277. — DUPUY (abbé Maurice), curé de Mesnil-sur-Blangy, † infirmier à l'hôpital de Forges-les-Eaux, *Journal de Rouen*, 25 déc.

2278. — DUVAL (Louis). Lallemand de Levignen. C. R. par A. des Cilleuls, *Bull. du Comité des Trav. Hist.* 1911, publié en 1915, p. 11-12.

2279. — ERARD (M. le comte d'), 1849-1915, † en son château d'Hellenvillièrs, *Sem. Rel. d'Évreux*, 25 déc. et *Bull. Cath. de Damville*, 1er janvier 1916.

2280. — FUZET (Mgr), † le 20 déc., *Journal de Rouen* (A), 21, 22, 23, 27 et 29 ; *Les obsèques*, *Journal de Rouen*, 29 déc. et *Bull. Rel. de Rouen*, 25 déc. et 1er janv. 1916 ; *Dépêche de Rouen*, 21, 23 déc. et 29 déc.

2281. — GAUTIER (le chanoine), † le 1er déc. 1915, *Écho du Val de Vire*, 10 déc. et *Sem. Rel. de Bayeux*, 19 déc.

Digitized by Google

2282. — Gillier (abbé), † curé de Biéville (1855-1915), *Bull. Rel. de Rouen*, 13 nov.

2283. — Gourmont (Rémy de), art. par André Beaunier, *Revue des Deux Mondes*, 1er nov., p. 206-217.

2284. — Hervé. C. G. du Hecquet de Rauville. La maison de Hecquet et la seigneurie de Houtteville et de Rauville. Paris, Champion, 1915, in-8. Blason, tableaux, etc.

2285. — Houdbert (abbé Ch.), † à Saint-Aubin-d'Ecrosville, ancien curé de Letteguives, *Sem. Rel. d'Évreux*, 4 déc. 1915.

2286. — Hulmel (abbé). L'abbaye du Mont-Saint-Michel (fin), *Sem. Rel. de Coutances*, 15 juillet, 26 août, 10 et 30 sept. et 28 oct. Cf. 2228.

2287. — Jouen (chanoine Louis). N.-D. de Pitié à la cathédrale de Rouen : [Le groupe, son origine, son identification, sa date], *Bull. Rel. de Rouen*, 6 nov. ; — La catastrophe du Havre. *Bull. Rel. de Rouen*, 18 déc. ; — Notice bibliographique de Mgr Fuzet et récit des obsèques, id., 1er janvier 1916.

2288. — Julien (abbé), archiprêtre du Havre. Haut les cœurs (2e série). Discours sur la guerre, prononcés en l'église N.-D. du Havre, de mars à novembre 1915. Le Havre, Micaux.

2289. — Lainey (abbé Emile). Le couvent des nouvelles catholiques de Saint-Lô (1681-1792). Saint-Lô, Jacqueline, 1914, in-8, 80 pp. [Ext. des *Mém. de la Soc. Arch. de la Manche*].

2290. — La Groudière (capitaine Louis de), † glorieusement pour la patrie. *Sem. Rel. de Coutances*, 11 nov.

2291. — Lechevalier (A). Notice sur Joseph Boulard, historien de plusieurs communes du pays de Caux, 11 pp. in-8. [*Recueil des publ. de la Soc. Harraise*, etc., 4e trim., 1914].

2292. — Legros (H.-M.). Cloches et horloges de l'église N.-D. d'Alençon, *Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, XXXXIII, 2e Bull., p. 273-321.

2293. — Lenesley (abbé Georges), † professeur à l'Ecole de Saint-Paul de Cherbourg, *Sem. Rel. de Coutances*, 4 nov.

2294. — Leroy (Dr). Discours à la section d'archéologie au congrès de l'*Assoc. pour l'avancement des sciences*. Le Havre, 1914, 6 pp. in-8 [bon aperçu historique sur le Havre].

2295. — Lévy (Roger). La disette au Havre en 1812. [Ext. de la *Revue des études napoléoniennes*].

Digitized by Google

2296. — Lisieux. Une exposition d'artistes normands à — (suite et fin), *Le Lexovien*, 16 et 23 oct. Cf. n° 2236.

2297. — Martin (Alphonse). Un camp au Havre au XVIIIe siècle, 5 pp. in-8. [Ext. du *Recueil de la Soc. Hav.*, etc., 4e trim. 1914].

2298. — Morain, Préfet de la Seine-Inférieure : Exposé au conseil général, 2e session 1915, sur la vie administrative, sociale et économique du département depuis la déclaration de guerre. Rouen, 1915, in-8, 104 pp.

2299. — Normand (abbé), † curé du Mesnil-Garnier, *Sem. Rel. de Coutances*, 9 déc.

2299 *bis*. — Otis-Cox (C). Pages normandes. Souvenirs d'hier (1870-71). Le Havre, 1915, in-16, 36 pp.

2300. — Papin (abbé), † curé de Lastelle (signé L. J.], *Sem. Rel. de Coutances*, 18 nov.

2301. — Pothier (dom J.). Discours prononcé dans l'assem. gén. de la *Soc. de l'Histoire de Norm.*, 18 juin 1914. Rouen, Lainé 1914, in-8, 47 pp., avec musique. [Ext.].

2302. — Raray [Les Le Conte de Nonant-Raray]. communication de M. Corbie sur les seigneurs de Raray de 1464 à 1780, parmi lesquels Joseph Le Conte de Nonant, marquis de Pierrecourt et Raray-Néry, *Comité Arch. de Senlis*, 5e série, t. V. 1913, p. XXVIII, XXXI, XXXVI, et p. 64, note 1, p. 193.

2303. — Régnier (Louis). Sous Louis XIII. Fragments inédits des Mémoires et des lettres du P. Caussin. Paris, E. Champion ; et Rouen, A. Lestringant, 1915, grand in-8, 42 pp. avec table des noms de lieu et de personnes. [Ext. de la *Revue Cath. de Norm.*]

2304. — Ricard (abbé), † curé de Saint-Martin-du-Manoir, *Bull. Rel. de Rouen*, 11 déc.

2305. — Rouen and vicinity, Joanne guide book. Paris, Hachette et Cie, 1914, in-16, 64 pp., 3 pl., 1 carte, 21 ill. ; — Les œuvres sociales à Rouen en 1914-1915, par L. Deschamps, Rouen, Imp. du *Journal de Rouen* 1915, in-8, 159 pp.; — Documents monétaires du règne de Henri II (1547-1559), monnaies de Rouen, Saint-Lô, *Revue de numismatique*, 4e série, t. 19, 2e trim., 1915, p. 186-196 ; — Jeanne d'Arc sur le bûcher [réduction d'un bas-relief de l'autel de la cathédrale de Rouen, œuvre du sculpteur H. Gauquié], *Journal de Rouen*, 4 déc.

2306. — Saint-Pois. Le schisme des Rondelistes de — *Sem. Rel. de Coutances*, 25 nov.

Digitized by Google

2307. — Saoul (abbé), † curé de Ponts-sur-Avranches, *id.*, 9 déc.

2308. — Sorel (abbé Louis), † 30 déc. 1915, *Bull. Rel. de Rouen*, 11 déc.

2309. — Tocqueville (Alexis de). Mémoire sur le Paupérisme. Réédition de cette étude devenue introuvable, *Bull. du Comité des Trav. Hist. et Scient., Section des Sciences Econ. et Soc.*, année 1911. Paris 1915.

Indications par département.

Calvados : **2257**, 58, 59, 60, 61, 63, 81, 96.

Eure : **2260**, 61, 63, 68, 72, 79, 85, **2303**.

Manche : **2259**, 60, 61, 62, 63, 69, 71, 74, 75, 84, 86, 89, 90, 93, 99, **2300**, 2, 6, 7, 9.

Orne : 2259, 60, 63, 65, 66, 73, 78, 83, 92.

Seine-Inférieure : **2259**, 60, 61, 63, 64, 67, 70, 76, 77, 80, 82, 87, 88, 91, 94, 95, 97, 98, 99 *bis*, **2301**, 4, 5, 8.

Le Gérant : G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure. — G. Poussin, directeur.

Digitized by Google

BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

25e ANNÉE — 2e LIVRAISON

MARS 1916

Abbé Ch. Guéry : Palinods ou Puys de Poésie en Normandie, 81. — Commandeur Henry Le Court : Le château d'Estimauville et Madame Tallien (environs de Trouville), 105. — Dom Léon Guilloreau : Le démêlé entre Serlon, abbé de Savigny, et Pierre d'York, abbé de Furness, 127. — Gaëtan Guillot : M. Lefrançois, curé de Notre-Dame de Saint-Lô, et l'administration de cette paroisse, 142. — Abbé Ch. Guéry : M. l'abbé J.-L. Adam, 150. — Bibliographie Normande, 153.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1916

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

Deux documents inédits sur la juridiction de François de Harlay sur le Canada, par M. le chanoine JOUEN.

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial, an II), par M. Jean PORQUET.

Palinods ou Puys de Poésie en Normandie, par M. l'abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

État des nobles et des anoblis dans la Généralité de Caen faite en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES de ROISSY, publié par l'abbé Le Male.

La Légende a la place de l'Histoire. Arthur de Cossé-Brissac Évêque de Coutances (1560-1587) et abbé de Saint-Mélaine du Mont Saint-Michel, de Lessay, etc., par M. le chanoine A. LEROSEY.

M. Lefrançois, curé de N.-D. de Saint-Lô, et l'administration de cette paroisse (1723-1762), par M. Gaëtan GUILLOT.

Digitized by Google

PALINODS OU PUYS DE POÉSIE

En Normandie

(Suite)

F. Coppin, valet de chambre du roi de Navarre, de son métier joueur d'instruments, trompette, crieur public à Rouen, demeurait rue Etoupée et fut trésorier de la fabrique Saint-Patrice en 1554 et 1555.

Syreulde nous donne de lui : deux chants royaux, deux ballades et un rondeau. L'envoi de son premier chant royal, présenté en 1553 avec celui de Lallemant, de Dieppe, est celui-ci :

Prince du Puy, Homme n'à entendu,
Et n'est entré en cœur de Créâture
Le bien que Dieu promect faire en temps deu
Au Riche ayant au vray Paovre tendu
Le Pain donné pour double nourriture.

et celui de sa ballade disait :

Prince, la loy de Dieu maintient
Qu'un riche à tuer s'évertuë
Quand son bien au paovre il detient.
Qui ne donne au paovre, il le tue.

Son rondeau, présenté en 1554, est très curieux :

Qui sème en chair fruict de mort cueillira,
Qui d'esprit sème, au Ciel recueillira
Le fruict de vie, etc.

Il sème en chair, qui la main n'ouvrira
Aux Indigents ; mais qui les nourira,
Seme d'esprit, par charité entière.
L'omosne en soy, est du Ciel la portière,
Dont Jesuchrist l'homme ingrat bannira.

Qui sème en chair.

Digitized by Google

Florent Coppin était un des plus laborieux auteurs du Palinod de Rouen, dès 1544, où il obtint *le lis* pour un chant royal, le prix de la ballade en 1545, etc.

Enfin, N. Lallemand de Dieppe fut couronné en 1553 pour son Chant Royal qui débute ainsi :

Riches Mondains Thésauriers de Fortune,
Thesaurisans sans assuré demain
Couchez icy contre tout infortune
L'Argent oysif, qui dort en chiche Main.

Paovres d'Esprit, d'Esprit et de Pécune,
Tiennent ici pour leur Roy souverain
Bancque, rendant sans faire faulte aucune,
Les Escus d'or, pour les Mailles d'Airain,

Que dis-ie Escus? ne soit si basse ordure
Parangonnée au Trésor qui seul dure.
Un vil quatrain donné en ces bas lieux
Vous peult gaigner tous les Thésors des Cieulx, etc.

Dans un autre chant royal il disait encore :

Ie n'enten pas qu'une masse dormante
D'Or inutil tu serres soubz ta Main ;
Car sans delay la Parcque te sommante,
Paovre et tout nud, t'en banira demain :
Mais ce pendant que le riant Visage,
De l'heur légier t'en offre quelque usaige,
Sais-tu comment de ces caducques lieux
L'or éternel te suyvra jusque aux Cieulx,
Va-t-en au Paovre, et d'autant de Pécune
Que luy lairras, nul ne t'aquerra mieulx
Un seul Thesor contre Mort et Fortune. [Ligne palinodique.]

On possède encore de lui une ballade sur ces mots :

Bien-heureux les paovres d'esprit

et un rondeau avec refrain : Soubz riche habit :

Soubz riche habit ie suis paovre d'esprit
Voire mais riche en Dieu et Iesuchrit,

Digitized by Google

Ainsi ie suis vray paovre et riche ensemble,
Pour espartir aux paovres biens i'assemble,
Et mon espoir, non mon bien, me nourrit!

Iadis orgueil mon esprit entreprit
Mais aussi tost que l'esprit me reprit
Paovre devins, quoy que riche ie semble
Soubz riche habit. Etc.

L'année 1554 nous offre deux nouveaux concurrents Romain Bréart et Jean Couppel. On trouve ce dernier dès 1544 au Puy de Rouen où il présente un chant royal, une ballade et deux rondeaux. Ici nous avons un chant royal, une ballade et un rondeau. Son chant royal qui avait pour ligne palinodique

Je meurs pour vous, donnez aux miens pour vivre

fut couronné. Celle de la ballade disait :

Dieu vous fera comme vous faictes,

et le refrain du rondeau *Pour un denier*.

Romain Bréart, fils de Tristan, membre de la confrérie du Puy de la Conception, épousa Catherine Dufour, sœur de Nicolas, sieur de Longuerue. Nommé receveur de l'Hôtel-Dieu le 12 juillet 1553, il en remplit les fonctions pendant une dizaine d'années (1). Lauréat du Puy de la Conception et du Puy d'amour, nous le trouvons encore à notre Puy des Pauvres avec deux chants royaux et deux ballades.

Le premier chant royal a pour ligne :

La Croix du paovre avec la Croix du riche,

et le second :

Pour pierre dure, un cœur de syre mole,

ce qui lui attira de la part du prieur de l'Hospice, le Tellier, les dures paroles suivantes : « Est-ce pas toi, lui cria-t-il, qui as faict ung chant royal de *Pierre dure* et de *Pierre molle*, au Puy des

(1) En tête du poème de Syreulde il y a une poésie de « Maistre Romain Breart à la louange du Livre ».

Digitized by Google

Pauvres dernier, et une ballade où il y avoit : « Faictes de la pierre du pain ? » — J'ay montré, lui répondit Bréart, mes œuvres à gens doctes et sçavants. Qu'en voulez-vous dire ? — « Va, belistre. répliqua le prieur, ne te soulcye. J'ay bien fait ta saulce à Mons. le Garde des Seaulx. Il est bien averti qui tu es. Es-tu pas des enfuys et proscripts de la ville ? » Bréart alors en relations avec Pierre Duval, fondateur d'une sorte de secte religieuse dite des *Libertins spirituels* qui venait de s'enfuir en Angleterre, puis en Hollande et de passer au protestantisme, — avait à craindre une accusation d'hérésie.

Sa ballade *Faictes de la pierre du pain* fut *prémiée* en 1552 et la seconde avait pour ligne *Une croix au paovre, une au riche.*

Les autres poètes : Aubin, Delacourt, des Mynières, Gosse. Lamant, Le Prévost, Lorin, Mignot, Savalle et frère R. Chaperon, Jacobin, figurent au recueil par des chants royaux, ballades ou rondeaux, sans aucune date.

En suivant l'ordre de Syreulde on trouve d'abord E. Mignot avec un chant royal dont la ligne est :

Qui donne au Paovre au centuple reçoit ;

un second avec cet envoi :

Par avarice injuste. et desloyable,
Princes chrétiens n'estant point endurcys,
Monstrez à ceulx qui sont de faim transis
L'œil pitoyable, et la main libéralle (ligne palinodique).

N. Gosse auteur de deux chants royaux, d'une ballade et de deux rondeaux prit pour lignes palinodiques :

De Paovreté, Richesse innumérable,
Après la mort, les œuvres suivent l'homme,
Dieu donne et l'homme distribue,

et pour refrain des deux rondeaux : *Au dernier iour* sur ces paroles de Jésus-Christ : « Venez les bénits de mon père », rondeau couronné en 1552, et *Au lieu de moy.*

Jean des Minières, conseiller en 1499, concourait au *Palinod* de Rouen en 1544 et obtint un prix pour son rondeau. Au *Puy des Paurres* il présenta chant royal, ballade et rondeau couronné en 1553. Ce dernier avait pour refrain : *Au nom de Dieu.*

Digitized by Google

J. Lamant n'a, dans notre recueil, qu'un chant royal avec cette ligne palinodique :

Foy de Sathan au cœur du riche emprainete.

Il en est de même de frère R. Chaperon, Jacobin, dont la ligne du chant royal répète :

Miséricorde excède sacrifice.

Jean Savalle, de Dieppe, présenta trois pièces au Palinod de Rouen en 1544-1545 et au *Puy des Pauvres* un chant royal avec ce refrain :

De peu de mise, un gaing inestimable

et un rondeau, avec : *Hors des dangers.*

J. Le Prévost présenta un chant royal et deux ballades. La ligne du chant royal était :

Pour un denier, Dieu cent deniers me donne,

et le refrain des ballades : *Portez de l'un l'autre le fair* et *Mon bien au Paovre, à Dieu mon cœur.*

N. Aubin n'a qu'un chant royal avec cette ligne

Richesse paovre, et riche paovreté.

Ne restent plus que J. de La Court avec une ballade dont le refrain dit : *Charité couvre le péché*, et Anthoine Lorin avec un rondeau dont le refrain était : *Comme le grain.*

Inutile de redire ici ce qu'il faut penser de toutes ces poésies, car on sait par le *Palinod* de Dieppe et celui de Rouen que les auteurs, enfermés dans des règles étroites et compliquées, ne pouvaient donner libre carrière à leur inspiration et s'appliquaient uniquement à une versification déplorable.

Parmi les autres auteurs cités par Sireulde comme *gentils Facteurs* du Puy des Pauvres quelques uns ont eu une certaine célébrité tels que Jean Doublet, né à Dieppe, neveu par sa mère de Jacques Mifant. Très épris de Ronsard il observa toujours la règle des vers masculins alternant avec les féminins. En voici un exemple pris d'une élégie composée pour son oncle Jacques Mifant.

Rouan encor en lettres d'or conserve
Les graves chans de doctrine sucrés
Que l'enfance de ta Minerve
A la mère-vierge a sacrés.

Digitized by Google

Les Lis fleuris, les Palmes glorieuses
En ont été hors du Carme couvent,
Par tes Muses victorieuses
Jusqu'ici rapportés souvent.
Et quantefois tes saintes comédies
Ont ravy Dieppe à l'entour se foulant,
Mathieu Fournier ses mélodies
Si douces y entremêlant ?

Ces vers nous font assez connaître les succès remportés par Jacques Miffant sans qu'il soit nécessaire d'insister sur lui.

Jean Baillehache, né à Rouen, qualifié par Syreulde d'*expert officiel*, devait être sergent royal ; — Pierre Bernard est l'auteur du 21e rondeau dans le manuscrit 379 ; — Firmin Doury un des plus savants juges du *Palinod* de Rouen, curé de Saint Cande (1), poète distingué de son époque, original parfois, comme dans cette pièce sur le décès de A. Sorbière, évêque de Nevers :

Que faictes-vous, race des dieux ?
Que plorés-vous, muses gentilles ?
Quel deuil a terni vos clers yeulx ?
Quel est vostre ennuy, chères filles ?
Et qui vous a si promptement
Changé vostre riche ornement.

Le dialogue se termine ainsi :

Prions le bon Dieu qui donna
A son âme tant de richesses,
Et qui pour jamais l'ordonna
Vostre mignonne, mes déesses ;
Qu'au ciel, palais royal de Dieu,
Puisse au grand jamais avoir lieu.

---

(1) Mort à Rouen le 14 mars 1578. On trouve à la Nationale le livret suivant :

« Le Tombeau de feu de bonne et vertueuse mémoire M. Fremin Douri l'un des premiers philosophes et plus sçavans hommes de son temps, curé de S. Candre de Rouen. Gravé d'épitaphes et regrets de plusieurs de ses amis et autres doctes personnages en plusieurs langues. A Paris par Denis Du Pré... 1578. »

(*Bibl. Nat.* n'yé 466 de la réserve).

Digitized by Google

D'autres *gentils Facteurs*, cités par Syreulde, tels que Bréart, Couppel, Des Minières, Durand, Gosse, Le Prévost se retrouvent dans le *Théâtre mystique de Duval*, publié par M. Emile Picot.

En dehors du *Pélican* on ne trouve rien sur la nature des autres prix, attribués aux ballades et aux rondeaux. Seul le *Trésor immortel* (1) fournit les renseignements sur ce *Puy* éphémère, et, sans *Syreulde*, on aurait probablement ignoré son existence.

PALINOD DE CAEN

1527-1794

Charles de Bourgueville dans son livre des *Antiquitez de Caen*, p. 350 (2), nous donne ainsi l'origine de ce *Puy :*

« De tout temps, ceux de ceste Université de Caen célébroyent « la feste de la Conception Nostre Dame, comme la feste des Nor- « mands, au convent des Cordeliers, avecques grande solennité, « où ils faisoyent porter un pain bénist, avecques les instrumens, « flambarts et armoiries. Et estoit advenu, que le chanteau dudict « pain bénist avoit esté baillé à Maistre Iean le Mercier, sieur de « Saint-Germain, Advocat fameux ; lequel, au iour de la dicte feste « adiouta à ce qu'on avoit accoustumé d'y faire une publication « précédente, qu'il entendoit ériger un *puy de Palinot*, comme à « Rouen : ce qu'il fist sçavoir par placarts moullez à toutes les « bonnes villes de Normandie. Et de vray, y commença ledit puy « le iour de la Conception Nostre Dame, en l'an mil cinq cents « vingt et sept, avec une grande magnificence et banquets solen- « nels, tant au disner pour les supposts de l'Université, et hommes « honorables, officiers du Roy et de la Ville, que au soir pour les « Damoiselles et Dames. Auquel *Palinot*, dont il fut le premier « Prince, furent présentez plusieurs œuvres, tant Grecques, « Latines que Françoises. »

---

(1) On ne connait que deux exemplaires de ce livre *rarissime*, celui de la Bibliothèque de Versailles et celui de la Mazarine, à Paris.

(2) *Les Recherches et Antiquitez de la Province de Neustrie... mais plus spécialement de la ville et Université de Caen.* Caen, T. Chalopin, 1833, in-8°.

Digitized by Google

C'est donc bien à l'année 1527 que remonte le *Palinod* de Caen et que Jean le Mercier en fut nommé le premier prince par l'Université de Caen.

La forme des pièces fut déterminée, dès l'origine, ainsi que le prouvent ces conclusions de l'Université du 23 octobre 1527, qui nous sont gracieusement communiquées par M. l'abbé Le Male : « *Palinodarium institutio... Die celeberrima Conceptionis Mariane, hora circiter prima aut secunda promeridiana... presentabuntur* EPYGRAMMATA, *carmina heroico deprompta, numerum triginta versuum nunquam excedentia, Marie puritatem et ejus innocentiam decantantia ; postmodum* REGIS CANTUS *rithmo bene dimenso et lingua vernacula adfabre constructi, cum artis observatione; tertio succedent balladie, quas vere Palinodias dicere possumus, et quarto postremoque ordine subsequentur Palinodiarum genus ultimum, quod* RONDEAU *dici solet...* »

On attribua au premier prix d'épigramme latine un écu d'or au soleil (1), au chant royal une branche de laurier estimée 30 sols, à la ballade 20 sols et au rondeau 10 sols. Comme un boisseau de blé valait alors 2 sols, l'auteur qui recevait une branche de laurier, ou 30 sols, recevait par le fait même la valeur de 15 boisseaux de blé.

L'Université, de concert avec Jean le Mercier, rédigea des statuts palinodiques dont voici, en quelques mots, les principaux articles d'après l'abbé de la Rue :

1° Tous les ans on choisira un prince et on distribuera des prix aux meilleures pièces de poésie;

2° Le 8 décembre, à une heure après-midi l'Université, en corps, ira chercher le prince élu pour l'année ;

---

(1) « ... Eodem die... *epygrammatis* prioris adinventor *excogitator* « *palmari corona*, que redimetur aureo solari, is vero qui eidem pro- « ximus erit premio ad nutum deputatorum statuendo ;

« Qui *cantu regio* victor supremus evadet, aurea donabitur, que « triginta solidis turon. redimi poterit; ...(le second) ad nutum deputa- « torum ;

« Qui *balladia* supremus extiterit viginti solidis ;

« Et author ultimi generis Palinodiarum, videlicet *du rondeau*, victor « evadens decem solidis..... »

(23 oct. 1527, suite des conclusions de l'Université).

Digitized by Google

3° De retour avec lui, elle se placera sur le *puy* élevé pour cela et les auteurs, après présentation de leurs mémoires au prince, les liront eux-mêmes ou par un lecteur choisi *ad hoc*. Aucune pièce ne sera refusée et toutes seront lues publiquement.

4° Après cette lecture on reconduira le Prince chez lui. Le lendemain, 9 décembre, on nommera des juges qui, dans trois jours, prononceront sur le mérite des pièces, en sorte que le troisième jour ou le lendemain on tiendra une deuxième assemblée publique dans laquelle le prince distribuera les prix aux vainqueurs ;

5° Enfin pour assurer l'avenir de cette institution l'Université fonde une confrérie spéciale de la Vierge « *ad honorem semper intacte et inviolate genitricis Marie, et presertim ejusdem puri et immaculati conceptus* » dont tous les membres verseront 4 sols et 4 deniers (1) par an, ou 30 sols en une seule fois. Tous ceux qui seront promus aux degrés dans toutes les Facultés paieront, en outre, à la confrérie, savoir : les bacheliers 5 sols, les licenciés 10 sols et les docteurs vingt sols (2).

Ainsi fut solidement établi, malgré quelques opposants (dominicains et les partisans de leur opinion sur Marie Immaculée), le *Palinod* de Caen qui chanta, comme celui de Rouen, ce glorieux privilège de la Sainte Vierge jusqu'en 1791 (Abbé de la Rue).

Pour une cause encore inconnue, le Palinod cessa vers 1550 et ne reprit que sept ans après, grâce à un nouveau Mécène : Etienne Du Val, seigneur de Mondrainville, et de Fontenay-le-Pesnel. Enrichi par le commerce des blés de Barbarie, soutenu par le Roi auquel il avait rendu de grands services, nommé maître d'hôtel du Roi et gentilhomme de sa Chambre en 1563, ses enfants richement établis, il voulut rétablir le *Palinod* et assurer définitivement son avenir. Par un contrat du 6 novembre 1557 il donna

(1) Chacun des confrères « duos solidos cum sex denarios soluturus est pro ingressu et quolibet trimestri tredecim denarios valentes in anno 4or solidos cum 4or denariis... » (Abbé Le Male).

(2) Ceux qui suivaient la *faculté des arts* payaient 10 s. « *qui primum pro illo anno obtinuerit locum ; qui secundum quinque, qui tertium aut quartum similiter...* » et ensuite 12 deniers.

Les officiers de l'Université lors de leur entrée dans leur office payaient 10 s.

Digitized by Google

22 livres de rente à l'Université, avec cette condition « que son « plus proche héritier serait prince-né du *Palinod*, que cet héritier « sera toujours un de ses descendants, l'aîné d'iceux et portant « son nom et ses armes; qu'en cas d'extinction de la ligne mas- « culine l'héritier qui la représentera sera toujours tenu de ne « faire apparaître que les armes du fondateur dans les cérémonies « palinodiques, et qu'enfin les dits héritiers ne pourront jamais « aliéner la dignité de prince acquise par le présent contrat. » (Abbé de la Rue) (1).

Le cérémonial réglé par ce contrat, copié sur l'ancien, en différait cependant pour les articles suivants : le prince nommait trois juges et l'Université trois qui devaient jurer entre les mains du Prince (2) « qu'ils n'avaient ni fourni le sujet des pièces, ni corrigé aucune d'elles et qu'ils n'étaient ni parents ni alliés des auteurs »; dans le cas de partage (3 contre 3) le Prince avait voix prépondérante; le jour de la fête de la Conception le prince devait encore assister à la harangue et à la messe et l'Université lui fournir 3 s. pour son offrande.

Le contrat fixait huit prix :

Epigramme latine, « héroïque... sera donné les armes du fondateur, redimables par 45 s. » ;
— 2e prix = 22 s. 6 d. ;
Chant royal 1e prix, la palme, rédimable par 40 sols;
— 2e prix = 20 s. ;

---

(1) Voici le texte même du contrat : « Et veult et entend ledict fon- « dateur, par ce présent, que aux droicts, honneurs et prééminences « d'icelle fondation, ne puissent succéder les femmes, ains qu'il demeure « et soyt toujours continué au prochain hoir masle de la ligne dudict « Du Val, fondateur et portant son nom et armes, fors en cas d'ex- « tinction de ligne masculine ; ou que cil qui sera prochain héritier « succèdera aux honneurs, droictures et prééminence d'icelle fonda- « tion, à la charge expresse toutesfoys de porter et continuer les armes « dudict fondateur aux dicts actes ; et sy ne pourra aucun de ses hoirs « transporter ou aliéner la dicte droicture, que toujours ledict honneur « et droicture ne réside, comme dessus, à la lignée dudict fondateur. »
Archives du Calvados, D. 90, p. 332.

(2) « Qu'ils n'auront faict, corrigé ou baillé argument aux dicts compositeurs et que lesdicts compositeurs ne seront leurs parents ny alliés. »

Digitized by Google

Ballade, 1er prix, le laurier, rédimable par 30 s.;
— 2e prix = 15 s.;
« *Au plus parfaict sonnet* », l'étoille, rédimable par 13 s.;
Au plus parfaict dixain, le signet, rédimable par 10 s.

Le reste de la rente était destiné aux frais du *Palinod*, tels que impression des invitations latines et françaises affichées à la Toussaint dans toutes les villes de la Province (1), décors du Puy, etc.

Cette rente reçut encore, par contrat du 8 décembre 1576, une augmentation de six livres dix sols de la part du fondateur (2) qui mourut le 19 janvier 1578. Les poêtes reconnaissants célébrèrent à l'envi la mémoire de leur insigne bienfaiteur et répandirent des fleurs sur son tombeau.

Etienne Du Val avait épousé Louise de Malherbe, parente du poète et en eut plusieurs enfants auxquels il laissa une fortune considérable. Mais comme ils n'habitèrent jamais leur ville natale, ils ne purent remplir les intentions de leur généreux père. Alors le recteur et les doyens de l'Université prirent le titre de princes, et, en 1601, ils se qualifient *juges et princes du Palinod;* en 1610 le recteur se dit *prince pour l'absence de M. Mondrainville*, en 1611 *deputati judices per Dominum de Mondrainville fundatorem*, etc. Cependant pour montrer leur impartialité dans leurs sentences ils choisirent d'abord un, puis deux juges étrangers à l'Université, ce qui se maintint jusqu'en 1791.

Jacques Le Maistre, chanoine d'Avranches et principal du collège du Bois, désirant rétablir le Puy de l'Immaculée Conception, délaissé depuis dix ans, donna, le 11 novembre 1624, 1400 livres « comptées en pièces de 16 sous » pour constituer 100 l. de rente, dont partie serait remise 15 jours avant la fête de la Conception entre les mains du principal du collège du Bois, à Caen, pour

(1) Voir à l'appendice Ier copie d'une de ces affiches pour le Palinod de 1761. — L'imprimeur recevait 2 l. 6 s. pour 50 placards. Les deux compositeurs latin et français qui avaient fait la composition des placards recevaient chacun 20 s., etc. (Abbé Le Male).

(2) Cette somme augmenta les prix. Ainsi l'épigramme recevait 50 s. au lieu 45, le débattu 25 s.; le meilleur chant royal 45 s. et le débattu 22 s. 6 d.; la meilleure ballade 35 s. et le débattu 10 s. 6 d.; le sonnet 17 s. 6 d. et le dixain 13 s. 6 d., etc. (Abbé Le Male).

Digitized by Google

être distribuée savoir : pour le prix du meilleur épigramme latin de 30 vers, compris l'allusion, 8 l.

Pour le débattu ou meilleur épigramme d'après 4 l.

Pour le prix du chant royal contenant 5 bâtons et l'envoi 8 l., au débattu 4 l.

Pour le prix de la ballade, 4 l. 10 s. et le débattu 40 s.

Pour le prix du sonnet, 70 s. et le débattu 30 s.

Pour le prix du dixain, 20 s.

L'outre plus devait servir à célébrer un service, le lendemain de la Conception, dans la Chapelle des Cordeliers « en mémoire du dit de Mondrainville, premier fondateur du Puy, de défunt noble Me Nicolas Michel sieur des Prés, docteur en médecine, professeur en lettres humaines, et du fondateur, où devait assister l'Université.

Le 10 septembre 1629, Pierre Le Marchant, écuyer, seigneur de Saint-Manvieu, désirant accomplir la volonté de son oncle Pierre Le Marchant, sieur de Rosel, trésorier général de France à Caen, donne 150 l. de rente en augmentation de la fondation du Puy, pour 100 jetons d'argent, par an, pesant 2 marcs et demi ou environ avec une bourse de velours vert. Bourse et jetons devaient être donnés « à celui qui aura composé la meilleure ode qui sera lue au Puy. »

Vers 1670, Michel de Saint-Martin, protonotaire, docteur en théologie de l'Université de Rome, ancien recteur, donne 30 l. de rente pour fonder une ode latine à l'imitation de celle d'Horace *Odi profanum vulgus*. Le premier prix était une plaque d'argent aux armes du Fondateur, le second un anneau d'or, mais après la mort de l'abbé de Saint-Martin, arrivée en 1687, l'Université ne put obtenir la rente, et en 1688 on avertit les poëtes que cette ode était supprimée (1).

En 1710, M. Le Chanoine, docteur en théologie, chanoine du Saint-Sépulcre de Caen, principal du collège des Arts et ancien

(1) Le 4 janvier 1690 l'Université délibère « sy en la place des deux chants royaux et des deux balades, on substituerait d'autres sortes de vers, comme des stances et des odes ». Il fut arrêté que les fondations des chants royaux et ballades seraient exécutées, et aussi que les prix seraient distribués en *essence* et non en argent suivant les fondations.

(Abbé Le Male).

Digitized by Google

recteur de l'Université, fit part, le 19 novembre, du dessein qu'il avait de fonder à perpétuité une ode latine en vers alcaïques à l'imitation de celle d'Horace qui commence *Odi prophanum* et contenant 12 strophes, compris l'allusion. Les prix devaient être des jetons d'argent, le 1er pour la valeur de 20 l., le 2e de 10 l. La proposition fut acceptée, mais la distribution n'eut lieu, paraît-il, que cette année.

Le 31 juillet 1712, le recteur fait part du projet que M. Louis Fouet de Préval, prieur des facultés des droits et doyen du droit canonique, a de fonder « en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge les prix de deux pièces latines de chacun vingt livres pour les poëtes qui auront fait les meilleures pièces en vers alcaïques et en vers iambiques, suivant le modèle qui en sera marqué. » Ce projet fut approuvé et Fouet donna une rente de 50 livres et 2 chapons.

Le 19 mai 1731, l'Université élabore un nouveau règlement. A l'avenir, sous le bon plaisir de la Cour, la distribution des prix aura lieu le 8 décembre, jour de la Conception, immédiatement après la lecture des pièces. Pour cela : 1° Les poëtes enverront leurs pièces en octobre ;

2° L'invitation aux poëtes sera faite et distribuée dès le commencement d'octobre ;

3° Le jour Saint Martin, assemblée générale de l'Université pour nommer les juges honoraires et dans la huitaine suivante, chez le recteur, première lecture des pièces et rejet de celles qui ne peuvent prétendre à un prix. Le lendemain, celles qui pourront concourir seront remises aux juges qui ne pourront les garder chacun plus de 2 jours ;

4° Les assemblées ne pourront être remises par l'absence d'aucun juge ;

5° Le jour Saint Nicolas, assemblée chez le recteur pour procéder au jugement définitif ;

6° Le jour de la Conception, le puy se tiendra comme à l'ordinaire. Après discours du recteur on lira les pièces ayant remporté les prix et celles qui en auront le plus approché ; le recteur déclarera celles qui auront remporté les prix et les prix seront distribués ;

7° On fera imprimer aussitôt les pièces couronnées et même quelques-unes de celles qui en auront le plus approché.

Digitized by Google

Ces statuts furent approuvés par le parlement de Rouen en 1732 et mis en vigueur.

En 1747 (2 mai), l'Université arrêta que les fonds destinés aux ballades formeraient dans la suite un second prix d'ode française et qu'on substituerait aux chants royaux une pièce de 12 stances, chaque stance de 4 vers dont les trois premiers de 5 pieds et le 4e de trois, les rimes mêlées en commençant par une féminine (1).

Un arrêté du *Conseil général du département du Calvados*, en date du 1er décembre 1791, dans la crainte que le goût des lettres ne vienne à se perdre au moment où une perspective plus brillante « leur ouvre un Sanctuaire dégagé des entraves du pédantisme et « des préjugés; où les pensées prenant un essor généreux ne « rampent plus sous le joug servile d'une censure mercenaire et « inquisitoriale; où les Donjons ne menacent plus d'engloutir « l'Écrivain courageux, qui ose se souvenir qu'il est homme, et « qui a la noble hardiesse de parler en Citoyen; où la carrière « des honneurs qui ne s'ouvrait que pour les favoris de la fortune « ou les artisans de l'intrigue, admet aujourd'hui le simple « Citoyen, dont les talens forment le patrimoine, etc. »

Détermine : « ..... qu'il n'y aura pas cette année de Juges honoraires, la raison et la saine philosophie ne reconnoissant de Juges que ceux que leurs fonctions et leurs connoissances appellent de droit à cette mission, et non ceux auxquels l'adulation les délègue. »

Un placard in-4° annonçant le Palinod de 1792 commence ainsi : « Palinod de l'Université de Caen, année M.DCC.XCII, la 1re de la R. F. », puis après avoir dit que « la doctrine de l'Immaculée Conception attaquée dans le XIVe siècle eut pour défenseurs les écoles les plus célèbres du monde chrétien, quatre vingts universités la consacrèrent par des décrets solennels... », il continue en rappelant l'histoire du Palinod et ajoute : « L'Université... est « actuellement occupée du changement utile de quelques-uns des « genres de poésie, de la fondation même de nouveaux prix où « les poëtes seront affranchis des entraves de l'allusion, et du soin « de rétablir les jetons et médailles aussitôt que les circonstances

(1) Cf. Appendice I. Placard de 1761 pour annoncer le Palinod.

(2) Cf. Appendice II.

Digitized by Google

« le lui permettront... La distribution des prix aura lieu le « huit décembre prochain dans la salle des Droits, avant la messe « d'usage qui sera célébrée dans l'église constitutionnelle de Saint- « Sauveur, sur les dix heures du matin. »

Enfin une délibération du Directoire, 9 frimaire an II (29 novembre 1793) (1), supprima définitivement l'allusion relative à la Sainte Vierge, fixa la distribution des prix au 30 floréal et vota 200 l. pour six prix à décerner. Le concours, ainsi laïcisé, eut lieu cependant, mais la distribution ne se fit que le 12 messidor an II (30 juin 1794) et ce fut le dernier (2).

A. Charma en effet, donne dans la *Revue de Rouen et de Normandie*, 20e année p. 413, deux documents, ou procès-verbaux de séances dans lesquelles un jury spécial avait à juger les compositions envoyées au concours pour les années 1792 et 1793. La conclusion du premier procès verbal est à citer (7 décembre 1792) :

« ... Les commissaires observent que dans la plupart des pièces « couronnées, l'allusion n'ayant de rapport qu'à la naissance et aux « vertus de Marie et non à son Immaculée Conception, n'est pas « rigoureusement palinodique, mais à l'exemple de ceux qui les ont « précédés dans les fonctions dont ils ont été chargés par l'Univer- « sité, ils n'ont pas cru devoir insister sur des formes très difficiles « à remplir avec exactitude ; et, après en avoir délibéré, ils ont « même proposé à l'Université d'affranchir... les poètes d'une « entrave dont la religion peut s'applaudir, mais dont le génie « s'indigne, et de rendre aux muses cette liberté chérie sans « laquelle elles ne peuvent enfanter que dans la crise, et toujours « avec embarras ...»

L'année suivante, 12 messidor an II, les juges n'admettent plus que *l'Immortalité de l'âme* et encore lisez en quel sens !

« Les juges du Palinod parleront encore d'une pièce *Sur l'im-* « *mortalité de l'âme*, dont la première strophe commence par ces « mots : *Voyez cette vile matière*. Cette pièce n'est pas absolument « sans mérite ; on y rencontre des vers heureux et des beautés

(1) Nous devons tous ces derniers renseignements à M. l'abbé Le Male qui, de plus, nous a communiqué les pièces de l'Appendice (I, II, III et IV), propriété de M. le chanoine Deslandes. Qu'ils veuillent bien l'un et l'autre agréer nos vifs remerciments.

(2) Cf. Appendice III et IV avec une curieuse invitation aux poètes.

Digitized by Google

« de détail qui auraient pu mériter les éloges des citoyens ; mais « on y voit aussi des expressions qui annoncent que la muse qui « a enfanté cette production a été plutôt inspirée par le fana- « tisme que par le Dieu de la poésie. Les Français reconnaissent « un Être suprême et des sages qui jouissent dans son sein de la « récompense due à la vertu, mais ils ne reconnaissent ni ces « *enfers* ni ces *tabernacles éternels*, ni *ce chœur sacré des anges*, « êtres chimériques, inventés par la superstition et accrédités par « l'imposture. On désirerait que l'auteur, dans l'excès de son « délire poétique, n'eût pas perdu de vue ces grandes et utiles « vérités... »

Le *Palinod de Caen* par l'abandon volontaire de la noble idée de son origine, dû à ses juges naturels, n'avait plus qu'à disparaître, son rôle était bien définitivement terminé.

* * *

Disons quelques mots, maintenant, de ceux qui en firent toute la gloire et dont l'impartiale histoire doit conserver le précieux souvenir.

Il est nécessaire, d'abord, de rappeler deux faits, qui sont à la louange de ce *Palinod*. Le premier se rapporte à la statue de Jeanne d'Arc érigée, dès 1458, sur le pont d'Orléans. Depuis plus d'un siècle ce monument attendait une inscription qui rappelât l'héroïsme de la Pucelle. Le *Palinod* fit un appel aux poètes français et la ville de Caen fournit, à elle seule, huit auteurs pour chanter la Vierge de Domrémy, tandis que la France n'en donna que six autres. On imprima les 28 pièces tant latines que françaises. Malherbe, Patris et Cauvigny écrivirent en vers français ; Claude Colin, Le Fanu et Cahaignes en vers latins ; Troismons et Hermier dans l'une et l'autre poésie; enfin Cahaignes, Le Fanu et Troismons plusieurs pièces en style lapidaire. Le tout forme un volume in-quarto avec la date de 1613. (*Bibl. Nat. Imprimés*).

La réputation des poètes Caennais apparaît dans le second fait que nous tenons à raconter. Vers le milieu du XVIIe siècle deux fameux sonnets sur Job et sur Uranie mirent dans le plus grand embarras Paris, la Cour, l'Académie elle-même ! Personne n'osait se prononcer. Alors la duchesse de Montpensier fit appel au *Palinod de Caen* qui, sous l'impulsion de M. Halley, recteur de l'Uni-

Digitized by Google

versité, consentit à examiner ces deux poésies. Après un examen approfondi la docte confrérie décida que le sonnet sur Uranie était le meilleur, ce qui flatta d'autant plus la duchesse de Montpensier que ce jugement concordait de tout point avec le sien, tenu secret afin de laisser liberté entière aux examinateurs.

Enfin un rival distingué vint, en 1667, prendre part à ces joûtes poétiques. François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, disputa le prix d'ode française (1) et reçut les 100 jetons d'argent qu'il présenta lui-même à Louis XIV. Treize de ses rivaux célébrèrent son triomphe par 18 pièces latines et françaises ; Cavelier les fit imprimer avec l'ode couronnée et dédia le tout au duc de Saint-Aignan, *le Paladin* comme disait Mme de Sévigné.

On ne possède aucun recueil des poésies palinodiques présentées au *Puy de Caen* avant celui de Jean Cavelier, imprimé à Caen en 1666 avec ce titre : *Recueil des Poésies qui ont esté couronnées sur le Puy de l'Immaculée Conception de la Vierge, tenu à Caen, dans les grandes écoles de l'Université*, in-12. Daniel Huet avait réuni, paraît-il, de nombreuses pièces manuscrites ou imprimées et l'abbé de La Rue promettait « dans un autre mémoire de faire connaître chacun des poètes qui y furent couronnés », mais du premier il ne reste rien et le second n'a jamais tenu sa promesse. Impossible donc, pour le XVIe siècle, de citer un seul lauréat, sauf André Blondel, chanoine de Missy, en la cathédrale de Bayeux, couronné pour le premier chant royal (2) et Jean Rouxel, mort le 5 septembre 1586.

Le XVIIe siècle, au reste, devient plus intéressant ; certaines poésies non seulement supportent la lecture, mais encore ont une réelle valeur. Dans la première moitié de ce siècle nous trouvons : Gabriel Pilleverdier, jésuite, professeur d'éloquence au collège du Bois ; Georges Scuderi avec deux odes françaises en 1630, couronnées du laurier (imprimées avec son *Trompeur puni*, tragi-comédie, in-8°, 1635, Paris) ; Hiérothée ou Jérothée, capucin de Mortain, auteur d'un dizain sur la *Virginité des Abeilles*, couronné en 1633 (3) ;

(1) Cf. Appendice V.

(2) Cf. *Appendice* V ce chant royal conservé par de Bourgueville, p. 353.

(3) On attribue à Pierre Corneille des stances pour le *Palinod de*

Digitized by Google

Nicolas Rault, de Rouen, dont le chant royal sur l'Écho renferme de gracieux détails :

Si quelque amant se plaint du rude empire
D'une beauté qui le tient sous ses fers,
L'autre redit les maux qu'il a soufferts ;
S'il rit, il rit ; s'il soupire, il soupire ;
S'il pince un luth, il répète ses airs ;
Tout étonné d'entendre la cadence
Soupirer, rire, il écoute, il avance,
Et pour chercher ce son prodigieux,
Il court au bruit qui de loin le convie,
Croyant qu'on peut de près entendre mieux
La vive voix qui sort d'un corps sans vie.

Seroit-ce, Echo, que ton beau corps expire,
Ou que ta voix qui rend les bois déserts
Poursuit l'amant qui pour tes vœux offerts
N'a pas le cœur d'adoucir le martyre
Qui te réduit en ces sombres désirs ?
. . . . . .
Fille de l'air, ton amant qui se noie
Est par l'amour puny de soins amers,
Car il se voit en des ruisseaux si clairs
Qu'il croit que là quelque nymphe l'attire
Pour lui montrer ses charmes au travers ;

Caen sur des allégations très nettes du recteur René Louet, dont voici les paroles :

« Cornelius, ille Cornelius, Galliæ tragediæ facile princeps, aulæ ipsiusque Parisiensis Academiæ plausus, nisi iis *Universitatis nostræ* suffragium accederet, ad nominis sui commendationem satis esse non duxit » ; [Corneille, le fameux Corneille, le prince, sans conteste, de la tragédie française, ne s'est pas contenté des applaudissements de la Cour et de l'Académie française, et il a brigué les suffrages de l'Académie de Caen].

M. Armand Gasté qui a étudié la question conclut en disant que les stances qu'on lui attribue ne sont certainement pas de lui et que le hasard, seul, pourra peut-être indiquer sous quel prince et à quelle date Pierre Corneille a concouru. — Martin-Laveaux est encore plus incrédule dans ses observations sur cette étude de M. A. Gasté.

Digitized by Google

Antoine Halley (1), célèbre professeur et recteur de l'Université de Caen ainsi que Pierre Halley, né à Bayeux, recteur également et dont les poésies palinodiques formeraient un gros volume, etc.

Dans la dernière moitié du XVIIe siècle on doit citer : le chant royal sur Andromède par M. de Trussy, comte de Meilly, avec la ligne palinodique *D'un sort fatal Andromède échappée;* le sonnet sur Andromède de M. de Bosroger Boismilon qui remporta le premier prix :

Parmy l'apprest pompeux d'une célèbre feste,
Vous attendiez d'Hymen les plaisirs les plus doux ;
Mais un monstre envoyé par Neptune jaloux
Fit de ce calme heureux une horrible tempeste.

Déjà cet ennemy menaçoit votre teste,
Tout prest, belle Andromède, à se lancer sur vous,
Quand Persée, animé d'amour et de courroux,
Luy déroba sa proye et vous fit sa conqueste.

Il combattit longtemps pour vous donner secours ;
A la fin il vainquit, il sauva vos beaux jours,
Joignant à son grand cœur la force et l'industrie.

Le péché comme nous dut vous assujetir ;
Dieu combattit ce monstre, ô céleste Marie,
Et son bras tout puissant vous en sceut garantir.

En 1667 se place l'éclatant succès du duc de Saint Aignan avec son ode sur le *Minotaure* qui se termine ainsi :

Par une vertu sans égale
Et la faveur qu'il eut des cieux,
Thésée a seul dans le Dédale
Vaincu le monstre furieux ;
De mesme la Vierge très pure
Est seule qui, dans la nature,

(1) Au sujet de sa thèse pour le titre de maitre-es-arts, *pro laurea magisterii,* soutenue à l'âge de 69 ans, voir *Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. IV, p. 30. Il fut lauréat perpétuel des palinods et ne consentit à publier le volume de ses poésies qu'à l'âge de 82 ans.

Digitized by Google

Naist sans le crime originel,
Et qui, par un rare avantage
Du démon surmontant la rage,
Possède un bonheur éternel.

L'année 1668 ramène Rault, de Rouen, qui traite du *Rossolis* et de l'oiseau des Indes nommé *Héliodrome;* le curé de Bainville, M. Hébert, sur l'oiseau nommé *Cucuyo ;* le docteur Desmarets sur le *Colibry*, sujets étranges, particuliers à cette époque. Jacques Lair, de Vire, professeur au collège du Bois, se spécialise dans les incendies : en 1669 c'est Macon échappé au carnage ; en 1672 le lycée de Sparte respecté dans un incendie, etc ; — François le Petit, son collègue au même établissement, remporte le 1er prix d'épigramme latine pour son *Euryloque* échappé aux enchantements de Circé ; — Quetissens, de Caen, le prix du sonnet pour son David vainqueur du *Goliath* ; — l'infatigable M. Hébert avec son ode sur la *falsification du papier*, etc.

Le triomphe du Père jésuite de La Rue marqua l'année 1670 pour son ode sur un enfant sauvé seul d'un naufrage sur le corps de son père mort. En voici la conclusion :

Sur les restes flottants du père
Elle (1) soutient l'espoir du fils,
Et la tendresse de ses cris
A presque fléchi sa colère,
Ses petits bras entrelacés
S'attachent aux membres glacés
Dont l'âme vient d'estre ravie,
Et ses soupirs mal entendus
Demandent encore la vie
A son père qui ne vit plus.

Michel Gonfray, professeur de l'Université de Caen, un habitué des *Palinods* de Rouen et de Caen, brillait surtout dans le genre lyrique. Voici quelques-uns de ses sujets : ode latine sur *Lyncée*, *la victoire de Louis XIV*, *Marie Stuart*, *le tombeau de Saint Servais*, *Ariarathe*, *Saint François de Sales*, *le fleuve Anaure*, *Hippomène*, *Médée*, etc.

La grande difficulté de ces concours palinodiques consistait à

(1) La mer.

Digitized by Google

conclure, d'un sujet très profane, en faveur de l'Immaculée Conception. Ainsi M. Courcoul de la Ferrière, de Caen, dans son ode sur *Atalante* finit par cette allusion :

De tant de rivaux généreux
Enfin étant le seul heureux,
Il vous peint, Auguste *Marie*;
Seule exemte de notre sort,
N'avés-vous pas trouvé la vie
Où nous avons trouvé la mort.

De Feuguerolles, avocat au présidial de Caen ; Jean le Tellier, recteur de l'Université de Caen ; Thorel, avocat au Parlement ; de Caumartin, abbé de Buzay ; Pouchin de Grassemare, de Caen, avocat ; du Hamel, ancien bénédictin de Saint Sever ; Courcelles, Desaintz, Douville, Le Manissier, etc., furent les principaux lauréats de la fin de ce siècle (1).

Il nous est impossible, dans ce résumé, de suivre pas à pas les poètes du XVIIIe siècle qui se présentèrent au Puy de Caen. D'ailleurs la langue française est formée et de nombreuses citations seraient purement inutiles. Qu'il suffise parmi les 40 ou 50 nommés par l'abbé Guiot de citer les plus remarquables : Belin, curé de Blainville, ode sur les abeilles en 1703 ; — Le Boucher de la Pallière ; — Mauduit de Montmirel, de Vire ; — dom Jacques Léger, bénédictin, professeur à Conches en 1708 ; — Goujet, d'Harcourt en 1715 et années suivantes ; — Hardouin en 1723 pour un sonnet qui se termine ainsi :

Vierge, reconnois-toi dans ce tableau fidèle,
Tu ne sentis jamais la flamme criminelle
Qu'un tyran infernal souffle dans tous les cœurs ;

De La Londe, de Caen (2) pour une ode sur *Le christianisme*

(1) L'abbé Alix cite encore Jacques Belin, curé de Blainville, trois fois couronné pour l'ode française. Cf. : *Messire Jacques Belin, poète, archéologue*, etc. Caen, H. Delesques, in-8, 85 pp. [Ext. des *Mém. de l'Académie de Caen*, 1914].

(2) En 1726 une note, envoyée de Caen au *Mercure de France*, avertissait tous les poètes de France et de Navarre que, si les anciens recteurs de l'Université de Caen, trop négligents, n'avaient jusqu'ici donné les prix du Palinod qu'un an ou deux après la lecture des pièces, il n'en serait plus ainsi à l'avenir ; qu'on les donnerait « exactement

Digitized by Google

seule religion véritable (1731) ; — Turpin, de Caen, couronné pour une ode sur *Le Cœur de Jeanne d'Arc trouvé entier dans les flammes* (1732) ; — M. d'Ivry, de Pont-Audemer en 1733 ; — En 1754 une ode de Malfilâtre, vraiment supérieure à tout le reste :

De la Félicité parfaite
Sainte compagne, aimable paix,
Mon âme toujours inquiète
T'appelle et ne te sent jamais.
A l'ardeur le dégoût succède ;
D'un bien avant qu'on le possède
La vaine apparence éblouit ;
Jouit-on ! O retour funeste !
Le charme fuit, le désir reste
Et le Bonheur s'évanouit.

O toi que je voulois connoître,
Vérité, tu m'apprens enfin
Que l'unique auteur de notre être
En est encor l'unique fin !
O lieu d'exil ! Bords de l'Euphrate !
Mon Dieu, de cette terre ingrate
Quand daignerez-vous m'enlever ?
Quand goûterai-je, ô mon vrai père,
Le repos que mon cœur espère
Et qu'en vous seul il peut trouver ?

L'ode de 1755 sur l'*Enlèvement d'Élie* n'est pas moins belle :

Est-ce toi qui viens, Dieu suprême,
Emplir le monde de terreur ?
Veux-tu le dévorer toi-même
Par le souffle de ta fureur ?
Est-il venu ce jour de crainte,
Ce jour où ta majesté sainte

---

15 jours après la fête et que les poètes seraient couronnés publiquement. » Cette note répondait aux réclamations des candidats.

Écrite en élégant latin par René Louet, curé d'Hubert-Folie, professeur d'éloquence au collège du Bois et recteur de l'Université, elle fut insérée tout au long dans le *Mercure*. C'est dans cette réclame qu'il affirme la présence de Pierre Corneille au *Palinod de Caen*.

Digitized by Google

Doit prononcer ses jugemens
Et sur une nue enflammée
Parcourir la terre alarmée
Au bruit de la foudre et des vents.

On ne se lasse pas de citer de si beaux vers ! En 1758 Malfilâtre se surpasse encore, ce sera notre dernière citation :

L'homme dit : « Les cieux m'environnent,
Les cieux ne roulent que pour moi ;
De ces astres qui me couronnent
La nature me fait le Roi.
Pour moi seul le soleil se lève,
Pour moi seul le soleil achève
Son cercle éclatant dans les airs ;
Et je vois, monarque tranquille,
Sur son poids la terre immobile
Au centre de cet univers .»

Fier mortel, bannis ces fantômes ;
Sur toi-même jette un coup d'œil,
Que sommes-nous, foibles atômes,
Pour porter si loin notre orgueil ?
Insensés, nous parlons en maîtres,
Nous, qui dans l'océan des Êtres,
Nageons, tristement confondus ;
Nous, dont l'existence légère,
Pareille à l'ombre passagère,
Commence, paraît et n'est plus...

. . . . . .

Je te salue, astre du monde,
Sacré soleil, astre de feu,
De tous les dons source féconde,
Soleil, image de mon Dieu !
Aux globes qui, dans leur carrière,
Rendent hommage à ta lumière,
Annonce-le par ta splendeur.
Règne à jamais sur ses ouvrages ;
Triomphe, entretiens tous les âges
De son éternelle grandeur.

Digitized by Google

Vinrent ensuite Deshayes et Le Prestre (1765) ; Huet de Guerville, Boisard, Cavelier, Daubert (1770); Poulain-Delaunay, M. de Bayeux et Daubat (1771) ; etc.

On tombe ensuite dans les poésies politiques, diatribes insensées qui terminent tristement l'histoire du *Palinod* de Caen !

Princes. Donner les noms des Princes serait écrire l'histoire de l'Université de Caen puisque les recteurs le furent tour à tour, à l'exception des fondateurs dont nous avons parlé plus haut. Citons aussi : En 1533 Guillaume le Rat, orateur fameux, prédicateur à la cour de François Ier, écrivit le premier, en Normandie, contre Luther; en 1536, Denys, évêque suffragant du cardinal de Trivulce, évêque de Bayeux; en 1546, Jean de Quivremont, official de Caen; en 1547, Jesse de La Lande (1), receveur général des finances, etc.

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

(*A suivre.*)

---

(1) 1547-1548 (5 février). Mort « de Dño de Barentun, consiliario regis, fratri bonæ memoriæ, etc., principi Podii Palinodialis, electusque est princeps anni proxime futuri Dñus de La Lande, receptor generalis, etc. »

(Arch. du Calvados, série D.)

Digitized by Google

ÉTUDES D'HISTOIRE NORMANDE

VI

ENVIRONS DE TROUVILLE

II

LE CHATEAU D'ESTIMAUVILLE

Et Madame TALLIEN

Tout a été dit sur la célèbre Mme Tallien. Ses trois mariages, ses deux divorces, sa vie privée en un mot, appartiennent à l'histoire de ce XVIIIe siècle finissant dans le retentissement de nos tristes discordes civiles.

Mais, autour de certaines figures, il reste toujours pour le chercheur quelque chose à trouver. Sa providence, le hasard, est là qui vient souvent à son aide et si le rôle de Mme Tallien est bien connu, on ignore certainement qu'elle fut pendant plus de dix ans propriétaire, au moment précis de sa plus grande célébrité, d'un château et d'une terre importante dans notre riche vallée d'Auge, tout près du fameux château de Lassay et non loin de ce rivage encore inconnu, où peu après allait commencer l'étonnante fortune de Trouville.

Une lettre, précieux autographe de celle qu'on a appelée Notre Dame de Thermidor, retrouvée parmi de vieux papiers et d'après laquelle elle paraît bien être venue dans le pays, nous a permis d'évoquer cet intéressant souvenir.

Mais tout d'abord quelques explications sont nécessaires et il nous faut retracer à grands traits l'histoire du domaine en question, le noble fief d'Estimauville à Saint-Arnoult (1).

(1) Commune du canton de Trouville-sur-Mer, arrondissement de Pont-l'Evêque (Calvados), 106 hab., autrefois paroisse du diocèse de

Digitized by Google

I

FAMILLE D'ESTIMAUVILLE

Cette famille paraît originaire du pays de Caux, où se trouve une terre de son nom dont était seigneur aux premières années du XIVe siècle Paul Ier d'Estimauville ; il est indiqué père de Paul II, Esc., dans un aveu rendu par celui-ci à l'abbaye de Montivilliers, de terres à Saint-Michel d'Ingouville le 14 juin 1342.

Ce dernier eut pour fils Jude d'Estimauville Esc., qui fit aveu des mêmes terres le 27 sep. 1373 ; il fut père de Jean Ier Esc., qui, dans un acte devant les tabellions de Touques, le 26 janvier 1407, est qualifié seigneur de Genneville à Saint-Arnoult et de Beaumouchel.

C'est ici la première mention que nous rencontrons de cette famille au Pays d'Auge.

Jean Ier avait épousé Isabeau, dame de Beaumouchel, à Tourgéville, paroisse voisine de Saint-Arnoult, dont les ancêtres possédaient, dès 1292 la terre de Trouville-sur-Mer.

Pierre Ier d'Estimauville Esc., leur fils, posséda les mêmes terres et y réunit celle du Vieux-Manoir à Trouville.

Ce dernier fut père de Jacques Ier d'Estimauville Esc., un des fondateurs, avec François Ier en 1516, de la Ville Françoise de Grâce — le Havre d'aujourd'hui — dont une des principales rues porte son nom.

A sa demande, le fief de Genneville prit partiellement son nom d'Estimauville.

De son mariage avec Catherine Dandel, Jacques Ier d'Estimauville laissait deux fils portant tous les deux le prénom de Jacques ; il était mort avant le 15 juillet 1543.

L'aîné de ceux-ci ou Jacques II Esc. Seigr d'Estimauville à Saint-Arnoult continua cette branche, pendant que Jacques III le Jeune formait celle de Beaumouchel et s'établissait à Trouville sur la

---

Lisieux, doyenné de Beaumont-en-Auge avec prieuré dépendant de l'abbaye de Longpont, près Paris.

L'Eglise des XIIIe et XVe siècles qui était commune au curé et au prieur, existe encore à l'état de ruine magnifique, une des curiosités du pays.

Digitized by Google

vavassorie de Monceaux ; cette branche subsiste encore très nombreuse au Canada (1) où elle passa en 1736 et aux Etats-Unis.

Quant à Jacques II d'Estimauville, Jacques IV, son fils aîné, resta à Saint-Arnoult où il vivait encore le 10 août 1570 et Guyon, son second fils est l'auteur probable de la branche d'Estimauville en Caux, entrée au XVIIe siècle par des alliances successives dans la famille de Grieu.

De son mariage avec Marie de Brumen, Jacques IV n'eut que deux filles héritières (2).

II

FAMILLE DE GRIEU (3)

Marie d'Estimauville, l'aînée de celles-ci, porta les terres d'Estimauville et de Genneville à Jean de Grieu Esc. Sgr. de Grandouet, lieutenant général du bailliage d'Auge dont elle fut la première femme ; elle mourut en 1585.

La postérité de leur petit-fils Nicolas Ier de Grieu, Esc. Seig^r d'Estimauville, de Genneville, de Beaumouchel, marié à Marguerite Pellerin, était éteinte en 1754.

---

(1) L'hôtel actuel de la justice de paix de Trouville, bâti au XIXe siècle sur l'emplacement du manoir de Monceaux, porta le nom de château d'Estimauville ; la rue voisine a conservé ce nom (V. Trouville et ses environs, par Jacques du Lorens 1894, in-8°, p. 1, 2).

(2) Ce qui concerne la famille d'Estimauville est tiré du Dict. de la noblesse, VII, 528 et des archives de Lierremont. Armes : de gueules à 3 merlettes d'argent alias d'or 2 et 1.

(3) Famille connue depuis Pierre Ier de Grieu, sieur de la Fontaine-des-Champs à Fontaine-la-Louvet en Lieuvin (Eure) dont le fils Gilles fut anobli par Louis XI en 1467 pour 30 écus d'or.

Elle a formé un nombre considérable de branches actuellement éteintes, sauf celle d'Estimauville-en-Caux.

Elle s'est alliée à beaucoup de familles illustres (V. Archives de Lierremont et la brochure : Procès triséculaire pour un banc dans l'Église du Sap par l'abbé Guéry, Évreux, 1914, in-8°, p. 19 et suiv.). Armes : d'argent à 3 grues de sable 2 et 1, la patte dextre levée, leurs vigilances d'or.

Digitized by Google

III

FAMILLE LE DIACRE (1)

Mais déjà les deux fils de ceux-ci Nicolas II de Grieu Esc. Seigr d'Estimauville et Pierre II Esc. Seigr de Genneville, ce dernier par acte à Beaumont le 3 juillet 1705, avaient vendu ces deux terres à Me Gilles le Diacre, Esc. Seigr de Martimbosc, conseiller du roi, lieutenant général du bailliage d'Auge. Elles furent désormais réunies et s'étendaient sur Saint-Arnoult et Tourgéville.

De son mariage avec Marie de Bordeaux, Me Gilles le Diacre laissa deux enfants :

Me Gilles Antoine Geffroy le Diacre, Esc. Seigr de Martimbosc, conseiller en la grand'chambre du parlement de Normandie ; il posséda la terre d'Estimauville et mourut sans alliance après le 28 juin 1758 (2).

Et Marie-Madeleine Claude le Diacre.

IV

FAMILLE COQUET (3)

Celle-ci épousa *après dispense de parenté*, le 24 juillet 1708, Laurent-Gabriel Coquet, Esc. Seigr de Tolleville à Gonneville-sur-Dives et de Bonneville-sur-Touques, en la chapelle d'Estimauville.

Ceux-ci laissèrent deux filles héritières, qui partagèrent leurs successions le 1er nov. 1755 et plus tard celle de leur oncle :

Marie-Madeleine-Geneviève Coquet de Tolleville, mariée à

---

(1) Famille de l'Election de Pont-de-l'Arche maintenue en 1667. Armes : écartelé aux 1 et 4 d'or à la croix de Lorraine de gueules aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or (Nob. de Chevillard).

(2) Nous possédons le gage pleige de la terre d'Estimauville dressé pour lui à cette date par Me Jacques Cambremer avocat, un des ancêtres maternels de Gustave Flaubert, en présence de Me Guillaume Thouret, notaire à Pont-l'Evêque, père du célèbre Constituant.

(3) Noblesse ancienne : Cotentin puis Pays-d'Auge ; d'azur à 10 rocs d'échiquier d'or, 4, 3, 2 et 1.

Digitized by Google

François Léonord, comte puis marquis de Prie, qui eut la terre d'Estimauville.

Et Antoinette-Gabrielle Coquet de Tolleville alors veuve de Claude Robert Vincent marquis d'Esmalleville (1).

V

FAMILLE DE PRIE (2)

François Léonord comte puis marquis de Prie, qui mourut à 90 ans le 9 nov. 1772, chevalier de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare, ancien capitaine de cavalerie, était le frère et l'héritier de Louis Ier, marquis de Prie, seigr et baron de Plasnes, Courbépine, Coquainvilliers, etc., parrain de Louis XV, chevalier des ordres du roi, le mari de la trop célèbre marquise de Prie.

De son mariage avec Marie-Madeleine-Geneviève Coquet de Tolleville contracté le 6 juillet 1731, François-Léonord avait eu deux enfants :

Marie-Thérèse de Prie, baptisée le 10 mai 1733, morte à Lisieux le 5 février 1807 que nous retrouverons plus loin,

Et Louis II, marquis de Prie, baron de Plasnes et de Courbépine du vivant de son père, mort en 1812 à Huillé (Maine-et-Loire).

En 1771, le marquis et la marquise de Prie firent reconstruire tel qu'il est actuellement, au moins pour l'extérieur, les intérieurs n'ayant été terminés que de nos jours, le château d'Estimauville. Un architecte de Lisieux, le sieur La Jeunesse, fut chargé de la direction des travaux (3).

---

(1) Nous possédons une copie sans date de ce dernier partage.

(2) Famille illustre originaire du Berry. Etablie en Normandie au XVIIe siècle. Éteinte dans les mâles.

Nous possédons dans notre cabinet l'arbre généalogique avec nombreux blasons peints sur parchemin, grand in-fo pour les preuves des ordres du roi pour le marquis Louis Ier en 1724. Armes : de gueules à 3 tierces feuilles d'or 2 à 1, au chef de même chargé d'une aigle à 2 têtes de sable, le vol éployé, becquée et membrée du champ.

(3) Notes de M. Le Court père.

Digitized by Google

Le domaine est désigné de la manière suivante dans un document fiscal du temps :

« Mme de Prix, héritière de M. de Martimbosc, possède son château presque fini, un colombier, un étang autour du château, une chapelle, cour et jardin, de viron 4 acres, plus un herbage nommé la cour aux cochons, un autre nommé la couture, le tout contenant environ 6 acres, plus un autre herbage de viron 2 acres, plus une cour plantée nommée la fieffe, contenant environ 6 vergées, plus un pré contenant environ 4 acres. le tout tenu par elle, estimé 1.400 lt (en 1772) réduit à 1.000 lt.

« Plus 6 fermes d'un revenu ensemble de 9.100 lt. » (1).

Le 20 janvier 1773, ce château était habité par la marquise alors veuve qui y reçut un acte respectueux par Marie-Thérèse de Prie, sa fille, représentée par mandataire et demeurant au couvent des Ursulines de Lisieux, pour son mariage projeté avec Pierre-Jean-Marie Le Jeune, baron de Créquy (2).

Le contrat de mariage avait été dressé à Lisieux le 2 du même mois.

M. de Créquy était le frère de l'abbé de Créquy, vicaire général du diocèse de Lisieux (3).

Cependant Louis II, marquis de Prie résidait en son château de Courbépine près Bernay, veuf et sans enfants de ses deux mariages, et sa position de fortune, quoique immense, était, grâce à ses prodigalités et à sa mauvaise gestion, depuis longtemps désespérée (4).

Son homme d'affaires Jacques-Gédéon-Charles-François Phé-

---

(1) Rôle des 20es de 1773. Paroisse de Saint-Arnoult (Archives du Calvados).

(2) Cet acte fut signifié par Me Féral, notaire à Beaumont-en-Auge (Minutes de Deauville).

(3) C'était le 5e des 14 enfants de François II le Jeune de Crequy, chevalier commissaire de l'artillerie de France et de Marie Lancelotte Richer de Neuville ; il mourut après 1812.

Cette branche de la maison de Crequy actuellement éteinte portait : de gueules au crequier d'argent la première feuille dextre chargée d'un écusson de même à 2 fasces de sable (Dict. de la noblesse, XI, 77).

(4) La seigneurie de Courbépine, par P. Lambert.

Digitized by Google

lippe du Clos-Lange lui avait fait des avances considérables et de plus, sa tête allait en s'affaiblissant.

Dès 1761, il avait donné à celui-ci une procuration pour vendre diverses propriétés.

Plus tard, par acte du 5 déc. 1776 (1), le marquis de Prie vendit à du Clos Lange (2) plusieurs domaines, notamment celui d'Estimauville, sur le prix duquel fut réservée une somme de 225.000 francs pour servir une rente légitimaire de 10.000 lt. à la baronne de Créquy ; par le même acte celle-ci obtint, en paiement de sa légitime, la terre de Coquainvilliers (3).

Plus tard, Mme de Créquy fit interdire son frère par sentence du bailliage d'Auge du 29 avril 1779 et fut nommée sa curatrice, puis elle attaqua les ventes faites à du Clos Lange, mais perdit son procès le 29 avril 1785.

Mais déjà ce dernier, à son tour complètement ruiné, se trouvait en prison pour dettes : il mourut à Paris le 7 juillet 1787.

Après sa mort, la terre d'Estimauville fut saisie et mise en vente avec ses autres biens au tribunal du district de Bernay le 19 juin 1792, et adjugée définitivement par autre jugement du 7 août suivant (4), à Jean-Jacques Devin, propriétaire à Paris.

C'était le premier mari de Mme Tallien.

---

(1) Devant Arnoult, notaire à Paris.

(2) Les Phélippe paraissent originaires d'Espagne et étaient au milieu du XVIIe siècle établis à Argentan.

Celui dont il est ici question, né en cette ville le 24 avril 1723, était le 2e fils de Jacques-Charles-Auguste Phélippe, sieur du Clos-Lange et de Suzanne-Renée du Haussey.

Son petit-neveu, Victor Phélippe de Cinna que nous avons connu en 1901, presque octogénaire, fils naturel de Victor-François-Auguste Phélippe du Clos-Lange, réclamait alors depuis de longues années à l'État français les prix consignés de toutes les ventes faites par son grand oncle, sommes s'élevant alors à plus de 6 millions de livres. Nous ignorons le sort de M. Phélippe de Cinna et de sa réclamation mais son intéressant mémoire in-fo, imprimé à Bernay en 1899, nous a fourni de nombreux renseignements.

(3) Canton de Blangy, arrondissement de Pont-l'Évêque (Calvados), 422 hab.

(4) Une partie de ce qui suit est tiré du Cahier des charges précédant l'adjudication du 17 mars 1810 dont il sera question plus loin.

Digitized by Google

VI

Mme TALLIEN

On sait en effet que Jeanne-Marie-Ignace-Thérèse Cabarrus, née à San-Pedro de Carravanchel de Arriba en Espagne le 31 juillet 1773 (1), avait épousé, fort jeune, Jean-Jacques Devin, marquis de Fontenay, conseiller au parlement de Bordeaux.

On connaît aussi le divorce de Mme de Fontenay, la mission révolutionnaire de Lambert Tallien le conventionnel à Bordeaux et son second mariage avec le farouche proconsul.

Ce divorce avait eu lieu dès 1793, car le 18 ventôse an II (18 mars 1794), Devin de Fontenay cédait à sa femme en paiement de ses reprises, la terre d'Estimauville et à charge de servir les rentes dues (2).

Or nous avons vu que, parmi les rentes, figurait celle de 10.000 francs revenant à Mme de Créquy.

Ainsi s'explique le document qu'on va lire.

Voici maintenant la lettre de Mme Tallien (3).

« J'apprends à l'instant, Madame, par un de mes fermiers que « sans me consulter mon homme d'affaires vous a donné des « motifs de mécontentement et que dans ce moment on établit « un procès entre nous deux. — Croyez Madame, je vous en sup- « plie, que je me trouverais beaucoup plus offensée que vous, si « M. Millou a pu par ses mauvais procédés vous indisposer contre « moi : je pars pour tout arranger après-demain pour Estimau- « ville ; j'espère Madame qu'en me connaissant mieux, vous me « rendrez la justice de penser que je mérite votre estime et non « votre inimitié, je ferai tous mes efforts pour méritter ce pre- « mier sentiment et vous convaincre du désir que j'ai de me

(1) Elle était fille de François Cabarrus et de Marie-Antoinette Galabert (Robinet, Dictionnaire de la Révolution, I. 309).

Le même auteur la fait mourir au château de Chimay en Belgique le 15 janvier 1833, d'après d'autres sources elle aurait vécu jusqu'en 1837, d'après Jal, elle serait morte en 1831.

(2) Dt des Mallières, notaire à Bordeaux.

(3) Lettre missive in-4o (archives de Lierremont).

Digitized by Google

« lier plus particulièrement avec vous et d'anéantir désormais les « difficultées qui pourroient s'élever.

« Recevez, Madame, avec bonté mes respectueux compliments.

« Theresia CABARRUS
« TALLIEN
(avec paraphe)

« Le 2 août 1797
« le 15 thermidor
« MADAME DE CRÉQUY ».

Cette lettre est écrite sur une feuille de papier petit in-4°, à vergeures très fines, de couleur légèrement bleuâtre, le corps contient quatorze lignes.

L'écriture est fine, un peu serrée, très régulière, presque sans ponctuation. La signature est droite ; à la suite du nom de Tallien est un léger paraphe.

Tout cet ensemble dénote un caractère ferme et énergique : il est bien tel qu'on se figure l'écriture du billet adressé par Théresia Cabarrus à Tallien du fond de sa prison et qui fut la cause de la chute de Robespierre. C'est bien la femme dont l'énergie obtint la grâce de tant de malheureux.

Cette pièce est revêtue des cotes et des paraphes d'hommes de loi du dossier de procédure grâce auquel sans doute elle a pu parvenir jusqu'à nous (1).

Mais hélas ! l'espoir de Mme Tallien ne devait pas se réaliser car le procès auquel elle fait allusion suivit son cours.

Commencé en 1797, il ne paraît s'être terminé que vers la fin de 1812.

Les parties épuisèrent toutes les juridictions : il y eut règlement de juges, arrêt de Cassation, etc..

---

(1) M. Corneille-Vallée (1757-1841) notre grand oncle paternel, feudiste ou sénéchal de plusieurs seigneuries importantes, puis adjoint et enfin juge de paix à Pont-l'Évêque, était le tuteur onéraire du dernier marquis de Prie, et fit, en cette qualité, procéder à l'inventaire après la mort de Mme de Créquy dont celui-ci était seul héritier ; ceci explique la présence de cette lettre entre nos mains.

Les signatures qui se trouvent au dos sont celles de deux avoués de Pont-l'Évêque, Thouret cousin du constituant et Mouillard, dont M. Allain, avoué successeur de notre père, était le petit-gendre.

Digitized by Google

Repris après la mort de Mme de Créquy par le tuteur du marquis de Prie, il durait donc encore lors de la vente de 1810 dont nous parlerons plus loin, et les frais de ce procès, pour la part de la succession de Prie seulement s'élevaient à plus de 7.500 francs.

Pendant ce temps le domaine était abandonné ; et nous voyons les héritiers de Créquy y faire faire quelques travaux d'entretien, maçonnerie, charpente et notamment payer, le 5 janvier 1810, « 102 fr. pour les vitrages de 255 carreaux à 8 sols pièce placés au château (1).

Mais Mme Tallien ne conserva pas Estimauville, que, d'après les termes de cette lettre, elle paraît bien avoir visité au moins en ce mois d'août 1797.

Après son divorce avec son second mari, divorce qui paraît avoir eu lieu en 1802 (2), elle attaqua en rescision pour cause de lésion l'acte intervenu entre elle et Devin de Fontenay en 1794, acte en vertu duquel elle possédait Estimauville.

Et deux décisions judiciaires des 14 fructidor an XII (1er septembre 1804) et 19 fructidor an XIII (27 août 1805) déclarèrent nul l'abandon qui lui avait été fait de cette propriété de sorte que Devin de Fontenay en rentra en possession.

Dans l'intervalle, elle s'était remariée en troisièmes noces avec le Prince de Caraman-Chimay le 15 thermidor an XIII (3 août 1805) et nous avons vu qu'elle mourut en 1835.

Or, comme, ainsi que nous allons le voir, Devin de Fontenay vivait encore en 1810 et comme Tallien n'est mort que le 16 nov. 1820, à cette première date de 1810, Theresia Cabarrus alors remariée au Prince de Chimay avait ses trois maris vivants.

Cependant, elle conservait encore à cette époque des intérêts communs avec le premier, car Princesse de Chimay elle fit saisir sur Devin de Fontenay la terre d'Estimauville qui fut vendue à

---

(1) Compte du 25 février 1815. V. preuve n° 12.

(2) Elle s'était mariée avec Tallien le 6 nivose an III (26 X déc. 1794). En 1798 celui-ci avait pris part à l'expédition d'Egypte et ne revint qu'en 1801.

De 1800 à 1804, Mme Tallien eut 4 enfants déclarés seulement sous son nom de Cabarrus.

(Catalogue de la librairie Cornuau et Le Nôtre, Vieilles maisons, vieux papiers, I, 234, 235.

Digitized by Google

sa requête à la barre du tribunal civil de la Seine le 17 mars 1810.

Ce domaine fut alors acquis par M. Julien Sorel, moyennant 310.000 francs.

Or dès le 11 brumaire an X (6 novembre 1801) nous trouvons le futur acquéreur réglant comme mandataire, avec M. Pouettre son beau-père, de Mme Tallien un compte avec le mandataire de Mme de Créquy au sujet de la rente viagère de celle-ci et dans lequel il est question du sieur Millou nommé dans la lettre de 1797 (1).

M. Sorel était le grand-père d'Albert Sorel l'historien, membre de l'Académie française et cette famille a conservé Estimauville jusqu'à ces dernières années (2).

Lierremont Trouville 19-21 janvier 1915.

PREUVES

I

14 juin 1342.

Aveu par Paul d'Estimauville Esc. fils d'autre Paul Esc. aux religieuses de l'abbaye de Montivilliers en Caux, de terres par lui possédées en la Paroisse de Saint Michel d'Ingouville et relevant de la d. Abbaye.

27 septembre 1373.

Aveu des mêmes terres par Jude d'Estimauville Esc. fils du d. Paul.

26 janvier 1407.

Acte passé devant les tabellions de Touques par Jean Ier d'Estimauville Esc. fils du précédent où il est qualifié Seigr de Genneville paroisse de Saint Arnoult en Auge et de Beaumouchel.

(Dict. de la noblesse, VII, 548).

---

(1) Compte sous seings privés, archives de Lierremont.

(2) Julien Sorel mort à Touques (Calvados) le 9 avril 1818 était originaire de Bonnebosq.

De son premier mariage avec Catherine-Françoise Le Court, il eut un fils Julien-Eustache Sorel et du deuxième avec Catherine-Françoise-Victoire Pouettre trois autres fils, Gustave, Hugues et Emile. De ce dernier était fils Albert ; seul Hugues n'eut pas d'enfants.

Digitized by Google

Avant 1407.

Mariage du même avec Isabeau de Beaumouchel, dame du fief de ce nom, paroisse de Tourgéville et fille et héritière pour moitié de Robert Esc. et de Marie de Beaumouchel dame de la Gohaigne paroisse de Saint Benoist d'Hébertot.

(Généalogie de Beaumouchel, archives de Lierremont XXVIII D).

II

1540.

Lettres accordées par le roi de France François Ier à Jacques Ier d'Estimauville Esc. Seigr de Genneville et Beaumouchel, petit-fils des précédents à l'un des fondateurs en 1516, de la *Ville françoise de Grâce* (aujourd'hui le Havre) pour changer le nom de son fief de Genneville en celui d'Estimauville.

9 janvier, 4 mai 1541.

Actes indiquant que Jacques II l'aîné Esc Sr. d'Estimauville et Jacques III le jeune, Esc. Seigr. de la Vavassorie Monceaux à Trouville, frères, enfants de Jacques, étaient morts alors.

(Dict. de la noblesse, *loc. cit.*).

III

20 mai 1539. (Branche de Trouville).

Réclamations par Nicolas Pierre bourgeois de Guimaraeus au Portugal et autres « contra magistrum Stephani Trutel (alias Trustel) maritum uxoris quondam Jacobi Destimaovilla et tutorem Abel filii minoris XXV, annos, filii dicti Jacobi » au sujet de prises faites par le d. défunt et autres pilotes au service de Jean Ango vicomte de Dieppe.

(Guénin, Jean Ango et ses pilotes, p. 220).

IV

10 août 1570.

Sentence à laquelle figure Mre Jacques IV d'Estimauville Esc. Seigr de Beaumouchel et d'Estimauville à Saint-Arnoult, fils aîné et héritier de Jacques II et marié à Marie de Brumen (1).

(Dict. de la noblesse, *loc. cit.*).

(1) D'après une généalogie du cabinet d'Hozier 241, Marie et Marguerite

Digitized by Google

19 juillet 1611.

Dev^t. Turgeon Mabon tab. à Roncheville et Beaumont-en-Auge.

Partage de la succession de Louis de Borel Esc. Seig^r de l Enauderie et de Marguerite d'Estimauville, celle-ci fille et héritière pour moitié du précédent.

8 mars 1632.

Adjudication aux criées du bailliage d'Auge, à l'instance de Gabriel Borel Esc. Seig^r de la Viparderie petit-fils des précédents.

Au profit de Gabriel de Grieu Esc. sieur de Grandouet, de la terre d'Estimauville.

Ce dernier était fils de Me Jean de Grieu Esc. sieur de Grandouet, lieutenant général du bailliage d'Auge et de Marie d'Estimauville sœur aînée de Marguerite.

(Notes de M. Le Court père et généalogie de Grieu, archives de Lierremont).

V

Vente de la terre de Genneville.

3 juillet 1705.

D^t Charles Héliot tabellion royal en la vicomté d'Auge pour le siège de Beaumont. En présence de Me Jacques Renault sergent royal en lad. vicomté, pris pour adjoint.

Vente par Pierre de Grieu, Esc. Sr de Geneville, héritier en partie de deffunt Nicollas de Grieu Esc. S^r d'Estimauville son père.

A M. Gilles Le Diacre Esc. Seig^r de Martimbosc, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel de M. le bailli de Rouen en la vicomté d'Auge, demeurant à Pont-l'Evêque.

Du noble fief de Geneville, consistant en 16 pièces de terre sises aux paroisses de Tourgéville et Saint-Arnoult, avec 5 corps de logis.

Moyennant le prix de 16.040 s. 10 lt., plus 140 lt. de vin et la charge de diverses sommes et rentes, parmi lesquelles 225 lt. de rente aux bénédictines de Caen.

---

d'Estimauville seraient filles du fondateur du Havre Jacques Ier et Jacques Sr de Monceaux serait leur frère, mais Marie ne se maria qu'en 1585.

Digitized by Google

Mention de la saisie faite à la requête de la dame de Geneville de la terre d'Estimauville.

(Expédition authentique originale XVIIIe siècle, parch. timbré in-4°).

Archives de Lierremont (Saint-Arnoult).

VI

Seigneurie d'Estimauville.

28 juin 1758.

Gage plège du noble fief, terre et seigneurie d'Estimauville appartenant à haut et puissant seigneur Mre Gilles Antoine Geffroy le Diacre chev. Seigr de Martimbosc, Seigr et patron de Rabu, Estimauville, etc. Conseiller en la grand'chambre du parlement de Normandie, tenu dans la cour du manoir seigneurial d'Estimauville, le mercredy vingt-huitiesme de juin 1758, par nous Jacques Cambremer, avocat au bailliage de Pont-l'Evêque, sénéchal ordinaire de lad. seigneurie. Présence de Me Guillaume Thouret notaire royal à Pont-l'Evêque greffier d'icelle, en conséquence de la proclamation faitte à cet effet par Fresnel, huissier en l'amirauté de Toucques le 11 de ce mois, controllée à Beaumont le 12e, ès messes paroissiales de Tourgéville, Bénerville et Saint-Arnoult, auxquels gage-plège et appel de vassaux, nous avons procédé ainsi qu'il suit à la réquisition du dit Seigneur.

Suit le détail des 15 ainesses et des 28 tènements composant la seigneurie, avec les noms des vassaux, aînés et puînés, leurs signatures, l'énonciation des terres et des redevances et rentes.

(Original XVIIIe siècle pap. timbré 10 fos gr. in-fo).

Archives de Lierremont (Saint-Arnoult).

VII

Lots de la succession de M. de Martimbosc.

Après 1758.

Lots sous seings privés de la succession de Mre Gilles Antoine Le Diacre, chev. Seigr de Martimbosc, chev. Seigr et Patron de Rabu, etc., Seigr d'Estimauville, conseiller et doyen du Parlement de Normandie décédé à Rouen le 8 mai dernier et d'autres immeubles indivis.

Digitized by Google

Entre :

Mme Marie-Madeleine-Geneviève Coquet de Tolleville, épouse assistée et autorisée de Mre François Léonord chev. marquis de Prie, Seigr patron haut justicier de Plasnes et Courbépine et chev. de Saint-Lazare, ancien capitaine de cavalerie,

Et Antoinette-Gabrielle Coquet de Tolleville Vve de Mre Claude-Robert-Vincent Desmalleville chev. marquis Desmalleville Seigr et Patron de Panneville, etc.

Toutes deux nièces et seules héritières dud. défunt.

Attribution à Mme de Prie entr'autres biens de la terre d'Estimauville et du fief d'Estimauville maintenant réunis.

Moyennant la charge de diverses rentes.

(Expédition informe XVIIIe siècle pap. sans date).

Archives de Lierremont (Saint-Arnoult).

VIII

Mariage Coquet — de Martimbosc.

24 juillet 1708, en la chapelle du château d'Estimauville à Saint-Arnoult.

Mariage par Mre Hélie Coquet Prêtre Esc. Seigr de Tonnetuy, de Monsieur Maistre Laurent-Gabriel de Coquet Esc. Seigr de Tolleville, Bonneville et autres lieux, fils de feu Me Gabriel Coquet, vivant Esc. conseiller et advocat du roy au bailliage et viconté d'Auge et de noble dame Genneviève de Charlemaigne.

Et Damoiselle Marie-Anne-Madeleine-Claude Lediacre, fille de Me Gilles Lediacre Esc. Seigr de Martimbosc conseiller du roy, lieutenant-général civil et criminel de M. le bailly de Rouen au viconte d'Auge et de noble dame Madeleine de Bourdeaux.

Mention de la dispense en cour de Rome de la parenté du 2e au 3e degré entre les parties.

Signatures de celles-ci et de M. Lepec, de Cavelande, M. Coquet, C. Coquet.

(Registres de l'Eglise Saint-Michel de Pont-l'Evêque. Extrait original signé Coquet, pap. timb. in-4o).

Archives de Lierremont gén. Coquet XVIIIe. S.

Digitized by Google

IX

Mariage de Prie — de Martimbosc.

6 juillet 1731.

Sous seings privés contrat de Mariage passé au château d'Englesqueville les Murs en Caux, déposé à Le Moine et Le Grip, tabellions à Pont l'Evêque le 30 août suivant de :

Léonor-François dit le comte de Prie, chev. Seigr de Thesmilon Coquainvilliers, le Chesne et Lessart en Auge, baptisé, alors âgé de plus 2 ans à Coquainvilliers le 2 Xre 1685, 5e fils d'Aimar Antoine baron de Plasnes, etc. et de Jacqueline de Serres, dame de Coquainvilliers.

Et Marie-Madeleine-Geneviève Coquet de Tolleville fille aînée et héritière avec une sœur de Mre Gabriel-Laurent Coquet chev. Seigr de Tolleville, Bonneville, etc., capitaine au régiment royal-cuirassiers et de Marie-Anne-Madeleine-Claude le Diacre de Martimbosc.

Ce mariage célébré en la chapelle du château d'Englesqueville les Murs led. jour 6 juillet 1731.

(Histoire généalogique de la maison de Prie mss,-fo 69).

Archives de Lierremont.

X

Mariages de Louis II, marquis de Prie.

18 nov. 1754.

Dispense de bans pour le mariage de Mre Louis comte de Prie mousquetaire de la 1re Cie de la garde du roi, gouverneur des ville et château de Bourbon-Lancy, originaire de Courbépine, doyenné de Bernay et demeurant à Versailles paroisse du Grand-Commun fils de Mre Léonor-François Mis de Prie et de Marie-Madeleine-Geneviève Coquet demeurant à Saint-Germain de Lisieux.

Et Damoiselle Louise-Camille-Victoire de Villette fille de Mre Pierre-Charles de Villette, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et Thérèse-Charlotte Cordier de Launay demeurant à Saint-Roch de Paris et elle au monastère des religieuses de la Ville l'Evêque faubourg Saint-Honoré.

(Inventaire des insinuations du diocèse de Lisieux, T. IV, p. 221).

Digitized by Google

24 juillet 1771.

Mariage en 2es noces du même encore comte de Prie.

Et Julie-Madeleine-Antoinette de Mauville veuve en 1res noces de Guillaume comte de Schirley.

Elle mourut à Paris le 6 sept. 1774 et fut inhumée dans le chœur de l'Eglise de Courbépine le 14 du même mois.

(Histoire de la maison de Prie, *loc. cit.*, p. 70).

28 déc. cure de Courbépine.

La nomination à la cure de Saint-Martin de Courbépine appartenant au Seigr du lieu, haute et puissante dame Marie-Thérèse de Prie, épouse séparée de biens de haut et puissant Seigr Pierre-Jean-Marie le Jeune de Créquy, Baron de Créquy, capitaine au régiment de Vivarais infanterie, demeurant à Saint-Germain de Lisieux et agissant au nom et comme curatrice à l'interdiction de M. le Mis de Prie son frère, nomme à lad. cure... la Personne de Me Louis-André Lorieult curé de Lessard.

Led. Seigr de Prie s'était réservé le droit à la première nomination à ce bénéfice lors de la vente qu'il a faite de ses fiefs, terres et seigneuries de Courbépine et de Moulin-Chapelle au Sr Duclos-Lange par contrat passé devant les notaires de Bernay en 1777.

Fait et passé au château de Prie en la paroisse de Coquainvilliers, en la présence de Me Pierre-Paul Mourier prestre demeurant à Norolles et autres.

(Insinuations, *loc. cit.*, T. V., p. 385).

XI

Mme de Créquy.

25 janvier 1773.

Dispense de bans pour le mariage de haut et puissant seigneur Mre Pierre-Jean-Marie le Jeune, baron de Créquy, capitaine au régiment de Vivarais infanterie, de la paroisse de Huillé, diocèse d'Angers, fils de haut et puissant Seigr François le Jeune, marquis de Créquy, baron de Saint Germain, Raie et Craon, Seigr de Daumeray, la Roche-Jacquelin, le Plessis, Aubigné, la Furjonnière et autres lieux, colonel d'artillerie, chev. de Saint-Louis et de haute et puissante dame Marie Lancelotte Philbert Renée Richer de Neuville.

Digitized by Google

Et haute et puissante damoiselle Marie-Thérèse de Prye, fille majeure de feu très haut et puissant Seigr François Léonord de Prie, Seigr de Plasnes, Courbépine, Coquainvilliers, le Chesne, Lessard et Thezmilon ancien capitaine de cavalerie, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et de haute et puissante dame Marie-Madeleine-Geneviève Coquet de Tolleville, demeurant en la paroisse de Saint-Germain de Lisieux.

(Inventaire des insinuations, *loc. cit.* V. p. 121).

10 mars 1807.

Inventaire devant Ferey, notaire au Breuil (Calvados), après le décès de Mme de Créquy.

A la requête : 1° d'Alexandre-Anne-Augustin-Gabriel Decairon, demeurant à Panneville (Seine-Inférieure), tuteur de Louis marquis de Prie, frère et seul héritier de la défunte ; représenté par Pierre-François Corneille-Vallée, propriétaire à Pont-l'Evêque (1), tuteur onéraire ; 2° du mandataire de M. de Créquy, mari survivant demeurant à Huillé (Maine-et-Loire).

(Extrait pap. timbré, XIXe s., archives de Lierremont).

XII

Héritiers de Prie.

25 février 1815.

Sous-seings privés. Compte général et final présenté à Pont-l'Evêque par M. Corneille-Vallée, après le décès de Louis marquis de Prie à ses héritiers :

1° M. de Cairon sus-nommé, seul héritier maternel à cause de Louise-Madeleine-Gabrielle d'Esmalleville, son épouse, cousine germaine,

2° François-Alexandre-Léonor le Jolys de Villiers.

3° Anne-Françoise-Alexandrine le Jolys de Villiers.

4° Et Jean-David-Louis François Castel du Boullay, au nom de Marie-Anne-Louise-Mathurine le Jolys de Villiers, sa femme.

Ces derniers héritiers pour l'autre moitié, cousins issus de germains paternels.

Ce compte comprenant seulement les valeurs mobilières

(1) V. p. 12 note.

Digitized by Google

présente un actif de 154.037 fr. 33 c. contre un passif de 152.408 fr. 10 c.

Il contient de très intéressants détails sur les phases diverses du procès d'Estimauville, dont les frais à la charge de la succession de Prie s'élevèrent à 7.532 fr. 91 c. et aussi sur les réparations faites au cours de ce procès au château.

(Original XIXe siècle pap. in-fo, de la main de M. Le Court père, signatures autographes). *Ibid.*

XIII

M. Duclos-Lange (1).

Né à Argentan le 24 avril 1723, M. Duclos-Lange entra, jeune encore, dans la carrière financière qui fut pour lui, comme pour beaucoup de ses collègues, l'occasion de spéculations hasardeuses.

Nous le trouvons, en 1760, directeur des domaines du roi, position considérable qui ne devait pas suffire à son ambition.

Des acquisitions successives de maisons à Paris et d'immeubles en province eurent bientôt porté son actif à plusieurs millions, mais cette prospérité était plus apparente que réelle et le dénouement devait être déplorable.

Le beau domaine de Plasnes, tenu en parage de la baronnie de Mauny, lui fut vendu en 1777 par le marquis de Prie avec la terre de Courbépine, rendue célèbre par le séjour et surtout par la mort de la fameuse marquise de Prie.

Ce fut l'apogée d'une fortune qui touchait à la décadence.

L'acquéreur fut mis en faillite en 1782..... Emprisonné au Châtelet de Paris, Duclos-Lange mourut le 7 juillet 1787, en pleine déconfiture.

Ses biens furent décrétés et le domaine de Courbépine revendu l'année même de sa mort.

Le 23 septembre 1793, un décret de la Convention ayant enjoint à tout séquestre ou dépositaire de fonds appartenant à des particuliers, de les verser dans les caisses du trésor public, Me Cabal, notaire à Paris, fit à ce titre le dépôt de diverses sommes montant à 409.514 fr. 50 c. Une demande a été adressée de nos

(1) V. p. 8 et 9.

Digitized by Google

jours par le représentant actuel de la famille pour obtenir le remboursement de cette somme avec les intérêts à partir du jour du dépôt ou la justification par le trésor public de sa libération. Le Conseil d'Etat a repoussé cette demande.

(Des Diguères, La vie de nos pères en Basse Normandie, p. 313-314).

XIV

Acte de mariage de Mme Tallien.

Du 6 nivose an III de la République.

Acte de mariage de Jean Lambert Tallien âgé de 27 ans né à Paris le 23 janvier 1767, domicilié à Paris rue de la Perle, section de l'Indivisibilité, fils de Lambert Tallien et de Jeanne Lambert.

Et Jeanne-Marie-Ignace-Thérèse Cabarrus âgée de 21 ans née à Pierre de Caravenchel de Arriba, fille de François Cabarrus et de Marie-Antoinette Galabert, divorcée par acte du 5 avril 1793 an II de Jean-Baptiste De Vin de Fontenay.

En présence de Jean-Antoine Dhugnes 60 ans, rue Boudreau section des Piques, Stanislas Fréron 37 ans, place Marché aux Veaux, Cyprien Le Masson, 43 ans rue de la Loi, section Lepelletier, Antoine Trial, officier public.

(Signé) P. C. Le Masson, Milon, J. Dhugnes, Freron, Cabarrus, Tallien, Trial père.

Archives de la Ville de Paris, registres de la municipalité EE.

Jal. Dictionnaire de Biographie et d'histoire, 1867, p. 1170, col. 2.

XV

Transaction
Entre Mme de Crequy et Tallien.

11 brumaire an X (2 novembre 1801).

Compte en forme de Transaction sous seings privés.

Entre Mme Marie-Thérèse de Prye épouse de M. Lejeune Créquy.

Et Mme Tallien stipulée et représentée par les citoyens Pouettre et Sorel, fondés de ses pouvoirs notariés.

Au sujet des arrérages de la rente de 10.000 lt. légitimaire due

Digitized by Google

à Mme de Créquy sur les biens de M. de Prye son frère notamment par la terre d'Estimauville acquise par la d. dame Tallien.

Mention de paiement fait le 12 messidor dernier (1er juillet 1801) an IX en mandat de 5000 lt. par le citoyen Millou sur le 1er terme de l'an IV par les fermiers de Mme Tallien et par le citoyen Bivel.

Mention de poursuites faites contre celle-ci à la requête de la d. dame de Crégny et décharge par elle à Mme Tallien (1).

(Original XVIIIe siècle pap. timbré in-4° signé de Prie, Crequy et Pouettre).

Archives de Lierremont (autographes).

XVI

Mariage de la fille de Tallien

1815, à Paris.

Michel-Claude Gaspard-Félix-Jean-Raymond de Narbonne Pelet, baptisé à Paris, paroisse Sainte Madeleine le 7 décembre 1783 fils unique de Jean-Pierre-Auguste et de Jeanne-Marguerite de Caze de la Bove.

Et Thermidor-Rose-Theresia Tallien (morte à Nice à 67 ans le 30 avril 1862) fille de Jean Lambert député à la Convention et Marie-Jeanne-Ignace-Therésia Cabarrus femme divorcée de N... De Vin de Fontenay, puis de Tallien (2) et épouses en 3e noces de François-Joseph-Philippe Riquet comte de Caraman prince de Chimay.

Dont :

Thérèse de Narbonne Nelet mariée à H... comte de Silva, morte 5 février 1844.

---

(1) Cette transaction n'empêcha pas le procès de continuer ; elle n'était qu'un incident.

(2) Le divorce avec Tallien ne fut prononcé qu'en 1802, mais celui-ci était parti à l'expédition d'Egypte en 1798 et ne revint qu'en 1801, et pendant ce temps étaient nés et déclarés sous le nom de Cabarrus 4 enfants à Paris, d'Ouvrard :

En 1800, Clémence-Isaure-Thérésia ;
En 1801, Jules-Joseph-Edouard ;
En 1802, Clarisse-Gabrielle-Thérésia ;
Et en 1803 Stéphanie-Caroline-Thérésia.
(V. Le Nôtre Vieilles maisons, vieux papiers, I, 234.)

Digitized by Google

Et Delphine de Narbonne Nelet mariée 20 nov. 1850 à Jean-François de Sartiges.

(P. Anselme, Histoire généalogique de France, T. IX *bis* p. 703).

XVII

Acte de Mariage de la Princesse de Chimay.

15 thermidor an XIII (3 août 1805) à Paris.

Mariage de François-Joseph Philippe Riquet Comte de Caraman Prince de Chimay né 21 nov. 1773, fils du Comte Victor-Maurice et d'Anne-Gabrielle d'Alsace-Hénin Liétard Princesse de Chimay.

Et Marie-Jeanne-Ignace-Thérésia Cabarrus fille du Comte (titre de Castille) conseiller d'Etat, gentilhomme de la chambre, ministre et ancien ambassadeur de S. M. catholique (1).

(Cité par Saint Allais IX. 350).

De ce mariage sont nés deux fils et une fille.

(Ann. de la noblesse de France 1845, p. 247).

La fille Marie Laure Auguste Valentine Theresia Princesse de Chimay née le 19 février 1815, morte le 10 mars 1867, a épousé en 1835 Jean-Georges-Charles-Frédéric-Emmanuel marquis du Hallay Coëtquen dont 3 filles, Mmes la Baronne de Colobria, la vicomtesse Bressan et la Comtesse Amelot de Chaillou.

(Ann., loc. cit. 1877. p. 160; 1867, p. 275 et Ann. général. héraldique 1902 p. 294).

Commandeur Henry Le Court,
Ancien Président de la Société historique de Lisieux.

---

(1) Cabarrus (Espagne) : de gueules au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles d'argent et en pointe d'un médaillon aussi d'argent chargé d'une foi (2 mains jointes) avec la légende : « Fides publica » et surmonté d'une ancre de même (P. Anselme, IX *bis*, p. 703.)

Digitized by Google

LE DÉMÊLÉ

ENTRE

SERLON, abbé de Savigny, et Pierre d'YORK, abbé de Furness

1147-1150

Au mois de septembre 1147, Serlon, abbé de Savigny en Normandie, se présentait à Cîteaux devant les membres du Chapitre général, réuni depuis le quatorze du même mois, et sollicitait de cette auguste assemblée l'agrégation à l'Ordre cistercien de sa propre maison et celle de tous les monastères qui en dépendaient, tant en France qu'en Angleterre. L'orateur était accompagné de l'un de ses subordonnés, Osmond abbé de Beaubec; il formula sa demande, en exposa les raisons et attendit. Du milieu de l'assistance une voix éloquente s'éleva alors pour appuyer cette démarche, celle de l'abbé de Clairvaux qui, après avoir été mêlé aux préliminaires de l'affaire, en avait suivi toute la marche. C'était plus qu'il n'en fallait pour orienter la délibération dans le sens des aspirations de Serlon. Aussi les capitulants accueillirent-ils avec un empressement mêlé de satisfaction la requête de ce dernier, et même ils décidèrent séance tenante, que désormais l'abbé de Savigny — et après lui ses successeurs — prendraient rang partout et toujours à la suite des supérieurs des quatre premières abbayes de l'Ordre (1). Pour flatteuse que fut cette distinction, elle n'était cependant pas tout-à-fait gratuite, car l'accession de Serlon et des maisons de son obédience accroissait en une seule fois de vingt-neuf unités la liste déjà longue des établissements cisterciens, et cela sans qu'il en coûtât à l'Ordre le moindre sacrifice soit d'argent, soit de personnes. Dans les Annales de Cîteaux un tel fait était sans précédent; à peine est-il besoin d'ajouter que jamais plus on ne le vit se renouveler.

(1) Rob. de Monte chronica [Auctar. Savigniac] *Mon. Germ. Hist. SS.*, t. V. p. 497.

Digitized by Google

Les abbayes saviniennes ainsi agrégées étaient par ordre d'ancienneté celles de Beaubec (2), des Vaux-de-Cernay (3), de Furness (4), de Chaloché (5), de Foucarmont (6), de Neath (7), de Saint-André-en-Gouffern (8), de la Boissière (9), d'Aunay (10, de Quarr Abbey (11), de Basingwerk (12), de Combermere (13), de Fontaines-les-Blanches (14), de Calder (15), de Rushen (16), de Swineshead (17), de Longvilliers (18), de Stratford Langthorn (19), de Bildewas (20), de Lannoy (21), de Buckfast (22), du Breuil-Benoît (23), de Byland (24), de Saint Mary's Abbey à Dublin (25), de Coggeshall (26), de la Vieuville (27) et de la Trappe (28). Pour reconnaître les bons offices de Saint Bernard et le zèle discret avec lequel il avait conduit cette négociation, il fut convenu encore par le Chapitre général que ce groupe d'abbayes,

---

(2) Seine-Infre, ce de Beaubec-la-Rosière, con de Forges.
(3) Seine-et-Oise, ce de Cernay-la-Ville.
(4) Lancashire, Angleterre, à un mille S. de Dalton.
(5) Maine-et-Loire, ce de Corzé, con de Seiches.
(6) Seine-Infre, con de Blangy.
(7) Glamorgan, Angleterre, à sept milles E. N. E. de Swansea.
(8) Orne, ce de Sillé-en-Gouffern, con d'Exmes.
(9) Maine-et-Loire, ce de Dénézé-sous-le-Lude.
(10) Calvados, con de Vire.
(11) Ile de Wight, Angleterre, à un mille et demi O. de Ryde.
(12) Flintshire [North Wales], Angleterre, à un mille N. E. d'Holywell.
(13) Cheshire, Angleterre, à cinq milles et demi S. O. de Nantwich.
(14) Indre-et-Loire, ce d'Autrèches, con de de Châteaurenault.
(15) Cumberland, Angleterre à un mille N. E. de Calder Bridge.
(16) Ile de Man, à deux milles de Castletown.
(17) Lincolnshire, Angleterre, à un mille E. de la localité du même nom.
(18) Pas-de-Calais, con d'Étaples.
(19) Essex, Angleterre, dans la banlieue Est de Londres.
(20) Shropshire, Angleterre, à trois milles un quart N. E. de Much Wenlock.
(21) Oise, con de Formerie.
(22) Devonshire, Angleterre, à deux milles N. de Buckfastleigh.
(23) Eure, ce de Marcilly-sur-Eure, con de Saint-André.
(24) Yorkshire [North Riding], Angleterre, à deux milles N. E. de Coxwold.
(25) Co. Dublin, Irlande, sur la rive droite du Liffrey ; deux rues en pleine cité de Dublin marquent aujourd'hui l'emplacement de cette abbaye.
(26) Essex, Angleterre, à un quart de mille S. E. de la localité du même nom.
(27) Ille-et-Vilaine, ce de Noyal-sous-Bazouges.
(28) Orne, ce de Soligny-la-Trappe, con de Mortagne.

Digitized by Google

tout en conservant avec Savigny ses liens antérieurs de sujétion, serait rattaché à la filiation de Clairvaux au moins par son abbaye-mère. Il était besoin en effet d'une souche vigoureuse pour y enter ce rameau déjà si chargé de fruits lui-même.

Les circonstances, j'espère le montrer, avaient guidé et comme nécessité Serlon dans la conduite qu'il venait de tenir; bien plus, sa démarche pour obtenir l'union de sa Congrégation avec Cîteaux était et demeurait ce que l'on pourrait appeler une démarche de haute prévoyance. Que l'on en juge plutôt. Savigny à cette époque ne comptait pas encore un demi-siècle d'existence et déjà néanmoins, grâce aux initiatives parfois aventureuses de ses moines, elle avait multiplié ses fondations au loin, très loin, jusqu'en Irlande. De cette expansion trop rapide étaient résultés des inconvénients multiples et d'une réalité parfois cruelle. Plus d'une de ces maisons avait dû lutter contre la misère noire, ou bien errer de place en place pendant des années avant de pouvoir réaliser une installation pleinement satisfaisante, et tel fut en particulier le sort de Byland et de Jervaux au delà du détroit (29), le sort aussi de Fontaines-les-Blanches par deçà (30).

Ce n'était pas tout. Dans ce corps à la croissance hâtive la force de cohésion, aussi bien que l'esprit de subordination, ne pouvaient subsister longtemps qu'à la condition d'être maintenus sans faiblir par une poigne vigoureuse. S'il ne se fut agi que des maisons du continent, disséminées somme toute dans un rayon assez restreint, les influences modératrices parties du centre eussent probablement réussi à imposer partout l'unité de vues et d'action. Mais les établissements anglais fort distants les uns des autres, n'entretenaient entre eux que des relations assez peu cordiales et, par surcroît, ils manifestaient leurs tendances séparatistes à l'endroit de Savigny. Geoffroy de Bayeux, l'un des prédécesseurs de Serlon, (1122-1138) avait, il est vrai, cherché à parer à tout cela d'une façon éventuelle en établissant la tenue des Chapitres généraux et

(29) Le récit des pérégrinations des moines de Calder a été écrit par Philippe, troisième abbé de Byland. On le trouvera au long dans le *Monasticon Anglicanum* [N. E.], t. V. p. 349-354. — L'histoire des débuts de Jervaux est relatée dans une série d'actes du Cartulaire de Byland insérés au même tome de l'ouvrage précité. [Pages 369-371, n° III-VI.]

(30) *Historia monasterii Beatæ Mariæ de Fontanis Albis*, cap. VI, dans Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 266.

Digitized by Google

la pratique des Visites canoniques. Chaque année, les abbés des dépendances saviniennes devaient en conséquence se transporter à l'abbaye-mère pour le Dimanche de la Sainte-Trinité, fête patronale du monastère, afin d'y conférer ensemble des intérêts spirituels et matériels de leur congrégation. Tant que vécut Geoffroy, homme énergique et plus enclin à aggraver les observances qu'à les mitiger (31), les choses demeurèrent en l'état et personne ne songea à se soustraire au joug de la Règle.

Les premiers symptômes d'émancipation ne commencèrent à paraître que pendant le court abbatiat d'Ives, le débonnaire successeur de Geoffroy (1138-1140). Sous Serlon, par contre, ils éclatent tout-à-fait. Dès les débuts de son administration, ce dernier est contraint de recourir au Saint-Siège et une bulle de Lucius II, à lui adressée, nous restitue presque mot pour mot les termes de sa propre consultation. « Si quelque Abbé, moine ou frère convers de votre Congrégation, déclare le Pontife, vient à s'écarter « de la règle commune et, en dépit des admonitions de droit, « demeure incorrigible ; destituez le premier et donnez-lui pour « remplaçant un sujet idoine. Quant aux moines, s'ils persistent « avec obstination dans leurs errements, infligez-leur la correc- « tion régulière. Que nul prélat de l'Ordre de Savigny ne s'avise « de faire schisme, ni ne cherche à placer de son autorité propre « la maison qu'il gouverne sous une autre régime ; cela nous le « lui interdisons... (32) ». Cette lettre expédiée du Latran le 5 décembre 1144, n'obtint aucun résultat. Les tendances séparatistes persistaient si bien dans les esprits au delà de la Manche, qu'à l'ouverture du Chapitre général de 1147, alors que pas un des abbés d'en deçà ne manquait au rendez-vous, il n'y eut à faire acte de présence que les trois seuls abbés de Neath, de Quarr et de Byland (33).

Mais à ce moment-là déjà le plan de Serlon était arrêté. Il avait pu consulter l'abbé de Clairvaux, lui exposer les embarras de sa situation, l'entretenir des douloureuses appréhensions que lui

---

(31) Baluze-Mansi [Chronicon Savigniacense], t. I, p. 326. — Robert du Mont. *Tractatus de immutatione Ordinis monachorum*, P. lat., t. CCII, col. 1312.

(32) Salmon, *loc. cit.*, p. 377-378.

(33) *Monasticon anglic.*, t. V. p. 569, n° V.

Digitized by Google

causait l'avenir de la Congrégation confiée à ses soins. Bernard de son côté avait répondu par de sages avis ; il avait même donné de bienveillantes, d'encourageantes assurances. Bref, sur ses conseils, Serlon — fort de l'acquiescement affectueux des abbés qui lui demeuraient fidèles — s'était résolu à tenter auprès du Chapitre général de Cîteaux la démarche que nous savons.

*
* *

Tandis que Serlon se trouvait dans la grande abbaye bourguignonne, un autre hôte plus marquant encore — le pape Eugène III — y séjournait aussi. Les arrangements qui venaient de se conclure avaient été, on le devine, portés à la connaissance de celui-ci ; et l'ancien abbé de Saint-Anastase, toujours dévoué aux intérêts de son Ordre, en avait ressenti une joie profonde. Il fit plus et, après avoir ratifié la teneur de ces arrangements, il voulut être le premier à les porter à la connaissance des intéressés. C'est pourquoi dès le 19 septembre suivant, par bulle expédiée de Saint-Seine (34), il annonçait au convent de Savigny et à tous les abbés de la Congrégation cet événement d'extrême importance pour eux et leurs communautés, les exhortant à accepter sans arrière-pensée le nouvel état de choses et à demeurer soumis à Serlon qui, en toute cette négociation, n'avait eu en vue que leurs propres intérêts (35).

L'une des caractéristiques de la réforme cistercienne était d'exiger de ses adhérents l'unité de vues dans l'interprétation du texte de la Règle bénédictine et de leur imposer une complète uniformité d'observances et d'usages. Partout dans l'Ordre, l'Office devait se célébrer et se chanter de la même manière ; partout la variété était sévèrement bannie, qu'il s'agit de la nourriture, du vêtement ou de la tenue extérieure du moine (36). Aucun menu

(34) Côte-d'Or, arr. de Dijon.

(35) Martène, *Amp. Coll.*, t. I, col. 807.

(36) « Ut autem inter abbatias unitas indissolubilis perpetuo perseveret, « stabilitum est primo quidem ut ab omnibus regula beati Benedicti uno « modo intelligatur ; dehinc ut idem libri quantum duntaxat ad divinum « officium pertinet, idem victus, idem vestitus, iidem denique per omnia « mores inveniantur. » Guignard, *Les monuments primitifs de la Règle cistercienne*, p. 250.

Digitized by Google

détail n'échappait à ce souci, justifié en soi, de couper court aux divergences. En conséquence de ce principe et comme conclusion pratique de la fusion qui venait de s'effectuer, des moines cisterciens furent députés dans les principales maisons saviniennes pour y corriger les différents livres de chœur et y initier leurs nouveaux frères aux multiples prescriptions du coutumier. Cette mission fut confiée à des religieux de maturité et d'expérience, et c'est ainsi que l'on vit arriver à Savigny le vénérable Thibaud de Clairvaux, désigné par saint Bernard lui-même, et dont Serlon fit immédiatement son prieur (37).

Partout, sauf en Angleterre, l'accueil fait à ces envoyés paraît avoir été empressé et déférent. Par delà le détroit au contraire, on y apporta plus de réserve et l'union avec Cîteaux fut d'abord envisagée d'assez mauvais œil. Les méfiances prirent même assez de consistance pour alarmer Serlon qui, une fois de plus, recourut directement au Saint-Siège. Le 10 avril 1148, Eugène III revenu en Champagne après un hivernage dans les pays de Moselle, mettait les choses au point dans une nouvelle bulle. La Règle et les coutumes cisterciennes devaient être introduites dans toutes les maisons de la dépendance de Savigny et le pape, avec un luxe de précautions qu'expliquent les circonstances, prenait la peine de dresser très exactement la liste des abbayes anglaises, insistant à dessein sur ce fait — que la récente union avec Cîteaux n'affranchissait aucune de ces maisons du devoir strict de dépendance vis-à-vis de l'abbaye mère. Serlon conservait par conséquent ses droits de père immédiat sur tous les monastères de sa filiation (38).

Fort d'une décision aussi explicite, l'abbé de Savigny se hâta de dépêcher outre-Manche Guy, son propre prieur (39), avec mission de faire recevoir dans les milieux saviniens de ce pays, conformément aux injonctions du pape, l'habit et le coutumier cisterciens. Un mouvement de retour commence à se dessiner dès lors. En certains monastères néanmoins la résistance persiste tenace, opiniâtre. On cherche à biaiser avec les précisions du document

(37) Salmon, *loc. cit.*, p. 267.

(38) Appendice, n° II.

(39) *Monasticon anglic.*, t. V, p. 570, n° VI. — Thibaud de Clairvaux était, dans l'intervalle, devenu abbé de Fontaines-les-Blanches. Salmon, *loc. cit.*, p. 267.

Digitized by Google

pontifical, on prétend que l'abbé de Savigny a outrepassé ses droits et qu'il ne peut disposer, ainsi qu'il tente de le faire, des biens et des personnes contre le gré de ces dernières. Tous les moyens paraissent licites pour esquiver l'obligation de se soumettre; certains des opposants font mine de se soustraire à l'obédience de Serlon ; d'autres n'hésitent pas à se retirer, de leur propre chef, dans des établissements étrangers à la Congrégation. Bref, Eugène III est contraint d'intervenir derechef pour flétrir ces pratiques, rappeler l'obligation de la stabilité créée par les vœux monastiques, affirmer une fois de plus la pleine autorité de Serlon sur ses *filiales* et le droit qu'il conservait de disposer des personnes et des biens (21 octobre 1149) (40).

*
* *

L'un des foyers de cette opposition était Furness, la première des fondations saviniennes en Angleterre. Cette abbaye richement dotée et déjà puissante, disposait d'un nombreux personnel et comptait déjà trois maisons sujettes. Par malheur, il y régnait un esprit de conservatisme étroit qui confinait à l'égoïsme. On s'y montrait dur, hautain, peu accueillant et les moines de Calder l'avaient appris à leurs dépens, lorsqu'obligés de fuir devant les Ecossais et d'abandonner leur monastère mis à sac, ils étaient revenus en 1138 demander asile et réconfort à la maison qui, trois ans auparavant, les envoyait en fondation. Ils s'étaient vus éconduire brutalement.

En 1147, Furness avait comme abbé l'anglais Pierre d'York, homme d'un caractère entier et peu mesuré. Il le montra par ses protestations contre la mise en demeure de soumission adressée à lui comme à tous ses collègues d'Angleterre; il le montra surtout par un appel au pape mieux informé, qu'il alla soutenir en personne auprès de la curie. L'accueil que lui fit Eugène III aurait dû cependant contribuer à lui dessiller les yeux. Qu'était-il en effet ce plaignant, sinon un rebelle sous le coup des censures ecclésiastiques encourues pour refus d'obéissance aux ordres réitérés du Saint-Siège? Aussi la première chose exigée de lui à l'arrivée fut-elle, s'il voulait être relevé de l'excommunication, de promettre par serment soumission pure et simple au mandat apostolique

(40) Martène, *Ampl. coll.*, t. I, col. 813.

Digitized by Google

qui le concernait. Il fallut en passer par là. Mais, cette satisfaction donnée, Pierre espérait bien pouvoir produire enfin ses griefs. Un nouveau déboire l'attendait, car, au lieu d'être entendu, il se vit brusquement congédier par le pape, avec des lettres confiant à Hugues, archevêque de Rouen (41), et à Arnoul, évêque de Lisieux (42), l'examen et le jugement de son appel.

Très mortifié de cet ajournement, l'abbé de Furness ne cacha pas son dépit. Désormais il n'était plus pressé de voir l'affaire se poursuivre et, prétextant une maladie, il effectua son retour à petites journées. Bon gré, mal gré, il dut néanmoins passer par la Normandie, afin de remettre aux deux prélats délégués la correspondance pontificale dont il était chargé pour eux ; mais, de toute évidence, il ne tenait nullement à soutenir ses prétentions en face de l'abbé de Savigny. On en eut une première preuve à l'échéance du terme fixé pour l'ouverture des débats. Au lieu de comparaître, Pierre prétexta une mission que lui avait confiée Eugène III auprès de l'archevêque d'York, puis auprès du roi d'Écosse — et il réclama un sursis qui lui fut accordé. Ce n'était qu'un faux-fuyant et, deux mois après à l'expiration du délai, on l'attendait vainement au rendez-vous. Serlon au contraire était présent, accompagné de ses témoins, et son premier soin fut de faire passer sous les yeux des juges les actes originaux du roi Etienne et du pape régnant attestant que Furness, de par la volonté des donateurs, était bien une possession de Savigny. Les dépositions des témoins concordèrent toutes avec cette assertion et vinrent ainsi en corroborer la vérité. La partie adverse n'ayant produit aucun mandataire pour la réprésenter et plaider contre, les juges après délibération proclamèrent la cause entendue et déclarèrent Serlon maintenu dans la plénitude de ses droits d'abbé fondateur de Furness (43).

---

(41) Hugues d'Amiens, consacré archevêque de Rouen le 14 septembre 1130, appartenait à l'Ordre de Cluny et était abbé de Reading, en Angleterre, au moment de son élection. Il fut un des prélats les plus marquants de son époque et favorisa grandement les établissements religieux de son diocèse. Sa mort arriva le 11 novembre 1164.

(42) Arnoul gouverna l'Église de Lisieux de 1141 à 1182.

(43) Appendice, n° III. Le document en question adressé à la fois à Pierre d'York et au convent de Furness, n'est autre que la sentence — avec consi-

Digitized by Google

A quelques jours de là, Pierre d'York se présentait enfin, bien qu'un peu tard, et émettait la prétention de faire reprendre l'affaire en entier. Tel ne fut point l'avis d'Eugène III ; consulté sur la question par les délégués, il répondit à l'intéressé directement, lui enjoignant en termes sévères d'avoir à se soumettre à la sentence rendue et de rentrer sans retard sous l'obédience de Savigny, autrement — et la mise en demeure était sans alternative — il devait se considérer comme retranché de la communion des fidèles. Après avoir pris connaissance de ce grave message, le malheureux obstiné comprit qu'il ne lui restait plus qu'une conduite à tenir : tomber aux pieds de Serlon et implorer son pardon, ce qu'il fit sur l'heure (44).

Les deux délégués apostoliques heureux de voir se terminer ainsi leur mandat, se hâtèrent de porter la bonne nouvelle de la soumission de Pierre à la connaissance de l'archevêque d'York, Henri Murdac (45), au diocèse duquel appartenait Furness ; ils enjoignirent en même temps à la communauté rebelle, complice des errements de son abbé, d'imiter elle-même le retour et le repentir de celui-ci (46). Ces événements se passaient vers la fin de novembre 1150. Depuis lors, Pierre d'York disparaît complètement de la scène et c'est un moine savinien, Richard de Bayeux, que l'on rencontre bientôt après à Furness, revêtu de la dignité abbatiale et occupé à réduire les dernières résistances — mission dont il s'acquitta du reste avec un rare bonheur, grâce à sa fermeté tempérée de tact et de douceur.

Les gens de Furness cependant ne semblent pas s'être résignés à porter seuls dans le cours des âges le discrédit dont ils se sentaient frappés à la suite du déplorable incident que je viens de raconter. Innocenter complètement Pierre d'York, il n'y avait guère à y penser car les faits étaient trop patents et leur réalité subsistait vivace, on eut l'idée de s'arrêter à un moyen terme

---

dérants — des deux délégués apostoliques. Rédigé sur place, il dut être transmis immédiatement aux intéressés.

(44) Appendice, n° V.

(45) D'abord moine cistercien ; il était abbé de Fountains Abbey lorsqu'il fut appelé à remplacer après une longue vacance, Turstin de Bayeux mort en 1140 ; il reçut la consécration épiscopale à Trèves des mains d'Eugène III (7 décembre 1147) et mourut à Beverley le 14 octobre 1153.

(46) Appendice, n° IV.

Digitized by Google

et l'on altéra perfidement certains détails secondaires de l'ensemble, de telle sorte que l'adversaire demeurât lui-même chargé d'une partie des torts. De là cette légende consignée dans le *Coucher Book* de l'abbaye et selon laquelle l'abbé appelant aurait été arrêté au retour de son entrevue avec Eugène III, amené à Savigny, puis contraint de démissionner. Assagi par l'épreuve, le prisonnier serait devenu par la suite un moine exemplaire, très au courant des usages cisterciens, et on l'aurait même choisi de ce fait pour remplacer le troisième abbé de Quarr (47). Les documents que l'on trouvera en appendice contredisent formellement ces fantaisies et, qui plus est, il n'existe dans les dates d'abbatiat des quatre premiers abbés de Quarr aucun intervalle qui permette d'y intercaler celui de Pierre d'York. Tout ce récit est donc de pure invention et constitue le plus maladroit des plaidoyers.

A quelques années de là, je veux finir par ce détail édifiant, Serlon donnait à tous les siens une leçon d'humilité et de détachement autrement grande et noble. En juin 1143, il remettait sa crosse à l'abbé de Cîteaux, quittait Savigny et venait habiter Clairvaux, où cinq ans encore il vécut en simple religieux, témoin de la prospérité des maisons de sa Congrégation depuis leur union à l'Ordre cistercien. Sa mort arriva le 10 septembre 1158 (48).

Dom Léon GUILLOREAU.
m. b.

I

Étienne, roi d'Angleterre, notifie qu'il a fait donation de l'abbaye de Furness à celle de Savigny (49).

York

Stephanus, rex Anglorum, archiepiscopis, episcopis, abbatibus et omnibus prelatis et fidelibus sancte Ecclesie, salutem. Sciatis quod dedi et concessi in perpetuam elemosinam abbatie de Saviniaco et monachis ibidem Deo servientibus abbatiam de Furneis cum omnibus

(47) Atkinson, *The Coucher Book of Furness Abbey*, t. I, p. 9, n° IV.

(48) *Chronicon Savigniac.* [Baluze-Mansi], t. I, p. 327.

(49) Les n°s I, III, IV et V des documents ci-dessus ont été publiés, il y a une soixantaine d'années, par Mr Léop. Delisle dans le *Journal of the British Archæol. Assoc.*, t. VI, p. 420-423. Ils y sont accompagnés d'une courte préface. Le présent texte a été revu et collationné sur les originaux.

Digitized by Google

appendiciis. Testibus Willelmo, comite Eboraci, et Roberto de Ver, et Ricardo de Curci. Apud Eboracum.

Cartul. de Savigny [In diversis Episcopatibus], f° 133r°, n° XI.

II

Le pape Eugène III maintient sous la dépendance de l'abbé Serlon les monastères d'Angleterre fondés par Savigny (50).

Reims, 10 avril 1148

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Serloni. Sagvigneiensi abbati, ejusque successoribus regulariter promovendis in perpetuum. Apostolice sedis, cui divinâ gratiâ presidemus, nos auctoritas admonet bene placentem Deo religionem statuere et stabilitam exactâ diligentiâ conservare. Quo circà, dilecte in domino fili, Serlo abbas, tuis justis postulationibus clementer annuimus, et Sagvigneiense monasterium, cui preesse dinosceris, scriptorum nostrorum patrocinio communimus. Statuentes ut ordo monasticus secundum institutionem Cistertiensium fratrum tam in prefato monasterio quàm in his que sub ipsius potestate et disciplinâ consistunt, futuris temporibus inviolabiliter conservetur, et ut abbatie, quae ad jus tui monasterii pertinere noscuntur, in tuâ tuorumque successorum obedientiâ et subjectione permaneant, quarum nomina duximus exprimenda : Abbatia de Furnesia; abbatia de Bufestre; abbatia de Biluwas; abbatia de Neth; abbatia de Quarreria: abbatia de Strafort; abbatia de Cogheshala; abbatia de Basingwer; abbatia de Cumbremare; abbatia de Behelande; abbatia de Suineshevad; abbatia de Caldrei, et abbatia Insule de Man. Has itaque abbatias cum omnibus earum pertinentiis tibi tuisque successoribus in perpetuum confirmamus. Nulli ergo hominum fas sit super hâc nostrâ constitutione vestrum monasterium perturbare aut aliquam ei exinde contrarietatem inferre, sed omnia in perpetuum ita intemerata serventur, quemadmodùm presentis scripti sanctione noscitur institutum. Si quis senè, hanc nostri privilegii paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, secundo terciove commonitus, nisi congrue satisfecerit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reumque se divino juditio existere de perpetratâ iniquitate cognoscat, et a sacratissimo corpore ac sanguine Dei et domini nostri Jesu Christi alienus fiat, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Conservantes autem eidem loco que sua sunt, a remuneratore omnium

(50) Imprimée dans Martène, *Thes. anecdot.*, t. I. col. 404-406, et dans *AA. SS. Boll.*. oct, t. VIII, p. 1008-1009.

Digitized by Google

bonorum domino, intervenientibus Beatorum Petri et Pauli meritis, eternae vite premia consequantur. Amen, amen, amen.

(Rota) Ego Evgenius catholice ecclesie episcopus subscripsi.
† Ego Imarus Tusculanus episcopus subscripsi.

Au-dessous de la rota *et à gacheu.*

† Ego Hubaldus, presbyter cardinalis tituli Sancte Praxedis, subscripsi.
† Ego Humbaldus, presbyter cardinalis tituli Sancti Johannis ac Pauli, subscripsi.
† Ego Aribertus, presbyter cardinalis tituli Sancte Anastasie, subscripsi.
† Ego Julius, presbyter cardinalis tituli Sancti Marcelli, subscripsi.
† Ego Guido, presbyter cardinalis tituli Pastoris, subscripsi.
† Ego Bernardus, presbyter cardinalis tituli Sancti Clementis, subscripsi.

Deuxième colonne, à droite.

† Ego Oddo, diaconus cardinalis Sancti Georgii [Ici le *Benevalete*] ad velum aureum, subscripsi.
† Ego Octavianus, diaconus cardinalis Sancti Nicholai in carcere Tulliano, subscripsi.
† Ego Johannes Paparo, diaconus cardinalis Sancti Adriani, subscripsi.
† Ego Johannes diaconus cardinalis Sancte Marie nove, subscripsi.
† Ego Guido, diaconus cardinalis Sancte Marie in Porticu, subscripsi.
† Ego Jacinthus, diaconus cardinalis Sancte Marie in Cosmydin, subscripsi.

Datum Remis per manum Guidonis sancte romanae æcclesiae diaconi cardinalis et cancellarii. IIII. idus aprilis, indictione, XI Incarnationis dominicae anno M°. C°. XI°. VIII°. pontificatus vero domini Eugenii pape. III. anno. IIII°.

Arch. Nat., L 966. — Original privé de son plomb; quelques restes de lacs de soie vert d'eau restent adhérents. Devise de la rota : *Fac mecum, Domine, signum in bonum.*

III

Hugues, archevêque de Rouen, et Arnoul, évêque de Lisieux, invitent Pierre, abbé de Furness, à rentrer sous la sujétion de l'abbé de Savigny, en suite du jugement qu'ils viennent de prononcer contre lui par défaut comme délégués apostoliques.

Hugo, Dei gratia Rothomagensis archiepiscopus, et Arnulfus, Lexoviensis episcopus, dilectis in Christo fratribus Petro et conventui Farnesii salutem, gratiam et benedictionem, si obedierint. Sicut, frater

Digitized by Google

Petre nosti, litteras ex parte domini Pape nobis atulisti quibus precipiebat, ut proxima sancti Michaelis festivitate causam que inter abbatem Saviniacs. et te ipsum versabatur, audiremus et auditam fine canonico terminaremus. Prefixum etiam fuit in litteris quod, antequam dominus Papa ab excommunicatione qua tenebaris te absolveret, juramentum eidem feceris quatinus mandato ejus obedires. Ceterum, prout attestatus es, prepediente infirmitate, in redeundo multam moram feceras et ex mandato ipsius domini Pape prius ad regem Scocie et ad archiepiscopum Eboracensem mandata et litteras ejus celerius preferre habebas et, ut requisisti, prefatum terminum usque in festum beati Martini prolongavimus atque literas nostras inde abbati Saviniacs per te ipsum transmisimus.

Eodem vero termino festi sancti Martini abbas Saviniacs. cum pluribus abbatibus et multis, ut credimus, religiosis et honestis personis ante nos venit et causam suam se ipsum paratum prosequi presentavit. Tu vero nec venisti, nec aliquem qui pro te ageret transmisisti. Transactis denique aliquot diebus, cum defecisses nec appareres, ostendit nobis prefatus abbas Saviniacs, cartam regis Anglie Stephani testantem donationem factam fuisse super abbatia Farnesii Saviniacs, abbatie et privilegium domini Pape confirmans locum illum eidem abbatie Saviniacs. Cum igitur, sicut diximus, multe religiose ibi essent persone, productis in medium sacrosanctis evvangeliis, surrexerunt abbates, priores et alie plures religiose persone, qui in verbo Domini contestati sunt se vidisse ecclesiam Saviniacs, investitam fuisse de abbatia Farnesii et usque ad tempus tuum in pace possedisse. Suscepto itaque eorum testimonio, cum super omnia defecisses, adjudicavimus et restituimus abbatiam Farnesii Saviniacs, abbatie.

Unde tam tibi, quam vobis omnibus fratribus qui in predicto loco conmoramini, auctoritate domini Pape qui vices suas in causa ista nobis commisit, mandamus atque precipimus quatinus abbati Saviniacs. et ecclesie sue amodo obediatis et ab invasione et presumptione ac rebellione vestra, visis litteris istis, omnino desistatis atque liberam facultatem disponendi de rebus et possessionibus Farnesii, pro voluntate et arbitrio suo, eidem abbati Saviniacs, habere permittatis. Quod nisi feceritis infra XV dies postquam mandatum nostrum susceperitis, sententiam excommunicationis in vos et in omnes qui vobis obedierint, ponimus et licentiam vos ipsos excommunicandi et complices vestros vice domini Pape, qua in causa ista fungimur, eidem abbati Saviniacensi concedimus.

Arch. Nat., L 970, n° 531. — Original jadis scellé sur simple queue de parchemin.

Digitized by Google

IV

Hugues, archevêque de Rouen, notifie aux moines de Furness la sentence qui maintient leur abbaye sous la dépendance de Savigny, et les invite à une prompte soumission.

H., Dei gratia Rothomagensis archiepiscopus, omnibus monachis et conversis de Furn, salutem et gratiam, si obedierint. Religionis et honestatis est obedientiam et humilitatem tenere, arrogantiam vero et inobedientiam devittare. Causam quam commiserat nobis et filio nostro Arnulfo, Lexoviensi episcopo, dominus Papa tractandam inter abbatem Savin. et fratrem Petrum, qui vobis prefuit, assistantibus multis religiosis et honestis personis, tractavimus et, quoniam prefatus Petrus ad diem prefixam inter eos non affuit nec aliquem qui pro se ageret ibidem habuit, adjudicata est et restituta abbatia Furn, juditio personarum que affuerunt, abbatie Savin.

Postea vero supervenit preceptum apostolicum, ut ipse Petrus et vos ad obedientiam Savin abbatis cito rediretis nec ulterius ab ea recederetis ; ceterum si facere nolletis, precepit ut vice ejus, tam ipsum Petrum quam vos excommunicaremus et anathematis sententia innodaremus. Petrus autem mandato apostolico obedivit et sese ad obedientiam et preceptum abbatis Savin, reddidit ; unde vobis mandamus et auctoritate apostolica precipimus quatinus, juxta mandatum apostolicum, ad obedientiam abbatis Savin, absque dilatione aliqua redeatis, nec de cetero eidem rebelles vel inobedientes existatis. Verumtamen si feceritis, vice ejus quem in causa ista tenemus, vos ipsos absolvimus : si non feceritis, anathematis vinculo innodamus.

Arch. Nat., L 970, nº 530. — Original scellé sur double queue de parchemin, sceau enlevé.

V

Hugues, archevêque de Rouen, fait connaître à son collègue d'York la sentence qu'il vient de rendre conjointement avec Arnoul de Lisieux dans le procès pendant entre les abbés de Savigny et de Furness.

Reverendo et venerabili Patri Henrico, Dei gratia venerabili archiepiscopo universoque Eboracensis Ecclesie capitulo. Hugo eadem gratia Rothomagensis sacerdos, salutem prosperitatem et pacem. Quod canonice et racionabiliter factum esse dignoscitur, nulla debet occasione convelli set ratum et stabile in posterum debet observari. Placuit

Digitized by Google

Domino nostro Pape Eugenio controversiam quandam inter abbatem Savigneii et abbatem Furnesii exortam nobis et venerabili fratri nostro Arnulfo, Lexoviensi episcopo, committere et, ut vices ejus in causa illa obtineremus, voluit precipere. Ipsius itaque precepto dies eis prefixa est. Abbas vero Savigneii cum munimentis suis ad diem venire non distulit, set Petrus Furnesii nec venit, neque qui pro eo ageret transmisit. Nos autem nichil prepropere agere nolentes, abbatem Savigneii aliquantis diebus expectare fecimus. Tandem vero moram Petro faciente, consideratione personarum que aderant, abbas Savigneii causam suam et rei ordinem in medium exposuit, dicens abbatiam Furnesii a prima fundatione sumptibus et expensis Savigneiensis monasterii edificatam fuisse et multo tempore eam in pace possedisse. Inde vero ordinis sui sex abbates protulit testes, qui ita esse dixerunt et coram sancto evvangelio in verbo veritatis hoc idem comprobaverunt.

Hoc autem peracto, adjudicata est abbati Savigneii possessio sua, ipsumque judicio ecclesiastico de abbatia et pertinentiis ejus vice Domini Pape investivimus. Post aliquot dies supervenit prefatus Petrus Furnesii causam illam jam, sicut prediximus, terminatam retractari expostulans. Ipso itaque ad hoc laborante, supervenerunt littere a Domino Papa directe precipientes prefato Petro judicium quod factum fuerat observare, ipsumque ad obedientiam Savigneiensis ecclesie redire, vel excommunicationi subjacere. Hac itaque Petrus severitate correptus, obedientiam quam Savigneii ecclesie debebat recognovit et ad ipsam tanquam obediens filius redire non distulit. Nos autem rei ordinem et veritatem ideo vobis intimare voluimus ut, cognita veritate, eam teneatis et, si quid vobis contrarium super hoc fuerit intimatum, respuere cognoscatis et abbatie Savigneii jus suum integre, sicut ei adjudicatum est et a Domino Papa preceptum, conservetis. Et si quis super hoc contra eam consurgere temptaverit, justitiam ecclesiasticam inde ei facere non dedignemini.

Arch. Nat. L 970, nº 532. Original jadis scellé.

Digitized by Google

M. LEFRANÇOIS

CURÉ DE NOTRE-DAME DE SAINT-LO

Et l'administration de cette paroisse (1723-1762)

Parmi les portraits des anciens curés de Notre-Dame de Saint-Lô, conservés dans la sacristie de cette église, on remarque celui d'un homme évidemment de haute stature, aux traits osseux, aux pommettes saillantes, à la physionomie austère. C'est celui de M. Lefrançois, prêtre de la congrégation de Saint-Lazare, commandeur de l'ordre de ce nom, qui gouverna la paroisse pendant vingt-neuf ans, de 1723 à 1762. Ce personnage ecclésiastique mérite d'attirer notre attention, et les documents officiels, que nous avons sous les yeux, nous le font bien connaître. Il avait certainement l'esprit cultivé : il soignait sa bibliothèque. Nous avons vu un *ex-libris* gravé à l'eau-forte, timbré à ses armes, dont la dimension, l'allure, décèlent dans celui qui l'avait fait exécuter, un sentiment non dissimulé de son importance. Fier de sa naissance, de son intelligence, de sa richesse, dont il faisait d'ailleurs un généreux usage, il était, nous le savons, d'un tempérament autoritaire. Les libéralités qu'il accorda à son église, prouvent son bon cœur et un vif désir de faire du bien ; mais la forme de ses générosités ne permet pas de douter qu'il n'aimât à diriger lui-même l'emploi de l'argent qu'il avait offert.

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 1733 (paroisse Notre-Dame de Saint-Lô) nous apprend que les pyramides des clochers « sont dans un état pitoyable, depuis plusieurs années que la foudre les a extrêmement endommagés, que le dommage augmente « faute d'être réparé », que si elles venaient à tomber, elles pourraient crever les voûtes et causer de grands dégâts. « De pareils monuments de la piété de nos pères méritent toute l'attention qu'on peut avoir pour les conserver » ; malheureusement le Trésor de la Fabrique ne peut subvenir à une dépense aussi considérable. Cependant M. l'Archidiacre du Diocèse « après avoir

Digitized by Google

ordonné plusieurs fois que lesdites pyramides seront réparées, a menacé l'église d'une interdiction ». M. le Curé, toujours attentif au bien de son église et de sa paroisse, a fait visiter la pyramide où sont les cloches, qui est la plus endommagée et dont la réparation est à la charge de ses paroissiens, et il est même convenu avec Pierre Bernard pour la faire réparer, dont M. le Curé veut bien faire les frais en considération de ses paroissiens, et, comme il faut du carreau pour faire la réparation, qu'il y a plusieurs morceaux qui sont sur la voûte de cette église, il demande que les paroissiens délibèrent et encore, afin que si, contre son intention, les choses ne réussissaient pas aussi bien qu'il le souhaite, qu'il n'en puisse recevoir de reproches, priant tous ses paroissiens en général et chacun en particulier, de veiller lorsque les ouvriers y travailleront, afin que l'ouvrage soit fait utilement et à propos ».

Les paroissiens ainsi consultés, acceptèrent la proposition faite. y compris la fonction de surveillants des travaux, ils exprimèrent leurs « humbles actions de grâces », pour eux et « leur postérité »; mais il faut reconnaître que ce marché conclu à l'amiable, sans discussion préalable avec les représentants de la paroisse, sentait un peu le régime du bon plaisir. La précaution prise contre les malfaçons ou le mécontentement, nous paraîtrait aujourd'hui contraire à toutes les règles d'une administration bien ordonnée. Il n'était pas bien étonnant que certains paroissiens influents aient désiré une étude plus approfondie et plus contradictoire des travaux à exécuter à même les deniers publics. Telle fut la cause première des difficultés qui survinrent.

M. Lefrançois conserva toute sa vie l'habitude de faire des avances au Trésor de Notre-Dame de Saint-Lô. Lorsqu'en 1748, en pleine crise, il fallut à nouveau refondre les cloches, M. Lefrançois contribua pour 100 livres, MM. les choristes, pour 90 livres, M. du Hamel, subdélégué, pour 72 livres, 399 livres provinrent des dons individuels. A la fin de l'opération, quand eut été réglé le compte du métal non employé revenant à la fabrique et vendu à M. de la Haye, choriste, moyennant 22 sols la livre, il restait dû au fondeur une somme de 43 livres, qu'avança M. le Curé. Il reçut naturellement l'autorisation de se rembourser sur les premiers fonds disponibles.

Le caractère de M. Lefrançois le portait donc naturellement à la générosité ; mais le désir d'imposer son autorité semble avoir

Digitized by Google

dominé en lui. Du reste, pour être équitable envers sa mémoire, il est nécessaire de faire remarquer que son tort principal fut de se jeter personnellement dans la lutte, manquant de patience et de souplesse. Les collaborateurs qu'il avait choisis, semble-t-il, plutôt à cause de leur activité et de leur obéissance présumée à ses volontés, qu'en raison de réputations irréprochables, l'ont gravement compromis vis-à-vis de ses paroissiens. Pendant la lutte dont nous allons raconter les péripéties, et qui dura depuis la fin de 1744, jusqu'en 1762, l'année même de la mort de M. Lefrançois, M. de La Barre-Dubois, d'abord trésorier, puis « vice-gérant » pour les trésoriers ses successeurs, prit la direction des affaires du Trésor, et conduisit le Curé de Notre-Dame dans une campagne dont le moins qu'on puisse dire est qu'il eut mieux valu qu'elle ne s'engageât point.

L'autre collaborateur malencontreux, le sieur Antoine Vieillard avocat du Roi à Saint-Lô, se montra encore plus agressif contre les paroissiens,

Grâce à l'intervention de M. Lemenuet de Champeaux, et surtout M. Lemonnier, président en l'élection, une réconciliation intervint, six mois avant la mort de M. Lefrançois, entre ce dernier et ses paroissiens. L'on vit alors le Pasteur revenir à ses habitudes de générosité. La sacristie a besoin de réparations : il offre d'y contribuer, d'abord pour une somme indéfinie, puis, un incident de peu d'importance ayant éveillé ses susceptibilités, pour un maximum de 400 livres. Dans son testament, il lègue à la Fabrique, son calice, œuvre d'art compliquée, artistique et coûteuse, fondue depuis dans les creusets révolutionnaires et une somme de 1.500 livres pour des réparations à la maison qu'il habitait et qui sert encore aujourd'hui au logement du clergé paroissial.

Telle est la physionomie générale de l'histoire que nous allons raconter au lecteur.

I

Les affaires du Trésor de la Fabrique de Notre-Dame de Saint-Lô semblent avoir été gérées en toute concorde jusqu'au 29 novembre 1744. La délibération qui précède immédiatement cette date (15 novembre), ne porte aucune trace d'un dissentiment entre le Curé et les délibérants. On décide une réparation à faire au banc

Digitized by Google

de l'œuvre; une adjudication fixe à 10 livres la part du menuisier, Charles Bard dans cette réparation, et à 10 livres 5 sols celle du serrurier Michel Langlois. Puis le trésorier est autorisé à acheter un tapis de serge bleue pour orner le banc nouvellement reparé « en attendant plus ample décoration » et « un crucifix et deux chandeliers en cuivre pour placer sur ledit banc ». Puis le sieur d'Arthenay, organiste, voit ses appointements élevés à la somme de 80 livres, le souffleur payé par le Trésor.

Quelques jours après, le 22 novembre a lieu une réunion, dans laquelle le Curé, attendu, s'est fait remplacer par son vicaire, l'abbé Hamon. Le projet de procès-verbal portait, suivant l'usage, le nom du Curé en tête de celui des présents. Cette mention est rayée et la rature approuvée. Aucune trace cependant, dans le procès-verbal, d'un dissentiment quelconque. Que s'était-il donc passé ?

La délibération du 22 novembre vise celle du 8 du même mois, délibération fort importante, car elle forme en 9 articles, une sorte de charte de l'administration de la Fabrique. Le dernier est ainsi conçu : « Les sieurs trésoriers demeurent autorisés de faire rendre incessamment les comptes que les anciens trésoriers doivent rendre, savoir : Messire Charles de Gouay, écuyer, curé de cette paroisse, année 1713. M. Du Hamel, écuyer 1714, Jean et Michel Guillot, père et fils, 1719, Jean et Jacques Le Carpentier, père et fils, 1720, François Giffard, 1721, Pierre Gires, sieur des Prays, 1723. Jean Larose, 1724, Thomas Le Mennicier, 1726, Pierre de la Rose, 1732, Israël Le Menuet, 1736, Jacques de Lécluze, 1738, le sieur Nicolas du Bisson, 1740, le sieur Le Tourneur, 1741, le sieur Bernard, serger, 1742, et seront tenus lesdits trésoriers en exercice de poursuivre lesdits comptables aux termes de l'arrêt de la Cour, du huit mars 1736... »

Les autres articles établissaient les règles en vertu desquelles les trésoriers se succèderaient à l'avenir. Trois trésoriers marguilliers devaient être nommés pour trois ans; ils devaient être solidaires, l'un d'eux élu spécialement chargé et responsable pendant un an, de la recette et de la dépense. Puis on fixait les formes de la comptabilité, des tableaux à dresser et à tenir à jour de l'actif et du passif de l'inventaire, des titres et papiers déposés dans « le banc du Trésor ». Etait prescrit l'établissement d'un devis des réparations à exécuter avec le concours de deux architectes, les sieurs

Digitized by Google

Jouanne et La Commune, par les soins de MM. de Saiut-Aubin et Gonfray de la Reneaumière, commissaires à ce délégué.

Ce règlement n'était pas de ceux que l'on établit au commencement d'un régime. Rédigé en 1744, deux ans après l'entrée en fonctions de M. Lefrançois, il n'avait été certainement ni dicté ni inspiré par cet ecclésiastique. Il était l'application d'un arrêt du Parlement de Normandie. Cette assemblée, qui n'était investie d'aucun pouvoir législatif, ni administratif, s'était cependant ingérée dans les fonctions qui appartiennent aujourd'hui aux représentants du Pouvoir exécutif, la surveillance de l'administration des établissements publics considérés comme mineurs. Le procureur du Roi, dans chaque ville, était investi. en fait, sinon en droit, de missions qui auraient, d'après nos idées modernes sur la séparation des pouvoirs. dû être exercées par les Intendants et leurs subdélégués. Mais le prestige des Cours judiciaires était intact et considérable, la forme même des requêtes présentées à l'administration proprement dite, était identique à celle des pièces de procédures judiciaires. Aussi ne doit-on pas s'étonner que des arrêts de Cour, qui ne visaient qu'un cas et des parties. aient été considérés comme un monument législatif. Les membres de l'administration de la paroisse qui désiraient plus de régularité et de lumière, se sentaient très disposés à calquer leurs règlements intérieurs sur les modèles venus de Rouen.

En l'absence de toute indication sur la personne qui prit l'initiative de faire voter le règlement qui nous occupe, nous pouvons supposer en toute vraisemblance, qu'il est l'œuvre de l'un des membres de la paroisse. frappé des retards qu'avaient subis les redditions de comptes des trésoriers « prétérits ». Nous avons vu que la gestion de 1713 n'avait pas encore été réglée en 1744.

II

M. Lefrançois ne s'était pas encore inquiété du règlement nouveau : il l'avait signé, et l'on ne remarque aucune hésitation dans son écriture, comme d'habitude décidée, un peu encombrante.

Cherchons à interpréter les délibérations de cette période de la fin de 1744, de la lecture desquelles on peut conclure qu'il y a eu rupture entre le Curé et ses collaborateurs laïques.

La délibération du 22 novembre 1744 porte sur plusieurs chefs :

Digitized by Google

D'abord est rappelée et confirmée la délibération du 8 octobre, relative à l'achat de serge bleue de Saint-Lô en quantité suffisante avec une frange de laine convenable pour la décoration dudit banc (de l'œuvre) ainsi que deux chandeliers, si les anciens ne se trouvent point et un crucifix, le tout en cuivre.

Ensuite il est question du pain bénit, que l'assemblée de la paroisse avait décidé de mettre aux frais du Trésor de la fabrique, aux quatre grandes fêtes de l'année. Cette délibération est réformée; on fera une quête pour subvenir aux frais de ce pain bénit, et le surplus sera employé à la décoration du banc de l'œuvre.

Enfin, il est ordonné qu'un devis sera établi des réparations à la couverture des bas-côtés de la nef, que le devis sera mis en adjudication au rabais; les tombeaux qui se trouvent dans les bas-côtés et chapelles seront placés suivant les ordres de M. le Curé et d'une commission composée de MM. les Trésoriers, et de MM. Gonfrey de la Reneaumière, Saint-Aubin, Le Heup et Bernard.

Rien de tout cela ne paraît comporter une discussion passionnée et cependant le Curé ne signe pas la délibération : tout fait croire qu'il s'est abstenu volontairement, et qu'il y a eu une scène violente.

Quant au procès-verbal du 29 novembre 1744, il porte la trace d'une discussion entre les Trésoriers et le Curé. D'une écriture agitée et nerveuse, le trésorier en charge témoigne « qu'il a présenté le registre à M. le Curé, lequel a refusé de signer. » Il est intéressant de signaler que cinq noms seulement sont mis au pied de cette déclaration : celle du trésorier en exercice, L. Bazire, celles de Le Soudain, de Desacres, de C. Dupré et de Jean-Baptiste d'Arthenay, organiste.

Le sieur Bazire avait contesté à M. le Curé le droit de disposer de sa seule volonté « d'une somme de trois mille six cents livres qui lui auraient été mis entre les mains par quelques particuliers pour quelques irrégularités et irrévérences commises dans cette église ».

L'assemblée, saisie de la motion, décide que le sieur Bazire consultera sur cette question « trois avocats des plus fameux du Parlement de Normandie, et pour cela tirera les éclaircissements de ceux qui ont connaissance de ce fait, et priera M. le Curé, comme toute la paroisse le prie, de bien vouloir passer ses décla-

Digitized by Google

rations, et de les mettre aux mains dudit sieur Bazire, et cela pour consulter lesdits avocats... »

La délibération, munie de seize signatures fait observer que la présente n'est que la continuation de la première. Parmi les noms des habitants de Saint-Lô qui affirment le droit du Trésorier, à être renseigné, apparaît celui de M. Le Menuet de Champeaux. Nous avons déjà dit quel rôle important jouera désormais ce personnage, jusqu'à présent muet.

M. Lefrançois ne signe pas la délibération : il n'en continue pas moins à assister aux séances, il prend des rendez-vous pour les affaires de la Fabrique, et ne se refuse pas à assurer l'expédition au courant. (Séances des 29 novembre, 6 et 13 décembre 1744.)

III

Le 1er décembre, le Curé se désiste de l'attitude réservée qu'il venait de prendre vis-à-vis d'un ancien Trésorier. Les pièces du compte de ce dernier, renfermées dans les archives, n'avaient pu être remises aux examinateurs, « M. le Curé étant absent », on est tenté de dire volontairement. Le procès-verbal cependant mentionne sa présence, et l'acceptation par lui d'un rendez-vous pour le lendemain, pour la remise de ces pièces.

La paix n'est pas faite, et les hostilités recommencent à propos de la place que doit occuper le registre des délibérations. M. le Curé « ne veut pas dire son sentiment ». L'assemblée, en riposte à cette réponse, décide que les registres resteront aux mains du Trésorier, puis seront déposés dans les archives. Trois clefs seront faites pour fermer le meuble contenant celles-ci.

Dans cette séance, on envisage une question qui va dominer la vie de la Fabrique pendant de longues années : celle des couvertures de l'église. Le Trésorier en exercice annonce que la chapelle Saint-Joseph requiert des travaux importants; mais déclare en même temps que c'est le possesseur de cette chapelle qui en vertu d'une sentence du bailliage en date du 29 mai 1698, est tenu à la réparation. Il semble que cet incident ne met pas en péril immédiat les bonnes relations de M. Lefrançois et du Trésorier ; c'est le premier qui met aux mains du second ladite sentence pour son exécution.

Malgré tout le Curé ne signe pas le procès-verbal, signe infail-

Digitized by Google

lible chez lui de mécontentement. Il n'apparaît pas à la réunion du 3 janvier 1745. Rien pourtant n'y est décidé qui puisse soulever une discussion irritante. Le dimanche suivant, il donne l'ordre à son vicaire de s'abstenir. Les trésoriers remettent la suite de la délibération à huitaine. Celle-ci n'a pas lieu, et on ne se réunit que le 23 mai 1745. Les trésoriers vaquent à l'expédition des affaires courantes, proclament bien haut leur intention de « prendre l'avis de M. le Curé » qui, cette fois, signe au procès-verbal.

Le 22 août, — la paix est-elle définitive ? — le Curé reprend les relations avec les trésoriers, assiste à la séance, sans la moindre protestation, au moins explicite. C'est encore lui qui, le 29 août rend compte à l'assemblée de la paroisse des démarches faites par lui et M. Sansrefus, trésorier en exercice, pour la préparation des travaux à faire à l'église? Cette question est encore envisagée le 17 octobre dans les conditions les plus normales. Le 27 juin 1747 intervient une délibération qui approuve les réparations opérées par le Curé aux vitraux de l'église, M. l'abbé de la Haye a été chargé plus spécialement de la surveillance de cet ouvrage. sur la nature et l'importance duquel le registre ne nous fournit aucune indication. De même, par décision du 1er juillet 1747, le pavé est remanié : le paiement des ouvriers devra être réglé « sur les ordres par écrit que M. le Curé donnera » à ces derniers.

Gaëtan Guillot.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

M. L'Abbé J.-L. ADAM

La *Semaine Religieuse de Coutances et Avranches*, dans son numéro du 20 janvier 1916, consacrait un article nécrologique à M. l'abbé J.-L. Adam, chapelain épiscopal, aumônier du Cours Normal et du Pensionnat de l'Abbaye de Montebourg, chevalier de l'ordre pontifical du Saint Sépulcre, vice-président de la Société d'archéologie de Valognes, membre du Comité et l'un des Secrétaires de l'Association des Anciens élèves du Collège diocésain de Valognes, enfin l'un de nos collaborateurs à la *Revue Catholique de Normandie*.

A ce titre nous regardons comme un devoir de reconnaissance, en même temps que de respectueuse affection, d'ajouter quelques lignes à l'éloge mérité, dû à la plume de M. l'abbé Périer, directeur du collège Saint-Paul à Cherbourg, et de compléter, en ce qui nous concerne, la nomenclature des remarquables travaux du cher et regretté défunt.

Dès la deuxième année de la *Revue Catholique* (1892) l'abbé Adam se révèle comme un collaborateur sérieux, documenté, au courant des sources historiques de première main, dans son *Prieuré de Saint-Pierre de la Luthumière ou de Saint-Jouen à Brix* (p. 172 et 286), étude agrémentée d'un plan, de portraits et de vues relatives au prieuré.

En septembre 1895 (Ve année, p. 115 et 357) variant ses sujets le pieux vicaire — car il n'était alors que vicaire à N.-D. d'Alleaume — aborde la liturgie avec *La fête de l'Immaculée Conception, dite « fête aux normands », d'après les quatre bréviaires manuscrits de Coutances conservés à la Bibliothèque de Valognes.* Quelques lignes sur les *Palinods* de Rouen et de Caen, avec sept illustrations, complètent cette très intéressante étude.

Devenu chapelain des Augustines de Valognes il publie en 1897-98 (VIe année, p. 443 et VIIe, p. 5 et 146) son travail sur *La confrérie du Saint-Sépulcre de Valognes*, plus tard réunie à la Confrérie du Saint-Sacrement alors fort répandue et dont il avait

Digitized by Google

parlé dans sa brochure sur *Le culte de la Sainte Eucharistie dans le diocèse de Coutances et notamment à Valognes* (in-12 de 72 pages). On conçoit facilement que, plus tard, le titre honorifique de chevalier de l'ordre pontifical du Saint-Sépulcre lui sera très agréable, en souvenir de cette notice.

S'élevant de plus en plus, à la façon de Virgile : *paulo majora canamus*, notre cher collaborateur traite en 1899 (VIIIe année, p. 325 et 369) du *Culte de la Très Sainte Trinité, à Valognes et en Basse-Normandie, dans le passé*, étudié au point de vue archéologique : historique, en tant que confréries; liturgique, litanies et procession ; local : fêtes, églises, etc., sous ce vocable.

Puis Valognes l'attire de nouveau. Valognes pour lui se résume dans l'ancien *collège* réuni, en 1731, au Séminaire. Deux vues nous en montrent l'importance comme construction, et son étude, l'intérêt historique aussi bien qu'intellectuel : *Le collège de Valognes* paru en 1899 (IXe année, p. 171 et 216) reste comme modèle d'une excellente monographie.

Dans la même année (IXe, p. 326) il écrivit des *Notes sur la vie et l'œuvre de Félix Buhot, peintre-graveur* (1847-1898), natif de Valognes, dont les obsèques avaient eu lieu à Paris en l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, en présence de Mgr Le Nordez, évêque titulaire d'Arca, auxiliaire de Verdun.

Après cette fugue *artistique* notre studieux chapelain revient vite à la « petite patrie » et nous avons l'année suivante (Xe p. 227, 293 et 373) : *Recherches sur les rentes de l'Eglise de Valognes au moyen-âge*, recherche établie d'après *un vieux registre en parchemin*, du xve siècle, et avec le *Matrologe de la confrérie du Saint-Sacrement*, plus deux belles illustrations.

Deux travaux se rapportent aux évêques de Coutances. Le premier sur *Le Cardinal Richard-Olivier de Longueil* (XVIe année, p. 212 et 266), chargé par le Pape de la révision du procès de Jeanne d'Arc à Rouen. Devenu Aumônier de l'Abbaye de Montebourg il fut heureux de rendre hommage à cet illustre Prélat dont la famille possédait le château de Glisolles près d'Evreux ainsi que la Seigneurie de Conches. Le Sacré Pallium, accordé à Mgr Guérard par N. S. P. le Pape, le 21 juillet 1907, donna lieu à l'érudit aumônier d'écrire un article intitulé *Notes sur le Sacré Pallium*, avec illustrations, car presque toutes ses publications sont ainsi très justement ornées.

Digitized by Google

Une magistrale étude sur *Le manuel de Coutances imprimé à Rouen en 1494* (XVIIIe année, p. 185 et 221 et XIXe, p. 5, 106 et 137) termine la nomenclature des ouvrages publiés par notre cher défunt dans la *Revue Catholique de Normandie*.

Cette énumération, ajoutée à celle de la *Semaine Religieuse de Coutances*, confirme amplement le jugement de son biographe lorsqu'il dit : « L'esprit de M. l'abbé Adam, avide de détails, plus à l'aise dans le domaine restreint des minutieuses recherches de l'érudition et de l'analyse que dans les vastes horizons de la synthèse, le portait de préférence vers l'histoire locale et l'archéologie ; la liturgie satisfaisait son amour du symbolisme. »

Sa collaboration à notre *Revue* cesse en 1909 à cause de son ouvrage le plus important « qui lui coûta le plus de travail et de veilles, le plus répandu et certainement le plus utile : *Catéchisme illustré*, dont la librairie Poussielgue écoula rapidement 3 000 exemplaires et dont l'Imprimerie N.-D. de Coutances a donné, récemment, une seconde et remarquable édition. »

A ce travailleur infatigable, à ce collaborateur dévoué et de bon conseil, au nom de nos abonnés nous disons merci, avec nos vifs regrets de le voir disparaître à la maturité de l'âge, alors qu'il devenait de plus en plus capable de fournir une utile et brillante carrière.

Abbé Ch. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre ;
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage et M. Etienne Deville, rédacteur au *Lexovien*.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

* * *

2310. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE, t. XXXIV, 3e et 4e bulletin. Alençon, juillet et octobre 1915. — *Documents : Inventaire des biens de Grégoire Langlois, évêque de Sées* (17-19 mai 1404), par le R. P. Ubald, p. CCXXVII-CCXXXVIII ; — Procès verbaux des séances, p. 127 ; — *Mémoires sur Saint-Léonard, d'Alençon* (fin), par M. Olivier, p. 137 ; — *Les météorites de Laigle ou pierres tombées du ciel en 1803*, par M. R. de Brébisson, p. 181 ; — *Questions*, par M. l'abbé Legros, etc.

2311. — SOCIÉTÉ NORMANDE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE. 1916, janvier. *Notre emblème* (poésie), par A. Hérou ; — *Le jour des morts*, par A. Hérou ; — *La mort de M. Charles Gohel*, Président d'Honneur ; — *Bourreaux de femmes* (poésie), par Joseph Magne ; — *En marge de l'art normand* (habitation, ameublement, costume, bijoux, vaisselle], par Baldric ; — *Les foins*, par Raymond Bazin (poésie) ; — *La découverte de l'Amérique par les Normands*, par A. Pitron ; — *A Ferdinand Ier, tsar des Bulgares*, par Gaston

Digitized by Google

Duquesnoy; — *La Couseine d'en ville* (patois), par J. Levallois; — *14 juillet 1915*, par Blanche Courtois; — *Vocabulaire normand* [a doucire — afutiaôs].

2312. — Bibliographie annuelle des travaux hist. et arch. publiés par les sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie, 1909-1910. Paris, Imp. Nat., 1914, in-4°, 320 pp.

2313. — Bulletin Hist. et Arch. de la Corrèze, t. XXXVII. Brive, janvier-juin 1915. *Antoine de Chabannes* (1408-1488), *sa Famille et ses Souvenirs, à Dammartin-en-Goële*, (suite et fin), par M. Noel-Cadet [pays de Caux, Auffay, Eu, Saint-Valéry, Rouen, etc.; de Polignac, de Nanteuil, etc.], pp. 1-58.

2314. — Bulletin trimestriel de la Société Arch. de Touraine, t. XX, 2e trim. 1915. Tours, Péricat, 1915. *Catalogue de l'exposition des souvenirs religieux de la révolution en Touraine*, p. 134 [n° 4. portrait d'évêque, Joachim de Conzié, archevêque de Tours, ami intime de Mme Le Pellerin de Gauville, habitant le château de la Motte-Sonzay].

2315. — La Révolution Française, t. LVIII, janvier-juin 1910, Paris 1910, in-8°, 576 pp. — *Roland et les Jacobins de Beauvais*, par L. Thiot, p. 163-166; — *Un arrêté du conventionnel Siblot* [en mission dans la Seine-Inférieure et dans l'Eure] *sur les prêtres*, par A. Aulard, p. 267-69; — *Les écoles centrales défendues par le philosophe Destutt de Tracy*, p. 361-62; — *Pozzo di Borgo à la bataille de Waterloo*, p. 439-441.

2316. — Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu (Saint-Valéry, Somme). *Bull. mensuel de la* — t. II, 1908-1910, Saint-Valéry-sur-Somme, in-8° 416 pp. Chevauchées de Hamon Belek-namp, trésorier et général des finances, entreprises *en Normandie* et en Picardie sur l'ordre du duc de Bedford en 1423, p. 316-323.

2317. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, t. XLV, 1915-1916, 2e fascicule, Le Mans 1915, in-8. *La poste dans le Maine à la fin du XVIIIe siècle*, par M. Rozé, p. 113-138 [courrier direct de Tours à Alençon, p. 126-127, 136; Normandie, p. 136];

2318. — Mémoires de l'Académie de Dijon; 4e série, t. XII, Dijon, 1914, paru en 1916. *La dévotion de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre*, p. 1-116, [Breteuil en Normandie, p. 13; — Mont

Digitized by Google

Saint-Michel, Bayeux, Tombelaine, p. 22; — Mortain, p. 25; — jacobins de Caen, p. 40].

2319. — ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE LA NORMANDIE, 1915. 82e année. Caen, H. Delesques, in-8, 208 pp. — Session de 1914 tenue à Domfront [discours, en partie historique de M. Louis Gallot, maire, p. 3-10; — Les sièges de Domfront, par M. Surville, p. 11-49]. — *Domfront au temps de la Ligue d'après les traditions populaires et les documents historiques*, par M. Léon Duval, p. 63-97 : — Visite de Domfront, excursion à l'abbaye de Lonlay, au château de Frédebise, au château de la Bérardière et à Saint-Bomer, p. 97-100; Quelques célébrités de Domfront, p. 102-108; — *Les monuments mégalithiques de l'arrondissement de Domfront*, par M. Léon Coutil, p. 169-178.

2320. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE CAEN, 12e vol. 1er cahier, Caen, Ch. Valin, 1915, gr. in-8, 54 pp. — *En souvenir de M. Emile Travers*; — *L'intérêt pour l'histoire de l'Art de l'entrée de François Ier et du Dauphin à Caen en 1532*, par S. Schneider, p. 43; — *note biographique sur Gabriel Dupont*, p. 46-54, par Liégard.

2321. — ETUDES LEXOVIENNES, no I, 1915, in-4o. *Lisieux gallo-romain*, par M. Raymond Eantier (avec carte); — *La reddition de 1449*, par Jean Eesquier; — *Les troubles de 1552*, par René-X. Sauvage; — *L'établissement de la taille proportionnelle* 1717 par M. Georges Besnier; — *Lisieux sous Louis XVI*, par M. Alexandre Moisy (avec plan de 1785); — *Cahiers de doléance du tiers-état en 1789*, par René Quéru.

2322. — L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX (LXXIIe vol. 2e sem. 1915). Col. 387, Une fille de l'impératrice d'Autriche. — Col. 412, Changement de noms de localités pendant la Révolution (Saint-Eny). — LXXIIIe vol., 1er sem. 1916 : col. 37, Le bruit du canon. — Col. 47, Bijoux normands; — Col. 48, Maître Guillaume; — col. 58, Papier monnaie [Le Tréport, Alençon, Le Havre, Rouen, Elbeuf]; — Col. 69, Troterel; — Col. 72, Une épitaphe mémorable [Gisors]; — Col. 91, Emigrés Normands et Bretons à Jersey : — Col. 93, Le baron Emile de l'Empesé; — Col. 98, Hocquesonner.

2323. — ANNOVILLE (Le capitaine d') † au champ d'honneur le 11 septembre 1914, *Sem. Rel. de Bayeux* 20 février.

Digitized by Google

2324. — Auguaise (Almanach paroissial d') 1916. *Le clergé diocésain de Séez à la guerre*, p. 32-39; — *N.-D. des Tranchées*, p. 39; — *Une heureuse initiative*, p. 41; — *La protection de Saint-Michel*, p. 42; — *L'Orne pendant la guerre*, p. 46 : — *Quelques personnalités de l'Orne*, p. 49; — *Çà et là dans le département*, p. 52 [Mortagne, le Theil, Courtomer, Carrouges, Argentan, etc.]; — *Une héroïne de 1870*, p. 58.

2325. — Barrey (Philippe). Le Havre maritime : l'armement de 1779. Le Havre, Micaux, 1915, in-8 de 18 pp. [Ext.].

2326. — Bazeille (instituteur à Bures, Orne). La perception et le recouvrement des impôts dans le canton de Mesle-sur-Sarthe, Orne [1er frimaire an IV, 30 prairial an VIII], *Bull. du Comité des Trav. Hist. et Scient. Section des Sciences Econom. et Soc.* Paris, 1915, in-8°, p. 131-145.

2327. — Besnier (Georges). L'établissement de la taille proportionnelle, Lisieux (1717), in-4°, 122 pp. Ext. du n° 2321.

2328. — Clupty (Abbé), † curé de Hautot-sur-Mer, *Sem. Rel. de Rouen*, 26 février.

2329. — Delafosse (Jules), † député de Vire (Calvados), *Echo de Paris*, *Journal de Rouen ; Les morts d'hier* par G. (A) dans *le Figaro ;* Allocution par Paul Deschanel, *Journal Officiel*, tous ces articles parus le 2 février, et article de Charles Maurras publié le 3 dans l'*Action Française*.

2330. — Dubosc (Gorges) a publié dans le *Journal de Rouen* (A), janvier 3 : Exposition d'art (suite) petites salles ; — 8, Aquarelles, pastels, miniatures, dessins; — 19, 22, 27 et 28, Exposition d'art (suite et fin) ; — 21, « Rouen pendant la guerre », une publication artistique; — 25, Souvenirs de la grande guerre ; — 30, Boieldieu et la « Dame Blanche » d'après sa Correspondance inédite; — Février 3, Pierre Vauthier; — 5, Les cartes postales brodées ; — 6, 11, Exposition artistique de la tombola du « Tricot du Soldat » ; — 8, Tableaux normands, la vente Reisinger; — 21, « Le Cours Boieldieu en 1916 », aquarelle; — 22. Ferronnerie et Fresque d'Art ; — 27, L'orpheline de Vilna, souvenirs rouennais ; — Dans l'édition de Rouen M. le chanoine L. Jouen a relevé : Janvier 8 : Les alliés visitent Rouen, cartes postales illustrées, éditées par Girieud ; — 21, Maurice Lequeux, mort à l'ennemi ; Rouen pendant la guerre, réunion de 25 estampes et dans *la Dépêche de*

Digitized by Google

Rouen ; — 24, Cartes postales historiques éditées chez Girieud ; Souvenirs de la grande guerre, peintures exécutées par F. Bouchor ; — 25, Carte postale exécutée par Mlle R. Leca, représentant l'ancien séminaire d'Yvetot ; — 27, Découverte archéologique d'un fragment de pierre tombale du xve siècle à Saint-Pierre-de-Franqueville, et dans *La Dépêche de Rouen* ; — Boieldieu et la dame Blanche, édit P. S. Robert, Torino. Boua, 1915, in-8°, 42 pp. [Ext. de la *Rivista musicale Italiano*, t. XXIII, fasc. 3-4] ; *id.* dans *La Dépêche de Rouen ;* — février 12, Mort de M. Houzard, conseiller municipal, obsèques le 15 ; — 16, Estampes artistiques : l'Eglise N.-D. de Louviers exécutée par M. Thibout ; — 24, Un dessin du groupe de N.-D. de Pitié, exécuté par M. H. Viguet ; — 25, Un vestige du Théâtre des Variétés, quai d'Elbeuf à Rouen ; — 27, Exposition d'art religieux, une œuvre de Mme Orry-Robin au musée des Arts décoratifs à Paris : un devant d'autel et un *antipendium.*

2331. — Dupont (E.). — Un évêque allemand au mont Saint-Michel en 1424, *Journal des Débats*, 14 décembre 1915, *Journal de Rouen*, 22 (A) et 26 janvier.

2332. — Fontaine (Abbé) † curé d'Allouville-Bellefosse, *Bull. Rel. de Rouen*, 5 février.

2333. — Fromage (dom) † le 2 février à Quarr-Abbey, *Sem. Rel. de Séez*, 17 et 24 février, d'après le *Tablet* (journal anglais) du 12 février.

2334. — Gourmont (Rémy de), né au château de la Motte, à Bazoches-en-Houlme (Orne), *Larousse mensuel*, 1916, janvier, p. 645, portr.

2335. — Greslé (abbé Henri) † ancien curé de Saint-Hilaire-Petitville, *Sem. Rel. de Coutances*, 24 février.

2336. — Guillebon (Mme la comtesse de) † en son château de Cotellet, *Bull. Rel. de Rouen*, 5 février.

2337. — Houdetot (M. le marquis de). Notice nécrologique, *Bull. Rel. de Rouen*, 12 février.

2338. — Jouen (chanoine L.) a publié dans le *Bull. Rel. de Rouen* du 15 janvier : notices nécrologiques sur MM. R. Sourice, H. Adeline (voir aussi *Dépêche de Rouen* du 1er janvier), H. Fauquet et M. Maurisset ; le 22 sur Jean de Houdetot et Robert Homais † le

Digitized by Google

9 janvier (voir le *Journal de Rouen*, 10 et 13 janvier, *Dépêche de Rouen*, 10 janvier.

2339. — HULMEL (Abbé). Abbaye bénédictine de Sainte Trinité de Lessay. *Sem. Rel. de Coutances*, 10 février (à suivre).

2340. — LA DÉLIVRANDE. Souvenirs du passé (suite), *Annales de N.-D. de* —, déc. 1915, Cf. n° 2230.

2341. — LECAPLAIN. Manifestation en l'honneur de M. — C. R. *Journal et Dépêche de Rouen*, 12 et 14 janvier,

2342. — LEFAY (Abbé), Œuvre hospitalière de nuit fondée par l'abbé Bazire, C. R. *Bull. Rel. de Rouen*, 19 fév.

2343. — LEFRANC (Abbé) † ancien curé de Tirepied, *Sem. Rel. de Coutances*, 3 fév.

2344. — LE GRIN (Adrien). La disette à Cherbourg en 1812. *Bull. du Comité des Trav. Hist. et Scient. Section des Sciences Econ. et Soc.* Paris, 1915, in-8°, p. 147-152.

2345. — LE MERCIER-OZANNE. Souvenirs de Dupont de l'Eure. Rouge-Perriers 1816-1856. *Journal du Neubourg*, 2, 9, 16 et 23 février.

2346. — LEMOYNE (Abbé) † ancien curé d'Hautot-Saint-Sulpice (1841-1916), *Bull. Rel. de Rouen*, 29 janvier (A. G.).

2347. — LEROY (M. le Chanoine) † ancien curé-doyen d'Isigny-le-Buat, *Sem. Rel. de Coutances*, 17 février.

2348. — LIÉGARD (A.). Le mouvement artistique dans la Normandie et le Maine, 1914. Ext. du C. R. *des Assises de Caumont*, juin 1913.

2349. — MAILLARD (R. P. Ch.), R. P. Alfred-Marie, prêtre eudiste, ancien supérieur du Collège-Séminaire de Valognes, Paris, de Gigord, in-8 écu de 400 pp. (C. R. dans la *Sem. Rel. de Coutances*, 24 fév.).

2350. — MALLET (Ernest). Registre des délibérations municipales de la ville de Pontoise (1655-1673), 3e fasc. : règne de Louis XIV. Pontoise 1916, in-4°, p 217-288 [Pontoise jadis du diocèse de Rouen ; p. 231 : les échevins sont autorisés à s'opposer à toutes mesures que voudrait prendre l'archevêque de Rouen... à l'occasion du synode qu'il doit tenir à Pontoise.]

2351. — MARTIN (A.). La vie économique d'autrefois en Normandie. Le Havre. Micaux, 1915, in-8° de 21 pp.

Digitized by Google

2352. — MATHIEU (cardinal). Eloge de S. E. le — par Maisonneuve, *Recueil de l'Académie des jeux floraux* 1910. Toulouse. 1910, in-8°, XVI-140-420 pp. [p. 66-92]. (Distribué en 1916.)

2353. — MATHIEZ (A.). Le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, *Revue des Études napoléoniennes*, janv.-fév. 1916, p. 25-64.

2354. — MESNEL (Abbé J.-B.). Les saints du diocèse d'Evreux, 4e fasc. : saint Aquilin (673-695 ?) Evreux, Ch. Hérissey, 1916, grand in-8, 126 pp.

2355. — MOREL (E.). Beaux-Arts pour nos soldats, pour nos blessés, exp. de tableaux au Musée, *La Dépêche de Rouen*, 2, 3, 16, 17, 18, 19, 23, 25, 26, 27, 29, 31 janv. ; — Un chef-d'œuvre rouennais du XVIe siècle au Trocadéro (N.-D. de Pitié), *La Dépêche de Rouen*, 25 et 27 février.

2356. — OCHAUCOURT (Abbé Rolland d'). *Bull. Rel. de Rouen*, 15 janvier.

2357. — PETIT-QUEVILLY. « La feuille de Chou » de —, *Journal de Rouen*, 25 janvier.

2358. — POULAIN (Georges). Le péribole du temple de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure). Fouilles de 1912-1913, *Bull. Arch. du Comité des Trav. Hist. et Scient.* 1914, 3e livr. Paris, 1915, p. 460-474, pl.

2359. — PRUDENT (Chanoine E.). Armoiries et devises épiscopales, *Bull. Rel. de Rouen*, 26 févr.

2360. — REVERONY (M.). Vie de M. de — ex-vicaire de Vaucelles, aumônier militaire en 1870, curé de Saint-Pierre de Caen, vicaire général. Grand Séminaire de Bayeux, 0 fr. 80. C. R. *Sem. Rel. de Bayeux*, 20 fév.

2361. — ROUEN. L'année 1915 à — *Journal de Rouen* (A) janvier 3, 4, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17 et 19 ; — Un historique de l'hôpital anglo-belge de Rouen. Port-Villez près Vernon, impr. de l'Institut militaire belge, *Journal de Rouen*, 6 févr.

2362. — SAINT-POIS. Rondel et le schisme des Rondelistes, *Sem. Rel. de Coutances*, 13 janvier. Cf. n° 2306.

2363. — SÉVESTRE (Abbé Emile). Les édifices du culte, de l'an IX à XIII, dans le département de la Manche. *Bull. du Comité des Trav. Hist. et Scient. Section des Sciences Econ. et Soc.* Paris, 1915, in-8, p. 153-158 [En 1911 l'auteur parlait des édifices du Calvados].

Digitized by Google

puis : Notes et documents sur le fédéralisme en Normandie. *Ibid.* p. 158-170.

2364. — Vire. *Au Pays Virois*, novembre 1914, paru en 1916 : *Participation financière des ville et vicomté de Vire au siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte* (1372-1375), par A. Lemaître, p. 241 ; — *Passage de Louis-Philippe à Vire* (30 août 1833), par Jean Porquet (fin).

Indications par département.

Calvados : **2312**, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 27, 29, 40, 48, 60, 63, 64.

Eure : **2312**, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 22, 30, 45, 48, 52, 54, 58, 63.

Manche : **2311**, 12, 16, 17, 18, 22, 31, 35, 39, 43, 44, 47, 48, 49, 62, 63.

Orne : **2310**, 12, 16, 17, 19, 22, 24, 26, 33, 34, 48, 63.

Seine-Inférieure : **2312**, 15, 16, 17, 22, 25, 28, 30, 32, 36, 37, 38, 41, 42, 46, 48, 50, 51, 53, 55, 56, 57, 59, 61, 63.

Le Gérant : G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure. — G. Poussin, directeur.

Digitized by Google

BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

25e ANNÉE — 3e LIVRAISON

MAI 1916

Abbé Ch. Guéry : Palinods ou Puys de Poésie en Normandie (*suite*), 161. — Gaëtan Guillot : M. Lefrançois, curé de Notre-Dame de Saint-Lô, et l'administration de cette paroisse (*suite et fin*), 192. — Chanoine A. Lerosey : La Légende à la place de l'Histoire ou Arthur de Cossé-Brissac, 212. — Abbé A. Tougard : Note sur l'abstinence du Samedi, 233. — Bibliographie Normande, 235.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1916

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

PHILIPPE DE HARCOURT, ÉVÊQUE DE BAYEUX (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon (*suite*).

DEUX DOCUMENTS INÉDITS SUR LA JURIDICTION DE FRANÇOIS DE HARLAY SUR LE CANADA, par M. le chanoine JOUEN.

L'EXIL ET LA MORT A JERSEY DE MGR DE CHEYLUS, ÉVÊQUE DE BAYEUX, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

LA FÊTE DE LA RAISON ET LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME A VIRE, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial, an II), par M. Jean PORQUET.

PALINODS OU PUYS DE POÉSIE EN NORMANDIE, par M. l'abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

ÉTAT DES NOBLES ET DES ANOBLIS DANS LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN, recherche faite en 1598-1599 par M. Jean-Jacques DE MESMES DE ROISSY, publié par l'abbé LE MALE.

Digitized by Google

PALINODS OU PUYS DE POÉSIE

En Normandie

(Suite)

APPENDICES AU PALINOD DE CAEN

Pièces communiquées par M. le Chanoine Deslandes
et M. l'Abbé Le Male

I

1er Blason	2e Blason
D'azur à 3 merlettes d'argent 2 et 1 (1).	*D'argent au chevron d'azur acc. de 3 roses de gueules, 2 et 1.*

Le Puy de l'Immaculée Conception de la Très-Sacrée Vierge Marie Mère de Dieu sera tenu à Caen, dans les grandes écoles de l'Université, la Fête d'icelle Conception, huitième décembre 1761, à huit heures du matin. Ce Puy ayant été premièrement fondé de vingt livres de rente, par Noble Homme Etienne Duval, sieur de Mondrainville, et délaissé dix ans, à cause des frais qu'il convenait faire à ladite Université, outre la fondation, a été rétabli de nou-

(1) Le 1er blason donne les armes de Le Maître de Savigny, quoique Chamillard et d'Hozier disent, non *d'azur*, mais *d'argent à 3 merlettes de sable, 2 en chef et 1 en pointe.*

Le 2e blason doit être celui de Pierre Le Marchant, écuyer, sieur de St Manvieu que la Chesnaye-Desbois décrit ainsi *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 roses doubles de même, 2 et 1.*

La couleur des émaux, aussi bien que des métaux, a toujours été très variable en sorte que ce ne serait pas un motif de les récuser sous prétexte qu'il y a non *d'argent,* mais *d'azur*, ou *au chevron d'azur* et non *de gueules*. Ces deux blasons, armoiries des deux restaurateurs du Palinod, méritaient bien de figurer en tête des placards du Puy de Caen.

Digitized by Google

veau en l'année 1624 par la donation à perpétuité de cent livres de rente, faite par Noble Homme Jacques le Maître, chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Avranches, Principal du collège du Bois, fils d'Olivier le Maître, écuyer, sieur de Savigny, vicomte de Coutances. Tous poëtes, tant Latins que Français, sont invités d'apporter ou d'envoyer épigrammes, chants royaux, ballades, sonnets et dixains en l'honneur d'icelle Conception. A la plus parfaite épigramme latine, du nombre de trente vers, comprise l'allusion, seront données les Armes de l Université ; à la meilleure d'après, l'anneau d'or, pour débatu. Au meilleur chant royal, contenant cinq strophes, et l'envoi, chacune strophe d'onze vers, de dix à onze syllabes, cinq couleurs sans coupes féminines, si elles ne sont synalephées, à tel refrein palinodique qu'il plaira au poëte, de terminaison féminine, seront données les armes du restaurateur ; et au débatu, la Palme. La ballade aura pour prix les armes de Monsieur de Mondrainville ; le débatu, l'étoile. Le sonnet aura pour prix les armes du fondateur du collège du Bois ; et le débatu une branche de laurier. Le dixain emportera pour son prix la plume d'argent. Lesquels prix seront rédimés par autres prix d'honnête valeur.

Et depuis, feu Pierre Le Marchand, écuyer, seigneur de Saint-Manvieu et de Rozel, a fondé en 1627, une Ode en François de dix strophes, chacune strophe de dix vers dont le masculin sera de huit syllabes, et le féminin de neuf, et la rime à la volonté du poëte, et pour le prix de la dite Ode, a donné un cent de Jetons d'argent du poids de deux marcs et demi, avec une Bourse de velours verd.

De plus, maître Louis Fouët, docteur, professeur, et prieur des Facultés des droits en l'Université, a fondé à perpétuité deux Odes latines, l'une en vers Alcaïques contenant douze strophes, l'allusion comprise, à l'imitation de celle d'Horace, qui commence par ces mots, *Odi profanum vulgus, et arceo :* et pour le prix d'icelle a donné la somme de vingt livres ; l'autre en vers Iambiques de six pieds, composée de cinquante-huit vers, comprise l'allusion, à l'imitation de la quatrième fable du quatrième livre de Phèdre, qui commence par ces mots : *Plus esse in uno sæpe, quam in turba boni :* et pour le prix d'icelle a pareillement donné la somme de vingt livres.

Et doivent tous les poëmes être palinodiques, c'est-à-dire con-

Digitized by Google

formes aux règles du Puy, bien écrits, orthographe et points bien observés, sans gloses ni ratures, sur peine de perdre le prix. Les vers présentés au Puy ne contiendront aucun termes indécens, ni offensifs, apertement ou autrement, contre l'honneur de la VIERGE, ni d'aucune personne, sur peine de privation du Puy, et autres peines au cas appartenantes. Les pièces qui auront déjà été présentées seront rejettées dans le jugement, comme ayant dû avoir leur effet.

En conséquence du règlement de l'Université du 19 mai 1739, la distribution des Prix se fera publiquement sur le Puy, le jour de la Conception, immédiatement après la lecture des Pièces; pour cela les poëtes envoyeront leurs pièces depuis le commencement d'octobre jusqu'à la Saint Martin; lequel temps expiré, on n'en recevra plus pour le prochain Palinod; ils les adresseront au secrétaire de l'Université, affranchies de port, faute de quoi elles seront mises au rebut sans être lues, etc.

L'Université ayant remarqué depuis plusieurs années le dégoût des poëtes pour les chants royaux et les ballades, et leur peu de succès dans ces sortes de pièces, a jugé à propos de faire l'application de ces prix à d'autres espèces de poésies d'un goût plus moderne. Les prix des chants royaux seront donnés à la meilleure pièce contenant douze stances, l'allusion comprise; chaque stance de quatre vers, dont les trois premiers de six pieds, et le quatrième de trois, les rimes mêlées, en commençant par une rime féminine. Les prix des ballades composeront au second prix de l'Ode Française.

PROTREPTICON AD POETAS

Vos quibus puros celebrare lusus
Flatibus sacris tribuunt Camenæ;
Hic stetis : jam vos revocant perennis
Gaudia festi.
Hic nec inflantur steriles avenæ,
Nec dat in cassos Lyra docta cantus;
Certa sed cunctos remanent per ævum
Præmia Vates.
Myrtus offertur viridisque Laurus
Queis dat argutos modulos Apollo;
Quos opus terret, recreet Corona
Digna labore.

Non datur famæ generi-ve Palma,
Dantur haud Diti, tribuenda laudi :
Cuncta penduntur stabi i bilance
Judice Phæbo.
Artium mater simul et magistra
Virgini poscit debitos honores.
Ipsaque ardenter sua quæque cunctis
Jura rependit.
Virgo serpentis domitrix et orci,
Virgo, mox verum paritura Solem,
Se, suos ortus sine labe vestris
Cantibus offert.

Digitized by Google

Illa supremi soboles Parentis
Spiritus conjux, Genitique mater,
Jure post Trinum mereatur omnes
Una triumphos.
Ergo nunc Cantus renovate Vates;
Nempe tot laudes siluisse crimen;
Sit labor gratus, dabit ipsa vobis
Virgo Coronam.

IN PURISSIMUM
DEI-PARAE VIRGINIS CONCEPTUM

Ode Asclepiadica

Argumentum

Galli Senones ad Urbem (Romam) venerunt et victores apud flumen Alliam Romanos secuti Urbem etiam occupaverunt, neque defendi quidquam nisi Capitolium potuit; quod cum diu obsedissent, a Camillo qui in vicina civitate exulabat, Gallis superventum est gravissimique victi sunt.

Eutrop. Breviat. L. 1°.

Quam te dira manent funera Romuli
Gens! nectunt Senones vincula dextris,
Quæ victricibus armis
Latè gentibus imperant.
Orbis limitibus vis tua cingitur:
Gentes attonitæ se tibi devovent:
At vix nata potestas
Uno corruet impetu.
Quondam fulmineis oppida fuderas
Armis; cuncta ferox sanguine tinxeras;
Sed mox ipsa feroci
Gallorum gladio rues.
Non haec ficta. Tuo sanguine decolor
Jam volvet tumidos Allia laticet,
Et gens sæva cremabit
Urbem gentibus inviam.
En jam dira cohors mentibus infremit;
En replent Latium corda ferocia.
Et contorta furore
Muris spicula convolant.
Eheu! Cuncta ruunt. Densa furentibus
Obstinata manent agmina Barbaris:
Pars certamine cæsa
Terram sanguine polluit;
Pars rursus veteris conscia gloriæ,
Lapsi restat adhuc ultima nominis
Spes, sed victa, probrosam
Tandem vertitur in fugam.
Quid vos Romulei? Barbarus impiger
Indefensa tenet mænia, disjicit,
Et quæque obvia fundens
Muris opprimit incolas!
Fors et templa Deum quæritis: at nefas!
Ignes sacrilegos impius admovet
His, et Roma ruinis
Æternum propriis gemit.
Fallor. Perstat adhuc Roma: ferocibus
Vel diruta feret prælia Barbaris
Necdum flamma verendum
Infecit Capitolium.
Illuc tela geras Ausonidum manus,
Et tu bellipotens jam nova Romuli
Spes: nextraque Latinæ
Gentis vulnera vindices.
Adstant, et subito funere languidos
A tergo Senones viribus obruant
Hostilique Camillus
Flammas sanguine comprimit.

Allusio

Ergo tuta manes arx sacra Romuli;
Tu spretis Senonum nisibus imperas:
Sic illæsa *Mariam*
Immunem maculæ refert.

Canebat Jacobus-Franciscus Lenepveu, *presbyter, in collegio Sylvano Universitatis celeberrimæ Cadomensis Professor, Nonis novembris, anno Domini* M. DCC. LXI.

Cadomi, Apud Joannem-Claudium Pyron, *solum Regis et Universitatis typographum.*

Pièce imprimée communiquée par M. le chanoine Deslandes, de Bayeux.

Digitized by Google

II

Arrêté du Conseil général du département du Calvados

Relativement à la distribution des prix du Palinod.

Extrait du Procès-verbal des séances du Conseil général, du premier décembre 1791.

L'assemblée, ouï le rapport des commissaires chargés de l'examen du régime de l'Université, ensemble le Procureur Général Syndic requérant ;

Considérant que jamais il ne fut plus nécessaire d'encourager les Lettres, parce que jamais il ne fut plus intéressant que le peuple fût instruit, et que si le propre des Gouvernemens despotiques est d'entretenir l'ignorance, l'intérêt, le premier caractère des Gouvernemens libres est de répandre la lumière ; qu'indépendamment de cette grande considération politique, on doit craindre qu'au milieu des efforts des ennemis du bien public, le goût des Lettres ne vienne à se perdre entièrement ; que jamais cependant elles n'eurent une perspective plus brillante que celle où la liberté leur ouvre un sanctuaire dégagé des entraves du pédantisme et des préjugés ; où les pensées prenant un essor généreux, ne rampent plus sous le joug servile d'une censure mercenaire et inquisitoriale ; où les Donjons ne menacent plus d'engloutir l'écrivain courageux, qui ose se souvenir qu'il est homme, et qui a la noble hardiesse de parler en citoyen ; où la carrière des honneurs qui ne s'ouvrait que pour les favoris de la fortune, ou les artisans de l'intrigue, admet aujourd'hui le simple citoyen, dont les talens forment le patrimoine et doivent constituer l'illustration ; où enfin l'éloquence est ramenée à sa source primitive et à sa véritable destination, aux nobles discussions des intérêts nationaux.

Considérant en outre, que parmi les exercices établis dans l'Université de Caen, il en existe un qui a mérité une grande célébrité et que l'on nomme le Palinod ; que cet établissement, où la simplicité des siècles passés rapprocha les dogmes théologiques des douces illusions de la poésie, est néanmoins d'une grande utilité pour entretenir l'amour des Lettres et l'émulation ; que nous touchons à l'époque à laquelle le concours a lieu ; mais que l'état actuel de l'Université n'a pas permis sans doute aux nouveaux

Digitized by Google

professeurs de s'en occuper; et que l'Administration doit conséquemment y veiller pour eux, parce qu'un de ses premiers devoirs est de conserver avec soin toutes les institutions utiles, et que rien de ce qui intéresse l'instruction publique ne peut lui être indifférent;

Pourquoi l'Assemblée arrête ce qui suit :

1° En attendant que le but et le mode de l'établissement connu sous le nom de Palinod puissent être tels que l'intérêt des Belles-Lettres et les vues philosophiques qui doivent diriger maintenant les établissements publics l'exigeront, ledit établissement sera maintenu provisoirement cette année, suivant les statuts et réglemens y relatifs.

2° En conséquence, les prix de poésie latine et française, pour lesquels le concours est ouvert par le titre de fondation dudit Palinod, seront distribués le jeudi 8 du présent mois, en la salle ordinaire de l'Université.

3° Les juges qui doivent prononcer sur le mérite des pièces envoyées au concours, seront le Principal, les deux plus anciens Professeurs et le Professeur de rhétorique du collège du Mont, seul collège provisoirement conservé.

4° Il n'y aura pas cette année de juges honoraires, la raison et la saine philosophie ne connoissant de juges que ceux que leurs fonctions et leurs connoissances appellent de droit à cette mission, et non ceux auxquels l'adulation la délègue.

5° Celui des Professeurs et Principal dudit collège du Mont, qui sera par eux choisi au scrutin et à la pluralité absolue des suffrages, sera chargé de faire le discours d'ouverture pour le concours dont il s'agit.

6° Assisteront, de droit, à ladite cérémonie, les Docteurs et Professeurs des autres facultés, conservés dans leurs fonctions, comme faisant partie du corps enseignant.

7° L'administration du département, persuadée qu'elle ne doit rien négliger de tout ce qui peut contribuer à rendre plus solennelle cette cérémonie civique et religieuse, assistera par députation, tant à la messe qui précédera la distribution des prix, qu'à cette distribution, qui se fera au nom des Fondateurs desdits prix par le Président de la députation.

8° Seront également tous les corps civils invités par l'administration à cette cérémonie.

Digitized by Google

9° Le présent arrêté sera notifié dans le jour aux professeurs du collège du Mont, avec invitation de se préparer à son exécution, et sera en outre imprimé et affiché, pour apprendre à tous les citoyens que l'instruction publique est un des objets les plus pressans de la sollicitude de leurs administrateurs.

Collationné au Registre.

Signé GUSTAVE DOULCET. *président.*

BOUGON-LONGRAIS, *secrétaire général.*

A CAEN, *de l'imprimerie de* G. LE ROY, 1791.

III

DU 9 FRIMAIRE DE LA IIe ANNÉE RÉPUBLICAINE.

Le Directoire en séance, présens les citoyens Néel président, Le Roy, Gaugain, Hélie, Caillot, Rouderon et Courville, procureur général, sindic.

Le Directoire du département après avoir pris connaissance d'un projet d'arrêté relatif au concours du Palinod de Caen et à la distribution de ses prix, lequel projet sous la date du 2e et 4e jours de la 3e décade du mois de brumaire et conçu ainsi qu'il suit :

« Extrait du registre des délibérations du général de l'Univer-
« sité de Caen en ce qui suit. Aujourd'hui 2e jour de la 3e décade
« du mois brumaire de la 2e année de la République une et indi-
« visible. En l'assemblée générale de l'université de Caen con-
« voquée en la manière accoutumée à l'effet cy après :

« Le citoyen président a dit :

« Citoyens,

« L'affaire pour laquelle je vous ai rassemblés est relative au
« concours du Palinod, les poëtes demandent si il aura lieu, et
« s'il se fera une distribution de prix cette année comme à l'ordi-
« naire, et déjà quelques pièces sont déposées en notre greffe, il
« est donc urgent et nécessaire que vous vous occupiez maintenant
« de cet objet.

« Vous savez que les juges que vous aviez nommés pour adjuger
« les couronnes en 1792 vous proposèrent d'affranchir les poëtes
« sous le bon plaisir de l'administration supérieure des entraves

Digitized by Google

« de l'allusion, qui, dans les pièces présentées au concours, n'est « presque jamais palinodique ; cette forme d'ailleurs, dont le « catholicisme peut s'applaudir, mais dont le génie s'indigne, « n'est propre qu'à retarder les élans de l'imagination. Vous « rendrez donc aujourd'hui aux muses cette liberté chérie sans « laquelle elles ne peuvent enfanter que dans les crises et toujours « avec embarras.

« Mais ce n'est pas assez de cette réforme, je voudrais qu'aux « pièces d'un goût antique et suranné vous substituassiez toujours « avec l'agrément des administrateurs du Calvados des pièces « d'un goût plus moderne, dont l'harmonie et les beautés nous « seraient mieux connues. Je voudrais que vous rendissiez l'éta- « blissement du Palinod utile à la République, en admettant au « concours des poësies propres à propager l'esprit public et ana- « logues à la Révolution. Or voici le plan que je propose.

« 1° Supprimer l'allusion dans toutes les pièces qui concourront « et sans cependant diminuer le nombre des strophes ou des vers.

« 2° Conserver le premier prix d'ode française dans le genre « et la forme de celle à la fortune par Jean-Baptiste Rousseau.

« 3° Réunir les deux prix d'ode à ceux du sonnet et du dixain « pour en former un 2e prix d'ode française de dix strophes au « moins à l'imitation de celle sur le Temps par Thomas.

« 4° Laisser subsister le prix de stances, tel qu'il a été primiti- « vement établi.

« 5° Conserver pareillement le prix d'ode alcaïque et d'épi- « grammes latines, quant à la forme et au nombre de strophes « ou de vers.

« 6° Substituer, au prix d'ordre yambique, genre de poésie dont « nos poètes latins font peu d'usage, un prix d'ode saphique de « douze strophes, sans allusion.

« 7° Renvoyer au 31 may ou plutôt au 30 du mois de floréal « prochain suivant l'Ere Républicaine [Erreur, il aurait dû dire « 12 prairial] la distribution des Lauriers Palinodiques pour im- « mortaliser le souvenir de cette journée à jamais fameuse dans « les fastes de la Révolution française [chute des Girondins].

« 8° N'admettre au concours que des pièces qui auraient pour objet « la liberté, l'égalité, les avantages du gouvernement républicain, « ou quelques-uns des principaux événements depuis 1789, sans « cependant en exclure celles qui auraient un but moral et qui

Digitized by Google

« pourraient également tendre à l'instruction et au bonheur de « la société.

« Tel est Citoyens le plan que je soumets à vos considérations, « si quelqu'un de vous a d'autres vues à proposer, je l'invite à « en faire part à l'assemblée, et vous tous citoyens à en délibérer. « Ce que le citoyen président a dicté par avance et voyant qu'après « avoir attendu jusqu'à plus de cinq heures du soir, il ne s'est « présenté nombre suffisant de délibérans il en a demandé et pris « acte par le présent et a renvoyé à autre jour pour lequel tous « les membres du corps enseignant seront de nouveau convoqués « ce qu'il a signé avec le citoyen secrétaire lecture faite. Signé : « Pottier Den et Jamard secrétaire pour autre par suite.

« Et du 4e jour de la 3e décade du 2e mois de la 2e année de la « République une et indivisible.

« En l'assemblée générale duement convoquée par réitération « en la manière et au lieu ordinaire en conséquence du renvoi « ci-dessus, le citoyen Président a fait donner lecture par le « citoyen secrétaire de l'exposé des motifs de l'assemblée con- « signés dans le préambule du précédent arrêté, et vu qu'il ne « s'est trouvé que deux membres pour délibérer, le citoyen « Président et le citoyen Vettrel professeur de littérature française « ne se croyant pas en nombre suffisant pour prendre un arrêté « ils ont cru devoir renvoyer au Directoire du département pour « statuer immédiatement sur l'objet mis en délibération en obser- « vant aux citoyens administrateurs que les vues et le plan pro- « posés par le citoyen Pottier sont également utiles et intéres- « sants, que l'exécution de ce plan présente des moyens propres « à perpétuer la mémoire des grands événements de la Révolution « et à consolider les bases du gouvernement Républicain, qu'il « est d'ailleurs du corps enseignant, comme de l'intérêt général « du département de travailler à maintenir un établissement « aussi précieux qu'antique et qui fit toujours sa gloire et son « triomphe par le nombre considérable d'excellents poètes dont il « fut le berceau et qui ne doivent qu'au Palinod de Caen le déve- « lopement des talents et du génie qui les a rendus à jamais « célèbres.

« La présente copie certifiée conforme au dit Registre par moi « secrétaire greffier provisoire soussigné ce dit jour et an. Signé : « Jamard Sre Greffier pre. »

Digitized by Google

Considérant que ce projet d'arrêté présente des vues d'utilité et de grands moyens propres à élever le génie, à propager les principes de la Liberté et du Républicanisme et à consacrer les bienfaits de la Révolution.

Considérant encore que la gloire et le triomphe des beaux-arts sont essentiellement attachés et à la conservation de cet établissement qui deviendra d'autant plus précieux qu'il sera délivré des entraves d'une allusion qui rappelle le fanatisme et enchaîne le génie.

Le Directoire, ouï le rapport et le Procureur général sindic entendu, déclare approuver le dit projet d'arrêté dans les exceptions cy après savoir :

1° Toutes les pièces qui concourront auront au moins le même nombre de strophes ou de vers qui étaient précédemment requis dans chaque genre et ne présenteront plus d'allusion.

2° Il sera décerné un 1er et 2e prix pour l'ode française composée au moins de 10 strophes dans le genre et la forme de celle à la fortune par Jean-Baptiste Rousseau.

3° Les auteurs de l'ode alcaïque et d'épigramme latine auront la liberté de la composer du nombre des strophes ou de vers qu'ils croiront convenables pourvu toutes fois que l'ode alcaïque ait au moins 10 strophes et l'épigramme 30 vers au moins.

4° L'ode saphique sera aussi composée de 10 strophes au moins.

5° Enfin il sera également décerné deux prix pour deux genres de poësies modernes, savoir : L'épitre en vers français, pièce morale et philosophique, propre à éclairer l'opinion et à tendre au bonheur de la Société ; et Lydille (*sic*) pièce ingénue tenant à la nature et infiniment propre par cela même à en exprimer et en transmettre le sentiment.

6° Enfin il sera aussi décerné un prix de stances françaises composées de 12 strophes et de 4 vers chaque suivant la mesure usitée et sans allusion.

7° Et comme les biens de la ci-devant université ont été déclarés Domaines nationaux, et qu'il est en pareil cas du devoir de l'administration pour exciter l'émulation de déterminer une somme pour les frais de distribution des prix, il a été arrêté que cette somme est fixé à 200 livres pour en former 6 prix, laissant au corps enseignant le soin de les graduer et de les adapter au mérite des différentes pièces de poësies ci-dessus désignées.

Digitized by Google

8° Pour consacrer une époque mémorable de notre Révolution, la distribution de ces prix ne se fera désormais que le 30 du mois de floréal de chaque année; ainsi la 1re aura lieu le 30 du mois de floréal prochain, l'administration déclare au surplus que son intention est que le montant des prix ci-dessus déterminés soit converti en autant de médailles représentant le génie et la Liberté indiquant l'ère Républicaine, s'en rapportant au surplus au corps enseignant de choisir les emblèmes convenables pourvu quelles ayent toutes rapport à la Révolution, quelles puissent en retracer des époques intéressantes et parce quelles seront préalablement soumises à l'administration.

Il a été fait lecture 1° d'un arrêté, etc., etc.

Fait en séance le 9 frimaire de la 2e année Républicaine.

Signé : Hélie, Jen Néel, Roudéron, G. Caillot, G. Gaugain, Courville secrétaire général et Leroy.

Notes en marge de la pièce : Il n'y a pas eu de Palinod en 93. Il n'était pas encore célébré quand survint le décret du Directoire qui le transféra au 30 floréal an II (19 mai 94), donc le Palinod manqua en 93.

IV

ANNONCE DU CONCOURS PALINODIQUE AUTORISÉ PAR L'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS ET PROPOSÉ PAR LES INSTITUTEURS DE LA CIDEVANT UNIVERSITÉ DE CAEN, POUR LE TREIZE MESSIDOR SECONDE ANNÉE DE L'ÈRE RÉPUBLICAINE.

Invitatio ad poetas.

Hùc vos egregii certatim accurrite vates!
Totius Europæ dum vis coit impia Regum,
Arma in nos glomerans; perque horrida tela, per ignes
Pro Patria erumpit nostrorum interrita virtus,
Assueta omnigenas decerpere Gallia lauros,
Natis Pindi aditus reserat, promensque coronam,
Ecce suos Phœbus vobis ostentat honores (1).
Servili quondam irrepebat compede vincta,
Nec rapidi poterat parvo sese orbe coarctans.

(1) Le concours palinodique, en l'Université de Caen, était autrefois astreint à des formes allégoriques très assujétissantes. On a jugé à propos de le dégager de ces entraves, pour donner plus de liberté au génie.

Digitized by Google

Musa per æthereos audax se tollere nactus.
At nunc Libertas campum dat grata patentem ;
Jam licet Ingenio totos expandere nisus :
Et modo per Cœlum rapto pernicibus alis
Heroa aut Superos sublimi pangere versu ;
Mox gravibus modulis, veluti spirante tabellâ,
Ante hominum aspectus Veri describere leges ;
Virtutem aut vitium certo distinguere tactu ;
Vel festa agresta cingendo tempora fronde.
Pastorum ingenuos imitari carmine ritus,
Naturæ et cultus roseos, nullâ arte nitentes.
Si quem ergo laudis moveat præclara cupido
Et sacer inflammet stimulantis Appollinis ardor.
Prodeat in scenam... digno et modulamine cantans
Quod Patriæ prosit decori, quod Moribus ipsis
Accepiat meritos lauri cum munere plausus.

IN NOVAM GALLICÆ GENTIS INSTITUTIONEM

Poema (1).

Non satis illud erat Leges sanxisse verendas,
Queis, sceptro avulso, staret Respublica felix,
Neglecti et dudùm Populi suprema potestas
Hoc opus eximium fulcro stabilire perenni
Voti erat instantis, cura et pretiosa vocabat,
Spes Patriæ dulcis, recte instituenda Juventus.
Dicite vos faustæ, vos Roma et Græcia, gentes
Quo cultu vobis, quânam arte hæc mollior ætas
In genus Heroûm generoso evaserit ortu ?
Talibus exemplis sic nostra infantia crescet ;
Cernet et alma parens, lætanti Gallia vultu,
Egregias passim se circum adolescere stirpes.
Hunc vero ut possit præclarum attingere finem.
Hæc tria præsertim recta educatio jungat,
Corporeos motus, studium, moresque severos.

(1) On a suivi avec assez d'exactitude dans ce petit poëme le plan projetté par le comité de l'Instruction publique de la Convention Nationale.

Digitized by Google

Sint igitur ludi, cursus, agilisque palæstra,
Queis cupidus laudis se sensim exerceat infans ;
Hinc nempe increscunt vires, hinc plurima membris
Gratia, dexteritas, nervorum et copia surgit ;
Cunctaque sic doctus juvenis tentare pericla
Posthàc, et varios poterit perferre labores.
Ast ubi jam cœpit ratio lucescere menti.
Tum sub spectatis famâ præeunte magistris.
Paulatim incumbat studio, quæque obvia primum
Discat ; et ingentis lustrans miracula mundi,
Naturam et Cœlos, Terras, Elementaque spectet.
Nec mora progrediens, varias formetur ad artes,
Linguas ac Mathesim, scribendi et imagine pictâ
Nescendi methodum Terras toto orbe jacentes ;
Historiam, Logicen, Physicamque, artemque loquendi,
Quæ misero auxilium generat, sontique tremorem,
Quæ trahit ad se animos, præclaro aut fulminat igne,
Quâ sæpe et titubans facta est Respublica sospes.
Proderit interdum per agros hunc ducere testem
Agricolæ assiduo exercentis rura labore,
Vel per multiplici conferta hæc atria turbâ,
Fervet ubi artificûm repetito industria nisu,
Diversasque operum species solertia fingit.
Jamvero, unde homini virtutum germina serpunt,
Miris et fulget socialis fructibus ordo,
Præcipue informet rectos Sapientia mores.
Hic puer inspiciat, decreta ediscere promptus,
Quæ sint nati hominis, Civisque reciproca jura,
Officii et leges ? quid sit Respublica grandis,
Regnat ubi paritas, gens tota et libera surgit ?
Quæ tandem patriam complecti Civis amore
Debeat, et certans hanc Matrem agnoscere factis,
Illi tempus, opes, ipsamque impendere vitam ?
Prodite hùc Fabii, Scipiones, maxima Romæ
Lumina ! vos Decii et series memoranda virorum,
Quorum operâ augustæ emicuit laus inclyta gentis ?
Vos autem imprimis generosi exurgite testes,
Heroes nostri : fuso qui sanguine nobis
Servitii expulsi primos peperistis honores ;

Digitized by Google

Quosque immortali redimitos tempora lauro
Extrema admirans semper venerabitur Ætas !
Grandi hoc exemplo puerorum in mentibus ardor
Emicet illustris, crescatque interrita virtus,
Usque ad longinquos etiam mansura nepotes.
Gaude ergo felix, dilecta o Francia ! gaude
Multa quidem occurrunt nunc faustæ obstacula sorti ;
In te unam Europæ armatur vis invida Regum,
Dira fremens, sceptri exsurgas quod magna ruinis,
Sublimi et tollas caput altum ad sydera fato ;
At tu cincta tuæ solo munimine prolis,
Robore sola tuo pollens et grandia spirans,
Æternum ut rupes, celsa, inconcussa manebis.

Ex antea-dictæ Universitatis jussu, utrumque carmen sic latine canebat *Gabriel-Antonius-Nicolaus* AUDET, *Gallicæ Litteraturæ institutor*.

INVITATION AUX POÈTES.

La Révolution du 31 mai (vieux style)
ou le triomphe de la Montagne.

Stances.

Pandite nunc Helicona, Deae,
cantusque movete.
(Virg., Lib. x, v. 163).

Peuples, la République est une, indivisible ;
Ainsi l'ont établi les plus sages Décrets :
La France va marcher triomphante, invincible,
De succès en succès.

Bientôt on la verra, pareille à Rome antique,
Imprimer le respect à ses plus fiers voisins
Et, des bords de la Seine à la mer Atlantique,
Etendre ses confins.

Par ses élémens purs, la sublime *Montagne*
A déjà du *Marais* dissipé les vapeurs :
Un air vivifiant s'étend sur la campagne
Et la pare de fleurs.

Digitized by Google

Vainement échappés de leurs sombres demeures
Des vents séditieux veulent troubler les airs ;
Les fleurs tranquillement sentent couler les heures
A l'abri des revers.

En conjurant leur souffle, artisan du désordre,
Une loi redoutable enchaîne leur pouvoir ;
Cette loi salutaire, âme unique de l'ordre
Est la voix du devoir.

Tel, au temps du Chaos, tems des masses funèbres,
Je crois voir l'Eternel s'élancer dans la nuit ;
Il commande... et, du sein des profondes ténèbres,
La lumière jaillit.

Le monde naît, tressaille, et l'homme enfin respire ;
Des plus riches parfums la terre épand l'odeur,
Le miracle est complet, et tout semble sourire
A son divin auteur.

Ah ! faut-il qu'endurcis les fiers enfants des hommes,
Dans leur frivole orgueil se lèvent contre lui ;
Comme s'il existait, pour tous, tant que nous sommes,
Un plus solide appui !

Mais au centre imposant de la voûte étoilée
Dieu se montre, et déjà les Titans ne sont plus...
La *Montagne* a parlé : les cris de la Vallée
Sont des cris superflus.

Oh ! qui de cette époque à toujours mémorable,
Chantera dignement les résultats heureux ?
Qu'ils passent, au moyen d'un bronze impérissable,
A nos derniers neveux.

Elevez jusqu'au Ciel, Harmonieux Orphées,
Le *Comité* qui veille au salut des Français ;
Offrez-lui dans vos vers un groupe de trophées
Qui subsiste à jamais.

Du dernier des tyrans qui régnaient sur la France,
Retracez les forfaits, célébrez le trépas ;
Développez les droits d'une juste défense
Contre leurs attentats.

Digitized by Google

De nos jeunes héros éternisez la gloire,
Arrondissons pour eux le chêne et le laurier,
C'est au peintre, à la toile, au burin de l'histoire,
Qu'on doit le vrai guerrier.

Faire chérir les mœurs, respecter la vieillesse;
Eriger des autels à la divinité,
Seul principe et la fin d'amour et de sagesse
Et de moralité.

C'est consacrer sa plume au bonheur de ses Frères;
C'est concourir au but de la Convention;
C'est montrer les talents, les Beaux-Arts tributaires
Envers la Nation.

C'est répondre, avec fruict, à la Gent imbécile
Qui demande à quoi bon et l'étude et ses lois?
Comme si, sans Homère, on connaîtrait Achille,
Et ses brillants exploits.

Par le Citoyen Langrais, instituteur, surveillant des classes et études du collège du Mont.

V

Premier Chant Royal

au Puy du Palinot à Caen, présenté par noble et vénérable maistre André Blondel, Chanoine de la presbende de Missy, en l'Eglise Cathédrale de Bayeux, en l'an 1527.

Sapientia edificavit sibi domum excidit columnas septem. — Prover. nono.

Un lieu fangeux revestu de verdure,
Un puissant Roy voulut esdifier
Place en honneur sans macule ou laidure,
Qu'à tous vivans vouloit notifier
Ayant désir pour le magnifier,
Y ériger Université close,
Le bastissant pour son plaisir forclose
D'avoir en soy macule ou indescence,
Parfaicte en tout d'ouvrage si expres
Que pour son bruit et sa tres noble essence,
Tel onc ne fut ne sera par aores.

Digitized by Google

Sur sept pilliers grande matière et dure
Posez au font, pour la fortifier,
Il accomplit l'édifice ou structure
Qu'en son esprit vouloit clarifier,
De ces grands biens voulant l'amplifier
A luy donner Privilèges dispose,
Puis de bon cœur par son esprit propose
La décorer d'une puissance immense
Des officiers, lesquels se tiennent prets.
De bien servir avecques diligence,
Tel onc ne fut ne sera par apres.

Elle eut Recteur singulier sur nature,
Pour Royaux dons prendre et ratifier,
Conservateur en sa Iudicature,
Prudent, expert, pour tout iustifier.
Quatre Docteurs prompts à vérifier
Les dons exquis que ce Roy lui expose
Furent présents, et chacun d'eux compose
En son honneur livres de consequence,
Un messager passant champs, villes, pres,
Va proclamer d'une sainte éloquence
Telle onc ne fut ne sera par apres.

Gens de sçavoir, gens de littérature,
Vindrent la voir pour y fructifier,
Les ignorants contemplans sa closture
Son nom exquis vouloyent mortifier,
Lors on eust veu esprits vivifier
Qui exprimoyent mots plus fragans que rose,
En confondant en mettre aussi en prose
Les grands erreurs et damnable insolence,
Des détracteurs les poussant de si près,
Que d'elle on dict malgré leur violence
Telle onc ne fut ne sera par apres.

Dieu Roy Puissant mis en ceste Escriture
Marie elle eut pour la sanctifier
Et maintenir Université pure
Sur sept vertus et la glorifier.
Le fils de Dieu prest à ratifier,

Digitized by Google

Fut le Recteur auquel tout sens repose,
Le sainct Esprit conservateur le pose,
Et les Docteurs d'Eglise est la Crédence,
Son messager aux habits diaprez
C'est Gabriel ; concluant ma sentence,
Telle onc ne fut ne sera par apres.

Prince du Puy, mercier par droicture
De bon vouloir on doit la géniture
Du virginal sedre et intact Siprez,
Dont deffenseur estes faisant droicture,
Qu'en son concept saincte et digne facture
Telle onc ne fut ne sera par apres.

Nota. — Le chant royal offrait alors de grandes difficultés. Il comprenait 5 couplets de onze vers avec cinq rimes différentes, les rimes féminines de 11 syllabes et 10 pour les masculines, plus l'envoi. Le sujet de chaque couplet devait se résumer dans son dernier vers, matière traitée et l'envoi de 5 ou 6 vers, contenir en substance « le discours de l'histoire du chant Royal, sans qu'il y ait redicte, reprinse de rithmes, ny qu'en un mesme baston (couplet) l'on n'use de ce terme simple et composé. »

Clément Marot et Guy Le Febvre de la Boderie, ajoute Bourgueville, « en ont escript chacun trois ou quatre, l'en ay composé aussy aucuns à ma ieunesse, qui sont escripts à mes discours de l'Eglise. » (1).

Ode *de Monseigneur le duc de Saint-Aignan, Couronnée sur le Puy de la Vierge.*

Argument.

Le Minotaure enfermé dans le Labyrinthe fait mourir tous ceux qui se hazardent d'y entrer ; mais Thesée, auec le secours de la Princesse Ariadne, combat le Monstre, et en demeure vainqueur.

Sçauantes Nymphes du Parnasse,
Vos presens me sont superflus,
Pour vous mon cœur est tout de glace,
Et je ne vous inuoque plus ;

(1) *Les recherches et antiquitez... de Caen*, p. 351-52.

Digitized by Google

Dans la noble ardeur qui m'emporte,
C'est d'une Vierge bien plus forte
Que j'attends le diuin secours;
Sa faveur me rend intrepide,
Et sa sainte main qui me guide
Ouure la carrière où ie cours.

En Crete vn dédale effroyable,
Par mille détours dangereux,
Au Minotaure impitoyable
Auoit soûmis cent malheureux;
Quand vn Guerrier plein de courage,
Sans craindre l'horrible carnage
Dont le bruit se répand par tout,
Connoist le danger, la méprise,
Et croit que de cette entreprise,
Sa valeur peut venir à bout.

Le brave et renommé Thesée
Déjà plus d'vne fois vainqueur,
Estime sa conqueste aisée,
Quand il en consulte son cœur;
Tel que Mars parut dans la Thrace,
Il parest auec cette audace
Qui fait triompher vn Amant;
Et d'Ariadne aimable et belle
Le cœur sent la viue étincelle
D'où naist vn doux embrazement.

Joignant sous vn Armet qui brille
La douceur auec la fierté,
Il fait voir à l'illustre fille
Et la grace et la majesté;
La jeune Princesse rauie,
Afin de conseruer sa vie,
Luy met vn fil entre les mains;
Auec cette aide il peut sans crainte
Marquer de l'affreux Labyrinthe
Les plus difficiles chemins.

Digitized by Google

Il marche donc à la mesme heure,
Et par des sentiers merueilleux
Vient à la funeste demeure,
Qu'habite le Monstre orgueilleux ;
Le Minotaure à cette proye.
Donne pour marque de sa joye
Cent cris poussés confusément :
Et l'on ne sçauroit qu'auec peine
Discerner de la voix humaine
Vn barbare mugissement.

A l'aspect de la lourde masse
Que porte le Monstre inuaincu,
Le prudent Guerrier se ramasse
Demy-courbé sous son Escu ;
Il oppose a cette tempeste
Le bras pour garantir la teste,
Et reçoit vn coup sans pareil;
L'Escu brisé comme du verre,
En cent pièces jetté par terre
Eclate aux rayons du soleil.

Mais l'addresse à la force jointe,
Fait que le Heros à son tour
Porte au Monstre vn grand coup de pointe
Dès qu'il y voit le moindre jour ;
Auec tant d'ardeur il allonge,
Que toute sa lame se plonge
Au cœur de cet audacieux ;
Et par vne atteinte si forte,
Auant que l'épée en ressorte,
Le cruel a fermé les yeux.

A peine Thesée a sur l'herbe
Vn si fameux sang répandu,
Qu'il retourne d'vn pas superbe
Vers le fil qu'il auoit tendu ;
Il reprend sans plus estre en doute
Les diuers chemins d'vne route,

Digitized by Google

Où tout le monde se perdoit ;
Et reuient comblé d'allégresse
Rendre a son aimable Princesse
Toutes les graces qu'il luy doit.

Vn noble orgueil que la victoire
Marque sur le front des Guerriers,
Le fait voir tout brillant de gloire
Et couuert d'illustres lauriers ;
Comme il détruit la tyrannie,
Par tout vne joie infinie
Prend la place de la douleur ;
Et libre de la seruitude,
La Grèce ne met son étude
Qu'à bien parler de sa valeur.

Allusion.

Par vne vertu sans égale,
Et la faveur qu'il eut des Cieux,
Thesée a seul dans le dédale
Vaincu le Monstre furieux ;
De mesme la Vierge très-pure
Est seule qui dans la Nature
Naist sans le crime originel :
Et qui par vn rare auantage,
Du démon surmontant la rage,
Possède vn bon-heur éternel.

Ode de Monseigneur le duc de Saint-Aignan, pair de France, etc. Couronnée sur le Puy de l'Immaculée Conception de la Vierge Tenu à Caen, dans les Escoles Publiques de l'Université, l'an 1667 (p. 3 et suiv.).

* * *

PUYS DE SAINTE CÉCILE

Caen (1671-1682)

Ces associations furent plutôt des concours de musique, ou des confréries, que des *palinods* de poésies. Il faut ranger dans cette catégorie *la confrérie de Sainte Cécile à Saint-Pierre de Caen* dont

Digitized by Google

M. Raulin entretenait le Congrès des Sociétés savantes en 1897. Son étude, écrite d'après les archives paroissiales et départementales, prouve que cette confrérie, établie en 1564, n'eut jamais pour but de cultiver la poésie ou l'art musical.

Cependant, le 23 novembre 1671, un singulier personnage « amoureux de gloire, dit Jules Carlez, bâti physiquement et moralement de telle façon que, malgré ses bonnes intentions, il ne pouvait atteindre qu'au ridicule », cédant aux instances de Marin le Bourgeois, maître de chapelle en cette paroisse, donna une rente de 45 livres tz. pour fonder un prix annuel de musique. C'était Michel de la Mare du Désert, sieur de Saint-Martin, marquis de Miskou, de par l'achat fait par son père d'un titre de noblesse au Canada, docteur en théologie, protonotaire apostolique à la suite d'un voyage à Rome, né à Saint-Lô le 1er mars 1614, et, pendant quelque temps, recteur de l'Université.

La rente, d'après le contrat notarié, devait fournir un prix annuel décerné au musicien qui aurait composé le meilleur motif en l'honneur du Saint-Sacrement. Ce prix consistait en un flambeau d'argent, de la valeur de 30 livres tz., gravé aux armes de l'abbé de Saint-Martin : 3 glans, 3 coquilles et un chapeau de protonotaire; 15 livres tz restaient pour les frais du concours. Pompeuse fut la première circulaire, datée du 26 octobre 1671 :

Adsunt dies triumphales, venite ad cantus, properate ad sonos, festinate ad melos : sonent cytharae, pulsentur tympana, resonent organa dulciter.

Marin le Bourgeois faillit, dès l'année suivante, par un procédé inqualifiable, anéantir ce puy de musique dès son berceau. Non seulement il donna lui-même le texte, le sujet à traiter, mais encore, établi juge du concours, il réussit à s'en faire décerner le prix ! Il faut lire dans l'étude de Jules Carlez les véhémentes protestations des concurrents, celles de Louis Bouteiller, maître de musique de la cathédrale du Mans, de Bourgaut de Beauvais, du chanoine Goupillet de Langres, etc. Le vaniteux Le Bourgeois fut honni, vilipendé, défié à un tournoi musical par le musicien manceau qui, à l'âge de 15 ans, quittait son rochet d'enfant de chœur pour endosser le surplis de maître de chapelle. Bref, après un nouvel examen, Bourgaut, Bouteiller et Goupillet remportèrent le

Digitized by Google

prix, c'est-à-dire 3 bagues en or, aux armes de M. de Saint-Martin, payées par le flambeau d'argent qu'il avait fait fondre.

Le Président du Puy devait composer, ou faire composer, une poésie latine en l'honneur de Sainte Cécile et du fondateur, poésie figurant dans le placard adressé aux musiciens avec le sujet du motet. En 1674, le sujet était *Agnus innocens opima victima*, etc., et la poésie :

Adeste vates, unanimi choro
Sonanda laus est debita Numini :
Adeste, *Sammartinus* instat
Castaliis dare jus musis, etc. (Signé RAULT).

Bourgaut, le lauréat, obtint le flambeau d'argent, exposé sur une table pendant le chant du motet récompensé, en présence du Chapitre de Beauvais et des notabilités de cette ville.

Loyseau, organiste de la cathédrale de Tours, l'emporta, en 1675, sur ses 14 compétiteurs et Philippe, de Bayeux, eut le second prix. Le *Puy* se trouvait alors dans toute sa gloire, plus de 2.000 personnes se pressaient dans l'Eglise Saint-Pierre de Caen afin d'y entendre les œuvres couronnées. Philippe, de Bayeux, triompha en 1676 ; Cousin, de Saint-Malo et Cousin, de Mortain en 1677. L'abbé de Saint-Martin avait abandonné la Présidence, exercée par lui depuis la fondation, au commandeur de Bretteville-le-Rabet. A cause des cérémonies semblables établies à Rouen, Evreux, Abbeville, le Mans, Angers, Saintes, Alby, Arras, Béthune, Courtray, etc., probablement d'une réputation supérieure à celle de Caen, on remit le jugement au 21 décembre, fête de Saint Thomas. Le maître de chapelle du Mans, Louis Bouteillier, eut le premier prix pour son motet *Attendite omnes ad magnum*, et Loyseau, de Tours, le second prix récompensé par un anneau d'or armorié, offrande de M. de La Cour, président du Puy et Président de la Chambre des Comptes, de Paris. Mais M. de Saint-Martin ayant obtenu du Parlement un arrêt réglant la dépense de la présidence, il y eut pénurie de candidats à cet honneur, car se vérifiait le proverbe *honor, onus*. Ajourné en 1682 le concours fut remis encore les deux années suivantes. Il tomba, surtout, par les extravagances du pauvre fondateur et sous le ridicule d'une mystification, d'une ambassade prétendue du roi de Siam, lui apportant le bonnet de mandarin avec le titre de médecin du

Digitized by Google

monarque Siamois. Un ouvrage rarissime de l'abbé Porée (1) raconte cette amusante aventure, avec les noms de tous ceux qui y participèrent.

***

PUYS DE SAINTE CÉCILE

Evreux (1575-1680 ?)

Si Jules Carlez nous a donné quelques détails sur le Puy de musique de Caen, M. Chassant, de son côté, a publié toutes les pièces importantes sur celui d'Evreux. Contrat de fondation, articles supplémentaires. réglement du Prince de ce Puy avec ses charges, noms des fondateurs, des lauréats de 1575 à 1589, personnages originaires de la fondation ; noms des Princes, des confrères décédés et des services acquittés depuis la fondation ; état des deniers dus pour la fondation du service et du Puy de musique ; conditions du concours et ses prix ; affiches à rédiger avec *semonces en latin et françois*, etc.

Cette dernière condition, seule, nous autorise à rattacher ces puys de musique aux *palinods* poétiques, quoique ces pièces latines ou françaises ne fissent point partie du concours, mais uniquement de sa publicité, sans donner lieu à aucune récompense. Bien que fondée l'an 1571, cette confrérie ne donna ses prix de musique qu'en 1575, date de l'érection du Puy sous le Principat de Louis Le Mercié, vicomte d'Evreux, ainsi que le prouve la note suivante : « Soubz icelui de l'accord et permission « de messieurs de Chapitre se tint le premier Puy en la maison « des enffans de chœur, et fut assisté de Me Jacques Preston, du « pays de Flandre. bassecontre excellent, appartenant pour lors « à monsieur de Braban, abbé de Vallemont. »

Six prix furent donnés aux candidats suivants :

Orlande de Lassus, flamand, maître de musique du duc de Bavières (*L'Orgue*) ;

---

(1) *La Mandarinade, ou Histoire comique du Mandarinat de M. l'abbé de Saint-Martin*. La Haye 1738-1739, 3 vol. in-12. La première partie a été réimprimée à Caen, chez Manoury fils, en 1769, un vol. in-12.

Digitized by Google

Raymond de la Cassaigne, gascon, Me des enfants de N.-D. de Paris (*La Harpe*) ;
Jacques Salmon, picard, chantre et valet de chambre du Roi (*Le Luth*) ;
Nicolas Millot, l'un des maîtres de musique du Roi (*La Lyre*) ;
Eustache du Caurroy, l'un des chantres de la chapelle du Roi (*Le Cornet*) ;
Jehan Boette, Me des enfants de chœur de N.-D. d'Evreux (*Le Triomphe*).

Les deux premiers lauréats avaient composé sur un sujet latin (*Domine Jesu Christe qui cognoscis* et *Quis miserebitur tui Jerusalem*), les quatre derniers sur des motifs français (*Je meurs pensant en ta douceur ; — Les espiz sont à Cérès ; — Rosette pour un peu d'absence* ; — *Heureux qui d'équité*).

Chaque prix portait une devise ainsi conçue :

ORGUE : *Pectora plena deo rapis, atque sano inseris astris.*
HARPE : *Protinus ad numeros mens acta furore quiescit.*
LUTH : *Est numeris mens læta tuis et plena quiete.*
LYRE : *Legit amor tua plectra, potes nam solvere curas.*
CORNET : *Pectora mœsta moves dum cœlos aëre findis.*
FLUTE : *Tibia læta jocos : et Bacchi munera vitis.*
TRIOMPHE : *In te omnis chorus hinc virtus tua clara refulget.*

Aux pieds de l'image de sainte Cécile il y avait :

Tropheum virginitatis ergô.

Chaque prix, fait en forme de bague ovale, portait au bas le nom du Prince de l'année, puis pour les cinq premiers :

Victori ad aram Ebroicensem N... principe, anno, etc.

et pour les deux derniers :

Certanti ad aram Ebroicensem N... principe, anno, etc.

Sitôt l'examen terminé et le jugement rendu, le Prince, accompagné des fondateurs et des confrères, se rendait avec les chantres devant le grand portail de Notre-Dame d'Evreux, et là, on chantait à haute voix les motets récompensés, puis le doyen du *Puy* en nommait les auteurs. Pour les chansons l'audition se faisait au retour dans la cour des enfants de chœur, après quoi on procla-

Digitized by Google

mait les lauréats. Un modeste souper terminait la cérémonie en signe d'union fraternelle, chacun apportant sa nourriture, sage mesure qui, en ne grévant ni la confrérie, ni le Prince, évitait ainsi l'écueil contre lequel se brisèrent quelques *Palinods* normands.

Cette remarque nous amène à cette question : quelle fut la durée du *Puy de musique d'Évreux ?* M. Chassant n'a pu y répondre, faute de documents. Il existait certainement encore après 1678, puisque la cérémonie de celui de Caen fut remise au 21 décembre à cause de sa coïncidence avec celui d'Evreux et de Rouen. D'un autre côté une note, extraite de l'obituaire de la cathédrale, inscrite comme appendice dans le cahier in-4° publié par Alph. Chassant, mentionne au 23 novembre 1774 : *Post. laud. mis. obitus pro fratrib. confrat. S. Cœciliæ can. 2 l. capell. 1 l. d. Bur. fabr.*, preuve certaine de l'existence sinon du *Puy de musique*, du moins de la confrérie qui lui était antérieure et qui lui aurait survécu.

* * *

PUYS DE SAINTE CÉCILE

Rouen (1601-1708).

Cette confrérie, devenue au XVIIe siècle le *Puy de Sainte Cécile* à Rouen, fut plutôt un concours de musique, comme celui d'Evreux, qu'un *Puy* de poésie. Dom Pommeraye est le seul auteur qui en fasse mention. Les statuts, d'après lui, sont du 23 novembre 1601, confirmés par le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, en son château de Gaillon, le 19 mai suivant.

« Les poètes, ajoute notre bénédictin, se mirent aussi de la « partie pour célébrer dans leurs vers la reine de la musique. Les « pères jésuites, Commire (Jean) et Delarue (Charles), dédièrent « plusieurs odes aux princes du *Puy*, qui se recrutaient parmi « les magistrats et les hauts dignitaires du clergé. »

Parmi ces princes on connaît : Jean Hamel ; M. de Saldaigne d'Incarville en 1586 ; Charles de la Rocque, abbé de la Noë, en 1585 ; Henri de Boyvin, bienfaiteur du *Puy* en 1630 ; François Cabart, en 1620 ; Etienne du Fieux, chanoine de Rouen ; Caradas, chantre, prince en 1644 ; Bernard le Pigny, prince en 1633, etc.

L'abbé Guiot ne nomme qu'un seul candidat, au concours du

Digitized by Google

Puy Sainte Cécile, Jean Le Sueur, chanoine des Quinze-Marcs, qui, malgré son titre de maître de musique en la cathédrale de Rouen, cultivait encore les Muses puisqu'il remporta une palme au *Puy de la Conception* en 1669.

Taillepied raconte dans son curieux ouvrage des *Antiquitez et Singularitez de la ville de Rouen* qu'il assista, en 1586, à la séance publique du *Puy de Sainte Cécile*, la veille de cette fête « lorsque le sieur de Saldaigne, comme Prince, présidait au Puy, afin de salarier en bon prix les meilleurs chantres ».

Cette séance se tint plusieurs fois à la Maîtrise de la Cathédrale, puis, à cause de certains désordres, dans la salle du Chapitre. Un banquet, aux frais du prince et des associés, en était le complément obligatoire, comme il convient en Normandie.

De même que pour le *Puy de la Conception*, le luxe de ce repas devint cause de ruine pour la confrérie (1), malgré de nouveaux

---

(1) En 1645 *La Muse Normande* se plaignait déjà « que les anciennes coustumes s'abolissent, et que le puy de saincte Cécile, qui se célébrait si cérémonieusement, avec des prix pour les meilleurs Musiciens, est entièrement abbatu ».

O temps passé, par une reigle antique,
No z' onoret en lieu devotieux
Sainte Cécile, et d'un devoir pieux
Ceux qui fesest le mieux à la musique
En emportest plusieurs prix glorieux.
. . . . . .
Pourquoi quitter su concert armonique,
Qu'est provenu du tourniment des cieux ?
Avest ty beu de ce fleuve oublieux
Qui leur donnet cette humeur litargique
Qui les rendet si tristes à no z'yeux ?
. . . . . .
No n'eust pas dit, en oyant leu canchons
La Musique est en stens chy tresalée. (ligne palinodique).
(*La Muse Normande*, t. IV, p. 57-59).

Ceci n'est pas étonnant puisque l'année précédente, nous dit Dom Pommeraye, « M. Caradas, chantre de Saint-Ouen, étant Prince du Puis qui tenoit pour les Religieux de cette Abbaye dans leur Eglise, ne s'étant présenté personne pour entrer en la Confrairie et en faire les frais, les Princes acceptèrent que ceux qui voudroient entrer ne seroient point

Digitized by Google

statuts, en 1660. « Ce fut pour remédier à ces abus, dit dom « Pommeraye, que messieurs Du Four, abbé d'Aulnay, chanoine « et trésorier de la cathédrale; Robert Le Cornier de Saint- « Hélène, grand archidiacre ; Bernard Le Pigny, archidiacre du « Grand-Caux, etc., s'assemblèrent l'onzième d'octobre 1660 ; et « reconnaissant que comme par le passé, les grandes dépenses « avaient refroidy la piété des fidèles de s'engager dans cette sainte « société, ils voulaient y remédier, ayant à cet effet arrêté par « entre eux et pour l'avenir, que qui que ce soit des princes qui « aurait donné son nom à la dite confrairie serait quitte de tous « dépens pour 150 livres, sans que l'on put exiger de lui aucune « somme plus grande, et que lesdits sieurs princes seraient « exhortés de ne se piquer d'aucune jalousie ni émulation, qui « put un jour détourner ceux qui auraient dessein de s'y mettre ; « et comme la confrairie a un revenu et un fond assez considé- « rable, ils autorisaient le prince à prendre de ce fond de quoy « suppléer aux frais, si ladite somme de 150 livres n'y pouvait « satisfaire. »

Mais la confrérie décline d'année en année : à partir de 1678 la fête se célèbre à Saint-Michel et non à la cathédrale; en 1708, nouvelle tentative de restauration : « Vu que depuis plusieurs années la fête de Sainte Cécile a été entièrement négligée. » Vains efforts, le *Puy* ne put se relever et les chanoines disposèrent, à leur gré, des 700 livres de revenus.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux.

HUREL (abbé) : *La Vierge et les Palinods du moyen-âge* dans les *Annales archéologiques*, 1861 et 1862.

MARCHANGY (DE) : *La Gaule Poëtique*, t. VI, p. 410 à 420. Paris, F. M. Maurice, 1825, in-8, 4e éd.

---

obligez de faire les frais qu'après cinq ans pendant lesquels ils seraient faits des deniers provenans de la Confrairie. »

Pas de prince non plus en 1651, et à partir de 1653 on fut de longues années sans pouvoir en trouver.

Digitized by Google

LE CLERC (Victor) : *Histoire littéraire de la France au* XIVe *siècle*, 2 vol. in 8. Paris, M. Lévy, 1865.

MÉNAGE : *Dictionnaire Etymologique*, au mot *Palinod*. Paris, Jean Anisson, 1694, in-folio.

ASSELINE (David) : *Les Antiquitez et Chroniques de la ville de Dieppe*, publiées par MM. Hardy, Guérillon et abbé Sauvage. Dieppe, 1874, 2 vol. in-8, t. I, pp. 176, 241 ; t. II, p. 132.

GUIBERT (Michel-Claude) : *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe*, publiés par Michel Hardy, 2 vol. in-8, Dieppe 1878. T. II, pp. 309, 317 et 322.

TAILLEPIED : *Les Antiquités et Singularités de la ville de Rouen*, réimprimé par l'abbé A. Tougard. Rouen, 1901, L. Gy., pp. 104, 115.

FABRI (Pierre) : *Le grant et vray Art de pleine rhétorique*, publié par A. Héron, 3 vol. in-8. Rouen, E. Cagniard, 1890. *Passim*.

FERRAND (David) : *Inv. gén. de la Muse normande*, Rouen, 1655, 5 vol. in-8 *passim*. Collect. de la Soc. Rouen, des Bibliophiles.

FARIN : *Hist. de la ville de Rouen*. Rouen, Jacq. Heravlt, 1668, t. II, pp. 59 68 et 297-299.

SAINT-ANSELME : *Miraculum de Conceptione Sanctae Mariae*. Opera, p. 507. Paris, 1721, in-fol.

LA FRANCE LITTÉRAIRE (par les abbés d'Hébrail et De La Porte, continuée par l'abbé Guiot) Paris, 1769-84, 4 vol. pet. in-8°.

MILLIN : *Antiq. Nationales*, t. III, 1791, n° XXXI, p. 12-14.

LANGLOIS (E.-H.) : *Essai hist. et descript. sur la peinture sur verre*. Rouen, Ed. Frère, 1832, in-8, pp. 57-62.

TOULMON (Bottée de) : *Des Puys de Palinods en général et des Puys de musique en particulier*. Revue Française, t. VII, 1838, pp. 102-115.

FÉRET (Ch.-Th) : *Le Palinod de Normandie* [Puy de la Conception, fondé à Rouen en 1074. — Puy de l'Assomption, Dieppe, XIIIe siècle. — Palinod de Caen, 23 oct. 1527]. Acad. des Palinods restaurée par la Soc. des poètes normands en 1904, in-12, Rouen, 1904, 48 pp. (1)

---

(1) VIe CONCOURS DU PUY DES PALINODS DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, rétabli par le cercle artistique des Philippins en 1909; n'a conservé que

Digitized by Google

MAUDUIT (le Père), oratorien : *Mélanges de diverses poésies*, Lyon, 1681, in-12 [3e partie : *Palinods de Rouen et de Caen*].

MORERI (*Supplément au Grand Dictionnaire de* —) : Très bon résumé, au mot *Académie*, sur les Palinods de Rouen et de Caen.

GODESCARD : *Vies des Pères, Martyrs et autres principaux Saints*, au 8 décembre, p. 173, note donnée par l'abbé Guiot.

TOUGARD (abbé) : *Les trois siècles palinodiques* ou *Histoire générale des Palinods de Rouen, de Dieppe*, etc., par Jos.-André Guiot, 2 vol. in-8. Rouen, 1898.

ADAM (abbé J.-L.) : La fête de l'Immaculée-Conception, dite « fête aux Normands », etc. Cf. *Revue Catholique de Normandie*, Ve année. p. 367 [Palinods de Rouen et de Caen, pièce de Jean Chappé. 1re couronnée et ode de Malfilâtre].

GUIOT (Jos.-André) : *La France littéraire*, t. IV et *Nouveau supplément à la France littéraire*, pp. 117-126.

BEAUREPAIRE (Eug. de) : *Les Puys de Palinod, de Rouen et de Caen*, ouvrage posthume, publié par Ch. de Beaurepaire, avec une lettre de Léopold Delisle. Caen, Delesques, 1907, in-8, avec 3 phototypies, 403 pp.

---

la partie religieuse de son programme. L'assemblée a eu lieu le 7 décembre 1914 au soir. Rapport de M. Ed. Moutier, allocution de M. l'abbé Loriquet ; cantilène à la Reine des Palinods ; salut du T. S. Sacrement et prière pour les 70 Philippins soldats.

(*Bulletin Rel. de Rouen*, 12 décembre 1914).

VIIe CONCOURS DES PALINODS. L'antique tradition du concours poétique de Palinods, restaurée en 1909 par le Cercle artistique des Philippins, n'a pas été interrompue par les événements. Les 80 Philippins soldats ont demandé à leurs camarades de la continuer en leur nom.

Le VIIe concours a donc eu lieu : les prix seront proclamés mardi prochain, 7 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, maison des Philippins, 18, rue Saint-Romain. La séance littéraire sera présidée par M. G. de Beaurepaire, de l'Académie de Rouen ; elle comprendra : 1o un discours par M. Bernard Caumont, président du Puy de Palinods; 2o un rapport sur le concours par M. l'abbé Bourgeois; 3o une allocution de M. G. de Beaurepaire.

A la suite cérémonie religieuse à la chapelle dorée des Philippins.

(*Journal de Rouen*, 5 décembre 1915).

Digitized by Google

FRÈRE (Edouard) : *Une séance de l'Académie des Palinods en 1640, discours suivi des poésies palinodiques de Jacqueline Pascal, de Pierre-Antoine et Thomas Corneille.* Rouen, Le Brument. 1867, in-8 de 49 pp. Consulter également sa *Bibliographie* très documentée sur les pièces palinodiques, ainsi que celle de LEBRETON et de Mme OURSEL.

REVUE FRANÇAISE (juin 1838) : *Des Puys de Palinods en général et Puys de musique en particulier*; article signé : Bottée de Toulmon, à propos de l'étude de MM. Chassant et Bonnin sur le *Puy sainte Cécile d'Évreux.*

BRETTEVILLE (Alph. de ?) : *Le Puy de la Conception de Nostre-Dame fondé au couvent des Carmes à Rouen, son origine, érection, statuts*, etc. s. l. s. d. (vers 1614), 1 vol. in-8 [Catalogue de la Bibl. de Mgr J. Loth, n° 322].

BEAUREPAIRE (Charles de Robillard de) : *Extrait d'un Recueil d'arrêts du Parlement de Normandie de 1655 à 1672* [Règlement pour le Palinod de Caen], Bull. de la Soc. de l'Hist. de Norm., 1875-80, pp. 13-18.

Abbé CH. GUÉRY,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

M. LEFRANÇOIS

CURÉ DE NOTRE-DAME DE SAINT-LO

Et l'administration de cette paroisse (1723-1762)

(Suite et fin)

IV

C'est le 21 juillet 1748 que nous voyons pour la première fois un personnage que nous croyons être l'agent principal des querelles qui vont renaître, le sieur de La Barre-Dubois « licencié aux lois ». Les adversaires du Curé prétendent que celui-ci en a fait son homme lige. Ils l'accusent en même temps de ne pas pratiquer la religion catholique. L'auteur d'un factum adressé à Mgr l'Intendant de la généralité de Caen insinue même qu'il est protestant (1). Quoi qu'il en soit du culte auquel il appartienne en réalité, c'est un homme intelligent et actif. Jusqu'à sa mort, soit comme trésorier en charge, soit comme porteur de procuration de ses successeurs, il reste le personnage agissant de l'administration fabricienne, à un moment où celle-ci doit se débattre contre ses adversaires dans deux ou trois procès, les « gens du Roi » et l'intendant, au moment où il faut réunir beaucoup d'argent pour remettre en état les couvertures de l'église, trop longtemps négligées, qui laissent tomber l'eau sur les voûtes.

Son premier soin consiste et il agit en cela conformément aux

(1) Cependant, nous avons trouvé, dans le registre des conversions opérées par les PP. Pénitents, le nom de Jean-Jacques La Barre-Dubois (20 novembre 1685) que nous croyons un ancêtre de l'ami de M. Lefrançois. Il est vrai que je n'aime pas beaucoup les conversions qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes. Elles n'étaient pas toutes motivées par des considérations spirituelles (voir archives départementales de la Manche, H. Rel. Pénitents). Les La Barre-Dubois (archives de la Fabrique) avaient été dépositaires des fonds du synode.

Digitized by Google

intérêts de tous, à mettre en cause le sieur de l'Ecluse, fieffataire de la chapelle Saint-Joseph « pour le forcer à faire réparer la couverture de dessus icelle ». Le second, dans la même séance, c'est de payer à M. le Curé le reliquat à lui dû de sommes qu'il a avancées pour solder des travaux exécutés à l'église. L'assemblée ratifie la méthode jusqu'alors employée. Le Curé commande les travaux, les dirige; et le Trésorier le rembourse sur le vu des quittances de ces derniers. Personne, sauf Bazire, dont nous avons raconté les scrupules, ne trouvait à redire à cette manière d'agir, ou du moins les procès-verbaux ne portent pas trace de réclamations présentées en séance.

Le 24 août 1749, les hostilités reprirent, M. La Barre-Dubois, trésorier en exercice, demandait que l'on procédât immédiatement à la nomination de trois marguilliers trésoriers, destinés à remplacer ceux dont les pouvoirs allaient expirer à la Saint-Michel prochaine. Il est juste de reconnaître qu'il invoquait la coutume, que, depuis longtemps, c'était aux environs de cette date du 25 août que se faisaient les remplacements. Mais il avait compté sans un arrêt récent du Parlement de Normandie, qui modifiait du tout au tout les habitudes reçues.

Lorsque M. La Barre-Dubois voulut passer au vote, M. Le Monnier de la Macherie, procureur du Roi en l'hôtel de ville, se leva pour protester contre le choix de la date de cette opération qu'il trouvait prématurée et inopportune. La plupart des commerçants de Saint-Lô étaient à la foire de Guibray et ne pouvaient prendre part à l'élection. Il suffirait de pourvoir au remplacement des officiers sortants huit ou quinze jours avant l'expiration de leurs pouvoirs. Comme il ne s'agissait que d'un délai assez court, il est permis de supposer que M. Le Monnier de la Macherie, porte-parole d'un parti d'opposition qui cherchait les moyens de se manifester, désirait gagner du temps. Le renvoi de la nomination fut prononcé, du consentement de M. Lefrançois, et la discussion reprit le 31 août. Elle dut être violente et confuse; car, après le rapport présenté et signé par La Barre-Dubois, nous lisons cette phrase :

« Vu que personne n'a voulu délibérer, et que M. le Curé s'est retiré, vu le trouble apporté par plusieurs des paroissiens et étrangers qui voulaient établir des nouveautés dans la fabrique suivant leur caprice..... »

Digitized by Google

N'oublions pas que c'est La Barre-Dubois qui tient la plume, et que les aménités contre les « étrangers, qui voulaient établir des nouveautés dans la fabrique suivant leur caprice, » n'appartiennent guère au style impartial que doit s'imposer tout rédacteur d'un procès-verbal réellement honnête et documentaire. En réalité, il ne s'agissait ni de nouveautés, ni de caprice, mais, comme nous verrons bientôt, de l'application d'un arrêt du Parlement de Normandie.

M. Lefrançois dut être fort ennuyé de cette levée de boucliers : elle était en effet dirigée contre un agent complaisant dont nous allons voir l'action se développer pendant la période qui va suivre.

La méthode de travail de M. le Curé était ainsi établie : pour les affaires courantes ou le contentieux, M. La Barre-Dubois prend toute l'initiative ; il organise les séances, leur ordre du jour, ainsi qu'en font foi les procès-verbaux. Il discute avec les adversaires du Trésor, amorce la procédure. Quant aux travaux à exécuter à l'église, il semble que M. Lefrançois s'en soit réservé la direction. Nous avons déjà signalé une discussion élevée à propos de l'emploi de fonds provenant de dons expiatoires, sur lesquels il avait refusé de fournir des explications. C'est à propos de semblables faits et de la complaisance de La Barre-Dubois vis-à-vis de ces prétentions, que le conflit va renaître (V. par exemple la délibération du 14 juin 1750).

V

L'échauffourée du 24 août n'avait amené qu'un seul résultat fâcheux : faire remettre la nomination des trésoriers nouveaux après l'échéance de la Saint-Michel. Les trois vacances ne furent comblées que le 14 juin suivant. Furent nommés, les sieurs Jean Enouf, Jean Gires des Fontaines, et Pierre-Jacques Dubois, apothicaire, dont les pouvoirs devaient expirer le 29 septembre 1752.

Après la nomination de ces trésoriers, le sieur La Barre-Dubois n'avait plus de raison d'administrer les affaires du Trésor. Cet homme ingénieux trouva moyen de se perpétuer dans des fonctions qui lui conféraient une certaine importance. Nous le verrons à l'avenir prendre la parole et tenir la plume, comme « vicegérant » du sieur Enouf, tant pour lui que pour le sieur Jean

Digitized by Google

Gires Desfontaines, et le sieur Pierre-Jacques Dubois, ses collègues trésoriers pour les deux années suivantes. Grâce à cet artifice, il reprend la rédaction de ses rapports, rédaction, il faut le reconnaître, très claire et ordonnée. C'est lui qui a désormais la prétention de représenter à lui seul toute l'administration fabricienne. L'assemblée, dans les premiers temps, adopte ses propositions; les signatures sont nombreuses. Une fois de plus, la paix semble rétablie. Le Curé croit avoir conjuré l'attaque.

On doit remarquer que, pendant cette gestion, sous une direction unique, tous les bancs placés dans l'église sont reloués à des prix avantageux, grâce à une procédure d'adjudication qui permettait deux ou trois surenchères successives de quinzaine en quinzaine.

VI

Le 8 octobre 1752, M. La Barre-Dubois, toujours comme vice-gérant du trésorier en exercice, avait préparé le procès-verbal de la séance et proposé, bien qu'un peu tardivement, la nomination de trois marguilliers trésoriers, au nom desquels il comptait vraisemblablement prendre la parole. Mais un incident — était-il inattendu? — se produisit.

Le procureur du Roi à Saint-Lô, M Morel, se présenta, demandant application de l'arrêt de la Cour du Parlement de Normandie, en date du 26 juillet 1751, qui prescrivait la nomination d'un marguillier d'honneur, d'un marguillier comptable, et d'un marguillier conseil, il inscrivit lui-même sur le registre et signa sa réquisition.

Cette intrusion du Parlement dans les fonctions administratives n'était pas considérée comme aussi irrégulière à cette époque qu'elle le serait de nos jours. Les limites entre les deux pouvoirs n'avaient jamais été fixées d'une manière précise, et l'indécision qui régnait en semblable matière avait été souvent la cause de conflits entre la Royauté et le Pouvoir judiciaire. Mais, en matière d'administration des intérêts des Fabriques, il semble que le droit du Parlement n'ait pas été contesté. Du reste, ce n'était pas au Curé de la paroisse de soulever le conflit. C'est pourtant ce qu'il fit.

Il protesta contre l'innovation; mais commença par représenter

Digitized by Google

une fin de non-recevoir; la convocation ne portait pas la délibération sur la question soulevée par M. le Procureur du Roi. Le délai de la quinzaine était requis par les règles de procédure fixées par le Parlement lui-même. En tout cas, M. Lefrançois annonça son intention d'appeler de la réquisition de M. le Procureur du Roi devant le Procureur général.

Après une discussion assez vive entre M. Lefrançois et M. Morel, MM. Dubois, le trésorier, et le vice-gérant, insistèrent pour la nomination des trois trésoriers suivant l'ancien usage. M. Dubois, apothicaire, désirait très vivement être débarrassé de sa fonction, M. La Barre-Dubois, au contraire, aspirait à continuer sa gestion occulte sous un prête-nom nouveau. M. Lefrançois, à la suite d'une harangue très animée, obtint ce que souhaitait son homme de confiance : on désigna comme trésoriers comptables, MM. Thomas Veniard, marchand drapier, Thomas Saint, orfèvre, et Damemme, armurier.

Ne pouvant vaincre l'opposition de ses adversaires, M. Morel déclara alors « se retirer » vers le lieutenant général du bailliage, qui était alors M. de Gournay.

La délibération portant nomination des trésoriers n'est signée que de deux personnes, M. de La Barre-Dubois, vice gérant et Dubois apothicaire, trésorier sortant.

Le 7 janvier 1753, eut lieu une nouvelle rencontre entre les partisans de M. le Curé et des trésoriers sortants et ceux du procureur du Roi. Nous n'avons trouvé aucune trace d'une satisfaction donnée en séance à la requête de M. Morel ; mais, dans une requête présentée à M. le Bailli du Cotentin, en date du 14 juin 1753, dont nous avons trouvé copie dans nos papiers de famille. — l'arrière-grand-père de celui qui écrit ces lignes faisait campagne avec le Procureur du Roi et M. Le Menuet de Champeaux — nous lisons que : « le ... du mois de ....., mil sept cent cinquante-deux. la paroisse fut convoquée pour nommer des marguilliers comptables sous la présidence de M. le Curé. Les suppliants, qui avaient vainement demandé la convocation pour nommer un marguillier d'honneur, crurent qu'ils pouvaient dans cette assemblée en nommer un. M. le Curé s'y opposa, sous prétexte que la délibération n'était pas annoncée à cet effet. L'impossibilité de lui en faire annoncer une détermina la paroisse à user du temps et de l'occasion. M. Le Menuet de Champeaux, lieutenant général au

Digitized by Google

bailliage de cette ville, fut nommé d'une voix unanime à l'exception de M. le Curé, qui, vu son opposition, fut assigné au bailliage pour voir homologuer la nomination de M. de Champeaux. La réflexion fut trop favorable à M. le Curé, pour lui permettre de présenter un jugement, et de soutenir une opposition que son cœur pouvait éprouver, mais que son esprit et le soin de sa gloire devaient blâmer. »

« La nomination de M. de Champeaux fut donc homologuée *nemine contradicente*. M. de Champeaux entra en fonctions ».

C'est ainsi qu'apparaît, entre deux actes de procédure et un désistement de M. le Curé, celui que les opposants ont choisi pour leur chef. En prenant possession de son mandat, il annonce que M. Duhamel, subdélégué de M. l'Intendant, a été nommé marguillier conseil.

Le combat s'engagea ce même 5 janvier 1753, sur l'exposé que M. La Barre-Dubois, toujours comme vice-gérant des trésoriers, présente à l'assemblée d'un procès pendant entre la Fabrique et les héritiers du sieur de la Lande, lequel avait, en 1684, donné au Trésor de l'église Notre-Dame plusieurs rentes hypothèques d'un revenu de 174 livres au denier 14, à charge de célébrer 15 messes hautes et divers services funèbres.

Par suite de la dépréciation des actions de Law, la rente avait été réduite, après une enquête conduite par Monseigneur de Matignon, évêque de Coutances, et le nombre des services restreint en proportion de l'argent resté disponible. Nous devons ajouter que le rapport de M. La Barre-Dubois, contrairement à l'habitude, n'est pas d'une clarté suffisante.

Après avoir entendu la lecture de ce *factum*, M. Le Menuet de Champeaux commença l'attaque. Il déclara protester contre les termes du procès-verbal que l'on venait d'entendre, procès-verbal qui n'avait été communiqué à aucun des délibérants. Il déclara ensuite que les ecclésiastiques, intéressés dans la question des fondations de la Lande, puisqu'ils y trouvaient leurs honoraires, n'avaient pas le droit de prendre part à la délibération. Le procureur du Roi et d'autres paroissiens réclamèrent à leur tour contre l'usage fait par le sieur La Barre-Dubois de sa procuration. La fonction de Trésorier était légalement gratuite, obligatoire et personnelle et ne pouvait être déléguée. M. Le Menuet de Champeaux accusa alors formellement M. La Barre-Dubois, « de ne faire

Digitized by Google

aucune exercice de la religion catholique, apostolique et romaine ». Il lui reprocha de se faire précéder par le bedeau quand il arrivait dans l'église, et de se faire encore reconduire par lui au moment où, les séances étant terminées, le service divin allait commencer, « ce qui cause un scandale public ». (Procès-verbal de la séance du 7 janvier 1753.)

L'assemblée, délibérant, interdit à M. La Barre-Dubois d'assister aux séances et d'y prendre part comme trésorier, et fit défense au bedeau de « lui rendre de pareils honneurs. »

Si nous en croyons le *factum* adressé à Monseigneur le bailli du Cotentin, M. La Barre-Dubois appartenait au culte réformé : « Que ne devrait-on pas attendre de cet illustre protestant, s'il était catholique ? » (*Factum penès nos*, déjà cité).

Le procès-verbal de cette séance se termine par la mention d'un vote qui contient en réalité un blâme pour M. le Curé. Il est signé de 26 personnes, nombre important et rare dans les autres délibérations. Les esprits évidemment étaient très montés. A la suite de la décision qui avait été prise, M. La Barre-Dubois déposa le registre des délibérations « dans le fermant au milieu du banc de l'œuvre », et se retira. M. Le Menuet de Champeaux apposa un scellé sur la serrure.

VII

A partir de ce moment, le Curé cesse d'assister aux réunions. M. Le Menuet de Champeaux prend la présidence. Le 14 janvier 1753 on décide que des députés seront nommés par le général de la paroisse pour représenter les absents ; ces députés auront voix délibérative, concurremment avec les membres du clergé paroissial, les anciens trésoriers et les auditeurs examinateurs des comptes.

Une convocation fut faite pour mettre à exécution cette délibération. M. Lefrançois, malgré son parti pris d'abstention, voulut participer à l'opération. Il indiqua les paroissiens qu'il entendait nommer députés, et signa sa liste de propositions. M. Le Menuet de Champeaux en présenta une autre à son tour. Les deux listes comprennent d'abord un certain nombre de notables, qu'il était impossible à aucun des partis d'éliminer ; mais chacun a combiné ses choix pour avoir une majorité d'amis ou de gens faciles

Digitized by Google

à mener. La liste de M. Le Menuet de Champeaux est cependant composée avec plus de méthode. Les classes sociales ne sont pas mélangées : en tête viennent les gentilshommes, puis les officiers au bailliage « les gens du Roi », les avocats, puis les commerçants. Le Curé, en éliminant les magistrats et les gens de loi, s'est condamné à ne présenter au public qu'un groupe d'hommes sans notoriété ni valeur. M. de Champeaux paraît avoir une suite plus décorative.

Le 1er décembre 1744 se présente une nouvelle occasion d'échanger ses dissentiments. « Sur la présentation faite par les sieurs Sansrefus et Bazire, trésoriers, qu'il serait de l'intérêt de la Fabrique et pour l'exécution des délibérations, que le présent registre en exercice actuel demeurât aux mains du trésorier, et « M. le Curé n'ayant pas voulu dire son sentiment », il est arrêté que, sauf les droits du Curé, le registre des délibérations, ainsi que tous les autres registres en exercice, pour l'avenir, resteront aux mains des trésoriers « comme étant chargé par leur administration de faire exécuter les délibérations y contenues... »

Voilà donc les partis bien et duement classés ; du côté du Curé, M. La Barre-Dubois, fortement soupçonné de protestantisme, et timidement, M. Dubois apothicaire, plus tard, M. Vieillard, avocat du Roi, subordonné de M. Morel, procureur du Roi, de l'autre, M. Bazire, trésorier, M. Le Menuet de Champeaux, auquel nous verrons se joindre M. Le Monnier, président en l'élection, et une grande partie — la plus importante — des anciens trésoriers, examinateurs des comptes, marguilliers, députés, et en tête de ce groupe, M. Morel, procureur du Roi, chef du parquet.

VIII

Le 2 février 1753, M. Le Menuet de Champeaux préside l'assemblée en l'absence du Curé : l'assistance est nombreuse. Le trésorier en exercice, au lieu de prendre l'initiative d'un rapport, comme le faisait La Barre-Dubois, répond aux questions de M. le Marguillier d'honneur. Au sujet des réparations à faire à l'église, il annonce que M. le Curé possède un procès-verbal d'estimation. Le custos, Isaac Auvray, est envoyé vers M. le Curé pour demander communication de ce procès-verbal, et revient porteur d'une réponse brutalement négative. M. Veniard, trésorier en exercice,

Digitized by Google

dit qu'il insistera de nouveau. On le délègue pour examiner les travaux à faire. Dans ces difficultés, il ne se fera pas admirer par la netteté de son attitude. Nous le verrons accepter de donner sa procuration à La Barre-Dubois.

Conformément à l'usage des personnages qui inaugurent une administration nouvelle, l'assemblée nomme une commission pour faire l'inventaire des meubles et ornements de la sacristie et des papiers et titres.

Cependant, à côté de ces mesures désobligeantes pour l'homme de confiance de M. le Curé, la majorité lui conserve sa confiance pour la direction des procès engagés, et confirme le mandat qu'il a reçu pour cet objet.

Aussi voit-on, le 18 février suivant, reparaître l'écriture du vice-gérant perpétuel. Il s'agit d'une contestation entre le sieur Thouroude, conseiller du Roi, garde des archives de la Chambre des comptes et finances de Normandie « au sujet du banc ou chapelle Saint-Clair, qu'il prétend lui appartenir contre tout droit ». Le rapport de Dubois expose l'état de la contestation, saisit l'assemblée de la demande relative à l'inventaire, puis propose la nomination de 3 membres comme examinateurs des comptes. Tout cet ordre du jour, par parenthèse, est rédigé au mépris des décisions récemment prises par l'assemblée générale de la paroisse, qui limitaient l'action du mandat reçu par La Barre-Dubois à la seule direction des procès en cours.

Aussi, dès que la lecture de cet exposé fut terminée, vit-on commencer une scène de la dernière inconvenance.

La Barre-Dubois, venu avec l'intention de braver ses adversaires et de continuer sa gestion, a pris la précaution de se faire accompagner de deux huissiers au Châtelet, qui assistent à la séance. L'un d'eux est ivre : tous deux répondent insolemment à M. Le Menuet de Champeaux, et se servent de leurs bâtons pour menacer les assistants. Malgré les observations de La Barre-Dubois, qui soutient énergiquement ses agents, de M. Lefrançois qui agit dans le même sens, mais avec plus de prudence, de M. l'abbé Chaulieu, qui se montre assez provoquant vis-à-vis du marguillier d'honneur, de M. Dubois, apothicaire, qui, ami de la paix, remarque que « l'on va délibérer du coq à l'âne », M. Le Menuet de Champeaux obtient des deux huissiers qu'ils se retirent. On lit alors un rapport des quatre commissaires nommés précédemment pour

Digitized by Google

l'examen des travaux à l'église. Nouvelle scène d'obstruction : M. Vieillard, que nous retrouverons plus tard soutenant le parti du Curé, fait appeler un notaire pour rédiger un procès-verbal contradictoire. Les assistants, gens paisibles, se refusent à délibérer dans ce tumulte.

Telle est la scène telle que la retrace le procès-verbal officiel. Le *factum* dont nous avons déjà parlé ajoute quelques détails assez pittoresques, qui ont trait à l'intervention de M. Vieillard.

Celui-ci monte sur le banc de l'œuvre, et déclare à haute voix qu'il arrive de Rouen, qu'il a vu M. le Procureur général, qu'il est chargé par celui-ci de veiller au bon ordre de l'administration de la Fabrique; celle-ci est auprès des membres du Parlement de Normandie « en fort mauvais prédicament ». Il alla même jusqu'à menacer du doigt M. Le Menuet de Champeaux.

Qu'y avait-il de vrai dans les allégations de M. Vieillard? Les documents ne nous renseignent pas à cet égard. Il n'est pas impossible que le Procureur général ait désavoué le Procureur du Roi, qui avait commencé les hostilités. Nous pouvons supposer que les paroissiens se laissèrent intimider par les discours de M. Vieillard; car nous voyons le Curé obtenir des marguilliers trésoriers comptables, sans que le procès-verbal signale une protestation, qu'une requête sera présentée à l'Intendant pour obtenir que l'on ne nomme pas de marguillier d'honneur. L'Intendant vint à Saint-Lô pour la revue des milices. Le Curé profita de l'occasion pour lui exposer ses griefs. Il est probable que le haut magistrat qui administrait la généralité pensa que le conflit devait être apaisé, et que l'application d'un arrêt du Parlement ne valait pas une guerre civile à Saint-Lô. Il convoqua chez le subdélégué, M. Duhamel, le Curé et M. le Menuet de Champeaux, et conseilla à ce dernier de se démettre de ses fonctions. Celui-ci, qui ne paraît pas avoir eu le désir de s'engager à fond dans cette affaire, obéit à la suggestion de l'Intendant et écrivit de sa main sur le registre :

« Du 29 d'avril 1753, chez M. Duhamel, subdélégué, consentons que la communauté de Saint-Lô nomme un autre marguillier d'honneur en notre place, ne voulant plus en faire la fonction.

« Signé : Le Menuet de Champeaux ».

Cette démission était un échec pour les adversaires du Curé,

Digitized by Google

qui avait engagé dans l'affaire, non-seulement La Barre-Dubois et ses huissiers, mais un des membres du clergé, l'abbé Chaulieu, qui fut assez provoquant vis-à-vis du marguillier d'honneur. Il s'était mêlé lui-même à la bagarre, y avait pris la parole tout en refusant de signer le procès-verbal; mais en se montrant docile à certains désirs de l'assemblée. Interpellé sur la question de l'inventaire des papiers de la Fabrique, il avait offert d'y coopérer, de prêter une chambre pour cet usage. MM. de la Templerie, Duhamel avocat, Boullet également avocat, Avisse, qui semblent avoir évité de prendre position dans la querelle, et De la Macherie, adversaire déclaré du Curé, composaient la commission. On peut supposer, non sans vraisemblance, que le Curé, se trouvant en présence de commissaires modérés dans leur attitude, avait tenu à se montrer conciliant vis-à-vis d'eux.

Quant à l'objet principal de la délibération, qui était la mise en adjudication d'un devis de travaux étudié par une commission précédemment nommée, La Barre-Dubois refusa de s'en saisir, remettant à une époque indéterminée l'exécution de réparations urgentes, et dont le retard était préjudiciable à la solidité de l'édifice.

Mais M. La Barre-Dubois devait être content. Il se perpétuait dans l'administration de la Fabrique.

IX

Le 8 avril 1753, éclata un nouvel orage. Le procureur du Roi, voyant que la délibération annoncée le 28 janvier dernier est oubliée, et que l'assemblée de la paroisse s'occupe de tout autre chose que de la régularisation de son personnel directeur, la requiert formellement de délibérer sur les chefs ci-dessus annoncés, et de procéder à l'élection des députés.

Alors se lève l'orateur du Curé, le sieur Antoine Vieillard, avocat du Roi au bailliage, et subordonné du procureur du Roi. Il prend la parole, et fait observer que la réunion avait été annoncée pour l'adjudication de la chapelle Saint-Clair et non pour une nomination de députés, que celle-ci ne pouvait avoir lieu dans la présente séance puisque l'objet d'une réunion doit toujours être annoncé quinze jours à l'avance.

La réplique n'était pas de l'invention de Vieillard. Nous avons

Digitized by Google

déjà vu le Curé s'en servir en semblable occasion; elle n'en était pas moins opportune pour écarter la nomination dont le Curé et ses partisans ne voulaient pas. Aussi le procureur du Roi, tout en relevant l'incorrection du procédé de ce membre du Parquet concluant contre son chef, se crut obligé de consentir à ce qu'on procédât à l'adjudication projetée; mais il maintint ses conclusions. Suivant son habitude, le Curé ne signe pas la délibération; du reste quelques-uns seulement parmi les assistants écrivent leur nom au pied du procès-verbal; plusieurs font des réserves.

Les opposants sentirent que leur attaque avait été inopportune. Nous avons vu que M. Le Menuet de Champeaux avait abandonné la lutte.

La Barre-Dubois recommença donc à diriger les délibérations.

Le 1er mai 1753, après avoir fait dûment annoncer au prône l'objet de la délibération qu'il soumet à l'assemblée, après avoir le matin même fait lire en chaire une requête présentée à Mgr l'Intendant au sujet des réparations à l'église, et sur la nécessité de nommer des architectes pour la préparation d'un devis, il ouvre la discussion. Les adversaires du Curé se sont repris cette fois. Ils font remarquer à leur tour l'irrégularité de la convocation, qui n'a pas été faite 15 jours avant la séance, comme l'ordonne le réglement. Ils exigent qu'il soit sursis à quinze jours pour statuer.

La question était d'ailleurs d'un intérêt capital. L'Intendant de la généralité, répondant à la requête, avait annoncé que la dépense serait payée au moyen d'une imposition frappant tous les possédants fonds de la paroisse. Il s'agissait, en dernière analyse, de réunir 40.000 livres. La chose était donc d'importance, mais le terrain d'attaque était encore mal choisi. C'était s'adresser à forte partie que de lutter contre l'autorité de l'Intendant. On prit un biais.

X

Les opposants présentèrent à leur tour un mémoire pour obtenir nomination d'un marguillier d'honneur en remplacement de M. Le Menuet de Champeaux. Ce mémoire, auquel nous avons déjà fait quelques allusions, est très long et très circonstancié, et sa lecture éclaire le texte, obscur parfois, des procès-verbaux. Grâce à lui, nous connaissons les dessous et les alentours de cette

Digitized by Google

question fort complexe. Les impétrants arguaient de nullité, en date du 13 juin 1753, toutes les délibérations récemment prises, alléguant des vices de formes dans les convocations, une pression exercée indûment sur les délibérants. Cette pièce est signée de noms considérables On y voit figurer : Duchemin de la Vaucelle, Mauger, substitut, Capelle, le chevalier Houel, gendarme, Le Trésor, greffier aux traites et quart bouillon, Genest, marchand, J. Lecluze, Le Monnier, président, Lasnon, Castel, brigadier de gendarmerie, Le Tellier du Hutrel avocat, Thouroude, conseiller garde archives pour le Roi en la Chambre des comptes de Rouen, Gohier de Prégohier, marguillier en exercice, de Lancien, capitaine de la bourgeoisie, Philippe Simon, lieutenant colonel de la milice bourgeoise, et auditeur des comptes de la fabrique, Boullenger, ancien trésorier, Le Heup, Simon apothicaire. Le Provost, Dumanoir, Lebas, d'Arthenay, Guillot...

Une convocation régulière fut lancée, et l'assemblée de la paroisse se réunit pour nommer un marguillier d'honneur. Ce fut M. Duhamel, subdélégué de Mgr l'Intendant, qui obtint la majorité des suffrages (41 voix sur 51 votants et 3 abstentions volontaires). 7 voix s'étaient égarées sur MM. de Champeaux, de la Templerie, et Duhamel avocat. Le subdélégué avait voté pour M. de la Templerie (20 mai 1754).

En tête des nombreuses signatures apposées au pied de cette délibération, figure le nom de M. Lefrançois. Les deux partis s'étaient tacitement entendus pour procurer une nomination triomphante au représentant de l'Intendant. Tout le monde voulait obtenir ses bons offices dans l'affaire qui allait être mise sur le tapis : la réparation de l'église et surtout la répartition des impôts à lever sur les propriétaires de la ville.

La trêve — y avait-il eu même trêve? — ne fut que de courte durée.

Le 23 septembre 1753, La Barre-Dubois, porteur de la procuration du sieur Veniard, trésorier en exercice, ayant reçu sommation d'avoir à se présenter devant notaire pour faire donner une copie authentique de la délibération du 20 mai, portant nomination de M. Duhamel aux fonctions de marguillier d'honneur, demanda l'autorisation qui lui fut accordée, de faire droit à cette requête, les opposants voulaient évidemment s'assurer si la nomination avait été inscrite au registre. En effet celle qui avait conféré

Digitized by Google

semblable pouvoir à M. Le Menuet de Champeaux ne l'avait pas été et, dans l'état des partis, pareille omission était à craindre.

Dans la liste des requérants, on est étonné de trouver le nom du sieur Touroude qui était en procès avec le Trésor pour la chapelle Saint-Clair. Les opposants avaient, ce nom en est une preuve, rassemblé autour d'eux toutes les personnes qui, de près ou de loin, désapprouvaient les agissements de La Barre-Dubois et de ses partisans.

XI

Il ne s'agissait pas seulement, dans ces discussions, de questions de préséance. Des intérêts graves étaient en jeu. Plus on avançait dans la discussion, plus les problèmes posés paraissaient insolubles. Il s'agissait de réparations urgentes à l'église, dont la couverture faisait eau de toutes parts.

On avait d'abord pris la question par le détail. On avait fait visiter, tantôt les charpentes, tantôt les voûtes, puis on avait reconnu qu'une étude d'ensemble s'imposait. Une commission d'architectes avait préparé un travail ; mais on ne voyait pas ce devis, soi-disant préparé par eux, mis en délibération. Le Curé Lefrançois avait ses entrepreneurs, son projet ; mais il se gardait de le mettre au jour : on se rappelle la scène qu'il provoqua, lorsque, sommé de déposer sur le banc de l'œuvre un procès-verbal de visite des travaux, il déclara ne pas posséder cette pièce, et ne parut pas à la séance. Il semble, d'après quelques indices, et notamment si l'on examine les réserves dont il accompagna sa signature lors de la délibération du 5 janvier 1755, qu'il ait adopté pour tactique un silence obstiné du moment que l'on ne semblait pas être d'accord avec lui sur le choix du personnel technique à préposer aux travaux.

Ce qui ajoutait aux difficultés de la situation, c'était le nombre des parties prenantes dans le paiement des réparations. Les chapelles étaient fieffées à certaines personnes qui y avaient le droit d'enterrer leurs défunts. En revanche — et ce droit était reconnu par une décision du bailliage — les fieffataires étaient tenus aux réparations de ces chapelles y compris les couvertures.

D'autre part, comme gros décimateur, l'abbé de St-Lô était tenu de réparer les couvertures du chœur et du « tour de procession »

Digitized by Google

Le Trésor de la Fabrique, et, à son défaut, le général de la paroisse, ou même dans certains cas, le général de la ville, devaient pourvoir aux dépenses ayant un autre objet: réparations aux clochers, aux surmonts, aux voûtes et aux gros murs.

Tous ces droits ne présentaient d'intérêt qu'autant qu'on pouvait les transformer en un versement effectif de deniers. Pour obtenir l'exécution des sentences ou des droits reconnus, des procès étaient engagés, tel celui qui concernait l'abbé de Saint-Lô; mais l'abbaye était en commande; les administrateurs avaient eu le talent de faire aiguiller le procès contre les successions des derniers abbés : l'évêque de Boulogne et M. de Targny. De là des délais interminables.

Les fieffataires des chapelles, gens de la localité, prenaient tous les moyens pour détourner d'eux l'exécution de la sentence du bailliage. L'un des trésoriers, M. Veniard, s'était laissé persuader qu'il n'existait pas d'état en règle des détenteurs des chapelles, et que ce défaut l'empêchait d'agir. Il alléguait aussi le manque de fonds pour faire les assignations nécessaires.

L'Intendant de la généralité, quand il connut toutes ces difficultés, et l'impuissance ou l'incapacité des administrateurs de la Fabrique, et qu'il fut en possession d'un devis de travaux de réparation dressé par MM. de la Duquerie et Pinel architectes, en date du 18 juin 1753, ordonna que ce devis serait mis en adjudication le 23 février 1754. L'adjudication eut lieu en effet par devant M. le subdélégué, et ce fonctionnaire ordonna l'imposition de la somme de 11.676 livres. Etait-ce ce projet que M. le Curé avait refusé de soumettre à l'assemblée de la paroisse le 2 février 1753?

XII

Il semble résulter de la lecture du procès-verbal de la séance du 27 janvier 1755, que ce projet avait reçu l'approbation de M. Lefrançois. Cependant nous n'osons l'affirmer.

En tout cas il ne rencontra pas l'adhésion de l'assemblée de la paroisse. Ce même jour voici la décision qui fut prise, contrairement, semble-t-il, à l'opinion de M. le Curé.

« Sur quoi la paroisse délibérant, il a été arrêté d'une voix unanime, que les trésoriers en charge demeurent autorisés de

Digitized by Google

présenter, au nom de la paroisse, requête au Conseil contre ledit arrêt (du subdélégué) et tout ce qui a été fait antécédemment, à laquelle fin ils envoieront tout ce qui a été signifié à la paroisse, tant de la part du sieur La Barre-Dubois, que du sieur Curé de cette paroisse, et Pinel, comme aussi les exploits de protestation signifiés le 30 juin 1753, et autres pièces postérieures, à M. Hecquard, avocat au Conseil du Roi..... »

Nous ne possédons pas le devis dressé par MM. Pinel et de la Duquerie, mais nous avons le procès-verbal de l'examen auquel se livrèrent, conformément à la demande des opposants, MM. Julien Hervieu, architecte à Saint-Lô, Queudeville, architecte à Caen et Mariette, architecte à Coutances.

Ce procès-verbal dont les conclusions furent adoptées en grande partie, réduisait la dépense de plus de moitié. Ce résultat agréable aux contribuables de Saint-Lô provenait surtout de la différence des moyens employés pour la réparation des gouttières. La Duquerie et Pinel avaient prévu le remplacement des morceaux usés et fêlés des anciens collecteurs des eaux de pluie par des caniveaux neufs en pierre du Gast, traduisez en granit. Ce projet pouvait se défendre ; il rétablissait l'état initial ; mais c'était un procédé assurément coûteux. Les trois experts proposèrent de laisser en place tout l'appareil des gouttières et caniveaux ; mais en les recouvrant de lames de plomb. Les dimensions qu'ils indiquaient pour l'épaisseur du métal, l'étendue des recouvrements, semblent conçues par des gens au courant de leur métier d'architectes ; les administrateurs de 1755, qui n'étaient pas liés, comme ceux de nos jours, par le respect des constructions antérieures, devaient être séduits et ils le furent, par un projet aussi simple que pratique et peu coûteux.

Nous serons moins indulgents pour une autre partie de leurs propositions. Ils voulaient que l'on démolît la pyramide de pierre de taille qui recouvre l'escalier placé au sud-est de l'église, tout près de la sacristie, et qu'on le couronnât tout simplement par un toit sur charpente, en « ardoises fines ». Dieu merci, l'escalier a conservé de nos jours son couronnement initial, charmant comme tout ce qu'a produit le xve siècle français. Ce fait, joint au silence des textes sur l'exécution du projet sacrilège, nous autorise à croire que la démolition proposée fut, à l'unanimité, repoussée.

MM. Queudeville, Mariette et Hervieu conseillaient aussi la sup-

Digitized by Google

pression du garde-fou et du couronnement des « piliers butants » le long du chemin de ronde, au sud de l'édifice. Là ils eurent gain de cause, car le mur qui termine actuellement la côtière en cet endroit ne peut appartenir aux auteurs des remplages qui garnissent les fenêtres de la même paroi. Les conseillers d'économie ont de ce côté, comme partout, fait remplacer les anciennes gargouilles usées par des caniveaux en granit d'un profil aussi laid que sommaire, dépourvus de toute ornementation, indignes de figurer dans un ensemble qui avait été exécuté avec soin et intelligence.

Le beffroi, destiné à recevoir les cloches, avait été condamné en bloc, un peu légèrement peut-être, par Pinel et la Duquerie. Les nouveaux experts, qui paraissent s'être aidés des lumières d'Alphonse Guillard et Jean Ozouf, deux charpentiers de Saint-Lô, conclurent à la possibilité d'une simple réparation et indiquèrent les pièces qui pouvaient être conservées. Plus tard intervint un projet plus détaillé présenté sous leur signature par les deux praticiens, qui se chargeaient de l'exécution. Dans leur rapport, les trois architectes conseillaient, pour d'excellentes raisons, de remettre ce travail jusqu'au jour de la refonte des cloches fêlées lors de la rédaction des projets qui nous occupent. Leur plan fut suivi et leur conseil écouté.

XIII

Sur ces entrefaites, le 3 août 1755, M. Lefrançois, dûment convoqué, s'étant abstenu de paraître, la paroisse nomma à l'unanimité des présents, aux fonctions de marguillier d'honneur, M. de Champeaux, que nous connaissons déjà ; mais il ne voulut pas siéger, et démissionna le 20 mai 1756, en recommandant à la paroisse de ne pas renoncer aux services que peut rendre un marguillier d'honneur. Il fut remplacé le 8 août 1756 par M. Le Monnier, président en l'élection, qui devait avoir l'honneur de dénouer la situation.

D'un autre côté, M. La Barre-Dubois était mort, et ses filles poursuivaient la reddition de comptes de leur père. MM. Michel Le Soudain, marchand serger, Philippe Simon de Bois-Simon, et Jean Le Heup, teinturier, furent nommés trésoriers. Julien Gilles,

Digitized by Google

sieur de la Foret, remplaça Le Soudain qui s'était excusé à cause de son grand âge.

Le 29 août 1756, la paroisse décida de poursuivre le jugement de l'opposition formée au Conseil du Roi contre l'arrêt du 30 juillet 1734, « par lequel avait été ordonnée l'adjudication des travaux à MM. Pinel et de la Duquerie. Nous savons déjà qu'un nouveau projet fut demandé à M. Hervieu.

L'arrêt du Conseil fut rendu en faveur des requérants le 23 novembre 1756. On sollicita immédiatement du subdélégué la ratification qui fut obtenue, de la nomination de M. Hervieu comme architecte de la paroisse, et celle d'un architecte expert, qui représenterait les intérêts des possesseurs de chapelles. Faute par ceux-ci d'accepter cet expert, on devait les assigner sous bref délai.

Cette période de la procédure est marquée par un détail très curieux et qui peint au vif les mœurs judiciaires de l'époque. Pour rémunérer le zèle d'un agent secondaire qui avait hâté le jugement, on envoya un pâté de gibier au commis de M. d'Ormesson, conseiller d'Etat ordinaire et au Conseil royal, intendant des finances, 100 livres de beurre fondu, et 48 livres. Cette dépense est remboursée au trésorier en exercice, qui l'a avancée, et le tout est porté au registre des délibérations. Cependant le rédacteur de l'article a un scrupule au sujet de « l'indécence qu'il y aurait de convoquer la paroisse *ad hoc* »; mais il faut que la dépense soit régularisée !

XIV

Après une série de délibérations, d'ordonnances, de refus de la part de certains experts nommés, de protestations contre des nominations d'office, les experts MM. Hédouin, architecte à Coutances et Lemeland, architecte à Valognes (V° : délibérations du 19 et 24 avril et 17 juillet 1755), l'adjudication définitive eut lieu devant l'Intendant de la généralité, le 25 septembre de la même année, en faveur de Jean Durand et de Julien Hervieu, à la caution de Gervais Durand, huissier au Châtelet, et de Samson-Israël Lecousté, greffier au tribunal de Saint-Lô. Les travaux commencèrent, et furent enfin poussés jusqu'au « jugement du parfait » qui n'intervint qu'en 1760.

La délibération du 17 juillet est très-importante, c'est elle qui

Digitized by Google

fixe la part de chacun dans le paiement des réparations. La « Ville et Bourgeoisie » est obligée à la réparation de la tour de l'horloge, les gros décimateurs, à celle de la couverture de la nef, les possesseurs de chapelles doivent entretenir en bon état la couverture au droit de leur possession, le reste sera payé par le général de la paroisse.

Pendant que ces travaux se poursuivaient, les comptes rendus par MMles La Barre-Dubois pour la gestion personnelle de leur père et la vice-gérance exercée par lui au nom de divers trésoriers, donnaient lieu à une grave difficulté. Les rendant compte demandaient le remboursement de 86 livres 10 sols pour frais de procédure ayant pour but de faire annuler la première adjudication. L'assemblée, à deux reprises différentes, vota l'annulation de cette dépense qui comportait un blâme pour la gestion de La Barre-Dubois. Celui-ci avait agi « au préjudice du bien de la paroisse, et contre le vœu des paroissiens et des trésoriers qui avaient fait signifier audit Dubois des protestations et des défenses de passer outre ».

Le subdélégué refusa de donner son approbation à ce vote, reproche infligé à la mémoire d'un défunt : il rétablit le crédit dans le compte du sieur La Barre-Dubois. Il se montra bon administrateur en refusant de faire renaître une occasion de conflit. Que le Curé et La Barre-Dubois eussent eu tort ou raison, en 1753, de s'opposer à l'exécution d'un devis préparé par MM. Pinel et de la Duquerie, la question n'avait plus aucune raison d'être après la mort du principal agent de la discorde. Il restait encore assez de difficultés à résoudre; mais le nouveau marguillier d'honneur était un homme de bon sens animé d'intentions conciliantes. Le Curé qui voyait son église réparée, dans de bonnes conditions, et qui voulait sincèrement le bien de sa paroisse, se garda de prendre parti dans la querelle pour « le jugement du parfait » réclamé après la fin des travaux, en même temps que le solde de son paiement par l'entrepreneur. Il resta aussi neutre dans les réclamations de certains contribuables, qui obtinrent dégrèvement de leurs cotes, tels le Comte de Valentinois (registre à la Fabrique) et les PP. pénitents (Archives de la Manche, série H. religieux pénitents).

Peu à peu, on vit M. Lefrançois reparaître aux séances, signer les délibérations, bien que, de temps en temps, il se montre encore un peu ombrageux. Avant sa mort, la sacristie ayant eu besoin

Digitized by Google

de grosses réparations, il offre d'en faire les frais (25 avril 1762). Le 9 mai il confirme ses bonnes intentions; mais un détail éveille sa susceptibilité; car il ne signe pas, et huit jours après, il limite à une subvention de 400 livres l'étendue de sa bonne volonté, et signe sa proposition.

Avant de mourir, il lègue 1500 livres au trésor pour des réparations au presbytère, et laisse à la paroisse un très beau calice, dont la description — très longue et détaillée — se trouve consignée au registre. Il avait pu voir la paix faite entre lui et ses paroissiens, et nous avons acquis assez d'estime pour sa mémoire pour affirmer qu'il jouit de la cessation de vingt ans d'hostilités. Aucune pièce ne nous le démontre; mais il y a des coïncidences significatives. C'est depuis la nomination de M. Le Monnier aux fonctions de marguillier d'honneur que le calme était rentré dans les esprits.

Gaëtan Guillot.

Digitized by Google

LA LÉGENDE A LA PLACE DE L'HISTOIRE

OU

ARTHUR DE COSSÉ-BRISSAC

Evêque de Coutances (1560-1587)

et Abbé de Saint-Mélaine, du Mont Saint-Michel, de Lessay et de Saint-Jouin-de-Marnes.

L'histoire est le témoin du passé. Son rôle est d'enregistrer les événements avec impartialité et de les transmettre à la postérité, tels qu'ils apparaissent à la lumière de la plus exacte vérité. L'histoire est parfois, souvent même, accusatrice des hommes ; elle distribue aussi des louanges. Ce qu'elle doit éviter avant tout, c'est de calomnier, c'est de perpétuer la calomnie, une calomnie échappée à une plume mensongère et haineuse et trop souvent colportée sans contrôle. L'humanité n'a-t-elle pas assez de défaillances réelles sans qu'on en augmente le nombre de parti pris? L'application de l'historien doit donc viser à découvrir le faux des allégations mensongères et à justifier ceux qui en sont les victimes. C'est ce que nous avons voulu faire pour l'évêque de Coutances. On l'a odieusement calomnié. Sa vie est un travestissement de la vérité dans nombre d'écrits que nous allons signaler. Heureux serons-nous si nous pouvons faire partager notre conviction à nos lecteurs. Nous affirmons que Arthur de Cossé-Brissac, évêque de Coutances et abbé commendataire, ne fut ni partisan des huguenots, ni huguenot, ni dissipateur de ses bénéfices ecclésiastiques. C'est une assertion, nous laissons aux faits le soin de la justifier.

Le successeur d'Etienne Martel sur le siège de Coutances fut Arthur de Cossé. Fils naturel de Charles Ier, comte de Brissac et maréchal de France, il fut légitimé en 1571.

A son entrée dans la cléricature, il fut obligé de se faire relever par dispense de l'irrégularité de sa naissance. Il était aumônier du

Digitized by Google

duc d'Alençon, frère du roi, et pourvu de plusieurs bénéfices ecclésiastiques. Nommé évêque de Coutances le 8 octobre 1560, il prit possession par procureur le 4 mars 1561, et vint le 8 février 1562 prendre la direction personnelle de son diocèse. Il était en même temps abbé de Saint-Mélaine, de Lessay et de Saint-Jouin-de-Marnes.

On était alors, en Basse-Normandie, au plus fort des luttes religieuses et du danger. Le nouvel évêque eut du mérite à garder la résidence à pareille époque, et l'exemple de ses prédécesseurs, comme de quelques-uns de ses contemporains, était loin de l'encourager dans une résolution aussi généreuse.

Alors que son collègue d'Avranches, Antoine le Cirier, ne fit qu'apparaître dans son diocèse, pour séjourner à Paris où il mourut le 14 janvier 1573, l'évêque de Coutances se décida à résider dans son église. Aussitôt qu'il se fut évadé de Saint-Lô où il avait été retenu comme prisonnier des huguenots, ne pouvant habiter Coutances, il se rendit à Granville.

Il y fut reçu avec respect par une population exempte des idées des prédicants. Il n'y demeura que trois mois, au bout desquels il fut obligé de s'embarquer pour Saint-Malo. Il s'éloignait pour ôter aux Réformés jusqu'au prétexte d'une attaque contre la ville. Il reparut dans son diocèse aussitôt après l'édit de pacification du 19 mars 1563.

Il tint le synode de son diocèse, ce qu'il devait continuer de faire annuellement. A partir de 1570, il demeura ordinairement au château de l'Oiselière, paroisse de Saint-Planchers, dans son diocèse. Il habita peu la ville de Coutances où il avait à craindre les mauvais traitements des Réformés. Il eut le tort, vers la fin de sa carrière, de suivre la cour de son ami, le duc d'Alençon, frère du roi, et de l'accompagner en Brabant, lorsque ce prince alla en prendre possession, en 1582. Il eut lieu de s'en repentir, car il faillit deux fois perdre la vie. Il revint dans son diocèse en 1583 ; il y mourut au château de l'Oiselière, le 7 octobre 1587, et son corps fut rapporté dans sa cathédrale et inhumé au milieu du chœur. On peut se demander pourquoi Cossé-Brissac avait des suffragants. Tout en résidant dans son diocèse, il fit remplir les fonctions d'ordre par trois suffragants successifs : l'Evêque de Ros, Louis de Saint-Gilles et l'abbé de Blanchelande, Philippe Troussey. On peut dire qu'il obéissait en cela à un usage du temps.

Digitized by Google

Cossé-Brissac a été vilipendé par les protestants qui le détestaient, et par d'autres ennemis acharnés contre sa mémoire. C'est là sans doute qu'il faut chercher la source des calomnies qu'on a déversées contre lui. De là les accusations d'écrivains qui se sont copiés, sans penser qu'ils rééditaient la calomnie.

Thibaudeau, historien du Poitou, dit formellement : « Il faisait profession publique de calvinisme » (1).

Ch. Grandmaison, dans la préface du Cartulaire de Saint-Jouin, ajoute : « Arthur de Cossé, évêque de Coutances, ne fut pas un ennemi moins redoutable que les huguenots dont il avait d'ailleurs embrassé les doctrines » (2).

Le chanoine Auber, historiographe du diocèse de Poitiers, dit à son tour : « Un Arthur de Cossé... avait apporté sur son siège les idées calvinistes avec les mauvais exemples d'une conduite scandaleuse » (3).

Ces auteurs auraient-ils maintenu ces affirmations s'ils avaient connu la conduite des huguenots à l'égard de l'évêque de Coutances, Arthur de Cossé-Brissac ?

Toustain de Billy, l'auteur des *Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes*, cite les actes d'un procès du baillage de Saint-Lô où il est dit : « Le sieur de Sainte-Marie d'Aigneaux... se fist huguenot et fist surprendre la ville par le sieur de Montgommery, sous lequel la plupart des habitants de la ville prirent aussi la nouvelle opinion (religion) et se révoltèrent contre le Roy et le sieur de Cossé, lors évêque de Coustances, seigneur et baron de Saint-Lô » (4). Les réformés de Saint-Lô se déclarent les adversaires de la Cour et de leur évêque. Preuve saisissante de l'opposition de la doctrine de ce dernier à celle de Calvin.

D'après le même auteur, les Mémoires du chapitre de Coutances rapportent que « dès l'an 1561, le siège épiscopal étant encore vacant, ces hérétiques avaient fait de grands désordres à Coutances : qu'ils firent incomparablement pis en (l'an) 1562, auquel il vint un grand nombre de gens armés pour enlever le sieur Evêque et

(1) Histoire du Poitou, Paris et Poitiers, 1782, T. I, p. 161.

(2) Ch. Grandmaison. Cartular. S. Jovini, Introduction, p. XI.

(3) Auber. Histoire de Saint-Martin de Vertou, Nantes, 1869, p. 307.

(4) Saint-Lô, in-8°, 1912, p. 89.

Digitized by Google

les chanoines; ils en arrêtèrent une partie avec le dit sieur Evêque pour le rançonner, comme ils firent et comme ils jugèrent à propos, et en même temps (ils) pillèrent et brûlèrent tout ce qui appartenait aux ecclésiastiques ». « Ce fut encore pis à cette descente de Linverville : ils se saisirent d'Arthur de Cossé, alors évêque de Coutances et de plusieurs de ses chanoines qui ne pensaient à rien moins et se croyaient en sûreté sous le bénéfice de la paix et les menèrent prisonniers à Saint-Lô. La manière dont ils traitèrent ce prélat est abominable » (1).

Ils se saisissent de sa personne, le placent à rebours sur un âne dont on lui met la queue entre les mains, et ils le conduisent coiffé d'une mitre de papier à Saint-Lô, au milieu des huées de la populace. Le prélat resta quelque temps prisonnier dans la ville d'où il ne sortit qu'en se déguisant en meunier. Les huguenots auraient-ils traité de la sorte un homme dévoué à leur parti?

Cossé ne tarda pas à revenir au milieu de son troupeau où il se montra également zélé pour l'Eglise et pour l'Etat, ce qui lui valut la faveur de Henri III, qui l'employa dans plusieurs affaires importantes. Comment peut-on appeler calviniste et partisan des calvinistes un évêque aussi maltraité par les calvinistes? Un des historiens du diocèse sera plus juste envers sa mémoire. Dans son *Histoire des évêques de Coutances*, Rouault représente Cossé-Brissac comme un pasteur selon le cœur de Dieu et tout dévoué au salut de son peuple. Quelques années plus tôt, le poète latin Ybert le qualifie dans ses vers : « Antistes pius », « le pieux évêque ». Nous entendrons bientôt les diatribes de D. Morice, de D. Huynes et de quelques autres moines. Mais à leurs opinions, nous préférons l'appréciation des Rouault et des Ybert, surtout quand nous voyons le prélat assembler annuellement ses synodes, y établir des témoins synodaux (promoteurs) — comme il le fit en 1580 — et diriger avec attention et fermeté les voies de son clergé.

S'il n'habitait pas Coutances, mais le château de l'Oiselière, en la paroisse de Saint-Planchers, dans son diocèse, il n'y a pas lieu de l'en blâmer, comme firent les moines du Mont Saint-Michel. Ils lui reprochaient d'y couler ses jours dans un sensuel repos.

« C'était le repos, en effet, mais un repos occupé, le repos de la

(1) Toustain de Billy. Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes, Saint-Lô, 1912, in-8°, p. 96.

Digitized by Google

sentinelle qui veille. » C'est le dernier historien des évêques de Coutances qui parle de la sorte.

Chose étrange, un ami des calvinistes aurait été poursuivi par les calvinistes ! Chose non moins singulière, un ami des calvinistes aurait fait mentir le vieil adage : « Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es. » Cossé-Brissac était-il lié avec les calvinistes ? Non. Il était en relation d'amitié avec les catholiques les plus distingués de la contrée. Nous n'en citerons qu'un seul : Guy de la Boderie.

Guy de la Boderie était un gentilhomme normand, orientaliste éminent, doublé d'un poète chrétien. Il se fit le champion de la cause catholique au XVIe siècle. Guy de la Boderie se fit connaître par la collaboration qu'il donna à Arias Montanus pour l'édition de la Bible polyglotte. Il se fit aussi un renom par ses poésies profondément chrétiennes : *L'Encyclie des secrets de l'Eternité*, par ses traductions des psaumes, des hymnes de saint Ambroise, de saint Grégoire et de saint Thomas d'Aquin, sous le titre d'*Hymnes ecclésiastiques*.

Guy de la Boderie voulut combattre la Réforme par les armes de la poésie, et il demanda à l'étude des langues orientales des preuves contre l'hérésie. Or, cet homme qui consacra toute sa vie à la cause de la religion catholique, entretenait des relations suivies avec l'évêque de Coutances, Arthur de Cossé, aussi bien qu'avec ses collègues de Normandie. Or, comment supposer dans un tel homme une liaison avec un évêque ami des hérétiques, ou même soupçonné de l'être ? (1)

Ajoutons à cela qu'il eut les faveurs de la Cour, qui faisait la guerre aux huguenots. C'est assez dire qu'il n'avait pas, aux yeux du Roi et de son frère, le duc d'Alençon, la réputation d'un homme voué au parti calviniste.

Certes, s'il eût été dans les idées des prédicants, les moines qui lui firent une opposition ouverte, comme nous le dirons plus loin, n'auraient pas manqué de noter d'infamie un évêque hérétique ou ami des hérétiques. Or, dans leurs diatribes les plus emportées contre Cossé-Brissac, ils n'ont jamais contesté son orthodoxie.

D'ailleurs, s'il eût été calviniste, de quel front cet évêque eût-il présidé ses synodes annuels, lui qui, dans celui de 1580, établit

(1) Le fait de cette liaison est attesté dans un ouvrage qui a pour titre : Les la Boderie, étude sur une famille normande, p. 18.

Digitized by Google

des *témoins synodaux*, ou promoteurs, chargés de rendre compte devant le synode des abus et des écarts publics de mœurs ou de doctrine qu'ils auraient remarqués dans la portion du diocèse soumise à leur vigilance? Dans un procès en réhabilitation, le défenseur de Cossé-Brissac n'aurait pas de peine à établir la fausseté des accusations portées contre son orthodoxie. On peut en dire autant de celles qui furent accumulées contre lui, au point de vue de la probité. Car il faut en venir au grand grief des moines contre leur abbé. Fut-il dissipateur des biens de ses abbayes? D. Thomas Leroy, D. Morice, D. Huynes et le *Gallia christiana* qui n'est que l'écho des mémoires de ces moines, ainsi que les trois auteurs cités plus haut, font un crime à Cossé-Brissac d'avoir aliéné une partie des biens de ses bénéfices. Qu'il ait vendu une portion de ces biens, c'est un fait certain, mais qu'il ait agi de la sorte sans motif et sans autorisation de la Cour et de Rome, partant comme un véritable dissipateur, digne du mépris de la postérité, c'est là une imputation calomnieuse, dont il faut faire prompte et bonne justice.

Ecoutons d'abord les accusateurs. Nous leur répondrons, ou plutôt les faits se chargeront de répondre pour nous.

Thibaudeau a écrit : « Ce monastère (de Saint-Jouin de Marnes) n'a point eu de plus grand ennemi qu'un de ses abbés, Arthur de Cossé... Il mit l'abbaye au pillage, en vendit les biens et fit tout ce qui dépendait de lui pour la ruiner » (1).

L'auteur du cartulaire de cette maison, M. Grandmaison, ne parle pas autrement : « Les bandes calvinistes ravagèrent à plusieurs reprises le pays de Saint-Jouin et l'abbaye ne fut point épargnée... C'est alors, sans doute, que les bâtiments furent saccagés, les reliques et les chartres livrées aux flammes. Chose triste à dire, l'abbé qui gouvernait le monastère en ces temps malheureux, Arthur de Cossé, évêque de Coutances, ne fut pas un ennemi moins redoutable que les huguenots dont il avait d'ailleurs embrassé les doctrines. Il livra l'abbaye au pillage, en vendit les biens, même une partie des reliquaires d'argent et les objets précieux, et mit tout en œuvre pour la ruiner » (2).

---

(1) Hist. du Poitou, Paris et Poitiers, 1782, T. I, p. 161.

(2) Ch. Grandmaison. Cartular. S. Jovini, Introduction, p. XI; Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 1854, T. XVII.

Digitized by Google

Evidemment, ce texte est inspiré par le précédent, les expressions de l'un et de l'autre auteur sont presque identiques.

L'historien Auber, fort de ces appréciations et de celles du *Gallia christiana*, va faire un factum dont nous estimons que chaque phrase est une erreur. Voici cette nouvelle page accusatrice : « Un Arthur de Cossé, devenu évêque de Coutances comme on devenait abbé, sans autre mérite que les faveurs de la Cour, avait apporté sur son siège les idées calvinistes avec les mauvais exemples d'une conduite scandaleuse. Non content de cette position, il s'était fait donner l'abbaye de Montierneuf de Poitiers et celle de Saint-Jouin de Marnes. Quand arrivèrent en 1562 ces ravageurs coupables, non moins cruels au XVIe siècle que les Normands n'avaient été au temps des Carlovingiens, Arthur n'eut pas honte de se faire leur complice et de leur livrer sa malheureuse abbaye. Alors tout fut saccagé là comme ailleurs. Les reliques, les parchemins historiques, les saintes images périrent dans l'incendie allumé par les huguenots et cette fatale année ne fut pas moins funeste à Saint-Jouin qu'à tant d'autres lieux saints violés ou détruits. Les églises profanées, les autels de Saint-Jouin, de Saint-Martin de Vertou, de la Sainte Vierge, des saints apôtres, renversés et brisés, les bâtiments brûlés et démolis, attestèrent longtemps qui avait passé par là. Non content d'avoir préparé le renversement de toute régularité et sapé jusqu'à la possibilité de toute discipline par la destruction des lieux, Arthur de Cossé dépouilla ses frères des biens-fonds qui leur restaient, les aliéna à son profit et quand il mourut, le 15 avril 1577, le petit nombre des religieux que n'avaient pas tués ou dispersés un si affreux désastre étaient réduits à une portion insuffisante de leurs revenus, dilapidés par cet infâme dissipateur du patrimoine de Dieu et des pauvres » (1).

Cette page est bien l'incarnation de la légende sur l'infortuné abbé. L'auteur fait mourir Cossé le 15 avril 1577. C'est une erreur, il mourut en octobre 1587. Nous affirmons hautement que les traits sous lesquels il peint la physionomie de notre abbé n'ont pas la moindre ressemblance. On n'en est pas étonné quand on a constaté les trop fréquentes inexactitudes de l'historien. Nous avons vu plus haut que Cossé n'avait pas embrassé les idées calvinistes.

(1) Auber. Hist. de Saint Martin de Vertou, Nantes, 1869, p. 307.

Digitized by Google

Il n'est pas plus vrai qu'il ait donné les mauvais exemples d'une vie scandaleuse ; les historiens de Coutances disent tout le contraire. Auber nous montre de Cossé pillant son abbaye. C'est mettre au compte de l'abbé les attentats des Huguenots, qu'il fut le premier à déplorer et auxquels il s'efforça de remédier, comme nous allons le dire.

Cédons enfin la plume aux compilateurs du *Gallia christiana*. Leur texte ne fait que reproduire les mémoires de leurs anciens confrères, les Bénédictins.

Ceux-ci ont formulé leurs accusations contre Cossé-Brissac, sans tenir aucun compte de l'obligation où ils étaient comme lui de payer les décimes et les dons réclamés par la Cour, ils ne font aucune mention de l'autorisation donnée par le Roi et par le Pape d'aliéner pour cela des biens et même de vendre des vases sacrés et des reliquaires jusqu'à une valeur déterminée.

« Arthurus Cosseus Constentiensis etiam Episcopus multa prædia distraxit, sacram suppellectilem abstulit, qui *tandem* obiit die 17 aprilis 1577 (1). » Ce *tandem*, qui paraît être un soupir de soulagement de Denis de Sainte-Marthe, ne se conçoit que par suite de la mauvaise réputation qu'on avait faite dans l'ordre à notre abbé. Les mêmes auteurs disent dans un autre endroit : « Arthurus de Cossé... abbas quoque fuit Exaquii et S. Jovini : Nec non Constentiensis Episcopus, jam dictus S. Jovini deprædator, nec S. Melonio pepercit, donec anno 1570 cum sequente permutaverit » (2).

Il fit des vases sacrés et des biens de Saint-Mélaine ce qu'il dut faire ailleurs, en raison des exigences de la Cour, pour faire la guerre aux huguenots.

Les considérations précédentes doivent rendre suspecte l'accusation de ces moines. « Elle le paraîtra encore plus, si l'on réfléchit, avec M. de Beaurepaire, à l'hostilité qui régna toujours entre les religieux et leurs abbés commendataires, hostilité qui dut être surtout très prononcée au début de la commende » (3).

---

(1) Gall. christ., T. II, col. 1277.

(2) *Ibid.* T. XIV., col. 781.

(3) De Beaurepaire. Note sur l'Abbaye de Valmont, dans *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* pendant l'année 1899, T. XI, p. 417.

Digitized by Google

Les guerres interminables de François Ier et de Henri II avaient fort appauvri le trésor royal ; celles qui ensanglantèrent le sol de la France devaient encore accroître le déficit. Le 1er janvier 1561, aux Etats d'Orléans, le sieur de Rochefort, orateur de la noblesse, ne se contenta pas de demander au clergé, sous le nom de don gratuit, une forte contribution ; il proposa la vente d'une partie des biens d'église. Le 5 août aux Etats de Pontoise, les deux ordres laïques renouvelèrent cette proposition. Les ressources du clergé étaient diminuées par les nombreux subsides accordés depuis le commencement du siècle ; mais pour tâcher d'éviter l'aliénation de ses biens, qu'on voulait imposer, il offrit de se charger d'amortir le tiers de la dette publique avant dix ans. Malgré cette proposition, le roi, durant le colloque de Poissy, sollicita de nouveau, le 11 septembre, les évêques de lui fournir une somme de 15 millions de livres. Les prélats n'offrirent que 9.600.000 livres, payables en six années, et se déclarèrent hors d'état de faire de plus grands sacrifices. Le roi accepta cette proposition et s'obligea à n'exiger du clergé aucun décime, franc-fief, emprunts et dons gratuits. Cette convention qui date du 11 octobre 1561 est connue sous le nom de Contrat de Poissy.

Mais le clergé ruiné par les guerres s'était vu dans l'impossibilité de payer l'énorme subside promis au roi. C'est alors que Charles IX résolut de faire vendre des biens d'église jusqu'à la somme de 100.000 livres de rente (portée plus tard à 100.000 écus), à valoir sur la subvention annuelle de 1.600.000 promise l'année précédente. Ce projet d'aliénation d'abord repoussé par le clergé et le Parlement, fut un instant abandonné, puis repris et l'édit fut enregistré le 17 mai 1563. La vente des biens devait être opérée sans faculté de rachat. Cependant, dès l'année 1564, Charles IX accorda à tous les bénéficiers de la qualité portée par son édit d'aliénation, la permission de racheter dans le délai d'un an les biens aliénés. Ce délai fut successivement prolongé jusqu'au 1er août 1567 (1).

Le 17 octobre 1567, le roi accepta l'offre faite par Nicolas de Pellevé et plusieurs archevêques et évêques assemblés à Paris, de 700.000 livres tournois, pour l'aider à supporter les frais de la

(1) Furgeot. L'aliénation des biens du clergé sous Charles IX. *Rev. des Quest. histor.* 1881, p. 428, etc.

Digitized by Google

nouvelle guerre de religion. Mais comme le clergé n'avait pas de deniers en main, il vendit au prévôt des marchands et aux échevins de Paris 58.333 livres 6 sols 8 deniers tournois de rente constituée sur tous les biens ecclésiastiques, moyennant quoi ceux-ci se chargèrent de réunir, grâce à la constitution de pareille somme de rente sur le domaine de la ville, les 700.000 livres promises (1).

L'évêque de Coutances eut naturellement sa part de taxation pour ses différents bénéfices. Il fut obligé de vendre, comme ses collègues les autres bénéficiers. La voie étant ouverte aux aliénations, on ne se fit pas faute d'y revenir. Au mois de juin 1570, nouvelle aliénation jusqu'à la somme de 200.000 livres tournois de rente, réduite le 20 août suivant à 150.000 livres, à la suite d'une bulle de Grégoire XIII. Le 20 octobre 1574, Henri III, reprenant les errements de Charles IX, ordonna une nouvelle vente de biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de 1.000.000 de livres tournois. Au mois de février 1586 et le 20 août 1587, le roi prescrivit encore de nouvelles aliénations aux taux de 100.000 et 50.000 écus de rente.

Les évêques et abbés du royaume furent obligés de se conformer à ces exigences du fisc. Pour n'en citer qu'un exemple, en dehors du cas de Cossé-Brissac, l'abbaye du Bec, en 1568 et 1569, fut taxée pour une subvention de 11.650 livres. Le cardinal de Guise, alors abbé, vendit et constitua 1165 livres de rente hypothèque au denier dix racquitable à toujours : 530 livres à noble homme maistre Jean de Brévédent, conseiller du roi, lieutenant-général au baillage de Rouen, et 635 livres, à noble homme M. Jacques Jubert, sieur du Thil et de Cantelou. L'abbé fieffa et aliéna plusieurs biens de l'abbaye pour l'acquit de ces rentes (2).

De Cossé-Brissac fit ce que son collègue du Bec s'était vu contraint d'opérer. Catherine de Médicis et son fils François II n'avaient-ils pas écrit à Matignon, gouverneur de Basse-Normandie qu'il fallait que le clergé contribuât aux frais de la guerre, en se faisant autoriser, si besoin était, à vendre l'argenterie des églises et des couvents, car c'était de sa cause qu'il s'agissait (3). Matignon ne

(1) Furgeot. L'aliénation des biens du clergé sous Charles IX, p. 434.

(2) Bibl. Nation. f. lat. 13905, fol. 99.

(3) Annuaire de la Manche, 1833, p. 207.

Digitized by Google

manqua pas de transmettre les désirs de la cour aux évêques, qui se mirent en devoir d'y correspondre.

Cossé-Brissac, il est vrai, n'était pas encore évêque de Coutances au temps de François II qui régna de 1559 à 1560. Mais on lui communiqua certainement la lettre de ce prince, qui est du 26 mai 1559. En voici le texte en partie :

« Monsieur de Matignon,

« Ce m'a esté un grand déplaisir d'apprendre que les choses de la Basse-Normandie commencent à se brouiller, comme je l'ay sceu par vostre lettre du dix-neufviesme de ce mois, ...je ne scaurais que fort bien louer l'ouverture que vous me faites, d'en faire fournir la dépense sans que je mette la main à la bourse, laquelle comme vous scavez, n'est que trop chargée d'ailleurs, estant bien d'avis quant à ladite force que vous en fassiez d'une cornette de cent arquebusiers à cheval, si mieux vous n'estimiez deux cents arquebusiez à pied, dont je vous remets le choix et l'élection ; mais il faut qu'en mesme temps que vous la ferez lever, vous accordiez avec les évêques du pays et autres gens d'église du payement de leur solde, pour lequel effet je ne trouverai point mauvais qu'ils s'aident de l'argenterie des choses et reliques qu'ils ont en leurs églises, attendu qu'ils ont eu cela de la conservation d'eux et de leurs biens, aussi bien que de celle de mon authorité et obéissance. Ecrit à Montereau, le 26e jour de may. »

Signé François et plus loin Bourdin (1).

A son arrivée à Coutances, Cossé-Brissac fut instruit des volontés de la cour. Il dut s'y conformer comme les autres bénéficiers et pourvoir pour sa part à l'entretien des troupes levées par Matignon.

Et les décimes et les dons gratuits que la cour exigeait sans cesse du clergé? N'eut-il pas à en fournir sa part comme tous les autres? Aussi dut-il vendre comme les autres.

Pour l'acquit d'une taxe, il se vit réduit en 1570 à vendre le Manoir-l'Evêque de Valognes, au prix de 1.445 livres. On sait que ce manoir était devenu la propriété des évêques de Coutances, par suite de la donation que Guillaume le Conquérant en avait faite, en 1056, à Geoffroy de Montbray. Les évêques de Coutances

(1) Mém. du Cotentin et de ses villes, par Toustain de Billy, Saint-Lô, in-8o, p. 386-388.

Digitized by Google

se réservèrent ce domaine comme pied à terre dans la presqu'île du Cotentin. Il était d'une contenance de 15 vergées 5 perches, et d'un revenu annuel de 60 livres tournois. Mais l'acquéreur qui était François Lejay, sieur de Cartot, gouverneur du château de Valognes, en fut dépossédé peu après, en vertu du droit de rachat que l'évêque s'était réservé (1).

En 1572, le diocèse de Coutances était taxé à 144 livres tournois avec exemption de taxes au profit des bénéfices qui rapportaient moins de quatre cents livres, et la même année, il supportait une nouvelle imposition : dix mille six cent quarante livres.

L'évêque de Coutances s'ingéniait à trouver des ressources pour faire face à toutes ces charges. Aussi le voyons-nous, en 1576, aliéner le château de Saint-Lô, ou plutôt faire avec Jacques de Matignon un échange qui paraît avoir été profitable à l'évêché. D'après une copie de 1605, voici cet acte en substance :

« Sçavoir faisons que par devant Jean le Maistre et Jean de la Haye tabellions pour le roy nostre sire en la ville et banlieue de Caen, fut présent :

Révérend Père en Dieu, Messire Arthur de Cossé, évêque de Coutances, abbé du Mont-Saint-Michel, de Lessay et de Saint-Jouin de Marne, lequel tant pour luy que pour ses successeurs au dict évesché de son voulloir...

Baille en échange afin d'héritage à noble et puissant seigneur messire Jacques de Matignon, sieur du lieu, comte de Thorigny, chevalier de l'ordre du roy, conseiller en son conseil privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté en sa Basse-Normandie à ce présent et à ses hoirs..

« C'est à sçavoir la terre, seigneurie et baronnie de Saint-Lô, dont le chef est assis en la ville dudit Saint-Lô, vicomté de Carenten, tant en domaine fieflé que non fieffé, justice et jurisdiction avec le manoir dudict lieu, droictz, tant en rentes seigneurialles, coustumes, qu'en tous aultres droictz despendants de ladicte baronnie, de pescherye en la rivière de Vire, ensemble les moullins tant à bled que draps, moullins de Cando assis sur ladite rivière de Vire, aussy les moullins de Dollée et au Cat, assis au

(1) Adam. Etudes sur la ville de Valognes, 1912, p. 388-390.

Digitized by Google

fausbourg dudict Saint-Lô ; ainsy que tous aultres droictz et dignitez et libertez qui appartiennent et despendent de la dite Baronnye et selon que le dict sieur Evesque, ses prédécesseurs ou leurs messagers ou recepveurs en ont ci-devant jouy ; et n'est au présent eschange compris ny entendu, ains est expressément réservé la terre et seigneurie de La Motte-l'Evêque, le château dudict lieu de La Motte-les-Bois, tant en vuide que en plain, nommez les Bois dudit lieu de la Motte, les rentes seigneurialles, prays, domaines et moullins dudict lieu de la Motte, l'estang qui est au dessoubz du dict moullin, la jurisdiction et gage-plaige ensemble tous aultres revenus despendant dudict lieu de la Motte, selon les comptes qui en ont été rendus par les recepveurs dudict lieu et comme en ont jouy les fermiers par cy-devant. Aussy (et) [est] expressément retenu la prayerié de l'Isle assise près et au dessoubz du moullin de Cando, combien que par cy-devant elle fut de la recette de la dicte Baronnie de Saint-Lô et laquelle prayerie de l'Isle André demeurera à l'advenir comme du domaine de la dicte baronnie de la Motte et réunie au corps d'icelle. Demeurant aussy réservé pour le dict sieur Evesque, les fiefs et seigneuries de Courcy assis à la dite paroisse de Courcy près Coutances et de Blainville, assis en ladicte paroisse de Blainville avec ce qui dépend des dicts fiefs, tant en droictz, rentes, que libertez, franchises, dignitez aux dicts fiefs appartenantz. Aussi demeure réservé pour le dict sieur évesque les teneures des fiefs de Courcy que possède Euguerand Pothier du fief de la Haulle, en la dicte paroisse de Courcy, du fief de Gonneville, assis au dict lieu de Blainville, du moulin du Gruel, ensemble la teneur des aultres moullins assis prez Constances... »

« Et en contre-eschange et récompense de ce que dessus, le dict sieur de Matignon a baillé au dict sieur évesque et ses successeurs :

« Les fiefs, terres et seigneuries de Montgardon en tout ce qu'il consiste, droicts... »

« Item, la terre et seigneurie des Moustiers en Bauptois... »

« Item, la terre et seigneurie d'Aisé en tout ce qu'elle consiste. »

« La somme de trois mille livres tournois de revenu annuel, oultre payer par chacun an en la ville de Coustances entres les mains dudict sieur Evesque... (1)

(1) Mém. sur l'hist. du Cotentin et de ses villes, 1912, p. 212-219.

Digitized by Google

Par cet acte d'échange, le digne évêque de Coutances procurait un réel avantage à son évêché. Les biens qu'il recevait valaient mieux que ceux qu'il abandonnait et il s'assurait ainsi qu'à ses successeurs trois mille livres tournois de rente, somme importante à une époque où les bénéficiers avaient à satisfaire aux taxes imposées par la Cour. Un tel acte était une mesure de saine administration. Voilà pourtant l'homme que ses détracteurs accusent d'avoir été le spoliateur de ses bénéfices.

D'après D. Morice, l'évêque de Coutances aurait enlevé de son abbaye de Saint-Mélaine les vases sacrés de l'autel, l'argenterie de la sacristie et les ornements les plus précieux. La cour n'avait-elle pas prévu l'enlèvement des richesses d'église pour faire face aux nécessités de la guerre de religion ? Qu'on se rapporte à la lettre de François II à Matignon.

En 1570, Cossé-Brissac échangea l'abbaye de Saint-Mélaine contre celle du Mont Saint-Michel, ce qui a donné lieu à D. Thomas Le Roy, dans ses *Curieuses Recherches*, de raconter l'insuccès de l'abbé commendataire, au Mont Saint-Michel. Il y a de l'aigreur dans l'âme du narrateur. Sans avoir le moins du monde égard aux charges fiscales imposées à l'abbé et à son couvent, il dit d'un ton triomphant : « Alléché aux choses saintes à la façon d'un infidèle ou d'un hérétique, il amena un orfèvre au Mont Saint-Michel et fit marché avec lui pour la crosse, et baston pastoral, calice d'or et autres choses de grande valleur; à quoy les moynes avaient presque tous donné [leur] consentement aussy gens de bien que leur abbé, sinon le prieur claustral, qui estant zélé grandement pour son monastère, tout outré de quoy [ce que] les moynes avaient si peu de cœur, s'opposa aux intentions du dit abbé, et s'estant pris de paroles, près [de] la trésorerie de l'église, donna si grand soufflet à l'Artur de Cossé, que la paroy luy en penssa donner un aultre, tellement que sur ces entrefaites les moynes se rallièrent avec leur prieur, tant que Cossé s'enfuit et n'eut point la belle croce (1). »

« Il avait toutefois déjà eu le beau calice d'or et plusieurs aultres choses de grande valeur... Tout le reste nous est demeuré de la défaite de cette desroutte que nous voyons en la dite trésorerie,

(1) Les curieuses recherches du Mont Saint-Michel, par D. Thomas-Le Roy. Mémoires des Antiq. de Normandie, XXIX, p. 555.

Digitized by Google

qui sans doute, sans le coup de soufflet, aurait été vendu en ce temps et perdu pour le monastère et pour nous (1). »

Nous venons d'entendre D. Le Roy, l'historien du Mont Saint-Michel, s'élever contre la mémoire de Cossé-Brissac. Si nous écoutons D. Huynes, autre religieux de Mont Saint-Michel, nous aurons la même impression fâcheuse :

« Il commença, dit-il, sa commende *in virga ferrea.* Car dès la première année, par permission du Souverain Pontife Pie V, le roi Charles IX ayant imposé une taxe sur toutes les églises de son royaume pour subvenir aux guerres contre les huguenots, notre commendataire, Arthur de Cossé, chercha les moyens de payer la taxe de son abbaye sans qu'il lui en coutât rien, et pour laisser à la postérité un témoignage insigne de grande piété, il jeta incontinent sa pensée sur les saintes reliques et argenterie de la trésorerie de cette église, chose qui n'était pas extraordinaire à ce dévôt prélat. »

Il y a là, dit l'historien des évêques de Coutances, l'abbé Lecanu, imputation d'improbité appuyée d'une sotte calomnie, car on ne vend pas des saintes reliques; ce n'est pas marchandise d'orfèvre (2) ». Le même auteur ajoute : « Les moines ont sali sa mémoire d'une affreuse façon. On n'est sali que par ce qui est sale, dit le proverbe, et c'est le cas, nous le verrons bien. Ils s'oublièrent jusqu'à le battre et ils s'en firent gloire. »

Mécontent de Jean de Grimouville, le prieur claustral du Mont Saint-Michel, qui l'avait si fort maltraité, l'évêque abbé le fit nommer abbé de la Luzerne. Il croyait s'en débarrasser, mais il n'y gagna rien, car le bénin prieur ne quitta guère le Mont Saint-Michel. Il y revint même au bout de trois ans, par l'élection des moines qui le choisirent de nouveau pour leur prieur claustral.

Les moines du Mont ne donnaient aucun repos à leur abbé, plaidant ferme et fort contre lui. Il dut donc recourir à l'autorité du pape pour justifier ses entreprises sur les biens de l'abbaye.

En 1575, en effet, Arthur de Cossé put montrer aux moines un rescrit de Rome qui l'autorisait à aliéner quelques terres et rentes dépendant de leur seigneurie de Bretteville, pour satisfaire à une

(1) C'est la suite de la première citation.

(2) Lecanu. Hist. des év. de Coutances. t. 1, p. 456 et 457.

Digitized by Google

nouvelle taxe imposée par Henri III, et dont la part afférente au Mont fut de dix-huit cent soixante livres (1).

Il fut amené à aliéner les bâtiments du collège du Mont, fondé à Caen par Robert Le Jolivet, et faisant partie de sa mense; mais alors il n'y avait plus d'écoliers. C'est dans ces bâtiments que les Jésuites établirent leur collège au XVIIe siècle.

Les exigences de la Cour et le désir d'y correspondre, voilà ce qui a donné lieu à des historiens prévenus d'accuser le prélat d'avoir spolié ses abbayes et de leur avoir enlevé jusquà leur batterie de cuisine.

Nous ne voyons pas les moines de Lessay se plaindre des procédés de leur abbé. N'eurent-ils pas plutôt occasion de se féliciter de sa générosité?

Ce monastère avait été ruiné par les huguenots. Venant de l'île de Wight, Montgommery avait débarqué à Linverville le 11 mars 1574, et de là il avait gagné Carentan en passant par Lessay (2). Un de ses lieutenants, le capitaine Pré-d'Auge, établit alors son quartier général dans l'abbaye. Le fait est attesté par les députés du clergé du diocèse de Coutances consultés en 1577 sur l'aliénation de cinquante mil écus de rente qui venait d'être imposée au clergé de France. Ayant à se prononcer sur une demande en dégrèvement présentée par l'abbaye de Cherbourg, ils déclarent « que cette dernière maison n'a esté nullement molestée et n'a souffert aulcune perte durant les guerres qui ont eu cours en ce pais en l'an V soixante et quatorze durant les sièges de Saint-Lô, Carentan, Vallongne et Domfront, comme les aultres abbaies du dict diocèze, spécialement l'abbaye de Lessay qui fut pillée et ravagée par les séditieux et occupée par trois mois du moing par le comte de Montgommery qui mit en garnison ung nommé le capitaine Pray d'Auge avec quatre à cinq centz hommes de pied qui y vesquirent durant le dict temps à discrétion et oultre receurent le revenu de la dicte abbaye et ruynèrent plusieurs fermes qui en dépendaient (3). »

---

(1) Lecanu. Hist. des év. de Coutances, t. I, p. 456 et 458.

(2) C'est quelques mois plus tard que Montgommery, assiégé par Matignon dans le château de Domfront, devait tomber entre les mains des troupes royales et finir ses jours de la façon tragique que l'on sait.

(3) Arch. nation., G. 8, 1257, nº 50.

Digitized by Google

Par pitié pour son abbaye, Artur de Cossé ne négligea pas ses religieux dans la détresse. Il donna « à religieuse personne frère Robert Le Verrier, religieux du dit lieu, et prieur de la Lande... trente vergées de maresq, joint d'un costé l'eau qui départ Lessay de Créances et d'autre costé à Laurent le Poupinel, Léonard Mollin, Jean Renault et plusieurs autres... item vingt vergées de terre ou viron assises en trans de Callande (sic), joint d'un costé au chemin des Salines allant à la Feillie, d'autre costé le chemyn du Hamel de Gallande allant à Notre-Dame de la Lande ; item dix vergées en maresq, joinct d'un costé à Françoys Phèlippe, d'aultre à la commune du maresq (1). »

Comme la guerre de Cent Ans, les guerres de religion furent très dommageables à l'abbaye de Lessay. Cela ne l'empêche pas de supporter sa part des taxes imposées au diocèse de Coutances pour faire la guerre aux Réformés. « Charles, cardinal de Loraine, Charles, cardinal de Bourbon, et Nicolas, cardinal de Pellevé, députez de notre sainct Père le Pape pour la vendition et aliénation à perpétuité de cinquante mil escus de rente des biens des églizes » de France, mettent en vente le fief de Castel « pour satisfaire à la taxe à laquelle a été par [eux] costizée l'abbaye de Layssé » (1568-1571) (2). Le fief du Castel était situé à Geffosses.

En 1587, la même abbaye fera bail du petit fief de Feugères, pour l'acquit de sa taxe.

Le commendataire de Lessay a donné soixante vergées de terre à son abbaye dans ces temps malheureux. Singulier spoliateur de son bénéfice, celui qui en augmente les biens!

Aux auteurs du *Gallia Christiana* et aux moines qui ont accusé l'abbé commendataire de Saint-Jouin-de-Marnes d'avoir ruiné la mense abbatiale en négligeant l'entretien des bâtiments, en aliénant plusieurs propriétés et en s'appropriant, pour les vendre, des calices et autres objets précieux, il convient d'opposer le soin pieux qu'il mit à dresser l'inventaire de son abbaye et l'état des rentes dues par les prieurés dépendant de son couvent.

Cet inventaire, qui nous a été conservé, mérite d'être reproduit ici, tant au point de vue de l'intérêt artistique qu'il présente que

(1) Arch. de la Manche, Abbaye de Lessay, H., 5604.

(2) Arch. de la Manche, Abbaye de Lessay, H., 5090.

Digitized by Google

de la haute idée qu'il nous donne des richesses et de l'importance de notre abbaye au XVIe siècle :

« Une belle grande croix d'argent avec le crucifix, le tout bien doré, avec le bâton de ladite croix tout argent, avec trois pommes d'argent bien dorées, le dit bâton de quatre pieds environ;

« Un vaisseau fort précieux qu'on appelait le chef de Notre-Dame, soutenu par deux angelots; le dit vaisseau avait de patte un pied de longueur et demi-pied de largeur, le tout d'argent bien doré et emaillé;

« Le chef et tête de Saint-Martin-de-Vertou, d'argent bien doré, et qui descend jusqu'aux épaules, et était de la grosseur de la tête d'un homme;

« Le bras de Saint-Sébastien avec la main, d'argent bien doré avec beaucoup de pierreries bien émaillées;

« Le bras de Saint-Symphorien avec la main, bien enrichi de pierreries, le tout d'argent et bien doré;

« Un bras de Saint-Antoine, d'argent et bien doré et enrichi de pierreries en émail;

« Un personnage et effigie de saint Jouin, entier, avec la crosse et mitre, de la hauteur de plus d'un pied, le tout d'argent bien doré et enrichi d'une belle façon;

« Un autre petit personnage de l'effigie de saint Mandé, de même grandeur que celui de saint Jouin, d'argent bien doré;

« Un grand tableau sur lequel étaient posés six personnages de saints, qui étaient d'argent bien doré et enrichi de pierreries;

« Un autre tableau de six autres personnages, qui étaient d'argent bien doré;

« Au côté du tabernacle où étaient les dites reliques et joyaux, il y avait deux candélabres ou chandeliers d'argent fort grands, avec les patères fort larges, pour recueillir la cire qui descendait des cierges. Il y avait aussi un grand vase d'argent bien massif, fait en façon de gondole, qui servait à mettre l'encens pour le service de l'église;

« Plus il y avait six beaux et grands calices, dont il y en avait quatre fort enrichis sur les pattes d'émail et de beaucoup de pierreries; lesdits calices étaient de très belle hauteur et largeur, et les grosses pommes du milieu, qu'on eût dit proprement que le tout était d'or massif;

Digitized by Google

« Plus il y avait trois beaux encensoirs ayant chacun trois chaînes garnies de grosses boucles d'argent, et le dessus dudit encensoir où l'on mettait le charbon, était d'argent;

« Plus il y avait une belle bouette d'ivoire, les fermetures étaient d'argent doré fort propre, et dans la dite bouette une pierre enchassée d'une chaîne d'argent. Il y avait aussi un beau grand livre couvert de velours avec les fermures de tous côtés d'argent bien doré;

« Plus il y avait une croix de la hauteur de demi-pied au plus, sise sur une patte large, le tout d'argent bien doré;

« Plus il y avait une belle grande custode bien riche ayant le couvert de dessus en pyramide, laquelle était fort enrichie de pierreries;

« Il y avait aussi un beau vaisseau bien précieux et enrichi qui servait le jour du sacre pour porter le Corpus Domini (1). »

L'enlèvement de ce trésor par Arthur de Cossé eut pour effet de le soustraire au pillage des bandes huguenotes qui dévastèrent l'abbaye en 1562. Six ans après, le 28 février 1568, l'invasion d'une troupe de cent cavaliers protestants mit le comble aux malheurs de Saint-Jouin.

L'église, la maison abbatiale, la segretenerie furent incendiées, les meubles, les papiers et les ornements pillés, lacérés ou dispersés. Les habitants du bourg glacés d'épouvante n'osèrent ou ne purent opposer aucune résistance (2).

Au lieu de traiter d'indigne ravisseur Arthur de Cossé, on ferait bien mieux de rendre hommage à sa mémoire, pour avoir retiré du trésor de son église le moyen de satisfaire aux exigences de la cour, établissant des taxes pour faire la guerre aux huguenots, et surtout pour avoir arraché à leur vandalisme reliquaires et reliques. Il n'avait pu emporter les corps vénérés des deux saints Patrons Saint-Jouin et Saint-Martin de Vertou. Ils furent anéantis par les hérétiques. On ne sauva de ce désastre que le chef de Saint-Martin-de-Vertou, grâce sans doute à la vigilance de l'abbé. Ayant enlevé un certain nombre de reliquaires, en 1562, il put

(1) D. Estiennot Part. 2, fol. 548; Ledain, Monum. du Poitou. p. 69.

(2) D. Fonteneau, t. LXIII, fol. 868. Extrait d'une enquête du 29 décembre 1594, sur le pillage de Saint-Jouin en 1568.

Digitized by Google

faire passer celui qui renfermait la tête du saint à Saint Florent de Saumur. Ce qui est certain, c'est que cette précieuse relique était honorée dans cette abbaye du temps de Mabillon. Au reste, on ignore le sort des autres objets signalés par l'inventaire de 1562. Le préambule du Cartulaire de M. Grandmaison dit qu'ils furent dissipés, c'est-à-dire vendus par Arthur de Cossé. Si cet abbé avait agi en spoliateur et par une cupidité sacrilège, il se serait bien gardé de faire dresser un inventaire notoirement accusateur de sa conduite. Au contraire, le soin qu'il met à indiquer minutieusement la richesse de son église est un sûr garant de ses excellentes intentions, soit qu'il voulût simplement les soustraire à la profanation et les rendre en temps opportun, soit qu'il se proposât d'en retirer quelque somme d'argent exigée par les taxes. N'est-ce pas précisément dans ce dessein fort louable qu'il avait fait transporter ces objets précieux dans son château de Brissac ? Ce château était mieux défendu que son abbaye, et plus à l'abri d'un coup de main, qu'on pouvait toujours redouter de la part des huguenots.

C'est par ses soins également que fut dressé l'état des rentes dues par les prieurés dépendant de Saint-Jouin à la mense abbatiale, à la mense conventuelle, au prieur et à l'armayer, ou bibliothécaire de l'abbaye. Ce tableau conservé à la Bibl. Nation. (f. lat. Duchesne, n° 35) atteste la diligence de Cossé-Brissac à sauvegarder non seulement ses intérêts, mais encore ceux de son couvent et des officiers de la communauté, nouvelle preuve de sa sagacité et et de sa sollicitude à l'égard du monastère, dont la légende s'est pourtant acharnée à en faire un dissipateur voué au mépris de l'ordre monastique.

Nous l'avons vu enrichir l'abbaye de Lessay de quelques pièces de terre. Il fut le premier à remédier dans son abbaye de Saint-Jouin aux désastres de 1562 et 1568. On y trouve encore des monuments de sa munificence, témoin une belle sculpture style renaissance formant le dessus d'une porte, actuellement déposée dans l'ancien cloître; témoin encore deux cloches qui remontent à son abbatiat, et dont une porte son écusson et la date de 1581, avec une inscription gothique. Ces seuls monuments, échappés parmi tant d'autres à l'injure du temps, suffisent pour venger la mémoire de cet abbé et pour ruiner la légende qui en avait fait un spoliateur de ses abbayes, et même un rénégat passé au pro-

Digitized by Google

testantisme. Tant il est vrai que pour écrire l'histoire, il faut se garder de copier sans contrôle un seul historien. Le plus sûr est de confronter les auteurs, de les éclairer les uns par les autres et surtout de s'en rapporter aux monuments, qui sont les preuves les plus victorieuses. Leur silence même a une voix qui ferme la bouche aux détracteurs conscients ou inconscients qui ont accrédité une légende de convention, en se copiant les uns les autres.

D'après tout ce que nous avons dit, avec documents à l'appui, Cossé-Brissac a droit au respect de tout homme impartial, qui ne doit voir dans les diatribes violentes et intéressées de quelques moines que le produit de cerveaux échauffés, alors que les faits et les monuments rendent justice à la probité et à l'orthodoxie de l'évêque de Coutances.

En matière d'histoire, lorsque la légende a pris la place de la vérité, elle lui survit. Elle entre dans l'histoire, quoique menteuse, avec la force et l'autorité de ce qui est vrai. Si l'historien consciencieux cherche à établir que cette force est factice et que cette autorité est sans fondements, il n'est écouté que par une élite ; la masse reste incrédule. Ce serait pour décourager l'écrivain honnête s'il n'était animé de l'espoir que l'avenir entendra ses affirmations d'une oreille moins partiale, les opposera aux contradictions dépourvues de preuves et qu'en conséquence la vérité aura raison du mensonge et de l'erreur. Tel est notre espoir en écrivant ces lignes.

A. Lerosey.

Digitized by Google

NOTE SUR L'ABSTINENCE DU SAMEDI

Il y a un demi-siècle ou environ, le Saint-Siège permit aux évêques d'autoriser leurs diocésains à manger de la viande le samedi, sauf quelques exceptions.

Les chrétiens les plus fervents ne profitèrent pas de cette tolérance, et y virent même un affaiblissement de la discipline. Il était naturel en effet de faire remonter jusqu'aux temps apostoliques cette mortification de deux jours, consignée dans la formule de nos prières quotidiennes.

Il n'en est rien, au moins en ce qui concerne la France. Car voici près de deux cents ans que l'excellente *Histoire de l'Eglise Gallicane*, par le P. Longueval, S. J. et continuateurs, prouve que cette abstinence nous était encore inconnue au xe siècle.

Trois années de sécheresse furent suivies en 1033 d'une moisson qui surpassa cinq années ordinaires. Les peuples parurent disposés à mener une vie plus chrétienne. Il se tint à ce sujet des Conciles, et l'Aquitaine donna l'exemple. On portait à ces Conciles les reliques des saints les plus célèbres de la province, et un grand concours de peuple s'y rendait.

Ce qu'on fit de plus remarquable dans ces divers conciles, c'est que l'on « s'accorda unanimement pour toujours à s'abstenir de chair le samedi, à moins qu'il n'arrivât en ce jour une grande fête, ou qu'une maladie considérable n'obligeât de rompre l'abstinence. On dressa là-dessus une ordonnance qui devait être observée à perpétuité. »

Voilà qui confirme les curieux témoignages remis en lumière par M. J. Guiraud d'après le grand ouvrage de M. d'Avenel, où l'on voit que le moyen âge a mangé plus de viande que nous ne le croyons généralement.

Ce ne fut pourtant pas une prospérité continue. Les invasions anglaises laissèrent des campagnes incultes plus d'un siècle ; puis les désastres de la Réforme ne laissèrent pas oublier nos malheurs, si bien que *la poule au pot* ne fut jamais qu'un rêve du bon roi Henri IV.

Digitized by Google

Néanmoins l'histoire littéraire raconte qu'une partie des biens du grand Corneille fut achetée par le boucher du Val-de-la-Haie, tandis qu'aujourd'hui et depuis plus de cinquante ans, il n'y a pas de boucher au Val-de-la-Haie, où l'approvisionnement se fait par le voisinage. En 1820, on n'y mangeait de la viande de boucherie qu'aux grandes fêtes. La provision de porc salé suffisait au menu ordinaire.

« Ceux qui ne pourraient pas observer l'ordonnance, ajoute le décret conciliaire, nourriraient ce jour-là trois pauvres. » Nos pères acceptaient certaines compensations dont les habitudes actuelles ne s'accommoderaient guère. Ainsi l'*Inventaire sommaire des Archives de la Seine-Inférieure* apprend que ceux qui n'avaient point fait leurs pâques continuaient à jeûner après la fin du carême.

J'ai laissé de côté un membre de phrase qui n'est pas de mon sujet, mais qui n'est pas moins intéressant : « On s'abstiendra pour toujours de vin le vendredi ». Ainsi dans nos provinces les plus viticoles, le vin était alors une liqueur de luxe. Le cidre ne devait peut-être pas être encore en usage. La boisson ordinaire ne pouvait être que l'eau ou la bière. (Le nom *boicervoise* plus commun que *boicidre*, a écrit M. de Beaurepaire).

L'Abbé A. Tougard.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre :
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

SEINE : *Paris :* M. Etienne Deville.

* * *

2365. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE, t. XXXV, 1er bulletin, Alençon, janvier 1916, gr. in-8°, XXVIII — 80 pp, illust. *Antiques cérémonies dans l'Abbaye de Saint-Evroult*, par l'abbé Ch. Guéry, p. CCXXXIX-CCXLV ; — *Charles-Florentin Loriot*, par le Dr. F. Beaudouin, p. 12-33 ; *Essai d'histoire et d'archéologie sur l'ancienne commune de Ternant*, par A. Dallet, p. 34-44 ; — *Georges Pioger*, par Henri Besnard, p. 45-59 ; — *Poèmes mystiques et champêtres*, par René Gobillot, p. 61-64 ; — *Addition à l'étude sur les météorites de Laigle*, par R. B., p. 65-68 ; — *Bibliographie*, par le Comte de Caix de Saint-Aymour, p. 69-70 ; — *Questions, Réponses*, etc. — Avec ce bulletin paraissait : TABLE DES MATIÈRES *contenues dans le Bull. de la Soc. Hist. de l'Orne*, tomes XXIII à XXXIV (1903-1915), par L. Dupray de la Mahérie, 50 pp.

2366. — L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX (LXVIIIe vol., 1er sem. 1916), col. 143 : Légende de Rivery ; — col. 156, 201,

Digitized by Google

émigrés normands et bretons à Jersey; — col. 159, 252, Sainte-Honorine, patronne des captifs; — col. 164, Maître Guillaume; — col. 171, 260, bijoux normands; — col. 187, 309. Est-ce la maison Arnoux [décrite par Flaubert]?; — col. 216, 312, le baron Emile de l'Empesé; — col. 269. Hocquesonner.

2367. — ALMANACH des cantons de Bayeux, Isigny, Trévières, Balleroy, Ryes, Caumont et Saint-Clair. Livre d'or de la grande guerre, pour 1916. Gravures. Caen, Haulard la Brière, 1915, in-16, 208 pp.; — ALMANACH *du Bonhomme Normand,* ill. pour 1916, Caen, 1916, in-32, 192 pp.; — ALMANACH *du Calvados* pour 1916 (33e année), Condé-sur-Noireau, Bouchard, 1916, in-16, 160 et 35 pp.

2368. — AUBRY (G. Jean). Le troisième centenaire de Saint-Evremond, *Mercure de France,* 1 mars 1916, p. 86-106.

2369. — AUGUAISE. La Centenaire (Me Lemée); — Eloge funèbre du caporal Lucien Guizier du 303e territorial, par M. le Curé d'— le 27 oct. 1915, *Bull. Paroiss. d'Auguaise,* janvier-mars 1916.

2370. — AULARD (A). Notice biographique sur Félix Mourlot, né à Boulzicourt (Ardennes), auteur de nombreux ouvrages sur la Normandie, *La Révolution Française,* janvier-déc. 1915, p. 472-475.

2371. — AUVRAY (Abbé Emmanuel) † a Bonsecours [E. P.] *Bull. Rel. de Rouen,* 8 et 15 avril.

2372. — BABELON (E.). Le trésor d'argenterie de Berthouville... ouvrage publié sous les auspices de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres. Paris, E. Lévy, 1916, in-fol. X-156 pp., 34 pl.

2373. — BINET (Chanoine A.), † curé-doyen de Cerisy-la-Salle, *Sem. Rel. de Coutances.* 30 mars.

2374. — BORNET (Abbé), † le 26 février 1916, *Sem. Rel. d'Erreux* 4 et 18 mars.

2375. — CAUX (A.). A propos du chemin des Cottes. Un changement de nom (Rouen), *Journal de Rouen* (A) 20 mars.

2376. — CHALLEMEL (Wilfrid), † à la Ferté-Macé, vice-président de la *Soc. Hist. et Arch. de l'Orne, Petit Patriote de Normandie et du Maine* du 27 février.

2377. — CHARLIER (capitaine Raymond) † de ses blessures [L. J.] *Bull. Rel. de Rouen,* 15 avril.

2378. — COTELLE (Le sergent Louis) de Picauville † le 5 juin 1915 *au Labyrinthe, Sem. Rel. de Coutances,* 2 mars.

Digitized by Google

2379. — Delafosse (Jules), *Larousse mensuel*, avril, p. 724.

2380. — Dépret (Abbé), † au Champ d'honneur, *Sem. Rel. de Bayeux*, 26 mars et 2 avril.

2381. — Dolfus (Charles). Un anniversaire naval. La 1re traversée de la Manche par un bateau à vapeur, *Journal de Rouen*, 18 mars.

2382. — Dubois (Mgr), Archevêque élu de Rouen, né le 1 sept. 1856, *Bull. Rel. de Rouen*, 25 mars [nombreuses lettres de Sa Grandeur dans le *Bull. Rel. de Rouen*, avril 1916]

2383. — Duboscq (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* (édition A pour les départements) : Mars 1, Le sergent Paul Verlet; — intérieur de la Cathédrale de Rouen ; — 4, La plainte du Berger et le 9 réponse au Berger; — 5, « La vie de Mgr Julien Loth » ; — Berlyn tapestrie à la manière de la « tapisserie de Bayeux » ; — 7, Mounet-Sully à Rouen ; — 8, Aquarelles; — 12, Nécrologie, Mlle Esther Lebreton ; — 13, Chansons de tranchées ; — 14, Nécrologie, M. Auguste Rosenstiehl ; — 15, Exposition Raymond Dendeville, types militaires; — 20, Les statuettes du « Voltaire » de Houdon; — 26, La correspondance inédite de Boieldieu, par M. P. L. Robert ; — 29, « Rouen pendant la guerre », une publication nouvelle; — avril 2, Exposition Henri Adam, toiles et aquarelles ; — 4, Nécrologie, M. le chanoine Auvray ; — 6, Exposition Maurice Millière ; Au « musée d'Art normand » ; — 9, 10, 11, mort de M. Duverdré ; mort de M. Lucien Lefort. architecte départemental ; — 15, Nécrologie, M. H. Foulon; — 16, Une conférence artistique, Mme Louise Lefrançois Pillion; — 18, Le « Corot » de Rosny; — 22 et 24, Exposition de documents de guerre. Musée d'art normand; — 29 et 30, Conférence pour « Le fonds du soldat belge ».

2384. — Dupuy (Abbé Maurice), curé de Mesnil-sur-Blangy, *Sem. Rel. de Bayeux*, 5 et 12 mars, 9 avril.

2385. — Du Rosel (Jean), † au champ d'honneur, par René Bazin, *L'Écho de Paris*, 7 mars, *Bull. de l'Institut Cath. de Paris*, 25 mars, p. 64-65 [art. de René Bazin].

2386. — Duval (Louis). Les prisonniers de guerre en France au XVIIIe siècle, *Petit Patriote de Normandie et du Maine*, 27 février et 5 mars; — La vie chère. Coup d'œil rétrospectif. Imp. Alençonnaise, 1916, in-32, 16 pp.

2387. — Evard (Abbé), directeur de la *Croix de Coutances et de*

Digitized by Google

Saint-Lô (1873-1916), † le 18 mars à Jaulgonne au service des typhiques, *Sem. Rel. de Coutances*, 13 avril.

2388. — Féret (P.-J.). Un mémoire inédit sur Aymar de Clermont seigneur de Chaste, gouverneur de Dieppe au temps de la Ligue. Notice et notes de Alf. Poussier. Rouen, Lainé, 1915, in-8, 26 pp. avec grav.

2389. — Foulon (A). *La Vaudoire*, Sartrouville (S.-et-O.). Les propriétaires successifs depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours [en 1650 René de Longueil], *Bull. Trim. de la Soc. Hist. du Vexin*, nº 20.

2390. — Fuzet (Mgr). *La France Illustrée*, 1er janvier 1916.

2391. — Genevray (Albert-Léon), † Proviseur du Lycée Corneille, *Journal de Rouen* (A), 3 mars.

2392. — Gourmont (Rémy de). *Revue de Paris*, 1er janvier 1916, p. 138-163 [par F. de Miomandre].

2393. — Grente (Joseph). Notes d'histoire locale. Les Séminaristes de 1791, *Sem. Rel. de Coutances*, 9 mars.

2394. — Guéry (Abbé Ch.). Antiques cérémonies dans l'Abbaye de Saint-Evroult (Orne). Alençon, 1916, gr. in-8, 12 pp.

2395. — Hecquet de Rauville (Hervé de). La maison de Hecquet et les seigneurs de Hauteville et de Rauville. Paris, Champion, 1915, in-4º de XXI-261 pp., 78 blasons, 19 reproductions de pièces originales et 6 tableaux généalogiques. [Cf. C. R. dans la *Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, janvier 1916, p. 67.]

2396. — Hulmel (Abbé). Abbaye bénédictine de Sainte-Trinité-de-Lessay, *Sem. Rel. de Coutances*, 16 mars et 20 avril.

2397. — Jouen (Chanoine L.). Regards sur le passé : Jean Bigues, Chanoine grand-archidiacre, donateur du groupe de N.-D. de Pitié (1508-1590), *Bull. Rel. de Rouen*, 18 mars et 15, 22 et 29 avril.

2398. — Jourdan (Arthur). A la mémoire d' —, professeur adjoint au lycée Malherbe à Caen, 1862-1915. Caen, Delesques, 1915, in-8, 16 pp. grav.

2399. — La Lande (Jacques de), curé d'Illiers-l'Evêque, massacré aux Carmes le 3 septembre 1792, *Sem. Rel. d'Évreux*. 4 mars.

2400. — Lanzac de Laborie (L. de). Essais historiques et biographiques [Albert Sorel et son œuvre]. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1914, in-16, X-318 pp.

Digitized by Google

2401. — Lefort (Lucien), † architecte des monuments historiques. *Bull. Rel. de Rouen*. 15 et 22 avril (Signé L. J.).

2402. — Lemazurier (Abbé Octave), † curé de la Bloutière, *Sem. Rel. de Coutances*, 27 avril.

2403. — Leroux (M.). L'industrie du fer dans le Perche. Monographie hist. et économique (thèse). Paris, Rousseau et Cie, 1916, in-8, 160 pp.

2404. — Longfors (A). Une édition allemande de la vie de saint Evroul en français, *Romania*, janvier-avril 1915, p. 102-103.

2405. — Longuemare (Pierre de). A la mémoire de —, 1884-1915. Caen, Delesques, 1915, in-8, 64 pp. Cf. n° 2186.

2406. — Lotte (Joseph). Un compagnon de Péguy, Joseph Lotte, par Pierre Pacary. Paris, Gabalda. *Sem. Rel. de Coutances*. 27 avril.

2407. — Lyre. L'invasion de 1815 dans la région (suite et fin). *Annales de Lyre*, mars.

2408. — Marguerin (Chanoine). Allocution aux obsèques de Mme la marquise de Sayve. Evreux, 1916, in-8, 8 pp.

2409. — Mesplet (R. P.). Chan. hon., prof. hon. à l'Institut libre de Saint-Lô, † le 27 mars, *Sem. Rel. de Coutances*, 5 avril.

2410. — Mirot (L.). Une tentative d'invasion en Angleterre pendant la guerre de Cent ans. Paris, Alph. Picard, 1915, in-8, 88 pp.

2411. — Nicolas (A). Calvados. Résultat de l'enquête faite auprès des chambres de Commerce et des chambres consultatives des Arts et manufactures par la Commission chargée d'étudier le maintien et le développement de l'industrie dans le Calvados et la création d'industries nouvelles. Caen, Valin, 1916, in-4°, 2 pp. 4 tableaux.

2412. — Nolent (Eugène), † au champ d'honneur le 25 février à Somme-Suippe (Marne), *Sem. Rel. d'Evreux*, 15 avril [allocution de M. le Chanoine Hébert] et *Journal de Rouen* (A) du 5 mars.

2413. — Pain (Abbé), † curé de Creil (1843-1916), *Bull. Rel. de Rouen*, 25 mars.

2414. Rauline (Marcel), † député de la Manche. Les discours aux obsèques, *Sem. Rel. de Coutances*, 2 mars.

2415. — Ribault (Abbé), † curé de Saint-Aubin-de-Scellon, *Sem. Rel. d'Évreux*, 18 mars.

2416. — Robert (P.-L.). Notice nécrologique consacrée à

Digitized by Google

M. Paul Rivage, ancien président de la Soc. d'Emulation de Rouen (1864-1914). Rouen, Lainé, 1915, in-8, 25 pp. et portr.

2417. — SAINT-MARDS-SUR-RISLE. Notice historique ; poésie par F. Le Gonidec de Penlan, eau-forte par Paulin Carbonnier, plaquette dédiée à M. Maurice Barrès. Tirage à 150 exempl. dont 20 hors commerce ; 25 sur vieux papier, 25 sur Japon, 80 sur Velin. Paris, 1916, G. Pelluard, in-4°, 12 pp. titre noir et rouge, blasons.

2418. — SALAVILLE (Abbé). France toujours ! Brèves allocutions à des blessés de la grande guerre. Paris, P. Lethielleux, 1916, in-12.

2419. — VOISENON (l'Abbé de). La vie authentique de M. — [p. 288 et suiv. : Sa conversion par Mgr de Luynes, évêque de Bayeux]. — *Mercure de France*, 16 mars 1916.

Indications par département.

CALVADOS : **2366**, 67, 70, 80, 83, 84, 98, **2405**, 10, 11, 19.
EURE : 2366, 70, 72, 74, 89, 99, **2407**, 8, 10, 12, 15, 17, 18.
MANCHE : 2366, 70, 73, 78, 85, 87, 93, 96, **2402**, 6, 9, 10.
ORNE : **2365**, 66, 69, 70, 76, 79, 86, 92, 94, 95, **2403**, 4, 10.
SEINE-INFÉRIEURE : **2366**, 68, 70, 71, 75, 77, 81, 82, 83, 88, 90, 91, 97, **2400**, 1, 10, 13, 14, 16.

Le Gérant : G. POUSSIN.

Évreux, Imp. de l'Eure. — G. POUSSIN, directeur.

Digitized by Google

BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

25e ANNÉE — 4e LIVRAISON

JUILLET 1916

Abbé Ch. Guéry : Palinods ou Puys de Poésie en Normandie (*fin*), 241. — Abbé A. Gosselin : L'Église et l'État au Canada après la conquête du pays par les Anglais, 253. — — Etienne Deville : Les Épaves de la Bibliothèque de l'abbaye de Savigny à la Bibliothèque nationale, 271. — Chanoine A. Lerosey : Le Grand Séminaire de Coutances, 289. — Abbé Thorel : Notes d'un prêtre mobilisé, 309. — Bibliographie Normande, 314.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1916

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

Deux documents inédits sur la juridiction de François de Harlay sur le Canada, par M. le chanoine JOUEN.

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial, an II), par M. Jean PORQUET.

État des nobles et des anoblis dans la Généralité de Caen, recherche faite en 1598-1599 par M. Jean-Jacques de MESMES de ROISSY, publié par l'abbé Le Male.

Le Grand Séminaire de Coutances, (1802-1872) par M. le Chanoine Lerosey.

Digitized by Google

PALINODS OU PUYS DE POÉSIE

En Normandie

(Fin)

Bibliographie du Puy de Dieppe.

BALLIN (A.-G.) : *Notice historique sur le Palinod de Dieppe* dans le *Précis analytique des Travaux de l'Académie de Rouen*, 1838, Rouen, 1839, in-8°, p. 304-310 ; deuxième suite à cette notice, Rouen, 1844, p. 26.

PICOT (Emile) : *Une querelle littéraire aux Palinods de Dieppe au* XVe *siècle*. Paris, H. Champion, 1909, in-8°.

PARMENTIER (Jean) : *Moralité très excellente à l'honneur de la glorieuse Assomption Nostre-Dame à dix personnages...* composée par Jean Parmentier... et jouée... l'an de grâce MDXX et VII. Paris, 1531, 12 pp. pet. in-4° goth.

DOUBLET : *Elégies de Jean Doublet, dieppois ;* Paris, Ch. Langelier, 1559, in-4° de 56 ff.

DESMARQUETS : *Mém. chronol. pour servir à l'histoire de Dieppe*, t. I ; Paris, 1785, in-12, pp. 68-85.

NOEL : *Premier essai sur le depart^t^. de la Seine-Inférieure ;* Rouen. 1795, in-8°, pp. 121-126.

VITET : *Hist. de Dieppe* ; Paris, Gosselin, 1844, in-12, p. 339.

SAGON (Fr.) : *Le Triumphe de Grace...* 1544, etc. (Cf. Rouen et Cf. *Ouvrages généraux* : Asseline, Guibert, Taillepied.)

LEBAS (Georges) : *Les Palinods et les Poètes dieppois* [Etude sur les confréries religieuses et littéraires des Puys de Dieppe et sur les poètes locaux du moyen-âge jusqu'à nos jours]. Dieppe, 1904, in-8° de 330 pages.

Digitized by Google

Bibliographie des Puys de Rouen.

MANUSCRITS, à Rouen : *Recueil de poésies des Palinods*, 1516, in-f. de 188 ff. XVIe s. n° 1063 ; un autre de 1544, in-f. de 204 ff. XVIe s. ; un autre du XVIe s. petit in-8° de 74 ff.

Registre de cotisation pour la confrérie de la Conception de la Vierge, 1548-1657, in-f. de 99 ff.

Chants royaux sur l'Immaculée Conception... couronnés ou présentés au Puy... de Rouen, depuis 1519 jusqu'en 1528.

Recueil de poésies des Palinods, in-4°, XVIe s.

GUIOT (Abbé) : *Les trois siècles palinodiques*, in-f. de 537 pp. (vers 1792), publié par l'abbé Tougard, 2 vol. in-8°.

GUIOT : *Hist. de l'Acad. de l'Immaculée-Conception... à Rouen*, suite du précédent, liv. VI et dernier, 1701-1789, 196 pp.

Eloge hist. de Louis Bretel, arch. d'Aix et prince de l'Acad., en 1622, in-f. de 57 pp., fin du XVIIIe s., du même auteur.

Ces manuscrits sont à la bibliothèque de la ville de Rouen.

A celle de l'Académie de Rouen se trouve : *Œuvres poétiques tant français que latins qui ont emporté les prix au Puy de l'Immaculée et très sainte Conception*, 1612-1764, 4 vol. in-fol.

Aux Archives départementales : *Palinod ou Académie de l'Imm. Conception*, à Rouen. D, 546 (liasse), 7 pièces, 1595-1784.

A Paris : *Pièces couronnées au Palinod de Rouen*, de 1519 à 1528, et un autre de 1536 à 1537, in-f. avec miniat. Bibl. Imp. [379] (1).

A Saint-Pétersbourg : *Chants royaux, rondeaux, ballades en l'honneur de la Vierge*, pet. in-4° de 109 pp. ms. du XVIe s.

---

(1) Ce ms., ancien 6989, porte le n° 379 maintenant. Il est remarquable par ses enluminures, souvent à pleine page, surtout les dernières qui concernent la chasse. Tous les chants royaux ont une miniature en rapport avec le sujet. Cet in-folio ne se communique qu'à la réserve à cause de sa rareté et de sa beauté. Il est du XVIe siècle.

Les autres mss. de la Bibl. nat. portent les numéros 1536 et 1537, 1538, 1715, 2202, 19369, 24408, fonds français et *Nouv. acq. Franc.*, 1253 (notes sur les Palinods).

Digitized by Google

IMPRIMÉS. — FABRI OU LEFEBVRE (Pierre) : *Le défensoire de la Conceptiō de la glorieuse Vierge Marie*, etc., Rouen, Martin Morin, 1514, in-4°, goth. de 87 ff.

THUILLIER (Guill.) : *Guiliel. Laterani Vernonii, de īstitutiōē cōceptiōis*, etc., 1518. Parisiis, apd J. Marnesium, vulgo de Marnes, in-4° de 16 ff.

APPROBACIŌ *et confirmaciō apostolique de la cōfrairie*(1), etc., réédité par les Bibliophiles normands et qui contient la bibliographie des Palinods dont nous nous sommes servis en y ajoutant les ouvrages parus depuis 1864, date de cette publication. Il faut y recourir pour le détail des ouvrages manuscrits ou imprimés.

TASSERIE (Guill.) *Le Triumphe des normans, traictant de la immaculee conception Nostre Dame*, Rouen, s. d. (vers 1520), in-8, goth.

PALINODZ, *chantz royaulz, ballades, presentez au Puy à Rouen*. Paris (vers 1525) 2 part. en un vol. pet. in-8 de 100 ff. (Pierre Vidoue) ; réimprimé par les Bibliophiles normands en 1897, avec introduction par E. de Robillard de Beaurepaire.

SAGON (François) : *Le Triumphe de grace et de prerogative d'innocence originelle, sur la conception et trespas de la Vierge eslue mère de Dieu* : Paris, Jehan André, 1544, pet. in-8, de 51 ff. non pag.

ROUEN (Jean de) : *Puteus Rotomagensis pro immaculata Virginis conceptione, cujus Putei, hoc anno 1612, princeps priorque est Marinus Pignius*, etc. Parisiis, Jacquinus, 1612, in-4°.

LE PUY *de la Conception de Nostre Dame, fondé au couvent des Carmes à Rouen* (2), s. d. (1614) in-8° de 174 pp., avec titre gravé par L. Gaultier.

BOCAGE (Adrien) : *Œuvres poetiqves svr le subiet de la conception de la Tres Saincte Vierge* ; Rouen, R. Feron, 1615, petit in-12 de 142 pp.

---

(1) Mgr Julien Loth a publié dans la *Sem. Rel. de Rouen* plusieurs articles sur les Palinods de Rouen dans lesquels on trouve une traduction de cette bulle de Léon X, traduction faite par M. l'abbé A. Tougard. *Sem. Rel.* t. II, 1868-1869, pp. 900-904, 923-930.

(2) D'après Ed. Frère l'auteur serait peut-être Alphonse de Bretteville, official de Rouen. Une gravure placée au verso du 2e feuillet de la table termine le volume.

Digitized by Google

PIÈCES *de poésies couronnées par l'Acad. de l'Imm. Concept...* 1611 à 1781, environ 100 brochures et vol. in 8°.

AUVRAY (Jean) : *Les poëmes du sieur Auvray, praemiez au Puy...* 1621. Rouen, David Ferrand, 1622, in-8.

BALLIN (A.-G.). *Notice hist. sur l'Acad. des Palinods*, Rouen, N. Periaux, 1834-44, 3 part. in-8 de 152 pp.

HOMBERG : *Discours du 16 août 1849 à l'Académie* (Palinod de Rouen). Acad. de Rouen, 1849, pp. 1-13.

Cf. en outre les ouvrages généraux, puis les monographies sur le prieuré du Mont aux-Malades (abbé Langlois), sur l'église Saint-Jean de Rouen (de la Quérière), etc., enfin les manuels de bibliog. Frère, Lebreton, Mme Oursel, etc.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE : Mélanges : *Statuts de la Confrérie de la Passion* (1374) ; — *Nouveaux statuts* (1636) ; — *Lettres patentes* (1651) ; — *Arrêt du Parlement de Rouen*, 6 juillet 1651 ; — *Inventaire des titres... de la Confrérie vers 1732*. — 1891. 1re *Série*.

Cf. Farin, Langlois, Le Verdier (*Revue Cath. de Norm.*, III, p. 25).

COLLETTE (Abbé) et BOURDON (Abbé) : *Histoire de la Maîtrise de Rouen*. Rouen, 1892, gr. in-8° [à la page 76-81, *Puy de Sainte Cécile*].

LOTH (J.). *Les derniers jours de l'Académie des Palinods de Rouen*, in-8° (s. d.). Tirage à part des *Mémoires lus à la Sorbonne*, 1866, p. 345-361.

SIREULDE (Jacques) : *Le Trésor immortel... à la fin duquel sont adjoutés plusieurs chants royaux, ballades et rondeaux, faits et composés par aucuns poetes françois et présentez au Puy des Pauvres de Rouen*. Rouen, Martin le Mégissier, 1556, in-8° (Bibl. Mazarine et Ch. de Beaurepaire, 1899, in-8° (1).

LE VERDIER (Pierre). Discours de réception à l'Académie de Rouen en 1888. *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, 1887-1888, p. 1-25.

PASSY (Louis). *Thomas Corneille et Jacqueline Pascal aux Palinods de Rouen*, *Soc. libre de l'Eure*, VIe série, t. III, 1905, pp. 13-24.

BEAUREPAIRE (E. de Robillard de) : *Du rôle du grotesque dans les concours palinodiques. Le festin des princes, David Ferrand*

(1) *Société des Bibliophiles normands*, Rouen, L. Gy, petit in-4°.

Digitized by Google

et la Muse normande, Bull. de la Soc. des Antiq. de Normandie, t. IV, p. 316-336 et t. V, p. 66.

PANEL (Dr G.) : *Un chant royal présenté aux Palinods de Rouen par Guygnart apothicaire* (XVIe s.), dans la *Normandie littéraire*, etc. 5e année, p. 149-154, etc., ou tirage à part, Rouen, E. Marguery, 1891, in-8o.

Bibliographie du Palinod de Caen.

BOURGUEVILLE (de). *Les Recherches et antiquités de la province de Neustrie*. Caen, Jean de Feure, 1588, in-4. part. II pp. 235-238. — Ménage en a reproduit un passage dans son Dict. des Etymologies, au mot *Palinots*, à propos de Caen.

RECUEIL *des poésies qui ont été couronnées sur le Puy de l'Imm. Conception tenu à Caen*, années 1666-1793. Caen, Imp. Jean Cavelier. Il y a une centaine de brochures in-8o et in-12.

MERCURE DE FRANCE. juin 1725, pp. 1286-88, *Lettre écrite de Caen sur l'étymologie de* PUY *et de* PALINOD et déc. 1762, pp. 116-125. Cf. *Appendice*.

DE LA RUE : *Mémoire historique sur le Palinod de Caen*. Caen, A. Hardel, 1841, in-8o de 20 pp. [Ext].

CHARMA : *Documents inédits sur les Palinods*. Revue de Rouen, 1852, pp. 413-421. Il s'agit de Caen en 1792 et 1793.

GASTÉ (A). *Pierre Corneille au Palinod de Caen*, in-8o, 1886.

MARTY-LAVEAUX. — *Corneille au palinod de Caen ;* rapport sur une communication de M. Gasté. *Bull. Hist. et Philol. du Comité des trav. hist. et scient.* 1886, Paris, 1887, in-8o, p. 193.

SAGON : *Le triumphe de grâce*, etc., ou le second titre : Recueil moral daucuns Chants Royaux, Balades et Rondeaux, de Sagon, présentez et premiez à Rouen, à Dieppe et à Caen, par luy adressée à venerable religieux Domp Richard Ango, prieur de Beaumōt-en-Auge son oncle.

ESSAI *sur le Palinod de Caen*, Collection Mancel à Caen Ms. 159.

Cette brochure est un tirage à part de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne* 1885, 9e session, Paris, E. Plon, 1885, p. 99-116.

CARLEZ : *Le Puy de musique de Caen* (1671-1685). Caen, 1886, gr. in-8o.

RAULIN : *La confrérie de Sainte-Cécile à Saint-Pierre de Caen* (1564

Digitized by Google

à 1792), d'après les archives paroissiales et départementales. Cf. : *Bull. Hist. et Philol. du Comité des trav. hist. et scient.* Année 1897, p. 148.

MALFILATRE (Œuvres de). Paris, Jehenne, 1825, in-8° [*Notice sur le Palinod de Caen*, p. 139-143].

Bibliographie du Puy de musique d'Evreux.

STABENRATH (de), *Confrérie de Madame Sainte-Cécile à Evreux.* [Récit véridique et bref de ce qui s'est passé à la feste et au puy de Madame Sainte-Cécile, en la ville d'Evreux, pendant les 22 et 23e jours de novembre l'an 1578]. *Soc. libre de l'Eure*, 1833, p. 440.

BONNIN et CHASSANT, *Puy de musique érigé à Evreux en l'honneur de Madame Sainte-Cécile.* Evreux, J. J. Ancelle fils, 1837, in-8°, 89 pp.

*
* *

ADAM (Abbé J.-L.). *La confrérie de Sainte-Cécile et la musique religieuse à Valognes dans le passé*, Soc. Arch. de Valognes, bulletin n° 5.

Bibliographie du Palinod de Lyre.

THUILLIER (Abbé). Nombreux articles parus dans les *Annales de Lyre* depuis la fondation du PALINOD (1911).

Extrait d'une lettre écrite de Caën, sur l'Etimologie de Puy et Palinod.

Je vois, Monsieur, que dans le Mercure de... on a censuré mes petites remarques sur le Palinod, insérées dans le Mercure de septembre de l'année 1724 pag. 1886. Voici ma réponse. Un sçavant m'avoit demandé les Etimologies de ces deux mots, Palinod et Puy. Je les lui envoyai dans deux lettres séparées. Il a mis au jour la seconde, sans faire mention de la première. Cela étant ainsi, j'avouë que le Critique ne pouvant juger que sur ce qu'il a vû, a raison de se plaindre, et de vouloir qu'à l'Etimologie de Puy, j'ajoûte celle de Palinod. Je la respecte en sa faveur telle que je l'avois envoyée. On appelle Palinod une fête qui se fait en

Digitized by Google

l'honneur de la Vierge à Caën dans l'Ecole d'Eloquence, le jour de la Conception, et à Rouen le dimanche suivant dans le Cloître des Carmes. On y lit en public diverses Pièces de Poësies, Epigrammes Latines, Odes Acaïques et Iambiques, Odes Françoises. Dixains, Sonnets, Balades et Chants Royaux. A Rouën il y a de surplus des stances et un Discours Latin, le tout en l'honneur de l'Immaculée Conception. Cette fête est nommée Palinod du Grec Πάλιν, *iterum*, et ᾠδή, *Cantus*, comme si l'on disoit *cantus iteratus*, un chant répété, parce que dans les Balades et Chants Royaux, qui d'abord étoient le plus en usage, il faut que le même vers, qui finit la première stance, finisse aussi toutes les autres.

Voilà l'Etimologie qui devoit accompagner celle de Puy. J'avouë encore une fois que le Critique a raison de se plaindre d'un tel oubli; mais il me permettra de lui faire voir qu'il n'a pas rencontré juste en donnant à ce mot l'Etimologie qu'il lui donne. Que diroit-il si je censurois le Censeur même? Palinod, selon lui, vient du Grec Πάλιν et ᾠδή, cela est vrai. Il signifie un chant contraire, cela est faux : sans doute, ᾠδή veut dire un chant; mais Πάλιν proprement veut dire *iterum*, derechef. Où a-t-il trouvé qu'il signifie contraire, sinon dans un sens figuré? Je veux bien que le dessein des Instituteurs du Palinod ait été d'opposer des chants pieux aux vers des protestans, injurieux à la Vierge, mais ce n'est pas de ce bon dessein qu'est venu le nom et l'Etimologie radicale de Palinod.

Je pressens les objections du Critique, il va me demander encore si j'ai lu M. Bourgueville. Oui, je l'ai lu, et j'y ai condamné cette fausse Etimologie. Mais lui-même a-t-il lu M. Huet, qui traite de radoteur cet ancien Ecrivain? A-t-il lu le Dictionnaire de l'Académie imprimé en 1694 qui donne au Palinod la même Etimologie que moi? Il me repliquera qu'en fait d'antiquités les auteurs anciens sont préférables aux modernes et que M. Huet étant plus nouveau, mérite moins de croïance; mais en dira-t-il autant du Dictionnaire Académique? La compagnie savante qui l'a composé auroit-elle ignoré le livre de M. Bourgueville? Non sans doute. Des Esprits si éclairés n'ont rien écrit sans une recherche exacte. Si donc ils n'ont pas suivi son Etimologie, il faut conclure que pour de bonnes raisons ils l'auront rejetée.

Mercure de France. Juin 1725, p. 1286 et suiv.

B. N. [Lc² 39].

Digitized by Google

Lettre à M. D..., Docteur en médecine, sur l'origine des Palinods et l'étymologie du mot.

Monsieur,

Il n'y a que les Villes de Rouen et de Caën qui aient des Puys de Palinod (1) à moins qu'on ne veuille donner ce nom au cinquième Prix des Jeux floraux, fondé en l'honneur de la Sainte Vierge par un Magistrat de Toulouse (2); et cependant en supposant que ces Villes fassent fort pour leurs Auteurs, leurs opinions sont partagées sur l'étymologie du mot. Vous examinez leurs raisons respectives; et après m'avoir fait part de votre sentiment, vous me demandez le mien à ce sujet. C'est une liberté que je n'aurois jamais osé prendre, mais je vais le hazarder pour vous obéir; le système de l'Auteur de Caën aura la première place dans cette discussion ; il la mérite à titre d'ancienneté personnelle, et parce que vous adoptez sa manière de penser.

Cet Ecrivain est *Bourgueville* dans ses Recherches et Antiquités de l'Université de Caën (p. 134). Voici comme il s'exprime après avoir remonté à l'époque primordiale du Palinod de cette ville qu'il place sous l'an 1527.

« *Palinodia* est autant à dire chez les Grecs comme chant con-
« traire à un autre, et pour ce qu'aucuns hérétiques ont été si
« mal affectés contre la Vierge mère, ainsi que *Hélindius* et aucuns
« Protestans de ces temps, lesquels par leurs œuvres ont écrit et
« chanté qu'elle étoit tachée du péché originel comme toutes
« autres, l'on composa à sa louange d'autres chants cou-
« traires, etc., etc. »

Cette opinion. à la considérer superficiellement a quelque chose de spécieux ; mais détrompez-vous, Monsieur, si vous la croyez à

(1) Depuis cette lettre écrite, les Compilateurs du Dictionnaire de Trévoux m'ont appris qu'il y a un Puy de Palinod à Dieppe ; mais j'ai aussi appris d'une lettre de M. Huet jointe à l'*origine des Romans* que ce Puy, ainsi que celui d'Amiens, ne subsiste plus ; ces deux Puys se tenoient le jour de l'Assomption, et s'appelloient aussi bien Palinods que ceux qui étoient ouverts au jour de la Conception, ce qui milite en ma faveur.

(2) M. Vandages de Malpeyre que son respect pour la Sainte Vierge n'a pas moins immortalisé que son érudition.

Digitized by Google

l'abri de toute critique. Commençons par en examiner les preuves.

Sans doute que par *Helindius* l'Auteur a entendu *Elvidius*, Disciple d'Auxence, qui vivoit sur la fin du 4e siècle, et par conséquent près de huit siècles avant qu'il fût question de la Fête de l'Immaculée Conception et encore moins de Palinods. Mais ce fameux Arien n'a point écrit, comme le prétend *Bourgueville*, que la Vierge ait été *tachée du péché originel comme toutes autres*. Il y a seulement impugné sa perpétuelle virginité, en prétendant prouver par quelques Passages de l'Ecriture, qu'après la Naissance de J.-C., sa Mère avoit vécu conjugalement avec *S. Joseph*, et en avoit eu plusieurs enfans, ce qu'il est aisé de voir en consultant les Ecrivains Ecclésiastiques, et surtout *S. Jérôme* qui écrivit contre cet Hérétique le Traité qu'on trouve au commencement du second volume des Ouvrages de ce Père.

Je ne m'arrêterai point à discuter les injures que *Bourgueville* reproche aux Protestans contre l'honneur de la Vierge. Je me contenterai d'observer que le nom de *Protestans* n'a jamais été donné ni pris avant l'année 1529, qu'on appella ainsi quelques Allemands Luthériens, à cause de leur protestation contre le decret arrêté dans la Diette de Spire par l'Archiduc et son Conseil dans la même année, c'est-à-dire 43 ans après l'érection du Palinod de Rouen, et plus de deux ans après celui de Caën érigé sur son modèle. *Luther* n'avoit que deux ans lors de l'établissement du premier.

Après avoir discuté les preuves, critiquons l'assertion même. Quelle est l'origine du mot *Palinodie?* C'est ce que *Platon* dans son Phèdre et *Pausanias* dans ses Laconiques nous apprennent. *Sthésichore*, Poëte Lyrique d'Hymere en Sicile, ayant outragé *Hélène* par des Vers mordans, fut privé de la vue par *Castor* et *Pollux*, Frères de cette Belle, et se vit forcé pour la recouvrer de rétracter ses calomnies ou plutôt ses médisances par une Pièce contraire à la précédente, ce qu'on appela Πάλινῳδεῖν. Nous n'avons plus ce Poëme de *Sthésichore* et celui qui y avoit donné lieu. Mais pour trouver un morceau de ce goût, on n'a qu'à lire l'Epode d'Horace à *Canidie*, qui est l'Antépenultième du cinquième Livre, et supposer toutefois que l'ami de *Mécène* y parle sérieusement.

Ne demeure-t-il pas constant après la lecture de cette Epode qui, en admettant ma supposition, est une vraie et formelle pali-

Digitized by Google

nodie, que chanter la palinodie, c'est faire une rétractation indirecte de ce qu'on a soi-même tenu de vive-voix ou par écrit, par d'autres discours diamétralement opposés : *diversum ab iis quæ prius ipse dixeris dicere* (1). C'est de quoi tous les Lexicographes Grecs, Latins, François, Etymologiques, Critiques, sont d'accord. Or, pour recevoir votre opinion, il faudroit qu'il fût auparavant convenu que les premiers Chantres du *Palinod* étoient autant d'hérétiques, à la vérité convertis, qui rétractoient par des éloges palinodiques des blasphèmes qu'ils avoient eux-mêmes proférés contre l'honneur de la Vierge.

Pour étayer votre sentiment dont vous avez senti la foiblesse, vous vous êtes donné la peine de faire une Histoire de l'origine du *Palinod*, Histoire vieille pour les faits, mais qui en passant par vos mains a pris une forme toute autre. Les changemens de circonstances, les transpositions de dates, les applications que vous y avez faites, l'ont embellie des grâces de la nouveauté. Vous racontez qu'un Hérétique (*Pierre Barus*) ayant été brûlé vif en punition de ses blasphèmes contre l'Immaculée Conception, pour réparer la gloire offensée de la Vierge, on érigea les *Palinods* dont l'institut fut de chanter la Palinodie. Vous prétendez faire résulter de ce narré un moien triomphant en votre faveur. Il faut pourtant rendre à votre bonne foi cette justice, que vous ne nous annoncez votre conséquence que comme une conjecture, fausse monnoye dont on paye assez souvent aujourd'hui au lieu de preuves, mais, Monsieur, avez-vous cru que votre conjecture fût incompatible avec la Chronologie? Si vous l'avez cru, avez-vous fait réflexion que *Barus* dont vous parlez, ne fut supplicié qu'en 1528 à Rouen où les Palinods étoient alors érigés depuis 42 ans? Inutilement me donnez-vous à entendre que vous ne parlez ici que du Palinod de Caën, votre système n'en deviendra pas plus conciliable avec l'ordre des temps, car n'est-il pas d'observation incontestable que le Puy de Caën fut érigé dès le 8 décembre 1527 ; et que *Barus* ne fut exécuté que le 23 juillet de l'année suivante? D'ailleurs, quand bien même la date de l'érection du Palinod de Caën seroit postérieure à celle du supplice de ce malheureux, seroit-il probable que vos ancêtres eussent été chercher à Rouen l'occasion d'un si bel établissement dans un Blasphémateur, pendant qu'ils y

(1) Erasm., *Adag.*

Digitized by Google

auroient eu devant les yeux un modèle illustre et éclatant? Je sçais rendre plus de justice à leur goût et à leurs lumières. *Bourgueville* que vous citez avec tant de complaisance, et dont vous ne pouvez honnêtement décliner le Tribunal, ne dit-il pas expressément que *Jean Lemercier, fameux Avocat, ajouta qu'il entendoit ériger un Puy de Palinod comme à Rouen.*

Je me trompe, Monsieur, si je n'ai pas fait essuyer à votre système de violentes secousses, et si je n'ai pas, permettez-moi le terme, pulvérisé vos preuves et celles de votre Auteur. Le système que vous combattez est celui de *Farin* dans son Histoire de la Ville de Rouen (1). Voici comme il s'explique.

« Ce mot Palinods ne veut dire autre chose que le récit et le « jugement de diverses Poësies (ou si l'on veut s'arrêter aux dic- « tions Grecques dont il est composé, à scavoir, Πάλιν et ωδή), il « signifie un chant réïtéré, faisant allusion à la dernière strophe « qui, pour cette raison, est appellée la ligne palinodiale, etc. »

Vous objectez contre cette opinion que, parmi les pièces palinodiques, il y en a telles que des Sonnets, Odes, Stances, Epigrammes, Dixains, qui sont sans refrain; et que conséquemment l'interprétation de *Farin* est inadmissible. A cela, je réponds que pour trouver la véritable origine de la dénomination des Palinods, il ne faut point les considérer tels qu'ils sont actuellement, mais tels qu'ils étoient primitivement. Or, il est constaté qu'il n'y avoit que des pièces à refrain non seulement en 1486 que celui de Rouen fut érigé, puisque le chant Royal dont le vers répété s'appelle exclusivement le Palinod, selon M. *Menage*, etoit le seul Poëme concourrent, mais encore en 1510 et en 1514, que le Rondeau, puis la Ballade furent ajoutés. D'ailleurs quand bien même vous pourriez me démontrer victorieusement qu'il y a eu dès l'origine des Palinods des Pièces concourantes sans refrain, ce dont j'ose vous défier, je vous répondrois que *Farin* s'est mal expliqué par le mot de *chaque strophe* et qu'il devoit dire *chaque pièce*. Je vous répondrois qu'en prenant les choses comme probablement elles ont été et comme au moins elles ont dû être, *par chant réïtéré, ligne palinodiale*, Πάλινωδή, on a toujours dû et on doit entendre l'allusion à la Sainte Vierge, allusion de tous temps inséparable des pièces palinodiques, qui est un espèce de refrain et même pro-

(1) 2e Part. p. 61.

Digitized by Google

prement dit, en prenant plusieurs pièces palinodiques collectivement. Voilà, Monsieur, quelle est ma façon de penser sur ce sujet. Je crois que l'évidence vous sera encore plus chère que l'opinion de votre Concitoyen. Si vous l'abandonnez, je crois qu'il ne vous reste à choisir qu'entre *Farin* et moi, c'est-à-dire le sens que je lui ai donné. Comme le Patriotisme ne pourra plus alors altérer votre impartialité dans cette décision, il n'y aura que cette même évidence qui puisse rompre l'équilibre à vos yeux.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DAIREAUX DE PRÉBOIS.

Mercure de France, Décembre 1762, p. 116 et suiv.

B. N. [Lc² 39].

Abbé CH. GUÉRY,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

AU CANADA

Après la conquête du pays par les Anglais

Mgr Briand et les Gouverneurs de son temps (1)

La question des rapports entre l'Église et l'État a toujours été une question fort délicate. En théorie, il est relativement facile pour les deux puissances de s'entendre sur les limites de leurs pouvoirs, sur leurs droits et leurs devoirs respectifs : en pratique, que de désaccords, que de luttes, que de malentendus regrettables entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique ; presque toutes les pages de l'histoire en sont assombries.

« L'Eglise et l'Etat, disait Richelieu, au lieu d'être des puissances ennemies, doivent, sans s'expliquer sur leurs droits res-

(1) Note de la Rédaction. — Au moment même où, dans notre livraison du 15 janvier dernier (p. 72), nous exprimions le souhait de voir notre ami et collaborateur, M. l'abbé Auguste Gosselin, continuer et mener à bonne fin son histoire si instructive de l'Eglise du Canada, notre souhait était en partie rempli; et, à notre agréable surprise, nous venons de recevoir un nouveau volume, qui était alors sous presse, intitulé : *L'Eglise du Canada après la Conquête : première partie (1760-1775)*. L'auteur a bien voulu en détacher quelques pages, éparses çà et là, et en faire pour notre Revue un chapitre spécial, que nous sommes heureux de publier aujourd'hui, en attendant que nous puissions rendre compte du volume à nos lecteurs. Qu'il veuille bien agréer l'expression de notre reconnaissance.

Digitized by Google

pectifs, concourir par des concessions mutuelles à une tâche commune (1). »

Et le grand Pape Léon XIII, dans son admirable encyclique *Libertas præstantissimum :*

« Ces deux pouvoirs, dit-il, quoique différents dans leur mission et leur dignité, doivent néanmoins s'entendre dans la concorde de leur action et l'échange de leurs bons offices. »

Nous avons là la raison et l'origine des Concordats.

Il y en avait un autrefois entre la France et le Saint-Siège, et nous étions, avant la Conquête, sous ce régime concordataire. Mais ce régime cessa, naturellement, en même temps que la domination française. Qu'allait devenir notre Église, avec les nouveaux maîtres du pays, avec un gouvernement protestant, qui était loin d'être tendre, à cette époque, à l'égard des catholiques? L'avenir paraissait sombre pour l'Église du Canada. Il n'effraya nullement le vénérable évêque de Québec, Mgr de Pontbriand :

« J'ignore absolument, écrivait-il à ses sœurs, les Visitandines de Rennes, si les Anglais consentiront à me laisser dans cette colonie; mais s'ils veulent me laisser au milieu du troupeau, je resterai. »

Il mourut peu de temps avant la capitulation de Montréal, mais fut remplacé immédiatement à la tête de notre Église par un autre lui-même, un autre Breton, qui la gouverna d'abord pendant six ans comme vicaire capitulaire, puis ensuite comme évêque : Jean-Olivier Briand.

Ce Breton, élevé comme son prédécesseur sur les bords de la Manche, dans un pays qui n'est séparé de la Grande-Bretagne que par un simple canal — *English Channel*, — ce Breton si Français, si attaché à sa patrie, n'éprouvait aucune répugnance pour les Anglais, qu'il avait eu maintes occasions de rencontrer, de connaître et d'apprécier. On sait qu'il y a toujours eu un commerce très actif entre l'Angleterre et Saint-Malo. Avec les différents gouverneurs qui se succédèrent durant son administration, Briand sut entretenir d'excellents rapports. Même avec Haldimand (1778-

(1) Gustave Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, t. II, p. 4.

Digitized by Google

1784), — et pourtant Haldimand n'était ni Anglais, ni Écossais, c'était un étranger au service de l'Angleterre, qui, comme tous les étrangers, avait intérêt à forcer la note du zèle pour ses maîtres — même avec ce Suisse un peu bizarre, soupçonneux, hargneux, il sut éviter les difficultés sérieuses, fermant volontiers les yeux sur bien des choses qui ne lui plaisaient guère, mais qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher.

Avec le gouverneur Murray (1760-1766), Écossais d'origine, M. Briand, qui n'était encore que vicaire capitulaire, s'entendit toujours parfaitement.

Murray, au début de son administration, traita les Canadiens haut la main, souvent très rudement et injustement; mais bientôt, à mesure qu'il les connut davantage, il s'attacha à eux, et devint leur ami et leur protecteur :

« C'est une race forte et saine, écrivait-il à la Cour, vivant avec simplicité, de mœurs vertueuses, et d'une grande sobriété... L'Angleterre, ajoutait-il, n'a pas de sujets plus loyaux que ses nouveaux sujets du Canada (1). »

Quant à M. Briand, qui n'usa jamais que de bons procédés à son égard, Murray s'attacha tellement à lui, que, lorsqu'il fut question de donner un Evêque au Canada, c'est lui qu'il recommanda, à l'exclusion de tout autre :

« Je dois en justice à la vérité, écrivait-il à Lord Shelburne, de déclarer ici que M. Briand, vicaire général de ce diocèse, a agi en toutes circonstances avec une candeur, une modération, une délicatesse qui méritent les plus grands éloges (2) ».

Entre Murray et Briand s'établit naturellement et régna toujours cette « concorde d'action », cet « échange de bons offices », que nous avons vus tout à l'heure si recommandés, si préconisés par Léon XIII : c'est-à-dire que si nous n'avions pas au Canada un concordat de droit, il y en avait un de fait, résultat de la bonne volonté des deux puissances.

On a prétendu que le vicaire capitulaire eut des difficultés avec le gouverneur au sujet de la nomination des curés. Cette assertion

---

(1) *Constitutional Documents*, Ottawa, t. I, pp. 69, 167.

(2) Archives du Canada, Q. I, p, 258.

Digitized by Google

nous a d'autant plus surpris que nous venions de constater tout le contraire par les recherches minutieuses faites dans les archives pour le nouveau volume que nous avions à publier sur l'Eglise du Canada après la Conquête. Murray se faisait un devoir de soutenir, au besoin, M. Briand dans ses actes d'administration. Nous n'en citerons qu'un exemple :

Le vicaire capitulaire ayant décidé de transférer un curé d'une paroisse à une autre, ce curé résiste, et ne veut pas quitter sa paroisse. M. Briand s'adresse au gouverneur, et le prie de lui venir en aide. Murray ne se le laisse pas dire deux fois, et écrit aussitôt au curé d'avoir à obéir immédiatement à son supérieur ecclésiastique. Le curé s'exécute, et M. Briand d'écrire au gouverneur :

« Recevez, je vous prie, mes très humbles et sincères remerciements pour la protection que vous donnez à l'autorité ecclésiastique... Continuez à l'Église votre protection. J'oserais presque vous dire que vous y êtes obligé, comme elle l'est de vous honorer. *Non enim sine causâ gladium portat*, nous dit saint Paul, en parlant de la puissance séculière, laquelle doit se prêter au soutien de la religion, comme la puissance ecclésiastique à faire rendre aux peuples le respect et l'obéissance qu'ils doivent aux princes et aux supérieurs (1). »

Croirait-on que c'est à un gouverneur protestant que M. Briand se permet ce langage si ferme, si fier, si conforme aux principes de l'Eglise catholique ?

Le seul fait, à notre connaissance, qui peut avoir donné occasion à l'assertion que nous venons de mentionner, c'est la nomination d'un curé que fit M. Briand à la demande d'un ami du gouverneur, le juge Abercrombie. Mais cette nomination ne lui fut nullement imposée ; et il la fit d'autant plus volontiers que le prêtre en question lui semblait avoir les qualités voulues. Ce prêtre n'eut que des déboires dans la paroisse qu'il avait sollicitée et obtenue par l'intervention du gouverneur et du juge : ce qui procura à M. Briand l'occasion de lui donner une salutaire leçon :

« Vous sentez, monsieur, lui écrit-il, ce que je dois penser, et

(1) Archives de l'Evêché de Québec, lettre de 1762.

Digitized by Google

combien je dois adorer les desseins de Dieu, combien vous-même vous devez les craindre, et que tôt ou tard, quand on s'appuie sur un bras de chair, on en est puni du grand et redoutable Dieu.

« Humiliez-vous donc sous sa main, regrettez cette faute. Depuis que vous êtes dans cette paroisse, vous n'avez eu que de la peine, parce que le Bon Dieu n'a point eu de part à votre entrée (1). »

A cette leçon de M. Briand vint se joindre pour ce curé le mépris du gouverneur, qui le traita « d'ignorant », et exprima au vicaire général le regret sincère qu'il avait d'avoir contribué à cette nomination : « Je vois bien, lui dit-il, que vous connaissez vos sujets bien mieux que moi. »

M. Briand n'était encore que vicaire capitulaire ; et il avait gagné toute la confiance du gouverneur par ses bons procédés, par l'appui et le soutien qu'il donnait lui-même aux actes de l'autorité civile (2).

Murray ne le vit jamais évêque, quoiqu'il eût contribué à sa nomination. Le vaisseau qui ramenait de Londres M. Briand revêtu du caractère épiscopal, rencontra près de l'Ile d'Orléans celui qui emmenait en Angleterre le gouverneur, s'en allant se justifier auprès de la Cour de Londres de l'accusation portée contre lui par le parti anglais du Canada « d'avoir trop bien traité les Canadiens. » En arrivant à Québec, Mgr Briand trouva sur sa table la belle lettre suivante du gouverneur Murray :

« Je désirais ardemment vous serrer la main, et vous féliciter sur votre promotion, événement dont je suis d'autant plus heureux que j'ai tout fait pour y contribuer, tant par mes lettres officielles au Roi et à ses ministres, que par mes sollicitations à mes amis, et en particulier à l'archevêque d'York et à mon frère le doyen de Durham. Je recommande mes Canadiens à vos soins : ils se sont conduits de manière à gagner pour toujours ma sincère affection. C'est avec regret que je les quitte ; mais ma présence à Londres devient nécessaire pour détruire les fausses accusations de leurs ennemis et des miens. Vous pouvez compter que je ferai à Londres les plus grands efforts pour promouvoir leurs intérêts. »

(1) Lettre du 28 novembre 1763.

(2) *Mandements des Evêques de Québec*, t. II, pp. 119, 153, 169.

Digitized by Google

Je recommande mes Canadiens à vos soins : quelle belle parole d'adieu dans la bouche de ce gouverneur ! N'est-elle pas caractéristique ? Et ne montre-t-elle pas à l'évidence les relations d'estime et de confiance qui s'étaient établies entre notre premier gouverneur et notre premier évêque après la Conquête ?

* * *

Avec Guy Carleton, les relations entre l'Eglise et l'Etat, au Canada, devinrent encore plus étroites et plus sympathiques. Ce pauvre Murray n'eut pas de peine à démontrer à la Cour qu'en s'attachant les Canadiens il les avait attachés davantage à la couronne britannique. Cependant, par une politique d'expédient assez commune, il fut sacrifié aux fanatiques du Canada qui avaient demandé son rappel. Pour lui dorer la pilule, on lui laissa encore deux ans le titre de gouverneur général de la province de Québec (1) : puis il fut envoyé comme gouverneur à Minorque, où il fut heureux, et garda toujours un bon souvenir de « ses Canadiens. » Il mourut près de Londres en 1794, la même année que Mgr Briand à Québec, et fut inhumé à Westminster.

Carleton arriva ici dans l'automne de 1766 en qualité de simple lieutenant-gouverneur, et ne reçut que deux ans plus tard sa commission de gouverneur général du Canada. Il inaugurait donc sa longue et bienfaisante administration à peu près en même temps que le septième évêque de Québec commençait la sienne comme évêque. Notre pays, du reste, ne lui était pas inconnu ; il le revoyait avec plaisir. Sous les ordres de Wolfe, il avait pris part au siège de Québec, et reçu même, sur les Plaines d'Abraham, une blessure à la tête, qui l'obligea à demeurer plusieurs mois au monastère des Ursulines, dont il garda toujours un excellent souvenir pour les soins dévoués qu'il en avait reçus.

Fit-il dès lors la connaissance de M. Briand, alors vicaire général du diocèse ? La chose est plus que probable ; mais je ne puis l'affirmer, ne l'ayant vue mentionnée nulle part dans les archives.

Quoi qu'il en soit, sitôt que ces deux hommes francs et honnêtes,

(1) Le Canada tout entier porta le nom de « Province de Québec » jusqu'à l'Acte constitutionnel de 1791 qui divisa le pays en Haut-Canada et Bas-Canada (*Constitutional Documents*, t. I, p. 693).

Digitized by Google

aux vues larges et élevées, se connurent, ils conçurent l'un pour l'autre l'estime et la confiance la plus sincère. Carleton était un véritable homme d'Etat ; Mgr Briand, un évêque d'un désintéressement, d'une loyauté, d'une droiture, d'un esprit de conciliation vraiment admirables. Le gouverneur et le prélat se voyaient très souvent, et se communiquaient leurs pensées et leurs sentiments sur les hommes et sur les choses, pour le bien du pays, et celui de l'Église : et cela avec d'autant plus de facilité et de liberté que Carleton parlait admirablement le français :

« Nous jouissons ici, écrit un jour Mgr Briand à l'un de ses missionnaires les plus éloignés de Québec, d'une paix profonde, sous le gouvernement d'un des plus aimables hommes, et la religion s'y exerce avec pleine liberté, et plus de ferveur en plusieurs, que jamais. Nous n'avons d'autre affliction que la crainte de le perdre (1). »

Il écrivait cela deux ans après l'arrivée de Guy Carleton au Canada.

« C'est un excellent homme, écrit-il l'année suivante à un autre missionnaire, aimé et aimable, estimé et vraiment estimable. Nous ne nous apercevons point que nous sommes sous un gouvernement protestant. Dans le civil, les catholiques, les protestants, se voient, se fréquentent cordialement. Le ministère s'exerce comme du temps des Français. »

« Rendons grâces à Dieu, écrit-il à son clergé, de nous avoir donné un gouverneur si vigilant pour les intérêts de son Prince, si zélé pour la conservation de la paix et la tranquillité dans sa Province, si bien prévenu en faveur des ecclésiastiques et si favorable à notre sainte religion. »

Au Roi lui-même, à qui Mgr Briand adresse un jour une humble supplique pour la continuation du collège de Québec par les Jésuites, le prélat glisse cette phrase si sympathique au gouverneur :

« Vos ordres, dit-il, sont ici fidèlement exécutés par l'honorable M. Carleton, qui s'est attiré l'estime générale et les plus tendres affections de tous les habitants. »

---

(1) Les lettres de Mgr Briand que nous citons sont aux archives de l'Evêché de Québec.

Digitized by Google

Puis, au premier jour de l'an que Carleton passe au Canada, Mgr Briand se fait un devoir de lui écrire à lui-même :

« Ce n'est pas la coutume, mon illustre Général, qui a formé dans mon cœur les sentiments de respect et du vif et sincère attachement dont il est pénétré pour Votre Excellence, mais il me semble qu'elle m'autorise à les découvrir aujourd'hui. Non, personne, j'ose l'assurer, ne fera des vœux plus ardents que ceux que je forme pour votre conservation et votre bonheur. »

On craignait toujours « de le perdre » : si grand était l'attachement que l'on avait conçu pour lui au Canada. On le perdit une première fois, de 1770 à 1774 ; mais, cette fois, son absence fut temporaire ; et il fut remplacé à Québec par un autre ami du Canada, M. Cramahé. A Londres, d'ailleurs, Carleton n'était absent qu'en apparence de notre pays : son esprit et son cœur étaient avec les Canadiens, auxquels il avait entrepris de procurer une existence acceptable dans leur propre pays natal. Mais le parti anglais lui avait fait tant de misères, qu'on le disait déterminé à ne plus revenir au pays. Les Canadiens français en étaient désolés ; Mgr Briand, surtout, ne pouvait se faire à l'idée de perdre ce bon gouverneur, qui, au risque de se créer des misères, s'appliquait toujours à donner aux instructions intolérantes, vraiment iniques et draconiennes, qu'il avait reçues de la Cour (1), le sens le plus favorable possible aux Canadiens.

Nous avons du Prélat une lettre que nous croyons tout à fait inédite, qu'il adressa à Carleton, à Londres, en 1773. Le gouverneur venait d'épouser la fille du comte d'Effingham : elle accompagna son mari au Canada, et se montra toujours l'amie et la bienfaitrice de nos communautés religieuses, spécialement des Ursulines, où son mari avait reçu autrefois une si cordiale hospitalité (2). Briand félicite d'abord Carleton de l'heureux mariage qu'il vient de faire : puis il ajoute :

« J'ai bien prié pour votre retour au Canada. Ne manquez pas à votre parole : vous m'accableriez de peine. Je compte et j'espère vous voir ici le printemps prochain, et je le soutiens à tous nos

(1) *Constitutional Documents*, t. I, p. 210.

(2) *Les Ursulines de Québec*, t. III, passim.

Digitized by Google

politiques anglais et français. Mes raisons, les voici ; je vous en fais le juge :

« Je leur dis que vous aimez le Canada, que vous avez donné votre parole, et que vous êtes vrai et sincère ; que vous connaissez la nécessité de votre présence en ce pays, et que vous êtes assez généreux pour lui faire ce sacrifice de vos intérêts et de vos plaisirs ; que votre nouveau grade de baronnet et votre mariage, au lieu d'être un obstacle à votre retour, vous mettent au contraire en état de nous être plus utile, et que d'ailleurs je ne craignais pas qu'une Dame qui avait su fixer votre cœur fût de caractère à préférer sa tranquillité et sa famille à la gloire que vous acquièreriez devant les hommes et devant Dieu, si vous veniez achever ce que vous avez projeté. Voilà, mon Général, comment je m'élève au-dessus de ces gens à mauvaises nouvelles, que les uns peut-être débitent par jalousie, et les autres par la crainte et la frayeur qu'ils ont qu'en effet vous ne reveniez point. Je vous assure, — et je parlerais du même ton au Roi, à ses ministres, au Parlement lui-même, — que le gouvernement fait une faute, et commet une grande injustice envers les Canadiens, s'il ne vous force pas de revenir, et si l'on ne vous accorde pas ce que vous avez demandé. Les Français n'aiment point le changement : il est préjudiciable, dans les circonstances présentes, à cette colonie. J'entends dire de toutes parts que la Cour ne cherche qu'à nous amuser, qu'on n'a point dessein de donner de règlement, qu'on enverra un autre gouverneur, qui donnera encore de belles promesses, et qui sera retiré au moment qu'on espérait tout de lui, et qu'ainsi l'ardeur du peuple se ralentira par ces délais affectés et cachés sous de spécieux prétextes. On aimerait autant un refus net et absolu que cet état d'incertitude. Vous connaissez assez l'esprit impétueux et ardent du Français, et le caractère du Canadien, pour ne pas désapprouver ma politique : il est accoutumé à être décidé par ses supérieurs ; il parle quelque temps, mais il se soumet et subit le joug, et se tait bientôt. Les intelligents savent bien que la Cour d'Angleterre pense ainsi de notre nation, et voilà ce qui les fait soupçonner qu'on les joue par de belles promesses qui ne seront jamais exécutées.

« Sur tout cela, au reste, je suis très indifférent. Depuis treize ans je me suis toujours occupé d'allier les intérêts de ma foi avec ceux du gouvernement, en suivant les seuls principes de ma reli-

Digitized by Google

gion, et non pas aucun intérêt propre, car en vérité rien de terrestre ne me touche beaucoup...

« Pardonnez-moi, mon cher et illustre Général, la longueur de ma lettre. Si j'avais suivi les sentiments du cœur et de ma respectueuse confiance en vous, je me serais encore bien plus étendu, car je ne trouve guère de consolation ici qu'en vous faisant le confident de mes peines et de mes embarras. »

Carleton revint en 1774 reprendre les rênes du gouvernement du Canada.

Il nous apportait, tout joyeux, l'Acte de Québec, qui, sans être parfait, nous affranchit du moins de l'odieux régime que l'Angleterre, par une aberration inconcevable, nous avait imposé dix ans auparavant, nous rendit nos lois civiles françaises, assura à notre langue ses droits, substitua au serment du test une formule plus acceptable aux catholiques, et donna tellement satisfaction aux Canadiens français, que, lorsqu'il s'agit plus tard de le remplacer par l'Acte Constitutionnel de 1791, ceux-ci se montrèrent en général assez indifférents au changement, et laissèrent aux Anglais la responsabilité de le demander.

∴

Carleton nous quitta de nouveau pour passer en Angleterre en 1778, et cette fois d'une manière qui paraissait définitive. Il était remplacé comme gouverneur du Canada par le suisse Haldimand, qui régna à Québec de 1778 à 1784, et a laissé dans notre histoire tant de traces odieuses d'espionnage, de soupçons injustes, d'emprisonnements sans cause ou au moins sans preuves de délits, de conduite hautaine, de mesures arbitraires et despotiques.

Longtemps nous avons cru qu'on avait exagéré l'odieux de ce régime, et qu'il fallait surtout attribuer à Du Calvet et autres personnages du même acabit la mauvaise réputation faite à Haldimand dans notre histoire. Mais lorsque nous avons vu un homme de la valeur de Mgr Briand, un prélat si sage, si pondéré, si naturellement favorable à l'autorité, si loyal à la couronne britannique, comparer le régime Haldimand à celui de la Chine et du Japon — le Japon d'alors, — le mettre même au-dessous de celui de Constantinople, nous avons compris, et nous avons

Digitized by Google

fixé notre opinion là-dessus, qu'il ne fallait rien changer au jugement de l'histoire.

On avait envoyé à Londres un mémoire où la politique de Haldimand était sévèrement blâmée. Mgr Briand, qui en approuvait le fond, n'avait pas voulu le signer, probablement à cause de la forme, ou plutôt à cause de l'effervescence où étaient alors les esprits. Il écrit à Carleton, qui à ce moment était à Londres :

« Les députés — Adhémar et Delisle — ont dit que Votre Excellence avait été surprise que je n'eusse pas paru dans le mémoire, et que c'est pour cela que le gouvernement n'avait pas octroyé leur demande. On a pensé que c'était par crainte du gouverneur. Oh ! non. De ma vie, je n'ai craint homme. Je me reproche même, à présent que je suis aux portes de la mort, de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable Juge. J'ai l'honneur d'être connu de Votre Excellence. Je sais aimer, mais non craindre. Les bontés me rendent faible et mou : les grossièretés et les duretés me trouvent homme et ferme. La conduite du gouverneur, dont on trouve des exemples à la Chine et au Japon, mais pas même à Constantinople, avait causé de la fermentation dans le laïque et dans le clergé. J'écrivis pour en détruire ou au moins pour en affaiblir l'odieux. On n'y eut pas assez d'égard. On alla en avant, et je ne crus pas qu'il me convint d'approuver une démarche que je croyais trop précipitée et avoir un air d'humeur. L'objet était bon. Je l'approuvais. Je l'approuve encore, et je vous supplie de le favoriser, de le soutenir de toute votre influence et de faire sentir à la Cour que c'est le seul moyen de maintenir la paix et la tranquillité dans la colonie... »

Le Prélat terminait sa lettre par les lignes suivantes, qui font voir combien le régime Haldimand lui avait fait regretter celui de Guy Carleton :

« Vos affaires vous permettront-elles de me lire ? Qu'importe : j'aurai toujours la consolation de m'entretenir avec Votre Excellence pendant quelques moments, que je trouve bien précieux, en attendant que je puisse le faire avec un autre vous-même, qu'on nous fait espérer. Qu'il vienne donc vite, afin qu'après l'avoir embrassé je meure en paix, et dans la réflexion douce et consolante que je laisse le diocèse sous le gouvernement d'un frère qui l'aimera et protègera la religion et le clergé, comme

Digitized by Google

vous l'avez fait tandis qu'il a eu le bonheur trop court de vous posséder... »

Pour ramener la paix dans le Canada, et lui faire oublier le régime Haldimand, si odieux à Mgr Briand et à tous les Canadiens français, la Cour de Londres ne crut pouvoir mieux faire que de lui renvoyer Carleton lui-même, comme avait fait autrefois la Cour de France, lorsqu'elle avait nommé une seconde fois Frontenac à la tête de la colonie, pour réparer les bévues et les fautes de De la Barre et de Denouville. Carleton revint donc à Québec en 1786 prendre une deuxième fois les rênes du gouvernement de la province. Il y revint avec le titre de Lord Dorchester, mais aussi avec le prestige d'un homme dont on a besoin et qui s'impose dans les circonstances exceptionnellement importantes : c'est Carleton qui devait faire passer les Canadiens du régime de l'Acte de Québec à celui de l'Acte constitutionnel de 1791 : c'est le premier gouverneur anglais qui devait entendre du haut de la tribune politique la voix de nos anciens patriotes. Ces bons patriotes, dont le souvenir nous est cher, dont la parole fait encore vibrer nos cœurs, s'étaient bien trouvés de l'Acte de Québec, et pour la plupart n'avaient rien fait pour demander un changement; mais ils allaient prouver aux Anglais qu'ils étaient capables de leur tenir tête dans une Assemblée législative qu'on leur avait presque imposée.

Carleton reprend donc une seconde fois le gouvernement du pays, à la grande satisfaction de tous les Canadiens. Il y revient avec cette bonhomie, avec cet air sincère, avec ce franc-parler qui lui était si naturel, et qui lui donnait tant de ressemblance avec notre Frontenac. Quand on lit sa correspondance avec les différents secrétaires d'Etat, avec Shelburne, avec Hillsborough, avec Lord Germaine, on ne peut s'empêcher d'admirer ce franc-parler, qui lui causa plus d'un ennui, mais qui l'honore dans l'histoire. Voyez-le, par exemple, du siège du gouvernement où on l'a placé, et où il saisit les choses de près, exposer à Shelburne le régime odieux sous lequel vivaient les Canadiens avant l'Acte de Québec : aujourd'hui encore, ses paroles ne manquent pas d'actualité :

« Pour concevoir, dit-il, l'état vrai du peuple de cette province, pour ce qui regarde les lois et l'administration de la justice, et ce

Digitized by Google

que les Canadiens doivent penser de leur situation présente, il faut se rappeler que ce ne sont pas des Bretons qui auraient émigré ici, apportant avec eux les lois anglaises, c'est un peuple établi depuis longtemps dans cette colonie, réduit par les armes à faire sa soumission au roi d'Angleterre, mais à certaines conditions. Leurs lois et leurs coutumes sont tout à fait différentes de celles de l'Angleterre, mais fondées sur la justice et l'équité naturelle aussi bien que les nôtres. Leur honneur, leurs propriétés, leurs revenus, aussi bien que ce qu'ils doivent au Roi, reposent en grande partie sur ces lois et ces coutumes. Dans les mutations de terres par ventes, ces lois, à part certains cas spécialement exceptés, déterminent certaines redevances qui doivent être payées au Roi, d'autres au seigneur, lequel est obligé de concéder ses terres à une rente très peu élevée.

« Ce système de lois établit la subordination du vassal à son seigneur. C'est ce système qui a conservé la paix et l'harmonie dont a joui la colonie jusqu'à notre arrivée, et qui a fait que cette province si éloignée du siège suprême du gouvernement lui est restée toujours fidèle. En une heure, nous avons changé tout cela par l'ordonnance du 17 septembre 1764 ; et à la place du système dont je viens de parler on a imposé à la colonie des lois mal adaptées au génie des Canadiens, à la situation de leur province, aux intérêts de la Grande-Bretagne, des lois inconnues, des lois tout à fait inédites pour eux : conduite bien sévère de notre part, conduite qui, si j'ai bonne mémoire, n'a jamais été tenue par aucun conquérant, même lorsque le peuple s'est soumis à sa discrétion et à son bon plaisir, sans aucune capitulation (1)... »

Autre exemple du franc-parler de Carleton. Il s'adresse cette fois à certains membres du Conseil, qui se sont plaints à la Cour qu'on ne les consulte que rarement, et que souvent même on suit plutôt l'avis de personnes en dehors du Conseil :

« Messieurs, leur dit-il, je vous avertis une fois pour toutes que, dans toutes les affaires qui ne requièrent pas absolument le consentement du Conseil, je ne réunirai que les conseillers que je croirai les mieux qualifiés pour m'aviser, et de plus, je prendrai l'avis et l'opinion de toutes personnes, même en dehors du

(1) *Constitutional Documents*, t. I, p. 201.

Digitized by Google

Conseil, que je croirai douées de bon sens, de candeur, d'amour de la vérité et de la justice ; de toutes personnes qui préfèrent leur devoir envers le Roi et envers la tranquillité du pays à des attachements de parti et à des vues intéressées et mercenaires (1)... »

Mgr Briand aimait beaucoup le franc-parler de Carleton, même lorsqu'il ne lui était pas favorable, comme par exemple dans l'affaire du Chapitre, qu'il aurait voulu continuer en remplissant les vacances, et en augmentant même le nombre des chanoines. Il en parla plusieurs fois au gouverneur. Mais l'opinion de Carleton était fixée là-dessus : il le dit franchement à l'Evêque ; il lui donna ses raisons, et il ne fut plus question de cette affaire. Écrivant à Lord Shelburne : « On m'a demandé de compléter le Chapitre, lui dit Carleton, mais j'ai fait des difficultés à le permettre... » Carleton n'était pas sans savoir que le Chapitre de Québec, dans le passé, avait été plus d'une fois la cause ou au moins l'occasion de regrettables divisions dans le clergé ; et puis, tout bien disposé qu'il était pour l'Évêque, peut-être redoutait-il de voir augmenter à l'excès son prestige et son influence, lorsqu'on le verrait entouré d'une brillante couronne de conseillers, aux costumes voyants et solennels, surtout par rapport aux protestants, qui déjà — chose à peine croyable, lorsque l'on sait avec quelle simplicité il vivait — avaient accusé le Prélat de vivre « en grande pompe », d'affecter « de déployer la pompe et l'apparat de l'Eglise de Rome », et de bâtir « un palais magnifique. » L'un des secrétaires d'Etat, à Londres, Lord Hillsborough, ayant pris la peine de lui écrire à ce sujet, Carleton lui répondit avec son franc-parler ordinaire, et prit admirablement la défense de l'Evêque :

« On vous a dit qu'il vit en grande pompe : eh bien, il vit dans un pauvre petit appartement du Séminaire, et il mange à la table commune.

« On prétend qu'il affecte de déployer l'apparat de l'Eglise de Rome. Il n'y a ici, en tout et partout, qu'une seule procession extérieure, celle de la Fête-Dieu, et elle a toujours été observée.

« Quant à la magnificence des constructions de l'Evêque, elle consiste à poser une nouvelle couverture sur l'évêché, dont les

(1) *Constitutional Documents*, t. I, p. 194.

Digitized by Google

murs étaient restés debout : il loue maintenant cet évêché pour les bureaux publics. »

Encore un exemple du franc-parler de Carleton, qui était loin de déplaire à Mgr Briand. A l'odieux serment du test, le Parlement anglais venait de substituer pour les Canadiens une autre formule, acceptable aux catholiques, qui fut agréée d'ailleurs par la Propagande, à laquelle elle fut soumise. Mgr Briand en était content ; mais il avait sur le cœur le mot *suprématie* qui se trouvait dans le *Bill* où avait été insérée la nouvelle formule de serment : il en parla au gouverneur :

« Qu'avez-vous affaire au Bill ? lui répond Carleton. Le Roi n'usera point de ce pouvoir, et il consent bien et il prétend même que le Pape soit votre supérieur dans la Foi ; mais le Bill n'aurait pas passé sans ce mot. On n'a point dessein de gérer votre religion, et notre Roi ne s'en mêlera pas autant que fait celui de France. On ne demande pas, comme vous le voyez, par le serment, que vous reconnaissiez cette suprématie. Laissez-les dire, et croyez ce que vous voudrez. »

Ce sont les paroles textuelles de Carleton, telles que je les trouve citées par Mgr Briand dans une lettre qu'il écrivait sur le même sujet au cardinal Castelli, préfet de la Propagande.

Carleton prenait évidemment un malin plaisir à assurer Mgr Briand que jamais le roi d'Angleterre ne se mêlerait de nos affaires religieuses comme on le faisait à la cour de France, où ministres et parlementaires rivalisaient de zèle à s'occuper de jansénisme, mettaient à tout propos la main à l'encensoir et intervenaient même dans l'administration des sacrements. Le roi de France faisait souvent payer bien cher à l'Eglise la protection qu'il était censé lui accorder, d'après le Concordat.

∴

Comme son prédécesseur le gouverneur Murray, mais avec encore plus de largeur de vues, Carleton accordait volontiers sa protection à Mgr Briand et à ses œuvres chaque fois qu'il en était requis. Le prélat ayant pris à cœur l'œuvre de son petit Séminaire, pour y former de bons sujets, propres au recrutement de son clergé, le gouverneur l'encourageait de toutes ses forces, assistait

Digitized by Google

aux examens, donnait des prix aux élèves. Les Jésuites sont supprimés, et Mgr Briand, à son grand regret, est obligé de signifier à ces bons Pères le Bref du Saint-Siège; mais Carleton ne veut pas que rien paraisse à l'extérieur. Il sait le besoin de prêtres qu'a notre Eglise, et il veut que les Jésuites puissent continuer leur ministère comme auparavant. Laissons Mgr Briand raconter la chose lui-même au cardinal-préfet de la Propagande :

« Les ci-devant Jésuites se sont soumis avec toute la docilité qu'on peut désirer au Bref de Sa Sainteté qui détruit leur institut. Ils ont reconnu leurs privilèges éteints, et se sont remis entièrement à ma disposition. Le gouverneur a voulu que je ne changeasse rien à l'extérieur, dans les circonstances présentes : 1° à cause de l'embarras où le jettent les tracasseries des Anglais établis au Canada, qui paraissent vouloir se pourvoir contre le Bill que le Parlement a fait en faveur des Canadiens catholiques ; 2° parce que l'officier qui a conquis le Canada demande les biens des Jésuites, que lui (Carleton) s'efforce de conserver pour l'utilité de l'Eglise du Canada ; 3° parce que le gouvernement ayant pris sur lui de les laisser s'éteindre sans les molester, il suffit, dit-il, d'en demeurer là pour le présent. »

« Écrivant à ses vénérables amies, les Visitandines de Rennes, voici ce que leur disait Mgr Briand sur le même sujet :

« Qu'il m'en a coûté pour dire à ces bons Pères Jésuites que j'avais le Bref du Souverain Pontife, décrétant leur suppression et l'ordre de le signifier ! Leur prompte soumission, leur entière docilité ne m'ont pas soulagé dans ma peine ; au contraire, elles l'ont rendue plus sensible. Le soulagement est venu du côté d'où je ne l'espérais pas : du gouvernement lui-même, tout protestant qu'il est. Ainsi nos Jésuites ont encore l'habit de Jésuites, ont encore la réputation de Jésuites, font les fonctions de Jésuites, et il n'y a que le gouvernement, moi et mon secrétaire, qui sachent au Canada qu'ils ne sont plus Jésuites, eux exceptés... » Puis il ajoutait : « Notre illustre gouverneur, après quatre ans d'absence passés à Londres, pour obtenir du Roi et du Parlement un Bill favorable à notre religion et à ceux qui la professent, vient d'arriver, il y a environ six semaines. Je suis toujours dans son estime, sa confiance, et j'oserais dire son amitié... »

La lettre de Mgr Briand au cardinal Castelli que nous avons

Digitized by Google

citée tout à l'heure nous apprend que « l'officier qui avait conquis le Canada », c'est-à-dire Lord Amherst, demandait au gouvernement anglais qu'on lui donnât les biens des Jésuites. Il avait commencé ses instances bien avant la suppression de la Compagnie de Jésus, et il va sans dire qu'elles devenaient plus pressantes depuis cette suppression. On est surpris du sans-gêne avec lequel ce personnage cherchait à s'approprier le bien d'autrui. L'Etat pouvait-il lui donner ce qui ne lui appartenait pas? Les capitulations et les traités transfèrent la souveraineté d'un pays de couronne à couronne, mais non pas la propriété des biens des citoyens. Les Jésuites du Canada n'avaient-ils pas la propriété des biens qui leur avaient été donnés expressément pour leur subsistance et leur entretien, ou qu'ils avaient acquis d'une manière quelconque pour les fins de leur institut? Et après leur suppression, ces biens n'appartenaient-ils pas à l'Église, et n'est-ce pas à elle qu'ils devaient être attribués?

C'est le suprême honneur de Carleton de l'avoir compris, et, comme le dit Mgr Briand, « de s'être efforcé de conserver ces biens pour l'utilité de l'Église du Canada. » S'il ne réussit pas complètement, si déjà le gouvernement s'était emparé d'une partie du collège pour des fins militaires et avait aliéné une partie des biens des Jésuites, une autre partie, encore assez notable, fut réservée; et si, de nos jours, le gouvernement de Québec a pu rendre ces biens, ou leur équivalent, à leurs légitimes possesseurs, n'est-ce pas grâce à la vigilance de ceux — nommons spécialement Carleton et Mgr Briand — qui travaillèrent et réussirent à faire reconnaître leur caractère de biens ecclésiastiques?

Carleton et Briand : quels beaux noms, quelles belles figures dans notre histoire! Saluons avec respect ces nobles représentants de l'Eglise et de l'Etat au Canada. Ils semblent avoir été ménagés à notre pays par une Providence toute spéciale, à une époque où il avait un si grand besoin du concours des deux puissances, le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, pour connaître sûrement sa voie, la voie droite, pour s'y maintenir, pour s'y fixer d'une manière stable et durable, à l'encontre de tant de séductions, de tant d'appels trompeurs, de tant d'obscurités répandues partout. Voici par exemple le souffle de l'Indépendance américaine qui envahit le Canada, et agite les esprits d'un bout à l'autre de la province; voici des bataillons armés, amis ou ennemis, on ne sait

Digitized by Google

pas..., voici la guerre... A qui l'Angleterre doit-elle d'avoir conservé sa colonie, à cette époque? Est-ce à Carleton? est-ce à Briand? A ni l'un, ni l'autre, tout seul : cela est de toute évidence pour quiconque connaît un peu notre histoire. Il serait intéressant de bien définir la part de chacun, en cette circonstance : ce serait une étude à faire. Mais en attendant, il me semble évident que le succès de « la tâche commune » ne fut assuré que par le concours des deux ; et pour finir comme j'ai commencé, par les paroles de Léon XIII, c'est « par la concorde de leur action et l'échange de leurs bons offices » que Carleton et Briand arrivèrent au résultat désiré : l'un éclaira les consciences, l'autre dirigea les armées; et le Canada resta à l'Angleterre.

« L'avenir est aux peuples qui se souviennent », a dit le grand historien Albert Vandal (1).

Et Gaston Boissier :

« Qu'on le veuille ou non, on a bien de la peine à s'empêcher de faire de la morale avec l'histoire » (2).

L'abbé Auguste Gosselin,
de la Société Royale du Canada.

---

(1) Le *Correspondant* de 1902, t. I, p. 1040.

(2) *Revue des Deux-Mondes* de 1902, t. II, p. 205.

Digitized by Google

LES ÉPAVES

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE DE SAVIGNY

A la Bibliothèque Nationale

Fondée vers l'an 1105, par un disciple de Robert d'Arbrissel, le bienheureux Vital de Mortagne, dans le diocèse d'Avranches entre Domfront et le Mont Saint-Michel, l'abbaye de Savigny devint bientôt une des plus florissantes de ce temps (1). Vers le milieu du XIIe siècle, elle était le chef-lieu de plus de vingt-huit monastères, tant en France qu'en Angleterre (2). Cette congrégation, dont saint Bernard loue hautement l'esprit dans une de ses lettres (3), fut unie en 1147, à l'ordre de Citeaux, lors du chapitre annuel de l'ordre présidé par le pape Eugène III (4).

Au XIIe et au commencement du XIIIe siècle, l'abbaye de Savigny

(1) Voy. *Gall. Christ.*, t. XI, col. 540-554; — *Neustria pia*, p. 676-690; — Orderic Vital, *Hist. ecclés.* lib. VIII, édit. Le Prévost., t. III, p. 449; — *Mém. Soc. des Antiq. de Normandie*, 1863, p. 252-278; — Dom Claude Auvry, *Hist. de la Congrégation de Savigny*, publiée pour la Société de l'Histoire de la Normandie, par Auguste Laveille. Rouen. 1896 et suiv., 3 vol. in-8.

(2) E. Vacandard. *Vie de Saint Bernard*. t. II, p. 400.

(3) Bern, op. 126, nº 10.

(4) Sur l'affiliation de Savigny et des monastères de sa dépendance, voy. Janauschek. *Orig. Cist.*, t. I, 95-106; — *Auctarium Savigneiense*, op. Robert de Torigny, éd. Delisle, II, p. 161; *Gall. Christ.*, t. XI, col. 541; Bulle d'Eugène III, op. Jaffé, *Regesta*, nº 9139; — Henriquez, *Fasciculus*, op. Migne *Patr. lat.*, t. CLXXXV, col. 1559.

Digitized by Google

possédait un remarquable atelier de copistes. Le cartulaire de cette maison nous a conservé le texte d'un acte passé en 1163 dans le « novum scriptorium » (1). Il renferme également une charte par laquelle Jourdain Taisson, mort en 1178, confirme aux religieux le droit de prendre les peaux des moutons élevés dans le Cinglais pour la dépense de son hôtel (2).

En 1229, nous voyons les moines de Savigny abandonner à leurs frères de Champagne au Maine, moyennant une somme de douze livres, monnaie du Mans, une Bible qu'ils leur avaient d'abord prêtée :

« Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, frater « Robertus dictus abbas et conventus abbatie Beate Marie de « Campania, salutem in Domino. Noveritis universi quod venera- « bilis pater dominus Stephanus, abbas Savigneiensis, et con- « ventus ejusdem loci dederunt et concesserunt nobis et abbacie « nostre, filie sue, bibliotecam, quam habebamus ab eadem « abbatia matre nobis accommodatam. Quod donum fecerunt « nobis, sicut dictum est, intuitu Dei et amore caritatis. Nos vero « remisimus eis et quietavimus totum debitum quod debebant « nobis, videlicet XII libras cenomannensium, que superfuerant « de quodam debito XVII librarum ; sed alia pars antea nobis « fuerat persoluta. In cujus rei testimonium, presenti scripto « sigilli nostri signum fecimus appendi. Anno gratie MCCXXIX. « Testibus : J. priore, domno Luca, Johanne celerario, et « aliis » (3).

Un document capital, malheureusement perdu, attestait l'activité littéraire qui régnait à Savigny aux XIIe et XIIIe siècles ; c'était le catalogue de la bibliothèque. Le conseiller Du Molinet qui le

(1) « Hoc autem primo factum est in novo scriptorio Savigneii » (*Cartul.* Arch. de la Manche, fol. 130vo, n° 30).

(2) « Similiter vero omnes pelles arietum qui ad coquinam meam veniunt de foresta de singalerio monacis prefate ecclesie in elemosinam concedo, quam pater meus et mater mea antea donaverant. » (*Ibid.* fol. 52, n° 206).

(3) Orig. Arch. nat. fonds de l'abbaye de Savigny. *Gall. Christ.*, t. XIV, instr. col. 139 ; — Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 527, note 3.

Digitized by Google

vit en 1678, dit qu'il avait été fait en 1240 et qu'il renfermait les titres de plus de mille ouvrages (1). Dom Julien Bellaise, qui l'examina en 1687, l'a décrit dans une lettre adressée à Mabillon :

« C'est, dit-il, un manuscrit de grandeur de quarto, écrit en « 1210, qui contient un inventaire des livres manuscrits qu'ils « avaient pour lors, qui sont en nombre prodigieux : ensuite « duquel sont aussi d'autres catalogues des bibliothèques des « autres abbaies de la province, comme du Mont Saint-Michel, « Caen, le Bec, Jumièges, etc. Et ce qui peut être de grande « utilité, c'est que plusieurs traitez, que l'on a depuis mis sous le « nom de plusieurs des anciens pères de l'Église, y sont donnez à « leurs véritables auteurs » (2).

Au XVIIe siècle, l'abbaye ne possédait plus qu'un petit nombre des manuscrits portés sur l'ancien catalogue. En juin 1678. Du Molinet n'y trouva plus qu'une centaine de manuscrits dont il envoya la liste à Baluze (3). Celui-ci en demanda quelques-uns qui arrivèrent chez Colbert le 21 janvier 1679 (4). Les autres furent dispersés ou détruits au moment de la Révolution. Les six manuscrits que nous allons étudier sont à peu près tout ce que l'on peut montrer aujourd'hui de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Savigny, l'une des plus célèbres de l'ordre de Citeaux.

I. — Recueil, contenant :

Fol. 1. — *Sancti Gregorii Magni, epistolarum libri quindecim.* (*Patr. lat.*, t. LXXVII, col. 431-1468).

Les lettres de saint Grégoire ont été divisées en quinze livres; chaque livre contient à peu près les lettres d'une année, ainsi on peut y trouver les matériaux les plus précieux pour l'histoire de

(1) Bibl. nat. Ms. lat. 9363, fol. 237vo.

(2) Bibl. nat. Ms. franç. 17678, fol. 43.

(3) Bibl. nat. Ms. lat. 9363, fol. 239 ; — Delisle, *Loc. cit.* I., p. 528-530; — Voy. le catalogue des manuscrits de Savigny dans le Ms. lat. 13070, fol. 255 et publié par Montfaucon. *Bibl. Bibl. Mss.* t. II, p. 1341-1343.

(4) Bibl. nat. Ms. lat. 9364, fol. 191.

Digitized by Google

son pontificat. C'est là qu'on peut voir dans le plus grand jour son zèle pénétrer jusqu'aux plus minces détails, les affaires de la foi, de discipline, de police et d'administration ecclésiastiques.

Fol. 244. — *Carmen in obitum Guillelmi, Normanniæ ducis et Anglorum regis* (1).

Flete viri, lugete parceres, resolutus est rex in cineres.
Rex editus de magnis regibus, rex Guillelmus, bello fortissimus
Rex Anglorum et dux Normannie, Cenomanis dominus patrie...

Fol. 245. — *Pars commentarii anonymi super Credo.*

Parchemin, 245 feuillets, 245 sur 325 millim. Fin du XIIe siècle. Texte à 2 col. de 35 lignes. Titres rubriqués. Initiales unicolores, bleues, rouges ou vertes. Capitales plus ornées, fol. 70vo, 112, 142vo, 188vo, 232vo. Les indications des livres sont indiqués dans le haut des pages, en rouge pour les fol. 1-80 — cette partie est à moitié effacée — en noir du fol. 80vo à la fin. Quelques notes marginales sur les premiers feuillets contiennent des analyses sommaires de chaque lettre. Les dix premiers feuillets sont mutilés, atteignant une partie du texte. Rel. mar. rouge aux armes de Colbert. Titre au dos : *Epistolæ sancti Gregorii.* Anc. Colbert. 1052 ; Regius, 3800.3 ; no 2286 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

II. — Adalberti, Levitæ, Speculum quatuor libris comprehensum : *præmittitur prologus ad Hairmannum presbyterum.*

Ce Miroir, œuvre d'Adalbert, écolâtre de Saint-Vincent de Metz, mort vers 980 (2), est un abrégé des morales de saint Grégoire sur Job qu'il a réduites à quatre livres, sous le titre de Miroir, parce qu'il peut servir au lecteur à lui faire voir ses besoins spiri-

(1) Orderic Vital, *Hist. ecclés.* lib. I, t. I, édit. Le Prévost, p. 186 ; lib. VII, t. III, p. 248 et t. V, p. 158. Guillaume était alors âgé d'environ 60 ans (fere sexagenarius). Guillaume de Jumièges, Orderic Vital et Robert Wace donnent à ce prince 64 ans à sa mort. Aug. Le Prévost, dans ses notes sur le poème de Robert Wace, a démontré que l'opinion de ces auteurs est préférable. *Roman de Rou*, édit. F. Pluquet, t. II, p. 299.

(2) Voy. *Hist. littér.* t. VI, p. 395-397 ; — Ceillier, *Hist. des auteurs sacrés et ecclés*, t. XII, p. 861.

Digitized by Google

tuels. Lorsqu'il commença cet ouvrage, il n'était que diacre, lévite, dont il porte le titre dans un grand nombre d'exemplaires. On juge par les nombreuses copies de cet abrégé qui se trouvent dans les bibliothèques de France combien il a été fort goûté et fort répandu.

Parchemin 121 feuillets, 165 sur 242 millim. Fin du XIIe siècle. Titres rubriqués. Initiales unicolores, rouges ou vertes. Texte à longues lignes, 30 à la page, d'une écriture très soignée et très régulière. Notes marginales, passim. Rel. dem. chagr. rouge, moderne. Titre au dos : Adalberti Speculum. Anc. Colbert, 4192 ; Regius, 4534.5.5 ; n° 2871 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

III. — Recueil, contenant :

Fol. 1. — *Eusebii Pamphili Chronicon cum Hieronymi et Prosperi additamentis* (1).

La Chronique d'Eusèbe a été traduite en latin par saint Jérôme. La première édition est celle de Scaliger, Leyde, 1606, in-fol. Cette chronique est divisée en deux livres. Le premier contient une esquisse de l'histoire de plusieurs anciens peuples, tels que les Chaldéens, les Assyriens, les Mèdes, les Perses, les Lydiens, les Hébreux et les Egyptiens. Il donne des listes de rois et autres magistrats avec de courts récits des événements les plus remarquables depuis la création jusqu'à son temps. Le second livre consiste en tables synchroniques, avec des catalogues semblables de souverains et d'événements depuis le temps d'Abraham jusqu'à la célébration des *Vicennalia* de Constantin à Nicomédie en 327 et à Rome en 328.

Fol. 60vo. — *Sigeberti Gemblacensis monachi Chronicon ab anno Christi 381 ad annum 1183* (2) ; *a Roberto de*

---

(1) Voy. G. Leopardi. *Annotazione sopra la cronica d'Eusebio.* Roma, 1823, in-8 ; — Prato, *De chronicis libris II ab Eusebio Cæsar, scriptis et editio dissertatio*, Veronae, 1750, in-8.

(2) La Chronique de Sigebert de Gembloux a été publiée en 1513, à Paris, par H. Estienne, et à Anvers en 1608. La meilleure édition a été donnée d'après le manuscrit autographe de l'auteur, dans le tome VI des *Monumenta* de Pertz, par M. Bechmann, qui a purgé le texte de nombreuses interpolations, et y a joint les divers continuateurs de

Digitized by Google

Monte ad annum 1150 (1), *tandem ab anonymo ad annum 1156 productum.*

Fol. 132. — *Breve chronicon ab anno Christi 1213 ad annum 1258.*

Fol. 132vo. — *Catalogus abbatum monasterii Savigniacensis ab anno 1112 ad annum 1243.* (Baluze. *Miscell.*, t. II, p. 310; *Rer. Gallic. Script.*, t. XIV, p. 518-519).

Le dernier abbé dont l'élection y soit enregistrée est Étienne de Chateaudun « abbas Belli becci, qui fuerat quondam decanus Rothomagensis, vir admodum litteratus et religionis amator strenuissimus » (2).

Fol. 133vo. — *Fragmentum chronici ab anno Christi 1212 ad annum 1305.*

Fol. 134. — *Hugonis de Sancto Victore, chronicon* (3); *finis desideratur.*

Ce sont des tableaux chronologiques que précède une courte dissertation sur les avantages de la mémoire, sur la nécessité de l'exercer et sur les procédés qui conviennent le mieux à cet exercice. Cet écrit ayant été très goûté durant le moyen âge, il en existe de nombreuses copies qui, presque toutes, portent le nom de Hugues.

Parchemin, 141 feuillets, 255 sur 355 millim. XIIIe siècle. Texte à 2 col. et à longues lignes. Additions postérieures. Titres rubriqués, initiales unicolores, rouges, bleues ou vertes. Les marges

---

Sigebert. Voy. *Hist. littér.*, t. IX, p. 535 et suiv.; — *Rer. Gall. Script.*, t. II-XIII; — Huyghens, *Sur la valeur de la chronique historique de la chronique de Sigebert de Mons.* Gand, 1889; — Bethmann, *De Sigeberto Gemblacensi chronographo comment.* dans Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, t. VI, p. 268-290.

(1) Voy. *Hist. littér.*, t. XIV, p. 362-374; — Cheruel, dans *Bull. soc. des Antiq. de Normandie*, t. III, 1854, p. 447; — Couppey, *Notice sur Robert de Torigni*, dans *Annuaire de la Manche*, 1835, p. 239-250; — Delisle, *Chronique de Robert de Torigni*, Soc. Histoire de Normandie, 1872-1873, 2 vol. in-8; — *Bull. soc. des Antiq. de France*, 1875, p. 151; — *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XXVII, 1876, p. 494.

(2) Voy. *Hist. littér.*, t. XXI, p. 704.

(3) *Hist. littér.*, t. XXII, p. 56-58; — Hauréau, *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor.* Paris, 1886, in-8, p. 187 et suiv.

Digitized by Google

inférieures des 25 prem. feuillets sont altérées par l'humidité sans toutefois atteindre le texte. Rel. mar. rouge aux armes de Colbert. Titre au dos : *Varia Chronica*. Anc. Colbert, 1058; Regius 3750. a. a. N° 4862 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

IV. — Recueil, contenant :

Fol 1. — *Orosii* (1) *de Ormesta mundi* (2). (*Patr. lat.*, t. XXXI, col. 663-1174).

C'est l'ouvrage si connu, *Historiarum adversus paganos, libri septem*. Cette histoire est dédiée à saint Augustin, à la suggestion duquel elle avait été entreprise. Bien que cet ouvrage ait eu de nombreuses éditions, qu'il ait été plusieurs fois traduit, sa réputation au point de vue historique est fort contestée. Il reste pourtant un monument curieux de la langue et de l'éloquence latines au ve siècle.

Fol. 96. — *Historiæ Langobardorum libri sex, authore Paulo monacho Cassinensi* (3). (*Patr. lat.*, t. XCV, col. 434-672).

Cet ouvrage a été imprimé à Lyon en 1495, et a eu dans la suite de nombreuses éditions, notamment dans le tome I des *Scriptores* de Muratori. Il est extrêmement précieux, parce que l'auteur y rapporte un grand nombre de traditions mythologiques et autres très intéressantes qui sans lui auraient été entièrement perdues. Il s'arrête à l'année 744.

---

(1) Voy. Beck (G. F.) *Dissertatio de Orosii historii fontibus et auctoritate...* Gothae, 1834 in-8; — Ceillier, *Hist. des auteurs ecclés.*, t. XIV, p. 1-10; — Frisch (J.-L.), *Explicatio tituli Hormesta, qui Orosii libro inscriptus invenitur*, dans *Miscell.* Berolini, 1727, t. III, p. 310; — Moerner, *De Orosii vita ejusque historiarum...* Berolini, 1844, in-8.

(2) Ce titre, que l'on trouve dans les mss. sous le nom de *Ormesta* ou *Ormista*, *Hormesta*, quelquefois avec l'addition de *id est miseriarum christiani temporis*, a donné lieu à beaucoup de conjectures. Des diverses solutions de ce problème, la plus plausible est celle qui suppose que *Ormista* est la véritable orthographe, et que ce mot étrange se trouve composé de *Or-m-ista*, abréviations de *Orosii mundi historia*.

(3) Historien Lombard né vers 730, mort vers 796 au mont Cassin. Voy. Ceillier, *Hist. des auteurs ecclés.*, t. XVII, p. 569; — *Patr. lat.*, t. LXXX, col. 111.

Digitized by Google

Fol. 141. — *Vita Caroli Magni imperatoris, authore Eginhardo* (1). (*Patr. lat.*, t. XCVII, col. 272 et suiv.).

Fol. 150vo. — *Vita Alexandri Magni Macedonis, quæ Callistheni tribuitur* (2).

Callisthène, premier historien d'Alexandre, a eu le singulier privilège de donner son nom à une histoire fabuleuse de ce prince, un des ouvrages les plus répandus pendant le moyen âge.

Fol. 161vo. — *Epistola Alexandri regis magni Macedonis ad magistrum suum Aristotelem, de situ Indiæ.*

Parchemin, 171 feuillets, 250 sur 357 millim. Fin du XIIe siècle. Texte à 2 col. de 42 à 44 lignes. Titres rubriqués. Initiales unicolores, rouges ou vertes. Les capitales du commencement de chaque livre et de chaque ouvrage sont plus ornées, des fleurons et des enroulements, toujours unicolores, complètent la décoration. Beaucoup de notes marginales, ajoutées au XIIIe siècle, remplissent le premier ouvrage ; l'une d'elles, fol. 66, porte la signature de *Frater Patricius Blondet*, ajoutée au XVe siècle. Quelques blancs dans les col. à la fin des ouvrages, notamment aux fol. 95vo et 141. Les fol. 100-111 sont tachés. Rel. dos mar. rouge au chiffre de Louis XIV ; plats modernes, en veau. Titre au dos : *P. Orosii Historiæ*, etc. Anc. Colbert, 279; Regius, 3788.2. No 4877 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

V. — Recueil, contenant :

Fol. 1. — *Bedæ venerabilis presbyteri anglo saxonis* (3), *Historiæ ecclesiasticæ gentis Anglorum, libri quinque.* (*Patr. lat.*, t. XCV, col. 21-292).

---

(1) Voy. Bacha (E.) *Étude biographique sur Eginhard.* Liège, 1888, in-8 ; — Ceillier, *Hist. des auteurs ecclés.*, t. XVIII, p. 575 et suiv. — Fresc (J.) *De Einhardi vita et scriptis specimen.* Berolini, 1846, in-8 ; — *Hist. litt.*, t. IV, p. 550 et suiv. — Mabillon, *Acta sanct. Bened.*, t. IV, p. 414 ; — Teulet (A.) *Notice sur Eginhard et sur ses ouvrages* (Soc. de l'hist. de France). Paris, 1843, t. I, p. XC.

(2) Voy. Sainte-Croix, *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre.* — Berger de Xivrey, *Notice sur l'histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand* dans *Notices et extraits des Manuscrits*, t. XIII, p. 162 et suiv.

(3) Voy. *Annal. Bolland.*, t. XI, 1892, p. 299 ; — Ceillier, *Hist. des*

Digitized by Google

Cet ouvrage a été imprimé pour la première fois, en 1474, par Conrad Fyner d'Essling; cette édition est extrêmement rare. L'Histoire ecclésiastique de Bède est la source la plus précieuse et unique pour tout ce qui est relatif à l'introduction et à la propagation du christianisme en Angleterre; elle va depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'année 731.

Fol. 62vo. — *Gildæ, Sapientis* (1), *liber de gentis Britonum origine.* (Voy. *Patr. lat.*, t. LXIX, col. 327 et suiv.)

Fol. 67vo. — *Henrici Hutingtonensis archidiaconi, de origine regum Britannorum, epistola ad Warinum.* (*Patr. lat.*, t. CLX, col. 423 et suiv.)

Fol. 72. — *Roberti de Monte, fragmentum de immutatione ordinis monachorum.* (*Patr. lat.*, t. CCII, col. 1309 et suiv.)

Fol. 76. — *Bedæ, libri tres de Tabernaculo ac vasis ejus et de vestibus sacerdotum.* (*Patr. lat.*, t. XCI, col. 393-498.)

Fol. 110. — *Ejusdem, de Templo Salomonis liber.* (*Patr. lat.*, t. XCI, col. 756-808.)

Fol. 130. — *Ejusdem, expositio super canticum Abacuc prophetæ.* (*Patr. lat.*, t. XCI, col. 1235-1254.)

Parchemin, 133 feuillets, 264 sur 346 millim. Fin du XIIe siècle. Texte à 2 col. de 42 à 44 lignes. Titres rubriqués. Initiales unicolores, rouges, bleues ou vertes. Celles du début de chaque ouvrage et de chaque livre sont plus ornées que les autres. Quelques blancs dans les col. à la fin des ouvrages, notamment au fol. 110. La table des chapitres précède chaque livre; elle est agrémentée de petites capitales unicolores bleues, vertes et rouges; les renvois aux fol. en carmin. Exercices graphiques, fol. 75vo, on y lit la devise *Mon cuer sen volle, fa fa mi, je me moque*, répétée deux fois; fol. 133vo alphabets, débuts d'actes, notes de musique, fragments de psaumes, sans ordre et sans suite. On y lit notamment : *A qui Dieu veult aider nul ne li peut nuyre* : *Johannes est nomen ejus.* Rel. mar.

---

auteurs ecclés., t. XVIII, p. 1-34; — A. Dirr dans *Rev. hist. relig.*, t. XXXIV, 1896, p. 59, 145, 296; — Mabillon, *Acta sanct. Bened.*, t. III, p. 539-561; — *Patr. lat.*, t. XC, col. 53-60.

(1) *Hist. littér.*, t. III, p. 279 et suiv. — *Saint Gildas, historien des Bretons*, dans *Rev. de Bretagne*, 1883-1884; — Ceillier, *Hist. des auteurs ecclés.*, t. XVI, p. 570; — Mabillon, *Acta sanct. Bened.*, t. I, p. 138.

Digitized by Google

rouge aux armes de Colbert. Titre au dos : Bedæ Historia Anglorum. Anc. Colbert, 1059; Regius. 3810. a; n° 5232 du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

VI. — Recueil, contenant :

Fol. 1°. — *Chronicon Savigniacense.* (Baluze. *Miscell.*, édit. 1761, t. I, p. 326 et suiv. — *Rer. Gallic. Script.*, t. XXIII, p. 584-587.)

Ce texte se trouve mêlé à un catalogue des rois et des papes, jusqu'en 1200. Il a été repris ensuite sous forme de chronique avec plus de détails. Il montre qu'à Savigny les lettres furent en honneur. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* constatent que tous les abbés de cette maison, jusqu'à sa réunion à l'ordre de Citeaux, étaient aussi recommandables par leur science que par leur piété (1).

Cette chronique ayant été publiée dans les recueils cités plus haut, nous en extrayons ce qui se rapporte spécialement à l'histoire de l'Abbaye.

MCXXII. — Obiit pater noster domnus Vital abbas et fundator hujus sacri cenobii XVI kal. Octobris (2).

MCXXXVIII. — Obiit domnus Gaufridus hujus loci abbas secundus, VIII° idus Julii (3).

MCLVIII. — Obiit apud Claram Vallem V° idus Septembris, domnus Serlo qui fuerat abbas Savigneii vir vita et sermone atque scripturarum scientia conspicuus (4).

---

(1) *État des lettres en France, XIIe siècle*, dans *Hist. littér.*, t. IX, p. 110.

(2) Voy. *Acta sanct.*, I, 389; — Bolland. *Bibl. hag. lat.*, p. 1257; — Delisle, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1846, p. 380-402 ; — *Hist. littér.*, t. X, p. 332 ; t. XI, p. XXXIII ; — Le Tellier, dans *Mém. soc. antiq. de France*, 1836, p. 311 ; — Laveille, dans *Revue cath. de Normandie*, t. V, 1895, p. 91 ; — Jamot, dans *Rev. de l'Avranchin*, t. X, 1900, p. 412 ; — Sauvage, *Vita beat. Vitalis* dans *Annal. Bolland.* t. I, 1882, p. 355-410.

(3) Gaufridus nobilibus ortus parentibus apud Bajocas, *Gall. christ.* t. XI, col. 544.

(4) Serlo de valle Badonis, mata Bajocas oriundus. *Ibid.* col. 544-546.

Digitized by Google

MCLXXIII. — Hoc anno II kal. Maii obiit domnus Hamo de Landachop et ceperunt monachi edificare novam ecclesiam (1).

MCC. — Conventus Savigneii in ecclesiam novam in die Assumptionis beate Marie primo invocavit.

MCCXX. — In hoc anno fuit dedicatio ecclesie sancte Trinitatis, sancte que Marie de Savigneio. Facta fuit a quinque episcopis et a populo innumerabili in devotione sancta, sexto idus Maii. Illis autem qui infra octavas dedicationis causa peregrinationis venient ad ecclesiam Savigneii, Episcopi supradicti indulserunt in remissionem peccatorum xl dies de injuncta penitencia. Et hoc confirmavit Robertus Rothomagensis archiepiscopus quantum ad provinciam suam (2).

MCCXLII. — Anno Domini non. octobris, obiit Philippus de Meautis monachus Savigneii vir valde religiosus et compositus.

Anno Domini in die Epiphanie circa auroram diei obiit Petrus de Sancto Severo, monachus et confessor Savigneii, vir vita laudabilis et mire contemplativus. Hora qua cantabatur versus *Celi aperti sunt super eum* intravit ecclesiam.

MCCXLIX. — Obiit Hugo de Baselliis miles, XVIII kal. Maii, et sepultus juxta matrem suam in claustro ante capitulum.

MCCL. — Anno gratie, V° kal. Septembris, obiit Robertus Le Gendre, noster benefactor et requiescit in claustro sancte Katerine (3).

MCCLII. — Obiit Theophania, filia Willelmi Le Gendre, quæ jacet juxta fratrem suum in claustro sancte Katerine, que obiit XVI kal. Marcii.

MCCLVI. — Anno gratie, VI° kal. marcii obiit Radulfus dominus

---

(1) On trouve des détails sur la construction et la dédicace de cette église dans l'*Auctarium ad Robertum de Monte*, op. Pertz, t. VI, p. 487.

(2) Dom Claude Auvry, *Hist. de la Congrégation de Savigny*, édit. Laveille, t. I, p. 399, parle d'une dédicace de l'église abbatiale le 6 des ides de Mai, mais en 1124, et ne mentionne pas celle indiquée par la chronique. Il y a là une confusion dont l'auteur se rend compte à la page suivante, sans toutefois apporter aucune affirmation. Nous pensons que ce texte de la chronique est exact.

(3) L'oratoire de Sainte-Catherine était une chapelle où les religieux firent l'office pendant qu'on bâtissait la grande église.

Digitized by Google

Filgeriarum, filius Gaufridi domini Filgeriarum, et in crastino sepultus est ante capitulum Savigneii juxta patrem suum (1).

MCCLXIV. — In vigilia apostolorum Petri et Pauli obiit Agatha, domina de Baselliis, et sepulta est in claustro juxta virum suum.

Fol. 6. — *Sancti Isidori Hispalensis episcopi* (2), *Etymologiarum, libri XX.* (*Patr. lat.*, t. LXXXII, col. 73-728.

Ce fut, de tous les écrits de saint Isidore, le premier imprimé, Vienne, 1472, par Ginterus Zainer de Neutlingen. Il en existe encore trois éditions, en caractères gothiques, sans date. L'édition la plus récente des *Origines* forme le troisième volume du recueil de Lindemann, *Corpus* Grammaticorum veterum. Leipzig, 1833, in-4.

Véritable encyclopédie du moyen âge, cet ouvrage est un des plus précieux monuments pour l'histoire des connaissances humaines; il fait sans contredit le mieux connaître le côté intellectuel d'une des périodes le plus diversement jugées de l'histoire.

Fol. 6. — *Livre I. De la discipline et de l'art.* La discipline traite des choses qui ne peuvent pas être autrement; l'art de celles qui peuvent être autrement.

Fol. 20. — *Livre II. De la Rhétorique* (3). Dans ce livre, l'auteur

---

(1) Sur ce personnage, voy. Auvry, *Loc. cit.*, t. II, p. 48 et suiv.

(2) Isidore de Séville, célèbre prélat espagnol, né à Carthagène, vers 570 et mort à Séville, le 4 avril 636. Sa réputation comme écrivain lui valut des éloges unanimes que lui décernèrent publiquement les Pères du huitième concile de Tolède avec les épithètes de *doctor egregius, Ecclesiæ catholicæ novissimum decus, præcedentibus aetate postremus, doctrinæ comparatione non infimus, atque, et quod majus est, jam saeculorum finitorum doctissimus, cum reverentia nominandus, Isidorus.* L'édition princeps des œuvres de Saint Isidore fut donnée par Michel Sommins. Paris, 1580, in-fol.; celle de Madrid, 1599, 2 vol. in-fol. est plus complète et plus soignée; elle a été exécutée particulièrement sur les manuscrits d'Alvar. Gomez, et enrichie des notes de J.-B. Perez et de Grial, l'éditeur. L'édition de Paris, 1601, in-fol. par Jacques Dubreuil, et celle de Cologne, 1667, ont été calquées sur celle de Madrid. La plus récente et qui passe pour la meilleure, parut par les soins de F. Averoli. Rome, 1797-1803, 7 vol. in-4.

(3) Ce livre a été publié séparément dans Pithou. *Antiqui Retores latini.* Paris, 1594, in-4.

Digitized by Google

traite non seulement de l'art de bien parler, mais aussi de la dialectique, de la philosophie, des syllogismes.

Fol. 28vo. — *Livre III. De l'Arithmétique.* Après avoir expliqué comment arithmétique et les noms de chiffres dérivent du grec, il parle de l'utilité des nombres qui servent surtout à saisir le sens mystique de certains passages des Saintes Ecritures. Puis il consacre quelques courts chapitres à la géométrie, la musique et l'astronomie.

Fol. 36. — *Livre IV. De la Médecine.* L'auteur la divise en trois écoles, la *méthodique*, qui a pour fondateur Apollon ; l'*empirique*, qui relève d'Esculape et la *logique* qui a pour chef Hippocrate.

Fol. 39. — *Livre V. Des lois.* On y trouve la définition des différentes espèces de lois, des témoins, des formes de testament, des peines, de la division du temps et des différentes ères.

Fol. 47. — *Livre VI. Des Saintes Ecritures.* Il y est question de l'Ancien et du Nouveau Testament, de la division de leurs parties, des bibliothèques.

Fol. 56. — *Livre VII. De Dieu.* L'auteur y passe en revue les différents attributs de Dieu; puis il traite successivement du Fils, du Saint-Esprit, de la Trinité, qu'il définit *totum unum ex tribus*; des anges, des prophètes, des martyrs et du clergé.

Fol. 66. — *Livre VIII.* Suite du précédent. On y remarque des notices sur l'Eglise, sur la foi, sur les principales hérésies et les sectes philosophiques.

Fol. 73vo. — *Livre IX. Des Langues.* Il admet trois langues principales : l'hébreu, le grec et le latin. Puis il mentionne des noms propres étrangers, surtout orientaux, parle des divisions du pouvoir civil et militaire.

Fol. 83. — *Livre X.* C'est un véritable lexique latin contenant la définition et l'étymologie d'environ cinq cents mots de toutes espèces classés par ordre alphabétique.

Fol. 89vo. — *Livre XI. De l'homme et des parties du corps.* Défini-

Digitized by Google

tion des diverses parties du corps; les six périodes de la vie humaine; des monstres.

Fol. 96vo. — *Livre XII. Des animaux.* C'est la zoologie du moyen âge, où dominent les étymologies les plus hasardées et le goût du merveilleux.

Fol. 107. — *Livre XIII. Du monde et des phénomènes qui s'y voient.* Les chapitres qui traitent des eaux, des mers, des golfes, des lacs, des rivières, contiennent quelques détails curieux pour l'histoire de la géographie.

Fol. 112vo. — *Livre XIV. De la géographie.* La terre occupe le milieu du monde. L'auteur y parle de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe.

Fol. 120. — *Livre XV. Des Villes.* Particulièrement de l'Orient. L'auteur y mentionne aussi quelques villes de la Gaule et de l'Espagne, Narbonne, Bordeaux, Cadix, Séville. Le reste du livre est consacré aux édifices publics et sacrés, fortifications, tombeaux.

Fol. 127. — *Livre XVI.* C'est un véritable lapidaire, il y est question des terres, des pierres communes, des marbres, des pierres précieuses, des cristaux, des métaux, des poids et des mesures.

Fol. 136. — *Livre XVII.* Contient tout ce qui est relatif à l'agriculture, y compris les auteurs qui en ont parlé.

Fol. 145. — *Livre XVIII.* Traite sommairement des divers instruments de guerre, des spectacles, des chevaux.

Fol. 150vo. — *Livre XIX.* Parle des objets les plus variés, tels que cordes, filets, beauté, peintures, couleurs, costumes, chaussures.

Fol. 159. — *Livre XX.* Traite spécialement tout ce qui est relatif à l'alimentation et à l'ameublement.

Fol. 164. — *Venerabilis Hildeberti, primo Cenomanensis episcopi, deinde Turonensis archiepiscopi* (1), *Carmina miscellanea.* (*Patr. lat.*, t. CLXXI, col. 1381-1458).

Dans ce manuscrit sont réunies les pièces suivantes :

Unde malum. On rencontre souvent cette pièce de quatre vers où

(1) Né vers l'année 1055 à Lavardin, près de Montoire, nommé scolastique de l'église du Mans avant l'année 1092, puis évêque de cette ville

Digitized by Google

de gros traités sont résumés. Les anciens copistes l'attribuent tous à Hildebert :

Qui petis unde malum, cum sint bona cuncta creata ?
... (*Patr. lat.*, *loc. cit.*, col. 1436).

Cur dicantur tres missæ in natale Domini. Cette pièce de six vers se trouve dans un assez grand nombre de manuscrits.

De exsilio suo liber. Ce poème célèbre nous est offert par un très grand nombre de manuscrits, cependant quelques copistes n'ont pas connu l'auteur(1). Cette élégie vraiment remarquable a été publiée par Hauréau (2) qui en a donné un bon texte d'après d'anciens manuscrits, notamment celui qui nous occupe.

Nuper eram locuples multisque beatus amicis.
... (*Patr. lat.*, t. CLXXI, col. 1418-1420).

De Hermaphrodito. Maintes fois publiée, cette épigramme a joui longtemps de la plus grande célébrité, tous les critiques s'étant accordés à la trouver d'un rare mérite (3).

---

en 1097 et enfin archevêque de Tours en 1125, Hildebert mourut sur ce dernier siège, peut-être en 1133, au plus tard en 1134. Prosateur et poète, Hildebert fut quelques temps dans nos écoles, un des modèles les plus recommandés à la jeunesse. On le désignait, sans avoir besoin de le nommer, par le titre d'*egregius versificator*, et, quand on le nommait, on disait *Hildebert le divin*. Cependant, dès le XIVe siècle, il est à peu près oublié ; il l'est tout-à-fait vers la fin du XVe siècle, et l'imprimerie naissante ne publia rien de lui. Voy. *Hist. littér.*, t. XI, p. 250-412 ; — Ceillier, *Hist. des auteurs ecclés.*, t. XXII, p. 12 et suiv. — *Hist. littér. Maine*, t. VI, 1873, p. 117-159 ; — Hauréau, *Notice sur les mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVIII, 1878, p. 289 et suiv. — Schier, *Dissertatio de Hildeberti operibus, eorum genuinitate, integritate, editionibus.* Vienne, 1767, in-4.

(1) Cette pièce a été convenablement attribuée à Hildebert par Vincent de Beauvais, *Speculum histor.*, lib. XXV, cap. 109 ; par Antonin de Florence, *Chronique*, t. II, tit. XVI, ch. 10, § 1 ; par Egasse du Boulay dans le second tome de son *Histoire de l'Université* et par Jacques Hommey dans son *Supplément* à la *Bibl. des Pères*, p. 453.

(2) *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXVIII, p. 347-350.

(3) L'*Anthologie* entière, dit La Monnoye, n'a rien de mieux tourné,

Digitized by Google

Dum mea me mater gravida gestaret in alvo.
... (*Patr. lat.*, *loc. cit.*, col. 1446).

De decem plagis. Cette épigramme sur les dix plaies d'Egypte n'a que cinq vers qui sont cités sans nom d'auteur par Jean de Salisbury (1) et Hugues de Saint-Victor (2).

De lapsu mundi. Pièce qui se retrouve dans deux autres manuscrits (3), mais qu'on ne saurait attribuer à Hildebert de Lavardin.

De matrimonii sacramento. Cette dissertation historique et poétique sur le mariage fait partie d'un petit poème intitulé *De fine data ritibus judaicis*, dont l'objet est de montrer comment les cérémonies principales de l'ancienne loi l'ont été par la loi nouvelle.

De variis actibus animæ. Ces vers sont détachés d'un ouvrage dont Hildebert est l'auteur incontesté, le traité *De conflictu carnis et animæ.*

De duodecim patriarchis. Dans cette pièce, les douze patriarches sont assimilés aux douze pierres du rational du grand-prêtre; Hildebert en est peut-être l'auteur, mais ce n'est pas certain.

De quodam guloso. Pièce que certains auteurs ont jugée trop profane ; il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne soit d'Hildebert.

In virum abbatem simul et episcopum. Ces quatre vers sur le cumul des dignités ecclésiastiques ont été reproduits, non sans malice, par les auteurs de l'*Histoire littéraire*, t. XI, p. 393.

Ars asino submisit equam ; misturaque mulum
... (*Patr. lat.*, *loc. cit.*, col. 1430).

Quam nocira sint sacris hominibus femina, avaritia, ambitio. Pièce attribuée, tantôt à Philippe, abbé de Bonne-Espérance, à Marbode et à Mathieu de Vendôme. mais qui est en réalité d'Hildebert.

Plurima cum soleant sacros evertere mores
.... (Hauréau. *Notices et extraits des mss*, t. XVIII, p. 366).

---

de plus fin ni de plus joliment imaginé. *Œuvres choisies*, t. III, p. 418 et *Menagiana*, vol. IV.

(1) *Polycraticus*, lib. VIII, cap. 21.

(2) *Excerptionum priorum*, lib. IV, cap. 7.

(3) Bibl. nat. ms. lat. 3088, fol. 78. Papiers de Baluze, nº 120, fol. 328.

Digitized by Google

De abbate Odone. A la place que ces vers occupent dans le manuscrit, on voit que le copiste les a crus d'Hildebert. Ils ont été certainement tirés de quelque rouleau funèbre :

Cum sam purgatis et partim glorificatis
Terra cinisque modo, glorificetur Odo !
Sorti sanctorum precibus jungatur eorum,
Pacificetque Deum penituisse reum !

Versus de mysterio Missæ. Longue paraphrase du canon de la messe que l'on rencontre sous le nom d'Hildebert dans beaucoup de manuscrits.

Scribere proposui quid mystica sacra priorum
... (*Patr. lat.*, *loc. cit.*, col. 1177-1194).

Parchemin, 172 feuillets, 270 sur 370 millim. XIIe-XIIIe siècles. Texte à 2 col. de 43 lignes. Titres rubriqués. Initiales unicolores bleues, rouges ou vertes. Capitales plus ornées en tête de chaque livre, formées d'enroulements, de fleurons et de petits animaux ; celle du fol. 20, sur fond d'or, se recommande plus spécialement par la richesse de sa décoration. Les sommaires des chapitres précèdent chaque livre. Les *Incipit* et les *Explicit* sont en rouge, en partie effacés. Exercices graphiques sans intérêt sur le fol. 1. Rel. cart. dos veau fauve. Titre au dos : Isidori Hisp. Etymologiæ. Anc. Colbert, 1050 ; Regius, 4901.2 ; n° 6596 A du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

Les quelques manuscrits que nous venons de décrire sont d'une simplicité qui atteste leur origine. Rien de remarquable dans la décoration, pas même ces élégantes tournures que les Cisterciens répandaient dans les marges de leurs manuscrits. Ceux de Savigny sont conformes en tous points aux prescriptions de l'Ordre.

Si nous nous reportons à la liste des manuscrits que l'abbaye possédait encore en 1678, liste que Du Molinet envoya à Baluze (1), nous constatons que la bibliothèque de Savigny possédait encore cent quatre manuscrits ; c'était peu en comparaison de ce que comportait l'ancien catalogue du XIIIe siècle, malheureusement perdu. Ces manuscrits pouvaient encore former un fonds suffisant pour une bibliothèque cistercienne, et bon nombre de monastères

(1) Delisle. *Le Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 528-530.

Digitized by Google

n'en pouvaient montrer autant, même au XIIIe siècle. A l'époque où Du Molinet les examina, les moines de Savigny ne s'en servaient assurément plus; ils les conservaient comme curiosité. A défaut du catalogue perdu, il faut nous contenter de cette simple liste qui ne donne qu'une idée bien imparfaite de l'ensemble. L'Ecriture sainte y était amplement représentée par des Bibles et des commentaires de S. Grégoire, S. Augustin, S. Ambroise, Robert de Saint-Victor, Abailard, Nicolas de Lyre. Différents recueils des œuvres de S. Anselme, S. Bernard, Pierre de Tarentaise; des sermons, le plus souvent *anonymi* ou *incerti authoris*, deux pourtant sont attribués à des auteurs connus, *fratrum Guidonis et Gilberti ordinis Prædicatorum*. Les recueils historiques y étaient en petit nombre : outre ceux que nous avons décrits, il y avait *Legenda aliquo-sanctorum*, *alia Legenda cum libro de visionibus*, *Historia ecclesiastica* que le catalogue qualifie d'imparfaite; quelques recueils de lettres de papes, de S. Bernard, d'Yves de Chartres et d'Hildebert du Mans; les Statuts de l'Ordre de Citeaux, une collection des Décrétales et un *Liber de arte cantandi*.

Que sont devenus tous ces manuscrits? Plusieurs furent emportés par les derniers moines, peut-être serait-il possible de les retrouver? Le plus grand nombre fut dispersé et probablement détruit à l'époque de la Révolution.

Etienne DEVILLE.

Digitized by Google

LE GRAND SÉMINAIRE

DE COUTANCES

Une période de son existence (1802-1872)

Pie VII, de vénérable mémoire, venait de mettre fin aux malheurs de l'Eglise de France en signant le Concordat avec le premier consul de la République française, Napoléon Bonaparte. Cet accord fut passé en 1801. L'Eglise de France allait respirer en paix et goûter, sous la protection des lois, le bonheur d'une liberté qu'elle ne connaissait plus depuis plus de quinze ans.

Partout on vit reparaître les prêtres fidèles ; les uns quittaient la terre d'exil et revenaient avec confiance dans la patrie, les autres qui n'avaient pas quitté le sol français, sortaient des cachettes, où ils s'étaient confinés pendant tant d'années.

Dans toute l'étendue du territoire, leur zèle sacerdotal avait trouvé moyen de s'exercer au grand profit des âmes, et en dépit des menaces continuelles de la persécution, c'est-à-dire de la prison ou de la mort. Mais il fallait réorganiser le service paroissial. De là un grand embarras pour les évêques, qui eurent la difficile mission de restaurer le culte dans nos diocèses. Partout la terreur avait fait des victimes dans le clergé. Les vétérans du sacerdoce avaient en partie disparu ou menaçaient de s'éteindre. Il leur fallait des successeurs et des continuateurs de leur œuvre. La Providence y pourvut par le rétablissement des Grands Séminaires.

Voici quelles furent les origines de celui dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire. Nous devons en partie les détails, pleins d'intérêt, qui vont suivre à une notice écrite par M. l'abbé Harel, mort chanoine titulaire de Coutances (1). Un essai de restauration du Séminaire fut entrepris à Valognes dès la signature du Concor-

(1) *Keepsake Avranchinais*, Avranches, 1863, in-8°, p. 84, etc.

Digitized by Google

dat. Il s'agissait là de renouer le présent au passé, et de rendre à sa destination primitive l'ancien collège fondé par M. de la Luthumière.

M. Jean Auger, né à Evreux en 1727, prêtre eudiste, supérieur du Séminaire de Valognes avant la Révolution, fut encore supérieur de cette maison après son retour, et dirigea pendant une année les ordinands qui se réunissaient dans l'ancienne maison des Eudistes. Mais son âge avancé et les infirmités ne lui permirent pas de continuer ce ministère (1).

Avranches eut aussi son séminaire improvisé. M. l'abbé Vassal, tout en desservant la paroisse de Saint-James (le curé titulaire n'étant pas encore revenu de l'exil), avait bien voulu se charger de l'instruction de quelques jeunes aspirants à l'état ecclésiastique. Il donnait à tous des leçons de latin et de philosophie, et les initiait aux exercices de la vie cléricale. Ces heureux commencements durèrent quelques années; mais Dieu éprouva ce jeune troupeau, si édifiant et si docile, en envoyant au digne maître une maladie qui le mit, dès les premiers jours, dans l'impossibilité de continuer ses leçons. Le mal allait croissant ; il ne lui fallut que quelques semaines pour conduire au tombeau ce prêtre distingué par tant de vertus et de mérites, et qui instruisait ses élèves avec un talent supérieur. Restés sans maître et sans guide, ces jeunes gens ont une inspiration du ciel ; ils la suivent. Ils iront confier leur peine et exposer l'embarras de leur situation à M. Nicolas-René Lesplu-Dupré, curé de Saint-Gervais d'Avranches et vicaire général de leur évêque. Le jeune Houssard est chargé de porter la parole auprès du représentant de l'autorité ecclésiastique. Le ton gracieux et modeste du jeune suppliant a bientôt charmé M. Lesplu-Dupré. La douleur de ces enfants, leurs larmes et leur affectueuse reconnaissance pour leur ancien Maître touchent vivement le vicaire général. Il leur promet de penser à eux et de s'occuper de leur affaire.

Qui continuerait l'œuvre si bien commencée par M. Vassal ?

Le bon curé y était admirablement préparé par ses talents distingués, ses fortes études et l'habitude de l'enseignement.

Mais ses occupations ordinaires de curé et de vicaire général ne lui permettaient pas de s'imposer un pareil surcroît de travail. A

(1) Joseph-François-Marie Gilbert, etc., 1894, p. 9.

Digitized by Google

son défaut, ce sera son frère, aussi prêtre, l'abbé Julien Lesplu-Dupré, qui voudra bien se charger de la bonne œuvre.

Comme son frère aîné, l'abbé Lesplu-Dupré s'était formé à la science ecclésiastique par les cours de Sorbonne et par les fortes études théologiques de Saint-Sulpice. Il occupait alors la chaire de mathématiques au collège d'Avranches. Mais le professeur de mathématiques se multipliera ; outre les quatre heures employées chaque jour au collège il donnera, dans l'intervalle de ses classes, des leçons de philosophie et de théologie aux jeunes aspirants. On eut bientôt trouvé une maison convenable, où ils pussent continuer leurs exercices de piété. Un honnête ouvrier, nommé François Harel, demeurait non loin de l'église, rue Dame-Jeanne-Destouches ; on choisit sa maison, et comme il savait le plain-chant, on crut qu'il pourrait être de quelque utilité sous ce rapport aux protégés de M. le Curé. Aux élèves venus de Saint-James se joignirent des jeunes gens de la ville.

De ce nombre furent MM. Latouche, Eudes, Morin et Hardy, qui venaient de faire leurs études à l'école centrale. La réputation de ce petit séminaire improvisé ne tarda pas à se répandre au loin ; et bientôt le nombre des étudiants sollicitant la faveur d'être admis au nombre des élèves de M. Dupré s'accrut tellement que le maître dut quitter sa chaire de mathématiques au collège. D'un autre côté, la maison choisie pour loger les premiers élèves ne suffisant plus, il fallut chercher d'autres logements. Le curé loua cinq ou six maisons auprès de son presbytère. Il affecta deux chambres de sa propre maison au logement de M. Latouche, chargé de donner des leçons de rhétorique et de M. Houssard, qui présidait aux exercices spirituels et veillait à l'économie et à la tenue de l'établissement. On se réunissait pour les repas dans la maison la plus voisine du presbytère. Après les repas, tous pouvaient prendre leur récréation dans le jardin de M. le Curé. La communauté assistait, les dimanches et fêtes, aux offices de l'église Saint-Gervais, et prenait part aux cérémonies. Un règlement fut donné et ponctuellement suivi.

Ceux qui savaient le plain-chant l'enseignaient aux autres. Les élèves les plus faibles recevaient des leçons de latin d'un de leurs condisciples, pour se mettre plus en état de suivre les cours ordinaires. On donnait aussi, comme dans les Grands Séminaires, des explications de l'Ecriture-Sainte ainsi que des leçons sur les céré-

Digitized by Google

monies ecclésiastiques. Pendant les quelques années que dura ce pieux établissement, plusieurs des étudiants y terminèrent leur cours de théologie. Tels furent les anciens élèves de M. Vassal, un M. Oury, de Vains, l'un des premiers élèves de M. Dupré, et MM. Eudes, Morin, Hardy, Lainé et Latouche. La communauté progressait sous tous les rapports, grâce au zèle intelligent et à la générosité de M. Dupré.

Elle se maintint à Avranches, à la grande édification des habitants pendant tout le temps que Mgr Rousseau occupa le siège épiscopal, c'est-à-dire de 1804 à 1808.

Son successeur à Coutances fut Mgr Dupont de Poursat. Un des premiers soins du nouvel évêque, après sa prise de possession, fut la réorganisation de son Grand Séminaire dans sa ville épiscopale. Le Prélat allait rencontrer des difficultés de plus d'un genre, dans l'exécution de son dessein.

La Révolution avait détruit les bâtiments de l'ancien Séminaire. Il ne restait plus auprès de ces ruines, remplacées aujourd'hui par le Lycée, qu'une maison peu considérable, longtemps occupée par les sœurs de la Providence, et qui a été aussi abattue pour faire place à cet établissement. Toutes les anciennes maisons religieuses avaient reçu une destination profane. Seule l'ancienne maison du collège était à prendre. On avait transféré le collège dans la haute maison, rue Saint-Maur, et plus tard, après la construction du Lycée, cette maison de la rue Saint-Maur devait être transformée en caserne. L'ancien collège situé rue Saint-Nicolas était petit et incommode; il fut pourtant choisi pour l'établissement du nouveau Grand Séminaire. La maison n'offrait guère qu'une seule pièce convenable, la chapelle. On y accédait alors par un grand escalier en pierre établi dans la cour. Cette chapelle n'est pas détruite; mais elle a subi des changements tels, qu'il ne reste plus de sa destination première que le petit campanile bien conservé encore, qui couronne un de ses pignons. C'est là qu'est maintenant l'hôtel de France. Les autorités locales, avec l'autorisation du gouvernement, cédèrent cette maison à Mgr Dupont. Quelques réparations indispensables, fort promptement et imparfaitement exécutées, mirent la maison en état de recevoir ses nouveaux hôtes. L'évêque appela à Coutances le maître et les élèves du Séminaire d'Avranches; leur nombre fut accru par des aspirants de Coutances même et par d'autres venus des arrondisse-

Digitized by Google

ments de Valognes et de Cherbourg ; ce qui porta le chiffre de la communauté à quarante-deux séminaristes.

On était en 1809, après les vacances scolaires. M. Julien Lesplu-Dupré était nommé supérieur et chargé seul de l'enseignement de la théologie. Il avait amené d'Avranches M. Latouche, déjà prêtre, pour professeur de phylosophie, et il trouva à Coutances un précieux auxiliaire dans M. Roger, ancien père de la foi, qui se chargea des retraites spirituelles, des leçons d'Écriture-Sainte et de l'économat. Pendant la première année, ces trois maîtres purent répondre aux besoins du moment, à force de travail.

Après les maîtres citons les élèves, tous distingués par leur piété, leurs talents et leurs vertus. Voici les principaux : MM. Morin, plus tard curé de Mortain, Oury, Hardy, Lainé, Eudes et Harel (1).

La chapelle, seule pièce convenable de l'établissement, servait successivement d'étude, de lieu de réunion pour les conférences théologiques et pour les exercices spirituels, tels que prières, méditations, récitation de chapelet, lectures, etc. Quant à la messe, elle se célébrait dans une espèce de petite cave ou caveau situé au-dessous de la chapelle. Ce local était si étroit et de dimensions si restreintes que les quarante-deux séminaristes ne pouvaient y être que debout ou à genoux.

On n'y connaissait pas le luxe des bancs ou des chaises ; il n'y avait pas assez d'espace pour les contenir. L'autel avait pour tout ornement un crucifix et si chandeliers de bois. Aux grandes fêtes, on exposait au bas des chandeliers les plus belles pales de Monsieur le Supérieur, pour donner plus d'éclat à la solennité. Et quand tous ces décors avaient été préparés par les sacristains, c'était une grande jubilation dans toute cette pieuse jeunesse. Il n'y avait point de sacristie. Aussi bien le mobilier sacré n'était-il pas fort considérable. On assistait aux offices de la cathédrale les dimanches et jours de fêtes. Pour le coucher, plusieurs étaient dans la même chambre. Il y avait même une mansarde qui servait de dortoir pour seize élèves. Ce corps de bâtiment existe encore au bas de la cour de l'hôtel de France : on y monte par un petit perron extérieur. Ce tableau n'est qu'un faible aperçu de l'état réel du grand Séminaire de Coutances à son début.

---

(1) Joseph-François-Marie Gilbert, 1894, p. 333.

Digitized by Google

Maîtres et élèves, étaient bien loin d'y être à leur aise. Cependant on ne les entendait jamais se plaindre ; les récréations les retrouvaient chaque jour aussi gais et aussi joyeux que s'ils avaient habité la maison la plus spacieuse et la plus agréable, tant l'esprit de sacrifice avait pris racine en eux, et tant leur vocation était pure et désintéressée ! Leur sort n'était-il pas bien doux, en comparaison de celui qui avait été fait à ces vénérables prêtres, victimes des horreurs de la Révolution ? Il n'y avait ni cour, ni jardin pour leurs récréations. Ils n'avaient pour prendre leurs ébats qu'un espace où ils pouvaient à peine se mouvoir tous ensemble.

C'est ainsi que se passa la première année du nouveau Grand Séminaire. Les années suivantes, il y eut encore plus d'encombrement : des jeunes gens accouraient de tous les points du diocèse ; on dut louer en ville quelques chambres, où les étudiants passaient seulement la nuit, car tous revenaient à la communauté pour y suivre les divers exercices de la journée. Puis, cette situation ne pouvait plus se prolonger, tant le malaise était extrême. On s'occupa très activement de chercher en ville un autre local. L'ancien couvent des Dominicains était assez bien conservé. L'église servait de magasin à blé, et l'on avait établi la sous-préfecture et ses bureaux dans les bâtiments du vieux couvent.

La sous-préfecture avait elle-même succédé dans cet établissement à l'administration départementale qui en avait fait son hôtel. Un décret du 15 janvier-4 mars 1790 avait, en effet, fixé provisoirement l'Assemblée du département de la Manche, à Coutances. Le 22 juin de la même année cette ville, devenait définitivement chef-lieu. En conséquence, l'administration départementale que devait plus tard remplacer la préfecture, s'installa dans le couvent des Dominicains de Coutances. La prise de possession s'effectua le 20 juillet 1790 (1). En l'an IV, la Convention nationale se décida à fixer à Saint-Lô le siège de l'administration départementale, on laissait à Coutances le chef-lieu judiciaire. Cette décision souleva les protestations les plus énergiques de la ville de Coutances. Mais c'en était fait ; cette ville avait pour toujours perdu son chef-lieu

(1) Procès-verbal de la première session du conseil du département, imprimé chez C. Joubert, imprimeur du département, et A. Noël. Cf. *Annuaire de la Manche*, 1866, p. 11.

Digitized by Google

administratif. Elle n'était qu'une sous-préfecture au moment où Mgr Dupont de Poursat obtint l'ancien couvent des Dominicains pour y transférer son Grand Séminaire. Alors le couvent servait d'hôtel à la sous-préfecture.

Cette maison était vaste et commode ; elle avait de beaux jardins, avec un petit bois situé en bas sur le bord de la route.

L'évêque de Coutances jeta les yeux sur cette maison et fut assez heureux pour l'obtenir. La sous-préfecture fut transférée ailleurs et l'église de l'ancien couvent fut rendu à sa destination primitive.

Elle avait été planchéiée pour recevoir les dépôts des grains pendant toute la Révolution. On utilisa en grande partie ce bois pour faire les stalles qui ornaient le chœur. L'autel de la chapelle de la Sainte Vierge fut construit avec des morceaux de marbre provenant de l'autel du chœur de la cathédrale d'Avranches, pendant que d'autres débris du même autel étaient transportés à Valognes. L'autel Saint-André de la cathédrale d'Avranches était construit en marbres de diverses couleurs (1).

Sous les combles, à la place des greniers, on construisit de mansardes, ce qui donna à l'édifice un étage de plus pour loger les séminaristes. La mesure était urgente : car le personnel du séminaire prit beaucoup d'accroissement dès qu'on fut dans le nouveau bâtiment. M. Julien Lesplu-Dupré s'y était transporté avec le titre de supérieur et de professeur de théologie. Il ne garda pas longtemps M. Latouche, qui revint au collège d'Avranches professer la rhétorique. M. Roger ne tarda pas de son côté à regagner la communauté des pères de la Foi, ou plutôt des Jésuites.

Mais ces trois professeurs avaient formé des élèves distingués, bien capables de seconder le premier supérieur du Séminaire, dans sa délicate et difficile mission.

M. Jacques Mauger, né à Ger, au diocèse d'Avranches en 1787, était entré au séminaire de Coutances en 1809. L'abbé Mauger devait être toute sa vie attaché à cette maison, et en remplir successivement tous les emplois.

Ses aspirations l'appelaient à la vie religieuse. Mais son évêque ne put se résoudre à se priver des lumières d'un sujet de ce mérite. Au départ de M. Roger, l'abbé Mauger le remplaça pour les prédi-

(1) *Annuaire de la Manche*. Année 1849, p. 487.

Digitized by Google

cations et instructions de retraites, ainsi que pour l'explication de l'Ecriture-Sainte.

Longtemps après sa mort, ceux qui avaient entendu M. Mauger expliquer les psaumes s'accordaient à dire qu'il n'avait jamais été plus beau que dans ses commentaires sur cette partie de la Bible.

M. Semel, élève aussi de la première année, fut nommé économe, et travailla beaucoup à la prospérité et à l'agrandissement matériel de la maison. Un autre ecclésiastique, de grande distinction, M. Bosvy, qui avait autrefois appartenu à la Congrégation des Eudistes, et qui était revenu de l'exil, voulut bien prêter son concours éclairé à la restauration de l'œuvre du Grand Séminaire. Né en 1762, à Tourlaville, M. Bosvy avait obtenu de grands succès, dans ses humanités au collège de Valognes, et dans son cours de philosophie au collège de Coutances. A Caen, son mérite l'avait bientôt fait distinguer entre tous ses confrères, et nommer préfet de l'école ecclésiastique de cette ville. Prédicateur des plus éloquents, il avait prêché souvent dans les églises de Caen, au milieu de nombreux auditeurs, qui se pressaient pour l'entendre.

Retiré à Winchester après le refus du serment, il avait été choisi pour professer la théologie à sept cents ecclésiastiques français, réfugiés comme lui dans cette ville. Il s'était signalé par sa réponse à M. Létard, curé d'Azeville, qui avait publié un mandement le 6 février 1801, dans le but d'établir la validité de sa juridiction. M. Bosvy soutenait énergiquement celle des vicaires capitulaires élus en 1798, par sept chanoines résidants à Coutances. La réplique de M. Bosvy est du 17 mars 1801, et datée de Londres. Il affirmait contre M. Létard que le chapitre avait pu faire et avait réellement fait une élection valide. Voici à quelle occasion s'était engagé le conflit. Ange-François de Talaru, évêque de Coutances, était mort à Londres, le 20 mars 1798. Le 16 juin suivant, deux vicaires capitulaires étaient élus par sept chanoines, confesseurs de la foi déjà revenus à Coutances. Les élus du chapitre étaient MM. de la Haye et Closet, chanoines titulaires. Ils avertirent le clergé et les fidèles que les seuls dépositaires de l'autorité épiscopale dans le diocèse étaient MM. de la Haye et Closet, à Coutances ; M. Lepetit, à Valognes ; M. Lemoine, à Cherbourg, et M. Fleury, à Saint-Pierre-Eglise. Le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, déclara, dès l'année 1798, cette élection entachée de nullité. Il avait nommé lui-même vicaires capitulaires

Digitized by Google

MM. Létard, curé d'Azeville, et Delaunay, chanoine, grand pénitencier de Bayeux (1).

De là un schisme regrettable, pendant la vacance du siège. qui dura près de quatre années, et jusqu'en 1802, les catholiques du diocèse se trouvaient malheureusement divisés sur la question de savoir à quels vicaires capitulaires appartenait la juridiction légitime. On voit que l'abbé Bosvy s'était hautement prononcé en faveur des élus du chapitre. Rentré en France à l'époque du Concordat, il fut pourvu de la cure de Digosville, et plus tard nommé professeur de théologie à Valognes. Enfin, devenu chanoine titulaire en 1815, il était nommé, l'année suivante, grand vicaire du diocèse de Coutances et professeur de morale au Grand Séminaire. Ceux qui eurent l'avantage de le connaître et d'assister à ses leçons, purent admirer la clarté et la solidité de sa doctrine. On se rappela longtemps avec quelle dignité il donnait son enseignement.

En 1816 un des directeurs du Grand Séminaire s'appelait M. Nicolas Lévêque. Il remplit ces fonctions pendant quatre années, après lesquelles il fut nommé vicaire à Saint-Vaast, sa paroisse natale. En 1825, il devenait curé de Théville, dans le canton de Saint-Pierre-l'Eglise, où il devait passer 45 ans. M. Levêque rendit son âme à Dieu le 6 octobre 1870 (2).

M. Mauger, 2e Supérieur du Grand Séminaire.

En 1821, M. Lesplu-Dupré voyant dans M. Mauger un prêtre capable de le remplacer dans la charge de supérieur, le proposa à Mgr Dupont, pour le lui faire agréer comme son successeur. L'ancien supérieur fut nommé vicaire général titulaire. Mais dans ce poste élevé, sa piété fervente préféra toujours l'ombre du sanctuaire aux assemblées du monde; aussi continua-t-il de demeurer jusqu'à sa mort dans ce Séminaire qu'il avait fondé et auquel il portait toujours le plus vif intérêt. Le nouveau supérieur justifia par sa sagesse le choix que l'on avait fait de sa personne. Nul n'avait

(1) Archives diocésaines.

(2) L. Drouet, Rech. hist. sur les 20 comm. du canton de Saint-Pierre-Eglise, p. 432.

Digitized by Google

plus que lui le talent de se concilier l'affection, la confiance et le respect de ses élèves. Dans les affaires, un coup d'œil juste lui indiquait sur le champ la marche à suivre. Il avait puisé dans l'enseignement de toutes les parties de la science ecclésiastique une facilité admirable à traiter toutes sortes de sujets. S'il parlait, il captivait son auditoire, et ses discours eussent obtenu les suffrages des meilleurs juges. Ces avantages prenaient leur source dans une piété tendre, qui donnait à sa parole une onction particulière.

Aussi son mérite était-il reconnu dans tout le diocèse. Sous la sage et ferme administration de ce supérieur, le Séminaire ne perdit rien de sa première ferveur. Le nombre de ses élèves s'éleva jusqu'au chiffre énorme de trois cents. Le supérieur sut s'entourer de jeunes professeurs, choisis parmi les élèves qui avaient suivi les cours de la maison, et qui débutèrent avec un talent supérieur. François-Augustin Delamare, qui devait mourir archevêque d'Auch, fut de ce nombre. Né à Valognes le 9 septembre 1800, François-Augustin Delamare avait seize ans quand il entra au mois de janvier 1816 au Grand Séminaire de Coutances. Les talents supérieurs dont il avait fait preuve pendant ses études classiques se manifestèrent d'une manière plus brillante encore, s'il est possible, dans son cours de théologie : même application au travail, même pénétration d'esprit, caractère aimable, simplicité enjouée, piété solide et toujours croissante. Ses condisciples l'aimaient et acceptaient volontiers ses conseils, on pourrait dire ses leçons. Il ne tarda pas en effet à devenir répétiteur et à présider des conférences. Ses maîtres, justes appréciateurs de son mérite et de ses aptitudes, lui avaient donné un certain nombre de séminaristes à surveiller ; il devait en même temps les diriger dans leur travail. D'après leur témoignage, l'abbé Delamare était l'élève le plus accompli de la maison. L'ardeur qu'il déploya pour répondre à la confiance de ses supérieurs, l'assiduité qu'il mit dans ses études, ses veilles prolongées, le besoin de savoir qui le tourmentait sans donner aucun repos à son intelligence, finirent par lui causer une grande fatigue. Il lui fallut interrompre son cours de théologie, et aller demander quelque repos à la vie de famille. C'était pendant le carême. M. le curé de Valognes lui confia, sous forme de distraction, quelques catéchismes à faire. Le succès ayant été complet, le pasteur voulut mettre à profit le

Digitized by Google

talent de son jeune ordinand ; il le fit prêcher à la messe matinale qui se dit pendant la sainte quarantaine.

On venait en foule écouter le séminariste orateur. Il n'était bruit à Valognes que des catéchismes et des instructions de l'abbé Delamare. Il avait alors dix-sept ans : son âme resplendissait sous sa figure. Il avait le regard franc et doux, une physionomie heureuse, enfin un je ne sais quoi qui attire tout en commandant le respect. Les talents de l'abbé Delamare et son goût spécial pour les sciences sacrées marquaient sa place parmi ses maîtres. M. l'abbé Béquet ayant été nommé curé de Picauville en 1821, on appela l'abbé Delamare (1) au grand séminaire, pour lui confier la chaire que ce départ rendait vacante. « Il y a déjà longtemps, mon cher monsieur Delamare, lui écrivait M. Lesplu-Dupré, supérieur du Grand Séminaire, que l'on forme le projet de vous appeler au Séminaire de Coutances pour y professer la théologie. Quoique vous soyez encore bien jeune, la maturité qui a devancé en vous le nombre des années, vos talents, votre vertu vous rendent capable de remplir cette place. L'intention de Monseigneur est que vous vous rendiez à Coutances pour la rentrée prochaine, et que vous acceptiez cette place de professeur de théologie que je vous offre en son nom... Ainsi, tenez-vous prêt à entrer dans cette nouvelle carrière que vous parcourrez avec succès ; je n'ai aucun doute là-dessus. Vous ne donnerez des leçons qu'aux élèves de la première année qui seront suivant les apparences, au nombre d'environ cinquante. Vous pouvez vous préparer sur le *Traité des sacrements en général*. C'est par là que vous commencerez. La rentrée du Séminaire est fixée au 7 novembre, mais vous pouvez vous rendre à Coutances avant cette époque. Je vous y invite même. Si vous voulez y venir sur le champ, vous en avez toute la liberté et vous nous ferez plaisir. » L'abbé Delamare occupa la chaire de théologie avec la plus grande distinction. Au grand regret de ses confrères et de ses élèves, il dut la quitter trop tôt.

L'air très vif de Coutances et la régularité monotone du Séminaire étaient contraires à son tempérament. Les médecins décidèrent qu'il devait demander le rétablissement de ses forces à un peu de repos et de liberté et surtout à l'influence de l'air du pays natal.

(1) Vie de M. Delamare. Paris, Balarin, 1873, p. 10.

Digitized by Google

Les soins assidus de sa mère ne tardèrent pas en effet à raffermir la santé du jeune professeur (1).

Citons encore M. Adeline, nommé plus tard curé de Saint-Nicolas de Coutances, puis doyen de Notre-Dame de Saint-Lô; M. Marvie, mort chanoine titulaire de la cathédrale, qui fut choisi, pour succéder à M. Thomas Bosvy dans la chaire de morale. M. Bosvy venait d'être frappé, en 1832, d'une paralysie qui lui fit perdre l'usage de la parole. Il ne devait pas guérir de cette infirmité qui le conduisit au tombeau, le 19 mai 1835. Par un trop grand scrupule de conscience il avait détruit tous ses manuscrits (2).

Parmi les élèves distingués de son Séminaire, que M. Mauger associa à ses travaux pour la direction de sa maison, M. Gilbert, mort vicaire général du diocèse, mérite un souvenir spécial. Laissons-le nous dire lui-même ses impressions sur les années qu'il passa au Séminaire avec la double qualité d'élève et de professeur.

Il écrivait le 1er août 1849 :

« La vie coule si rapide, les jours de l'adolescence ont été bien courts; ils finissaient à peine quand j'entrai dans cette maison (le Grand Séminaire), où je viens comme prêtre m'occuper de la retraite. Que de grâces Dieu m'avait accordées, pour me préparer à l'état ecclésiastique : famille chrétienne; première éducation empreinte d'un esprit de foi et de piété dont le souvenir m'est si précieux; leçons, exemples de saints prêtres dan ma propre famille, amis vertueux..... éloignement de presque toutes liaisons dangereuses : tel est le tableau de ce que Dieu a fait pour moi à cette

(1) Vie de M. F. Delamarre, par le P. Alphonse. Paris, Balarin, 1833, p. 19.

Né à Valognes, le 9 septembre 1800. M. Delamare mourut archevêque d'Auch, le 26 juillet 1871.

(2) On a de M. Thomas Bosvy les ouvrages suivants : Lettre de M. l'abbé B***, professeur de théologie, à M. Létard, curé d'Azeville. Paris, 1801 (Londres, 17 mars 1801), in-8o de 40 pp. Observations de M. l'abbé Bosvy, professeur de théologie sur la réponse à la lettre de M. Létard, par un professeur, son confrère, 1801, in-12 de 113 pages.

M. Bosvy était chanoine titulaire et vicaire général honoraire du diocèse.

Digitized by Google

première époque de ma vie. A seize ans et demi, j'entrai au Grand Séminaire comme élève; j'étais encore enfant, mais je compris tout mon bonheur. Etudier la sainte doctrine, avoir pour guide M. Mauger, tant de condisciples d'une piété exemplaire, c'était plus qu'il n'en fallait pour attacher mon cœur au Grand Séminaire.

« Après ces trois heureuses années, je fus au comble de la joie en me voyant appelé dans cette maison pour y remplir des fonctions au-dessus de mon âge. Comme répétiteur, je revis le cours de théologie, j'étudiai et j'enseignai tout ce qui regardait la sainte messe et les divers offices. Mes affections se fixèrent plus que jamais, et mon engagement définitif par le sous-diaconat, et ensuite par le diaconat, me prépara plus prochainement au sacerdoce.

« A vingt-deux ans et demi, nommé professeur de dogme, je reçus bientôt la prêtrise; j'eus le bonheur de célébrer le Saint-Sacrifice, pour la première fois, le jour de Noël 1828, et je me livrai avec zèle et avec fruit à l'étude des deux traités de la *Religion* et de *l'Eglise* pendant trois ans. Ce fut le plus beau temps de ma vie; mes fonctions m'étaient très chères; cette partie de la science sacrée m'inspirait le plus vif intérêt; j'étais soutenu par la ferveur, puisée dans une ordination récente, encouragé par le zèle des meilleurs élèves.

« Pendant les deux années qui suivirent, j'avais un travail moins considérable; ma santé chancelait, et j'étais incapable de soutenir une application aussi forte que le travail entrepris sur la religion et l'église; mais combien j'aimais à penser que je me fixais pour toujours au Grand Séminaire. M. Mauger était si bon pour moi, il me témoignait de plus en plus affection et confiance et je le vis mourir. Sa mort fut pour moi un vide immense; mais je vis arriver son successeur avec confiance, et avec les sentiments que d'anciennes relations devaient m'inspirer » (1).

L'œuvre du Séminaire était en pleine prospérité entre les mains de M. Mauger et des confrères qui secondaient si dignement son action. Celle-ci s'étendait au delà de l'enceinte de sa maison. C'est ainsi que l'année même de son entrée dans la charge de supérieur, il avait eu la joie de commencer, à Coutances l'établis-

(1) *Annuaire* des cinq départements de la Normandie, 1870, p. 543.

Digitized by Google

sement des missionnaires diocésains ; ou, s'il ne l'avait pas commencé lui-même, il y avait beaucoup contribué par son zèle. Il fut envoyé par Mgr Dupont à Avranches pour déterminer M. l'abbé Harel, un de ses anciens condisciples alors curé à N.-D. des Champs à faire partie de la nouvelle maison. Ce fut au mois de septembre 1821 que le curé de N.-D. des Champs fut nommé directeur des missions du diocèse. Il eut pour premiers auxiliaires MM. Paimblanc, Adelée, Mauger et Helleu. On leur donna pour demeure la maison dite du Nord attenant au Grand Séminaire vers le bas de l'Eglise. Les missionnaires avaient leur règlement à part et prenaient leurs repas dans une pièce appelée le *petit salon* et située au bas de l'escalier, en face de la cuisine. Quand le travail des missions ne les retenait pas loin de Coutances, ils assistaient le dimanche aux offices du séminaire, et M. Mauger les priait souvent de prêcher devant les fidèles ; car on admettait alors le public dans le bas de l'église du Séminaire, qui était très grande.

M. Mauger avait donné ses soins à l'établissement des missionnaires du diocèse. Trois ans après, la Providence lui fournissait l'occasion de restaurer à Périers, le petit institut des sœurs du Sacré-Cœur, qui y avaient leur maison-mère, avant la Révolution. Ainsi était-il appelé à renouer le présent au passé. Le Supérieur du Grand Séminaire au temps des Eudistes, était le supérieur-né de la petite congrégation fondée à Périers vers la fin du XVIIe siècle. C'est sans doute ce qui porta l'évêque de Coutances, Pierre Dupont de Poursat, à charger M. Mauger du rétablissement de la communauté. Le supérieur du séminaire se rendit à Périers, et le 12 août 1824, il recevait les vœux de trois sœurs qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire, et qui avaient formé le pieux dessein de reprendre leur première forme de vie. Marie-Madeleine Lenoir et sa sœur Catherine Lenoir prirent respectivement les noms de sœurs Sainte-Marie et Saint-Joseph, et la sœur converse, Prudence Orselin reçut le nom de Sainte-Marthe. La communauté du Sacré-Cœur de la Providence eut dès lors un pensionnat à Périers. C'est là que se formèrent des institutrices et des religieuses qui se répandirent en plusieurs établissements, que Mgr Robiou devait réunir, en un seul à Coutances en 1840. Sous la conduite de M. Mauger, les directeurs du Grand Séminaire de Coutances étaient en 1831 : MM. Hérambourg, directeur; Semel,

Digitized by Google

économe ; Buhot, Lamache, Gilbert, professeurs ; Leclère, répétiteur (1).

M. Mauger s'employait avec zèle à procurer la gloire de Dieu et le bien des âmes, au dedans et au dehors de son Séminaire ; mais il entrait dans les vues secrètes de la Providence de le récompenser de bonne heure. Déjà il avait été remarqué comme un sujet digne de l'épiscopat. Il paraissait en effet appelé par ses talents aux plus hautes dignités de l'Eglise si la mort ne l'eût enlevé, après une longue et douloureuse maladie, le 30 juillet 1833, à l'âge de 46 ans. Il était né à Ger, le 18 octobre 1787.

On lui doit la refonte du Bréviaire de Coutances et Avranches, sous l'épiscopat de Mgr Dupont de Poursat. A sa mort le Séminaire faisait une perte immense. Aussi fut-elle vivement sentie par tout le clergé du diocèse ; mais personne n'y fut plus sensible que Mgr Dupont.

M. Lebrec, 3e supérieur du Grand Séminaire.

L'abbé Louis Lebrec fut choisi pour remplacer M. Jacques Mauger dans le gouvernement du Séminaire. Né à Monviron, en 1800, il n'avait que trente-deux ans, quand il fut appelé à ce poste de confiance. Mais ses talents et la vigueur de sa dialectique l'avaient déjà signalé à l'attention de ses confrères. Un an auparavant, en 1832, il avait publié plusieurs ouvrages : *Philosophiæ cursus elementarius. Dissertatio prævia de Logica* (*Coutances, Tanqueray, 1832, in-12.*) *Dissertation sur le Cartésianisme*, en réponse à un article de M. G..,, curé de Ch.... inséré dans l'*Union catholique*, journal imprimé à Nantes (1832, in-8°). Il était alors professeur de philosophie au collège de Coutances. C'était l'époque d'une lutte ardente engagée entre les champions de la philosophie cartésienne d'une part et ceux du Ménésianisme de l'autre. L'abbé Lebrec en Cartésien indomptable, entra en joûte. Il s'agissait de savoir quel est, de la raison individuelle ou de la raison commune, le criterium de la vérité. La raison individuelle, disaient les Cartésiens, tandis que l'école ménésienne tenait pour la raison commune. Mais en cas de partage, répliquaient les Car-

(1) *Annuaire de la Manche* 1830-1831, p. 387.

Digitized by Google

tésiens, il faut toujours en revenir à la raison individuelle pour juger de quel côté est la raison commune. Ces querelles sont oubliées. Mais ce qui ne doit pas périr dans le diocèse, c'est le souvenir de l'ancien supérieur du Grand Séminaire.

M. Lebrec gouvernait depuis deux ans sa communauté, lorsque le siège de Coutances devint vacant par la mort de son respectable titulaire, Mgr Pierre Dupont de Poursat (1). L'excellent prélat ne s'était pas contenté de provoquer et d'encourager les fondations et les bonnes œuvres. Il y avait contribué par des aumônes en rapport avec leur importance. On a évalué à plus de 300.000 francs la somme de ses libéralités, sans tenir compte de ses aumônes journalières. Le Grand Séminaire seul lui avait coûté environ 16.000 francs. C'est ce qui résulte de notes trouvées dans ses papiers après sa mort. Mais il est bon d'enregistrer dans les annales du Séminaire un fait qui le menaça un instant de lui faire perdre l'hôte vénéré qui avait été autrefois le supérieur de la maison. A la mort de Mgr Dupont, le chapitre fit une démarche auprès du gouvernement pour obtenir la mitre et la succession de ce prélat à M. Julien Lesplu-Dupré. Mais la nomination de Mgr Robiou de la Tréhonais (2) parut au *Moniteur* avant l'arrivée à Paris de la députation capitulaire. Il n'entrait pas dans les desseins de la Providence de donner alors pour chef au diocèse un enfant du pays. On devait voir bientôt s'éteindre au Grand Séminaire cette existence si sacerdotale et si bien remplie. M. Julien Lesplu-Dupré mourut en effet, en 1838, dans ce Séminaire qu'il avait tant aimé. Il fut inhumé à Coutances dans le cimetière de Saint-Nicolas, au pied de la croix, sous un monument de marbre noir. Son portrait est conservé au Grand Séminaire. On en a tiré des lithographies, qui furent recherchées par le clergé. Le caractère de M. Dupré était un mélange de charité, de bonté, de science et de vertu. A propos du refus qu'il opposait toujours aux sollicitations importunes on disait : « Le curé d'Avranches dit toujours oui ; le grand vicaire de Coutances dit toujours *non* ; mais au fond

(1) Mgr Cottret (P.-M.), évêque de Caryste, ancien ami et vicaire général de Mgr Dupont. Notice nécrologique sur Mgr Dupont de Poursat, évêque de Coutances. Paris, Didot, in-8° de 19 p.

(2) Mgr Louis-Jean-Julien Robiou de la Tréhonais, né à Combourg, diocèse de Saint-Malo, le 7 janvier 1784, fut sacré le 16 mars 1836.

Digitized by Google

c'est la même chose. A une grande bonhomie il alliait une aimable et douce gaîté. Il est auteur des *Statuts diocésains* publiés par Mgr Dupont de Poursat et du Mandement qui les précède (1).

Le supérieur du Grand Séminaire, M. Lebrec, ne restait pas inactif. Il publia en 1838 : « Souvenir du Carême de 1838 », prêché à Coutances (in-12). Enfin l'année suivante il complétait son cours de philosophie à l'usage des Petits Séminaires par une nouvelle publication : *Philosophiæ cursus elementarius, ad usum minoris seminarii, Constentiensis, Pars secunda. De spiritu creato, seu Psychologia, Constantiis.* (*Tanquerey, 1839, in-12*) (2).

Ce fut à cette époque que M. Auguste-Jacques-François Roquière, né à Fontenay en 1812, fut nommé professeur au Grand Séminaire de Coutances, à l'âge de 27 ans.

Pendant quatre ans déjà, le jeune professeur s'était fait remarquer au Petit Séminaire dans la chaire de philosophie, par la solidité, la profondeur et la méthode de ses leçons. Il allait conquérir définitivement, au Grand Séminaire, par la distinction de son enseignement, une situation de premier ordre, que l'opinion lui a toujours conservée dans l'esprit de ses supérieurs et de ses élèves (3).

C'est sous l'administration de M. l'abbé Lebrec que le séminaire de Coutances s'enrichit d'un manuscrit que lui légua, en 1837, M. l'abbé Demons, ancien curé de Cherbourg. Ce savant ecclésias-

---

(1) *Journal d'Avranches* (26 avril 1838), *Keepsake Avranchinais*, p. 59, etc., 86, etc.

(2) M. l'abbé Lebrec publia en 1840 une brochure qui avait pour titre : M. Sohier en présence de la logique ou première lettre de M Lebrec, vicaire général de Coutances à M. Sohier, ministre protestant de Cherbourg, sur la brochure de ce dernier intitulée : Rome en présence de la Bible et de l'histoire. Coutances, Tanquerey, 1843, in-8° de 31 pp.

Il avait en 1840, donné au public : Philosophiæ cursus elementarius ad usum minoris Seminarii Constantiensis, pars tertia, Ethica sine Moralis, Constantiis, Tanquerey, 1840, in-8 de 129 pp.

(3) L'abbé Roquière devint principal du collège de Cherbourg, curé doyen des Pieux, et chanoine honoraire du diocèse. Il fit souvent entendre sa parole éloquente, et mourut le 3 avril 1880, à l'âge de 69 ans.

Digitized by Google

tique avait fait de grandes recherches sur l'histoire locale. En même temps qu'il léguait à Cherbourg, sa ville natale, une histoire de sa patrie qui avait pour titre : *Histoire civile et religieuse de Cherbourg*, etc., il atttribuait à la bibliothèque du Grand Séminaire un autre manuscrit intitulé : *Monastères, prieurés et chapelles* (1). On trouve dans ce travail l'état général de l'évêché de Coutances fait pendant la vacance du siège épiscopal, qui eut lieu à la mort de Mgr Eustache de Lesseville en 1665.

En 1836, une vocation peu commune enrichit le Grand Séminaire d'une recrue précieuse. Le rédacteur en chef du *Momus Normand*, l'auteur d'*Amour et Haine*, poésies politiques et autres, Léon-Louis-Frédéric Barbey d'Aurevilly renonça à la brillante carrière qu'il pouvait se promettre dans la république des lettres, pour se faire séminariste. Il entra au Séminaire de Coutances le 1er octobre 1836 ; il était alors âgé de vingt-sept ans. Il y eut pour supérieur l'abbé Lebrec. Deux ans plus tard il devait passer sous la direction éclairée de M. Dubois.

M. Dubois 4e supérieur du Grand Séminaire (1838-1844).

A la mort de M. Lesplu-Dupré, vicaire général, M. Lebrec (2) fut appelé à cette part de l'administration épiscopale par un de ces choix que prévient et ratifie l'opinion publique. Mgr Robiou destina M. Henri-Marie Dubois à la charge de supérieur du Grand Séminaire.

Né à Avranches en 1801, M. Dubois avait terminé à Paris de brillantes études de droit, qui lui assuraient de grands succès dans la carrière du barreau. Rien dans son adolescence n'avait fait pressentir sa vocation ecclésiastique. Depuis son enfance il avait toujours été chrétien fidèle et pieux, mais c'est depuis sa vingtième année qu'il pensa à entrer dans les ordres.

Ancien avocat, vicaire, aumônier de religieuses, supérieur de

---

(1) Pluquet, Bibliographie du département de la Manche, p. 97.

(2) M. l'abbé Lebrec, vicaire général, protonotaire apostolique, mourut à Coutances, le 16 novembre 1868. Son collègue et ami, M. l'abbé Gilbert, fit son oraison funèbre dans l'église de Monviron, à l'ombre de laquelle le défunt avait voulu être inhumé.

Digitized by Google

la Société des missionnaires diocésains, supérieur du Grand Séminaire et vicaire général, M. Dubois avait fait preuve d'un esprit vif et pénétrant alimenté par une imagination brillante, dans toutes les fonctions où l'avait placé la Providence. Il s'entendait à merveille à former la jeunesse cléricale, et les livres qu'il a publiés pour l'instruction spirituelle du clergé, disent quelle haute idée il avait de la perfection sacerdotale.

C'est de lui-même, croyons-nous, que parle ce digne supérieur, lorsqu'il dit dans son *Guide du pieux séminariste :* « Nous avons connu un jeune homme qui entra au Séminaire, sans se laisser arrêter par la considération du brillant avenir que le monde lui promettait. Le jour de son entrée, il était très souffrant et cependant, dès qu'il eut mis le pied dans son humble cellule si différente de sa chambre du monde, il ouvre sa fenêtre, tombe à genoux, regarde le ciel avec transport et s'écrie dans la ferveur de son enthousiasme : « O mon Dieu ! me voici donc enfin dans le Séminaire !... Que je suis heureux, Seigneur, que je suis heureux ! Soyez béni, mon Dieu, soyez éternellement béni ! et des ruisseaux de larmes s'échappaient de ses yeux » (1).

Le transfuge du siècle marcha d'un pas rapide dans la vie qu'il venait de choisir. Mais Dieu purifiait son serviteur. Dès ce temps sa santé devint faible et chancelante ; il commença à éprouver des souffrances qui ne l'ont jamais entièrement quitté et qui n'ont jamais ralenti son zèle et son ardeur.

Au jour de son ordination sacerdotale, il ne pouvait concevoir qu'il fût réellement devenu prêtre, comme M. Mauger, son vénéré supérieur, comme ces vétérans du sanctuaire, ces confesseurs de la foi, pour lesquels il professa toujours un si profond respect. Tout en ce jeune prêtre décelait une foi vive, une dévotion humble et affectueuse.

Il fit son premier pas dans le ministère, sous la direction de M. Eudes, curé de Notre-Dame-des-Champs, dont il devint l'intime

---

(1) Le R. P. Joseph Dauphin, Un poète apôtre, ou le R. P. Barbey d'Aurevilly, in-12, 1891, p. 48.

L'auteur attribue à tort, croyons-nous, ces paroles à l'abbé d'Aurevilly, qui ne connut M. Dubois que deux ans après son entrée au Grand Séminaire. Nous croyons plus conforme à la vérité de dire que M. Dubois s'est dépeint par ces paroles, sans se nommer.

Digitized by Google

et fidèle ami. Bientôt il fut chargé de l'importante communauté des Carmélites d'Avranches. Pendant huit années, il obtint dans ce ministère le succès le plus complet.

Il se voua dès lors au ministère de la prédication, et l'on réclamait de toutes parts sa parole puissante. Son élocution brillante et distinguée, mais toujours simple et naturelle le mettait à la portée de tous, en même temps qu'elle pouvait défier les juges les plus compétents. Aussi la carrière des missions diocésaines s'ouvrit à lui, et il y entra avec bonheur en 1833. Il ne recueillait dans cet apostolat que des consolations et des encouragements, mais sa santé ne s'accommodait pas d'un genre de vie si laborieux. Mgr Robion pensa que les fonctions paroissiales lui seraient un repos relatif après les fatigues des missions. Il nomma donc M. Dubois, en 1836, coadjuteur de M. Dubreuil, curé de Saint-Pierre de Coutances depuis 1784. Il devint titulaire en 1837.

Deux années de ministère furent pour le curé de Saint-Pierre une sorte de mission continuelle, tant il appliqua son activité à toutes les parties de l'administration paroissiale.

A. Lerosey.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

NOTES D'UN PRÊTRE MOBILISÉ

Un charmant petit livre.

Parmi toutes les publications de même ordre, issues de la guerre, et elles sont nombreuses, il retient l'attention et la paie largement.

L'auteur — abbé J. L. — avec la belle assurance de l'enfant qui se tapit dans l'ombre, oubliant qu'une affection attentive et une curiosité éveillée viendront bientôt l'y découvrir, a abrité son nom derrière ces deux initiales. Quant à sa résidence actuelle, pour éviter aux inquisiteurs de se casser la tête, il la fixe tout bonnement : « Somewhere in France », ce qui dans la langue de nos alliés les Anglais, veut dire : quelque part en France. La censure ne pouvait pas s'offusquer de cette révélation !

Je ne sais plus quel est l'esprit chagrin qui a lancé cette boutade que les secrets sont faits pour être violés. Ce n'est certes pas avec la quelconque confidence dont l'auteur nous gratifie sur son identité que nous pourrions donner raison à cette affirmation maussade et désastreuse. Son livre, heureusement, est un peu moins fermé et laisse évaporer une partie du mystère.

D'abord, il clame à travers ses lignes que l'énigmatique J. L. est normand ; ensuite, que le « quelque part en France » où il écrit est une grande ville située dans l'estuaire de la Seine, sur la rive droite; qu'il est du diocèse d'Evreux, ce dont nous sommes heureux, et que l'église, où il exerçait son ministère avant la guerre « est une merveille d'architecture, dont les voûtes ont vu passer les Anglais de la guerre de Cent ans et les iconoclastes de la révolution. » Comme orientation, c'est malgré tout un peu maigre... Après cela, il n'y a plus que des conjectures. Cette

Digitized by Google

merveille d'architecture, pourrait bien être sous le vocable de Notre-Dame ; peut-être aussi sur le cours de l'Eure, dans un archiprêtré bordé par la Seine??? Et puis, qu'importe ! Lecteur intéressé, nous nous accommoderons de J. L. L'art et le beau se suffisent à eux-mêmes et n'ont pas besoin d'introducteur.

Le volume est un petit in-12, de deux cents et quelques pages, en deux parties, comprenant vingt chapitres et un appendice. Dans la première partie, l'auteur qui est auxiliaire dans un hôpital, décrit le milieu où la mobilisation l'a placé, c'est-à-dire les aspects successifs de la vie journalière des blessés, soit quinze chapitres, enfermés entre deux termes extrêmes : leur arrivée à l'hôpital et leurs tombes.

L'impression qui se dégage de ces notes prises au jour le jour, devant des visions d'amertume, de frayeur et de résignation, est une sensation de calme et d'apaisement étrangement reposante. Un sens sacerdotal très élevé et très large les enveloppe d'un optimisme à la fois moral et littéraire qui pénètre l'âme très doucement et la captive, en lui laissant la bienfaisante jouissance de se sentir conquise.

Au-dessus de cet ensemble si varié et s'agitant sur un fond de tristesses toujours le même, une idée reparaît sans cesse et court le livre d'un bout à l'autre, c'est que si l'hôpital est la maison de la douleur, il est plus encore, humainement et divinement, la maison de l'espérance. Et cette constatation répond bien à notre attente et sollicite grandement la confiance des affections, inquiètes de ceux qui souffrent et qu'elles aiment. A ce titre, le livre est excellent par sa tenue générale.

Mais dans le détail, que d'observations délicieuses et finement saisies ! Car l'auteur raconte bien, parce qu'il voit bien et beaucoup aussi parce que son cœur est profondément épris de ceux dont il parle. Sa langue soignée et élégante est d'une correction parfaite, sans recherche ni langueur. Sa phrase aérée et légère est claire et bien rythmée. A première vue on la sent d'œuvre facile. Les termes, quelques-uns de prime jeunesse, par sympathie sans doute, en servent librement et adroitement la pensée. Le style en est plaisant, parce qu'il possède la tempérance du goût, qualité rare et loi de sagesse précieuse.

Ses chers blessés, il les a écoutés, et c'est plaisir de l'entendre raconter : *Ce qu'ils disent*, ces voyageurs retour de la mort. Avec

Digitized by Google

une expansion communicative, il recueille sur leurs lèvres simples et véridiques les situations vécues par eux-mêmes. Instinctivement, à cause de sa manière distinguée et délicate, il atténue de pitié attendrie les récits où le macabre s'aggrave de l'horrible, par un contact immédiat avec ceux qui y ont été mêlés et qu'il appelle deux fois martyrs : témoins et sacrés par la douleur.

Il les accompagne dans *leurs promenades* ; on sent alors qu'ils absorbent son âme et sa vie, et dans les lentes et mélancoliques déambulations, à la recherche d'un peu de solitude et de silence, il se laisse prendre près d'eux, à la poésie des choses. Son imagination limpide et fraîche voit beau. Elle se complaît longuement dans ses perspectives, elle en prolonge la saveur avec une jouissance qui doit être exquise, et elle s'abandonne curieuse et observatrice au charme qu'elle subit et fait partager.

Au square Saint-Roch, elle se repose « près des grands lys chastes inclinant leurs pétales de neige, quand la jeunesse de l'année s'est éteinte avec la senteur des violettes ». La forêt est trop lointaine pour les pauvres jambes éprouvées. Comme son calme infini, qui plane sous les vertes futaies, serait bon à ces convalescents qui rêvent de liberté et d'indépendance ! « car le bruissement de la cité et des flots ne monte pas jusqu'à la paix de ses ramures ». Mais à leurs pieds, ils ont le rivage, et ils ne se lassent jamais de contempler la mer « essentiellement vivante et mouvante, dominatrice et irrésistible, et qu'on ne tient pas recluse dans des parois de granit ; et le jeu subtil de la lumière et des eaux, quand sous les rayons d'or fluide du soleil, les vagues se hérissent d'étincelles fauves, dont les yeux peuvent à peine soutenir l'éclat, tandis que des coulées d'argent s'épandent au loin, sur sa surface unie, apaisée et presque immobile. »

Quelles descriptions prises sur le vif, et toujours nuancées de tendresse fraternelle, comme dans *la prise d'armes* de ces Bleuets « parés pour la mort ou pour la blessure qui fera leur tourment et leur orgueil » ; ou bien encore, dans la *séance de radioscopie*, ce coup d'œil dans la machinerie thérapeutique « sur ces appartements qui ressemblent à des gens dont l'abord n'encourage guère ; » sur ces appareils étranges et inquiétants de mystère, dont les froides décisions sont des bulletins de souffrances prochaines et quelquefois des crédits ouverts à la mort.

Puis ce sont *les évacuations* avec leurs péripéties poignantes et

Digitized by Google

leur paroxysme de douleurs; *les départs*, « à l'appel des clairons qui martellent de leurs sons âpres les murs qui renvoient les échos », « par une matinée terne et grise pleine de muettes complicités avec les âmes » « c'est enfin le navire qui s'éloigne dans une gloire, fendant les flots, qui se cabrent, en hérissant leur crinière blanche ».

Il dit aussi, *comment ils meurent* « ceux qui ont la mission auguste de mourir »; l' — in paradisum — de *leurs services funèbres*, et enfin *leurs tombes*, tombes de héros, tombes d'exilés, tombes des ensevelis vivants, tombes de nos soldats bien aimés « fleuries de prière et de souvenir, car elles abritent les ruines sacrées d'un temple que l'architecte divin doit réédifier au dernier jour ».

La seconde partie nous montre, sous quelques aspects généraux, le rôle du prêtre mobilisé. L'auteur y apporte la même sensibilité saine et judicieuse. A quoi sert le prêtre aux armées ? « A combattre, répond-il, à prier, à s'offrir et à souffrir ». C'est évidemment un programme d'action supérieur à bien des opinions toutes faites. Les *auxiliaires* ont l'honneur d'une présentation en règle. Il y met toute sa bonne humeur. Les pauvres auxiliaires ! L'armée de bois aux costumes de hasard et . Il peut en parler, il est de la maison ; et il le fait, mais avec des vues hautement surnaturelles, une acception des choses et un tact parfaits, et pour que nous n'en ignorions rien, il fait le tour de la société, nous montrant du doigt, curés, religieux, bénédictins, jésuites, prédicateurs, les marquant d'un trait courtois, et exaltant leur rôle vrai, leur aisance, leur esprit d'assimilation et leur ascendant. Il connaît *leurs nostalgies*, car chacun d'eux porte en soi le mal de son église absente. Le passé, sans cesse présent, pleure en eux, mais vit toujours. La transplantation brutale n'a rien interrompu. La conscience de la consécration sacerdotale parfaite et définitive, n'est pas une abstraction sèche, inerte et lointaine, c'est une flamme d'éternité toujours active, mais qui attend la fin de la tempête pour donner de nouveau, librement, sa chaleur et sa lumière.

L'auteur, le discret J. L. voudra bien derrière ces initiales agréer nos félicitations. S'en tiendra-t-il là ? L'allure souple et libre de sa plume nous permet d'espérer que sans compromettre en rien sa timidité, puisque nons ignorons son nom... sa nais-

Digitized by Google

sance... il songera à nous donner l'occasion, en le lisant de nouveau de goûter cette beauté que prisait fort un penseur du XVIIe siècle (1), « qui ne consiste nullement dans les pensées rares, mais dans un certain air naturel, dans une simplicité élégante et délicate... qui donne à l'âme le plaisir de penser vivement et agréablement. »

C'est notre souhait.

Abbé THOREL.

---

(1) Nicole.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre :
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

SEINE : *Paris :* M. Etienne Deville.

* * *

2420. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, t. XXX, 1915. Caen, H. Delesques, 1915, in-8°, 443 pp. — Dom Blanchard : L'abbaye de Saint-Etienne de Caen sous la règle de Saint-Maur, p. V ; introduction par M. R. N. Sauvage, p. VII : seconde partie publiée par Emile Travers, p. 1 à 364 ; — M. F. Deschamps : Le *menhir* de La Folie, près Caen, p. 366 ; — M. Rostand : Les bâtiments claustraux de l'abbaye d'Ardenne, près Caen, p. 369 : — M. Carel : Les *le Picart*, artistes caennais des xve et xvie siècles. p. 372 ; — M. Rostand : *La dérision du Christ*, tableau de l'église Saint-Jean, à Caen, p. 376 ; — M. Lesage : Le dernier curé de Saint-Martin de Caen : Pierre Jouvin, p. 381 ; — M. G. Huard : Les ruines de l'église Saint-Martin, p. 382 ; — M. l'abbé Le Mâle : La destruction du chartrier de l'évêché de Bayeux en 1793, p. 385 ; — M. Carel : *Le hamel du Val des Moulins* à Saint-André-de-Fontenay (Calvados), p. 386 ; — M. Villedieu : Une visite de Mgr de Nesmond à la Trinité de Caen en 1695, p. 388 ; — M. G. Huard : L'acte de

Digitized by Google

baptême de Boisrobert (3 août 1592), p. 389; — M. l'abbé Masselin : Les ports du Calvados dans l'antiquité, p. 391 [*Aulerci Eburovices* avaient un port un peu au nord de Pennedepie relié à Evreux par Le Theil, Lieurey et Brionne]; — M. Tesnières : L'étymologie de *Bernières*, p. 392; — M. P. Carel : Port de Caen aux XVIe et XVIIe siècles; Famille Macé (26 janvier 1591); chirurgiens de Caen (13 oct. 1601), p. 394; — Classement des ruines de l'abbaye de Longues; réfection de la chapelle de la Vierge à Saint-Pierre de Caen, p. 399; — M. Deschamps : La station préhistorique de Mathieu, p. 400; — M. Julien Le Sénécal : La plaque commémorative des travaux de restauration à l'abbaye du Val (1779), p. 410; — Lettre de M. V. Fanet sur une maison de la rue *Pavée*, puis des *Sans-Culottes*, à Caen, p. 411; classement du chœur de Guéron (Calvados), p. 414; — M. Hunger : Sur un sarcophage découvert à Verson (Calvados) en 1909, p. 414 et 423; — M. G. Huard : La Tour Machard à Caen, p. 415 et M. P. Drouet, p. 421 (planches); — M. Guillaume : Le régime paroissial dans l'ancienne France, p. 424.

2421. — Bulletin de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie, t. XIV (1916) 15 janvier 1916. Bellême, E. Levayer, 1916, in-8°. *Anciens châteaux et vieux Manoirs du Perche Nogentais*, par l'abbé Peschet, p. 14-27; — *Mortagne, Ville d'exil*, par M. J. Besnard, p. 27 [Le Jansénisme, l'abbé Cazenove, l'abbé Laisné, l'abbé Hébert] (*à suivre*); — *L'histoire et les légendes des calvaires percherons* (suite) II. — Les calvaires de Mortagne et environs, par M. l'abbé Tabourier, p. 37 (*à suivre*).

2422. — Mémoires de l'Académie de Caen, Caen, G. Poisson, 1915, in-8° de 490 pp. — *Etude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son histoire des premiers Ducs Normands*, par H. Prentout.

2423. — Bulletin Arch. et Hist. du Tarn-et-Garonne. T. XXXXV, 1915, Montauban, Forestié, 1916, grand in-8°, 242 pp. Une charte du XIe siècle. Le privilège d'Eudes Le Maire et sa descendance, p. 77 [ancêtres de Claude de Sainctes, évêque d'Evreux et fondateur du collège de Boissy].

2424. — Allaire (Abbé) † curé de Maubec, *Sem. Rel. de Coutances*, 11 mai.

2425. — Aubé (Raoul). Avance d'horloges, *Journal de Rouen* (A), 13 juin; Accrocs horaires, *id.* 18 juin.

2426. — Bazurais (Abbé) † ancien curé de Saint-Maurice, *Sem. Rel. de Coutances*, 11 mai.

Digitized by Google

2427. — Bigant [famille de l'élection d'Evreux]. *Bull. Trim. de la Soc. des Antiquaires de Picardie* 1916, p. 209. [Testament de Bernard Bigant 1482].

2428. — Boudet (Paul), bibliothécaire, 1914-1916. *Pendant la guerre.* Documents de la vie normande recueillis par la bibliothèque de Rouen et la *Soc. Norm. d'Ethnographie et d'art populaire.* « Le vieux Rouen ». — Notice analytique. Rouen, L. Wolf, petit in-4°, ill. 26 pp. [Jolie plaquette aux couleurs nationales, titre en couleurs, nombreuses illustrations dont quelques-unes coloriées.]

2429. — Bucquoy (E.-L.), capitaine de gendarmerie à Evreux [biographie dans le *Journal d'Evreux*, 10 juin].

2430. — Caen. A propos de la galerie Mancel, par Ch. Hettier, Caen, Delesques, 1914, in-8°, 19 pp. [Ext. des *Mém. de l'Académie de Caen*, 1913]. — Sur la très ancienne topographie de la campagne de Caen, par le Dr F. Gidon. [Ext. des *Mém. de l'Académie de Caen*, 1914-15]; — Tumulus à coupole et terres arables primitives dans la campagne de Caen, par le Dr F. Gidon [Ext. du *Bull. des Antiquaires de Normandie*, 1914.]

2431. — Calvados. Guide du touriste dans le —. Caen, in-8°, 184 pp. Grav., plan, cartes.

2432. — Chrétienne (Abbé) † séminariste, tué à l'ennemi, *Sem. Rel. de Coutances*, 18 mai.

2433. — Cordier (Jean), † chef de bataillon, 4e chasseurs à pied (natif d'Evreux). *L'Illustration*, 10 juin 1916 [Tableau d'Honneur de la guerre, pl. 221, portrait].

2434. — Coutances. Notes d'histoire locale : Deux cinquantenaires : 1° Les processions des Rogations en 1866 (au Mont-Saint-Michel); 2° Une ordination générale en mai 1866, *Sem. Rel. de Coutances*, 18 mai.

2435. — Dablin (Louis-Alexe) né à Illiers-L'Evêque (Eure) † en juin 1915, notice nécrologique dans les Mém. de la Soc. d'Agriculture de Seine-et-Oise. Versailles 1915, in-8°, p. 135, portr.

2436. — Delozier (R. P.) † ancien professeur de Sainte-Marie de Tinchebray, inh. à Lonlay-l'Abbaye, *Sem. Cath. de Séez*, 5 mai.

2437. — Dubois (Mgr). Prise de possession du siège archiépiscopal de Rouen, 23 avril 1916, *Bull. Rel. de Rouen*, 6 mai; — Arrivée et intronisation, *Journal de Rouen* (A) 24 et 25 mai et *Sem. Rel. de Rouen* 27 mai; — Lettre pastorale de Mgr — *id.* 27 mai; — Après l'intronisation, *id.* 3 juin (Signé L. J.).

Digitized by Google

2438. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen*, (édition A), Mai 8 : Exposition Paul Tissier, les Ruines ; « l'Eglise de Saint-Mards-sur-Risle » (C. R.) ; — 13 ; « France et Belgique » (C. R. du poème) ; — 18, « Pendant la guerre » (C. R. de cette brochure normande) ; — 19. Le méridien du Jardin de l'Hôtel-de-Ville ; — 27, L'ancienneté de la culture sur le Plateau de Boos ; — 30, Le général Galliéni à Rouen ; — 31, Exposition des lots de la Tombola artistique ; — *Juin* 9, Coffrets en bois sculpté ; — 12, Exposition G. Reiner ; Chevrons militaires ; — 25, Exposition de tableaux, dessins et gravures ; — 28, Une élection féminine à l'Académie de Rouen.

2439. — Duval (Louis). A la gloire d'Alençon. Alençon, veuve Laverdure, 1916, in-8°, 20 pp.

2440. — Engerand (F.), député du Calvados. L'Allemagne et le fer. Les frontières lorraines et la force allemande. Paris, Perrin et Cie, 1916, in-16, XI-317 p. et carte.

2441. — Fautrel (Abbé) † ancien curé de Husson. *Sem. Rel. de Coutances*, 25 mai.

2442. — Folleville (M. de) † député de Dieppe, *Journal de Rouen* (A), 13 juin ; obsèques, *id.* 17 et 18 juin.

2443. — Gosselin (Abbé Auguste). L'Eglise du Canada après la conquête. 1re Partie 1760-1775. Québec, Laflamme, 1916, in-8, 432 pp. [Un compte rendu de ce beau livre sera donné dans la livraison de septembre 1916].

2444. — Gouel (Abbé) vicaire à Sainte-Marie-du-Havre, † au champ d'honneur. *Bull. Rel. de Rouen*, 24 juin.

2445. — Graville-Sainte-Honorine. Notes sur — recueillies par A. Rousselin. Rouen, Lecerf, 1916, in-8, 63 pp , grav. et plan.

2446. — Grenier (Abbé) † curé de Saint-Waast-la-Hougue, *Sem. Rel. de Coutances*, 1er juin.

2447. — Guéry (Abbé Ch.). Correspondance inédite de Bénédictins avec Montfaucon. Evreux, 1916, in-8, de 90 pp., pl.

2448. — Hauchecorne (Paul). Pendant la guerre (Contes et croquis havrais). Le Havre 1915, in-8° [Ext. de la *Soc. Havraise d'Etudes diverses*, 1915, 2e trim.].

2449. — Henriet (Maurice). Notes sur quelques poésies de jeunesse de Casimir et Germain Delavigne. Le Havre, 1915, 16 pp. in-8° [Ext. *id.*].

2450. — Huard (G.). La restauration de la nef de l'Eglise de Rots

Digitized by Google

(Calvados). Caen, Jouan, in-8, 24 pp., grav. [Ext. du *Bull. Monumental 1914*]; — Les sources d'une anecdote de P. A. Floquet. Louis XI et la Normandie. Caen, Jouan, 1914, in-8, 28 pp. [Ext. du *Bull. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. XXIX.]

2451. — Hulmel (Abbé). Abbaye bénédictine de la Sainte-Trinité de Lessay (suite), *Sem. Rel. de Coutances*, 15 juin.

2452. — Hunger (V.). L'abbaye fortifiée de Saint-Pierre-sur-Dives pendant la guerre de Cent Ans. Caen, Delesques, 1914, in-8, 107 pp. [Ext. du *Bull.* de la *Soc. des Antiquaires de Normandie*]. T. XXIX.

2453. — Jennequin. Henri Meyer, président de la *Soc. Harr. d'Etudes diverses*. Le Havre, 1915, 7 pp. in-8.

2454. — Jouen (Abbé L.). Joyeuse entrée des archevêques de Rouen. *Bull. Rel. de Rouen*, 13 mai.

2455. — Langlois (L.). Notes sur le général Le Loutrel et sa généalogie. Caen, Delesques, 1914, in-8, 26 pp. et portr. [Ext. de l'*Annuaire* de *l'Association normande*].

2456. — La Noe (Abbé) † ancien curé de Nonant-le-Pin, *Sem. Cath. de Séez*, 25 mai.

2457. — Lavalley (G.). Les duellistes de Caen de l'an IV à 1848 et le bretteur Alexis Dumesnil. Caen, Jouan, 1914, in-8°, 204 pp. [Ext. des *Mém. de l'Académie de Caen*, 1913].

2458. — Le Cacheux (chanoine). Demelun (Désiré-Louis-Aimable) † prêtre brancardier (1887-1915). Montebourg, 1916, XIV-129 pp., 1 fr. 50.

2459. — Le Doré (R. P.). Naissance du culte liturgique des Sacrés-Cœurs (Histoire locale, C. R. dans la *Sem. Rel. de Coutances*, 29 juin). Paris, Lethielleux, 1916, 1 fr. 50.

2460. — Lenavetier (Abbé Pierre) † curé d'Ouville, *Sem. Rel. de Coutances*, 8 juin.

2461. — Lenfant (Abbé J.), vicaire à Louviers. *Notes d'un prêtre mobilisé*. Evreux, imp. de l'Eure, 1916, in-12, 222 pp.

2462. — Lesage (G.). Comptes de tutelle de Jean de Cahaignes et de Pierre de Cahaignes XVII. Caen, Delesques, 1915, in-8, 17 pp. [Cf. n° 1994]; — Elie de Beaumont et l'acquisition de la terre de Canon. Caen, Delesques, 1915, in-8, 16 pp. [Cf. n° 1994].

2463. — Liégeard (A.). Notice sur Gabriel Dupont. Caen, 1916, in-8, 11 pp. [Ext. du *Bull. de la Société des Beaux-Arts*].

Digitized by Google

2464. — MAULDE (de). Les mines de fer et l'industrie métallurgique dans le Calvados. 2e édition, 1916, in-8, 268 pp. 4 pl.

2465. — ONFROY (H.). L'abbé Gerbold, archéologue. Paris, Emile Paul, 1903 [déposé le 29 avril 1916], gr. in-4, 46 pp. avec phototypies.

2466. — PACARY (Pierre). Un compagnon de Péguy, Joseph Lotte (1875-1914). Préface de Mgr Pierre Battifol. Paris, Lecoffre, 1916 in-12. XXV-351 pp. [C. R. dans la *Sem. Rel. de Coutances*, 27 avril, 16 mai, 15 juin. Cf. nº 2406.

2467. — PINARD (Abbé) † ancien curé de Pont-Brocard (1840-1916). *Sem. Rel. de Coutances*, 22 juin.

2468. — PONGNON (Abbé Louis), vicaire à Sainte-Marie du Havre, † au champ d'honneur à Verdun, 2 juin 1916. *Bull. Rel. de Rouen*, 17 juin.

2469. — PRENTOUT (Henri). L'enseignement de l'histoire locale au lycée et à l'école. Paris, 1916, in-8, 19 pp. [Ext. de la *Revue Internat. de l'Enseignement*].

2470. — ROBERT (P.-L.). Une correspondance inédite de A. Boieldieu. Rouen, Lainé, 1916, in-8, 62 pp. [Ext. du *Bull. de la Soc. d'Emulation de la Seine-Inférieure*].

2471. — ROUEN. Les martyrs de septembre 1792 : J.-B. Claude Aubert, curé de N.-D. de Pontoise, massacré aux Carmes, 2 et 3 septembre. *Soc. Hist. et Arch. de Pontoise*, *Bull. trim.* avril-mai 1916; — L'entrée archiep. [Signé R. A.] *Journal de Rouen* (A) 24 mai ; — L'Exposition Raemaekers, *id.*, 4 juin ; — A la commission des Inscriptions Rouennaises, *id.*, 6 juin ; — Rouen et les Anglais, par Maurice Barrès, *Annales* du 2 juillet 1916, ill. p. 11-17.

2472. — SAUVAGE (R.-N.). Testament de Jean Vaultier, ministre de Secqueville-en-Bessin (Calvados), 1564. *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protest. Franc.*, 1916, p. 55 à 60.

2473. — TRAVERS (Emile). Un épisode de la vente des biens nationaux. L'Évêché de Caen pendant la Révolution. Caen, Delesques, 1913, in-8, 20 pp. et plan (Cf. nº 1994).

2474. — TYSSANDIER (Léon), conseiller à la Cour de Rennes, † à Nantes, le 7 juin 1916, *Le Courrier de l'Eure* 10 juin et *Journal d'Évreux*.

2475. — VANEL (G.). Les corsaires français à Cherbourg pendant la guerre de 1744. Caen, Jouan, 1915, in-8, 27 pp. [Ext. des *Mém.*

Digitized by Google

de l'Académie de Caen] ; — Une aventure avec les Chouans, 1794. Caen, Delesques, 1915, in-8, 14 pp. [Ext. *id.*].

2476. — VERNEUIL. Le sol et l'eau de la région de — (Eure), par le Dr E. Fleury. Caen, Delesques, 1914, in-8, 16 pp., pl. [Ext. de l'*Annuaire* de *l'Association normande* 1914].

2477. — WEISS (N.) et GARRETA (R.). Deux portraits du pasteur de Rouen Jean-Maximilien de Langle, 1652. *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protest. Franc.*, 1916, p. 61-65.

Indications par département.

CALVADOS : **2420**, 22, 30, 31, 40, 50, 52, 55, 57, 62, 63, 64, 66, 69, 72, 73, 75.

EURE : **2420**, 23, 27, 29, 33, 35, 47, 61, 74, 76, 77.

MANCHE : **2424**, 26, 32, 34, 41, 46, 51, 58, 59, 60, 65, 67, 75.

ORNE : **2421**, 36, 39, 56.

SEINE-INFÉRIEURE : **2425**, 28, 37, 38, 42, 44, 45, 48, 49, 53, 54, 68, 70, 71, 77.

Le Gérant : G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure. — G. POUSSIN, directeur.

Digitized by Google

BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

25e ANNÉE — 5e LIVRAISON

SEPTEMBRE 1916

Félix CLÉREMBRAY : Pocholle (troisième sous-préfet de Neufchâtel-en-Bray), Patry, Maire d'Esclavelles, et le Préfet Beugnot, 321. — Chanoine A. LEROSEY : Le Grand Séminaire de Coutances *(suite et fin)*, 349. — Gaëtan GUILLOT : Les Religieuses du Bon Sauveur à Saint-Lô pendant la Révolution, 373. — Bibliographie Normande, 396.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1916

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

Deux documents inédits sur la juridiction de François de Harlay sur le Canada, par M. le chanoine JOUEN.

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial, an II), par M. Jean PORQUET.

État des nobles et des anoblis dans la Généralité de Caen, recherche faite en 1598-1599 par M. Jean-Jacques de MESMES de ROISSY, publié par l'abbé Le Male.

Episodes de la Contre Révolution a Rouen (1794-1799). Une religieuse normande et un moine breton : M F.-C. Chevallier, de Beaussault-en-Bray (Seine-Inférieure) et dom Antoine de Lange, de Morlaix (Finistère). La Conspiration Catherine Théot, par M. Félix CLÉREMBRAY.

Le Vénérable P. Jean Eudes. Quelques traits de sa vie et de ses écrits, par M. Louis DUVAL, archiviste honoraire de l'Orne.

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure) par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

POCHOLLE

TROISIÈME SOUS-PRÉFET DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

PATRY, Maire d'Esclavelles, et le Préfet BEUGNOT

ÉPISODES DE L'AFFAIRE CADOUDAL

(*Extraits documentés d'une biographie manuscrite de Pocholle*)

Par Félix CLÉREMBRAY

I

Dès le 9 thermidor an VIII (28 juillet 1800) le premier sous-préfet de Neufchâtel-en-Bray, Du Caurroy de la Croix, âgé de 52 ans, installé en avril précédent, était atteint d'une cruelle maladie et obligé de prendre un congé. A cette date, d'Alleaume de Trefforest, conseiller de préfecture, qui le suppléait, écrivit au préfet Beugnot : « Si vous croyez convenable que je continue les fonctions de la sous-préfecture, je vous prie, par intérêt pour la santé de M. Du Caurroy, de me donner une autorisation pour gérer en son absence jusqu'au 30 de ce mois ». L'autorisation lui fut transmise par le secrétaire général Galli.

Du Caurroy étant mort à Paris le 20 mai 1802, Beugnot informe le ministre de l'intérieur, le 10 juin suivant, qu'il a désigné provisoirement pour le remplacer le citoyen d'Alleaume, « qui a « servi dans l'artillerie avant la Révolution et occupé, tant qu'elle « a duré, des fonctions à la nomination du peuple. C'est un « homme distingué sous les rapports du patriotisme et de l'amour « du travail. Je me rends le garant que cette nomination ralliera « tous les suffrages. Et, pour le remplacer (au conseil de préfec- « ture), j'ai l'honneur de présenter au ministre le citoyen « Ch.-Jos. Bunel, président du Conseil général du département. »

Digitized by Google

L'élection de M. d'Alleaume au Corps législatif (20 août 1804) éveilla bien des convoitises à Neufchâtel même, où nul ne s'attendait au choix, pour lui succéder à la sous-préfecture, du dieppois Pocholle, l'ex-oratorien, à ce moment haut fonctionnaire dans la Prusse rhénane, devenue française.

Pocholle ne devait pourtant pas être oublié en cette ville, où il avait des parents paternels, et surtout des parents maternels parmi lesquels l'avocat-avoué Vincent, comme lui ancien député à la Convention, et plusieurs notabilités, entre autres l'ex-curé de Notre-Dame, Vincent, et le futur baron d'Haussez. Certainement les neufchâtelois de 1801 et de 1804 se souvenaient du député Pocholle qui, le 21 mars 1793, avec son collègue Saladin, de la Somme, était venu en mission au chef-lieu du district et s'était rendu à la Société populaire, escorté par la foule, non sans incidents publics, dont l'un, le plus... douloureux, provoqué par un de ses cousins, âgé de 65 ans, trop en évidence à Neufchâtel, est raconté en une lettre de l'époque, adressée à Londres, à son mari émigré, par une dame de l'aristocratie brayonne. Cette lettre, fort curieuse, ne saurait, nonobstant, trouver place ici, même en latin, quant au passage relatif à cet épisode, oublié, de la révolution...

En janvier 1801, à défaut de sous-préfet, et pendant l'intérim, le plus haut fonctionnaire était le président de l'Assemblée du canton, M. Pierre-Etienne-Georges Patry, né à Neufchâtel, le dernier avril 1743, et baptisé à Notre-Dame le 1er mai (1). Il avait été directeur des aides à Paris, où il s'était marié ; devenu veuf vers la fin de la Révolution, il habitait parfois la capitale, rue Sainte-Appoline, n° 30, où il semble avoir conservé un pied-à-terre. En janvier 1790, on le trouve capitaine de grenadiers dans la garde nationale parisienne, élu à l'unanimité juge de paix de la section du Ponceau ; il est électeur du département de Paris. Vers mars ou avril 1791, il figure dans une liste des membres du club de la Sainte-Chapelle ; avec Joly, secrétaire-greffier de l'Hôtel-de-Ville de Paris, il adresse au rédacteur du *Thermomètre de l'opinion publique*, Coste d'Arnobat, une lettre que celui-ci publie.

(1) Nous l'avons présenté aux lecteurs de la *Normandie historique* en 1895, et nous essayons ici de ne pas tomber dans les redites.

Digitized by Google

En brumaire an II (1793) élu, au bénéfice de l'âge, président de l'administration municipale du canton de Neufchâtel, contre Delestre, pharmacien, maire de Neufchâtel, il refuse, invoquant ses infirmités.

Aux jours les plus troublés de la Terreur, M. Patry prête son appui à Mesdames Patry des Hallais, sa belle-sœur, et Huger de Bacquencourt, sa sœur, dont les maris ont émigré, et même les cautionne pour la jouissance provisoire de certains biens. Dans une requête au district, du 25 fructidor an II (11 septembre 1794), Mme de Bacquencourt expose : qu'elle éprouve la plus affreuse misère et n'a pas touché une obole depuis la loi du séquestre; avant d'être détenue à Mesnières, elle avait vendu la majeure partie de ses hardes pour subsister avec ses deux malheureuses filles; elle est dans la plus affreuse indigence; on lui accorde 40 sols par jour, conformément à un arrêté du Comité de salut public du 21 messidor.

Le 2 juin 1792, Patry, encore domicilié à Paris, déclare à Neufchâtel qu'il est propriétaire dans ce district : à Neufchâtel, d'une maison, sise Grande-Rue, occupée par Mme de Trefforest; autre maison, rue de la Poissonnerie, occupée par le sieur Deleau ; ferme au Mesnil, occupée par Hédou, avec des terres ; autre ferme aussi au Mesnil, occupée par Jean Duquesnoy ; autre, ayant appartenu aux Pénitents; autre, tenue par Petit, dit Juge, boucher ; à Brémontier, trois fermes tenues à loyer, par Troussé, Feuillette et Lecoffre ; à Neuville-Ferrières, portion de la ferme dudit Troussé, et deux fermes, occupées par Barbier et Falaise ; à Massy et Esclavelles, portion de la ferme occupée par ledit Lecoffre. Une notable partie de ces biens ruraux appartiennent encore au xxe siècle aux descendants de M. Patry.

Sous le prétexte qu'il avait trop tardé à justifier de sa résidence, ses propriétés avaient été mises sous séquestre dont il obtint mainlevée le 17 mars 1793, mais dont il supporta les frais.

Il ne paraît pas avoir fait partie de la Société populaire de Neufchâtel, dont les séances furent parfois si mouvementées, et même si tragiques. En des moments d'agitation, il dut en étudier les meneurs. Il eut même à se plaindre d'eux, peut-être à propos de quelque attestation de civisme, à une date où le citoyen d'Alleaume était le président de la Société. Malgré sa prudence et son habileté, le citoyen Patry se trouva dans la nécessité de se

Digitized by Google

défendre, ainsi qu'en témoigne une lettre suggestive que nous avons rencontrée seulement en 1909 :

29 vendémiaire, l'an IIIe de la République (20 octobre 1794).

« Pierre-Etienne-Georges Patry,
demeurant au Mont-Eudeline, commune d'Esclavelles.

« Frères et Amis,

« J'ai appris avec douleur que, lors de l'épuration de la liste et en vertu de l'ordre du représentant du peuple, mon nom avait excité des réclamations et des réflexions aussi désobligeantes qu'injustes. Je n'ai pas voulu que le soupçon pût planer sur ma tête, et j'ai cru devoir imposer silence à la malveillance en m'entretenant familièrement avec vous.

« J'ai un frère émigré. Si ce reproche ne m'eut été fait que par un seul membre, je sçais quel cas, j'en devais faire, parce que ce membre ne devait pas, ce jour-là, dans la situation où j'étais, faire partie de l'Assemblée. Mais cette réflexion a été appuyée par d'autres qui, sans doute, ont cru me dégrader dans l'opinion de mes concitoyens. Loin de leur en vouloir, peut-être dois-je les remercier de m'avoir mis dans l'obligation de vous présenter mes titres révolutionnaires et de leur rappeler une vérité qu'il est heureux pour un républicain d'oublier : c'est qu'un citoyen doit être jugé pour ce qu'il est et ce qu'il vaut, et non par sa fortune, ses parents, ses amis.

« J'ai un frère, un beau-frère, un neveu au nombre des ennemis de ma patrie. Frappés d'un vertige coupable, ils ont été grossir le nombre de ceux que l'orgueil ou la pusillanimité ont déterminé à déserter le pays. Ai-je partagé leur erreur criminelle ? Peut-on, sans malignité, m'accuser d'être leur complice, et, à ce titre, me faire perdre l'estime à laquelle ma conduite révolutionnaire me donne droit de prétendre ? Le détail de cette même conduite va vous mettre à portée d'en juger.

« Livré à la révolution dès les premiers moments, j'ai monté ma première garde dans la garde nationale le 17 juillet 1789. J'y ai fait mon service en personne, sans jamais m'être fait remplacer. Nommé capitaine de grenadiers en juin 1790, j'ai rempli cette place pendant un an, au bout duquel je fus nommé juge de paix. La révolution du 10 août 1792 démasque les faux patriotes ; il en

Digitized by Google

existait parmi les juges de paix ; on procéda à de nouvelles élections : je réunis la totalité des voix et cette nomination fut d'autant plus honorable pour moy que, sur 48 juges de paix, six seulement furent conservés.

« Dans un temps où je ne pouvais pas prévoir que je reviendrais habiter mon pays natal, ne m'adressè-je pas à la municipalité de Neufchâtel pour la prier de recevoir chez moi ceux de mes frères qu'elle envoyait à la fédération générale ? Ne l'informai-je pas de ma nomination à la place de juge de paix ? Faut-il que j'ajoute que cette déférence me valut des lettres anonymes infâmes de la part de ceux de notre ville qui voyaient avec indignation que je ne partageais pas leur erreur !

« Lorsque, pour faire face aux besoins du moment, l'Assemblée nationale décréta une contribution patriotique, je ne consultai ni mon revenu ni ce que faisaient les autres, je payai deux mille cent livres. Depuis cette époque, les sacrifices ne m'ont rien coûté : je me suis dépouillé, en faveur de mes frères, de mes armes, de mes habits. J'ai, dans toutes les occasions, contribué premièrement à toutes les collectes ; j'ai acquis des domaines nationaux ; j'ai placé dans l'emprunt volontaire.

« Voilà mes titres, citoyens. Mais, gardez-vous de croire que je vous les expose pour capter votre confiance et parvenir à des places. Mes infirmités m'ont forcé de quitter celle qui me flattait le plus. J'ai, à cet égard, payé une dette à la Révolution. Rentré dans la classe des citoyens, mon ambition est d'en remplir les devoirs. Dans le calme de la campagne, je m'occupe de l'éducation de mes enfants ; je forme leurs cœurs aux vertus républicaines. C'est la seule fonction que je puisse désormais remplir.

« Pardonnez ces longs détails à ma sensibilité. Ils vous prouvent le cas que je fais de votre estime. Que mes détracteurs produisent à leur tour leurs titres ? Qu'ils osent arguer de faux aucun des miens ? Je leur livre ma conduite et ne redoute pas leur malveillance.

« Salut et fraternité.

« PATRY. »

Quels étaient les détracteurs de Patry à la Société populaire ? Peut-être ne serait-il pas impossible de les découvrir, même après plus d'un siècle...

Digitized by Google

Le 1er brumaire an III (22 octore 1794), surlendemain de sa lettre, la Société populaire charge son Comité de correspondance de lui écrire « qu'il n'a jamais cessé de bien mériter de ses concitoyens, et que, sur la motion d'un membre, il a été arrêté que le certificat de la section des Amis de la Patrie, ci-devant Ponceau, ci-devant district de Sainte-Geneviève de Paris, et celui d'Esclavelles, seront remis au citoyen Patry par les citoyens Horcholle et Accard, que la Société charge de lui faire « les compliments les plus fraternels ».

Les deux notables neufchâtelois investis de cette mission étaient choisis manifestement pour l'apaiser.

Vers 1795, M. Patry était juge au tribunal du district de Neufchâtel, et, un peu plus tard, maire d'Esclavelles. Deux certificats, qui pourraient être les mêmes que ceux dont il s'agit dans sa lettre, attestaient l'un, du 23 mai 1794, de la commune de Paris, section des Amis de la Patrie, « délivré au citoyen P.-E.-G. Patry, représenté par la citoyenne C.-I. Gaudard, son épouse, à cause d'infirmités constatées par les officiers municipaux d'Esclavelles, que, depuis le 1er juillet 1789 jusqu'au 22 avril 1793, il avait résidé à Paris, rue Sainte-Appoline ; et l'autre de la commune d'Esclavelles, du 10 messidor an II (28 juin 1794), porte qu'il y réside depuis le 1er mai 1793.

La famille Patry possède certainement les portraits de l'ancien directeur des aides et de son fils le baron Patry. Nous avons rencontré deux laissez-passer à eux délivrés sous le Directoire, avec signalement, et que voici :

I..... Le citoyen Pierre-Étienne-Georges Patry, propriétaire à Neufchâtel (Seine-Inférieure), désirant rester à Paris trois décades, logé à Paris, rue Appoline, 30 : 54 ans ; 5 pieds 4 pouces ; cheveux blonds, sourcils *idem* ; yeux bleus, front découvert, bouche grande, menton ordinaire, visage plein. — Valable pour un an. — Paris, le 15 frimaire an III (6 décembre 1797).

II..... Laissez passer le citoyen Ange-Émile-Jacques Patry, étudiant, domicilié à Neufchâtel, logé à Paris, rue Appoline, 30 ; 17 ans, 6 pieds 5 pouces ; cheveux châtains, sourcils *idem*, yeux gris, front couvert, nez ordinaire, bouche moyenne, menton long, visage plein. — Valable pour un an. — Sans date.

Digitized by Google

II

Les brayons de la région de Neufchâtel durent éprouver une grande déception en ne voyant pas figurer le chef-lieu de l'arrondissement à l'itinéraire du voyage du Premier Consul en une partie de cet arrondissement même et au chef-lieu du département en brumaire an XI (octobre-novembre 1802). Ils s'en consolèrent avec les souvenirs de la tournée du « préfet général » Beugnot, revenant de Dieppe par les Grandes-Ventes et les Hayons, en bifurquant vers Neufchâtel.

Le voyage préfectoral, parsemé d'incidents et même d'accidents de voiture et de cheval, pourrait bien se trouver en réalité plus curieux encore qu'il ne l'est dans les extraits, parfaitement choisis pourtant, compris dans le très-intéressant volume : *Un préfet du Consulat*, publié en 1907 par M. Etienne Dejean, directeur des Archives nationales (1).

Il faudrait y joindre quelques éclaircissements nécessités par l'excessive discrétion du grand préfet, et surtout par les préoccupations de toutes sortes que lui causait l'enquête sur des fonctionnaires et des objets divers, auxquels il devait consacrer toute son attention et parfois même prodiguer ses attentions.

Faisons remarquer d'abord que Beugnot ne paraît pas se douter qu'il voyage en un jour de fête surtout chez les habitants de la campagne. Il chemine avec sa femme, un ingénieur et un général le jour des Rois, réjouissance familiale commencée dès la veille en tous les hameaux, villages, bourgs et petites villes de la Haute-Normandie, même sous la République, le Consulat et l'Empire... Nous ne pouvons affirmer que, comme son éditeur, Beugnot s'est trompé de date, mais c'est bien le mardi 6 janvier 1801, et non le 5, comme le fait imprimer par mégarde M. Etienne Dejean, que « pendant que les chevaux rafraîchissent », le préfet et ses compagnons de voyage « revenant de Dieppe, où ils ont passé trois longs jours au milieu des compliments, des bals et des harengs », prennent *un air de feu*, dans une ferme des Ventes-

(1) Le *Journal de Rouen* en a donné de remarquables appréciations et de suggestifs extraits signés de Georges Dubosc.

Digitized by Google

d'Eawy (les Grandes-Ventes, commune alors du canton de Bellencombre, arrondissement de Neufchâtel et non « commune de La Feuillée (*sic*) canton d'Argueil !)

Le hasard a mis en présence de Beugnot un groupe de notabilités du village : « Un savant rural, frondeur des autorités, qui vante le maire d'avoir acheté *les* biens du président Le Cordier de la Londe... » Aux Grandes-Ventes se trouvait, en effet, un grand domaine provenant de Thomas et Vincent Moïse Le Cordier (1). Les fermiers du lieu et d'autres du voisinage, au nombre d'une vingtaine, s'en étaient rendus acquéreurs et nous pourrions citer leurs noms. Les prix d'adjudication s'élevaient au total à près de 630,350 livres, auxquelles s'ajoutèrent ceux des ventes de l'an III, soit, pour les biens Le Cordier du district de Neufchâtel, plus de 780,000 livres. L'un des Le Cordier possédait à Orival et à la Londe (près d'Elbeuf-sur-Seine), des immeubles dont les prix s'élevèrent à 185,210 livres. L'hôtel Le Cordier, rue de la Chaîne, à Rouen, fut acquis par J.-Ch. Barbin 90,100 livres. Le 2 mars 1793, le département annonçait au ministre de l'intérieur qu'il avait été trouvé 47,000 livres en or, à la Londe, près d'Elbeuf, chez le sieur Le Cordier, émigré. L'émotion causée par cette trouvaille fut telle que lorsque le trésor fut apporté à l'Hôtel de Ville de Rome, des applaudissements éclatèrent. (Reg. de l'Hôtel de Ville, etc., Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. 7, p. 70.)

On conçoit qu'en 1801, ces confiscations et ces acquisitions n'étaient pas encore oubliées autant qu'en 1901, année de la publication par M. Dupré, instituteur, d'une *Histoire des Grandes Ventes*, dans laquelle il n'est nullementt question des ventes de biens d'emigrés, ni de la courte station de Beugnot dans le petit bourg.

M. Dupré ne mentionne même pas l'existence aux Grandes-Ventes au cours de la Terreur, d'une société populaire et d'un comité de surveillance, où ne régnait point un parfait accord. La société comprenait 24 membres, dont nous avons la liste et tenait

(1) Le fief, terre et seigneurie des Ventes d'Eawy, en la sieurie et haute justice de ce nom, des Ventes-Saint-Rémy, la Chapelle-prend-en-Bourse, consistant en tabellionnage, sergenterie, etc., avait été acquis le 26 novembre 1657 par M. de Rassent, conseiller au Parlement, des religieux de Beaubec.

Digitized by Google

ses séances dans l'église. L'une des principales a dû être celle du 2 février 1794 (14 pluviôse an II), présidée par Jean Levasseur, maire. Il y fut procédé à l'élection d'un comité de surveillance dont le même Levasseur fut élu président. L'un des membres fut le notaire public du lieu, élu à l'unanimité de 24 voix. Nonobstant, sur pétition d'un membre, Courtois (*sic*) fils, prétendait que les fonctions de président du Comité étaient incompatibles avec celles de maire. Un autre, ayant « vendu de l'or » ne devait pas être regardé comme un vrai républicain.

Le 26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793) sur une lettre du comité de surveillance, G..., juge de paix et de police correctionnelle du canton de Bellencombre, se transportait au « ci devant château » de Le Cordier jeune, émigré, où Jean Saulnier, président du comité de surveillance, pour l'absence de Mollard et tous les autres membres du Comité, représentèrent une lettre du samedi 8 février, signalant comme suspects Boutigny, « desservant » comme cuisinier dans la *maison* du ci-devant propriétaire du châtelain de la Heuze, Capelain, agent de Le Cordier jeune, et Dumouchel, demeurant audit château. Ceux-ci furent conduits et détenus au ci-devant château de Mesnières, devenu maison de détention jusqu'au 20 août 1794.

Il nous faut noter que dès janvier 1791, Jacques Levasseur plaidait contre Le Cordier de la Heuze, qui avait pour « homme de loi » Delacouldre, devant le tribunal du district de Neufchâtel.

On conçoit qu'au commencement de 1801, tout cela, sans doute comme quantité d'autres choses, n'était pas encore oublié et que l'on était heureux d'avoir l'occasion d'en parler devant un préfet qu'on ne savait pas enchanté d'avoir été emprisonné sous la Terreur et surtout d'avoir été libéré à temps.

La mésaventure qui avait contraint l'équipage préfectoral à stationner aux Grandes-Ventes se renouvela un peu plus loin : la voiture se rompit encore, et il fallut se résoudre à recourir une seconde fois à l'hospitalité de quelque riverain du chemin. Là, on s'attendait à voir bientôt passer sa voiture. Il se fit connaître, et troqua son cheval indocile pour la monture d'un gendarme qui, probablement se mit à côté du cocher.

A un quart de lieue des Hayons, nouvel incident. Enfin, il arrive aux Hayons, où il trouve le sous-préfet, à cheval aussi, et qu'il ne

Digitized by Google

nomme même pas. C'est d'Alleaume, accompagné de la gendarmerie et de la garde nationale de Neufchâtel.

« Compliments des maires des villages voisins, ceints d'écharpes, la tête haute, « la démarche respectueuse et pourtant assurée. » Le préfet s'avance vers le cabaret, précédé du maire porte-réverbère, lequel, lors du départ pour Neufchâtel, marchait gravement au centre du cortège, l'écharpe sur la poitrine, le réverbère au poing ».

Nous nous imaginons que le « réverbère » n'était rien de plus qu'une lanterne, pourvue d'une chandelle des Roys... et nous ne sommes pas éloigné d'affirmer que le maire *avisé*, qui s'en était muni pour suppléer à l'insuffisance de l'éclairage donné par les lanternes de la berline préfectorale et par les fenêtres d'un cabinet et peut être des rares habitations voisines, n'était autre que le maire de la commune d'Esclavelles, dont dépendent les Hayons, c'est-à-dire M. Patry, en même temps président du canton. Le logis du Mont-Edeline, où il résidait, est à peu près à égale distance des Hayons et de Neufchâtel, et non loin de la route suivie par le cortège de janvier 1801.

Aucun des historiens locaux ne mentionne la réception officielle du préfet aux Hayons : il serait à supposer que les registres municipaux d'une commune pourvue d'un maire d'élite tel que M. Patry en conservent le souvenir au moins par quelque mention, s'ils ne donnent pas le texte des allocations échangées entre le préfet et le maire, — et peut-être même le curé... Mais les registres qui s'appliquaient aux années 1789 à 1805 ne se retrouvent pas à la mairie. Vraisemblablement ils ont eu le même sort que ceux de nombre d'autres communes de la région...

Tout au moins ces registres doivent-ils relater le court arrêt aux Hayons, en septembre 1802, du général Premier Consul, venant de l'arrondissement de Dieppe, avec Madame Bonaparte, le ministre Chaptal et un imposant cortège, au devant desquels s'étaient portés le sous-préfet d'Alleaume, et sûrement M. Patry, maire d'Esclavelles, dont le fils s'était marié six mois auparavant. Très vraisemblablement ,nul ne vérifia alors si, par les Mouchard, de Neufchâtel, les Patry ne se trouvaient pas être parents — à un degré éloigné — de la future impératrice, Joséphine de Beauharnais.

On songeait à des choses plus sérieuses : les autorités et notables tanneurs de Saint-Saens vinrent présenter au Premier Consul leurs doléances, résumées en un *Mémoire* ayant pour titre : *Statistique*

Digitized by Google

de Saint-Saens, se terminant ainsi : « Tel est (*sic*) en abrégé, l'origine et les progrès de Saint-Saens qui, par sa position, ses relations avec les villes voisines, les trois courants d'eau vive qui le traversent, et sa proximité de la forêt d'Eawy, deviendrait un centre important, s'il avait des chemins de communication aux grandes routes de Rouen à Neufchâtel et de Dieppe à Paris ; mais, situé à deux mille toises de ces routes, il n'a pas même de chemin praticable pour y accéder ; aussi les habitants ont-ils profité de l'époque mémorable du passage de l'Empereur aux Hayons pour les lui demander ; sa réponse a été aussi prompte que favorable, et il ne reste à désirer que l'exécution, qu'ils ont le droit d'en attendre ». Cette fin confirme que, postérieurement, le *Mémoire* fut remis au préfet.

Sans doute des neufchâtelois se trouvèrent-là, mais le plus grand nombre, ainsi que le sous-préfet et le Tribunal, se rendirent à Forges, où l'enthousiasme fut grand. Bonaparte et Joséphine déjeunèrent chez le maire le 21 brumaire (vendredi 12 novembre 1802). Le président du Tribunal de première instance de Neufchâtel, au nom de ses collègues, du commissaire du gouvernement et du substitut du Tribunal, qui l'accompagnaient, fit au premier Consul et à Mme Bonaparte des allocutions émues. Le premier disait à Bonaparte : « Nous pouvons donc aussi présenter nos hommages « au plus grand... des grands hommes ! A Napoléon Bonaparte, « c'est tout dire... Daignez, général premier Consul... »

Bonaparte fit des questions au président, au commissaire du gouvernement et au substitut, relatives à leurs fonctions. Leurs réponses parurent le satisfaire.

Au sous-préfet d'Alleaume il enjoignit de veiller avec attention à ce qu'aucun ministre du culte « ne tint ni propos en particulier, ni discours en public, tendant à faire regarder comme nul ce qu'avaient fait légitimement les prêtres sermentés... » Il se trouvait que celui qui lui avait le premier porté la parole (l'ex-curé Lerat) était à la fois un prêtre marié et un membre du conseil d'arrondissement.

Le président du tribunal de Neufchâtel était Pierre-Nicolas-Barthélemy Daupeley qui, le 5 avril 1808, sur l'avis motivé d'une commission instituée par l'article 3 du sénatus-consulte du 18 octobre 1807, concernant l'organisation judiciaire, et par décret du 24 mars 1808, dut quitter son poste le 15 du même mois d'avril.

Digitized by Google

Il parvint à se faire inscrire au barreau de Neufchâtel, malgré l'opposition de l'avocat Concédieu, et provisoirement.

Ce voyage de 1802 à Rouen apparait, dans la publication de M. Et. Dejean, comme ayant eu lieu pour montrer l'intérêt porté par le chef de l'Etat à l'industrie et au commerce de la grande ville. Le discours du préfet à Bonaparte et à sa femme débute assez naturellement en flatterie de courtisan plutôt que de fonctionnaire, donnant le ton aux autorités du département : « Nous « venons de porter nos hommages au chef de l'Etat et vous voyez « qu'aucun de nous n'a pu se défendre du saisissement qu'excite « la présence d'un grand homme. L'esprit s'effraie de la distance « qui le sépare du reste des mortels ; mais le cœur est rassuré si « l'on aperçoit auprès de lui une compagne parée de toutes les « vertus aimantes et douces. »

Un contemporain de Bonaparte et de Beugnot, Claude Fauriel, dans « *Les derniers jours du Consulat* (1) », croit, sans oser l'affirmer, que le Consul perpétuel avait déjà, à cette époque, le projet de se faire monarque héréditaire, en voyant les soins qu'il prenait de faire traiter son épouse en reine. « Au retour de l'illustre couple venant ainsi de s'essayer aux airs de la Majesté royale,... le Sénat et les autres grands corps... n'osèrent refuser à l'épouse du chef de l'Etat un hommage... et d'aller chercher le premier exemple dans les murs de Rouen. »

Une particularité qui apparut peut-être davantage aux brayons, c'est la ressemblance, sans doute inévitable, dans le fond des allocutions de 1802 échangées à Neufchâtel par le préfet et le maire, et à Rouen entre Bonaparte et le maire Defontenay.

On pourrait assez utilement suivre au pays de Bray les progrès de la campagne bonapartiste. Citons-en deux épisodes qui risqueraient fort de se trouver oubliés.

Certaine troupe de comédiens ambulants, en représentation à Neufchâtel vers 1798, sous le Directoire, et dirigée par l'un d'eux, L.-M. Simonet-Rozellemont, artiste et membre de différentes sociétés savantes, poëte à l'occasion, attirait les curieux. Simonet envoyait, le 15 messidor (3 juillet 1798), à l'approche de la foire de la Saint-Martin d'été, aux administrateurs de la commune de Neufchâtel, « un hommage civique à la Victoire, un *Hymne au*

(1) Publié par Ludovic Lalanne, en 1886.

Digitized by Google

grand général Buonaparte sur sa dernière victoire, signalée par la prise de Malthe. Cela aura lieu demain ».

La présence de ce document aux Archives départementales viendrait peut-être de ce que l'on a voulu, depuis, intéresser Beugnot au théâtre de Neufchâtel, ce qui résulterait d'ailleurs d'un passage non publié de ses rapports, où il mentionne ce fait peu connu que, vers 1793, les *Fourberies de Scapin* furent représentées dans une des églises de cette ville.

La troupe Simonet était vraisemblablement à Neufchâtel dès avant le 24 mai 1798, date à laquelle la Commission administrative de l'hospice, toujours vigilante, écrivait à l'administration municipale de canton qu'il s'était établi à Neufchâtel un spectacle sur lequel l'hospice avait des droits à exercer « en conséquence d'une loi existante » et dont ils ignoraient la date (1), qu'ils demandaient, pour faire jouir l'hospice de ses droits. Cette commission était alors composée de MM. Rose, Delestre, Decorde et Gressent, secrétaire. La commission désigna, pour organiser la perception, MM. Lefebvre, surnuméraire au bureau de l'enregistrement, J.-B. Duvivier, vivant de son bien, J.-B. Dumont, sellier, Antoine Colombel, aubergiste, et Louis Michel Aubert, rentier. Ceux-ci nommèrent le receveur; il devait y avoir toujours un membre à la distribution des billets d'entrée dans les spectacles. Le droit préexistant d'un décime par franc était applicable uniquement aux besoins des hospices et aux veuves, à domicile.

Voici les vers de Simonet, inédits croyons-nous, et qui sont restés inconnus des neufchâtelois de nos jours.

HYMNE AU GRAND GÉNÉRAL BUONAPARTE SUR SA DERNIÈRE VICTOIRE SIGNALÉE PAR LA PRISE DE L'ISLE DE MALTHE.

Air : *La Victoire en chantant.*

I

Du plus grand des héros célébrons la vaillance,
Immortalisons ses exploits :
Qui pourrait l'égaler en courage, en clémence ?
Aux peuples il donne des loix !

(1) Lois du 2 frimaire an VI (22 nov. 1797).

Digitized by Google

Partout les foudres de la guerre
Précèdent le jeune mortel,
Et de l'un à l'autre hémisphère
Chacun lui dresse son autel.
Rendons hommage à la Victoire
Qui, le front paré de lauriers,
Viens sourire auprès de Mémoire
Au plus valeureux des guerriers.

II

Combattons pour nos droits, allons sous sa bannière
Chercher la gloire au champ d'honneur,
C'est l'ami des soldats, l'appui de la chaumière,
Qui guide le Français vainqueur.
Minerve soutient sa fortune
Et Jupiter arme son bras.
Déjà le Trident de Neptune
Sur l'onde dirige ses pas

(1) . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

III

Quel heureux avenir ! Quelle pompe éclatante
Pour la France et ses défenseurs.
Au sein de la patrie auguste, indépendante,
Renaîtrons les sept doctes sœurs.
Apollon reprendra sa lyre
Pour chanter le nom d'un héros,
Déjà ma faible voix soupire
Quelques vers sur tous ses travaux

(1) . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

(1) Nous avons cru devoir supprimer les refrains des deux couplets, qui ne sont pas opportuns.

Digitized by Google

Peut-être admettrait-on que, plus près du monde officiel neufchâtelois, certaines manifestations analogues se soient produites efficacement un peu plus tard. Voici un spécimen des accès aigus et variés d'impérialisme dont on retrouve les traces, non dans la presse locale, qui n'existait pas, mais dans un imprimé de huit pages, distribué en janvier 1802, et portant ce titre : *Société d'Emulation de Neufchâtel*, pour le progrès des Sciences, des Lettres et des Arts, et ce sous-titre : *Règlement de la Société médicale et d'émulation de la ville de Neufchâtel* (1), pour le progrès des Sciences, des Lettres et des Arts, élaboré par les fonctionnaires : Ciszeville, président, Leborne fils, secrétaire général, et Delestre, secrétaire adjoint.

Dans les premières pages de ce *Règlement* on lit des tirades dont l'enthousiasme dépasse celui des discours qui accueilleront dix mois après le premier Consul, même à Forges-les-Eaux : ... « De tout temps, les révolutions ont produit, chez les peuples qui les ont éprouvées, des changements qui, très souvent, ont procuré leur bonheur ; telle est la position dans laquelle nous place celle que nous venons d'éprouver... Tel est l'ordre établi par cet homme immortel dont l'éclat des vertus fera l'admiration de la postérité la plus reculée. Oui, c'est à toi, Bonaparte..., que nous sommes redevables de tous ces bienfaits ; oui, toi seul, après des temps aussi calamiteux, pouvait faire naître dans nos âmes, le désir de ce rapprochement si naturel aux hommes... »

L'excellent homme qui s'exprimait avec cette véhémence n'était autre que Delestre, pharmacien, maire de Neufchâtel, lequel tient à révéler que le citoyen Beugnot, applaudissant à ce zèle, lui a fait connaître, par l'organe du sous-préfet, qu'il verrait, avec satisfaction, s'établir à Neufchâtel une société entièrement dévouée au soulagement de l'humanité souffrante. « Il a fait plus ; son goût, son amour pour les Arts, l'ont porté à nous assurer de sa bienveillance, aussi bien que de la protection du Gouvernement ».

III

La situation sociale de M. Patry et celle de ses parents le mettaient en évidence autant que ses fonctions de président de

(1) In-8, 8 pp. A Neufchâtel, chez Féray, imprimeur, s. d. (24 janvier 1802).

Digitized by Google

l'assemblée municipale de canton et de membre du collège électoral du département. Parmi les notabilités régionales pourvues de ces mêmes fonctions figuraient M. d'Aubusson de la Feuillade du Thil-Riberpré (canton de Forges) marié à Mlle de la Barberie de Réfuveille, décédée à Florence, fille de M. de Réfuveille, capitaine des Cent-Suisses, lors de la prise de la Bastille, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris (1). M. d'Aubusson de la Feuillade, chambellan de l'Empereur, ambassadeur à Naples, fut choisi pour aller en 1809, au devant de S. M. l'Impératrice Marie-Louise... succédant à Joséphine..

Quoique ses hautes fonctions ne lui eussent pas permis de prendre part bien souvent aux travaux de l'Assemblée départementale, il est probable que M. Patry l'avait rencontré, le connaissait. Le fils de celui-ci, Ange-Emiles-Jacques Patry, âgé en 1804 de 24 ans, s'était marié cette année même avec Mlle de Beaurepaire de Louvagny, et pouvait déjà être entré dans la carrière administrative. En 1814, il fut nommé maître des requêtes surnuméraire, et le 24 août 1815, c'est-à-dire après les Cent Jours, sous la seconde Restauration, maître des requêtes ordinaire, en même temps que MM. de Janzé, gendre de Bigot de Préameneu, et Hély d'Oissel.

Dans sa profession de candidat à la députation, en 1833, il rappelle que Napoléon l'employa successivement en Espagne et en Allemagne. « J'étais, dit-il, auprès de lui, aux batailles de Dresde, de Leipsick, et de Hanau (1813). C'est à ces services que je dois d'être décoré de la Légion d'Honneur. En 1814, maître des requêtes, j'ai pris part aux travaux du Conseil d'Etat jusqu'en 1829. C'est l'honorable M. Lainé qui m'avait nommé en 1818, chef de division au ministère de l'intérieur. » C'est ainsi que l'on rencontre parfois la signature Patry à des lettres accordant un congé à quelque sous-préfet de Neufchâtel.

Il semble que pendant « les terribles années 1803-1804 » Patry père continua à résider fréquemment à Neufchâtel et dans le voisinage. Les débuts et la découverte de la conspiration de Georges Cadoudal et de ses affidés vinrent réveiller les « espérances » des royalistes tels que d'Haussez, qui atteignait sa 25e année. Il ne voyait point de chemin ouvert à ses ambitions, et son inac-

(1) La Normandie hist. : *Le Marquis de Réfuveille*, année 1894, juin-juillet.

Digitized by Google

tion lui pesait. Comment se mit-il en rapport avec les conjurés? Le secret en reste toujours bien gardé, et la partie de ses Mémoires où devait se trouver ses révélations, si toutefois elle existe, est demeurée inédite, inconnue.

Le général de brigade Savary (1) pour se rendre à Biville-sur-Mer — non loin du Tréport et d'Eu — avait pour guide le jeune Gaston Troche, arrêté comme son père, horloger à Eu, et proche parent d'un avocat de ce nom à Neufchâtel, ancien professeur de grammaire à Riom (Auvergne) et de logique à Boulogne-sur-Mer, qui joua un certain rôle pendant la Révolution, et refusa en 1817, lors du procès de Mathurin Bruneau, à Rouen, de rédiger un Mémoire en faveur de ce faux dauphin.

Sur des renseignements obtenus de Troche fils, Savary fit arrêter dans la région de Dieppe et de Neufchâtel entre autres MM. de Calonne, de Bourbel-Montpinçon, de Cacqueray, d'Imbleval, Mme d'Ancourt, les époux Monnier, d'Aumale, Vernet, et à Neufchâtel, Lespine, connu par ses discussions au sein de l'administration de cette ville, qu'il présida, et marié à Mlle Toussaint, fille du préposé à la recette des finances de l'arrondissement. Il y eut d'ailleurs nombre d'arrestations, dont les récits officiels du procès ne font pas mention. Dans son *Histoire manuscrite de Bully*, M. Fourcin raconte que Martin Jérôme, maître potier, maire révolutionnaire et concierge de la maison d'arrêt du château de Mesnières, accusa Balavoine d'avoir donné asile à Cadoudal et à Pichegru, débarqués le 13 août 1803. Jérôme n'avait pas attendu la conspiration pour devenir bonapartiste : le 11 novembre 1802, le même Jérôme sachant que le Prince Consul passera par Martincamp à son retour de Dieppe, fait apporter sur les bords du chemin tous les produits des fabriques de poterie du hameau : le futur empereur ne daigna pas s'arrêter...

De pluviôse à floréal an XI (février-avril 1803) à la Conciergerie du Palais de Rouen, Beugnot, préfet, procède à divers interrogatoires de conspirateurs de marque : Pierre-Louis Picot qui, d'abord, prétend être Jean-Jacques Dupuis, domicilié à Londres, et y vivant des secours du gouvernement anglais, et d'un com-

(1) Marié en 1802, devenu ministre de la police en 1810-1814. Sous la monarchie de juillet, son gendre, M. de Soubeiran-Raynaud, fut receveur particulier des finances à Neufchâtel.

Digitized by Google

merce particulier, et un certain Lebourgeois. Dans leurs papiers est le plan d'une machine. « Leur capture est due au zèle éclairé du sous-préfet de Pont-Audemer, Eudes Gaillon ».

Le sous-préfet de Neufchâtel, d'Alleaume, eut à s'occuper des conséquences de la mission « en l'arrondissement communal de Neufchâtel, du citoyen Reydy, chef d'escadron de la première légion de gendarmerie ». Le 8 ventôse an XII (dimanche 29 janvier 1804) il écrit au préfet : «Reidy m'a adressé aujourd'hui un état de dépenses par lui faites depuis qu'il est parti de Paris. » Cet officier l'avait prié de lui en faire avancer le montant par le receveur particulier des contributions (Toussaint), dont la discrétion dut être mise à une rude épreuve. D'Alleaume se crut obligé d'aviser le préfet qu'il avait délivré un mandat provisoire de 4,130 fr. 30, acquitté par Toussaint, qu'il priait Beugnot d'adresser au grand Juge, souscrit de son visa. Il le priait aussi de faire rétablir cette somme dans la caisse du receveur général, envers lequel le citoyen Toussaint se trouvait comptable, et d'en informer le receveur général : « Les besoins du service, ajoutait d'Alleaume », ont nécessité cette mesure, à laquelle je me suis prêté volontiers *d'après l'entretien que j'avais eu avec vous ici*, et l'assurance que vous m'avez donnée de faire l'envoi des mémoires au Grand juge.

Voici une autre lettre plus intéressante du même :

« Département de la Seine-Inférieure.
« Arrondissement, commune de Neufchâtel.

« Police secrète.

« Rapport sur la Conspiration découverte.

« *Neufchâtel, le 2 ventôse an XII de la République française (22 février 1804)*.

« Le sous-préfet au préfet du département de la Seine-Inférieure.

« Citoyen Préfet,

« J'ai reçu votre lettre du 23 pluviôse, et les exemplaires y « énoncés du rapport du grand-juge contenant les détails du « complot tramé entre la République et le Premier Consul. J'en « ai fait afficher sur le champ un exemplaire dans la ville de « Neufchâtel. J'en envoie dans les villes et dans les principales « communes par la poste. Sous trois jours il y en aura dans toutes « les communes. Salut et respect. Signé : Dalleaume. »

Digitized by Google

« P.-S. — Le général Savary est arrivé ici hier à sept heures du soir,
« et il est reparti ce matin à neuf heures pour se rendre à Rouen.
« Payen, dit Gabriot, de Conteville, renvoyé de Dieppe, est dans la
« maison d'arrêt de Neufchâtel jusqu'à ce que le chef d'escadron Reydy,
« l'ait interrogé et qu'il ait pris un parti, soit pour le renvoyer dans
« son domicile, soit pour l'envoyer ailleurs.

Où, quand et par qui fut dénoncé M. d'Haussez ? Où fut-il arrêté et détenu ? Les quelques détails auxquels nous nous restreignons semblent autoriser à imputer à Troche les révélations qui firent impliquer d'Haussez dans les premières enquêtes au cours desquelles eut lieu leur confrontation à la falaise de Biville; mais n'avait-il pas été interrogé lors de son arrestation ?

Quoi qu'il en soit, et quoiqu'on ne sache rien des préliminaires le concernant avant l'arrivée à la falaise de Biville du général Savary, d'Haussez, de Troche et sans doute des gendarmes, il semble résulter de la lettre du sous-préfet d'Alleaume que le préfet et le général passèrent par Neufchâtel et s'y arrêtèrent. Peut-être y firent-ils prendre d'Haussez. Ces conjectures en entraînent d'autres qui trouveront leur place dans la suite de notre enquête rétrospective...

Les *Mémoires* de M. d'Haussez ne sont pas moins circonspects que ceux de Beugnot et de Savary sur ce qui s'est passé à Biville, ou plutôt ils sont muets. Mais ils sont précédés d'une copieuse préface de MM. de Circourt et de Puymaigre au cours de laquelle ceux-ci sont amenés à emprunter à un livre de M. Georges de Cadoudal, ex-conseiller général du Morbihan, neveu du célèbre chouan : *Georges Cadoudal et la Chouannerie*, publié en 1887 (1), une « anecdote » qui n'est autre que le pittoresque récit de la confrontation de la falaise de Biville « d'après les *Mémoires* de M. d'Haussez, mémoires qui ne sont pas ceux de la préface desquels il s'agit en 1896.

Le récit de la confrontation Troche-d'Haussez ne provient pas comme le dit M. de Cadoudal des *Mémoires* de l'ex-ministre de la marine. Il a paru en 1865 et peut-être même dans une ou plusieurs des quatre éditions précédentes de l'*Histoire de la Vendée militaire*, de Crétineau-Joly et sensiblement plus complet que dans les citations d'apparences littérales de M. de Cadoudal. M. Huon de Penanster,

(1) In-8°, Paris, Plon, 1887.

Digitized by Google

dans une *Conspiration en l'an XI et en l'an VII* (1), s'abstient d'en parler et ne nomme pas M. d'Haussez quoique son chapitre xv soit consacré à l'expédition de Savary à la côte en février.

Crétineau-Joly ne parle pas, à ce sujet, de *Mémoires* de M. d'Haussez, mais bien de *Notes historiques* à lui fournies par celui-ci. Et ces *Notes*, qu'il reproduit textuellement et *in-extenso*, sont évidemment, malgré les suppressions ultérieures, la source des emprunts de M. de Cadoudal neveu et de MM. de Circourt et de Puymaigre.

Il nous faut maintenant revenir brièvement à ce qui se passe à la falaise de Biville : Toutes les imputations de Troche fils, touchant le rôle de d'Haussez donnent lieu à des questions précises de Savary à d'Haussez qui y répond successivement par des dénégations. Les réponses de l'inculpé sont aussi formelles que les accusations. Elles lui sont dictées, à fur et mesure, par des signes de tête que fait Beugnot, debout derrière Savary moins grand que lui, tandis que d'Haussez (ajoute M. de Cadoudal neveu) est aussi grand que Beugnot.

Le récit détaillé de la scène de la confrontation et de l'interrogatoire est très attachant, mais ne suffit pas à satisfaire toutes les curiosités. D'abord, il semble indiquer que d'Haussez n'était en rien préparé à la comédie dans laquelle il tenait l'un des principaux rôles. Ensuite, comment admettre que le général Savary, d'une part, et Troche de l'autre, n'aient pu s'apercevoir de rien à aucun moment de la muette dictée de réponses par Beugnot à d'Haussez. Savary ne voyait pas Beugnot, mais il voyait d'Haussez quêter le signe, et Troche, au cours des questions pouvait les voir tous les deux. C'est miracle que dans cette conversation à quatre, nul ne se soit aperçu de l'étrange intervention du silencieux mais non immobile Beugnot.

Quoiqu'il y ai eu, Savary, qui a aussi publié ses souvenirs, n'en dit rien qui exclut l'hypothèse d'une entente préalable avec Beugnot pour tirer d'affaire d'Haussez, qu'il ne nomme même pas. Et ce qu'il dit du jeune Troche, dont il s'occupe durant une bonne page, porterait à admettre que lui, Savary, put s'associer passivement à la scène mimée de Beugnot. De Troche fils il reti ent qu'il avait « autant de finesse que d'ingéniosité », et que, s'agissant

(1) Un vol. in-8°, Plon, Nourrit et Cie, 1896.

Digitized by Google

de s'emparer des conjurés, il mettait autant de zèle à aller tendre un piège à ceux (des conjurés) qui *arriveraient*, qu'il avait pu en mettre à servir ceux qui avaient passé... Gaston Troche venait seulement de s'apercevoir qu'on l'avait employé à des intrigues qui pouvaient le conduire à l'échafaud.

Ce ne sont pas les *Mémoires* de Beugnot qui éclairciront ces mystères d'importance secondaire : ils ont une lacune voulue et fort importante comprenant toutes les années durant lesquelles se sont déroulées les péripéties des conspirations Cadoudal. Cela n'a pas empêché MM. de Circourt et de Puymaigre de reconnaître que d'Haussez fut le *complice* de Georges (1).

On sait que d'Haussez ne figura point au procès, et l'on ajoute qu'il fut mis en surveillance pendant quelques années au cours desquelles il fut nommé maire de Neufchâtel, en remplacement de Delestre, démissionnaire, et installé avec des discours de celui-ci et de Pocholle.

Mais Troche fils et son père n'en furent pas quittes à si bon marché. Leur rôle subalterne, — peut-être n'étaient-ils pas même dans le secret de Georges (2) — les fit acquitter. La surveillance sous laquelle on les mit, les obligeait à résider à Vernon (Eure). Or, le 27 décembre 1805, Troche père y fut accosté à la promenade par un inconnu qui, lui ayant demandé s'il n'était pas M. Troche, lui dit que Mme Williams, de Liverpool, désirait lui parler pour affaire intéressante ». Troche répondit avec humeur qu'il ne connaissait pas cette dame et ne voulait pas la voir... Cependant il la connaissait et avait eu de fréquentes relations avec elle cinq à six ans auparavant... Il est question d'elle dans une lettre d'Hyde de Neuville au comte d'Artois du 15 janvier 1800. « Le matelot Dieppois fusillé à Rouen il y a huit mois, l'a conduite une fois en Angleterre... » Il est à remarquer que quatre jours avant qu'on parlât à Troche, la diligence de Rouen avait été volée près de Rouen.

Troche fils, âgé de trente ans, horloger, demeurant à Neufchâtel, Grande-Rue, fils de Pierre-Michel Troche et de Marie-Marguerite

---

(1) Préface citée, p. 12.

(2) Ernest d'Hauterive, *La Police secrète du premier Empire. Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur*, t. II, 1805-1806, pp. 212-213, nº 658. Librairie académique Perrin et Cie, 1913.

Digitized by Google

Morel, d'Eu, se maria à Neufchâtel le 12 novembre 1812, à Marie-Madeleine Armand, trente-sept ans, née à Richemont, canton de Blangy-sur-Bresle, dont la mère habitait Preuseville, localités où habitaient d'anciens complices des chouans. Troche était brouillé avec son père auquel il fit signifier des actes respectueux qui furent suivis d'opposition au mariage, dont main-levée fut prononcée par jugement du 12 octobre. Troche fit appel de ce jugement, puis se désista. Ce ne fut pas M. d'Haussez, alors maire de Neufchâtel, qui procéda au mariage. Il fut substitué par l'ex-curé de N.-D., Vincent, premier adjoint au maire. Les témoins étaient Ch.-François Bodin, rentier, Prenant et Delannoy, cafetier, et Letellier, pharmacien.

En nous occupant des Troche nous avons rencontré un de leurs homonymes et parents, Nicolas-Michel Troche, né à Dieppe, le 29 août 1789, chef de bureau de l'état-civil du 4e arrondissement de Paris, et membre du Conseil diocésain de Paris pour l'œuvre des Missions étrangères, dont les travaux historiques sur Paris, assez nombreux, ont fait l'objet d'un *Essai bibliographique* de 1901, dû à M. Paul Lacombe, *parisien*. N.-M. Troche avait une fille, veuve d'un M. de Richelmi, de Turin. Ce nom de Richelmi se rattacherait-il à celui d'un homonyme impliqué dans une « affaire Rivarossa », devant la Commission militaire de Turin, qui l'acquitta en 1806! (1)

IV

La notice biographique consacrée à Pocholle par M. l'abbé Cochet comprend deux phrases aussi peu flatteuses pour notre sous-préfet que pour la ville de Neufchâtel, petite cité sans prétentions, que le célèbre archéologue lui-même eut pourtant assez fréquemment le plaisir de visiter : « Pocholle, écrit-il, *descendit* progressivement *jusqu'au dernier degré de l'échelle administrative ;* le représentant du peuple, le *préfet* des Iles Ioniennes, devint en 1804 le sous-préfet de Neufchâtel. L'ancien conventionnel *se cacha au fond d'une vallée obscure* pour y pleurer la mort de la République. Il sut toutefois embellir cet exil, où il resta douze ans, faisant le bonheur de ses administrés », dont quelques-uns ne

(1) Le plus connu à Neufchâtel de cette famille Troche est Jacques-Gilbert Troche, avoué à Neufchâtel au commencement du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

firent pas toujours le sien, semble-t-il, lorsqu'on sait à quelles attaques, de la part notamment de Concédieu, parent et ennemi de d'Haussez, Pocholle eut à répondre. On sait d'ailleurs que, trop facilement, on peut découvrir dans les écrits, presque toujours nombreux, d'un homme politique de la Révolution, des phrases et même des pages à critiquer. Crétineau-Joly en donne une preuve touchant Pocholle dans son *Histoire de la Vendée militaire.*

Ne semble-t-il pas, au surplus, que Pocholle, en Grèce, à Ithaque comme à Corfou, pouvait se croire vraiment en exil plutôt qu'à Neufchâtel, dans la riche et riante vallée de Bray, où les bords de la Béthune lui faisaient oublier facilement ceux de la mer Ionienne et de la Roër, sans nul doute rarement visités par ses amis et d'où il ne pouvait pas, comme de Neufchâtel, se rendre souvent à Dieppe, son pays natal, et quelquefois à Paris, ne fut-ce que pour assister aux soirées de son ami Talma...

Le département de la Roër ne devait pas être un séjour enviable. Encore en 1795 c'était une des régions où l'Angleterre faisait des efforts particuliers pour amener des soulèvements, et c'était là que se réunissaient ses émissaires : des déserteurs, des prêtres autrichiens, trouvant là facilement des instruments de leurs projets chez des habitants inquiets et fanatisés. Des efforts de la gendarmerie parvenaient à empêcher les maux d'éclater. (*Etat de la France en l'an VIII et en l'an XI*, publié par M. Aulard, p. 15). Au surplus, en rentrant en Normandie, il devait, on l'a vu, y y trouver aussi des complots...

Voici en quels termes, d'un laconisme autoritaire, le puissant monarque de trente-cinq ans, monté sur un trône seulement depuis moins de quatre ans, réalisa le vœu de l'ancien commissaire à l'armée d'Italie, âgé de quarante ans, et dont la carrière politique devait se terminer environ dix ans après, en même temps que la sienne...

A Aix-la-Chapelle, ce 23 fructidor an 12
(lundi 10 septembre 1804).

« Napoléon, Empereur des Français,

« Decrète ce qui suit :

« Article premier.

« M. Pocholle, secrétaire général de la préfecture de la Roër, est nommé sous-préfet de Neufchâtel, département de la Seine-

Digitized by Google

Inférieure, en remplacement de M. Alleaume, membre du corps législatif.

« Article 2.

« Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'expédition du présent décret.

« *Signé :* NAPOLÉON.

« Par l'Empereur, le Secrétaire d'Etat.

« *Signé :* MARET. »

Huit jours après, on ignorait encore, à Neufchâtel, la nomination du sous-préfet. Pendant toute une semaine, les conjectures allaient leur train et, semble-t-il, on pensait que, cette fois encore, ce serait un compatriote ou à peu près, comme les premiers, Du Caurroy, venu de la ville d'Eu, et d'Alleaume, habitant Trefforest et Neufchâtel. Il y eut d'invraisemblables candidatures, dont on s'amusait.

Parmi les plus impatients d'apprendre le nom du nouveau fonctionnaire figurait, on s'y attend, le président sexagénaire de l'Assemblée municipale du canton de Neufchâtel, dont le fils s'était marié en avril précédent, et que tout à l'heure nous présentions à nos lecteurs. M. Patry père imagina, pour être sûrement fixé, d'écrire au préfet Beugnot, après s'être vainement adressé à Paris... en quelque ministère, qui ne put ou ne voulut le renseigner.

Voici sa lettre :

Neufchâtel, 30 fructidor an XII (lundi 17 septembre 1804).

« Le président de l'Assemblée du canton de Neufchâtel,

« Au Préfet du département de la Seine-Inférieure.

« Monsieur,

« En arrivant à Paris il y a quelques jours, j'ai appris qu'on n'avait point encore nommé un successeur à M. Dalleaume, appelé au Corps législatif. S'il en est encore temps, si vous ne vous intéressez pas personnellement pour un autre; si enfin, vous pensez qu'une longue habitude du travail administratif, jointe à un peu de facilité, peut rendre mes services utiles, dans la place de sous-

Digitized by Google

préfet à Neufchâtel, je vous demande votre appui, qui est absolument le seul de ma demande. Je vous prie d'être assuré de mon zèle pour la chose publique et de mon respect pour vous.

« PATRY. »

P.-S. — Comme il faut toujours païer le tribut au malin, je joins ici un petit œuvre de poësie que j'ai l'honneur d'envoyer, non à Monsieur le Préfet, mais à Monsieur Beugnot.

Neufchâtel, 30 fructidor an 12 (17 septembre 1804).

L'honneur d'être votre vicaire
Nous fait icy courir les champs;
Tous, jusqu'à notre apothicaire
Viennent se mettre sur les rangs.

Un chacun, avec complaisance,
Déroule son petit tableau.
Puis, auprès de nous, en finance,
Colbert n'aurait été qu'un enfant.

Le Gros-Guillot, à sa pratique,
Fait ses adieux en ricanant,
Et Madame, dans sa boutique,
Déjà dédaigne le passant.

Lubin, dangereux concurrent,
Réforme tout en politique,
Et, de nos cidres, la fabrique
Exerce son œil prévoyant.

Il démontre en mathématique
Que par A plus B le canton,
Suivant les loix de la statique,
Aux autres doit donner le ton.

Il décide avec assurance
Qu'étant mieux administré,
Au lieu de rond étant carré,
Le fromage a plus d'élégance.

Digitized by Google

Puis, en prêchant la Bienfaisance,
Et réveillant la Charité,
Mettant les pauvres dans l'aisance,
Il éteint la mendicité.

Ni la prose, ni les vers ne furent dédaignés. Le plus haut fonctionnaire administratif du département fit, quelques jours après, c'est-à-dire le 21 septembre 1804, cette aimable réponse :

Rouen, le 4e jour complémentaire an 12
(vendredi 21 septembre 1804).

« A M. Patry, président de l'Assemblée du canton de Neufchâtel,

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 fructidor, et les jolis vers qu'elle renfermait.

« Il m'eut été agréable de proposer au gouvernement un homme qui eut été à la fois bon administrateur et correspondant aimable ; mais votre intention m'a été connue trop tard.

« Sa Majesté impériale a nommé à la sous-préfecture de Neufchâtel M. Amédée Pocholle, et j'avais connaissance de cette promotion quand votre lettre m'est parvenue.

« Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression sincère de mes regrets.

« BEUGNOT. »

Le 20 brumaire an XIII (11 novembre 1804) Pocholle vint faire sa visite à Beugnot. De Rouen, il avisa Delestre, maire de Neufchâtel, qu'il se rendrait à son poste le lendemain, qui se trouvait être la veille de la foire de la Saint-Martin d'hiver. M. Delestre, *apothicaire*, habitait une partie de la vieille maison dite la *Fleur de Lys*, dans des dépendances de laquelle il avait donné asile à d'anciennes religieuses (1).

Le corps municipal, dont faisait partie M. de Gallye, en même temps président du collège électoral de l'arrondissement, se rendit à l'Hôtel de Ville. On ne dit pas si M. Patry s'y trouvait,

(1) Article de M. Bouquet dans la *Normandie*, cité.

Digitized by Google

non plus que les autres maires de l'arrondissement. Le sous-préfet fut complimenté par M. Delestre à qui il répondit de la manière la plus obligeante. M. Lehure, médecin, maire sous l'ancien régime, demanda et l'on vota la transcription des discours sur le registre.

Dans les « statistiques personnelles » conservées aux Archives, on rencontre sur Pocholle des notices variées. La première et la plus favorable est celle-ci : « Beaucoup d'esprit, le tact des affaires « administratives ; il a joué un rôle assez important pendant les « crises de la Révolution. Aimé et considéré, dévoué. »

Les appréciations concernant M. Patry présentent aussi quelque intérêt ; en voici quatre : « I. A renommer, mettant dans son travail plus d'esprit et d'ornement que les affaires administratives n'en exigent; mais dirigé par de bonnes vues. — II. Electeur, membre du collège électoral du département, président du canton de Neufchâtel, maire d'Esclavelles (10.000 francs de revenu), M. Patry consacre aux beaux arts et aux lettres la fin d'une carrière qui fut toujours remplie par des travaux utiles. Riche propriétaire, il transmettra à son fils auditeur au conseil d'Etat une fortune indépendante et un nom considéré. — III. A toutes les connaissances requises, ayant été anciennement employé dans les hautes places des finances ; a des connaissances en littérature et dans les arts. — IV. Esclavelles, ancien directeur des aides, maire et vivant de son revenu ; 12.000 livres de rente ; bonne conduite, attaché au gouvernement ; deux enfants : 30 et 27 ans ; existence ignorée ; marié, sans état. Plus d'esprit que de gravité. » — On pourrait croire que cette dernière fiche émane de Beugnot ; mais elle est de 1810, date à laquelle il n'était plus à Rouen, et une telle appréciation, que l'on pourrait dire inspirée par la réception de 1801 aux Hayons, ne serait-elle pas bien rigoureuse, venant d'un préfet général qui, à l'en croire lui-même, néglige un peu, ce soir-là, d'être grave.

Dans les dernières vingt années de sa vie, le baron passait l'été au Mont-Edeline et venait chaque dimanche à la messe à Notre-Dame de Neufchâtel. Sa sœur, Mme Brohard, mourut à Neufchâtel, le 8 mai 1848, âgée de 100 ans et 6 jours. J.-S. Gressent, revenu de l'exil, était aussi son parent, mais à un degré éloigné ; il avait béni l'arbre de la Liberté élevé sur la place de l'Hôtel-de-Ville en 1848. Il mourut curé de Notre-Dame de Neufchâtel, le 14 janvier 1849, âgé de 93 ans.

Digitized by Google

Le baron Patry âgé de 89 ans, termina sa vie au Mont-Edeline, en 1869. Sur sa tombe est cette inscription :

Ici repose
ANGE-ÉMILE-JACQUES
Baron PATRY,
Maire d'Esclavelles,
Ancien Conseiller d'Etat,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Aigle rouge
de Prusse et de l'Ordre
de Charles III d'Espagne,
décédé au Mont-Edeline
le 21 juin 1869,
dans sa 90e année,
muni des sacrements.

L'éloge de ses vertus vivra dans tous les cœurs. Son souvenir ne périra pas et son nom sera légué comme un bel héritage aux enfants de ses enfants.

(Ecclésiaste).

Nous le regrettons tous. Prions pour lui.

Actuellement, le Mont-Edeline appartient à M. le vicomte Gaëtan-Anne Le Bouyer de Saint-Gervais de Monhoudou, en 1884 lieutenant instructeur à l'Ecole de cavalerie de Saumur, marié en 1881 à Mlle Marguerite Asselin, petite-fille du baron Patry. M. le commandant de Monhoudou, propriétaire au château de Courbomer, commune de Monhoudou, canton de Marolles-les-Braux, arrondissement de Mamers (Sarthe) est actuellement (1916) commissaire militaire de la gare du Mans. Il appartient à une famille d'ancienne noblesse de Normandie et du Maine, celle de l'illustre rouennais Fontenelle, neveu de Thomas et Pierre Corneille. L'un des membres de cette famille Le Bouyer ou Le Bovier périt à la bataille d'Azincourt (1415); Julien Le Bouyer de Saint-Gervais, gouverneur du Perche à Mortagne, servit vaillamment le roi Henri IV et épousa Claire de Catinat, tante du maréchal (1).

(1) Bachelin de Florenne : *État de la noblesse*, 1884.

Digitized by Google

LE GRAND SÉMINAIRE

DE COUTANCES

Une période de son existence (1802-1872)

(Suite et fin.)

Tel était le successeur de M. Lebrec dans la charge de supérieur du Séminaire. Tous ses élèves lui rendirent témoignage pour sa bonté et sa tendresse, tous auraient pu dire combien il était attentif à les former aux vertus et à la science ecclésiastiques.

La Providence lui adressa un pénitent dont la piété solide dut réjouir son âme sacerdotale.

En 1840, Auguste Chapdelaine était admis au Grand Séminaire. Le futur Bienheureux était admirablement préparé à mener la vie nouvelle qui s'ouvrait devant lui. Il obtint que sa conscience fût dirigée par le supérieur, qui était appelé à exercer une puissante influence sur le reste de son existence. Voici ce qu'écrivait en 1893 un de ses contemporains : « J'ai passé plusieurs années avec le vénérable, pendant son séjour à Coutances. Comme séminariste, il était des plus édifiants, et se distinguait par sa régularité, son esprit de foi, son amour du travail. Une aimable gaieté prévenait en sa faveur et le faisait chérir de tous ; une sorte de bonhomie fine lui gagnait les cœurs. J'ai connu peu de natures aussi franches, aussi sincères que la sienne. L'ensemble de sa personne annonçait une sainteté précoce sous des dehors très simples : chez lui la vertu avait son véritable caractère, la simplicité » (1).

(1) M. Duval, chanoine honoraire, curé-doyen du Teilleul.

Digitized by Google

A la fin de son séminaire, l'abbé Chapdelaine demanda à son directeur la permission de répondre aux aspirations qui le pressaient plus que jamais de se donner aux missions. Il adressa la même supplique à son compatriote M. l'abbé Lebrec, vicaire général de Coutances. Tous les deux lui répondirent :

« Votre vocation nous paraît certaine; mais nous avons des raisons graves de vous dire : différez un peu votre départ. » (1)

Avec la simplicité d'un enfant le futur missionnaire se soumit et attendit. Il allait voir s'écouler plusieurs années avant de pouvoir réaliser ses chers projets. Dieu voulait par la patience et l'obéissance purifier une vertu déjà solide. C'était le martyre du cœur, en attendant le martyre du sang qui allait donner au diocèse le bienheureux Chapdelaine (2).

Parmi les directeurs du Grand Séminaire à cette époque nous remarquons M. Victor-Félix Leclerc, d'Anneville-en-Saire, mort en 1880, curé-archiprêtre de Saint-Gervais-d'Avranches. Il était professeur au Grand Séminaire de Coutances lorsqu'il quitta le diocèse en 1841, pour aller au collège de Pontlevoy, où il remplit pendant longtemps la fonction d'aumônier. Rentré dans le diocèse en 1859, il fut nommé à la cure de Tocqueville, puis à celle de Réville en 1865, à celle de Carentan dont il fut pourvu quatre ans et à celle de Saint-Gervais-d'Avranches (3).

En 1841, Mgr Robiou appela M. Jean-Gilles Lemoine au Grand Séminaire pour prendre part à la direction de la maison. Le jeune directeur était digne de cette haute mission par la solidité de sa vertu, par la sûreté de son jugement et l'étendue de ses connaissances. Il prépara son cours d'Écriture-Sainte avec un soin scrupuleux et continuant ses études théologiques, il acquit bientôt en doctrine une autorité égale à celle qu'il tenait de ses vertus et de sa piété.

A la supériorité de M. Dubois se rapporte le projet d'une association qu'on appela « la Congrégation diocésaine ». La première

(1) M. Boursin, Un Martyr normand, 1894, p. 60.

(2) Le vénérable Chapdelaine fut béatifié avec huit autres membres de la Société des Missions étrangères de Paris, le 8 avril 1900.

(3) L. Drouet. Rech. hist. sur les 20 comm. du canton de Saint-Pierre-Eglise, p. 457.

Digitized by Google

manifestation de ce projet remonte aux derniers mois de l'année 1840. La perfection sacerdotale dans tous les postes du ministère : voilà la fin de la Congrégation. Elle « devait fournir des professeurs au Grand et aux petits Séminaires de Mortain et de Muneville, recruter des membres pour les missions diocésaines ». Quel fut l'inspirateur du projet? Faut-il l'attribuer à Mgr Robiou, comme on l'a prétendu? Faut-il en faire honneur à M. Dubois? L'attrait constant de ce dernier pour la vie religieuse, la démission qu'il donna de toutes ses fonctions après la ruine du projet, et sa retraite définitive à Avranches, tout nous porte à lui attribuer une part prépondérante dans l'initiative de ce projet.

En tout cas, Mgr Robiou se montra chaud partisan de la Congrégation. Il écrivit à M. Gilbert, pendant les vacances de 1842, à la date du 20 septembre : « Vous possédez sans doute, cher coopérateur, un exemplaire du règlement général adopté par la Congrégation; mon intention est que tous les établissements qu'elle embrasse s'y conforment dès aujourd'hui, sans exception des membres de votre maison qui n'auraient pas l'intention de se consacrer à cette bonne œuvre. Je vous transmets copie d'une légère modification qui a été jugée nécessaire dans l'intérêt de votre établissement. Vous voudrez bien m'accuser réception de cet envoi. Recevez la nouvelle assurance de mon bien tendre attachement en N.-S. Louis-J., Ev. de Cout. »

La pieuse entreprise était traversée. Voici ce qu'en a écrit M. Gilbert, vicaire général du diocèse : « En 1841, le projet de Congrégation nous fut présenté. Pendant des années, il fut l'occasion de bien des difficultés, de bien des petitesses. Mais ma conscience ne me reproche aucune mesure, aucune démarche, aucun acte concernant cette affaire. Elle n'a pas réussi, et on l'a blâmée, tout le monde l'eût louée si elle eût été couronnée de succès » (1).

M. Dubois connaissait tous ces ennuis, nous en avons la preuve dans la lettre qu'il écrivait à son ami, M. l'abbé Gilbert, le 13 juillet 1844 : « Quant à l'espèce d'abattement que vous éprouvez, je le conçois mieux que je ne puis y remédier, car je vous avoue que je le partage moi-même. Entre nous, il faut bien en convenir, la Congrégation n'est pas du goût de tout le monde, pas même du

(1) Joseph-François-Marie Gilbert, 1894, p. 376.

Digitized by Google

goût de ceux qui adhèrent. Parmi ces derniers, il en est qui aiment et qui à cause de cela adhèrent tellement quellement à la Congrégation, mais qui voudraient bien qu'elle échouât. Parmi les élèves qui aimeraient l'enseignement, il en est qui sous tous les rapports conviendraient à merveille, mais que la Congrégation rebute. En somme, je vous avoue ingénûment que je commence à craindre que le mieux ne soit l'ennemi du bien, relativement à nos séminaires. Il me semble qu'en organisant un bon système de fraternité entre les quatre établissements, en ayant, par exemple, tous les ans une retraite commune, en appelant d'une manière toute spéciale l'attention de ceux qui se destineraient à l'enseignement sur la nécessité de n'entrer dans cette voie que si l'on est bien déterminé à la suivre de préférence à toute autre, en préparant même pendant une année entière les futurs professeurs par des études spéciales après leur séminaire, le tout sans l'épouvantail d'une Congrégation, il me semble, dis-je, que ce bien qu'il serait facile d'atteindre serait préférable à un mieux que nous n'atteindrons peut-être jamais. Il est pénible et très pénible de voir de tous côtés des congréganistes qui ne le sont que malgré eux. Je doute qu'il y en ait un nombre un peu notable qui serait attaché de cœur et avec un grand zèle à la Congrégation » (1).

Ainsi parlait le supérieur de la Congrégation. Sa démission et sa retraite en furent le coup de grâce. En vain, Mgr Robiou qui s'y était attaché avec une énergie naturelle à son tempérament, voulut-il la faire revivre en la transférant à Muneville sous la direction de M. Gilbert. Ce ne fut qu'une façon de l'enterrer avec honneur.

On paraissait avoir oublié à Coutances que l'établissement d'une congrégation religieuse n'est pas l'œuvre de l'homme, mais l'œuvre de Dieu. Il doit procéder de l'esprit et de la volonté de Dieu, plutôt que de la volonté de l'homme. Ce n'est point affaire d'administration. L'issue malheureuse de l'entreprise mit une fois de plus cette vérité en pleine lumière. Il est naturel de penser que ces réflexions furent pour beaucoup dans la résolution que prit le supérieur du Grand Séminaire, en se retirant dans la solitude.

M. l'abbé Dubois avait l'estomac non seulement délabré, mais

(1) Joseph-François-Marie Gilbert, 1894, p. 374.

Digitized by Google

ruiné. La vie sédentaire du séminaire n'était plus supportable pour lui ; d'autre part il était sollicité par un attrait intérieur vers une congrégation religieuse. Pour se fixer dans ses perplexités, il résolut de faire l'essai définitif de ses forces et de consulter Dieu dans la solitude, sur la situation qui devait être la sienne jusqu'à la fin de ses jours. On était arrivé aux vacances de 1844. Le supérieur de Coutances s'enfuit, pour ainsi dire, en Belgique, à Saint-Acheul. De là il écrivit à Mgr Robiou pour se démettre de toutes ses fonctions. Sa démission fut acceptée.

Le démissionnaire se rendit à Montgothier. C'est de là qu'il écrivait le 7 septembre 1844 à son ami, M. l'abbé Gilbert : « Je ne puis vous dire combien je me reproche de ne pas vous avoir écrit à l'occasion de ma grande affaire. Si vous saviez combien mon pauvre cœur a été ballotté ! Sa Grandeur n'a pas cru devoir m'accorder ce que je lui demandais, et alors j'ai été obligé de lui déclarer que ce serait avec de vives appréhensions et non sans quelque répugnance que je reprendrais mes fonctions habituelles. Ma démission a été acceptée. Je suis calme, très calme. J'ai vraiment fait ce que j'ai cru que ma conscience me disait de faire. »

La Société de Jésus ne crut pas devoir ouvrir ses rangs à un prêtre de ce mérite. On estima que la vie de retraite lui était seule possible désormais. Il resta dès lors dans sa famille, à Avranches. Mais son repos ne fut pas oisif. Il se livra encore à la prédication, et son dévouement comme son aumône furent assurés à toute entreprise digne de Dieu et utile aux âmes (1).

Il mit à profit ses loisirs pour enrichir le domaine de la science sacrée. Pour cela il n'eut qu'à prendre la moelle et le parfum de ses enseignements d'autrefois et à les offrir au public, dans quatre ouvrages dont voici les titres :

1° « Pratique du zèle ecclésiastique, ou moyen infaillible pour tout prêtre de rendre son ministère fructueux, etc., » 1 vol. in-12, 1852, Paris, Lecoffre.

2° « Pratique de christianisme, ou nécessité de pratiquer ce que l'on croit », in-12, 1853, Paris, Lecoffre.

---

(1) Joseph-François-Marie Gilbert, 1894, p. 376-379.

Digitized by Google

3° « Le Saint Prêtre, ou nécessité et moyens d'organiser ou de perfectionner la sainteté sacerdotale », in-12, 1853, Paris, Lecoffre.

4° « Le Guide des séminaristes et des jeunes prêtres, ou Examen critique et raisonné des défauts auxquels ils peuvent être sujets », in-12, 1856, Paris, Lecoffre.

Ce ne sont pas là des ouvrages éphémères, qui disparaissent après quelques jours d'un succès passager. Le *Saint Prêtre* était déjà parvenu à sa 3e édition, en 1858. *Le guide des séminaristes* voyait sa seconde édition un an après la première, en 1857 (1).

On chercherait en vain dans les livres de M. Dubois cette suite et cet enchaînement d'idées que l'on rencontre dans les ouvrages didactiques. Un tel ordre était incompatible, le plus souvent, avec le plan pratique de l'auteur. Les observations et les conseils de l'expérience ne s'unissent généralement entre eux que par le lien d'analogie qui les rattache au sujet de chaque chapitre.

La lecture de ces livres n'est cependant jamais pénible, grâce à l'intérêt du fond et à leur style varié, facile, correct, suffisamment élégant et toujours plein d'onction.

Il trouva moyen d'écrire, par manière de délassement, un ouvrage qui ne parut que deux ans après sa mort. *Les promenades au milieu des plantes et des fleurs* nous mettent sous les yeux les petites scènes de la nature, au nombre de plus de deux cents, qui forment presque toutes autant de tableaux, auxquels se rattache une leçon.

M. l'abbé Dubois mourut le 9 septembre 1859, à l'âge de 58 ans.

M. Adde 5e supérieur du Grand Séminaire.

Après avoir accepté la démission de M. Dubois, Mgr Robiou partit pour Paris et alla supplier le supérieur de Saint-Sulpice de lui donner des prêtres pour la direction de son Séminaire. On lui demanda deux années de répit pour faire face aux exigences de cette fondation, et pendant ce laps de temps la supériorité provisoire fut confiée à M. Adde (octobre 1844, juillet 1846) (2).

---

(1) Bibliographie cathol., t. XII, p. 76; t. XXVI, p. 237.

(2) Joseph-François-Marie Gilbert, vicaire général, 1894, p. 376.

Digitized by Google

Il avait pour collaborateurs, dans ses délicates fonctions, MM. Lemoine, Caillemer, Le Ménager.

M. Lemoine avait déjà vécu trois ans dans cette atmosphère de science et de sainteté. Il y demeura jusqu'à l'arrivée des prêtres de Saint-Sulpice, en 1846. A cette époque, il fut nommé curé de Blainville, où il devait rester environ treize années (1).

Les prêtres de Saint-Sulpice au Grand Séminaire

M. Benésit 6e supérieur du Grand Séminaire 1er supérieur sulpicien.

Quand Louis-Jean-Julien Robiou de la Tréhonnais avait pris possession du siège de Coutances, il avait trouvé à la tête de cette maison M. l'abbé Lebrec, dont il devait faire un de ses vicaires généraux. Après l'abbé Lebrec, l'abbé Dubois; après l'abbé Dubois, l'abbé Adde furent chargés de la direction du Séminaire. Tous ces changements s'étaient opérés sous l'épiscopat de Mgr Robiou. On allait encore en voir un autre, celui qui devait faire passer le gouvernement de la maison entre les mains des prêtres de Saint-Sulpice.

Dès la fin du XVIIe siècle, les enfants de M. Olier avaient été invités à venir se fixer dans le diocèse de Coutances, pour y travailler à l'œuvre de la formation du clergé. Claude-François de Loménie de Brienne avait offert à M. Tronson, troisième supérieur général de Saint-Sulpice, la direction du Séminaire ecclésiastique de Valognes. Cette maison, fondée par le baron de la Luthumière, était devenue un foyer de Jansénisme. L'évêque de Coutances, pour purger efficacement le nord de son diocèse du venin de la secte nouvelle, avait pensé à s'adresser aux fils de M. Olier, qu'il savait héritiers de sa piété et de sa haine pour les nouveautés doctrinales du jour. M. Tronson ne jugeant pas à propos de

(1) Après avoir été curé de Montmartin-sur-Mer, il fut nommé, le 17 juillet 1868, chanoine titulaire et vice-official, bientôt après official du diocèse. Appelé à la cure de Saint-Nicolas de Coutances en 1870, il y mourut le 21 avril et fut inhumé le 25 avril 1888. M. l'abbé Legoux, vicaire général, a donné au public l'éloge funèbre de ce digne pasteur. Coutances, Salettes, in-8o, 1888, 21 pp.

Digitized by Google

confier à ses prêtres une mission si délicate fit au prélat la réponse que l'on va lire :

« *13 juin 1689.*

« A Monseigneur l'Evesque de Coutances (1),

« Je voy, Monseigneur, par la proposition que vous me faites dans vostre dernière lettre que vous avez toujours pour nous les mesmes bontez. Il n'y a point de diocèse où nous eussions plus de plaisir de travailler que dans le vostre ; mais puisque M. de la Luthumière s'est adressé à M. Joly pour le charger du Séminaire de Valognes, il semble que ce soit une ouverture que la Providence vous donne pour achever de purger ce canton de ce qui pourroit rester de Jansénisme. Comme ces messieurs de la Mission sont sûrs pour la doctrine et ont une morale exacte sans estre outrée, vous aurez l'avantage de vous attirer par là de bons sujets et qui pourront vous rendre de bons services. Ce que je puis vous adjouter est qu'ils y feront assurément mieux que nous, outre que nous ne sommes pas maintenant dans le dessein de nous étendre. Cependant, Monseigneur, nous vous sommes extrêmement obligés de vouloir bien ainsi penser à nous. Je suis en mon particulier avec toute la reconnaissance et l'attachement que je dois, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

« L. Tronson. »

Mais ce que n'avait pu faire Claude-François de Loménie Mgr Robiou l'obtint par sa ténacité. M. Garnier, supérieur général de Saint-Sulpice, était mort en 1846 ; son successeur M. de Courson n'était pas encore nommé, quand l'évêque de Coutances obtint de M. Carbon, directeur du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, la promesse formelle que la Société se chargerait de son Grand Séminaire. « Il nous est impossible de vous satisfaire cette année, dit-il à l'évêque, nous le ferons pour la rentrée de 1845, si nous le pouvons, mais ce n'est pas probable. Je crois cependant pouvoir promettre pour 1846 ». Sur cette parole, le prélat, rentré dans son diocèse, fit connaître d'abord à ses grands vicaires, et puis à tout son clergé, la prochaine arrivée des prêtres de Saint-Sulpice.

(1) De Loménie de Brienne.

Digitized by Google

Les choses en étaient là quand M. de Courson fut appelé au gouvernement de la compagnie ; il n'eut pas de peine à faire comprendre qu'il lui était impossible, malgré le désir qu'il en avait, de satisfaire Mgr Robiou, aux vacances de 1845. « Vous verrez l'évêque de Coutances, écrivait-il à M. Féret ; nous ne pouvons même pourvoir aux emplois essentiels de nos séminaires ».

Pendant l'année qui suivit, M. de Courson fut continuellement préoccupé de cette affaire ; fréquemment il en parlait avec MM. Houssard et Féret, originaires du diocèse de Coutances. Il convenait volontiers avec eux de l'excellence de l'œuvre, des fruits abondants qu'elle pouvait produire dans un diocèse si vaste, si fertile en vocations ecclésiastiques et où la foi est encore en grand honneur dans beaucoup de familles. Ne savait-on pas aussi que l'évêque avait fait entendre que, si on lui refusait à Saint-Sulpice le personnel de son Séminaire, il userait de son droit sur ses sujets appartenant à la Congrégation, en les rappelant dans son diocèse, pour les charger en commun de l'œuvre qu'ils faisaient ailleurs ?

Toutes ces raisons engagèrent M. de Courson à accepter le nouvel établissement.

Aux vacances de 1846, voyant le moment venu de donner à Mgr Robiou une réponse définitive, il adressa au prélat la lettre suivante : « Monseigneur, la grande difficulté que je rencontre à pourvoir les Séminaires dont la Providence nous a chargés m'a tenu bien longtemps dans l'hésitation, au sujet de la proposition que vous nous avez faite de prendre la direction du Séminaire de Coutances. J'avais le désir le plus sincère de répondre à vos invitations, à cette grande confiance que vous nous avez témoignée, mais je ne savais comment me mettre en mesure d'y suffire. J'ai beaucoup souffert toute l'année dans cette anxiété d'esprit.

« S'il y avait moyen d'obtenir encore un délai, je vous conjurerais, Monseigneur, de nous l'accorder, mais ce que j'ai appris dans mon voyage de Bayeux ne me permet guère de compter sur ce délai. Il faudra donc très prochainement voir l'ordre de Dieu dans les circonstances que sa sagesse a ménagées et s'abandonner à lui. Je fais, Monseigneur, cet acte d'abandon, persuadé que vous voudrez bien nous donner toute l'assistance qui vous sera possible, dans une entreprise qui n'est pas sans témérité de notre part.

Digitized by Google

« Voilà, Monseigneur, quelles sont mes dispositions : accepter de vos mains dès cette année la direction de votre Séminaire, si vous pensez que ce soit une nécessité ; chercher à y pourvoir de mon mieux avec votre secours.

« Veuillez donc, Monseigneur, me dire si je dois absolument renoncer à attendre encore de meilleurs temps avant d'accepter la charge que votre confiance désire nous imposer ; et, si le moment est venu où il n'y a plus à reculer, veuillez me dire quel moyen vous agréeriez, pour que nous convenions de ce qui intéresse notre position au Séminaire de Coutances. Je pourrais, si vous l'aviez pour agréable, envoyer quelqu'un de ces messieurs avec les instructions nécessaires. »

Sur la réponse de l'évêque, l'acceptation du Séminaire fut décidée en principe, pendant l'octave de l'Assomption, et quelques jours après M. de Courson envoya à Mgr Robiou, pour la conclusion définitive, M. Houssard, qu'accompagna M. Helly, ancien supérieur du Séminaire d'Avignon. La négociation n'ayant rencontré aucune difficulté, il ne fut plus question que de réunir le personnel nécessaire pour conduire cette nouvelle maison.

Le prudent supérieur de Saint-Sulpice donna un soin particulier à ce choix. Il fallait que le supérieur fût un homme sage, expérimenté et assez bien doué sous tous les rapports, pour remplacer, sinon avantageusement, du moins sans infériorité, les hommes distingués qui avaient dirigé le Séminaire avant lui. M. Houssard, toujours préoccupé des intérêts de son cher diocèse, aurait désiré qu'on mît à la tête du Séminaire de Coutances un homme déjà accoutumé aux fonctions de supérieur, et M. Hamon lui paraissait surtout convenir pour cette place, mais sa pensée ne prévalut pas.

M. de Courson espéra trouver le supérieur qui convenait à Coutances dans M. Bénésit, un des directeurs du Séminaire de Bayeux. M. Bénésit suffit à réaliser et peut-être dépasser les vœux de M. Houssard. Il sut éviter les écueils que l'on rencontre souvent dans les nouvelles fondations, et grâce à l'autorité que ses vertus donnaient à sa parole, il réussit en peu de temps à établir entre le diocèse de Coutances et les prêtres de Saint-Sulpice des liens d'affection très précieux et durables.

Mais quel était le nouveau supérieur? M. Pierre Bénésit était né le 14 novembre 1794, à Mussiac (Cantal), d'une famille hono-

Digitized by Google

rable et chrétienne. Les soins dont il avait été l'objet de la part de sa mère ne s'effacèrent jamais de sa mémoire. Souvent on l'entendait s'écrier : « Mon Dieu ! que vous avez été bon pour moi en me donnant une si sainte mère ! » Il avait fait ses premières études au collège de Saint-Flour avec des succès que ses condisciples se sont plu à rapporter plus tard.

Napoléon avait été l'idole de sa jeunesse et il ne tint pas à lui qu'il ne payât de son sang, pour la cause du grand homme, la dette de ses vingt ans. C'était après la retraite de Russie, l'Empereur venait de faire appel à la jeunesse française. Il s'agissait de s'équiper et de partir pour la campagne d'Allemagne si rude et si sanglante. Rien ne put retenir Pierre Bénésit, avec cinquante jeunes gens de son pays, qui le nommèrent d'emblée leur capitaine.

A Paris, on lui demande des papiers qui lui font défaut. Tous ses compagnons sont dirigés sur la frontière et pas un seul ne revint en France. On le condamne à un voyage qui lui sauve la vie. On lui demandait plus tard ce qu'il aurait fait s'il les eût suivis sur le champ de bataille. Eh ! mon cher, je me serais fait tuer comme eux !... Et il l'eût fait comme les héros de cette épopée, sans hésiter un seul instant (1).

Il avait le culte de sa mère, car c'est sa mère qui le sauva. Le sachant en mauvaise voie dans la petite ville voisine, elle accourt, le conduit à l'église, prie et pleure avec lui, l'envoie se confesser, et une fois converti, elle le donne à Dieu.

Après avoir suivi les cours de théologie au Séminaire de Saint-Flour et reçu le diaconat, il fut chargé du cours de 4e au collège du Puy. Il garda deux ans cet emploi au bout desquels il reçut à Mende l'ordre de la Prêtrise. Lorsque le moment fut venu de suivre sa vocation pour Saint-Sulpice, il eut à subir de rudes épreuves de la part de l'autorité diocésaine. Il supporta tout en vrai chrétien, c'est-à-dire avec patience, humilité et courage. Il accepta sans se plaindre les conditions imposées, et sut attendre l'heure de la Providence. Cette heure arriva enfin, et il ne tarda pas de s'offrir à la Solitude. Il y fut admis en 1821-22. A la fin de son noviciat, nommé à Bourges en qualité d'économe du Séminaire,

(1) Joseph-François-Marie Gilbert, 1894, p. 233.

Digitized by Google

il remplit cet emploi jusqu'en 1826. Il eut à le continuer pendant un an au Séminaire de Bayeux, et sans quitter cette maison, il fut chargé de la classe de dogme en 1826, et de la classe de morale en 1835. Il avait rempli cette dernière charge jusqu'en 1846, année de sa nomination au Séminaire de Coutances. Laissons-le nous raconter lui-même les circonstances de sa nomination à la charge de supérieur. « En 1846, dit-il, pendant mes vacances, j'étais allé à Paris, et je faisais ma retraite à la Solitude lorsque M. de Courson me fit appeler et m'exprima le désir que j'allasse à Coutances comme supérieur. »

« Ma surprise fut si grande que je n'eus pas même la pensée de refuser. Je m'inclinai et me rendis à la chapelle. Là, je répandis mon âme devant Notre-Seigneur, puis je revins trouver M. le Supérieur; je me jetai à ses pieds et le conjurai avec larmes de me permettre de ne point accepter un fardeau que je sentais beaucoup trop lourd pour mes épaules. Je lui dis que je n'avais aucune des qualités nécessaires à un supérieur, à plus forte raison, au fondateur d'une nouvelle maison. Tout fut inutile ; je dus obéir. » Son humilité lui faisait dire plus tard : « Je venais à Coutances remplacer M. Dubois, quelle dérision ! Pour remplacer un homme d'une éloquence rare, on envoyait quelqu'un qui ne pouvait pas dire deux mots sans ânonner; à une intelligence supérieure on donnait une *bête* pour remplaçant (c'était son mot, il le prononçait avec une conviction profonde) ; M. Dubois était un saint et je ne suis qu'un très pauvre homme. »

A M. Bénésit, M. de Courson associa, comme directeur et professeur de morale, M. Gaduel, vicaire général d'Orléans et connu par ses publications (1) ; comme professeur d'Écriture-Sainte, M. de Valroger, et comme professeur de Dogme (1re année), M. Bizon. Deux des membres de l'ancienne administration consentaient à demeurer, au moins un an, avec les prêtres de Saint-Sulpice. C'étaient M. le professeur de Dogme (2e année) et M. Leménager, économe. Ce dernier, surtout, rendit de très grands services aux nouveaux venus. Versé dans les affaires et connaissant parfaitement celles de la maison, il devait mettre à les faire connaître au supérieur un zèle parfait.

---

(1) On lui doit : Le Directeur de la Jeunesse, ou la vie et l'esprit du serviteur de Dieu Jean-Joseph Allemand. 1 vol. in-12.

Digitized by Google

La petite colonie des prêtres de Saint-Sulpice arriva à Coutances le 29 septembre, au matin. Le premier acte du supérieur fut d'aller célébrer la messe en l'honneur de saint Michel, l'un des grands patrons du diocèse : ses confrères y assistèrent et allèrent célébrer le Saint Sacrifice à leur tour.

Dès les premiers jours, comme il fallait s'y attendre, ils furent un objet de curiosité pour le clergé de la ville. Bien reçus par l'Evêque de Coutances, ils rencontrèrent plus de froideur auprès des vicaires généraux.

Les secrétaires de l'évêché furent les premiers à visiter les nouveaux directeurs. « Dès que je vis le secrétaire général, disait plus tard M. Bénésit, je m'aperçus que c'était un brave homme, fin, mais bon, qui venait étudier son monde, et qui était tout étonné de trouver un supérieur et un sulpicien bonhomme. Hélas ! je n'y mettais aucune finesse, j'allais tout droit et tout simplement, et il fut gagné du premier coup. »

Mais quel accueil les séminaristes allaient-ils faire à leurs nouveaux directeurs ? Cette question, M. Bénésit et ses confrères se la posaient sans inquiétude, mais non sans fondement. Ils ne connaissaient pas encore le riche fonds que Dieu venait de confier à leurs soins. Si dans plusieurs l'élévation des idées n'était pas en rapport avec le sérieux et la solidité de l'intelligence; si le côté surnaturel de la vocation sacerdotale demandait une culture spéciale en quelques autres, du moins tous avaient-ils une foi solide, un grand fonds de religion, un sens pratique et une simplicité de mœurs, qui faisaient concevoir de grandes espérances. Ils avaient à apprendre la vie de la foi, à se former au ton et aux manières qui conviennent à des ecclésiastiques. « Il était curieux, disait M. Bénésit, de les voir passer d'un exercice à un autre ; c'était un sauve-qui-peut général. Ils conservaient certaines habitudes du collège, et souvent ils nous étonnaient par la simplicité et le sans-gêne de leurs manières. Ils se permettaient sans façon de faire à haute voix des réflexions à la lecture spirituelle, m'encourageant par leurs approbations, ou même donnant des marques non équivoques de leur déplaisir. Ils étaient pourtant bien bons, et dès les premiers jours, nous rendîmes grâces à Dieu de nous avoir confié de si belles âmes. » De leur côté, les jeunes gens furent enchantés. Ils s'attendaient à des réformes ; leur bon sens leur disait qu'il y en avait d'inévitables, et ils les acceptèrent d'assez bonne grâce.

Digitized by Google

Le nouveau supérieur ne commit pas la faute d'user de cette prudence excessive qu'on serait tenté de prendre pour de la faiblesse. Quand il connut le terrain, il profita du respect dont il se voyait entouré pour couper court à tous les usages incompatibles avec le règlement de Saint-Sulpice. Pour donner plus d'autorité aux changements introduits, il eut soin de les faire approuver par le Prélat. Cette sage mesure devait lui être plus tard d'un grand secours.

La réputation de science et de sainteté qui avait précédé les nouveaux directeurs dans le diocèse autorisait les séminaristes à se les représenter comme des personnages qui tiendraient leurs élèves à distance et devant lesquels l'attitude du plus profond respect serait seule admise. Grand fut leur étonnement, mêlé de satisfaction, quand au lieu de maîtres inaccessibles, ils trouvèrent des amis et des pères.

Comme ils appréciaient surtout leurs rapports avec le supérieur ! Sa grande bonté et sa franchise avaient gagné tous les cœurs, pendant que son esprit de foi, sa modestie, sa sainteté qui respiraient dans ses paroles leur donnaient de sa vertu la plus haute estime. « Notre supérieur est un saint », disaient-ils ; et sa bonté fut si vite remarquée qu'on ne le nomma plus désormais que le bon Père supérieur.

Aussi, dès la première année, les nouveaux directeurs purent-ils poursuivre le but qu'ils s'étaient proposé, c'est-à-dire, former des hommes intérieurs, élever le niveau des études, améliorer le temporel du Séminaire et assurer par là l'avenir sacerdotal du beau diocèse auquel la Providence les avait attachés. Et ici il faut rendre justice à M. l'abbé Ménager, l'économe, qui rendit à la nouvelle administration les plus grands services ; et cela, avec un zèle d'autant plus vif, qu'il eut pour M. Bénésit, dès le premier jour, une tendresse et une vénération qui ne se sont jamais démenties.

Paroles, exemples, tout leur était bon pour inculquer l'esprit de piété. Ils mirent en honneur au Séminaire les deux grandes dévotions de Saint-Sulpice, la dévotion au Saint-Sacrement et le culte de la Très Sainte Vierge. M. Bénésit donna sous ce rapport des exemples édifiants.

Bien qu'il y eût un directeur chargé de veiller à la récitation du chapelet, il ne manqua pas un seul jour d'y assister ; et sa

Digitized by Google

présence ne contribua pas peu à rehausser aux yeux des séminaristes cette sainte pratique ; grâce à tous ces moyens, le supérieur et ses confrères eurent la consolation de voir la piété la plus tendre fleurir dans la maison, au point de n'avoir rien à envier aux Séminaires les plus fervents.

Pour le spirituel, indépendamment de ses instructions, il trouva un puissant secours dans la parole de M. Mollevaut. On lit dans la vie de ce saint prêtre : « M. Bénésit, nommé supérieur au Séminaire de Coutances, demanda instamment que, pour faire l'établissement de Saint-Sulpice dans ce pays, M. Mollevaut allât y prêcher la retraite d'ordination, qui devait servir en même temps de retraite générale. La chose fut accordée par M. de Courson, et malgré ses soizante-quatorze ans, ses nombreuses infirmités, le saint vieillard se mit en chemin pour Coutances, après avoir beaucoup recommandé et fait recommander à Dieu son entreprise.

« Elle fut couronnée d'un plein succès : les jeunes gens, dit M. Bénésit, furent enchantés de ses instructions ; ils lui écrivirent après son retour à Paris pour le remercier (1). »

La première année du séjour des prêtres de Saint-Sulpice fut visiblement bénie de Dieu, et lorsque, au mois de juin 1847, M. de Courson vint faire la visite du Séminaire de Coutances, il vit de ses yeux la vérité de tout ce qu'on lui avait dit, du bon ordre, de l'excellent esprit qui régnaient dans cette maison. Il en témoigna hautement sa reconnaissance à M. Bénésit et à ses dignes coopérateurs ; il en félicita aussi la communauté, qui par sa docilité et sa confiance envers les nouveaux directeurs qui lui étaient donnés, avait facilité beaucoup l'introduction du règlement et des usages de Saint-Sulpice (2).

M. Bénésit sentait vivement le besoin de reconstruire le Grand Séminaire. Déjà Mgr Robiou, qui avait les mêmes préoccupations, avait obtenu de l'Etat la reconstruction de cet édifice devenu insuffisant, et dont quelques parties menaçaient ruines, mais par suite des lenteurs de l'administration civile, il ne devait pas jouir du fruit de ses démarches. Il donna sa démission, et le 19 décembre 1852, il adressait une lettre d'adieu à ses diocésains, avant de se retirer à Rennes, où il mourut en 1870.

---

(1) Vie de M. Mollevaut, p. 356.

(2) Vie de M. de Courson, p. 464-470.

Digitized by Google

Son successeur, Mgr Jacques-Louis Daniel, né à Contrières le 13 janvier 1794, venait d'être nommé, lorsque M. Bénésit jugea le moment favorable pour solliciter la construction d'un nouveau Séminaire. Outre l'insuffisance des bâtiments existants, ils étaient dans un délabrement tel qu'on venait de juger une restauration impossible, et cette décision avait été rendue après expertise d'hommes compétents. Le supérieur du Grand Séminaire écrivit au nouvel élu, dont il connaissait le crédit à la cour ; il lui fit une ouverture sur le projet de rebâtir le Séminaire. Bientôt il obtint du nouvel Evêque non seulement une approbation pleine et entière de ce projet, mais la promesse formelle d'en faire l'objet de sa plus pressante sollicitude auprès du gouvernement.

Six mois plus tard, en effet, le dimanche 12 juin 1853, jour de son sacre, le prélat posait la première pierre du nouveau séminaire. La cérémonie fut des plus brillantes, et mérite une page dans les annales du Séminaire. Cinq évêques y assistaient, et du nombre était l'archevêque de Rouen. L'élite de la société du Calvados et de la Manche avait tenu à honneur de s'y faire représenter.

Plusieurs discours y furent entendus, mais aucun ne fit une plus profonde impression que celui du Supérieur de la maison. Un officier de cavalerie, en entendant l'orateur, poussa cette exclamation : « Cet homme était véritablement fait pour commander, il parle comme mon général. » De fait ce discours était un chef-d'œuvre et fut fort remarqué. Un haut personnage présent à la cérémonie ne put s'empêcher de dire : « Il y a encore dans cette assemblée une tête au moins qui n'est pas couronnée de la mitre et qui devrait l'être. »

Ce fut un triomphe que l'humble sulpicien n'avait pas prévu. Avant de prononcer ce discours, il l'avait montré avec une simplicité d'enfant à son ami M. l'abbé Guilbert (1), mort cardinal archevêque de Bordeaux. Il le suppliait de lui dire s'il fallait faire des changements et de lui indiquer les modifications qui pourraient être nécessaires. « Je m'en gardai bien, disait plus tard l'éloquent Prélat, je lui défendis d'y changer un mot, c'était un discours parfait à tout point de vue. » La cérémonie terminée, plu-

(1) Né à Cérisy-la-Forêt, le 15 novembre 1812, mort à Gap le 15 août 1889.

Digitized by Google

sieurs évêques exprimèrent le désir de le voir imprimer. M. l'abbé Guilbert, alors supérieur du Petit Séminaire de Valognes, se chargea de demander le manuscrit à l'auteur. « A quoi bon ? » fut toute la réponse du bon vieillard. Les évêques insistent ; par leurs instances ils décident le directeur de M. Bénésit à réclamer la précieuse pièce au nom de l'obéissance. Il n'était plus temps : le manuscrit n'existait déjà plus. Le bon supérieur l'avait jeté au feu. Et quand son confrère vint lui exposer les raisons de déférer aux désirs de tant de personnes respectables : « Je suis bien fâché de ne pouvoir vous obéir, répondit-il, mais voilà ce qui me reste », et en parlant, il montrait avec un sourire malin quelques feuilles de papier consumées par le feu.

Le Séminaire, commencé sous des auspices si favorables, devait être dans la pensée du gouvernement un Séminaire monumental devant servir de type à plusieurs autres. Le plan primitif, dont le devis dépassait deux millions, était réellement grandiose. L'Evêque de Coutances le fit modifier d'une manière malheureuse ; mais dans celui qui a été substitué au premier, on trouve encore quelques pièces qui ne manquent pas d'un certain éclat de grandeur. Le supérieur dut regretter l'abandon du plan primitif, car il attachait une grande importance à ce que dans un édifice comme celui-là, les salles communes fussent grandes, bien aérées, largement éclairées et ornées avec sévérité sans doute, mais avec goût et distinction.

Il estimait justement que tous ces détails contribuent à l'éducation des jeunes clercs, en élevant leurs idées et en épurant leur goût, outre que les santés y trouvent de grands avantages et des garanties précieuses. Le soin du matériel de l'établissement n'absorbait pas toute la sollicitude du supérieur ; elle ne fut pas moindre pour élever le niveau des études. Le grand Séminaire de Coutances avait eu, dès ses commencements, une chaire de philosophie ; mais elle avait été supprimée au départ de M. Latouche, qui l'avait occupée depuis la restauration des études ecclésiastiques à Coutances. C'était une lacune considérable et rien ne faisait prévoir qu'on pût, avant longtemps, essayer de la combler. Mais M. Bénésit n'ignorait pas l'importance de la philosophie pour l'intelligence de la théologie : d'autre part, il ne se dissimulait pas l'insuffisance des études philosophiques faites dans les établissements secondaires uniquement en vue des épreuves du baccalauréat.

Digitized by Google

Frappé par ces considérations, il conçut le projet d'établir une seconde année de philosophie au Grand Séminaire et de porter ainsi à quatre ans la durée de la formation sacerdotale. Le projet était aussi avantageux que difficile à réaliser. Plusieurs oppositions puissantes étaient certaines et l'échec assuré si l'idée était mise en délibération au sein du conseil épiscopal. Le supérieur connaissait la situation : aussi traita-t-il directement l'affaire avec le Prélat dont il savait apprécier la haute valeur. Mgr Daniel voulait le bien; il suffisait de le lui montrer pour qu'aussitôt il s'efforçât d'y atteindre avec une constance qui avait raison des difficultés et parvenait presque toujours au but. Homme d'un sens exquis, administrateur hors ligne, prélat d'une simplicité et d'une modestie tout apostoliques, l'Evêque s'entendait à merveille avec le Supérieur de son Séminaire. C'étaient deux hommes faits l'un pour l'autre; même droiture de jugement dans tous les deux; même fermeté, même sûreté de vue, même abnégation, même loyauté, même zèle.

L'éminent évêque pesa mûrement les raisons alléguées par le supérieur, puis *motu proprio*, il rendit une ordonnance par laquelle il portait à quatre années la durée du Grand Séminaire et statuait que la première serait désormais consacrée à l'étude de la philosophie. L'ordonnance épiscopale était mise à exécution dès le mois d'octobre 1856. C'était une révolution dans les usages du diocèse ; elle ne se fit pas sans une vive opposition de certains membres du clergé, qui se firent un point d'honneur et presque un devoir de la combattre. Le supérieur du Séminaire montra, dans cette circonstance délicate, non seulement la fermeté, la patience et le calme qui lui étaient propres, mais aussi un esprit d'initiative qu'on ne lui connaissait pas encore. Il eut une réponse péremptoire à toutes les objections qu'on était parvenu à susciter dans l'esprit de l'Evêque ; et il usa d'une grande vigueur au point d'enlever au plus puissant adversaire de la mesure tout désir de continuer la lutte. Il était un autre projet que M. Bénésit avait à cœur de réaliser. Quand les prêtres de Saint-Sulpice avaient pris la direction du Séminaire, la situation du temporel laissait beaucoup à désirer ; l'établissement n'avait point de maison de campagne ; il possédait bien sur divers points du diocèse des propriétés séparées ; mais elles étaient grevées de rentes et services religieux, et pendant plusieurs années, elles furent plutôt une charge qu'un bénéfice pour la communauté.

Digitized by Google

Le projet de lui procurer une maison de campagne devait rencontrer aussi bien des oppositions. Le supérieur n'en tint aucun compte, dès qu'il fut fort de l'approbation et de l'appui de son Evêque, auquel il s'en était ouvert tout d'abord. Le prélat goûta si fort les raisons que fit valoir le supérieur, que dès l'année 1857, après d'actives démarches, on entrait en jouissance d'une fort belle propriété située à peu de distance de la ville, et présentant tous les agréments désirables. C'était la terre et maison de la Guérie. Quand on vit l'Evêque prendre en main cette affaire, on ne douta pas qu'elle ne réussît. Dès 1854, les biens du Séminaire dispersés en divers lieux du diocèse furent vendus, et la propriété unique dont nous parlons achetée, aux abords de la ville, et dans un site agréable. Ce qu'il y eut de plus surprenant dans l'opposition soulevée contre la mesure, ce fut la prétention à peine croyable de l'un des membres haut placés de l'administration diocésaine : il voulut s'attribuer dans la nouvelle habitation divers appartements, tant pour son usage personnel que pour celui de ses collègues, à l'exclusion des directeurs du Séminaire. Le supérieur seul avait trouvé grâce, bien qu'il ne vînt que d'une façon très secondaire habiter sa propre demeure.

L'architecte, avant tout travail, vint naturellement présenter ses plans et devis à la signature du supérieur. Celui-ci, sans rien dire, biffa d'un trait de plume tous ces appartements réservés, et envoya le plan ainsi modifié au bureau d'administration du séminaire. L'inspirateur du projet en faisait partie ; il en était même le membre le plus influent, mais il avait compris la leçon, et il n'essaya pas de continuer la lutte.

Grâce à cette fermeté, le supérieur dégagea le gouvernement de sa maison de toute influence étrangère et de tout contrôle. Il put désormais, sous la protection de l'éminent Evêque de Coutances, poursuivre l'accomplissement de sa tâche. En même temps qu'il dotait le séminaire d'un vaste établissement et d'une maison de campagne, M. Bénésit était heureusement secondé, dans ses vues larges, par M. Germain Marquet, économe, que ses brillantes qualités devaient faire successivement appeler aux postes de supérieur de Chartres et de Bayeux. L'économe pourvut au renouvellement du mobilier avec une largeur d'idée remarquable. Rien ne fut négligé dans ce travail minutieux. Les salles du séminaire furent ornées avec un goût plein de noblesse. Elles furent pourvues de

Digitized by Google

meubles et enrichies d'inscriptions qui ne font pas moins d'honneur au talent de l'artiste qu'à l'érudition du savant sulpicien.

La chapelle fut ornée en vue d'une reconstruction future; la sacristie reçut de nouveaux vases sacrés et de riches ornements. Tout le séminaire, de la cave au grenier, fut remeublé à neuf; la lingerie fut largement pourvue, et la bibliothèque, presque doublée, devint bientôt la plus belle collection littéraire du département. Ce n'était pas encore assez pour M. Bénésit et ses dignes collaborateurs. Le Séminaire voisin de Bayeux était si magnifiquement renté que celui de Coutances pouvait en être jaloux. L'administration de la maison dut donc travailler à assurer l'avenir. On ne négligea rien pour atteindre ce but et pendant vingt-cinq ans les revenus se sont considérablement accrus, et l'impulsion était donnée pour l'avenir. Aucun incident digne d'intérêt ne vint marquer l'histoire du Séminaire pendant la construction du nouvel établissement. Notons cependant un fait qui atteste la singulière protection de la Providence sur ses habitants.

Un soir que les élèves sacristains sortaient de la chapelle et se disposaient à en fermer la porte, ils crurent entendre un bruit. comme celui du craquement des murailles. On pratiquait alors des excavations non loin de la chapelle pour asseoir les fondations du corps de bâtiment.

Les sacristains ferment la porte et se retirent (1); mais à peine sont-ils dans leurs cellules qu'un bruit effroyable se fait entendre; c'était le mur du fond de la chapelle qui s'écroulait en entraînant dans sa chute une partie de la construction. Cette préservation singulière de la Providence à l'égard d'une communauté tout entière qui aurait pu un moment plus tôt périr sous ces ruines. donne lieu de remercier le Seigneur. Cet accident motiva un changement dans les habitudes de la communauté. Jusque là les fidèles avaient été admis à l'assistance aux offices publics du Séminaire. La nécessité fit loi désormais; la chapelle, notablement diminuée en longueur, ne permit plus l'admission du public aux offices du Séminaire. Les personnes pieuses perdirent un sujet d'édification que leur offrait la vue d'un nombreux clergé, pieusement appliqué aux cérémonies du culte; mais les séminaristes se trouvèrent dans

(1) L'un d'eux était M. Pierre-Marie Osouf, né à Cérisy-la-Salle, le 26 mai 1829, mort archevêque de Tokio, au Japon, en 1906.

Digitized by Google

un isolement plus complet et plus favorable au recueillement.

M. Bénésit a vu trois évêques se succéder sur le siège de Coutances. Son influence fut la même sur le clergé pendant ces trois épiscopats. Plus que personne il contribua à la fondation des Petits Séminaires de Saint-Lô (1851) et de Valognes (1853); et ses conseils eurent une action prépondérante dans le choix que fit Mgr Daniel des Oratoriens et des Eudistes comme Directeurs de ces deux établissements.

Esprit large et élevé, il était étranger à tout petit calcul, aux questions de clocher et de famille. Tous les ordres religieux lui étaient chers, toutes les congrégations lui semblaient utiles. Aussi aurait-il voulu les voir nombreuses dans le diocèse. « Il y a place pour tout le monde sous le soleil, disait l'excellent supérieur, et plus il y aura d'ouvriers à travailler dans le champ du Bon Dieu, mieux cela vaudra. »

C'est cette pensée de large tolérance qui lui fit accueillir avec joie et encourager de tout son pouvoir la création des Missionnaires de N.-D.-sur-Vire. Il aima toujours ceux-ci, les soutint dans leurs épreuves et les protégea contre certaines défiances, aussi pénibles à supporter qu'elles étaient injustes.

Quelques années auparavant, il avait été témoin des efforts faits par M. Gaduel, pour reprendre en sous-œuvre le projet de la Congrégation diocésaine. Mais le directeur du Grand Séminaire n'aboutit pas à un succès meilleur que MM. Dubois et Gilbert, anciens directeurs de l'œuvre naissante.

L'abbé Victor Lebeurier, né en 1832, à Villedieu, professait la philosophie au Grand Séminaire de Coutances de 1857 à 1859. Dès le début de son enseignement, le nouveau directeur auxiliaire des Sulpiciens fut frappé, d'un côté, des espérances que faisait concevoir la jeunesse cléricale du Séminaire, de l'autre des déceptions que faisait éprouver le jeune prêtre, après quelques années de ministère. L'isolement, l'indépendance de la vie privée, l'exemple des confrères déchus de la ferveur et du zèle des premiers jours, excusaient cette défaillance trop commune. Il chercha le remède au mal et il crut le trouver dans une Association de fervents ecclésiastiques qui ferait disparaître au moins l'inconvénient de l'isolement moral, en même temps qu'elle assurerait un contrôle de la vie sacerdotale, et procurerait le salutaire appui d'amis pieux et dévoués.

Digitized by Google

Il fit part de ses pensées à quelques prêtres des plus recommandables, qui l'accueillirent avec enthousiasme et concertèrent avec lui un projet de règlement. Des articles sur la vie et sur les œuvres d'Holzhauser parurent alors dans l'*Ami de la Religion*, et fournirent comme le type vers lequel convergèrent les aspirations des nouveaux Associés.

Mgr Daniel encouragea discrètement l'œuvre naissante.

En 1859, l'abbé Lebeurier, devenu prêtre de Saint-Sulpice, était envoyé au Grand Séminaire d'Orléans pour y enseigner la théologie dogmatique. Les associés de Coutances, affligés et déconcertés par cet éloignement de leur directeur, voulurent qu'à distance il gardât le gouvernement de la petite société. Mais après une année, ils durent se choisir un supérieur résidant dans le diocèse.

M. l'abbé Yvetot, missionnaire diocésain, fut désigné pour cette charge ; en même temps, une personne riche mettait entre ses mains une somme importante pour l'œuvre qu'il jugerait la plus utile. Sur le conseil de Monseigneur l'Évêque, on résolut d'établir une résidence de missionnaires auprès d'un lieu de pèlerinage très fréquenté dans le pays et connu sous le nom de « Notre-Dame-sur-Vire ». C'est cette maison qui devint dès lors le centre de l'Association coutançaise, dite des *Viristes*.

Au mois de mai 1862, le Séminaire était menacé de perdre le prélat auquel il devait tout. Sur la recommandation des deux vicaires généraux, le diocèse tout entier était en prière aux exercices du mois de Marie. La lente agonie était commencée, bien que l'intelligence se maintînt jusqu'au bout dans ce corps usé par le travail. Personne ne sentait mieux que M. Bénésit la perte qu'allait faire le diocèse. Enfin, le 4 juillet, le supérieur du Grand Séminaire ayant demandé au moribond : « Monseigneur, acceptez-vous en tout la volonté de Dieu ? — Oui, répondit l'évêque, je veux tout ce que Dieu voudra. » Ce furent ses dernières paroles.

Ainsi mourut, à l'âge de soixante-huit ans, le digne successeur de Mgr Robiou. Sur les neuf années de son fécond épiscopat, sept seulement avaient été remplies, les deux autres avaient reçu le sceau du sacrifice.

La nomination de Mgr Bravard suivit de près le décès de Mgr Daniel. Quand il fit son entrée solennelle à Coutances, le jour de la Dédicace 1862, on eut quelque appréhension, à la vue de ce

Digitized by Google

prélat de taille élevée, d'une excessive maigreur. Les traits étaient fatigués, l'œil voilé, le teint pâle. L'esprit se reportait naturellement sur l'évêque disparu, cloué pendant deux longues années sur son fauteuil; et il sembla que le successeur ne pourrait suffire aux fatigues et aux travaux qui l'attendaient. On se trompait étrangement, car le nouvel évêque avait, sous une apparence chétive, une santé vigoureuse qui supportait aisément toutes les fatigues. Il était par tempérament l'ennemi de tout repos. « Ce qu'il y a de vrai, écrivait en 1868 l'évêque de Gap, Mgr Guilbert, à son vieil ami de Muneville, M. Gilbert, c'est que ni Mgr de Coutances, ni vous, ne serez arrêtés en purgatoire pour le péché de paresse. »

Appelé dans le conseil de l'évêque, en sa qualité de vicaire général honoraire, M. Bénésit eut sous Mgr Bravard comme sous son prédécesseur, ce rôle modeste et influent, qui est sur la terre la première récompense de la vertu. Il fut le confident du prélat, mais non avec ce degré d'intimité qui avait existé entre Mgr Daniel et le digne supérieur. Celui-ci crut devoir parfois dire la vérité, au risque de déplaire. De là de légers nuages, qui n'allèrent jamais jusqu'à altérer les rapports de confiance réciproque, toujours nécessaire entre un évêque et l'administration de son Séminaire.

Mais le moment était venu pour le bon prêtre de jouir du repos de l'éternité. Le jeudi 1er août 1872, le saint vieillard était dévoré par une fièvre ardente et ne put se lever à son heure ordinaire. Plus tard, le malade fut trouvé étendu sur le parquet, on le crut mort, parce qu'il ne donnait aucun signe de connaissance. Dès qu'il eut recouvré ses sens, on lui proposa de recevoir les derniers sacrements. Il les refusa d'abord, ne croyant pas qu'il fût temps encore ; mais peu après il les demanda lui-même et les reçut avec tous les sentiments qu'on devait attendre de sa foi et de sa dévotion au Saint-Sacrement. Le samedi il put assister à la messe. Le dimanche il eut le bonheur de monter à l'autel. Ce fut la dernière fois ; le lundi il était plus malade. Enfin le jour suivant, il vint assister à la messe, où il eut la consolation de communier. C'était sa dernière communion. Il mourut sans agonie. Ses obsèques eurent lieu le mardi 13 août, au milieu d'un grand concours de fidèles et d'un nombreux clergé. On estime qu'il y avait au moins trois cents prêtres. Mgr Bravard célébra la messe d'enterrement et

Digitized by Google

accompagna le corps à la maison de campagne, au petit cimetière qui fut inauguré par sa sépulture.

Terminons cet aperçu historique sur le supériorat de M. Bénésit, par ces lignes empruntées à la circulaire par laquelle M. Caval, supérieur général de Saint-Sulpice, annonçait aux siens la mort de leur confrère : « M. Bénésit restera comme un beau modèle à proposer dans la pratique des vertus chrétiennes et de l'esprit de Saint-Sulpice. Docile à l'Esprit-Saint dès son jeune âge, il se prépara à la grâce de sa vocation de la même manière que l'on remarque dans toutes les âmes prévenues de Dieu. Plein de ferveur et ami de l'oraison à toutes les époques, sa ferveur et son recueillement s'accrurent lorsqu'il eut reçu l'ordination du sacerdoce. Il fut un prêtre vraiment intérieur, et il parut à ceux qui le connurent un des prêtres de Saint-Sulpice les plus conformes aux grands modèles qu'on vénère dans la Compagnie. C'était l'opinion, parmi ceux en particulier qui l'ont vu de plus près, qu'il possédait les plus éminentes vertus et les qualités de caractère et de conduite qui inspirent le respect et la confiance. On n'a pas ignoré la fermeté et la droiture de son jugement. On aurait dit qu'il avait reçu de Dieu comme un don d'infaillibilité dans la pratique, qui le protégeait contre les écarts si communs dans la direction des hommes et le maniement des affaires. On n'a pas autant parlé de l'élévation de son esprit. Elle était pourtant réelle ; et plus d'une fois l'on était, en l'entendant, plein d'admiration autant pour la grandeur des choses qu'il disait que pour la modestie dont il s'enveloppait en les disant. Les saints font ainsi (1). »

A. Lerosey.

---

(1) Circulaire lithographiée sur M. Bénésit. Paris, 18 octobre 1872.

Digitized by Google

LES RELIGIEUSES DU BON SAUVEUR A SAINT-LO

Pendant la Révolution

L'histoire dont les péripéties vont passer sous les yeux du lecteur offre le spectacle du trouble apporté dans les consciences, au sujet du juste et de l'injuste, par les théories de la Révolution, dans une ville de province dont les habitants, en grande majorité, se sont toujours distingués par la modération de leurs idées, et leur attachement aux principes d'ordre et d'obéissance aux autorités. La soumission aux lois, alors même qu'elles froissent le Droit naturel et l'équité, a permis, dans la circonstance que nous allons décrire, à certains anarchistes, en possession momentanée du pouvoir, de se livrer, grâce au tempérament docile des citoyens, aux fantaisies du despotisme.

I

Fondé, après une longue période de procédure, dont les dates principales remontent à 1681, 1712, 1726, « pour l'instruction gratuite des jeunes filles et l'assistance des pauvres malades » (1), le « Petit Couvent » avait réuni des religieuses qui rendaient à la population de réels services, acquérant ainsi des droits à la reconnaissance des citoyens. Aussi, lorsque, en 1791, fut prononcée la dissolution de tous les couvents, les membres du Conseil général de la Commune (2) chargèrent les religieuses de l'administration

(1) Recommandation de Mgr Léonor de Matignon, pour l'obtention de lettres-patentes d'autorisation (1728).

(2) Les municipalités se composaient alors d'un maire assisté par des officiers municipaux, et des notables nommés par les électeurs primaires. Tout ce personnel se réunissait, en certaines occasions, en Conseil général. Les délibérations des officiers municipaux et celles du Conseil général sont inscrites sur le même registre.

Digitized by Google

et de la surveillance des secours à distribuer aux indigents. Le 31 juillet celles-ci demandèrent une augmentation de crédit pour assurer ce service. Elles motivaient leur demande sur les souffrances que venait de causer une épidémie de petite vérole. Le Conseil général considéra l'affaire comme urgente et, sans attendre l'autorisation du département, vota 180 francs, pour trois mois. Le maire était alors Oury, et les officiers municipaux, Levenard, Gautier, L. H. Vesque et Durier, tous personnages d'opinions avancées, si le mot pouvait être appliqué à Saint-Lô.

Le 27 septembre, après avoir montré la pureté de leur esprit révolutionnaire, en décrétant que la Ville devait se porter adjudicataire des maisons du Bon Sauveur, « afin de réaliser un bénéfice », le maire et les officiers municipaux prennent la délibération suivante :

« Dudit jour, il a été représenté que les Dames religieuses du Bon Sauveur rendent journellement les services les plus essentiels à la Cité, par les soins qu'elles donnent aux pauvres, qu'une fois évacuées de leur communauté, il serait singulièrement embarrassant de distribuer les aumônes, faire le bouillon, blanchir et raccommoder les linges des pauvres infirmes, n'ayant quant à présent personne pour remplacer les dites Dames, »

« Le Conseil général, délibérant sur cette représentation et considérant qu'il faut être singulièrement délicat sur son choix, par rapport aux intéressantes fonctions que doivent remplir celles qui sont préposées aux soins des malades, »

« Considérant que les dames du Bon Sauveur ont dans tous les temps rempli ces pénibles et dégoûtantes fonctions, avec un zèle et un courage vraiment rares et dignes des plus grandes considération, estime et reconnaissance, »

« Et enfin qu'on ne connaît quant à présent personne qui puisse dignement les remplacer : »

« Arrête que lesdites Dames seront priées de continuer leurs bons offices envers les pauvres de cette ville, en leur distribuant les aumônes comme elles ont fait jusqu'à présent, et fournissant les linges et médicaments selon leur usage ; »

« Que, pour vaquer à ces fonctions et très à commodité pour le faire plus utilement pour le public, la maison de M. le chapelain et la panerie et pharmacie leur seront laissées jusqu'à ce qu'il en

Digitized by Google

ait été autrement ordonné, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'administration ait pourvu au remplacement desdites Dames, pour faire leur logement dans la maison dudit chapelain, administrer leurs remèdes et leurs pansements, faire le bouillon et la lessive dans la pannerie et ouvroir. »

Signés : Gautier, officier municipal ; Oury, maire ; Basnier, officier municipal.

Mais cette organisation provisoire, — en 1904, l'histoire a de ces recommencements, lorsque de nouveau a été inquiété le Bon Sauveur, nous avons vu la municipalité user de semblables atermoiements — ne pouvait durer en présence de la dureté impitoyable de la loi révolutionnaire. Toute congrégation était irrévocablement dissoute, ses biens mis en vente. Le corps municipal chercha, par une délibération subséquente, à confier à des mains bienveillantes la dispersion des religieuses.

« 25 septembre 1791... Dans l'assemblée du Conseil municipal où étaient les officiers municipaux soussignés, M. le Maire a donné lecture de deux lettres, l'une du département de la Manche, en date du 23 et l'autre du District, en date du 24, concernant la liquidation du paraphernal des Dames religieuses des différentes communautés de cette ville, et leur évacuation pour le temps fixé par la loi, sur quoi il a demandé qu'il soit délibéré. »

« Le Conseil, délibérant sur cet objet, et considérant l'urgence des opérations prescrites par ces lettres, et par la loi relative à cet objet, arrête : »

« 1° Qu'il va être nommé deux commissaires, lesquels, en la présence du procureur de la commune, et assistés d'un secrétaire greffier, vont se transporter dès ce matin à la communauté de *L'Union chrétienne*... 2° Lorsque les commissaires auront fini au couvent de *L'Union chrétienne*, ils iront à celui du *Bon Sauveur*... »

« Enfin les commissaires nommés sont MM. Basnier, officier municipal, Rouxelin, notable, et Gautier, officier municipal, lequel remplira les fonctions de procureur de la commune... »

Présents et signés MM. Oury, maire, L.-H. Vesque, officier municipal, Basnier, officier municipal, Ph. Vaultier, officier municipal, Culeron, officier municipal. »

Parmi les commisssaires se trouvait Barthélemy Rouxelin,

Digitized by Google

parent de la supérieure du Bon Sauveur, Madeleine Guillot du Longprey. Ce choix semble indiquer l'intention bienveillante du Conseil municipal et son désir de réduire au minimum les brutalités éventuelles de l'opération.

La liquidation des droits des anciennes religieuses, l'inventaire du mobilier, tout cela eut lieu sans incident pénible, au moins pour ce que nous révèlent les archives. Cependant, le 13 octobre, le procureur de la commune crut devoir faire son rapport sur ce fait qui lui paraissait illégal, que deux groupes des religieuses expulsées, l'un de 10, l'autre de 4, s'étaient formés dans le quartier de Béchevel, « ce qui tend à conserver l'esprit de corps, qu'il est de l'intérêt public d'éteindre dans toutes ses ramifications. »

La municipalité n'osa pas cependant provoquer une nouvelle mesure de police. Elle se contenta de voter la résolution suivante, qu'il est permis de trouver ambigüe :

« ... Une des ci-devant religieuses, la citoyenne Guillot jeune (parente de la Supérieure), s'étant présentée à la Maison commune a dit qu'elle était du nombre des quatorze personnes qui résidaient ci-devant dans la communauté du Bon Sauveur, et qui se sont réunies au quartier de Béchevel, que de l'instant où cette réunion occasionnerait de l'ombrage, la dissolution va s'opérer sous huitaine. Elle a cependant proposé pour le seul bien de l'humanité au Conseil général de laisser réunies dans une seule maison quatre ci-devant religieuses ou converses âgées ou infirmes ou attaquées de maladies graves qui sont les citoyennes Hébert Duval, Lavalley, une citoyenne de Cherbourg, une ci-devant religieuse de Saint-Malo qui se propose de retourner dans sa famille le printemps prochain, la citoyenne Clément et deux ci-devant converses particulièrement chargées des soins nécessaires aux malades, réunies. Le Conseil général, ayant égard à cette observation, et n'y apercevant rien de contraire à la tranquillité des citoyens, charge, à cette exception près, le procureur de la commune de faire dissoudre les rassemblements de ci-devant religieuses au delà du nombre déterminé par la loi, lui en confie l'exécution. »

On n'accusera pas assurément le Conseil général d'avoir, dans cette délibération, outrepassé ses droits légaux, et ordonné à ses agents plus qu'ils ne devaient faire.

Digitized by Google

II

La Municipalité ne tarda pas à s'apercevoir que l'Assemblée Constituante, en détruisant les Communautés religieuses, avait en même temps tari dans sa source l'argent provenant des fondations charitables, et que le service des hôpitaux, celui des secours aux pauvres étaient privés de la plus grande partie de leurs ressources.

« Le procureur de la commune a exposé que les religieuses de la ci-devant communauté du Bon Sauveur, alors établie en cette ville, se trouvant par leur Institut particulièrement chargées d'appliquer et de distribuer les secours des habitants envers les pauvres de la ville autres que ceux qui préfèrent de résider à l'hôpital, un des curés de la paroisse Notre-Dame, M. Jean Lefrançois, mû d'affection pour les pauvres particuliers de la même ville, constitua à leur bénéfice sur la dite communauté du Bon Sauveur une rente de cinquante livres au principal de mille livres... »

« Cet acte a été exécuté jusqu'à la suppression de la dite communauté du Bon Sauveur : mais, en supprimant les communautés en général, on ne voit pas que la Convention Nationale ait entendu anéantir les rentes dont la communauté était grevée envers les particuliers. Un décret du 24 août dernier a bien éteint et supprimé au profit de la République les rentes dues par l'Etat aux fabriques et communautés, décret qui a anéanti plusieurs rentes assez considérables que la commune de Saint-Lô aurait réclamées sans cela, en demandant l'inscription sur le Grand Livre de la Dette publique : mais la rente de 50 livres dont il s'agit créée pour le bénéfice singulier des pauvres de la communauté de cette ville, paraissant devoir être exemptée de la loi de suppression, et assimilée aux rentes dues par le Trésor public aux pauvres des hospices nationaux, le procureur de la Commune a demandé que pour la conservation de cette rente, le Conseil municipal remplisse les formalités exigées par la loi du 24 août 1792. »

L'administration municipale fit le nécessaire, mais rien ne nous renseigne sur le résultat final de la négociation.

III

Le 18 nivôse an II, intervint un arrêté des représentants du peuple Bouret et Simon, qui prescrivait l'épuration des fonction-

Digitized by Google

naires. Par ce mot ils entendaient les maires, officiers municipaux, notables, juges, procureurs des corps délibérants, accusateurs publics, receveurs des deniers publics : car le système de l'élection n'était plus appliqué au recrutement de ces fonctions diverses.

Il ne faudrait pas croire que cette épuration, destinée à « imprimer dans toute l'étendue du département de la Manche le mouvement révolutionnaire qui doit vivifier la République et la faire triompher partout de ses ennemis extérieurs, et des adversaires cachés qui conspirent encore contre elle en vivant dans son sein », modifia à Saint-Lô le personnel administratif et judiciaire d'une façon aussi radicale que semblaient le promettre ces pompeux considérants. Entre les personnages sortant de charge et ceux qui allaient entrer dans l'Hôtel de la Commune, entre l'ancien maire, Antoine Vieillard, et le nouveau, Jacques Oury, on aurait difficilement trouvé de grandes différences au point de vue des idées. Ces deux hommes s'étaient toujours maintenus et ne cessèrent de se maintenir dans la zone des opinions modérées. Nous ne les avons jamais surpris en complicité avec les rares anarchistes que comptait la ville. Au contraire, lorsque des éléments populaires, sous le prétexte, vrai ou faux, d'accaparement des subsistances, soulevèrent des émeutes, dont une ou deux ne furent pas sans gravité, le corps municipal agréable aux représentants en mission, et celui qui lui avait déplu, s'employèrent à l'envi, et non sans énergie, à calmer les émeutiers, on pourrait presque dire, si la Garde Nationale avait fait son devoir, à réprimer l'émeute.

Mais un élément d'anarchie était entré officiellement dans le gouvernement de la Cité en vertu des lois votées par la Convention. C'est « après avoir pris l'avis du Comité de surveillance de la Société populaire, et de plusieurs bons citoyens de la Commune de Saint-Lô sur l'épuration que nous nous sommes proposé de faire » qu'avait été prescrit le mouvement. Oury avait beau être l'oncle d'un citoyen Oury de Bousmont que l'on verra, après le 9 thermidor, à la tête d'une société réactionnaire dite du *Timbre sec* (traduisez : du gourdin) il se trouva le prisonnier de ceux qui l'avaient désigné au choix des terroristes. Personnellement, il se sentait garanti par son tempérament contre les manifestations de la brutalité révolutionnaire, mais il n'aura pas le courage de s'opposer aux excès des fous devenus les maîtres de l'heure. Aussi allons-nous voir ces brutalités s'exercer sur de malheureuses

Digitized by Google

femmes qui avaient rendu au pays, à leurs persécuteurs eux-mêmes, les plus signalés services.

Vers le mois de pluviôse an II, furent incarcérées dans la maison d'arrêt de Thorigny les 25 religieuses dont les noms suivent (1) :

N° 268 Sœur Guillot;	N° 281 Sœur Dubois;
— 269 Sœur Guillot du Long-Pré;	— 282 Sœur Potet;
— 270 Sœur Arthur;	— 283 Sœur Laporte;
— 271 Sœur Hélène;	— 284 Sœur Hébert;
— 272 Sœur Prévil-Arthur;	— 285 Sœur Lefranc;
— 273 Sœur Delaune-Renard;	— 286 Sœur Etienne;
— 274 Sœur Monteuit;	— 287 Sœur Fauchon;
— 275 Sœur Voisin;	— 288 Sœur Lavallée;
— 276 Sœur Duval;	— 289 Sœur Angot;
— 277 Sœur Duval;	— 290 Sœur Alphonse;
— 278 Sœur Dudemaine;	— 291 Sœur Gautier;
— 279 Sœur Guilbert;	— 292 Sœur Lecanu.
— 280 Sœur Samson;	

L'incarcération n'avait été motivée que par une suspicion très vague. Les membres de la *Société populaire* et du *Comité révolutionnaire* trouvèrent eux-mêmes que la mesure, qui déplaisait à la Majorité des citoyens, ne pouvait vraiment être considérée comme une application régulière de la loi, bien que le texte en fût pourtant bien élastique. Etait-ce chez eux scrupule de légalité? crainte de l'électeur futur? On les vit s'ingénier à « corser l'affaire » : ils imaginèrent d'intenter une poursuite pour « détournement d'objets appartenant à la Nation ».

Les archives du greffe de Coutances, dépouillées par M. Sarot, et celles du greffe de la justice de paix de Saint-Lô, consultées par nous, livrent le secret de la machination ourdie contre les religieuses du Bon Sauveur de Saint-Lô et surtout contre la supérieure.

---

(1) Cette nomenclature est empruntée à une liste déposée aux Archives de la Manche, et copiée, dit-on, sur le registre d'écrou de la maison d'arrêt de Thorigny, maintenant disparu. Cette liste ne remonte pas à une date antérieure à 1873. Au n° 90 elle porte la mention suivante : « Lemonnier, grand-oncle de M. Lemonnier de Gouville, président actuel du Tribunal de Saint-Lô ». Or, M. Lemonnier de Gouville, ne fut nommé président du tribunal qu'en 1873.

Digitized by Google

Les religieuses s'étaient logées, on se le rappelle, après l'expulsion, dans des maisons de la rue Béchevel, et comme elles ne s'étaient séparées qu'en deux ou trois groupes, le procureur de la commune avait rédigé contre elles un rapport, à la suite duquel elles avaient offert de se soumettre aux lois sous le délai de huit jours. Cette obéissance ne sauva personne de la prison.

Dans une des maisons occupées par les proscrites, existait un grenier commun avec celui d'un citoyen Le Marinel. Un beau matin, ce dernier faisant une tournée aperçut une ou deux pelles à four dans la partie de galetas dont jouissaient ses voisines (1). Fut-ce par méchanceté ou par crainte d'une dénonciation, toujours suspendue sur chaque tête pendant cet aimable régime? Il s'imagina que ces engins de boulanger venaient du mobilier du Bon Sauveur et alla faire sa déclaration à la municipalité.

IV

Vers le même temps, le Comité révolutionnaire eut connaissance qu'un prêtre réfractaire, originaire de Carantilly, venait dire la messe nuitamment chez une vieille fille, Catherine Guillet, familière avec les religieuses du Bon Sauveur. Il saisit l'occasion qui lui était offerte de pratiquer une perquisition chez des amis de celles qu'on lui avait signalées comme adversaires d'un régime qui les persécutait.

Le 2 fructidor an III, il prit un arrêté, duquel il résulte qu'il trouvait l'occasion bonne pour tenter son opération policière.

L'abbé Gosset, objet ostensible de la perquisition, avait été, par suite d'une basse vengeance locale, désigné par ses compatriotes au scrutin, pour faire partie de la première réquisition. Il était parti pour l'armée, sans retirer de certificat de résidence (22 mars 1793), sans donner aucune nouvelle de lui à sa famille. Bien que plus tard il n'ait pas été poursuivi pour désertion (par exemple en l'an VII), il paraît probable qu'il n'a jamais servi comme soldat, mais qu'il resta caché dans le pays, faisant du ministère secrètement, attendant qu'une accalmie ou un change-

(1) C'étaient des plateaux de bois emmanchés de long, qui servaient à enfourner et à défourner le pain.

Digitized by Google

ment dans l'orientation gouvernementale lui permit de réclamer, comme il le fit à la première opportunité, ses droits de citoyen (1).

En frimaire an II, il était à ses débuts dans la vie d'*out-law* et n'avait pas encore mérité le nom qui lui fut donné plus tard, de *Gosset sans peur*. Ses exploits se bornaient à dire la messe, à confesser; mais non à prix d'argent, comme l'en accusaient les membres du Comité de surveillance, sans apporter d'ailleurs aucune preuve à cette accusation contraire à ses devoirs de prêtre. Mais, aux yeux de ses ennemis, braver ainsi les lois de la République, c'était mettre en péril tout le régime. « Ces mouvements » lisons-nous dans les considérants de l'arrêté pris par le Comité de surveillance, « ne tendaient à rien moins qu'à allumer dans notre département une guerre égale à celle de la Vendée, en armant les citoyens les uns contre les autres ». (Archives du greffe de la justice de paix de Saint-Lô. Arrêté du Comité de surveillance, 13 frimaire, an II.)

On pourrait se demander quel est celui qui arme les citoyens les uns contre les autres, de l'administrateur qui tyrannise les consciences, empêche un citoyen de pratiquer le culte qui lui plaît, et met en mouvement tout l'appareil de la justice, interdit à deux ou trois vieilles filles de faire dire la messe devant elles dans leur domicile, sans publicité, et comment une messe, dans de pareilles conditions, peut être considérée par des gens sérieux comme propre à allumer une guerre « égale à celle de la Vendée. » Mais rarement, dans l'histoire, on a vu pareil abus du sens des mots, au milieu d'un pareil détraquement des consciences et des intelligences.

Nous voulons croire que les hommes qui ont signé cette délibération et dont plusieurs ont concouru à son exécution, ont agi sous l'influence de cette frayeur qui pesa pendant cette triste époque sur la France. Il fallait que cette frayeur fût bien intense pour que des hommes jusqu'alors entourés de l'estime de leurs concitoyens, qui ne passaient pas pour des brutes, ni pour des méchants, aient imaginé le *scenario* que nous allons décrire d'après les pièces de procédure déposées au greffe de la justice de paix de Saint-Lô.

L'arrêté du Comité révolutionnaire prescrivait à la gendarmerie

(1) *Arch. de la Manche*. L. II, 1.101 et *passim*.

Digitized by Google

d'aller cerner le logis de Catherine Guillet, fileuse de son métier, pauvre vieille fille, à qui l'on ne pouvait reprocher que sa dévotion et ses relations avec les sœurs du Bon Sauveur, relations très platoniques en frimaire an II, puisque les sœurs étaient alors en prison à Thorigny. L'opération devait se faire à une heure du matin, malgré la disposition des lois pénales qui interdisent, sauf certains cas limités, les descentes de police après le coucher du soleil : prohibition motivée par la considération des droits de l'accusé. Les précautions auraient été moins minutieuses, s'il s'était agi d'un grand criminel de droit commun.

Mais voici qui est plus fort ! Pour se procurer l'entrée dans le domicile de la victime de cette expédition, un des membres du Comité qui n'ose pas se nommer, mais que nous croyons être le citoyen L.-H. Vesque, homme fort actif, frère de l'un des notaires de Saint-Lô, devait, une fois les gendarmes à leur poste, frapper à la porte de Catherine Guillet, en contrefaisant sa voix, et s'annoncer comme le prêtre attendu, simulant une poursuite exercée contre lui par des révolutionnaires. Une fois dans la place, il ferait pénétrer les gendarmes à sa suite et en avant la perquisition ! On trouverait bien quelque trace d'un des délits factices de cette époque, quelques vestiges du délinquant.

L'inqualifiable ruse réussit. Après quelques pourparlers, l'émissaire du Comité fut introduit. Les gendarmes entrèrent à sa suite, et la visite de la maison commença. Le policier amateur découvrit en effet un autel destiné à dire la messe, des livres de piété, un paquet de linge. L'opération dura le reste de la nuit et la matinée toute entière. Des marques trouvées sur le linge donnèrent aux agents du Comité la conviction qu'ils avaient mis la main sur un moyen infaillible de faire passer pour des voleuses les religieuses du Bon Sauveur. Cette considération consola amplement Vesque et ses collègues de la déconvenue qu'ils avaient éprouvée en manquant l'abbé Gosset dans le gîte où ils croyaient le prendre.

Un long interrogatoire, pressant et captieux, commença. On fit venir de Thorigny les religieuses incriminées. Comme plusieurs, vieilles et infirmes, ne pouvaient faire la route à pied, encore moins monter à cheval, on fréta des voitures. Une tradition de ma famille rapporte que le neveu de la supérieure alla chercher sa tante et ses collègues dans une voiture lui appartenant. Est-ce

Digitized by Google

à ce moment, ou au jour de la délivrance définitive, qu'il convient de placer l'intervention du neveu? Je le souhaiterais pour l'honneur de mon grand-père, qui était bien capable de cet acte de courage, car c'en était un en frimaire de l'an II que de s'intéresser au sort d'une religieuse poursuivie pour détournement d'objets ayant appartenu à son couvent, quelle que pût d'ailleurs être la suite de l'affaire.

L'instruction poursuivait un double but : celui de faire avouer à la fille Guillet et à celles qui logeaient avec elle, la présence fréquente de l'abbé Gosset chez elles. De ce côté, la faiblesse d'une des habitantes de la maison, dépourvue de caractère, donna aux magistrats l'espérance qui ne devait pas se réaliser, de mettre la main sur la personne du mystérieux ecclésiastique.

Le second objet était de démontrer que la supérieure avec la complicité de Catherine Guillet et d'une de ses amies, Catherine Bazire et de cinq autres religieuses, étaient coupables d'avoir détourné du linge d'église, des livres de piété et de polémique religieuse, des cadres et des tableaux destinés à orner une chapelle, des effets ayant appartenu aux deux derniers chapelains de la communauté, les abbés Le Carpentier et Joret, tous les deux en fuite et portés sur la liste des émigrés. Les pelles à four reparurent aussi, mais timidement, dans cette accusation. Peut-être considéra-t-on qu'elles faisaient partie du matériel mis à la disposition des Sœurs, lorsqu'on les avait chargées de continuer le service des pauvres de la ville.

Dès le 19 frimaire de la même année, cinq des religieuses furent l'objet d'un non-lieu, mais restèrent à la disposition de l'autorité administrative, qui les réintégra à Thorigny, où elles étaient moins mal qu'à Saint-Lô. La supérieure resta dans la maison d'arrêt de cette ville, au milieu des prostituées et des prévenues de droit commun. Il est question, dans le dossier, d'une certaine fille Bessin dont l'administration elle-même reconnaît que le contact est intolérable. Cette femme est connue de tous ceux qui ont parcouru les registres municipaux de Saint-Lô à cette époque, pour une anarchiste de la classe la plus odieuse, une de ces tricoteuses du dernier étage social, que les Hébertistes avaient recrutées dans les bas-fonds de la capitale, pour insulter aux derniers moments des victimes de la Terreur.

Digitized by Google

V

Les religieuses du Bon Sauveur avaient été toutes traduites devant le tribunal criminel de la Manche qui siégeait alors à Coutances et était le seul du département. Le citoyen Le Menuet, accusateur public près ce tribunal, prit son temps pour étudier une affaire qu'il trouvait délicate même au point de vue des textes de lois alors en vigueur. M. Sarot analyse dans son livre les considérants très développés, l'arrêté qu'il prit et que la lettre suivante résume de la façon la plus claire :

« 8 frimaire, an III.

« A l'accusateur public près le tribunal criminel du département de la Manche.

« A l'officier de police de la commune du Rocher de la Liberté.

« Citoyen,

« Le directeur du jury a envoyé en la maison de justice près le tribunal six ex-religieuses de la ci-devant communauté dite du Bon Sauveur ainsi que les filles Guillet et Bazire, comme prévenues de soustraction d'objets ayant appartenu à la République. Le Tribunal, examen fait des pièces de la procédure, a trouvé, ainsi que tu le verras par l'expédition du jugement ci-joint aux pièces, qu'il n'y avait lieu à aucunes poursuites contre cinq d'entre elles. A l'égard des trois autres il a pensé qu'elles ne pouvaient être mises en jugement dans les formes ordinaires. Je t'invite donc à examiner cette affaire avec attention et à prendre à l'égard de ces trois personnes les mesures que tu croiras convenables.

« Salut et fraternité.

« Le Menuet ».

Le libellé de cette lettre indique d'une manière très claire le terrain sur lequel s'était placé le tribunal criminel, très probablement sur l'avis de l'accusateur public, qui résume trop nettement en quelques mots un jugement long et diffus pour n'en être pas l'inspirateur. Il ne semble pas que le magistrat instructeur de Saint-Lô qui avait cru mettre l'affaire en état, ait été bien flatté de la manière dont le magistrat criminel apprécia le travail de son collègue.

Digitized by Google

Le Menuet de la Jugannière appartenait à une famille de vieille bourgeoisie originaire de Vaudrimesnil, près Coutances, depuis longtemps établie à Saint-Lô. C'était un homme extrêmement intelligent, capable de fournir un travail colossal. Seul, sans secrétaire, il a, comme accusateur public auprès du tribunal de la Manche, produit une quantité considérable de rapports, d'arrêtés, tous d'une étonnante lucidité. Bien qu'il fût profondément imbu des idées philosophiques à la mode à la fin du XVIIIe siècle, on ne peut dire que ce fût un révolutionnaire. Mais c'était un légiste tellement respectueux du texte de la loi, quelle qu'elle pût être, que, lorsque sa conscience lui démontrait l'iniquité trop flagrante de telle ou telle application d'une disposition légale mal étudiée ou trop discutable au point de vue de la moralité générale, du droit naturel, il se torturait l'esprit pour trouver un biais lui permettant, en fait, de déclarer l'inapplicabilité du droit révolutionnaire à tel ou tel accusé. M. Sarot cite les efforts qu'il fit pour sauver de la peine de mort le Prémontré Toulorge, qui était venu se livrer lui-même aux mains de la justice, impitoyable pour tout ce qui portait l'habit sacerdotal. Plus tard, sous le Premier Empire, lors du passage à Caen du Maître, il osa, seul parmi les fonctionnaires, parler en faveur de la paix, donnant ainsi une preuve de l'indépendance de son caractère.

Un tel homme, une fois saisi de la ridicule poursuite contre les Religieuses du Bon Sauveur, s'appliqua, semble-t-il, tout en obéissant à la loi, à donner à son collègue de Saint-Lô une leçon de droit criminel. Il conclut à la relaxation des accusées qui lui semblèrent étrangères aux faits incriminés. Comme le tribunal était habitué à écouter les avis du chef du parquet, les conclusions de l'accusateur public très développées, nous l'avons dit, furent intégralement transcrites parmi les considérants de l'arrêté pris par les juges. On a vu par les termes de la lettre adressée au magistrat Saint-Lois, plus zélé que l'accusateur public de Coutances, que les trois prévenues principales, Madeleine Guillet du Longprey, Catherine Bazire et Catherine Guillot furent renvoyées à celui qui avait entamé l'instruction, mais sans lui donner la moindre indication pour la qualification du délit ou la fixation de la juridiction compétente. Si le destinataire de la lettre n'en comprit pas le sens, c'est qu'il n'était pas doué d'un esprit particulièrement sagace. On ne pouvait, surtout à cette terrible époque, faire

Digitized by Google

entendre plus clairement à un collègue engagé dans une mauvaise direction qu'il faut ne pas aller plus loin. Cette *combinazione*, qui n'est pas sans exemple alors, trouvait son correctif ou sa compensation, dans cette invention bizarre de maintenir en prison par la voie administrative toutes les prévenues, même celles qui venaient d'être définitivement mises hors de cause. Le prétexte de cette flatterie aux puissants du jour était que l'administration ayant provoqué l'incarcération, il n'était pas possible de la priver du bénéfice de cette mesure, qu'elle était seule à pouvoir révoquer.

Après qu'il fut rentré en possession de ses trois inculpées, et qu'il se fut suffisamment pénétré de l'inanité des motifs de l'accusation, le magistrat instructeur reprit les interrogatoires, mais il tarda tellement à prendre son parti, que le 9 thermidor passa au travers de ses incertitudes et modifia essentiellement la répercussion de la politique générale sur la justice criminelle. Il ne sera pas inutile de se rendre compte de l'effet produit par la chute de Robespierre sur l'état des esprits, magistrats et simples citoyens, à Saint-Lô.

VI

A compter du jour où la nouvelle de la chute des tyrans parvint à Saint-Lô, les autorités locales cherchèrent à réparer les ruines qu'avait accumulées le régime terroriste. Mais pour qui veut voir clair dans l'esprit des citoyens et fonctionnaires de la localité, habitués à prendre leurs inspirations auprès des gens au pouvoir, il faut considérer plusieurs sortes de documents.

Le Carpentier n'avait pas complètement quitté le pays, bien qu'il exerçât sa tyrannie surtout à Saint-Malo et à Saint-Servan. Il ne négligea pas d'inonder le département de ses arrêtés et de ses proclamations. Ces manifestations des sentiments du représentant du Comité de Salut public ne marquent chez lui aucun désir d'interrompre, même pour un instant, la persécution religieuse. On pourrait presque dire le contraire :

Le Conseil général de la Commune de Saint-Lô avait suivi l'impulsion du représentant sur ce terrain. Le 19 thermidor an II, il prit la délibération suivante :

« Le Conseil informé que dans plusieurs ci-devant églises des

Digitized by Google

communes du District, il existe encore des marques du fanatisme religieux.

« Considérant que ces édifices, consacrés à l'Être suprême, ne doivent présenter que des signes analogues à la simplicité et à la dignité de ce culte.

« Arrête ce qui suit, l'agent national entendu :

« Art. Ier. — Deux commissaires nommés dans chacun des cantons du District se transporteront sans délai dans les ci-devant églises, et s'assureront si les statues, tableaux et autres signes de la superstition ont été enlevés.

« Art. II. — Pour l'exécution du présent, les officiers municipaux sont requis de procurer aux communes de l'administration tous les moyens à remplir la mission qui leur est confiée. Ceux qui y apporteraient quelqu'entrave seront regardés et traités comme suspects.

« Art. III. — Si les citoyens commissaires trouvent encore quelques signes justement proscrits, ils requèreront les officiers municipaux de les faire détruire.

« Art. IV. — Quant aux tableaux, attendu que la loi exige qu'ils soient examinés, les commissaires requèreront les officiers municipaux de les faire transporter au chef-lieu du District.

« Art. V. — Les commissaires rédigeront un procès-verbal de leur opération par chaque commune, ils y feront mention des pièces provenant de la démolition des croix et du parti que l'on peut en tirer. »

Le 25 thermidor, alors que la nouvelle libératrice est parvenue à Saint-Lô, Le Carpentier fait transmettre aux municipalités et au District son arrêté relatif aux « chapelles » et à l'enlèvement des objets du culte, pour « par elles en faire exécuter les dispositions avec célérité et exactitude ».

Le District, par l'organe de son Conseil,

« Vu que les communes de Saint-Gilles et de Couvains sont en retard de déposer aux magasins du District les dépouilles de leurs ci-devant églises, nonobstant l'arrêté du 2 floréal dernier,

« Le Conseil arrête, que l'agent national, que le maire de Couvains et de Saint-Gilles seront tenus de se rendre à la séance de

Digitized by Google

l'administration du District, le 27 de ce mois, onze heures du matin, pour rendre compte des motifs du retard.

« Le présent leur sera notifié par un gendarme. »

Le 17 thermidor, Le Carpentier avait décrété des mesures répressives très rigoureuses contre les processions nocturnes qui se faisaient ou plutôt que l'on accusait les catholiques de faire dans certaines communes réfractaires aux idées révolutionnaires. Les assemblées communales et autres ne s'étaient en aucune façon opposées à l'exécution des mesures de rigueur ordonnées par le dictateur.

Mais on peut dire que ces documents officiels et l'adhésion que leur avaient donnée les assemblées administratives appartenaient en réalité à la période de la Terreur. Il est plus intéressant pour l'étude de l'esprit du pays après le supplice de Robespierre et de ses amis, de relire les manifestes et arrêtés créés par celui qui s'était montré le plus fidèle séide des hommes de la Terreur, quand il eut acquis la certitude que ses amis, ceux qui l'avaient mis en mouvement, étaient définitivement hors de la scène politique. Ces documents sont écrits d'une encre toute différente.

Rien n'est plus fastidieux que la lecture de ces documents : mais elle est tout à fait instructive. Sans eux on ne se rendrait pas un compte exact de la déformation de l'esprit français chez des hommes qui n'étaient pas tous des imbéciles et des brutes, qui pour la plupart avaient reçu une certaine culture littéraire. Ces gens se crurent des orateurs, parce qu'ils accumulaient dans leurs productions de grands mots violents pour exprimer des choses souvent très vulgaires. « Conspirateurs hypocrites » pour dire des adversaires agissants, « municipalité perfide », « rempart de leurs corps », « solitude du crime », « fanatisme et servitude », « nouveaux tyrans », « usurpateur des droits du peuple », « coupable qui doit disparaître », tous ces oripeaux de la faconde révolutionnaire encombrent ces morceaux d'un style pénible et cahoteux : mais dans la prose de Le Carpentier, aucune trace n'apparaît d'un repentir quelconque. Ce serait avouer sa complicité avec les tyrans qui ne sont plus ! Robespierre et ses complices ont payé la rançon de leur crime qui est d'avoir tenté d'accaparer le pouvoir, et conspiré contre la Liberté, au même titre et pour les mêmes raisons que Louis Capet, Danton, et les fauteurs d'aristo-

Digitized by Google

cratie. Ils ont cherché à fonder un « triumvirat. » Quant aux programmes de gouvernement, à la distinction entre ce qui est défendu ou permis, ni la proclamation du représentant montagnard, ni les « réflexions » faisant suite à sa proclamation, ne le disent, les deux pièces ne font que rééditer un thème optimiste : « Tout ira bien désormais..., la confiance et la discipline continuent à régner dans nos camps, vous avez frappé les esclaves et les rebelles ».

On avait pu se tromper sur les apparences « des fausses vertus de Robespierre »... « fortement spécieuses. cinq années de travaux réputés constamment patriotiques... » mais en somme ils n'avaient fait que leur devoir. Ils avaient excédé leur zèle... « A qui se fier à présent ? » disent les gens dépourvus de caractère. Le Carpentier répond à ceux-là : « La réputation des hommes n'est qu'un perfide appât ». « Ayez confiance dans la masse de vos représentants »... « Distinguez la loi des personnes ». La conclusion de toute cette plaidoirie, *pro domo sua*, c'est que la Convention est infaillible, et que tout ce qu'elle a légiféré est excellent. Elle est Dieu : mais Le Carpentier reste l'un de ses prophètes ! L'ancien ami de ceux qui sont tombés, dont il flétrit la mémoire avec une cynique impudence, désire qu'on n'oublie pas que les ennemis de l'intérieur sont « les aristocrates » et les prêtres.

Toute autre est la signification des manifestations lancées par les administrateurs de Coutances et de Saint-Lô lorsque parvint la nouvelle du coup d'Etat.

« District de Saint-Lô. Administration...

« N pluviôse : L'agent national près le District de Coutances transmet avec la lettre du... de ce mois, une adresse en date du 29 nivôse dernier, présentée par les administrateurs du même district à la Convention Nationale, dans laquelle ils la félicitent de la Révolution du 9 thermidor le rappel des 73 députés et expriment leur haine contre les anarchistes et les terroristes.

« La lecture de cette adresse a été entendue avec applaudissements et il reste arrêté qu'il en sera fait mention au procès-verbal, qu'une expédition en serait déposée aux archives et qu'il serait répondu à l'agent national près le District de Coutances.

« 9 pluviôse. Le Conseil a adopté un projet présenté par un membre d'une réponse à l'Agent national près le District de

Digitized by Google

Coutances, dans laquelle en témoignant le plaisir qu'il a ressenti à la lecture de l'adresse du 25 nivôse dernier de l'administration du District à la Convention Nationale, le Conseil ajoute qu'il a toujours professé les principes de républicanisme et d'humanité qui y sont énergiquement exprimés... Le Conseil, oui l'agent national, a arrêté que les ci-devant religieuses, qui ont été détenues pour prêtation de serment, seront payées à raison de 2 lt. par jour pour le temps de leur arrestation et que le restant des termes de leur pension leur sera payé suivant la fixation de cette même pension. » (Registre des délibérations du Corps municipal de Saint-Lô. *Archives municipales*. D. 31.)

Nous verrons tout à l'heure pourquoi cette mesure de réparation ne fut pas appliquée à la supérieure et à ses deux « complices ».

Pour le moment contentons-nous de constater jusqu'à quel point les administrations de la Manche croyaient bienfaisante la « Révolution » opérée au sein de la Convention Nationale.

Voici ce qu'écrivaient les administrateurs du district de Saint-Lô :

« Liberté, Egalité, Justice, Humanité, Patrie.

« Les administrateurs du district du Rocher la Liberté à leurs concitoyens.

« Citoyens,

« Nos armées triomphent et la Convention Nationale assure par la sagesse de ses lois l'immortelle splendeur de la République. *Le règne de sang est passé. Le gouvernement de l'humanité* réunit un peuple de frères que des scélérats profonds avaient armé de poignards pour dominer sur leurs cadavres.

« Les tyrans de l'intérieur se dévoilent et la Vendée s'éclaire à *la Vendée... dont les malheurs sont aussi grands que ses crimes* puisque l'erreur en fut le premier aliment et que, pour la réduire, *on commît plus de brigandages et de massacres qu'elle n'en avait osé.*

« ..... La Convention juste, grande et généreuse comme le peuple qu'elle représente, a voulu ramener les hommes que le fanatisme ou la malveillance égaraient. Une amnistie civique opère maintenant en leur faveur.

« On annonce déjà des effets salutaires de cette mesure inspirée par la *douce philanthropie*, qui, au lieu d'employer le glaive de la

Digitized by Google

persécution à miner nos forces, repeuple nos armées de vrais Français que la Terreur avait jetés, au grand repoussement de leur cœur,... parmi les ennemis de la Patrie..... »

Il faut évidemment dans cette prose édulcorée, dans laquelle on reconnaît l'influence des idées de Rousseau, faire la part du besoin qu'éprouvaient les autorités locales de rassurer les populations qu'avaient mises en méfiance ces guillotinades imbéciles. La nécessité de paraître désormais doux et paternel s'imposait d'autant plus, que toute cette affectation d'humanitarisme servait de préambule à l'annonce de la formation par voie d'enrôlements volontaires d'une garde territoriale, organe de police et de bon ordre, pour remplacer la garde nationale dont l'impuissance à dominer l'émeute s'était maintes fois avérée.

Il n'en est pas moins vrai qu'une généreuse illusion tendait à se répandre parmi la population, on croyait terminés la guerre civile, les massacres, les émeutes. Les administrateurs eux-mêmes, quelque compromis qu'ils fussent par leur conduite pendant la Terreur, sentaient qu'il était temps de songer aux moyens de gouverner par les procédés légitimes. La formation d'un corps de police même semblait comme le gage de l'ouverture d'une ère de paix.

Certains représentants en mission étaient décidés à provoquer des mesures pacificatrices. Tel fut dans la Manche le représentant Legot. Dans un certain sens il avait pris l'attitude d'un réactionnaire.

Il autorise les administrateurs à faire mettre provisoirement en liberté « les ex-religieuses et les ex-prêtres constitutionnels qui étaient détenus en la maison d'arrêt de Thorigny ». Bien mieux il se fait rendre compte de l'exécution de son arrêté par la municipalité de Thorigny. Celle-ci répond qu'il ne reste plus personne. (Registre d'administration du District de Saint-Lô. L 1, i 1012, *archives départementales de la Manche*).

Il va même plus loin. Un secours est accordé par lui à un citoyen Martin, détenu à Thorigny, parce que son arrestation a été motivée sur des allégations vagues et insignifiantes. Le capitaine Louis Manson, qui avait été chargé de la garde de ce détenu et qui avait reçu pour ses frais la somme de 50 livres, devra les rendre à Martin, sauf à se faire rembourser par qui il appartiendra. Le capitaine avait là un bien bon billet!

Digitized by Google

Un vicaire de Saint-Gilles arrêté pour n'avoir pas rendu ses lettres de prêtrise est remis en liberté (16 pluviôse an VII. *Ibid.*)

Dans ces conditions, si le magistrat instructeur avait déjà des doutes sur l'avenir de l'instruction entamée par lui sur la dénonciation de la Société populaire, ses doutes durent bientôt se transformer en certitude.

VII

Cependant les trois malheureuses inculpées, victimes des cruautés d'une législation injuste et spoliatrice, ou plutôt du défaut de caractère des magistrats chargés de l'appliquer, restaient incarcérées. M. Houel chargé du dossier ne prenait pas son parti au milieu des impulsions diverses qui le sollicitaient en sens opposés. Il sentait que l'opinion était favorable à celles qu'il tenait sous le feu de ses interrogatoires. Il comprenait que Madeleine Guillot de Longprey, la supérieure, ne perdait pas la tête, et se défendait avec énergie et succès. Elle rappelait des faits indéniables, établis au procès. A son départ, l'abbé Joret, ancien chapelain de la maison, lui avait remis les livres et objets à son usage personnel pour en faire l'usage qu'elle voudrait. Quant aux objets destinés au culte trouvés dans la maison de Catherine Guillet, ils provenaient d'une ancienne sœur sacristine, décédée bien avant la dissolution de la communauté; par conséquent le droit de la Nation sur tous ces objets n'étant pas établi, le corps du délit s'évanouissait aux yeux mêmes du légiste le plus scrupuleux. Restait l'article des pelles à four, mais la valeur commerciale de ces outils de boulanger atteignait-elle la somme au-dessous de laquelle le texte révolutionnaire ne permettait pas de qualifier le délit; cette possession des pelles à four n'avait-elle pas trait aux services charitables confiés aux Sœurs du Bon Sauveur par la municipalité dans l'embarras?

D'autre part, la haine antireligieuse n'était pas apaisée : elle avait survécu au milieu du besoin intense de pacification que chacun ressentait dans son intimité. Les membres du Comité révolutionnaire Saint-Lois avaient manqué leur but, qui était de déshonorer des « dévotes », des « fanatiques ». Ils n'avaient pas réussi à faire passer, aux yeux des gens qui n'avaient pas perdu tout sens commun dans ce grand tourbillon de la vie en France, Madeleine Guillot du Longprey, Catherine Guillet et Catherine

Digitized by Google

Bazire pour des voleuses, ni à les confondre avec la clientèle ordinaire des tribunaux répressifs; ils avaient dû se contenter du plaisir de punir en elles la fidélité aux croyances religieuses. Il semble bien qu'ils n'aient pas voulu lâcher leur proie, et qu'ils aient inspiré au magistrat instructeur une crainte destinée à le prémunir contre les suggestions de sa conscience. Ne l'oublions pas, les citoyens L.-H. Vesque, l'auteur de la sinistre comédie nocturne qui avait livré les trois inculpées aux rigueurs de l'instruction criminelle, Burnel, l'orateur échauffé des cérémonies du culte décadaire, étaient encore membres du corps municipal, et, n'ayant tué ni fait tuer personne, conservaient devant l'opinion la réputation de républicains modérés. Que penserait-on d'un arrêt de non-lieu rendu contre leur avis, dans une affaire qu'ils avaient montée, en faveur de femmes qu'ils poursuivaient de leur animosité? Précisément ces mêmes membres du Comité de surveillance venaient de se distinguer dans une visite faite par eux dans l'église Notre-Dame, où ils avaient prescrit la suppression de tout emblème religieux, visite qui donna lieu à des pillages, à des destructions imbéciles (1).

Le combat livré dans la conscience du magistrat instructeur entre les arguments qui conseillaient la mise en liberté et la crainte de déplaire aux puissants du jour dura fort longtemps, au détriment des prisonnières enfermées dans l'infecte geôle de Saint-Lô. Ce ne fut que le 19 frimaire an IV, un an après la mise en liberté définitive des autres sœurs et des suspects du pays, deux ans après le commencement des poursuites, que le citoyen Houel rendit l'arrêté suivant :

« Lecture faite... et de ce qui fut fait par nous en police de sûreté contre Madeleine Guillot, ex-religieuse, Catherine Bazire. Catherine Guillet, vu ce qui résulte des arrêtés de l'accusateur public des vingt-quatre et vingt-neuf brumaire et de celui du tribunal du même jour, vingt-neuf, et considérant également que les livres déclarés par ladite Guillot lui avoir été donnés par Joret,

(1) Voyez Archives de la Fabrique de Notre-Dame, le procès-verbal de la visite, et Archives municipales, et en plus un dossier d'instruction pour vol de tableaux par les ouvriers chargés de travaux de démolition dans le Temple de la Raison. (Archives du greffe de la justice de paix.)

Digitized by Google

ex-chapelain déporté, avaient effectivement appartenu à celui-ci par les marques qui y sont existantes, que, par la déposition des citoyennes Mauger et Darondel, il est prouvé que cette donation a eu lieu, et que la tradition s'en est faite bien antérieurement au décret qui porte que les lois contre les émigrés sont en tout point applicables aux déportés, qu'il n'existe aucune preuve d'enlèvement furtif de livres, de tableaux et d'autres effets dont est fait état au procès; considérant encore que les filles Guillet et Bazire s'en étaient saisies de bonne foi et sans mystère, et comme persuadées que, outre ceux appartenant aux chapelains, le surplus avait été distribué aux ex-religieuses par la liquidation de leur paraphernal, que les dites Guillet et Bazire extrêmement simples, et l'une d'elles sujette à des accidents fâcheux qui troublent sa raison de temps à autre, elles n'avaient pas connu l'obligation légale de déclarer aux autorités constituées ce qu'elles avaient reçu desdits chapelains de la communauté : nous avons renvoyé en liberté lesdites Catherine Guillet et Catherine Bazire, conformément à la disposition de l'article 16 du titre 5 de la loi du 16 septembre 1791 et ladite Guillot, ex-religieuse insermentée, au même état où elle était avant l'inculpation, et arrêté qu'il sera remis à ladite Guillot deux pots à eau et cuvette, et les autres effets qui lui ont été donnés et furent liquidés lors de la dissolution de ladite communauté, dans lesquels sont les chemises à son usage, qu'il sera remis aussi auxdites Guillet et Bazire une paire de draps, un chaudron, une poële d'airain, une chemise par elles réclamée comme à elles appartenant lors du procès du 24 brumaire, le surplus des effets inventoriés chez lesdites Guillet et Bazire suivant le procès-verbal du 24 fructidor seront déposés au district de ce lieu, arrête que ladite Guillot restera en la maison d'arrêt du district de ce lieu pour, par l'administration... prendre à son égard tel parti qu'elle croira convenable. »

Les membres du Comité révolutionnaire avaient atteint en partie leur but : ils devaient être contents du citoyen Houel : un soupçon planait sur la supérieure des religieuses du Bon Sauveur. Ce soupçon, je n'ai pas besoin de le faire remarquer, ne reposait sur rien ; les religieuses — les interrogatoires le prouvent — n'avaient pu s'installer à leur gré, comme le suppose l'arrêté ci-dessus. Elles avaient été ballottées de maison en maison. L'on avait pu constater ce fait, à la honte de la population qui avait profité

Digitized by Google

des bons soins des religieuses lors de la prospérité de celles-ci, qu'exilées, sans asile, elles n'avaient pu trouver un refuge que chez deux vieilles fileuses dont l'une était malade et à peine pourvue de sa raison. Tout le monde avait fui devant les persécutées, et un juge imbécile venait insulter à leur malheur en jetant le discrédit sur l'une d'elles.

Par bonheur, l'administration municipale se montra plus miséricordieuse que les magistrats. Elle mit fin à la détention de la supérieure des Sœurs du Bon Sauveur. Celle-ci put s'installer chez son frère. Il ne semble pas qu'elle ait gardé rancune à ses persécuteurs.

Gaëtan Guillot.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre :
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

SEINE : *Paris :* M. Etienne Deville.

* * *

2478. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE. T. XXXV 2e et 3e bull. Alençon, avril-juillet 1916, gr. in-8. *Documents relatifs aux Capucins d'Alençon* (1792), par P. Ubald d'Alençon ; — *Orderic Vital, historien de l'Abbaye de Saint-Evroul*, par M. Etienne Deville, p. 82-97 ; — *Les vassaux du marquis de Courtomer*, par M. Ch. Vérel, p. 98-118 ; — *Les Chauvel de Cantepie, sculpteurs falaisiens*, par M. R. de Brébisson, p. 119-128 ; — *Un « Rubens » inconnu*, par M. F. Boulard, p. 129-134 ; — Réponse : *N.-D. d'Alençon*, par M. l'abbé Germain-Beaupré, p. 135-148.

2479. — L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX (LXXIIIe vol., 1er sem. 1916), col. 333. Les Bailleul d'Ecosse, ancêtres des Corday ? ; — col. 336, 447, Muiron, sa descendance ; — col. 349. Papier monnaie pendant la guerre [Rouen, le Havre, Dieppe, le Tréport, Caen, Honfleur] ; — col. 360, Alphonse de Gros-Caillou

Digitized by Google

[monologue par Lacombe, acteur à Rouen] ; — col. 380, l'origine française de la famille des Mac-Mahon ; — col. 381, 498, Maréchale de Villars ; — col. 387 et 234, Henri IV, le combat d'Aumale et les Damesnil ; — col. 431, Un texte obscur de la « Tentation de saint Antoine » [de Flaubert] ; — col. 459, Le baron Emile de l'Empesé ; — col. 464, 549, Hocqsonner ; — col. 475, Famille Garnier de la Cour du Bois ; — col. 492, Famille de Blosset ; — col. 502, Dieu et mon droit ; — col. 523, Blücher en France [à Caen] ; — col. 524, Famille de Grey.

LXXIVe vol., 2e sém. 1916), col. 11, 65, Blücher en France : — col. 18, Où était à Paris la chapelle Saint-Fronton ? ; — col. 25, Famille de Grey : — col. 30, Maréchale de Villars ; — col. 55, Marquise de Broglie, née Besenval ; — col. 75, Famille de Blosset.

2480. — Mémoires publiés par la Société Nationale d'Agriculture de France, t. CXLIV. Paris, Ph. Renouard, 1916, in-8 de 420 pp. Louis Passy, par H. Sagnier, portrait, pp. 1-20 ; — Barbié du Bocage [propriétaire à Quénet, près Conches, Eure], p. 129 ; — Comte Pierre-Louis Rœderer (Orne), p. 150 ; — Jules Reiset, né à Bapaume près Rouen, p. 289 ; — Eugène Poubelle, né à Caen, p. 319.

2481. — Bull. Hist. et Arch. de la Mayenne. T. XXXI, gr. in-8, Laval, A. Goupil, 1915, n° 108. Essai historique sur Poligny et ses possesseurs (fin) [Généalogie de la famille de Coigny, près Coutances ; duchesse de Mortemart, comtesse de Rochechouart ; Nicolas Colbert, archevêque de Rouen ; Marie d'Alègre ; de Mailly, etc.] ; — Les chouans de la Basse-Mayenne [beaucoup sont normands, tels que le comte de Médavy, Frotté, etc.].

2482. — Recueil des Travaux de la Soc. libre de l'Eure. VIIe série, t. III, 1915, Evreux, Ch. Hérissey, 1916. — *Paul Harel, poète normand*, par M. Joseph L'Hopital, p. 1-32 ; — *Une tentative des Allemands dans l'Eure, pendant la guerre de 1914*, par M. Maurice Collignon, p. 33-53 ; — *Le concile de Brionne en 1050 et l'hérésie de Bérenger*, par Frédéric Malbranche, publié par M. G. Bonnenfant, p. 60-91 ; — *Découverte archéologique au Secrétariat de l'Evêché d'Evreux*, par M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du lycée d'Evreux, p. 92-106 ; — *Rapport général sur la situation et les travaux de la Société en 1915*, par M. Albert Doucerain,

Digitized by Google

p. 112-129; — *Rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Bonnenfant : « Les Séminaires normands »*, par M. le chanoine Porée ; — *Notice sur la vie et les travaux de M. Louis Lautour, ancien bâtonnier du barreau d'Evreux*, par M. Albert Doucerain, p. 151-168, etc.

2483. — La Revue du Foyer artistique, 2e fascicule : *Les lettres d'un vieux jeune homme*, par Raymond Postal ; — *Les Voix héroïques*, critique philosophique sur *Les Vacances ;* — *Le carnet de route d'un vieux volontaire*, par Paul Favre ; — *La reine des Nymphes*, poème en prose, par Paul André ; — *Rouen aux Anglais*, strophes de V. Boutrolle ; — sonnet d'Aristide Frétigny et poésie de M. Auguste Bunoust ; — bibliographie des *Propos du mois*, etc.

2484. — Baillard (Abbé René) † professeur d'Histoire à l'Institution Join-Lambert, *Bull. Rel. de Rouen*, 12 août.

2485. — Bayeux. Cause des Martyrs de Septembre 1792, notes générales, *Sem. Rel. de Bayeux*, 6, 13 et 20 août.

2486. — Beuvron-en-Auge. En feuilletant les vieux livres [origine des saluts du Saint-Sacrement; confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Vigor de Crèvecœur érigée en 1672]. *La bonne semence*. Bull. Rel. mensuel de — et de la région, août 1916. Dans le même numéro article nécrol. sur M. l'abbé Pépin, † curé de Formentin et de M. le comte de Charencey, conseiller général de Tourouvre pendant 46 ans.

2487. — Bonnenfant (Abbé). Les Séminaires normands du XVIe au XVIIIe siècles (C. R.), *Sem. Rel. d'Evreux*, 26 août.

2488. — Boutlou (Abbé), † professeur à l'Institut N.-D. d'Avranches, *Sem. Rel. de Coutances*, 20 juillet.

2489. — Broc (Le Marquis de), † le 28 juin, *Sem. Cath. de Séez*, 14 juillet.

2490. — Buquet (Jacques) le capitaine Hans, † au Champ d'honneur, *Bull. Rel. de Rouen*, 15 juillet.

2491. — Burou H. et Roger. Aux héros Normands, paroles de H. Burou, musique de Ed. Roger. Rouen, les Auteurs (1916) in-4°, Cf. G. D. *Journal de Rouen*, 23 mai.

2492. — Caplet (dom Anselme-Marie) bénédictin, † au Mont-Cassin le 8 juin, né à Rugles le 30 avril 1836, *Sem. Rel. d'Evreux*, 22 juillet (biographie par le chanoine Porée), *Sem. Rel. d'Evreux*, 5 et 19 août.

Digitized by Google

2493. — Couillard (Abbé A.), † ancien curé de Saint-Marcouf, prêtre habitué à Saint-Germain-de-Tournebu, *Sem. Rel. de Coutances*, 10 août.

2494. — Courteault (Henri). Le dossier « Naples » des archives Nicolay. Documents pour servir à l'histoire de l'occupation française du royaume de Naples sous Louis XII [On y trouve les familles d'Amboise, d'Alègre, Bigars de la Londe, de Lannoy, de Villeneuve-Trans, etc.]. *Annuaire. Bull. de la Soc. de l'Histoire de France*, 1915, Paris, Renouard, 1915, in-8°, p. 117-246.

2495. — Delaborde (H.-F.). Recueil des actes de Philippe-Auguste, publié par M. —. T. I, années 1179-1194. Paris, Klincksieck, 1916, gr. in-4°, XI-575 pp.

2496. — Delaporte (Abbé), † curé d'Essai. *Sem. Rel. de Séez*, 18 août.

2497. — Delisle (L.). Recueil des actes d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises, etc. Œuvre posthume publiée par Elie Berger. T. I, Paris, Klincksieck, 1916, gr. in-4°, VII-588 pp.

2498. — Demarais (Abbé), ancien curé de Sierville, † à Mouville. *Sem. Rel. de Rouen*, 15 juillet.

2499. — Deschamps la Rivière (R). Une vieille famille « Les Damney de Saint-Laurent » [Le premier, officier au château de Caen, épousa Perrine de la Haye, vers 1550]. *Bull. de la Soc. d'Agricul. de la Sarthe*. t. XLV, 1915-1916, 3e fasc. Le Mans 1916, in-8°, p. 233-253.

2499 *bis*. — Didierjean (Abbé), † à Bolbec. *Bul. Rel. de Rouen*. 22 et 29 juillet.

2500. — Dubosc (Georges) a publié dans le *Journal de Rouen* ; mai 22, A propos du compositeur G. Salvayre, auteur de Richard III qui fut représenté à Rouen le 22 déc. 1893 ; — juin 26, Notre Vieux Lycée (G. R.) et *Dépêche de Rouen* du 24 ; — 28, Inscriptions en l'honneur des soldats, morts pour la patrie, dans la cathédrale de Rouen.

Puis dans l'édition A (province) : Juillet, 10, La *Revue du Foyer* (Impr. J. Lecerf) ; — 16, « Visions de guerre » ; — 17 (éd. de Rouen), La rue « Porte-aux-Rats ou Porte d'Arras à Rouen », notes historiques ; — 21, A l'école régionale des Beaux-Arts, le Jury des Récompenses ; — 23 et 24, La nouvelle Eglise anglaise

Digitized by Google

« Saint-Georges » ; — 31, Petite Exp., Eaux-fortes, Peinture et Aquarelles ; — août 2, « Visions de guerre », Exp. de dessins et gravures dans l'ancienne chapelle Saint-Yon ; — 3, Histoire naturelle des G. V. C. ; — Exp. Raymond Quibel ; — 9, Georges Dumesnil, un écrivain philosophe ; — 11, « Les Leroux », une pièce dramatique au Bénéfice des Œuvres de guerre ; — 21, Exp. Edouard de Bergevin, un coffret sculpté de M. G. Poullain ; — 27, Le concours de la « Cité reconstituée » ; « La revue du Foyer Artistique » ; Le centenaire de la Croix de Pierre.

2501. — Emo (Abbé Paul), † curé-doyen d'Envermeu, *Bull. Rel. de Rouen*, 5 août.

2502. — Evreux. On les aura ! Hé... là ! Fantaisie. — Revue locale et patriotique en 2 actes, 1 prologue et 5 tableaux de Full Stopp (Dubosc) et Fridolin. Evreux, H. Devé, juil. 1916, gr. in-8°, 16 pp.

2503. — Fabre (J.). Les bourreaux de Jeanne d'Arc et sa fête Nationale, notice sur les personnages du procès, etc. Paris, Hachette, in-16, 221 pp.

2504. — Fabulet (Louis). Le cimetière anglais d'Etretat, *Journal de Rouen*, 16 août.

2505. — Foerster (Abbé Oscar), vicaire à Saint-Etienne de Fécamp, † au Champ d'honneur le 28 juin, *Bull. Rel. de Rouen*, 15 juil. et 5 août.

2506. — Grenier (Abbé), vicaire à N.-D. de la Couture de Bernay (Eure), lieutenant à la 3e compagnie du 137e, † au Champ d'honneur, le 11 juin, à Verdun. *Sem. Rel. d'Évreux*, 8 juil.

2507. — Grente (G.). Saint-Lô, évêque de Coutances. Saint-Lô. Jacqueline, 1915, in-8°, 19 pp.

2508. — Guillot (G.). Un agent secret du Directoire dans la Manche en l'an VI. Evreux, in-8°, 22 pp. [Ext. de la *Revue Catholique de Normandie*].

2509. — Hans (Le capitaine). Cf. n° 2490.

2510. — Haskins (Charles H.). The Normans in European history. London, Constable, 1916, in-8°, 264 pp., 11 fr. 70.

2511. — Heuqueville (Julien d'). La caserne du Pré-aux-Loups (caserne Jeanne-d'Arc) place du Champ-de-Mars, à Rouen. Rouen, Lecerf, 1914, in-4, 9 pp. 1 pl. [Ext. de *L'Architecture et la Construction dans l'Ouest*].

Digitized by Google

2512. — Honfleur. A propos des processions. Souvenir du vieux —. Notes historiques, *Journal de Rouen*, 7 juillet.

2513. — Huet (Abbé). Discours (historique) pour l'anniversaire de la dédicace de la cathédrale de Coutances, *Sem. Rel. de Coutances*, 20 juil., 3 et 31 août.

2514. — Hulmel (Abbé), Abbaye bénédictine Sainte-Trinité de Lessay (suite), *Sem. Rel. de Coutances*, 6 juil. [10 fév., 16 mars, 20 avril et 15 juin].

2515. — Jouen (chanoine L.). Notices nécrol. sur MM. André Laurens et René Dantin, morts au champ d'Honneur, *Bull. Rel. de Rouen*, 29 juil.; — *id.* sur J.-H. Ch. Anquetil, J. Molles, R. Méret, R. Meunier, J. Morel, H. Aubry, Ledoux de Beaumesnil, *id.*, 6 mai.

2516. — Labbé (Léon), chirurgien, né au Merlerault (Orne), portrait, *Larousse mensuel*, juil. p. 821.

2517. — Lecaplain, † professeur honoraire au Lycée Corneille, *Bull. Rel. de Rouen*, 1 juil., *Journal de Rouen*, 26 juin; obsèques, 29 (A).

2518. — Le Saunier (P.). L'ancien grenier à sel à Rouen. Rouen, Lecerf, 1916, in-4, 11 pp. 1 pl. [Ext. du *Bull. Soc. amis des Mon. Rouennais*, 1913].

2519. — Le Verdier (P.). L'atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur Rouennais; histoire et bibliographie. Rouen, A. Lainé, 1916, in-4. 178 pp. pl. (Ouvrage publié par la *Soc. Franc. de Bibliographie*), 25 francs.

2520. — Lyre. La maison de Nicolas de Lyre (suite et fin), *Annales de Lyre*, juil.

2521. — Mahault (Abbé Ernest) † ancien curé de la Chapelle-Enjuger, *Sem. Rel. de Coutances*, 24 août.

2522. — Maupassant. Un beau-frère de lait de Guy de —, Henri Lécuyer (gardien de la salle des ventes à Rouen), *Le Mercure de France*, 16 juil.

2523. — Morel (E. M.). Visions de guerre, *La Dépêche de Rouen*, 7, 8, 10 et 31 juil.; — Inauguration de l'Eglise anglaise au Champ de Mars, *id.*, 23 juil.

2524. — Passy (Louis). Notice sur la vie et les travaux de M — par Ch. Adam. Paris, Firmin-Didot, 1916. in-4°. 30 pp. et portrait. Cf. n° 2478.

Digitized by Google

2525. — Perrier (Paul). Chartes, lettres et pièces diverses relatives aux arts et aux artistes du xive au xixe siècle, récemment données à la B. N. par M. le Marquis de la Borde. Paris, Impr. Nat. in-8°, 35 pp. [Inv. de 365 documents, Mss. 22045-22047, fond fr., pièces sur la Normandie].

2526. — Payen. Prix des tableaux normands vendus à la vente de la coll. — à Paris, *Journal de Rouen*, 1er juillet.

2527. Pontgibaud (comte de). Le Chartier de Fontenay ; le Berseur de Fontenay ; le vicomte de Blangy ; de Moré de Pontgibaud (1734-1892). Caen, Delesques, 1914, in-4°, XIX, 586 pp.

2528. — Porée (Chanoine). Notice sur M. J.-J. Erasme Lerenard-Lavallée et C. R. des obsèques. Brionne, P. Amelot, 1914, gr. in-8°, 20 pp. Cf. dom Caplet n° 2492.

2529. — Prentout (H.). Etude sur Dudon de Saint-Quentin [Ext. cf. n° 2422].

2530. — Rochereuil (Abbé F.), vicaire à Saint-Hilaire-du-Harcouët, brancardier au 50e d'artillerie, † près de Verdun, *Sem. Rel. de Coutances*, 20 juil. et 24 août.

2531. — Rouen. La « Revue du Foyer artistique et littéraire », *Dépêche de Rouen*, 10 juil. ; — Documents historiques : réclamation des brasseurs de vergus récolté aux environs de Rouen, 1634. *Bull. Soc. Hist. de Norm.* T. XIII, p. 235 ; — Commission municipale des Inscrip. Rouennaises : liste sommaire des inscrip. hist. et commémoratives existant sur le territoire de Rouen au 1er juin 1916. Rouen, Impr. du *Journal de Rouen*, in-4° à 2 col., 8 pp. Cf. 7 juil. dudit Journal.

2532. — Rozé. La poste aux chevaux. — Voyages d'autrefois [Le Carabas de Caen à Alençon, p. 284]. *Bull. de la Soc. d'Agriculture de la Sarthe*, T. XLV, 1915-1916. Le Mans, 1916, in-8°.

2533. — Simon (A.), vicaire à Mortagne. Journée liturgique à Saint-Pierre-de-Montsor, Alençon 28 et 29 juin, in-32 de 7 pp. ; — *id*, par J. V. 4 pp.

2534. — Sorel (Albert-Emile). Le soldat normand. *Le Figaro* [Ext. *Dépêche de Rouen*, 4 juil.]

2535. — Truffier (Jules, directeur des Etudes classiques à la Comédie Française). Aux Ecoliers Rouennais (poésie), *Journal de Rouen*, 13 août.

Digitized by Google

2536. — VESLY (Léon de). Cadrans et montres solaires. Ivoiriers et cadraniers Dieppois, boussoles, etc., du musée d'antiquités de Rouen, *La Dépêche de Rouen*, 17 juil.

Indications par département.

CALVADOS : **2479**, 80, 85, 86, 87, 94, 95, 97, 99, **2510**, 12, 25, 26, 27, 29, 32, 34

EURE : **2479**, 80, 81, 82, 87, 92, 94, 95, 97, **2502**, 6, 10, 20, 24, 25, 26, 28.

MANCHE : **2479**, 81, 87, 88, 93, 94, 95, 97, **2507**, 8, 10, 13, 14, 21, 25, 26, 30.

ORNE : **2478**, 79, 80, 81, 87, 89, 94, 95, 96, 97, **2516**, 25, 26, 33.

SEINE-INFÉRIEURE : **2479**, 80, 81, 83, 84, 87, 90, 91, 94, 95, 97, 98, **2500**, 1, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 15, 17, 18, 19, 22, 23, 25, 26, 31, 35, 36.

Le Gérant : G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure. — G. POUSSIN, directeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE — LITTÉRATURE

25e ANNÉE — 6e LIVRAISON

NOVEMBRE 1916

Félix Clérembray : Une Religieuse normande et un Moine breton (Episodes de la Contre-Révolution à Rouen, 1794-1799), 405. — Dom Guilloreau : L'Election de Silvestre à l'évêché de Séez (1202), 423. — Abbé Le Male : Recherche de la Noblesse faite en la Généralité de Caen (1598-1599), 440. — Abbé Ch. Guéry : Bulletin bibliographique, 469. — Bibliographie Normande, 473.

BUREAUX DE LA REVUE
6, RUE DU MEILET, ÉVREUX

1916

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163), par M. l'abbé V. BOURRIENNE, curé d'Ellon *(suite)*.

L'exil et la mort a Jersey de Mgr de Cheylus, Évêque de Bayeux, (1791-1797), par M. Louis AURENCHE.

La fête de la Raison et la fête de l'Être Suprême a Vire, 29 janvier et 2 juin 1794 (10 pluviôse et 20 prairial, an II), par M. Jean PORQUET.

État des nobles et des anoblis dans la Généralité de Caen, recherche faite en 1598-1599, par M. Jean-Jacques de MESMES de ROISSY, publié par l'abbé Le Male.

Episodes de la Contre-Révolution a Rouen (1794-1799). Une religieuse normande et un moine breton : M F.-C. Chevallier, de Beaussault-en-Bray (Seine-Inférieure) et dom Antoine de Lange, de Morlaix (Finistère). La Conspiration Catherine Théot, par M. Félix CLÉREMBRAY.

Le Vénérable P. Jean Eudes. Quelques traits de sa vie et de ses écrits, par M. Louis DUVAL, archiviste honoraire de l'Orne.

Les Seigneurs de Bosnormand-en-Roumois (Eure), par M. l'Abbé Ch. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

L'odyssée d'un prêtre « réfractaire ». L'abbé Gosset, par M. Gaëtan GUILLOT.

Le Calendrier du bréviaire de l'Abbaye de Saint-Taurin, par M. le Chanoine PORÉE.

Digitized by Google

ÉPISODES DE LA CONTRE-RÉVOLUTION

A ROUEN (1794-1799)

Une RELIGIEUSE NORMANDE et un MOINE BRETON

M.-F.-C. CHEVALLIER de Beaussault-en-Bray (Seine-Inférieure)

Et Dom Antoine DE LANGE, de Morlaix (Finistère)

La Conspiration Catherine THÉOT

PAR FÉLIX CLÉREMBRAY

Les faits de secondaire importance dont nous nous occupons ici — peut-être un peu trop longuement — présentent un réel intérêt au point de vue de l'état d'esprit des persécuteurs et des persécutés en province durant les dernières années du XVIIIe siècle. Presque oubliés aujourd'hui, négligés par tous les historiens régionaux de cette période si mouvementée, si dramatique, ils firent grand bruit en 1794 et 1799.

Avant d'entreprendre de les raconter, quelques explications sont indispensables. Par suite de certaine mention sommaire et erronée consignée dans une chronique rouennaise contemporaine, il est assez difficile, au premier abord, de reconnaître sûrement une femme — notre héroïne — qui fut l'objet de singulières et émouvantes poursuites vers le temps de l'écroulement de Robespierre, et se trouva mêlée depuis à des mesures prises contre les auteurs d'un projet de restauration du culte et de l'enseignement catholiques.

Lors de la mémorable « battue patriotique », le 21 floréal an II (11 mai 1794), les gardes nationaux amenèrent devant celle des commissions spéciales qui siégeait à l'ancienne maison des Gravelines de Rouen, et que présidait Gilles-Guillaume Le Boucher,

Digitized by Google

officier municipal, une citoyenne qui déclara se nommer Marie-Françoise Chevalier, âgée de cinquante-quatre ans, fille de Charles-François Le Chevalier, sieur de la Cotardière, chevalier de Saint-Louis, lequel était, lors de son décès, en 1757, receveur des traites à Saint-Hilaire-de-Harcouët (aujourd'hui arrondissement de Mortain) et de Marguerite Adam, morte en 1780.

Comme Saint-Evremont, elle était née à Saint-Denis-le-Gast, (maintenant canton de Gavray, arrondissement de Mortain), à une douzaine de lieues de Barenton, pays natal de Catherine Théot, dite *Mère de Dieu* (1), une des notabilités féminines de la Terreur, dont il nous faudra parler bientôt.

M.-F. Chevalier ou Le Chevalier, depuis 1761, avait habité Rouen, chez Tontuit, puis chez Criquebeuf, et chez Lange; lors de sa comparution, elle demeurait rue de Fontenelle, chez la citoyenne Rose-Bonne-Sophie le Vaillant de Saint-Amand, ex-pensionnaire de l'abbaye de Gomerfontaine, âgée de 27 ans, se disant née à Ragay (canton de Tournay-sur-Odon), nièce d'un Des Hayes de Clairbec, marié à une Langlois de Criquebeuf, habitant Roncherolles-en-Bray (2). La citoyenne Le Vaillant, interrogée, elle aussi, fut mise au secret; elle était en relations avec le député Delmas, l'un des émigrés de l'intérieur en vue, et qu'elle pansait.

La citoyenne Le Chevalier avouait que sa mère était noble, mais non son père, encore bien que, par acte du 1er juin 1789, Godefroy du Craignant (*sic*), duc de Bouillon, lui eût donné à elle, demoiselle Chevalier, 300 livres de pension viagère, « faveur qu'il n'accordait qu'à des personnes nobles ». A son domicile, rue de Fontenelle, le 19 floréal, on avait trouvé notamment : Un cachet armorié, présent d'un parent à elle, nommé Des Palières ; un papier sur lequel : *Oraison manuscrite à la Sainte Vierge sur son Immaculée Conception;* un acte imprimé pour la confession ; huit images qu'elle disait appartenir à Bonne Le Vaillant ; un autre

(1) L'une des Carmélites de Rouen, en janvier 1791, signait : Saint-Rémy de la *Mère de Dieu* (Arch. municipales de Rouen).

(2) Elle était fille de Jacques Le Vaillant, dit un *Etat des nobles restés à Canteleu avec des lettres de passe.* Il est question de ces Le Vaillant dans l'*Histoire de Roncherolles-en-Bray,* de M. l'abbé Delamare. Ils exploitaient la verrerie du Lihut.

Digitized by Google

cachet armorié, avec l'adresse de Gouel, graveur et ciseleur dans la cour du Palais de Justice et la date du 3 mars 1785 ; un tableau représentant une femme ; un autre un coq et un homme tenant des clefs à la main (1) », et un chapelet. On avait aussi découvert chez elle un contrat de donation à son profit par Pierre-Michel Néel de Tontuit, du 31 octobre 1776, et quatre lettres du duc de Bouillon, dont une signée Goblet. L'avocat général au Parlement de Rouen, Grente de Grécourt (2) fut, disait-elle, son protecteur. Depuis 1761, elle avait demeuré à Rouen, chez Néel de Tontuit, neveu de l'évêque d'Avranches (Godard de Belbeuf), et chez Lange (3) et la citoyenne Le Vaillant (4).

Le surlendemain, le Comité de surveillance mit la citoyenne Le Chevalier en liberté.

Si l'on s'en tient au simple rapprochement des détails concernant Mlle Le Chevalier, de Saint-Denis-le-Gast, avec ceux consignés au manuscrit de Horcholle, on est porté à admettre qu'il y a identité entre les deux femmes malgré l'absence de l'article au nom de celle citée par Horcholle. Mais il en est tout autrement lorsque de fastidieuses recherches font rencontrer l'héroïne du drame si mal résumé en quelques lignes par le mémorialiste rouennais. A celle-ci on attribue les prénoms MARIE-FRANÇOISE, qu'elle prend d'ailleurs elle-même, quoique, à son baptême, on lui en donne un troisième : CATHERINE, qui, très vraisemblablement, lui rappelle de douloureux souvenirs...

Quant à cette dernière, voici d'abord quel serait son acte de baptême, d'après les indications erronées d'un livre publié en 1856 par M. l'abbé Decorde : « Cejourd'hui, 23e jour du mois de mars 1765, a été baptisée par moy, vicaire de Beaussault, MARIE-MADELEINE CHEVALLIER, fille de François et de Marie-Madeleine Roger,

(1) Ne semble-t-il pas que le rédacteur du procès-verbal n'a pas voulu dire que c'était le portrait de saint Pierre !

(2) L'un des témoins du convol du duc de Bouillon avec Mlle de Banastre de Parfondeval.

(3) Probablement un des Lange cité plus loin à propos de Mlle Chevalier de Beaussault.

(4) Interrogée lors de la *battue patriotique,* elle fut ensuite mise au secret.

Digitized by Google

née du même jour de légitime mariage ; le parrain Pierre Dubois, de cette paroisse, et la marraine, Marie Boulard, de la paroisse de Louvicamp, avec nous soussignés. Signé : Marie Boulard, Dubois. Gavelle, vicaire de Beaussault. »

Mais M. l'abbé Decorde avait été certainement mal renseigné : cet acte ne s'applique pas à la fondatrice à Rouen du monastère de l'*Immaculée Conception*, pas plus qu'à Mlle Chevalier de Saint-Denis-le-Gast, encore bien que, par un singulier hasard, celle-ci ait possédé, on l'a vu, dès 1793, un document relatif à l'Immaculée Conception.

Donnons, d'ailleurs, le texte inédit du véritable acte de baptême de l'héroïne de l'incident si sommairement raconté par Horcholle : « Cejourd'hui vingt-septième jour du mois de décembre 1764 a été baptisée par moi, vicaire de Beaussault, MARIE-FRANÇOISE-CATHERINE CHEVALLIER, fille de Guillaume, et de Marie-Anne Accard, née d'hier de légitime mariage ; le parrain Pierre Marchand, la marraine Françoise Grangambe, tous deux de cette paroisse, avec nous soussignés. Signé : Pierre Lemarchand, Françoise Grangambe, Gavelle, vicaire de Beaussault. »

En passant, disons quelques mots de la paroisse de Beaussault et du vicaire Gavelle qui, peut-être, perdit de vue l'enfant par lui baptisée, lorsqu'elle quitta Beaussault pour Rouen, vers 1772.

Dès avant 1789, l'église de Beaussault était, pour ainsi dire, incomplète. Son clocher se trouvait dans un état « commandant son remplacement prochain et inévitable. » Les cloches ne pouvaient plus sonner ; on était réduit à les tinter. Les habitants s'en plaignirent amèrement dans leur cahier de doléances du 8 mars 1789, que ne signa aucun Chevallier. Le curé n'avait qu'une portion congrue et le casuel de l'église, en sorte que son bénéfice ne lui valait pas 1.000 livres de revenu pour vivre, avoir domestique et un cheval. En outre, l'école se trouvait trop petite pour « l'éducation publique des enfants du peuple », qui s'étaient multipliés depuis plusieurs années. En somme, la paroisse, très peuplée, n'était pas prospère. On se plaignait fort du prieur de Beaussault, moine de la Congrégation de Saint-Maur, sacristain du prieuré d'Artas en Dauphiné, résidant à plus de 140 lieues de Beaussault, et qui ne prélevait rien sur les 6.000 livres de revenu du prieuré de Beaussault pour secourir les pauvres, à la charge du seigneur et des habitants. Cet état des choses et l'absence de

Digitized by Google

tout commerce pouvaient expliquer que les parents de la jeune Chevalier aient émigré à Rouen une dizaine d'années avant la révolution.

Quand vinrent des jours dangereusement troublés, l'abbé Gavelle, le vicaire de 1765, devenu dès avant 1778 curé de la même paroisse, succédant, semble-t-il, à Antoine Garin, curé nommé le 12 octobre 1770, l'abbé Gavelle se montra d'abord très ferme, et refusa le serment. Mais, bientôt, sa perplexité devint extrême au spectacle qu'offraient sa propre paroisse et celles environnantes. Le seigneur de Beaussault, marquis du Hallay, était un contre-révolutionnaire des plus en vue. Le vieux château était le rendez-vous des aristocrates de la région, qui y tenaient des conciliabules auxquels prenaient part des Rouennais ; une délibération importante y eut lieu le lundi 18 octobre 1790. On s'enrôlait là pour l'émigration armée (1).

Le sort des seigneurs des Noyers (les Ramfreville) et celui de Saint-Maurice (marquis de Réfuveille) attestent quels étaient les sentiments de ces gentilshommes normands et l'agitation qui régnait dans leurs domaines ruraux. A Beaussault, on était d'ailleurs trop près de Gaillefontaine et de Neufchâtel, du couvent de Clair-Ruissel et de l'abbaye de Bival, pour ne pas être au courant des persécutions plus ou moins légales qui s'y accomplissaient. Mme Bovin, née Maillard, institutrice laïque à Beaussault, eut à endurer nombre de tracasseries des administrateurs locaux.

Dans ce milieu agité, le curé Gavelle, originaire du pays de Bray, céda sans doute à des suggestions et à ses propres craintes : il prêta serment, puis, en mai 1791, le rétracta publiquement, en l'église de Beaussault. Et, quand arriva le jour de l'Assemblée, à Neufchâtel, en l'église de Notre-Dame, des électeurs du district, réunis pour procéder au remplacement des curés n'ayant pas prêté serment, et à la nomination aux cures vacantes, il lui fallut encore prendre une résolution... Allait-il rester sans cure ou redevenir curé? Ses paroissiens intervinrent-ils? Le sollicitèrent-ils de rester avec eux?

Au cours de la séance du 8 juin 1791, Joseph Gavelle, variant une fois de plus, rassuré peut-être par le chant du *Te Deum* au

(1) Archives municipales de Rouen. Lettre de M. Le Ponlletier de Montenant à M. de Reutteville, du 17 octobre 1790.

Digitized by Google

début des opérations électorales, cependant quelque peu incidentées ensuite, déclara révoquer la rétractation par lui faite dans l'église de Beaussault, en conformité de la loi du 26 décembre. Et, en présence de l'Assemblée, il réitéra le serment « de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui était confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi », — ce qu'il signa.

Cependant, comme à tant d'autres, la situation lui devint insupportable, et, le 16 germinal suivant, il abdiquait et remettait au district de Neufchâtel ses lettres de prêtrise. Mais le 11 messidor (29 juin 1795), ces lettres lui furent rendues, comme furent rendues celles de divers ecclésiastiques du voisinage : Demonchy, curé de Beaubec, Charles Jean, desservant de Hodeng, Dumont, curé de Compainville, Gallais, curé de Saint-Maurice, Harlé, de Louvicamp et Lequesne, de Trefforest, etc.

Le presbytère de Beaussault fut vendu 3.300 livres à François Caquelard, le 16 thermidor an IV.

*
* *

Au dénombrement de la population rouennaise du mois de septembre 1793, la « citoyenne » Chevallier, de Beaussault, alors âgée de vingt-huit ans, c'est-à-dire ayant vingt-six ans de moins que son homonyme de Saint-Denis-le-Gast, déclarait être mercière à Rouen, rue du Petit-Puits (1), et avoir chez elle deux sous-locataires : Marie Allain, ouvrière en linge et Françoise Sagot, sortant du ci-devant monastère de Saint-Louis de Rouen, pensionnée de la Nation. N'était-ce pas dans ce couvent que se trouvait aussi Mlle Chevallier de Beaussault lors de la sortie des religieuses? Une Marie Chevalier figure parmi les sœurs du Couvent « de Sainte-Elisabeth autrement dit de Saint-François », où elle était dame de chœur ; et elle se retrouve dans une longue liste de religieuses détenues (2) ; mais celle-ci était née le 4 mars 1746, et professe depuis le 23 janvier 1789.

Un des incidents si fréquents à certaines périodes de la Terreur

(1) Supprimé en 1861, pour ouvrir la rue Rollon.

(2) Archives de la Mairie de Rouen.

Digitized by Google

suffit à compromettre Mlle Chevallier de Beaussault et à l'exposer à périr sur l'échafaud. Elle fut traduite devant le Comité révolutionnaire de Rouen pour avoir refusé de vendre un jour de dimanche et de mettre des guirlandes de fleurs à sa maison le jour de la fête à l'Eternel, célébrée le 20 prairial an II (dimanche-Pentecôte, 8 juin 1794).

Après scellés apposés chez elle et interrogatoire sommaire, Mlle Chevallier fut mise en arrestation, peut-être d'abord consignée à son domicile. Les scellés furent levés le cinq messidor.

En même temps qu'elle, était poursuivie une femme Creveuil, à laquelle étaient reprochés des propos n'ayant qu'une lointaine analogie avec ceux tenus par Mlle Chevallier lors de son interrogatoire.

Les poursuites contre ces deux femmes mettaient en grande joie, — on va voir pourquoi, — le facétieux, cruel et impitoyable Poret (1), agent national près la commune révolutionnaire de Rouen, lequel provoqua leur transfert à Paris, déterminé par des circonstances extraordinaires que, jusqu'à nos jours, personne n'a songé — et pour cause — à révéler au public...

Ce fonctionnaire en évidence, mêlé aux grandes et aux petites affaires administratives, policières, judiciaires et politiques de la grande cité normande, faisait volontiers des excursions à Paris, vraisemblablement pour y assister à quelque séance de la Convention, des Jacobins, et peut-être aussi du Tribunal révolutionnaire, lorsqu'on s'y attendait à des débats sensationnels.

En prairial an II, il suivait très attentivement les préliminaires — d'une ampleur et d'une solennité singulières et suggestives — d'un procès qui, en lui-même, constituait une véritable conspiration, tout en poursuivant une association de prétendus conspirateurs... Or, c'était la Convention elle-même qui s'en trouvait saisie. Il s'agissait de soumettre au jugement du Tribunal révolutionnaire les pratiques au moins extravagantes d'une « religion nouvelle » rêvée par les « Dévotes de Robespierre », par Catherine *Théot* dite la *Mère de Dieu*, âgée de soixante-dix-huit ans (2),

(1) Né à Rouen, paroisse Saint-Eloi, en juillet 1766, marié le 24 germinal an II (dim. 13 avril 1794). Il devint royaliste sous Louis XVIII.

(2) Et non de 69 ans comme le dit le rapport de Vadier : Acte

Digitized by Google

pauvre folle, enfermée d'abord par charité au couvent des Miramiones (1), puis en 1779, à la Bastille, d'où elle sortit pour se mettre en service dans diverses maisons. Son « mysticisme », ses prédictions, plus ou moins bien formulées, son « aspect fantastique » attirèrent l'attention au point que la pitié qu'elle inspirait fit place, chez certain prêtre, à des craintes qui le firent se plaindre. Mise à la Bastille avec quatre personnes (comme en 1794) mêlées à ses pratiques superstitieuses, elle subit un interrogatoire qui eut pour digne pendant celui de 1794. On la retint comme folle. Transférée à la Salpêtrière, elle y resta jusqu'en 1782.

On ne sait ce qu'elle devint ensuite jusqu'au 5 mars 1792, date à laquelle le Comité du Commerce recevait communication d'une lettre de « Mme Catherine Théo » priant l'Assemblée nationale de taxer le prix des sucres, des cafés, de la soie et du cuir. Le Comité trouva qu'il n'y avait pas lieu à délibérer (2). Peut-être la lettre était-elle signée de Catherine Théot ; mais elle n'était point écrite par elle, étant illettrée. On avait voulu utiliser la notoriété de son nom, sans prévoir qu'on allait faire supposer qu'elle s'intéressait aux affaires publiques, aux questions captivantes du moment, à des détails de la vie matérielle.

---

extrait du registre de catholicité de Barenton (canton de Mortain, Manche). « Catherine, fille de Gilles Thiot (*sic*) et de Michelle Heuzé, a été baptisée par moy, soussigné, et nommée par Christophe Laumondays et Renée Thiot, le cinquième jour de mars 1716, et ont les parrain et marraine dit ne sçavoir signer ; signé : M. Bouillon prêtre. » L'orthographe de *Thiot* vient de la prononciation paysanne de Théot écrit d'ailleurs tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. (Renseignements dus à M. Leteurtrois, secrétaire de la mairie de Barenton.)

(1) Couvent établi en 1665 par Marie Bonneau, veuve de Marie-Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion, conseiller au Parlement de Paris. Les religieuses de ce couvent, primitivement dit de la Sainte-Famille, réuni par la fondatrice aux Filles de Sainte-Geneviève, de son nom appelées depuis Miramionnes, furent dûrement traitées en 1791 par le Directoire du département et la municipalité de Paris. (A. Tuetey) *Répert. général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution.* (Tome III, 4891 à 4897.)

(2) A. Tuetey, *Sources manuscrites de l'Hist. de Paris pendant la Révolution*, Tome VII, n. 1817.

Digitized by Google

Les poursuites de 1794 comprenaient, avec Catherine Théot, quelques-uns de ses fidèles, arrêtés dès la fin de floréal, sur un rapport de l'espion Senar, qui était parvenu à s'introduire dans leur mystérieux asile en se faisant initier dans leur « secte », et qui, aussitôt reçu, les avait fait saisir par des agents (1). Le plus en vue et le plus compromis des associés de la vieille normande était dom Christophe Gerle, ex-prieur chartreux de Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), qui avait été député du clergé de la sénéchaussée de Riom à l'Assemblée constituante, comme suppléant Guillaume de la Bastide, curé de Poulhaguet, député démissionnaire le 18 décembre 1789, et déjà compromis par ses relations avec une autre fanatique connue, Suzanne Labrousse (2). — Trois de leurs « complices », englobés aussi dans le procès (3), se nommaient : Etienne-Louis Quièvremont de la Motte (4), « un des médecins en titre du duc d'Orléans, et les citoyennes Le Tonnelier de Chastenois, et veuve Godefroy née Amblard; ils prétendaient ne pas se connaître.

En ce qui concerne Quièvremont, Dauban, dans son *Paris*

---

(1) Ernest Hamel, *Thermidor*, 2e éd., (Malapert), 1897, p. 81, et Tuetey...

(2) V. Not. H. d'Alméras, cité, Les *Dévotes de Robespierre*.

(3) Dix-sept autres arrestations ne furent pas maintenues.

(4) Ce personnage parait être originaire de Rouen ou de Dieppe. On trouve, avec des prénoms d'où semblent venir les siens : Louis de Quièvremont, vingt ans, marié à Saint-Jacques de Dieppe, le 6 avril 1739, à M.-A. Godehen ; Etienne Quièvremont de la Motte, marié à Anne Quéru, (de la famille de Gautier Garguille) père J.-B. Quièvremont de la Motte, marié à Wanchy-Capval (arr. de Neufchâtel-en-Bray) le 9 janvier 1752, à Louise de Lippe, fille de messire Henri de Lippe et de Françoise d'Imbleval. A Rouen se trouvaient les Quièvremont de Montbillet, dont l'un marié à une Bodin de Neufchâtel, remarquée par Louis XV lors de son voyage à Rouen (1749) d'après une tradition de famille... En février 1793 est liquidée à Rouen la pension d'un Quièvremont, prêtre, du ci-devant ordre de Saint-Antoine, réuni à celui de Malte. François Quièvremont, rue Sénécaux, 50, à Rouen, est l'un des six citoyens qui, le 12 germinal an II, déclarent avoir l'intention d'exercer chez eux le culte catholique et d'y admettre leurs parents et leurs amis. — *L'Almanach royal* pour 1789 ne mentionne nul médecin de ce nom de Quièvremont.

Digitized by Google

en 1794, dit qu'on a peine à s'expliquer la présence, au milieu de « ces illuminés et de ces imbéciles », de l'homme sagace qu'était ce médecin, à qui, cependant, on attribue (1) certaine prédiction : « A la Pentecôte ou aux environs, frappera et se fera sentir sur la partie proprement enragée des chefs de la nation, le coup céleste et vengeur depuis un peu longtemps différé à mes yeux, qui de longue main (!) désirent voir l'ordre et le bonheur rétablis en France par un coup du ciel; mais ce qui est différé n'est point pour cela perdu et manqué. — Et, seront terrassés ces titans orgueilleux, — Osant dans leur fureur braver même les cieux. » Dauban ajoute que tout est obscur dans cette affaire Théot, — et nous avouons que le complément par nous apporté ne constitue pas un éclaircissement sur le fond.

* * *

Vadier était juge au présidial de Pamiers lorsqu'en 1789 il fut élu député du tiers état du comté de Foix à la Constituante, et juge au Tribunal de Mirepoix quand le département de l'Ariège, en septembre 1792, l'élut député à la Convention. Il fut chargé d'exposer et de dénoncer à l'Assemblée, au nom des Comités de Salut public et de Sûreté générale, l'affaire qu'il s'agissait de suivre contre dom Gerle, Catherine Théot et autres. S'il faut en croire un de ses contemporains « il avait beaucoup d'esprit aux affaires, mais était très ardent et très faux » (2). E. Hamel signale comme déshonorant davantage Vadier les lettres de celui-ci à Fouquier-Tinville « lesquelles *recommandaient* nombre d'accusés et font vraiment frémir » (3).

Poret, qui fut aussi membre d'un Comité de salut public, mais en province, s'intéressait grandement à un tel procès, dont le sort se trouvait exceptionnellement devoir être décidé par l'Assemblée souveraine. Sans doute il avait remarqué et savouré, dans le *vaste* rapport du *grotesque* Vadier, les alinéas dépeignant et ridiculisant — trop facilement — la délirante Catherine Théot « grande, sèche, presque diaphane comme la sybille de Cumes », et insistant

(1) C'est le rapport Vadier qui lui attribue cette prédiction.

(2) Brette. *États généraux de 1789*, t. II, p. 321, n. 1.

(3) *Thermidor*, p. 88.

Digitized by Google

surtout lorsqu'il s'agissait du nouveau Messie (Maximilien Robespierre) dont la venue avait été prophétisée par Ezéchiel. Il nous faut réduire à ces quelques détails l'ensemble de l'enquête qui avait précédé le rapport, lequel les réduit lui-même, quoiqu'il soit fort long. Nonobstant, ce mélange du plaisant au tragique dut plaire à Poret, « fils de boucher, né dans le sang » (1). Il en eût été autrement si, comme Robespierre, il avait dû présider la séance du 27 prairial (2).

Ce n'est pas seulement à Rouen que l'affaire Théot émut les patriotes. Dès le 3 messidor le Comité de surveillance de Compiègne prit un arrêté « sur l'avis reçu que les ci-devant Carmélites dispersées en trois ou quatre sections de cette commune se réunissaient le soir; que depuis l'arrestation de la *fameuse* Théot, se disant *la mère de Dieu*, il paraît plus de mouvement, il s'aperçoit plus d'empressement des ci-devant religieuses et de certaines dévotes de la commune; — en conséquence, l'arrêté de Compiègne décide qu'il sera, par les membres du Comité, divisés en plusieurs sections, fait une visite dans les différentes maisons par elles occupées, et que chaque section se fera accompagner d'un nombre suffisant de dragons. — Seize religieuses (ayant prêté le serment civique de liberté et d'égalité, peut-être rétracté?), parmi lesquelles Anne-Marie-Magdeleine Thouret, plus une laïque, qui leur avait adressé des vers, furent emprisonnées. Elles furent condamnées à mort le 17 juillet 1794 (29 messidor an II).

Au Conseil général de la commune de Rouen, dans la seconde séance du 4 messidor, à six heures du soir, présidée par Moulin (Pillon, maire, avait présidé la séance du matin), Baudry, imprimeur, officier municipal, obtient la parole et fait le rapport du « procès-verbal d'interrogatoire prêté » par la femme Creveuil née Capron, âgée de trente ans, mise en arrestation par le bureau permanent de la veille, 3 messidor, pour avoir, au mépris de la

---

(1) Gratterolle, *cité*, p. 408. — D'après une note de M. C. d'Hauterive, Porret (*sic*), révolutionnaire exalté en 1793 devint ardent royaliste. (*La Police secrète du premier empire*, t. II, p. 178, n° 1481.)

(2) En tête du compte-rendu de la séance du 27 prairial, le *Moniteur universel*, n° 269, porte : *Présidence de Maximilien Robespierre. — Bérard occupe le fauteuil.*

Digitized by Google

loi, été dans les rues sans porter la cocarde et avoir refusé de la porter.

L'agent national Poret prend ensuite la parole et fait observer au Conseil que cette citoyenne, d'après ses réponses « fantastiques et absurdes », paraît tenir à cette nouvelle secte contre-révolutionnaire dont Antoine-Christophe Gerle, ex-chartreux, ex-député à l'Assemblée constituante et Catherine Théot, se disant Mère de Dieu, étaient les chefs ; il *fit ensuite lecture de l'intéressant rapport fait à la Convention*, dans sa séance du 27 prairial, par Vadier au nom des Comités de salut public et de sûreté générale, relatif à la découverte de ces fanatiques inspirés, et conclut ensuite au mandat d'amener contre ladite femme Creveuil ; sur quoi délibéré « le Conseil général décerne le mandat d'amener contre la femme Creveuil et charge Baudry et Lemort d'apposer les scellés sur ses papiers ».

Le même jour, sur la demande de l'agent national, le Conseil nomme Clavier pour lever les scellés apposés sur les papiers de la fille Chevallier, rue du Petit-Puits, mise en arrestation comme fanatique.

L'agent national et les officiers municipaux de la commune de Rouen ont-ils même entrevu que les véritables conspirateurs étaient les conventionnels ennemis ou plutôt jaloux de Robespierre, tous d'avance dans le secret de cette comédie aristophanesque (1) ; c'étaient Vadier et ses amis, ceux-là qui allaient voter les poursuites contre Gerle, Catherine Théot et leurs associés, ces prétendus coupables, qui, presque tous, n'étaient que des inconscients.

Ce qui avait frappé particulièrement Poret, peut-être aussi inspiré en quelque conciliabule après la séance du matin avec Pillon et autres, c'était ces passages du rapport, dans lesquels il découvrait le plan opportun d'un petit appoint, désiré par Vadier, aux éléments acquis de l'instruction du procès...

« Ce n'est pas à Paris seulement, — avait exposé Vadier à ses collègues, — que les contre-révolutionnaires ont établi des ateliers de fanatiques ; nous venons d'en découvrir à Versailles et à Marly. C'est là que des ci-devant seigneurs, des dames du haut

(1) Edgar Quinet, *La Révolution*, t. II, p. 199.

Digitized by Google

parage, des prêtres et de lâches valets, s'exercent à des manœuvres superstitieuses, à des opérations cabalistiques. C'est chez la ci-devant marquise de Chastenois qu'était le noyau de ce criminel rassemblement. Comme Catherine Théot, elle a le don de prophétie. On la dit inspirée de Dieu, mais il y a cette différence que sa recette est artificielle ; elle a besoin de se livrer à des procédés où elle mêle le mysticisme à la magie... » « L'arme du ridicule, ajoutait-il, le sentiment de la pitié, sont les seuls remèdes, sans doute, dont la raison puisse faire usage contre ces jongleries fanatiques ; aussi votre Comité les eût-il méprisées si, par un anneau dangereux, elles ne se rattachaient au cercle des conspirations qui se sont produites sous tant de formes pour nous ramener à la tyrannie. »

Le rouennais Poret, lui, ignore-t-il quel est le principal objet des sarcasmes insistants du rapporteur Vadier? Il est en cela moins bien renseigné et moins avisé que Payan, agent national comme lui, mais près la Commune de Paris, au lieu même où se trouve le prologue de la tragédie qui aura son dénouement le 9 thermidor, dénouement mal défini, imprévu même un mois avant cette date, et qui devait être diversement funeste à ceux qui le préparaient plus ou moins consciemment.

Chez Poret, l'impression dominante provenait surtout de l'importance extrême prise par l'affaire Gerle-Théot ainsi portée et traitée devant la toute puissante Convention qui, d'avance, la préjugeait en décidant que les cinq accusés seraient traduits devant le Tribunal révolutionnaire. Et le vigilant et passionné agent national Poret relisait cette véhémente adjuration : « Verrez-vous, de sang-froid et sans inquiétude, se former autour de la représentation nationale un atelier de fanatisme, une manufacture de fous et une pépinière de Corday ? Non, citoyens, cette insouciance serait peu digne de votre sagesse... Il est un temps où l'on peut dédaigner les dangers et braver la méchanceté des hommes ; mais ce n'est pas lorsque le vaisseau de la République est en pleine mer, lorsqu'il est tourmenté par la tempête, qu'il faut jeter l'ancre ; attendons qu'il soit arrivé dans le port avant d'en quitter la manœuvre. »

Peut-être enviait-il la mission donnée à Fouquier-Tinville par la disposition finale du décret : « Charge l'accusateur public près ledit Tribunal de rechercher et de poursuivre tous autres auteurs

Digitized by Google

et instigateurs de ladite conspiration. » Et ses impressions furent ravivées lorsque, peu après le *Moniteur* du 27 prairial, il reçut un exemplaire du rapport, adressé en vertu d'un autre décret, aussi du 27 prairial, qui en ordonnait non seulement la distribution à chaque conventionnel, mais encore l'envoi aux armées, aux Sociétés populaires, aux autorités constituées et à toutes les communes de la République... N'était-ce pas un des exemplaires ainsi parvenu d'urgence à Rouen que lisait Poret au Conseil général de la commune de Rouen, le 4 messidor?

La réapparition du nom du chartreux Dom Gerle put contribuer à donner à l'affaire dont s'était tant émue la Convention un aspect particulier et rappeler à l'agent national de Rouen une note datant déjà de plus de trois ans, antérieure par suite à sa participation aux affaires communales, et s'appliquant à cet ex-moine, dans des *Observations des fidèles chrétiens du diocèse de Rouen, sur la Déclaration du chapitre de l'Eglise métropolitaine de cette ville, primatiale de la Normandie* (1). Cette note rappelait que « Dom Gerle, alors Constituant, fit, à l'instigation de quelques Prélats et certains nobles religieux, comme l'abbé Maury, une motion « insidieuse » dont il eut le courage de se rétracter lorsqu'il aperçut le piège tendu à sa bonne foi. »

Quoi qu'il en soit, la Convention, elle, savait quel but poursuivaient Vadier et ses *complices*; mais il y avait alors, on ne le sait que trop, des pouvoirs avec lesquels l'omnipotence apparente de la Convention et le Tribunal révolutionnaire devaient compter : Le Comité de Salut public, saisi par Robespierre de l'affaire Gerle-Théot et autres, décidait de surseoir « au jugement ». Il avait suffi à Robespierre de déclarer à ses collègues du Comité que cette affaire était inepte, qu'il voyait clairement où Vadier voulait en venir, pour les décider, malgré l'opposition de Billaud-Varenne et de Collot d'Herbois, *à ne pas y donner suite* (2).

---

(1) In-8°, sur 2 col., 22 pp., 1799, s. l. n. n. d'imprimeur.

(2) Gratterolle, cité, p. 411; Tissot, *Hist. de la Révolution*, t. V, p. 237. *La Névrose révolutionnaire*, des docteurs Cabanès et L. Nass. (p. 508, n° 2) cite un article de Marc Dufraisse dans l'*Almanach de la Révolution française pour 1870*, écrit en s'aidant des papiers de la vieille Catherine et établissant par des raisons éminemment plausibles,

Digitized by Google

Mandé à ce Comité le 9 messidor, l'accusateur public Fouquier-Tinville s'y entendait intimer, au nom de ce Comité, par Robespierre, l'ordre de *différer* l'affaire, malgré l'objection que le décret faisait à l'accusateur public un devoir de la suivre. Le même Fouquier s'étant retiré vers le Comité de sûreté générale et lui rendant compte des faits et de son embarras, s'imaginait, — plus tard, pour sa propre défense, — avoir ainsi, un mois avant le 9 thermidor, dénoncé le despotisme de Robespierre... Pressentait-il déjà la chute de celui-ci et la sienne?...

Ce qui n'est pas le moins curieux, aujourd'hui, ce sont les divergences dans les divers récits de ces moments historiques. Tandis que la légende veut que la chute de Robespierre ait sauvé Théot, Gerle et leurs complices, un historien que V. Sardou, son ami, a traité avec trop peu de ménagement, soutient que « Robespierre s'épuisa en efforts pour sauver les malheureuses victimes indiquées par Vadier, et que si sa volonté fut ici prépondérante, l'humanité doit s'en applaudir, car, grâce à son obstination, une foule de victimes innocentes échappèrent à la mort » (1). Thiers place la résistance de Robespierre non pas après le décret ordonnant le renvoi de Gerle, Théot et autres devant le Tribunal révolutionnaire, mais avant, et, dit-il, *Robespierre ne réussit pas, et se retira en pleurant de rage* (2).

Poret ignorait certainement les très graves et très suggestifs incidents qui se produisaient, pour la plupart, au moment où il entreprenait de faire joindre les poursuites commencées à Rouen contre les citoyennes Creveuil et Chevallier à celles ordonnées, à Paris, avec tant de solennité, contre Gerle, Théot et trois autres femmes. L'agent national de Rouen était allé à Paris peu après la battue patriotique de floréal et y était resté pendant huit jours avec deux membres du Comité de sûreté générale du département, sollicitant l'organisation d'une commission populaire pour

---

que les relations de Robespierre avec dom Gerle et Catherine Théot avaient pour objet unique des scènes et des expériences de magnétisme animal.

(1) E. Hamel, cité, pp. 84-85.

(2) *Hist. de la Révolution française*, 14e édit. in-8o, 1846, t. V, livre XXII, p. 282.

Digitized by Google

juger les détenus. Mais les explications données à ce sujet dans le *Mémoire justificatif en faveur des membres des Comités de salut public et de surveillance* (1), sont restées trop embrouillées pour que l'on puisse en tirer des inductions quelconques.

Les raisons qui déterminèrent Poret ne viennent pas d'un semblant d'analogie des faits ; il y avait peut-être à son gré trop longtemps que les administrateurs de la commune de Rouen n'avaient fait parler d'eux au Tribunal révolutionnaire, et l'agent national éprouvait, plus que l'accusateur public Leclerc, le besoin de faire montre de perspicacité et de zèle. Nous dirons plus loin comment les rapports de l'an III contre les terroristes rouennais envisagèrent les poursuites de Poret touchant les citoyennes Creveuil et Chevallier.

Le 8 messidor, c'est-à-dire le jour même où Robespierre faisait suspendre indéfiniment l'affaire Gerle-Théot, l'agent national de Rouen écrivait à Vadier :

« Liberté-Egalité.

« Rouen, le 8 messidor an second de la République française. une et indivisible.

« L'Agent national près la Commmune révolutionnaire de Rouen,

« Au représentant du peuple Vadier, membre du Comité de sûreté générale.

« Citoyen,

« Tu verras par la copie de la lettre que je t'envoye cy-jointe, que ce n'est pas seulement à Versailles et à Marly qu'il existait des ateliers de fanatisme que le Comité de sûreté générale a découvert rue Contrescarpe, n° 1078 ; que les ramifications de cet atelier s'étendaient jusque dans cette commune.

« Je suppose que les deux femmes désignées dans la copie de la lettre ci-jointe, et que le Conseil a mis en arrestation, sont des prosélytes de la prétendue Mère de Dieu et de l'imbécile Dom Gerle.

---

(1) In-8°, de 138 pp., pp. 102 ss. — A Rouen, de l'Imprimerie de Berthelot et Théroud, rue des Faulx, n° 73, l'an 3e. Les signataires sont : « Poret fils, Godebin-Jouvenet, Regnault et autres. »

Digitized by Google

« L'arrestation de ces deux illuminées pourra en faire découvrir d'autres ; je vais poursuivre rigoureusement l'instruction pour parvenir à ce but.

« Comme il se pourrait que tu eusses quelques indices sur ces fanatiques, je m'empresse de te prévenir de leur arrestation.

« Salut et fraternité.

« PORET FILS. »

La copie de la lettre annoncée, jointe, était ainsi conçue :

« Liberté-Egalité.

« L'Agent national près la Commune révolutionnaire de Rouen.

« A l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire.

« Frère et ami,

« La Convention nationale, par son décret du 27 de ce mois, rendu sur le rapport de Vadier contre la soi-disante Mère de Dieu, a décrété que tu étais chargé de rechercher et de poursuivre tous autres instigateurs ou auteurs de la conspiration.

« Je te préviens donc que le Conseil général, dans sa séance du 4 de ce mois, a décerné des mandats d'amener contre deux femmes que je soupçonne être des prosélytes de Cathérine Théot et de l'imbécile dom Gerle.

« La première, nommée Marie-Marguerite-Victoire Capron, femme Creveuil (1) est convaincue, de sa propre volonté, s'être refusée à porter la cocarde tricolore, sous le prétexte qu'elle ne se croyait pas libre, qu'il n'y avait que Dieu de libre ; que c'était pour cela qu'elle ne portait pas de cocarde, parce qu'elle n'était libre. Cette femme est si fanatisée que, par ses réponses dans son interrogatoire, elle se suppose inspirée, si Dieu le voulait, à

(1) Mlle Capron avait avait épousé, en 1780, à Saint-Vigor de Rouen, Louis Creveuil, commis à la Loterie, demeurant à Rouen, rue Saint-André, 33. — Vivien-François-Claude Capron, prêtre déporté, ayant demeuré à Rouen, rue Caton d'Utique ci-devant paroisse Saint-André-hors-la Ville, y eut son mobilier vendu le 12 germinal an II. — D'autres Capron sont mêlés à diverses manifestations religieuses à Rouen, en l'an VIII.

Digitized by Google

prendre le commandement de nos armées; enfin je la crois prétendant être le second volume de la pucelle.

« La deuxième est une fille Chevalier qui, fanatisée au plus grand point, et approchée à la police municipale, pour avoir refusé de mettre des guirlandes de fleurs à sa maison le jour de la fête de l'Eternel, a tenu, en pleine audience, les propos les plus fanatiques, tels que ceux-ci : — Que, ce jour (on venait d'ordonner son arrestation et l'apposition des scellés sur ses papiers) était un jour de bonheur pour elle; qu'elle remerciait les juges de la faire mettre en prison, qu'elle allait souffrir pour Notre-Seigneur, et qu'elle serait une de ses martyres; qu'enfin, elle était de la Religion catholique et qu'elle y mourrait.

« Je te préviens que les propos fanatiques de ces deux femmes ont été tenus par elles avec le plus grand sangfroid ; la fille Chevalier, surtout, est connue depuis la Révolution pour être fanatique; je t'observeray, en outre, qu'on a arrêté chez elle des religieuses réfractaires au serment; qu'au moment de son arrestation on a trouvé chez elle une armoire remplie d'effets appartenant à ces mêmes religieuses; lesquelles sont actuellement détenues dans la maison de sûreté.

« Je t'invite donc, frère et amy, de me faire sçavoir si j'enverrai de suite les pièces au Comité de sûreté générale, aux termes du décret du 22 prairial sur l'institution du Tribunal révolutionnaire ou si, au contraire, je continuerai l'instruction de ses (*sic*) illuminées (*sic*).

« Salut et fraternité.

« PORET FILS. »

(*A suivre.*)

Digitized by Google

L'ÉLECTION DE SILVESTRE

A l'Evêché de Séez (1202)

Lisiard, évêque de Séez, était mort vers la fin du mois de septembre 1201 après un épiscopat de treize années, sur l'ensemble duquel on ne possède que des détails fort peu circonstanciés. Toutefois, au témoignage des actes où apparaît son nom — et il nous reste un certain nombre de ces textes — le défunt accorda une attention toujours bienveillante aux établissements monastiques de son diocèse; il les avantagea de ses dons et la Trappe (1), Silli (2), Ardennes (3), Saint-Evroul (4), Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (5) éprouvèrent à tour de rôle, en leur temporel, les effets de cette faveur. Des monastères avoisinants le pays de Séez, tels que Perseigne (6) et Troarn (7), en bénéficièrent même dans une certaine mesure. Seul le Chapitre cathédral, lequel cependant était un collège régulier, astreint à la vie commune (8), n'eût qu'une moindre part aux largesses du prélat. Les raisons de cette quasi disgrâce on nous les dira tout à l'heure, et ce sera le témoignage des intéressés eux-mêmes que nous recueillerons. Pour l'instant, que le lecteur veuille bien prendre note de cette particula-

(1) *Cartul. de la Trappe*, E. VII ; P. I. VII.

(2) *Arch. de l'Orne*, *H* [Silli] *1432, 1433, 1462, 1613.*

(3) *Ibid.*, *H* [Ardennes] *6, 12, 24.*

(4) *Ibid.*, *H* [Saint-Evroul] *721.*

(5) *Ibid.*, *H* [Saint-Martin-du-Vieux-Bellême] *2161.*

(6) *Ibid.*, *H* [Perseigne] *544.*

(7) *Ibid. H.* [Troarn] *1977.*

(8) Depuis l'année 1129 le Chapitre de Séez observait la Règle des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris.

Digitized by Google

rité et en conserver le souvenir. Elle aura sa grande part d'influence sur le jeu des événements qui me restent à raconter (1).

Les derniers devoirs une fois rendus à l'évêque défunt, il s'agissait de faire cesser sans trop de délais le veuvage de l'Eglise de Séez. A cette fin, le Prieur du Chapitre (2) convoqua ses confrères et, dans une sorte de session préparatoire, il leur tint à peu près ce discours : « Voici qu'à deux reprises déjà nous avons vu se succéder à la tête de ce diocèse des pasteurs choisis en dehors de « notre compagnie et qu'aucun lien ne rattachait à notre clergé. « Notre Eglise en a pâti, car Lisiard, pas plus que Froger qui « l'avait précédé, ne se sont préoccupés de la situation matérielle « des chanoines ; ils n'ont rien tenté pour conjurer la diminution « de nos revenus et de graves dommages, dont nous ne cessons de « souffrir, en ont été la conséquence. Aujourd'hui que nous pouvons remédier à ce mal, ne vous semble-t-il pas que, dans le « choix que nous aurons à faire, il importe de réunir nos suffrages « sur la personne de quelqu'un des nôtres qui, ayant jusqu'à « ce jour partagé notre pauvreté, soit par là même disposé à « avoir dans l'avenir des entrailles de Père pour ses collègues « d'hier. »

La motion n'avait rien que de conforme à l'esprit du droit canonique ; elle répondait de plus aux communes aspirations de l'assistance. Tous s'y rallièrent donc et promirent par serment de s'y conformer, selon que le Prieur le leur avait ensuite proposé, en s'engageant lui-même le premier. Tous opinèrent également à ce que, comme mesure préventive contre des défaillances toujours possibles, la peine d'excommunication atteignît quiconque des membres présents tenterait, au mépris de la parole donnée, de

(1) Le fond de cet épisode nous a été conservé par la correspondance d'Innocent III [*Ep., lib. V, 70* de l'édition de Bréquigny-La Porte du Theil réimprimée par Migne, *Pat. lat. t. CCXIV, col. 1038-1044*]. Les textes donnés en Appendice sont empruntés aux publications de Sir Thomas Duffus Hardy ; ils serviront de commentaire et fourniront, il me semble, un utile complément au document pontifical. Les continuateurs du *Gallia Christiana* [t. XI, col. 691] n'ont pas ignoré ces lettres de Jean Sans-Terre. Le moderne historien de l'Église de Séez, M. l'abbé Hommey, s'est en revanche abstenu d'aborder ces préliminaires de l'épiscopat de Silvestre.

(2) Ce dignitaire, que les lettres pontificales ne nomment pas, paraît avoir été Guillaume, lequel était en charge depuis 1194.

Digitized by Google

revenir par la suite sur cette double décision. Précaution non superflue, nous serons bientôt à même de le constater.

Ces préliminaires réglés, le Prieur partit pour Rouen accompagné de deux confrères. Ils allaient aviser officiellement l'archevêque du décès de Lisiard et remplir la même formalité anprès du roi d'Angleterre qui séjournait alors en Normandie — démarche, pour le dire en passant, qui n'avait d'autre but que d'obtenir ce que dans la suite on appela un congé d'élire. Gautier de Coutances, avec lequel allaient avoir à traiter les Sagiens, gouvernait l'Eglise de Rouen depuis tantôt dix-sept ans. C'était un prélat de carrière qui, après avoir vécu dans l'entourage des rois Henri Ier et Henri II, s'était vu élever au siège de Lincoln, d'où très rapidement la toute puissante amitié du second de ces princes l'avait fait transférer à Rouen. Et, j'ai hâte de l'ajouter, Gautier par sa valeur morale, par sa science, méritait de tout point une telle faveur et, s'il demeura constamment dévoué à la personne des Plantagenets, ce ne fut pourtant jamais ni au préjudice de sa conscience, ni au détriment des intérêts d'ordre ecclésiastique. Dans l'affaire de l'élection de Séez, nous allons voir que ce prélat savait par surcroît se mouvoir au milieu des difficultés et demeurer à une égale distance des partis opposés, bien que dispensant largement ses bons offices aux uns comme aux autres. Quant à Jean Sans Terre, il n'est pas besoin de le présenter au lecteur ; sa personnalité est suffisamment connue. L'attitude qu'il prit et conserva vis-à-vis des Sagiens nous le révélera au reste sous son vrai jour.

∴

L'entrevue des trois délégués avec l'archevêque de Rouen et le roi d'Angleterre n'aboutit à rien ; on ne s'était pas entendu évidemment sur le choix de la personne. Les chanoines rentrèrent à Séez, bientôt rejoints par Jean Sans Terre, car lui aussi avait à cœur l'élection du successeur de Lisiard, mais pour des raisons toutes personnelles et nullement surnaturelles. Toutefois, en homme respectueux des formes — et il affectait volontiers d'avoir ce souci — il ne traita pas directement avec le Chapitre. Deux messagers allèrent de sa part mander à la compagnie, que le doyen de Lisieux lui paraissait devoir leur convenir et qu'ils feraient sagement de l'élire. Proposition maladroite, car il se trouvait que

Digitized by Google

la parenté du doyen en question était précisément en mauvais termes avec l'administration diocésaine (1). Aussi les Sagiens répondirent-ils sèchement à l'ouverture, que leur Eglise était en état de se suffire à elle-même et possédait en son sein des sujets capables de la bien gouverner. Sur quoi, les gens du roi cramponnés à leur mandat hasardèrent une autre combinaison. Un moyen de tout concilier, insinuèrent-ils, serait de présenter à leur maître une liste de six candidats choisis mi-partie parmi le clergé local, mi-partie au dehors, le laissant libre pour le reste de faire lui-même la désignation.

Cette fois la tactique réussit et, de suite, on se forma en comité secret. Le Prieur, qui de plus en plus devenait l'arbitre de la situation, désigna séance tenante les personnalités qui lui paraissaient susceptibles de fixer l'attention pour le but qu'on se proposait, et les noms de Silvestre, archidiacre de Séez, de W., archidiacre de Corbon (2), de Me G. et de R. du Mesle furent ainsi proclamés aux oreilles de l'assemblée. Comme l'orateur, par modestie, taisait le sien propre, la compagnie d'un vœu unanime l'adjoignit lui cinquième aux quatre autres. Les agents de Jean Sans Terre, que l'on avait invités à se retirer afin de pouvoir délibérer plus librement entre soi, rentrèrent alors et rédigèrent un sauf-conduit. L'on convint ensuite que le Prieur se rendrait à Argentan avec six ou sept chanoines, muni de pleins pouvoirs pour agir et porteur d'une procuration ratifiant par avance tous ses actes ultérieurs.

Mais à Argentan renaissent les difficultés et, avec les difficultés, commencent les déboires. Les Sagiens tiennent à leur résolution ; ils veulent avoir un Sagien comme évêque. Jean Sans-Terre de son côté prétend maintenir son candidat, le malencontreux doyen de Lisieux. Cette fois encore pourtant on se quitte en termes courtois. Quelques jours plus tard les agents royaux reparaissent à Séez ; ils sont devenus plus pressants. Bientôt même leur

(1) « Cum ipsius consanguinei essent Sagiensis Ecclesiæ inimici. » *P. lat.*, t. CCXIV, 1041. Il s'agit de Guillaume déjà en possession du décanat en 1195, et auquel Jean Sans Terre adressait le 18 novembre 1200 des lettres portant interdiction d'élire sans sa permission, à la suite du décès de Guillaume, évêque de Lisieux. Hardy, *Rotuli Chartarum*, t. I1, p. 99a.

(2) Orne, canton de Mortagne. Corbon était le siège de l'un des cinq archidiaconés du diocèse de Séez.

Digitized by Google

démarche devient une mise en demeure d'obéir aux volontés souveraines. Sans se laisser intimider, le Prieur interjette appel au Saint-Siège et, à partir de cet instant, le conflit prend une tournure aiguë presque immédiatement accompagnée de voies de fait. Dès le lendemain de cet appel les recors royaux font en effet main-basse sur le trésor de l'église cathédrale et le transportent à l'abbaye voisine de Saint-Martin. Les jours suivants, la soldatesque s'abat sur les logis des chanoines et y prend quartier, non sans les avoir pillés au préalable. La parenté de ces ecclésiastiques n'est pas épargnée non plus; ces pauvres gens sont expulsés rudement, maltraités, emprisonnés. Quant aux électeurs récalcitrants, interdiction est lancée de ne leur vendre aucuns vivres; on espère les réduire par la famine. Toujours inaccessible à la peur, le Prieur répond à ces violences en jetant l'interdit sur le diocèse. Il désigne six de ses confrères pour demeurer à Séez et veiller sur la cathédrale ; puis lui-même entouré de tous les autres il sort de la ville précédé de la croix et se retire à la Grande Trappe (1).

*
* *

Il y avait cependant plus d'apparence que de réalité dans cette unanimité et l'heure n'était pas éloignée où, en dépit des efforts du Prieur pour maintenir chez ses confrères l'unité de vues et d'action, le Chapitre de Séez désuni et travaillé par les intrigues royales se lancerait dans l'aventure d'une double élection, sur la valeur de laquelle Rome devrait ensuite se prononcer. Les premiers symptômes de méfiance réciproque avaient éclaté le jour même du départ sensationnel pour la Trappe. Ce jour-là en effet, quelques-uns des chanoines restant à Séez étaient venus signifier au Prieur leur appel contre toute tentative éventuelle de sa part en vue de procurer une élection à laquelle ils ne participeraient pas. Le Prieur n'était pas demeuré en reste avec eux et lui, de son côté, avait obtenu du métropolitain des lettres comminatoires à l'adresse de ces appelants. Jean Sans Terre, par ailleurs, s'était aperçu bien vite, à la tournure que prenaient les événements, de l'inopportunité de sa démarche ; aussi s'était-il empressé de désavouer ses agents. Bien plus, il avait écrit à l'archevêque de Rouen pour lui

(1) Orne, commune de Soligny, canton de Bazoches-sur-Hoëne.

Digitized by Google

annoncer qu'il ne voulait plus se mêler de cette affaire et le prier d'apaiser l'incident en exhortant les Sagiens à rentrer chez eux. Et ces derniers trop heureux, on le devine, de voir la fin d'une épreuve qui avait été dure, ne se firent pas répéter l'avis deux fois. Une détente s'était donc produite. Le Prieur chercha même à avoir un entretien avec le roi et, en preuve de son esprit de conciliation, il leva l'interdit qui continuait à peser sur les terres royales dans le diocèse.

On en était là lorsqu'une démarche bien intentionnée de Gautier de Coutances vint tout remettre en cause et pousser brusquement les choses au pire. Les derniers événements auxquels je viens de faire allusion, avaient coïncidé avec les fêtes de Noël. Dans la première semaine de janvier — en 1202 par conséquent — le prélat s'imagina de convoquer à Rouen le Chapitre de Séez au grand complet, sauf toutefois une demi-douzaine de membres requis pour le service de la cathédrale. Son idée à lui était qu'il fallait temporiser, s'effacer le plus possible, éviter de réveiller le ressentiment royal. Il essaya de faire partager cette manière de voir au Prieur et aux principaux dignitaires qu'il avait réunis à cet effet chez lui, en conférence privée. Il prétendit même exiger d'eux que, sur ce point, ils s'en tinssent à ses indications. Par malheur ces ouvertures, au lieu de produire l'effet attendu, achevèvent de désemparer certains esprits déjà fortement ébranlés et, bientôt après cette séance, l'archidiacre de Corbon s'en vint avec plusieurs autres supplier l'archevêque de les délier de l'engagement qu'ils avaient pris de n'élire qu'un des leurs en remplacement de Lisiard. Sur quoi Gautier leur répliqua avec une pointe d'humeur qu'il n'était pas Dieu pour les absoudre d'un tel serment. Et, comme ils insistaient, il ne trouva pour apaiser leurs scrupules que cette formule très vague : Allez au nom du Seigneur. Et ils durent s'en contenter.

Le Prieur non plus n'avait pas été convaincu par les arguments de l'archevêque. Il l'était même si peu que, dès le samedi 10 janvier il réunissait ses confrères dans la chapelle de l'archevêché et là, en dépit des inhibitions du métropolitain, leur proposait de procéder sans plus tarder à un scrutin. Tout aussitôt l'archidiacre de Corbon s'éleva contre et hasarda diverses objections ; puis voyant qu'il ne réussissait à rien, il interjeta appel et sortit. Dix-neuf autres protestèrent de même et se retirèrent à leur tour.

Digitized by Google

Sans plus attacher d'importance à l'incident le Prieur, dès le lendemain, groupait autour de sa personne ce qui lui restait d'adhérents et, cette fois, le nom de R. du Mesle était proclamé par les votants. Une députation alla aussitôt en porter la nouvelle à l'archevêque, afin qu'il confirmât cette élection. Mais ce fut en pure perte. Gautier de Coutances, piqué sans doute du peu de cas que l'on avait fait de ses avis, ne voulut rien entendre et devant son refus obstiné, l'archidiacre Silvestre, qui portait la parole, n'eut d'autre ressource pour parer à toute mesure préjudiciable de sa part, que d'en appeler lui-même au Saint-Siège sur l'heure, tant au nom de l'élu qu'en celui du groupe qu'il représentait.

Nos chanoines n'avaient plus désormais aucune raison de prolonger leur séjour à Rouen. Ils se séparèrent donc. les uns pour rentrer à Séez où nous les suivrons bientôt, les autres s'acheminant vers l'Italie. Ces derniers avaient déjà atteint le Beaujolais lorsqu'un exprès de Jean Sans Terre, Robert d'Argences, les rejoignit à Chamelet (1) porteur de nouvelles propositions de la part du souverain anglais. Cette fois ce n'était plus le doyen de Lisieux que l'on mettait en avant comme candidat, mais un certain Herbert, fils de Raoul. Le courrier royal multiplia — en pure perte d'ailleurs — les promesses et les instances pour obtenir des voyageurs qu'ils se prêtassent aux fantaisies de son auguste commettant et revinssent sur leurs pas. A bout d'arguments et perdant patience devant leur refus, il finit par leur affirmer que, bon gré mal gré, ils seraient contraints d'en venir là et de subir le choix de son maître. Et comme justification de cette menace, voilà qu'après avoir été harcelés par les importunités de Robert d'Argences, les voyageurs durent subir encore les poursuites intéressées d'un clerc aux gages de ce Raoul Labbé dont on leur avait rabattu les oreilles (2). Et puis enfin, par une malchance suprême, R. du Mesle passa de vie à trépas en cours de route, dans une localité appelée Saint-Moran. Stoïquement la petite troupe poursuivit néanmoins sa marche en avant. Mais arrivés à Lucques le Prieur et ses compagnons se rendirent près

(1) Rhône, canton du Bois-d'Oingt.

(2) Jean Sans Terre, rendons-lui cette justice, était peu heureux dans ses choix ; Herbert, ce nouveau candidat, était, au témoignage de la lettre d'Innocent III, fils de celui « qui Sagiensem Ecclesiam et canonicos spoliarat. » *P. lat.*, t. CCXIV, 1041.

Digitized by Google

de l'évêque, conférèrent avec lui et avec les gens éclairés de l'endroit sur ce qu'il y avait à faire, puis sans tarder ils procédèrent à une nouvelle élection. Le choix tomba sur l'archidiacre Silvestre.

*
* *

Jean Sans Terre, pendant ce temps, s'employait activement dans le diocèse de Séez à la réalisation de son projet à lui. Dès le 20 janvier 1202, pour bien affirmer ses droits sur le temporel de l'évêché, il disposait d'une cure vacante, celle de Verceilles, en faveur d'un de ses clercs (1). Puis à la fin du mois suivant il faisait délivrer un sauf-conduit aux chanoines appelants de l'élection de Rouen et les invitait à se rendre à Lisieux, pour effectuer en sa présence leur propre scrutin (2). Il ne paraît pas toutefois que cette première opération ait donné un résultat satisfaisant, car des lettres-patentes subséquentes nous apprennent qu'une députation alla présenter au roi, pour lors aux Andelys, une liste de quatre candidats, à savoir les Abbés de Saint-Evroul (3) et de la Trappe (4). Jean d'Oilly et Herbert, fils de Raoul Labbé, en priant le tout puissant arbitre de désigner lequel des quatre lui paraissait devoir être choisi. Et par ces mêmes lettres patentes nous savons que Jean Sans Terre s'empressa d'enjoindre aux trop dociles chanoines d'élire le susdit Herbert et de le considérer désormais comme leur légitime prélat (5). (29 mars 1202). L'archidiacre de Corbon fut l'agent le plus actif, l'âme pour mieux dire, de ce lamentable compromis.

Tout en apportant à cette besogne de désunion sa tenacité habituelle, le vindicatif Plantagenet ne perdait pas de vue l'autre fraction du Chapitre de Séez maintenant parvenue au delà des monts. A ceux-ci il s'agissait de couper les ressources financières. Aussi dès le 30 mars s'adressait-il à ses « bien-aimés » les marchands de Rome, de Toscane et d'Italie pour les mettre en garde contre le Prieur et *ses complices*. Ces gens, affirmait-il, se livrent à

(1) Appendice, n° I.
(2) Appendice, n° II.
(3) Réginald ; il était abbé de Saint-Evroul depuis l'année 1190.
(4) Adam Gautier, abbé de N.-D. de la Trappe depuis 1189.
(5) Appendice, n° III.

Digitized by Google

des machinations contre notre dignité royale ; il ne faut tenir aucun compte des références qu'ils vous pourront présenter, ni surtout leur avancer même une obole. Le trafic de la laine, il importe de le rappeler, avait créé en ce temps-là d'étroites relations entre l'Angleterre et l'Italie, et les marchands en question — à la fois négociants et manieurs d'argent — possédaient de véritables comptoirs dans les ports d'Outre-Manche. Jean Sans Terre disposait d'un moyen efficace de représailles contre ces bons amis, s'ils se refusaient à tenir compte de son communiqué ; il n'avait qu'à mettre arrêt sur leurs valeurs, et c'est ce dont il ne manque pas de les menacer en terminant sa lettre (1).

Vers le milieu du printemps Silvestre et ses partisans avaient été rejoints à Rome par la députation qui venait soutenir la légitimité de l'élection d'Herbert (2). Celle-ci avait à sa tête le chanoine Arnaud. L'examen de l'affaire fut confié immédiatement aux cardinaux Jean de Saint-Paul, du titre de Sainte-Prisque, et Hugues, neveu du pape (3) et ces deux commissaires eurent vite fait, avec leur dextérité de praticiens, de débrouiller l'écheveau juridique qu'avaient emmêlé comme à plaisir les gens de Séez. Dès le 24 juin, Innocent III éclairé par leurs conclusions se prononçait sur la cause. Sa lettre adressée au Prieur du Chapitre débute par un exposé contradictoire de la question ; les faits y sont discutés avec méthode, ainsi que la valeur des appels et des excommunications dont les deux partis s'étaient libéralement gratifiés l'un l'autre. Finalement le pape reconnaît avec considérants à l'appui la validité et la légitimité de l'acte qui, à la suite du décès de R. du Mesle, avait donné Silvestre comme successeur à Lisiard. Il le confirme pleinement.

*
* *

Les adversaires de l'élu — et ceci demeure à leur honneur — accueillirent sans arrière-pensée la sentence pontificale et s'y soumirent. Jean Sans Terre au contraire manifesta bruyamment sa

(1) Appendice, n° IV.

(2) Ce personnage avait eu l'habileté de s'en remettre au jugement du Saint-Siège. *P. lat.*, t. CCXIV, 1043.

(3) Hugues, créé cardinal-diacre de Saint-Eustache en 1198. Il devint évêque d'Ostie en 1206, fut élu pape le 19 mars 1227 et prit le nom de Grégoire IX.

Digitized by Google

mauvaise humeur et son dépit. Au mois d'août il feignait d'ignorer encore que l'affaire eût été jugée et il essayait d'intimider le clergé sagien par ses menaces (1). Puis en même temps, sans plus réfléchir à son inconséquence, il lançait contre Silvestre une accusation infamante auprès des métropolitains de Rouen et de Sens, s'offrait à en faire la preuve et prétendait interdire à ces prélats de procéder à la consécration d'un tel homme, dont l'élévation à l'épiscopat, proclamait-il, ne pouvait être qu'une honte pour l'Eglise entière (2). L'année s'acheva que la colère du Plantagenet durait encore. Il multipliait les protestations, les appels. Ses exprès — l'abbé d'Ardennes (3), l'archidiacre de Lisieux et un clerc du nom de Michel — faisaient la navette entre Hébertot, Rouen et Sens, et le remuant souverain prétendait obstinément s'opposer à ce qu'il ne fût rien tenté en cette matière, qui allât contre ses droits ou sa dignité (4).

Un sévère avertissement d'Innocent III vint calmer cette fougue intempérante et ramener le monarque au sens des réalités. « C'est « avec douleur, lui écrivait le pontife à la date du 20 février 1203, « que nous nous remémorons votre attitude à l'égard des clercs et « des Eglises de vos Etats depuis que vous avez été élevé à la « royauté, et les indignes traitements que vous leur faites subir... « Vous avez chassé de son siège l'évêque de Limoges... (5) Vous « avez multiplié les violences contre celui de Poitiers... (6) Vous « vous arrogez dans les élections épiscopales un pouvoir qui ne « vous appartient pas... Vous mettez tout en œuvre pour en

(1) Appendice, n° V.

(2) Appendice, n° VI. Innocent III prévoyant l'impossibilité où pourrait se trouver Gautier de Coutances d'effectuer lui-même la consécration de son suffragant, avait de fait mandé à Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, de s'en charger, et ce détail, le roi anglais ne l'ignorait pas car il disposait du service d'information le mieux organisé de son temps.

(3) Calvados, canton de Saint-Germain-de-la Blanche-Herbe. L'abbé en question était Robert, lequel fut appelé en 1206 à la tête de l'Ordre de Prémontré.

(4) Appendice, n°s VII et VIII.

(5) Jean de Veirac élu évêque de Limoges le 7 juin 1097 : la Chronique locale de Saint-Martial de Limoges ne fait aucune allusion aux sévices contre sa personne signalés par le pape.

(6) Adémar de Peirat. Ce prélat dut aller à Rome recevoir la consécration épiscopale, et un ancien texte dit qu'il fut empoisonné au retour de ce voyage. *Gallia*. t. II, col. 1182.

Digitized by Google

« entraver le fonctionnement régulier; vous harcelez de vos violences ceux auxquels revient de droit le soin de pourvoir aux « sièges vacants et vous ne leur accordez de relâche que lorsqu'ils « se sont inclinés devant vos vouloirs... Ainsi avez-vous agi à « Lincoln ... (1). Et les chanoines de Séez, que vos sergents ont « dépouillés de leurs biens, à quels sévices sans nombre n'ont-ils « pas été en butte de votre part, parce qu'ils refusaient de se plier « à vos ordres? Est-ce que maintenant encore vous ne vous « opposez pas à ce que le Pasteur de cette Eglise prenne possession de son siège?... Nous vous exhortons à tenir désormais une « conduite différente à l'égard des personnes ecclésiastiques de « votre terre; nous vous engageons non seulement à ne les plus « molester, mais à réparer dans la mesure de l'équité les dommages que vous leur avez causés... Autrement sachez que, pour « notre part, après avoir été dans le présent jusqu'aux extrêmes « limites de la condescendance, nous saurons à l'avenir accomplir « sans faiblesse le devoir de notre charge (2). »

Jean Sans Terre se le tint pour dit et ne souffla plus un mot dans l'affaire de Séez. En revanche ses rancunes ne devinrent que plus tenaces et obstinément il maintint son exclusion contre Silvestre, en lui interdisant l'entrée de ses États. Innocent III dut insister, et derechef il parla très ferme. De sa part et sur son ordre, Gautier de Coutances avertit le prince que si, dans le mois qui suivrait la réception des lettres pontificales — elles sont datées du 25 mai 1203 — l'évêque de Séez et ses chanoines ne jouissaient pas tranquillement, le premier de son temporel, les seconds de leurs biens injustement saisis, la Normandie toute entière tomberait sous l'interdit (3).

Jean s'exécuta maussadement. A la fin d'août il faisait délivrer à Silvestre un sauf-conduit valable pour trois semaines, lui permettant de se rendre à Rouen près de l'archevêque (4); le 9 octobre suivant, Guillaume Le Gras, sénéchal de Normandie, recevait une missive royale écrite sur ce ton : « Nous avons ouï

(1) Guillaume de Blois, le successeur de saint Hugues sur le siège de Lincoln, ne fut consacré que le 24 août 1203.

(2) *Ep. lib. V, 160.* [P. lat. CCXIV, col. 1175].

(3) *Ep. lib. VI, 73.* [P. lat. CCXV, col. 69].

(4) Appendice, n° X.

Digitized by Google

« dire que Silvestre, archidiacre de Séez, avait été élu et consacré, « ce qui s'est accompli à notre insu, sans notre assentiment et au « préjudice de notre dignité, de notre liberté et de celle de notre « terre. A cause du respect que nous professons pour la personne « du Seigneur Apostolique et pour l'Eglise romaine, nous tolérons « néanmoins que le susdit accède librement en sa ville épiscopale « et, sous peine d'amende, interdisons à quiconque de le mal- « traiter ou molester lui, ses gens ou les possessions de l'Eglise de « Séez. Et aussitôt que nous aurons été pleinement informés des « dommages qu'a subis cette dernière, nous lui en accorderons « satisfaction autant qu'équité le réclame. Mais par outre, en « temps et lieu nous signifierons notre droit au Seigneur Pape — « ainsi que du reste nous l'avons déjà fait — et nous réclamerons « que sur ce point justice nous soit rendue, telle que l'exigent « notre droit, notre dignité et la coutume ancienne et autorisée « de notre duché (1) ».

C'était le trait du Parthe, et le dernier des fils d'Henri II excellait à manier ce genre d'arme mieux qu'à remuer une épée. C'est aussi le mot final de ce curieux épisode dont je viens de tenter le récit. L'année d'après, au cours de l'été, la Normandie devenait française; Silvestre continua dès lors et acheva tranquillement les dix-huit ans d'un épiscopat qui ne fut pas sans bonheur pour l'Eglise de Séez.

Dom Léon Guilloreau.
m. b.

I

Jean Sans Terre argue de la vacance du siège de Séez et de ses droits sur le temporel pour présenter Jacques, l'un de ses clers, à l'église de Verceilles.

Chinon, 20 janvier 1202.

Rex... H. Archidiacono de Aren... etc. Sciatis quod nos intuitu Dei dedimus et concessimus dilecto clerico nostro Jacobo ecclesiam de Verceill que vacat et que fuit Willelmi de Aren. ea ratione qua ipsa de donatione nostra est pro eo quod Episcopatus Sagiensis in manu et custodia nostra est. Ideoque vobis eundem J. ad eandem ecclesiam presen-

(1) Appendice, n° XI.

Digitized by Google

tibus, et patentibus litteris nostris presentamus rogantes quod ipsum ad presentacionem nostram ad eandem ecclesiam admittatis et ipsum in ea personam instituatis. Texte me ispo apud Chinun, XX die Januarii. [anno 3o]

Pat. 3 Joh., m. 4. — D. Hardy, *Rotuli litt. patent. in turri Londin.*, I[1], p. 7[B].

II

Sauf-conduit délivré au Prieur du Chapitre et aux Chanoines de Séez pour venir trouver le roi d'Angleterre à Lisieux et procéder à l'élection d'un évêque.

Caen, 28 février 1202.

Rex... etc., omnibus... etc... Sciatis nos concessisse Priori et Canonicis Sagieñ salvum conductum usque a Dominica proxima post Cineres in VIII[to] dies, ut tunc sint coram nobis apud Lexovium ad eligendum sibi episcopum, et etiam usque in VIII dies proximo sequentes eisdem Canonicis salvum dedimus conductum ut ad propria possint redire. Teste me ipso apud Cadomum, XXXVIII die Februarii. [anno 3o]

Pat. 3 Joh., m. 4. — D. Hardy, *Rotuli litt. patent. in turri Londin*, I[1], p. 6[B].

III

Jean Sans Terre indique aux Chanoines de Séez le nom du candidat de son choix et les invite à procéder sans retard à l'élection.

Les Andelys, 29 mars 1202.

Rex... Capitulo Sagien... etc... Accesserunt ad nos quidam concanonici vestri apud Andel. pro electione Episcopi vestri et ex parte universitatis vestre nominaverunt nobis has personas, scilicet Abbatem de Trepa, Joh. de Oilleya, Herbertum filium Radulfi Labbe : postulantes ut ex hiis nominatis reciperemus ad Episcopatum Sagiensem quem vellemus et ydoneum videremus. Nos autem, communicato consilio virorum magnorum et prudentium consensimus in personam Herberti filii Radulfi nominatam, qui inter ceteras personas nobis magis ydoneus videbatur ut potius secundum [ ] eligendus. Mandamus ergo vobis et eundem Herbertum, in quem jam consensimus, in electum vestrum gratanter recipiatis et ejus electionem sollempniter celebretis. intendentes ei sicut electo vestro de cetero. Teste me ipso apud Andel XXIX die Marcii. [anno 3o]

Pat. 3 Joh., m. 3. — Hardy, *Rotuli litt. patent in turri Londin.*, I[1], p. 8.

Digitized by Google

IV

Invitation aux banquiers italiens à n'avancer aucun argent au Prieur du Chapitre de Séez, non plus qu'à ses adhérents, sous peine de représailles.

Rouen, 30 mars 1202.

Rex... etc... dilectis suis Rome, Tuscie, Italie mercatoribus... etc. Denunciamus vobis ne Priori de Sagieñ et sociis suis aliquam pecuniam credatis super litteras Capituli sui. Ille enim et quidam complices sui contra nos et dignitatem nostram laborant. Sciatis enim quod si quam pecuniam illis crederetis, de pecunia terre nostre non reddetur. Teste me ipso apud Rothomagum XXX die Marcii. [anno 3o]

Pat. 3 Joh. m. 3. — Hardy. *Rotuli litt. patent in turri Londin.*, I[1], p. 8.

V

Jean Sans Terre interdit au clergé du diocèse de Séez de soutenir par des moyens quelconques la candidature de l'Archidiacre Silvestre.

Argentan, 12 août 1202.

Rex... omnibus clericis per Episcopatum Sagieñ constitutis... Datum est nobis intelligi quod vos in pecunia et aliis succurritis Silvestrum Archidiaconum Sagiensem, qui contra nos et dignitatsm nostram in Episcopatu Sagiensi nititur promoveri. Unde vobis mandamus quod de auxilio ei conferendo vel in pecunia vel alio modo desistatis; quod nisi feceritis, omittere non poterimus quin de vobis faciamus sicut de illis qui contra [nos] et dignitatem nostram operantur. Teste me ipso apud Argent XII die Augusti. [anno 4o]

Pat. 4 Joh., m. 11. — Hardy, *Rotuli litt. patent in turri London.*, I[1], p. 16.

VI

L'Archidiacre Silvestre est accusé du crime d'adultère auprès de l'Archevêque de Rouen, par le roi d'Angleterre qui se déclare prêt à faire la preuve et prétend s'opposer à ce qu'il soit consacré.

Le Mans, 13 août 1202.

Rex... W. Dei gratia Rothomagensi Archiepiscopo... etc. Audivimus quod dominus Papa in Silvestrum Archidiaconum suam contulit voluntatem, quod juri scripto et nostre pariter contrarium existit dignitati, cum exinde non fuerimus requisiti, Et propterea, cum sit notorium illum super crimine adulterii publica laborare infamia, quod coram

Digitized by Google

vobis vel ubi fuerit necesse sufficienter ostendetur, unde appellavimus et adhuc appellamus, rogantes ne contra jus et dignitatem nostram necnon et in dedecus ecclesie Sagiensis immo tocius ecclesie Dei munus ei consecrationis inpendatis. Teste meipso apud Cenomanum, XIII, die Augusti.

Pat. 4 Joh., m. 10. — Hardy. *Rotuli litt. patent in turri Londin.*, I[1], p. 16.

VII

Le roi d'Angleterre accrédite ses fondés de pouvoirs auprès de l'Archevêque de Rouen et avertit ce dernier de l'appel qu'il vient d'interjeter auprès du Pape contre toute mesure que son collègue de Sens ou lui-même pourraient tenter en faveur de l'élu de Séez.

Hébertot, 29 décembre 1203.

Rex... domino Rothomagensi... Mittimus ad vos dilectos et fideles nostros Abbatem de Ardena et G. Archidiaconum Lexoviensem et Magistrum Michaelem clericos nostros, et per ipsos appellationem nostram coram vobis innovamus, quam ad dominum Papam interposuimus et interponimus, ne in prejudicium juris et dignitatis nostre Archiepiscopus Senonensis presumat in nos vel terram nostram aliquid attemptare pro Silvestro de Sagio, appellantes etiam ne vos aliquod mandatum pro eodem vobis a domino Senonensi factum in dispendium juris et dignitatis nostre aliquatenus exequamini, Teste me ipso apud Herbertot, XXIX die Decembris [anno 4°].

Pat. 4 Joh., m. 6. — Hardy, *Rotuli litt. patent. in turri Londin*, I[1], p. 22.

VIII

Lettres à l'Archevêque de Sens renfermant les mêmes protestations que ci-dessus à l'Archevêque de Rouen.

Hébertot, 29 décembre 1203.

Rex... domino Senonensi archiepiscopo... Audivimus, unde plurimum admirati fuimus, quod vos in prejudicium juris et dignitatis nostre de Silvestro canonico Sagiensi quiddam attemptare presumpsistis, et quoniam vos in hoc nimis pronos esse credimus et ideo suspectos habemus, appellavimus et adhuc per latores presencium dilectos et fideles nostros Abbatem de Ardena et G. Archidiaconum Lexoviensem et Magistrum Michaelem appellamus, tam nos quam terras nostras in protectione Summi Pontificis ponentes et ex parte ipsius vobis inhibentes

Digitized by Google

ne in nos vel in terram nostram aliquid statuatis. Teste me ipso apud Herbertot. XXIX die Decembris. [anno 4°]

Pat. 4 Joh., m. 6. — Hardy, *Rotuli litt. patent. in turri Londin.*, I[1], p. 22[B].

IX

Jean Sans Terre informe les Officiaux de l'Eglise de Séez que l'église de La Carneille étant à sa disposition par suite de la vacance de l'Abbaye du Val-Notre-Dame, il y a nommé Me G. des Prés.

Chambrai, 3 janvier 1203.

Rex... officialibus Sagien... Sciatis quod dedimus dilecto clerico nostro Magistro G. de Pratis ecclesiam de Lakernelle (1), que vacat et de nostra est donatione, ratione qua abbatia de Valle (2) est in manu nostra. Et ideo vobis mandamus rogantes quatinus [eum] ad presentacionem nostram ad eandem ecclesiam admittatis et in ea personam instituatis. Teste me ipso apud Chambrai, III die Januarii [anno 4°]

Pat. 4 Joh., m. 6. — Hardy, *Rotuli litt. patent. in turri Londin.*, I[1], p. 22[B].

X

1203.

Episcopus Sagiensis habet litteras domini [Regis] patentes de conductu veniendi ad Archiepiscopum Rothomagensen a crastino Sancti Egidii usque ad tres septimanas sequentes, anno regni domini Regis quinto.

Pat. 5 Joh., m. 7. — Hardy, *Rotuli litt. patent. in turri Londin.*, I[1], p. 33[B].

XI

Jean Sans Terre invite le Sénéchal de Normandie à laisser Silvestre prendre possession de son évêché, se réservant de faire ses représentations au pape en temps opportun.

Rouen, 9 octobre 1203,

Rex... Willelmo Crasso senescallo Norm... Audivimus dici S. Sagiensem archidiaconum electum esse et consecratum non requisito assensu nostro, quod est contra dignitatem et libertatem nostram et terre

(1) La Carneille, Orne, canton d'Athis.

(2) Le Val-Notre-Dame, Calvados, canton de Saint-Omer.

Digitized by Google

nostre. Verum, ob reverentiam domini Pape et ecclesie Romane toleramus quod ipse ad ecclesiam Sagiensem secure veniat et prohibemus ne aliquis ei vel hominibus suis, vel rebus suis, vel rebus ecclesie Sagiensis injuriam inferat, molestiam vel gravamen : et si quis ei in aliquo foris fecerit, id ei volumus per nos aut ballivos nostros emendari. Et cum nos innotuerit que dampna ecclesie Sagiensi et a quibus fuerint irrogata, de hiis competentem, sicut de jure debebimus, faciemus emendationem. Nos siquidem loco et tempore domino Pape jus nostrum significabimus sicut alia vice significavimus et ab eo nobis justiciam fieri super hoc postulabimus secundum jus et dignitas nostra, et antiqua et approbata nostri ducatus exigit consuetudo. Testibus J. Norwic. episcopo, comite W. Marescallo, W. comite Arundell., comite W, de Ferr., apud Rothomagum IX die Octobris. [anno V°].

Rot. de Liberate, 5 Joh., m. 7. — Hardy, *Rotuli de Liberate*, p. 72.

Digitized by Google

RECHERCHE DE LA NOBLESSE

FAITE EN LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN (1598-1599)

Par Jean-Jacques DE MESMES, seigneur de ROISSY,

D'après divers manuscrits conservés dans les dépôts normands,

Précédée d'une Introduction sur les Recherches de Noblesse de la Basse-Normandie.

La Normandie, dit Dumoulin (1), « est extrêmement peuplée... « Elle comprend plus de cinquante villes, deux cents bourgs et « plus de quatre mille paroisses ; l'on tient même que cette pro- « vince contient l'onzième partie des habitants de la France ; « aussi surpasse-t-elle les autres par le grand nombre de la noblesse « et des terres illustres, puisque l'on y compte près de dix mille « gentilshommes, dix duchés, plus de quarante comtés, cinquante « marquisats et quantité de baronnies et d'autres seigneuries qui « ont droit de haute-justice... »

A la fin du XVIe siècle, c'est-à-dire à l'époque de la *Recherche* qui nous occupe, cette province était divisée en deux *Généralités*, celle de Rouen et celle de Caen (2). Cette dernière, qui comprenait la presque totalité de la Basse-Normandie, avait pour limites, à l'ouest et au nord la mer de la Manche, à l'est une ligne s'écartant peu de la rivière de la Dive, et au midi la province du Maine.

La Généralité de Caen se subdivisait alors entre les neuf *Elections*, de Caen, de Falaise, de Bayeux, de Vire, de Mortain, d'Avranches, de Coutances, de Carentan et de Valognes.

---

(1) *La Géographie ou Description générale du Royaume de France, divisé en ses Généralités...* Paris, Leclerc, 1762-1766, 5 vol. in-8o. T. II, 1764, p. 3.

(2) La Généralité d'Alençon, démembrement des deux autres, ne fut érigée qu'au XVIIe siècle.

Digitized by Google

Ces Elections se subdivisaient à leur tour en *Sergenteries*, d'étendue très différente les unes des autres. Ces sergenteries étant mentionnées dans la plupart des articles de la Recherche que nous publions, nous croyons utile de les énumérer ici, avec le nombre de paroisses qui en dépendaient, d'après un manuscrit de la collection Mancel à Caen (1).

Election de Caen : 236 paroisses, réparties entre 17 sergenteries, qui sont celles de la banlieue : 9 paroisses, d'Ouistreham : 15 p., de Bernières-sur-Mer : 22 p., de Creully : 18 p., de Villers-Bocage : 26 p., de Cheux : 15 p., d'Evrecy : 19 p,, de Préaux : 19 p., d'Argences : 23 p., de Troarn : 17 p., de Varaville : 14 p., de Saint-Silvain : 3 p., de Bretteville-sur-Laize : 18 p., de Tournebu : (2) 3 p., de Breteuil : 1 p., de Croisilles : 2 p., du Verrier : 12 p.

Election de Falaise (3) : 235 paroisses réparties entre 11 sergenteries, qui sont celles de Falaise : 38 p., Thury : 36 p., aux Bruns : 8 p., de Breteuil : 4 p., de Tournebu : 20 p,, de Saint-Pierre-sur-Dive : 37 p., de Jumel : 27 p., de la Forêt : 29 p., du Houlme : 16 p., de Briouze : 9 p., de la Ferté-Macé : 11 p.

Election de Bayeux (4) : 228 paroisses réparties entre 10 sergenteries, qui sont celles de la ville et faubourgs : 17 paroisses, de la banlieue : 14 p., de Tour : 21 p., de Cerisy : 23 p., de Torigni : 51 p., de Saint-Clair : 7 p., de Graye : 23 p., des Veys : 22 p., d'Isigny : 16 p., de Bricquessard : 34 p.

Election de Vire : 126 paroisses réparties entre 8 sergenteries, qui sont celles de la ville et banlieue : 8 paroisses, du Tourneur : 22 p., de Vassy : 19 p., de Saint-Jean-le-Blanc : 25 p., de Pontfarcy : 20 p., de Saint-Sever : 17 p., de Condé-sur-Noireau : 11 p., paroisses adjointes : 4.

Election de Mortain : 84 paroisses réparties entre 6 sergen-

---

(1) Ms. 164, p. 325 et suiv.

(2) Plusieurs sergenteries, comme celles de Tournebu, Breteuil, etc., avaient dans leur ressort des paroisses de deux Elections.

(3) Au XVIIe siècle cette Election fit partie de la Généralité d'Alençon.

(4) En 1691 l'Election de Saint-Lô fut créée et composée de paroisses enlevées aux Elections de Bayeux, Coutances et Carentan.

Digitized by Google

teries qui sont : Hallé : 11 p., Corbelin : 27 p., Rouxel : 18 p., Martin : 2 p., Douessé : 15 p., Tinchebray : 11 p.

Election d'Avranches : 99 paroisses réparties entre 8 sergenteries, qui sont celles d'Avranches : 3 p., Pigache : 17 p., du Val-de-Sée : 10 p., de Pont : 6 p., Benoît : 8 p., Hérault : 21 p., de Pontorson : 17 p., de Saint-James : 17 p.

Election de Coutances : 164 paroisses réparties entre 16 sergenteries, qui sont celles de la Halle : 33 p., Maufras : 13 p., Couraye : 9 p., de Saint-Pair : 18 p., de Gavray : 2 p., Drouard : 3 p., de Châlon : 11 p., Petine : 2 p., de Moyon : 25 p., de Périers : 13 p., de Saint-Gilles : 9 p., Blanlo : 3 p., au Gascoin : 7 p., de Couraye-d'Irville : 8 p., de la Haye-Pesnel : 4 p., Sabot : 4 p.

Election de Carentan : 112 paroisses réparties entre 14 sergenteries, qui sont celles de Carentan : 14 paroisses, de Sainteny : 12 p., de Varenguebec : 6 p., de Sainte-Marie-du-Mont : 12 p., de Sainte-Mère-Eglise : 11 p., de la Comté : 3 p., de Périers : 3 p., d'Aubigny : 5 p., du Hommet : 13 p., de la Haye-du-Puits : 6 p., de Lessay : 14 p., de Montebourg : 2 p., de Saint-Lô : 6 p.

Election de Valognes : 186 paroisses réparties entre 5 sergenteries, qui sont celles de Valognes : 36 p., de Pont-Labbé : 25 p., de Beaumont : 44 p., du Val-de-Saire : 29 p., de Tollevast : 52 p.

Dans la Généralité de Caen, la seule dont nous ayons à nous occuper ici, les fiefs nobles étaient très nombreux, particulièrement dans le Bessin et le Cotentin. C'est ainsi, pour citer seulement quelques exemples, que nous relevons, dans le *Desnombrement des fiefs de la viconté de Bayeux... en 1503* (1), 258 fiefs, nombre déjà considérable, mais l'auteur de cette liste a soin de remarquer que c'est « d'autant qu'il en a esté baillé », ce qui permet de supposer que beaucoup de fiefs ne furent pas alors déclarés.

Au xve siècle, sept baronnies dépendaient de l'évêché de Bayeux, or les fiefs, portions de fiefs ou vavassories relevant de ces baronnies s'élevaient à 178 dont voici le détail : Baronnie de Saint-Vigor : 79 ; baronnie de Neuilly et Isigny : 10 ; baronnie des Bois d'Elle : 10 ; baronnie de la Ferrière-Harang : 9 ; baronnie de

(1) *Bibl. du Chap. de Bayeux*. Ms. 17, f°s 2-15.

Digitized by Google

Douvres : 37 ; baronnie du Plessis-Grimoult : 24 ; baronnie de Cambremer : 17 (1). Béziers, dans ses *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux* (2), nous apprend que la paroisse de Longraye (3) se partageait entre onze fiefs ; il est vrai qu'il ajoute : « jamais paroisse n'a été plus fleurie de fiefs. »

Les familles nobles étaient, par suite, fort nombreuses ; c'est ainsi qu'à Bayeux, lors de la Recherche de 1523, 154 familles comparurent devant les Elus de cette Election ; en 1550, il s'en trouva 194, et en 1624, 201 produisirent leurs titres devant l'Intendant Mathieu Paris.

M. de Laheudrie, qui prépare un important travail sur les 49 paroisses du canton actuel de Trévières (4) et de l'ancien doyenné de ce nom, veut bien nous dire, que du XIe siècle à la fin du XVIIIe, il a relevé les généalogies d'environ 295 familles et les noms de 250 fiefs, soit une moyenne de 6 familles et de 5 fiefs par paroisse.

Dans l'Election de Valognes, nous trouvons 168 familles en 1523, 180 en 1576, etc. Comme ces familles étaient le plus souvent nombreuses on peut facilement, avec les données ci-dessus, se faire une idée du grand nombre de nobles qui existaient alors dans la Généralité de Caen.

*
* *

La noblesse normande peut, d'après P. de Farcy (5), se diviser en trois catégories :

I. La noblesse chevaleresque ;
II. La noblesse inféodée ;
III. La noblesse par lettres de prince ou par fonctions.

---

(1) *Dénombrement du temporel de l'évêché de Bayeux, en 1460, Ibidem*, ms. 421.

(2) Edition Le Hardy, Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 1894-1896, 3 vol. in-8o. T. II, p. 221.

(3) Canton de Caumont, arrondissement de Bayeux (Calvados).

(4) Arrondissement de Bayeux.

(5) De Farcy. *Sources d'un Nobiliaire de Normandie* ; Saint-Amand, Destenay, 1893, in-12, p. 6. (Extrait de l'*Annuaire Héraldique de France*, 6e année.)

Digitized by Google

I. — *La noblesse chevaleresque* ou *ancienne noblesse* « est celle « qui provient de ces illustres familles, dont le nom et l'éclat sont « si anciens et si connus que la tradition et la mémoire des « hommes en sont un titre assez authentique » (1). Elle remonte au XIe siècle (2). Elle eut, en général, peu de durée, ce qui s'explique, d'abord par l'émigration de plusieurs de ses membres en Angleterre, après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, en 1204, et surtout par les guerres qui l'ont décimée, principalement celles du XVe siècle.

C'est à cette ancienne noblesse que fait allusion l'adage bien connu : *Pas de noble sans terre*, car alors la possession d'un fief était une preuve certaine de noblesse.

II. — « *La noblesse inféodée* était celle qu'un roturier acquérait « lentement, il est vrai, mais sûrement, par la possession d'un « fief noble, à condition toutefois d'en remplir les charges, c'est-« à-dire de faire le service militaire dû par son fief. Instituée et « réglementée par saint Louis (3), elle fut sanctionnée par Louis XI, « lors de la fameuse charte des francs-fiefs, en 1470 (4). Elle « subsista jusqu'à Henri III qui, par l'ordonnance de Blois, de « 1579, retira la noblesse aux roturiers possesseurs d'un fief. C'est « elle qui, au XVIe siècle, remplit les vides que les guerres, la « ruine ou le manque d'héritiers mâles faisaient dans les rangs « de la noblesse chevaleresque. C'est par elle qu'un nombre con-« sidérable de familles peuvent remonter leur filiation jusqu'au

---

(1) *Bibl. de Rouen.* Ms. 2.974. *Recherche de la noblesse par Chamillard.* Préface.

(2) Sur la formation de cette noblesse, il faut consulter le beau livre, systématique, mais plein de vues et données nouvelles, de M. P. Guilhiermoz : *Essai sur l'origine de la noblesse de France au moyen-âge.* Paris, Picard, 1912, in-8o.

(3) Le ms. 2.974, de Rouen, dit, en 1275, par Philippe-le-Hardi.

(4) Cette charte, donnée à Montilz-les-Tours, en novembre 1470, fut enregistrée au Parlement de Paris le 3 janvier suivant. (*Ordonnances des Rois de France*, T. XVII, p. 337). Elle fut complétée par une autre donnée, au Ham, en mai 1471 (*Ibid.*, p. 422). Cf. *Mesures ordonnées par Louis XI sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquests*, dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 2e série, T. II, p. 111.

Digitized by Google

« xve ou xvie siècle, sans anoblissement par charte ou fonc-
« tions (1) ».

Plusieurs familles anciennes de Normandie doivent leur noblesse à une possession de fiefs continuée pendant trois ou quatre générations. « Le premier possesseur ne prenait pas la qualité de noble, « souvent le second s'en abstenait aussi ; mais le troisième ne « manquait jamais de se qualifier écuyer ou noble » (2). Le plus souvent ces familles quittèrent leur nom patronymique pour prendre celui de leur fief, et avec lui les armoiries des anciens possesseurs, auxquels elles espéraient se rattacher ainsi ; les *Recherches de noblesse* en fournissent plusieurs exemples.

III. — *La noblesse par lettres de prince* ou d'anoblissement ne remonte pas au delà du xive siècle. L'abbé Lebeurier, dans son *Etat des anoblis de Normandie* (3) mentionne, d'après La Roque, dix anoblissements de 1344 à 1398. Au xve siècle ils se multiplient, et l'état publié par cet auteur en mentionne cinq sous Charles VI et vingt sous Charles VII pour toute la Normandie, et ce nombre va toujours croissant; c'est ainsi que ce même état, malgré une lacune de douze années (1530-1542), fournit 125 anoblissements sous le règne de François Ier (1515-1547).

Jusqu'alors et même jusqu'en 1573, les anoblissements eurent lieu *par charte* ou lettres particulières, mais à partir de cette date ils eurent lieu par édits. Le manuscrit 2974 de la Bibliothèque de Rouen (4), dans la préface qui précède la Recherche de Chamillard, en 1666, donne la liste de ces édits :

« ... En 1573, dit-il, on commença à faire une création géné-

---

(1) De Farcy, *loc. cit.*, p. 11.

(2) Labbey de la Roque, *Essai sur les moyens par lesquels on a pu, jusqu'au* xvie *siècle, s'anoblir soi-même.* Caen, Poisson 1820, in-8°. p. 52.

(3) Evreux, Huet, 1866, in-8°, préface p. IV.

(4) *Recherche des nobles de la Généralité de Caen, faite en 1666, par Chamillard, avec une préface sur la noblesse, les différentes recherches et une table des anoblis taxés.* (Cf. *Catalogue des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, Paris, Plon, in-8°, 1888, T. II, p. 62.)

Digitized by Google

rale par un édit qui créa 30 nobles en Normandie, moyennant 3.000 livres.

« En 1576, édit de création de 1.000 anoblis dans le royaume; en 1580, cette création fut réduite à 250.

« En 1584, on créa encore 10 nobles en Normandie.

« En 1594, 10 par un édit et 10 par un autre.

« En 1596, 12 nobles.

« En 1606, tous les anoblis depuis 1573 furent confirmés moyennant finance ou taxe.

« En 1610, il fut créé 10 nobles pour la Normandie.

« En 1628, il y en eut 12 créés en faveur des associés à la Compagnie du Canada. En 1633, il y en eut 12 autres.

« En 1634, il y eut un grand édit de révocation des anoblissements depuis 1614...

« En 1636, on créa de nouveau 12 nobles et 6 en 1639.

« ... En 1644, nouvelle création de 2 nobles par Généralité.

« En 1646, une autre création de 50 nobles qui seront pris dans « toutes les villes franches du royaume.

« En 1650, édit pour confirmer tous les anoblis en payant une « taxe; il fallut une jussion pour faire registrer cet édit en la cour « des aydes de Rouen...

« ... En 1664, la déclaration du Roy, qui porte un grand règle- « ment pour les tailles et révoque tous les anoblissements depuis « 1630, et a donné lieu à la recherche qui fut faite alors des usur- « pateurs du titre de noblesse (1).

« Telle était la situation du royaume lorsque la guerre ayant « recommencé, en 1689, les dépens pour la soutenir firent, en « 1696, encore 500 nobles, aux lettres de noblesse à 6.000 l. « chaque. Ce fut un secours de 3.000.000... »

Ainsi les nouveaux nobles payaient une première taxe d'anoblissement; un peu plus tard ils étaient soumis à une autre taxe, dite de confirmation, les anoblissements étaient donc devenus une mesure fiscale.

L'auteur anonyme du manuscrit cité ci-dessus divise les anoblissements en deux classes : les plus anciens « purs et simples, pour mérites et sans finance », dit-il, étaient honorables; les

(1) Recherche faite en 1666, par l'intendant Chamillart, dans la Généralité de Caen.

Digitized by Google

autres « moyennant finance et quelquefois à charge d'indemnité envers la paroisse... » l'étaient beaucoup moins.

Parlant ensuite de la réhabilitation pour dérogeance, il dit que dans la supplique adressée au Roi, « on l'expose commise par un « ancêtre, ce qui est presque toujours une *ante* (1) dans une « famille étrangère, que l'on a adoptée par ambition. »

Si l'on en croit le président des Elus de Mortain, René Laurens, sieur de la Barre, les Normands étaient *fort friands* de noblesse, et il rapporte l'anecdote suivante (2) :

« Entrant Henri IV, à Caen, l'an 1599, voulut par manière de « gratification annoblir les Eschevins : deux acceptèrent sa grâce, « mais le troisième le remercia humblement, préférant le train « de la marchandise, seul support de ses moyens. Chose remar- « quable à un Normand ! car pour la plus part sont forts friands de « noblesse. Ce qui leur procède d'une gentillesse de nature cher- « chant tousjours de s'avantager, *majores nido extendere pennas*, « et s'affranchir des tailles et subsides dont ils sont grevez, ne « regardant pas le plus souvent que l'entretien de telle qualité « requiert d'avoir des moyens, du moins mille livres de rente « pour vivre honnestement. «

Et après avoir rapporté que « Nicolas Oresme, ayant, à la « requeste de Charles VII, traduit la Bible en françois et la phy- « sique d'Aristote, eut, pour soy et les siens, don de noblesse... », « il ajoute : « ... De présent les moindres officiers, jusques aux « enquesteurs, ne font difficulté de prendre tiltre d'escuyer... »

Se dire *noble homme* et prendre dans des actes le titre d'*escuyer*, pouvait être chose facile, mais, de temps à autre, il fallait prouver que l'on avait droit de se qualifier ainsi, et aussi qu'il n'y avait pas eu dérogeance à la qualité de noblesse. C'est pour constater les titres des véritables nobles et punir les usurpateurs que furent établies les *Réformations* ou *Recherches de noblesse*.

Quoique toutes les familles n'aient pas comparu à chaque Recherche, soit qu'il y eût des mineurs ou des absents au service du roi, soit par suite de fonctions dispensant de produire, il faut

(1) Une greffe.

(2) *Le Président La Barre* par V. E. Pillet, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture.,. de Bayeux*, T. VI. Bayeux, Duvant, 1855, in-8o, p. 66.

Digitized by Google

cependant reconnaître que ces diverses *Recherches*, *maintenues* ou *réformes* formèrent comme un vaste filet dont les mailles de plus en plus resserrées laissèrent passer bien peu de familles sans les atteindre.

La publication de ces Recherches, aussi critique que possible, s'impose pour l'histoire des familles nobles de Normandie et pour la préparation du sérieux nobiliaire provincial qui nous manque.

Ajoutons que, de temps à autre, on trouve dans ces recherches d'intéressants détails historiques et archéologiques. Qu'il nous soit permis d'en citer quelques-uns :

En 1523, Robert de Montfiquet et ses frères produisent devant les Elus de Bayeux diverses pièces, entre lesquelles on peut citer : « Charte de 1120, ou vidisse d'icelle, comme Guillaume, frère « du baron de Montfiquet, donna et aumôna à Dieu et à Saint- « Vigor de Cerisy l'église de Saint-Marcouf (1) ».

Charte de 1283, ou vidisse d'icelle, comme Guillebert de « Montfiquet, baron dudit lieu, et l'abbé de Cerisy faisaient « composition entre eux pour l'église et cimetière et chapelle du « château de Montfiquet, par le moyen de ce, que les hommes de « la dite baronnie seraient pour l'avenir ensépulturés en la « chapelle dudit lieu de Montfiquet...

... « Acte du bailly de Cerisy, comme en une salle du monas- « tère de Cerisy, appelée la *Salle Franche*, dans laquelle étaient « peintes les armes de plusieurs familles nobles, y en avait une, « qui était du costé devers la cheminée, auxquelles armes y a *un* « *léopard passant de sable à un écu d'argent*, qui sont les armes « dudit baron de Montfiquet et que portent encore à présent les « dessusdits, en date du 5 juillet 1461... (2) »

François de Méhèrenc, seigneur d'Asnelles et Denis de Méhèrenc sieur des Londes, son père, déclarent qu'ils « portent *d'argent au* « *chef d'azur, bordé de gueules...* » et que leurs armes sont aux « vitres du chœur des églises de Mandeville et de Trévières (3).

Bernard Le Pigny, seigneur de Rampan et du fief de la Meauffe, exhibe un « Testimonial du lieutenant des élus de Saint-Lô, du

(1) *Collection Mancel* à Caen. Ms. 278, p. 125.

(2) *Ibidem.*, p. 125.

(3) *Ibidem.*, p. 129.

Digitized by Google

« 1er juillet 1523, comme ..... il s'est transporté au cimetière des « religieux de Saint-Lô, où il a trouvé, en écrit et épitaphe, ce « qui suit : *Cy-gist Thomas Le Pigny, escuier, seigneur de Ram-* « *pan, qui trespassa l'an de grâce 1404* » (1).

Dans la généalogie produite par Gilles, Pierre, Jean et Jean Benard, nous lisons qu'Alain Benard, écuyer, sieur de Maisons et de Tessy, avait eu pour « sa première femme... Louise Sohier, nièce de Mgr Guillaume Chartier, évêque de Paris » (2).

A ceux qui voudraient s'occuper des héritiers des frères Chartier, nous signalerons la généalogie des Laillet, de Cussy (3), dont un membre, Raoul, est qualifié, dans *l'Obituaire de Cussy* (4), de « nepveu et héritier... de Mgr Guillaume Le Cartier, vivant, par « permission divine, Evesque de Paris ».

La Charte 611 du *Livre rouge de l'Évêché de Bayeux*, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (5), nous apprend que l'évêque de Bayeux était tenu de fournir, chaque année, le jour de Noël, le luminaire de la fameuse couronne donnée par Eude de Conteville. Henri II, l'un des successeurs d'Eude, se déchargea de ce soin et en chargea Richard de Feuguerolles, en lui abandonnant 26 acres de terre près la forêt de Neuilly. Mais sur quelle paroisse cette terre était-elle située ? Les productions de Pierre de Feuguerolles devant les Elus de Bayeux, en 1540, vont nous l'apprendre. La troisième des pièces produites est « ... ung adveu baillé par « Thomas de Feuguerolles... receu par Guillaume de la Marre, « escuier, procureur de la dicte baronnie [de Neuilly], l'an 1517, « par lequel adveu ledict Thomas dict et confesse tenir du sieur « Evesque de Bayeux, en sa baronnie de Neuilly... le fief de « Feuguerolles, contenant vingt-six acres de terre environ, *assis* « *en la paroisse de Cartigny*... à la charge de fournir et entretenir

(1) *Collection Mancel*, Ms. 278, p. 269.

(2) *Ibidem*, p. 110. Le *ms.* 17 de la *Bib. du Chapitre* donne une version différente. « Alain Benard... lequel marié à damoiselle Louise « Sohier, nièce de Révérend père en Dieu Monsieur Messire Guillaume « Le Chertier, Evesque de Paris, et en segonde nopce à damoiselle « Andrée Suhard... »

(3) *Ibidem*, p. 16.

(4) *Bibl. du Chap. de Bayeux*. Ms. 145, f° 7 v°.

(5) *Bib. Nat.*, N. acq. lat. Ms. 1828.

Digitized by Google

« le luminaire de la couronne de l'esglize cathédrale Nostre-Dame « de Baieux, le jour de Noël... (1) »

Parmi les productions faites, en 1540, par Jacques Lambert et ses frères, de la paroisse de Saint-Pierre-du-Fresne, nous trouvons la suivante : « ... Une expédition faicte à l'assise de Thorigny, en « l'an mil V^eXXXV, sur une complaincte et remonstrance faicte « par lesdicts frères, de ce que aucuns légionnaires avoyent, par « voye de faict, abbattu et rompu les armaries desdicts Lambert « qui estoient appozées au cœur de l'esglize du Fresne, et comme « il fut dict et ordonné en la présence de Jacques Malherbe, « escuyer, l'un desdicts légionnayres, que lesdictes armaries, à « son préjudice, seroient remises et entretenues ainsi qu'ilz « estoient du précédent (2). »

Nous pourrions multiplier les citations, celles ci-dessus suffisent, pour montrer l'intérêt qui, au point de vue historique, s'attache à la publication des *Recherches de noblesse* de la Généralité de Caen.

Nous croyons utile de dresser ici la liste de celles qui eurent pour objet les nobles de cette généralité, en indiquant les manuscrits qui s'en trouvent dans les dépôts publics de Normandie et à la Bibliothèque nationale, à Paris, ainsi que les éditions qui en existent.

RECHERCHE DE 1463

... « Le Roy de France, après avoir, par diverses fois, combattu « et repoussé vigoureusement les Anglais qui avaient si longue- « ment détenu et usurpé la Normandie et qui avaient tué et « chassé grand nombre des nobles du pays, et depuis ayant esté « icelle province rendue paisible et plusieurs familles rentrées en « possession de leurs biens et [de ceux] de leurs pères et ayeuls, le « sieur de Montfaut obtint, incontinent après, ladite commission « pour faire la Recherche des nobles, laquelle fut cassée et révo- « quée à la requête de plusieurs gentilhommes qui remontrèrent « pour lors à sa dite Majesté la forme rigoureuse dudit Montfaut, « favorisant qui bon luy semblait et par le seul rapport de quelques « Eleus du pays, et duquel il paraissait que son intention était de

(1) *Bib. de Rouen*, Ms. 2.984, f° 446. *Cf.* 2.985, p. 226.

(2) *Ibidem*, f° 64. *Ibidem*, p. 114.

Digitized by Google

« vouloir rendre roturiers plusieurs nobles et anciennes familles « sans les avoir voulu autrement ouïr en leurs raisons, preuves « et justifications, attendu qu'ils ne pouvaient produire, suivant « sa volonté, suffisant nombre de lettres, titres et enseignements, « qui avaient été, comme la vérité était connue d'un chacun, « perdus, dissipés avec tous les autres moyens, par la rigueur des « guerres contre les Anglais... (1) »

Tous les auteurs qui ont parlé de cette Recherche sont unanimes à relever la partialité de Montfaut et le peu de valeur de son travail (2); cependant Roissy, en 1598, et Chamillard, en 1666, établirent souvent leur jugement en se basant sur cette première Recherche.

Elle renferme les Elections de Lisieux, Falaise, Caen, Bayeux, Vire et Avranches (3). « Les registres de ce commissaire pour la « Haute-Normandie furent déposés chez le bailly de Caux qui les « perdit », dit Labbey de La Roque (4).

Dans sa *préface* à la Recherche faite par les Elus de Lisieux, en 1540, après avoir dit qu'en 1825, il demanda en vain à la Bibliothèque royale de Paris des copies des Recherches de 1523 et 1540 pour l'élection de Lisieux, vues par lui en 1780, cet auteur

---

(1) *Bibl. Nat.* Ms. franç. 32.314. Ce manuscrit anonyme, de la fin du XVIIe ou des premières années du XVIIIe siècle, renferme : la Recherche de Montfaut ; divers *catalogues* de seigneurs normands : ceux qui accompagnèrent Philippe-Auguste en Palestine, en 1190 ; les défenseurs du Mont Saint-Michel, en 1423, etc. ; une partie de la Recherche de Paris en 1624, etc. Il porte au dos cette mention inexacte : *Nobiliaire de Carentan.*

(2) Cf. *De la Roque, Traité de la Noblesse*, 2e édition, Rouen, Le Boucher, 1734, in-4°, p. 107. — Masseville, *Histoire sommaire de Normandie.* Rouen, Ferrand. 6 vol. in-12, 1688-1704. T. IV, 1698, p. 409. — Labbey de La Roque, *Recherche de Montfaut*, 2e édition, Caen, Poisson, 1818, in-8° p. 6 et suiv. — de Farcy, *Sources d'un Nobiliaire de Normandie*, p. 16. — de Tesson, *La Recherche de Jean Guilloches*, en 1523, Avranches, Durand, 1898, in-8°, p. 1., etc., etc.

(3) L'Avranchin ne formait alors qu'une seule Election, qui plus tard fut divisée en deux : Avranches et Mortain.

(4) *Recherche de Montfaut*, 2e édition ; Caen, Poisson, 1818, in-8°, p. 14.

Digitized by Google

ajoute : « Ainsi avait disparu des Archives de la Cour des « Comptes de Rouen l'original de la Recherche de Montfaut, en « 1463. Sur la foi de Masseville qui, dans son *Histoire de Nor-* « *mandie*, in-12, T. IV, p. 410, dit l'y avoir vu, je l'y demandai « en 1783. La réponse fut qu'il n'y était plus, et j'ai lieu de « croire qu'on l'avait réellement cherché et qu'on ne me trompait « pas... (1) »

Cette Recherche a été publiée trois fois ; la première par Waroquier, en 1787, dans son *Tableau généalogique et historique de la noblesse* (2).

La seconde, en 1818, avec supplément en 1824, par Labbey de La Roque (3), d'après sept manuscrits conservés dans des collections particulières (4). C'est la seule édition à consulter.

La troisième, en 1863, dans le *Héraut d'armes* (5), par Victor Bouton, d'après le Manuscrit français 2787 de la Bibliothèque nationale, dans lequel les noms de famille et de lieu sont trop souvent défigurés.

P. de Farcy en avait fait une copie d'après l'édition de Labbey de La Roque, « collationnée sur un grand nombre d'autres et « notamment sur celle de M. le comte de Blangy. Celle-ci donne « en plus 98 noms nobles et 39 renvoyés. L'Election de Falaise à « elle seule en fournit plus de la moitié : 72 et 32 (6). »

Si l'on en croit l'abbé De La Rue, il faudrait se défier des additions qui se rencontrent dans la plupart des copies manuscrites de cette Recherche. « Il est très rare, dit-il, d'avoir des copies exactes... parce que l'original est perdu et que *beaucoup de familles ont inséré leur nom dans les copies et les ont corrompues.* Pour être

---

(1) *Recherche faite, en 1540, par les Elus de Lisieux*, Caen, Poisson, 1827, in-8°, p. 2.

(2) Paris, Nyon, 1787, in-18.

(3) Caen, Poisson, 1818, in-8°, et *Ibidem*, 1824, in-8°.

(4) Voy. p. 89 et *Supp.*, p. 1.

(5) Paris, 1863, in-8°, T. I. p. 146 et suiv.

(6) *Source d'un Nobiliaire...* p. 16. — Cf. *Catalogue des Livres et Manuscrits de M. P. de Farcy*. Tours, Bridoux, 1903, in-8° n° 580. Cette copie en « 2 vol. in-4° de 526 et 475 feuillets... renferme plus de 600 blasons peints et un grand nombre de tableaux généalogiques et sceaux dessinés à la plume... »

Digitized by Google

sûr que la copie est exacte, il faut la trouver dans les familles nobles de nom et d'armes qui n'ont pas eu intérêt de l'altérer (1). »

L'abbé De La Rue possédait deux exemplaires de cette Recherche remontant au xve siècle. Dans le manuscrit ci-dessus cité, nous lisons, au f° 66 v° : « *Liste de mes manuscrits qu'on a brûlés pen-* « *dant la Révolution :* Recherche de la noblesse du bailliage « de Caen, faite en 1463 : 2 exemplaires in-folio écrits du temps « même de Montfaut qui fist cette recherche. » La destruction de ces deux manuscrits est une perte bien regrettable pour l'histoire de la noblesse.

La plupart des familles nobles possèdent, dans leur chartrier, une copie plus ou moins ancienne de cette Recherche ; en dresser la liste serait vouloir tenter l'impossible, aussi nous nous contenterons de donner ici, comme pour les autres Recherches, l'indication des copies conservées dans les Bibliothèques et dépôts publics de la Normandie et aussi à la Bibliothèque nationale.

Bibliothèque de la ville de Rouen : Mss. 2856, xviie siècle. — 2857, 1re partie, xviie siècle. — 2858, 1re partie, xviie siècle (2).

Bibliothèque de la ville de Caen : Ms. 421, xviie siècle (exemplaire incomplet).

Bibliothèque de la ville de Bayeux : Ms. 100, xviie siècle.

Bibliothèque de la ville de Vire : Ms. 195, xviiie siècle.

Bibliothèque de la ville de Cherbourg : Ms. 60, xviiie siècle.

Bibliothèque du Chapitre de Bayeux : Ms. 16, xviiie siècle.

Collection Mancel, à Caen : Ms. 162, xviiie siècle.

Archives du Calvados : série C. 6424, xviiie siècle et C. Bureau des finances (non coté), xviiie siècle.

Archives de la Manche : Série E. 8, xvie siècle. — 9, xvie siècle. — 10, xviiie siècle. — 11, xviie siècle.

---

(1) *Extraits, observations et anecdotes pour l'histoire de la ville de Caen,* Bib. de Caen, Ms. in-4° 215. T. I, f° 38 v°.

(2) Disons ici, pour éviter les répétitions, que, dans le *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France,* les T. I et II renferment les manuscrits de la bibliothèque de Rouen ; le T. X ceux des bibliothèques de Bayeux (ville et Chapitre), Coutances, Cherbourg, Vire, Falaise, etc. ; le T. XIV, ceux de la bibliothèque de la ville de Caen, et le T. XLIV ceux de la Collection Mancel de la même ville. Les n^os indiqués correspondent à ces catalogues.

Digitized by Google

Bibliothèque nationale : Mss. français 11.924, 1re partie, XVIIe siècle (1). — 32.314, 1re partie, XVIIIe siècle. — 32.315, XVIIIe siècle. — 32.573, 2e partie, XVIIe siècle (2). — 32.943, 1re partie, XVIIIe siècle. — 11.929, 1re partie, XVIIIe siècle. — N. acq. fr. 10.412, XVIIe siècle (3). — 2782, XVIIe siècle.

RECHERCHE DE 1523

« En 1523, il y eut des informations par les officiers de chaque Election pour vérifier les nobles » (4).

Ces informations paraissent avoir été faites dans toutes les Elections de Normandie. De Farcy, dans ses *Sources d'un nobiliaire de Normandie* (5), mentionne celle d'Arques qui a été publiée, celles de Montivilliers, de Neufchatel, de Caudebec et de Gisors, dont les manuscrits se trouvent aux Archives de l'Eure ; celle d'Evreux publiée en 1868, par l'abbé Lebeurier, celles de Lisieux et d'Alençon dont les manuscrits existent dans la précieuse collection de M. le comte de Blangy. (6) On trouve aussi un résumé de cette dernière à la fin du manuscrit français 5351, de la *Bibliothèque nationale* (7).

Pour la Généralité de Caen, nous connaissons les suivantes :

Election de Bayeux. — « ... La copie la plus complète est

---

(1) En marge de ce ms. se trouvent des corrections « suivant la « Recherche de M. de Roissy, de l'année 1599, ou une copie de Mont- « faut, trouvée véritable par M. de Roissy, en 1599. »

(2) Recueil sur la noblesse de Normandie formé par d'Hozier.

(3) « Copie certifiée par Jacques Foucquet, tabellion en la viconté de Bayeux, sergenterye d'Isigny, le 26 octobre 1637. »

(4) *Recherche en 1666, par Chamillard*, Bib. de Rouen, Ms. 2.974, préface : *Différentes recherches de la noblesse.*

(5) p. 16-17.

(6) De Farcy a omis de mentionner le *Roole de la perquisition faite des personnes nobles du baillage de Caux et de Gisors, commençant le 19 juin 1523...* publié par le vte d'Estaintot. Paris, Dumoulin, 1870. in-8o. Cette Recherche aurait été entreprise « vertu des lettres données à Lyon le 16 juin 1524 » ; nous n'avons pu les découvrir.

(7) Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale, T. IV, Paris, 1895, in-4o.

Digitized by Google

« dans la *Bibliothèque du Chapitre de Bayeux*, Ms. 17. Elle est « particulièrement intéressante parce qu'elle donne la filiation, « les alliances et qu'elle contient la liste des pièces fournies (1). »

Outre ce manuscrit, on connait les suivants :

Bibliothèque de Caen : Ms. 422, XVIIIe siècle, f° 2-34. Il omet quelques noms et ne donne que les filiations.

Bibliothèque de Rouen : n° 2871, XVIIIe siècle (extrait).

Collection Mancel à Caen : Ms. 278, XIXe siècle. Copie exécutée, en 1879, par de Farcy (2), d'après un exemplaire possédé alors par de Toustain, complétée avec le manuscrit du Chapitre (3) : blasons coloriés et généalogies.

Bibliothèque nationale : Mss. français, 11.924, XIXe siècle (extrait). — 32.315, XVIIe siècle (4).

Election de Coutances. — Cette Recherche existe seulement pour les sergenteries du Hommet et de Saint-Lô.

Bibliothèque de Rouen, Mss. 2988, XVIe siècle. — 2865, XVIIe siècle. Elle a été éditée par H. Sauvage dans les *Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture... de la Manche* (5), 23e, 24e, 25e et 26e volumes, d'après le Ms. 2865.

Elle dut avoir lieu dans les autres sergenteries de cette Election, en voici la preuve :

En 1540, devant les Elus de Bayeux, Robert Quétil bailla sa généalogie et dit « aussy que, en l'an cinq cents vingt-trois, « Me Guillaume Quetil, son oncle et meneur, avoit baillé aux « esleuz de Coustances sa généallogie, et par icelle il fournissait « de sa noblesse ancienne... (6) » Quetil ne figure pas parmi les nobles des deux sergenteries ci-dessus.

Nous croyons que l'extrait suivant se rapporte à la même

---

(1) De Farcy, *Sources*... p. 17. Ce ms. est du XVIIe siècle.

(2) Cf. *Catalogue de la Collection P. de Farcy*, Tours, Bridoux, 1903, in-8°, n° 584.

(3) Ms. 17.

(4) Cf. *La Recherche des Elus de Bayeux en 1523*, par V. Bourrienne, dans *Société des Sciences... de Bayeux*, T. X, Bayeux, Tuchœuf, 1908, in-8°, p. 174-181.

(5) Saint-Lô, Jacqueline, 1905-1908.

(6) *Bibliothèque de Rouen*, ms. 2.984, f° 211 v° ; 2.985, p. 228.

Digitized by Google

Recherche. En cette année 1540, et devant les mêmes Elus de Bayeux, Charles et Guillaume Le Messager, d'Isigny, avaient, parmi leurs pièces, produit « ... comme ledit Robert Le Messager bailla sa « généallogie devant les Esleuz de Coustances, en l'an QV$_c$ trente-« trois (*sic*) au mois d'aoust, par attestation signée de Beuzeville « et intitullé : Devant François Gourmont lieutenant desdictz « esleuz de Coustances (1). »

Election de Valognes. — Comme celle de Coutances, elle donne les filiations et, de plus, indique quelquefois le jour du dépôt des pièces.

Bibliothèque de Rouen : Ms. 2865, XVIIe siècle.

Collection Mancel à Caen : Ms. 286, XIXe siècle. Copie exécutée par de Farcy, avec blasons (2).

Election de Mortain. — *Bibliothèque de Rouen :* ms. 2865, XVIIe siècle. Cette Recherche a été publiée par A. de Tesson, dans le T. XIV *des Mémoires de la Société d'Avranches et de Mortain* (3), sous le titre : *La Recherche de Jean Guilloches, élu de Mortain, en 1523 ; d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen.*

Election de Caen. — Cette Recherche, aujourd'hui perdue, est mentionnée dans une pièce originale possédée jadis par M. de Farcy et dont une copie se trouve dans le Ms. 278 de la *Collection Mancel*, p. 191 (4).

Le 7 juillet 1523, devant les Elus de Bayeux, comparut Morant Pigache, sieur de la Pigachière et de Lamberville, qui bailla sa généalogie... « Et aussy sy est comparu Jehan Pigache, sieur de « la Champaigne, frère puisné dudit sieur de Lamberville, et qui « disoit estre demeurant en l'Election de Caen, lequel nous « requist cette présente attestation pour lui servir touchant ledit « privillège, et icelle produire *devant les Esleux dudit lieu de Caen,* « que luy avons accordée pour luy valoir qu'il appartient... Signé : « de Louvières avec paraphe.., »

---

(1) *Ibidem.*, Ms. 2.984 f° 153 ; 2.985, p. 234.

(2) *Catalogue de la Collection de Farcy*, n° 587. Ce ms. renferme la copie de cette Recherche pour les Elections de Valognes, Mortain et Coutances (sergenteries de Saint-Lô et du Hommet).

(3) Avranches, Durand, 1898. in-8°. (Il en existe un tirage à part.)

(4) *Recherche des Elus de Bayeux, en 1523.*

Digitized by Google

Election de Vire. — Nous ne connaissons pas de manuscrit renfermant la Recherche de 1523, pour cette Election, mais nous avons trouvé la mention suivante dans celle de la même année pour l'Election de Bayeux, *Famille de la Perrelle.* — « Jean de la « Perrelle épousa damoiselle Jeanne Le Revenu, dont sortirent « Jean et le susdit Aubin de la Perrelle, escuyer, lequel Jean « fils aîné demeurant audit lieu d'Etouvy *a produit devant les Elus* « *de Vire* » (1).

Election de Carentan. — De la Recherche de 1523, nous ne connaissons que les mentions suivantes relevées dans celle de 1624, pour la même Election :

Jean de Clamorgan, de la paroisse d'Angoville, exhibe : « 5 aoust 1523, acte comme ledit Jean [son bisaïeul] a baillé sa « généalogie auxdits Elus, tant pour luy que pour ses dits « frères... » (2).

Estienne Le Sauvage, de Sainte-Mère-Eglise, produit, en 1624, sa « Généalogie 1523 (3) ».

Les frères Le Mouton, parmi leurs pièces mentionnent : « 1523. Généalogies baillées par les dessusdits [François et Eustache Le Mouton], aux Esleus (4) ». Ces mentions suffisent pour prouver que cette Recherche eut lieu.

RECHERCHE DE 1540

« ... Il fut fait,.., en 1540, autre registre de tous les nobles du « pays [de Normandie], par le feu général Prud'homme et les « officiers de la partie, suivant certaines commissions du Roy ; là « où grand nombre de ceux qui n'avaient encore pu produire « entièrement leur généalogie à la Recherche dudit Montfaut, y « desnommés, justifièrent, ou leurs descendants, d'enseignements « et autres choses suffisantes pour la vérification de leur qualité « et privilège de leurs prédécesseurs (5) ».

---

(1) *Collection Mancel*, Ms. 286, p. 174.

(2) *Généalogies baillées à MM. du régallement des Tailles en l'Election de Carentan*, p. 26. (Arch. du Calvados, C. Bureau des finances, non coté).

(3) *Ibidem*, p. 50.

(4) *Ibidem*, p. 64.

(5) *Bibliothèque Nationale*, *Ms. franç.*, 32314, p. 3.

Digitized by Google

La commission pour procéder à cette Réforme, donnée, par François Ier, à « Me Guillaume Prud'homme, sieur de Fonteney-en-Brye» est datée de « l'abbaye du Bec-Helloin, le vingt et unyiesme jour d'apvril après Pasques... ; » on en trouve une copie au commencement des manuscrits 2984 et 2985 de la Bibliothèque de Rouen.

Peu de copies de cette Recherche sont venues jusqu'à nos jours; pour la Généralité de Caen nous ne connaissons que les suivantes (1) :

Election de Bayeux. — *Bibliothèque de Rouen :* Mss. 2984, XVIe siècle ; — 2985, XVIIe siècle.

Cette Recherche est très intéressante. Pour chaque famille elle analyse d'abord la généalogie produite et quelquefois la critique; ensuite elle énumère les productions et discute leur valeur. Chaque article se termine par l'avis du procureur du roi : « à ordonner », « à délibérer », « a justifié noble d'ancienneté », avis qui n'est pas un jugement.

Election de Coutances. — Nous l'avons trouvée mentionnée une seule fois, dans la Recherche de 1624. Parmi les pièces produites cette année, par Robert de Monts, assesseur en la vicomté de Carentan, on trouve : « 1540, Généalogie baillée par ledit Jacques [de Monts] aux Esleus de Coutances (2). »

Election de Vire. — Celle de cette Election nous est connue par les mentions suivantes de cette même Recherche de 1624 (3) :

Les du Rosel, de Vassy, de Montsegret et de Fresnes, y produisirent parmi leurs pièces : « 14 décembre 1540, Généalogie vérifiée, etc. » Il en fut de même pour Jacques de Saint-Paul, sieur de Carville et y demeurant : « 21 décembre 1540, Généalogie baillée par tous les dessusdits (4). »

---

(1) Pour la Généralité de Rouen, P. de Farcy, dans les *Sources d'un Nobiliaire de Normandie*, p. 18, signale celle de l'Election de Rouen, dont M. le comte de Blangy possède le manuscrit, et celle de l'Election de Lisieux, publiée en 1827 par Labbey de la Roque (Caen, Poisson, 1827, in-8o, 170 p.).

(2) *Généalogies baillées à MM. du régallement des Tailles en l'élection de Carentan*, p. 13. (Arch. du Calvados, C. Bureau des finances, non coté.)

(3) *Ibidem*, pp. 168 et 192.

(4) *Ibidem*, p. 169.

Digitized by Google

RECHERCHE DE 1549

« En 1549, vinrent des Commissaires de la Chambre des Comptes de Paris, pour la Recherche des francs-fiefs... » Ainsi s'exprime l'auteur anonyme de la préface du manuscrit 2974 de la Bibliothèque de Rouen, mais nous ne connaissons aucune copie de cette Recherche.

RECHERCHE DE 1555

« La Recherche de 1555-1556, dont on connaît seulement une élection, dit P. de Farcy (1) fut peut-être la même que la précédente (2). »

« **Election d'Arques.** — Ms. de la Bibliothèque nationale, fonds français 5351. Elle contient les Vicomtés d'Arques et de Neuchâtel. »

Disons d'abord que la Recherche de 1555 ne peut être la même que celle de 1540, cette dernière n'ayant pu se prolonger pendant quinze ans.

Ajoutons que le manuscrit français 5351, indiqué par Farcy, ne renferme pas seulement les « vicomtés d'Arques et de Neuchâtel », mais encore celles de Rouen, Caudebec, Auge, Montivilliers, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Evreux, Conches et Breteuil, Beaumont-le-Roger, Orbec, Caen, Vire, Bayeux, Falaise, Gisors, Vernon, les Andelys, Lyons, Valognes, Carentan, Avranches ; le duché et le bailliage d'Alençon, le baillage de Coutances, le duché d'Aumale et l'Election de Lisieux, en un mot toute la Normandie.

Mais il nous paraît difficile de voir la Recherche de noblesse de 1555 dans le titre qui est donné à ce recueil par le *Catalogue général des manuscrits français de la Bibliothèque nationale* (3) ; le voici : « Dénombrement des fiefs et terres roturières relevant « immédiatement du roi en Normandie, pour lesquelles terres

---

(1) *Sources d'un Nobiliaire*, p. 18.

(2) En note il ajoute : « On sait qu'elle eut lieu également en 1555 « dans les Elections de Caudebec, de Gisors et de Caen, par des men- « tions dans les maintenues postérieures. »

(3) T. IV. Paris, Firmin-Didot, 1895, in-4°, p. 711.

Digitized by Google

« sont dûs *au roi François II* les droits seigneuriaux et deux aides, « l'une à l'occasion de sa chevalerie, alors qu'il était dauphin, « l'autre à l'occasion du mariage d'Elisabeth, fille aînée du feu « roi Henri II, avec le roi d'Espagne. »

Nous n'avons pu découvrir, pour l'Election de Caen, la mention à laquelle P. de Farcy fait allusion, mais nous avons trouvé les suivantes pour les Elections de Vire et de Bayeux ; elles prouvent au moins l'existence de cette Recherche.

Election de Vire. — Parmi les productions faites devant Mathieu Paris, en 1624, par Michel et André Geoffroy, de Saint-Vigor-des-Monts, en l'Election de Vire, on trouve la suivante : « 4 décembre 1555, extrait des commissaires des francs-fiefs, de « généalogie baillée par ledit Me Robert [Geoffroy] » (1).

Election de Bayeux. — Dans la Recherche de 1624, pour l'Election de Bayeux (2) nous avons trouvé les mentions suivantes :

P. 10, *Famille Hue.* « Acte des commissaires des francs-fiefs et nouveaux acquêts, 1555. »

P. 71. *Famille Sabine.* « Extraict des commissaires des francs-fiefs, où la généalogie baillée par Léon, frère dudit Michel, du 24 décembre 1555... »

P. 141. *Famille de Chantelou.* « Généalogie baillée par ledit Louis aux Commissaires, 1556. »

RECHERCHE DE 1576

« ... En 1576, il y eut des Recherches dans toutes les Elections pour l'exécution de l'édit des anoblissements » (3).

Aujourd'hui toutes ces Recherches paraissent perdues, une seule exceptée, celle de l'Election de Valognes.

Election de Valognes. — P. de Farcy (4) en signale un exem-

(1) *Généalogies baillées en l'Election de Carentan*, p. 190 (Arch. du Calvados, C. Bureau des Finances, non coté).

(2) *Généalogies baillées... en l'an 1624... en l'Election de Bayeux* (Bibl. de Rouen, Ms. 2985, 2e partie).

(3) *Bibliothèque de Rouen*, Ms. 2974. Préface.

(4) *Loc. cit.*, p. 18.

Digitized by Google

plaire manuscrit aux Archives de la Manche; nous l'avons en vain demandé à ce dépôt.

Une copie (XVIIIe siècle) se trouve à la Bibliothèque de Caen, dans le manuscrit 422.

Une autre copie exécutée par P. de Farcy, avec blasons, généalogies, etc., porte le numéro 282 de la *Collection Mancel* à Caen (2); l'une et l'autre ont pour titre; « Estat des personnes nobles « usants du privilège de noblesse en l'élection de Valognes, fait « et dressé en 1576, par nous Pierre Potier, Jean Pinart et Gracian « Dancel, Elus en la dite Election... »

Cette Recherche a été publiée, par A. du Buisson de Courson, dans les *Notices, Mémoires et Documents publiés par la société d'Agriculture, d'Archéologie... de la Manche*. T. XVI (1908), p. 43-87.

Nous avons de plus trouvé un certain nombre de mentions de cette Recherche pour les Elections suivantes :

Election de Coutances. — « *Antoine Bazire*, condamné, faute d'exercer aux monnaies, [en] 1576 » (3).

Famille du Chastel... « Ordonnance des Commissaires des francs-fiefs du 27e janvier 1577 par laquelle Mathieu du Chastel est déchargé comme noble... » (4).

Election de Vire. *Famille de Perthou*. « 20 mars 1576. Généalogie baillée aux Esleus justificateurs de ce que dessus » (5).

Election de Carentan. — « *Jean Miette*, demeurant à la Cha- « pelle-en-Juger... élection de Carentan,... a justiffié... d'arrest « des Commissaires de Normandie du 9e may 1576, par lequel il « est déclaré... noble » (6).

Dans la *Recherche de Paris*, de 1624, pour l'Election de Carentan déjà citée, nous relevons les mentions suivantes :

P. 19. *Famille Simon*. « 12 juillet 1576. Acte des Commissaires des francs-fiefs, de main-levée, »

---

(2) No 568 du *Catalogue de la collection P. de Farcy*.

(3) *Collection Mancel*, Ms. 168, p. 200.

(4) *Recherche d'Aligre en 1634* (Arch. du Calvados. C. Bureau des finances, non coté), p. 197.

(5) *Généalogies baillées aux commissaires... en l'Election de Vire*... p. 178 (Arch. du Calvados. C. Bureau des finances, non coté).

(6) *Recherche de Roissy* (*Bibl. du Chapitre de Bayeux*.) Ms. 18, p. 52.

Digitized by Google

P. 27. *Famille du Praël.* « 25 novembre 1578. Jugement souverain obtenu par lesdits frères [Louys et André], du Commissaire des francs-fiefs. »

P. 42. *Famille Blondel.* « 5 juin 1576, main-levée des Commissaires des francs-fiefs, contre ledit Macé fils Louys. »

P. 69. *Famille Guéroult.* « 7 mars 1578. Sentence de descharge des Commissaires des francs-fiefs... obtenu par lesdits Gilles et Guillaume, père et fils. »

P. 74. *Famille Macé.* « 20 mai 1576. Descharge des francs-fiefs et nouveaux acquets obtenu par lesdits frères... »

P. 84. *Famille Estienne.* « 5 juin 1576. Sentence de décharge des francs-fiefs pour ledit Georges. »

P. 117. *Famille Le Marchand.* « 1578. Jugement souverain des Commissaires des francs-fiefs. »

La Recherche de 1634, par Etienne d'Aligre, nous donne les mentions suivantes :

P. 18. *Famille du Mesnildot.* « Jugement des Commissaires des francs-fiefs [et] nouveaux acquêts du 19 aoust 1576, par lequel ledit Jean du Mesnildot est renvoyé comme noble... »

P. 2. *Famille Kadot de Sebeville.* « Jugement des Commissaires depputéz pour les francs-fiefs, en la province de Normandie, du 8 aoust 1576. »

P. 53. *Famille de Béchevel.* « Ordonnance de MM. les Commissaires des francs-fiefs du 6e aoust 1575, par laquelle ledit Jean fils Olivier a esté deschargé et renvoyé comme noble. »

P. 52. *Famille Guéroult.* « Ordonnance des Commissaires des francs-fiefs du 26 juin 1577, par laquelle ledit Gilles aurait esté déchargé comme noble. »

Election de Bayeux. — Nous avons trouvé dans la Recherche de 1624, pour l'Election de Bayeux (1), sept mentions de celle de 1576, les voici :

P. 4. *Famille de Taillebois.* « Acte des Commissaires des francs-fiefs et descharge, 1577. »

P. 6. *Famille de Guienro.* « Arrest de maintenue des Commissaires des francs-fiefs et nouveaux acquests du 2 juillet 1578. »

---

(1) *Bibl. de Rouen*, Ms. 2985, 2e partie.

Digitized by Google

P. 45. *Famille Regnauld.* « Acte ou ladite Descrametot, [v^e de Vigor Regnauld] a esté quitte des francs-fiefs, du 10 mars 1578. »

P. 128. *Famille Osber.* « Sentence des francs-fiefs de descharge... du 18 novembre 1577. »

P. 138. *Famille Tallevast.* « Acte contenant la filiation et descente, du 24 mars 1576. »

P. 164. *Famille Chastel.* « Maintenue des Commissaires des francs-fiefs... du 17 juin 1576. »

P. 165. *Famille Le Bret.* « Sentence de maintenue des Commissaires des francs-fiefs audit Claude, comme fils dudit Jean, du 10 may 1578. »

Cette Recherche se prolongea donc pendant les années 1576, 1577 et 1578.

RECHERCHE DE 1583

Un Edit de mars 1583 paraît avoir ordonné une nouvelle Recherche, mais seulement pour les anoblis.

L'article premier défendait de prendre « le titre de noblesse... et le nom d'escuyer » et aussi de porter « armoiries timbrées », à ceux qui n'étaient pas de « de maison et race noble », ou n'avaient pas obtenu de lettres d'anoblissement.

Par l'article 13e les nobles étaient tenus de porter leurs lettres d'anoblissement aux greffiers des tailles, mais pour une fois seulement; les officiers devaient faire de même pour leurs certificats. Les greffiers avaient l'ordre de remettre ensuite aux Elus copies des lettres d'anoblissement et des certificats des officiers (1).

Serait-ce à cette recherche que fait allusion la mention suivante que nous avons trouvée dans la Recherche de 1634, pour l'Election de Mortain? (2)

« Veu les titres présentés par Jacques Feré, escuier et pour Henry, de la paroisse des Biars... Arrest de la court des aydes de Normandie, du 17 avril 1574... par lequel le dict François est maintenu en la qualité de noblesse. *Ordonnance du 22 septembre 1584*, jouiront ».

---

(1) *Recueils d'Edits et d'Ordonnances royaux.* Paris, Montalant, 1720, in-f^o, T. I, p.666 et suiv.

(2) *Archives du Calvados*, C. Bureau des Finances, non coté, p. 262.

Digitized by Google

RECHERCHE DE 1598

On trouvera plus loin les explications indispensables sur cette Recherche, objet particulier de notre travail.

RECHERCHE DE 1624

Cette Recherche fut exécutée, dans la Généralité de Caen, par Mathieu Pâris, qui en était alors Intendant (1), en vertu de lettres-patentes du 9 septembre 1623, datées de Saint-Germain-en-Laye, créant une commission aux fins « de procéder au règlement des tailles dans les Elections de Caen, Bayeux, Falaise, Vire et Carentan. »

Les commissaires nommés pour procéder à cette Recherche, avec l'Intendant, furent d'abord, MM. Morin d'Escajeul, du Perron et de Moricq (*sic*) (2).

De cette Recherche nous connaissons :

Election de Bayeux. — *Bibliothèque de Rouen :* Ms. 2985, 2e partie, XVIIe siècle. Ce manuscrit donne, pour chaque famille, les armoiries, un tableau généalogique et l'indication succincte des pièces produites.

Election de Carentan. — *Archives du Calvados*, série C. Bureau des Finances, non coté, XVIIe siècle. Mêmes indications que celles ci-dessus, moins les armoiries.

Collection Mancel à Caen : Ms. 167, XVIIe siècle.

Un certain nombre de ces généalogies se trouvent reproduites dans le Ms. français 32.314, de la *Bibliothèque nationale*, XVIIIe siècle, principalement pour les Elections de Carentan et de Vire.

La publication des généalogies et productions de l'élection de Carentan a été commencée par les T. XXIX et XXX des *Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Archéologie de la*

---

(1) On peut consulter sur cet Intendant la notice que lui a consacrée H. Sauvage dans le T. XXIXe des *Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société... d'archéologie du département de la Manche*, p. 33 et suiv.

(2) Arch. du Calvados, *C. Plumitif du Bureau des finances.*

Digitized by Google

Manche (1), par M. H. Sauvage (2). Si l'on compare ces généalogies avec celles du manuscrit des Archives du Calvados, il sera facile de constater que plusieurs sont fautives ; c'est ainsi que le produisant du manuscrit de Caen figure quelquefois comme le plus ancien ancêtre dans le 32.314 !

Election de Vire. — *Archives du Calvados*, C. Bureau des finances, non coté. Dans le même manuscrit que celle de l'Election de Carentan.

Collection Mancel à Caen : Ms. 167, XVIIe siècle.

Bibliothèque nationale, Ms. français 32.314. Quelques généalogies s'y trouvent.

Election de Valognes. — P. de Farcy, dans les *Sources*... p. 19, signale : « Ms. aux Archives du Calvados et Galerie Mancel. « Elle comprend 48 familles *dont les noms seuls sont cités avec la « date de maintenue.* » Nous n'avons pu découvrir ces deux manuscrits, qui n'ont sans doute jamais existé.

La copie de la Recherche de 1624 exécutée par M. de Farcy est ainsi décrite dans le catalogue de sa collection :

« 573. Généalogies baillées à MM. les Commissaires du régalle- « ment des tailles de ceux qui se prétendaient nobles en l'élection

---

(1) Saint-Lô, Jacqueline, 1912-1913, pp. 31-57 et 29-59.

(2) Parlant, dans sa préface, du Ms. 32.314, H. Sauvage a écrit : « La « Recherche de Paris s'y trouve comprise du folio 1 au folio 338, plus « la table, c'est-à-dire 785 pages. En réalité, l'œuvre de l'Intendant de « Caen porte sur la Normandie entière, en ce sens qu'elle s'occupe des « trois Généralités de Rouen, Caen et Alençon... » Disons d'abord que la partie du manuscrit où se trouve la Recherche en question, comprend seulement 388 pages, et non 785. On y rencontre, il est vrai, une partie des généalogies dressées pour les nobles des Elections de Carentan et Vire et même quelques autres ; mais le plus grand nombre ne sont, en réalité, que des généalogies produites pour procès, soit à la Cour des Comptes, soit à celle des Aides. Les mentions : « Soit informé le... » qui se trouvent après elles le prouvent. De plus, ces mentions sont souvent antérieures à la Recherche de 1624, car il y en a de 1612, 1614, etc. ; d'autres lui sont postérieures de beaucoup, comme les pièces y mentionnées, de 1627, 1633, 1681 et même 1693. Enfin nous avons constaté que certaines filiations se continuent plus avant dans le XVIIe siècle que 1624, date de cette Recherche.

Digitized by Google

« de *Vallongnes*, de *Carentan*, de *Vire*, en 1624, in-4° de 299 et « 66 p., plein veau f., aux armes (1). »

« Cette copie de la Recherche des Elus de Valognes, Carentan et Vire a été faite, pour les Elus de Carentan et Vire, sur l'exemplaire Mancel; et sur celui des Archives du Calvados qui donne en plus la liste des pièces fournies. On y a joint, *pour les Elus de Valognes* et pour les deux autres, *les noms des familles qui ont été maintenues par d'Aligre, en 1634, d'après le jugement des commissaires de 1624.* »

La Recherche de 1634 des Archives du Calvados, mentionne, pour 34 familles de l'Election de Valognes, et non pour 48, leur maintenue *par les Commissaires de 1624;* mais les noms de ces familles ne remplissent pas un manuscrit spécial, et P. de Farcy s'est sans doute contenté de les relever.

Election de Coutances. — *Collection Mancel, à Caen* : Ms. 168, XVIIe siècle. Au f° 3 de ce manuscrit on lit : « Extrait des « généalogies baillées à Messieurs du régalement des tailles en « l'élection de Coutances, qui étoient Messieurs de Cauvigny- « Bernières, de Sainte-Oportune et de Paris, en 1623 et 1624. » Suit, jusqu'au fol. 8, une liste de noms, le plus souvent sans filiation, avec quelques indications antérieures à cette Recherche.

Archives du Calvados, série C. Dans la Recherche de d'Aligre pour 1634, on trouve 59 familles avec mention de reconnaissance de noblesse, par les Commissaires de 1624.

Election d'Avranches. — *Collection Mancel à Caen :* Ms. 168, XVIIe siècle. Dans ce manuscrit, du f° 9 au f° 12, sous le titre *Vicomté d'Avranches* et faisant suite à l'Election de Coutances, se trouve une liste de noms dont plusieurs paraissent se rattacher à cette Recherche.

Archives du Calvados, série C. Bureau des finances; *Recherche de d'Aligre.* Nous y avons relevé 54 mentions de nobles reconnus en 1624.

Election de Mortain. — *Archives du Calvados*, série C. Bureau des finances. 48 familles reconnues nobles par les Commissaires de 1624 ont été relevées dans la Recherche de 1634.

---

(1) *Catalogue de la Bibliothèque de Farcy.* Tours, Bridoux, 1903, in-8°. p. 96.

Digitized by Google

Elections de Caen et Falaise. — Nous n'avons pas trouvé trace de la Recherche pour ces deux Elections, nous croyons cependant qu'elle eut lieu, puisque les Lettres-Patentes du 9 septembre 1623 créaient une Commission chargée de procéder au règlement des tailles dans les Elections de *Caen*, *Bayeux*, *Falaise*, etc.

RECHERCHE DE 1634

« Dix ans après [la Recherche de Mathieu Paris], le Roi nommait « Etienne d'Aligre commissaire pour le régallement des tailles en « la généralité de Caen. Il commença le 27 septembre 1634, [à « Carentan] ; il avait terminé à Vire le 17 mai 1635. »

Ainsi s'exprime P. de Farcy dans les *Sources d'un nobiliaire* de Normandie (1).

Cette recherche fut entreprise pour l'exécution de l'Edit du 18 janvier 1634, sur le règlement général des Tailles.

L'article premier de cet Edit prescrivait : « Que nonobstant « tous les annoblissemens accordez depuis vingt ans en ça, « moyennant finance et autrement, et les usurpations des privil- « lèges de noblesse, tous ceux qui sont nez et se trouveront de « condition roturière seront mis et imposés à la taille selon leurs « moyens et facultez. »

L'article II était ainsi conçu : « Défendons à tous nos sujets « d'usurper le titre de noblesse prendre la qualité d'écuyer, et de « porter armoiries timbrées, à peine de 2000 livres d'amende, s'ils « ne sont de maison et extraction noble. Enjoignons à nos procu- « reurs généraux et leurs substituts de faire toutes poursuites « nécessaires contre les usurpateurs desdits titres et qualités. »

Par l'article III, il était prescrit d'imposer « aux tailles tous « ceux lesquels n'étant nobles de race, usurpent ledit titre, sous « prétexte de quelques sentences et jugement, par eux ou leurs « prédécesseurs obtenues, si elles ne sont confirmées, par arrets « contradictoirement donnez, aux parties valables et intéressées. »

L'article VII était pour la descendance de la famille de Jeanne d'Arc : « Les descendants des frères de la Pucelle d'Orléans insé- « rez au corps de noblesse, et vivans à présent noblement, joui- « ront des privilèges de noblesse, et leur postérité de mâle en

(1) P. 19.

Digitized by Google

« mâle vivant noblement. Mais ceux qui n'ont vécu et ne vivent « à présent noblement, ne jouiront plus à l'avenir d'aucuns pri- « vilèges ; comme aussi les filles et femmes descendantes des « frères de ladite Pucelle d'Orléans, n'annobliront plus leurs « maris à l'avenir (1). »

L'abbé De La Rue, parlant de cette Recherche, dit : « ... Je n'ai « vu qu'au *Museum de Londres* (Bibl. Harléienne n° 4.568) le « registre des Jugements rendus en 1634 et 1635 par Etienne « d'Aligre, pour la noblesse de la Basse-Normandie ; c'est la « Recherche la mieux faite que j'aye vue parce qu'on y reçoit les « preuves des degrés de noblesse qu'on voulait certifier, et que « chacun, après avoir prouvé autant de degrés qu'il jugeait à « propos, est maintenu dans la jouissance de son état, ou rejetté, « s'il ne prouve pas (2). »

Cette Recherche, telle que nous la connaissons, donne les filiations, mais non les productions; les Commissaires portent leur jugement en s'appuyant, soit sur celui de Roissy, soit sur les ordonnances des Commissaires de 1624.

Elections de Carentan, Valognes, Coutances, Avranches, Mortain et Vire. — *Archives du Calvados*, C. Bureau des Finances, non coté. Copie du XVIIIe siècle en 2 vol., pour ces Elections.

Bibliothèque de Rouen, ms. n° 2.987, XVIIe siècle, 2 vol.

Collection Mancel à Caen, ms. n° 165, XVIIIe siècle (3).

Bibliothèque de Caen, Ms. 423, 3e partie, XVIIIe siècle.

Bibliothèque nationale, Mss. français n° 32.574, XVIIe siècle ; — 32.577, XVIIe siècle.

Nous avons en vain cherché les jugements de cette Recherche pour les Elections de Caen et de Bayeux.

(*A suivre.*) Abbé Le Male.

---

(1) *Recueil d'Edits et Ordonnances royaux*... Paris, Montalant, 1720 in-fo, T. I, p. 850,

(2) *Bibliothèque de Caen*. Ms. 384, T. I, fo 38 vo.

(3) Une copie de cette Recherche exécutée par P. de Farcy d'après le ms. 165 de la Collection Mancel, avec blasons et tableaux généalogiques, porte le n° 563 du catalogue de sa bibliothèque.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Eglise du Canada après la conquête. *Première partie*, 1760-1775, par M. l'Abbé Auguste Gosselin, de la Société Royale du Canada. Québec, Impr. Laflamme, 1916, in-8° de 432 pages.

Ce nouveau volume de notre savant collaborateur est en quelque sorte le tome Ve de son histoire de l'Eglise du Canada, encouragée à plusieurs reprises par les Pontifes Romains. Son Eminence le Cardinal Merry del Val adressait à l'auteur, le 30 mars 1916, ces aimables paroles : « Je suis très heureux d'apprendre que vous continuez votre intéressant travail sur l'Eglise du Canada et que vous vous êtes laissé persuader de ne pas vous arrêter à l'époque de la Conquête. Ces annales documentées, en faisant revivre les grandes et nobles figures de vos premiers Evêques, invitent notre vieille Europe, qui les a trop peu connus, à admirer les labeurs et les sacrifices des pionniers de l'Evangile et de la civilisation chrétienne au Canada. Et cette auréole de gloire pour votre cher pays est une apologie victorieuse de l'Eglise notre mère, dont votre plume vient nous rappeler le triomphe en nous redisant *qu'il n'y a plus de mers, plus de solitudes, plus de montagnes, plus de lieux inaccessibles où J.-C. n'arbore les hardis pavillons de ses enfants confondus avec le sien.* »

Un éminent Prélat du Canada lui écrivait encore : « C'est un beau monument que vous élevez à l'Eglise et à la Patrie canadienne. J'espère que vous ne vous croirez pas encore assez vieux pour ne pas continuer votre travail historique sur l'Eglise du Canada. Il me semble que Mgr Briand vous tend maintenant les bras et sollicite votre plume. »

Et l'infatigable écrivain se remet, avec une ardeur juvénile, à compulser les archives, malgré les rigueurs hivernales, à étudier

Digitized by Google

et à copier les documents « afin, dit-il, de ne rien écrire que d'après les sources les plus authentiques : œuvre de classification et de rédaction, où, suivant notre habitude, nous avons tenu à laisser parler eux-mêmes, autant que possible, les personnages du temps et à les faire revivre, pour ainsi parler, sous nos yeux. »

Alors défilent devant nous, pendant la vacance du siège épiscopal (1760-1766), le chanoine Briand administrateur du diocèse en vertu de pouvoirs qui lui avaient été conférés par Mgr de Pontbriand le 13 septembre 1759, pouvoirs confirmés dans une réunion capitulaire le 2 juillet 1760 ; le gouverneur anglais Murray, homme juste et sympathique ; George III, roi d'Angleterre, avec cette curieuse anecdote : « Sous Clément XIV, le duc de Gloucester, frère du roi George III, visitant l'Italie, vint à Rome en touriste. Malgré le caractère privé de son voyage, le Pape lui ménagea un accueil digne de son rang, et fit même illuminer la coupole de Saint-Pierre en son honneur. Cette couronne de lumière, posée sur la tombe du premier des papes, en présence d'un prince d'une nation où l'effigie des pontifes romains était brûlée, c'était un spectacle ironique que la finesse de la diplomatie pontificale se redonna une seconde fois peu de temps après, quand le duc de Cumberland, autre frère du Roi, vint à son tour à Rome. George III écrivit au Pape pour le remercier, lui envoya même des présents, et accepta sa médiation pour se réconcilier avec le duc de Cumberland. Sous le pontificat de Pie VI, des rapports plus fréquents s'établirent entre la couronne d'Angleterre et la Papauté... Sensible aux éloges et aux mercis du Pape, George III promit alors à Pie VI de lui venir en aide pour la défense de ses Etats, que menaçait la révolution... Quand Pie VI mourut, de solennelles funérailles lui furent faites dans l'église Saint-Patrice, à Londres : c'était la première fois qu'une pareille cérémonie s'accomplissait en Angleterre depuis la Réforme... »

Viennent ensuite les rapports de M. Briand avec le clergé, avant d'être évêque ; l'élection de M. Montgolfier au siège de Québec faite par le Chapitre, élection annulée bientôt en faveur de M. Briand ; son voyage à Londres, en Bretagne, à Paris pour sa consécration ; son retour à Londres, puis au Canada ; ses difficultés au sujet de la cathédrale ; son administration épiscopale, ses visites pastorales, etc.

Digitized by Google

Le tout agrémenté d'épisodes, de portraits pris sur le vif, racontés ou peints avec la plus grande impartialité, avec un art consommé, un jugement sûr de lui, un bonheur d'expressions peu ordinaire, un charme vraiment prenant uni à une simplicité touchante. Ainsi de chapitres en chapitres s'avance le lecteur de plus en plus intéressé jusqu'à l'épilogue, conduit magistralement par le talent indéniable de l'auteur.

Tous ses ouvrages ont le même cachet : intérêt du récit, charme de la diction, méthode du plan, clarté dans l'exposition, simplicité dans les termes, sobriété des notes, compétence dans le choix des sources et des documents, bref un réel talent d'historien digne d'un membre de la *Société Royale du Canada.*

A l'appui de nos dires, les lecteurs de la *Revue Catholique de Normandie* pourront revoir les quelques extraits de ce volume publiés dans la 4e livraison, p. 253-271 (juillet 1916).

Quand on se présente au public avec six grands volumes, comme ce dernier, composés, non de phrases creuses, mais de documents sérieux, on peut se dire en toute vérité qu'une telle vie de travail a été bien remplie et d'une grande utilité à la religion catholique. Aussi de ces laborieux, de ces hommes qui ne ménagent ni leur santé, ni leur temps, de ces caractères fortemen trempés, en but souvent aux jalousies mesquines des écrivassiers peut-on dire *qui seminant in lacrymis, in exultatione metent* ! Peines, sueurs, larmes, dégoûts, tel est souvent leur partage ici-bas ; puis : gloire posthume parfois, récompense certaine au ciel, toujours.

Longue vie à notre cher historien canadien *ad multos annos* ; longue vie afin qu'il puisse terminer l'épiscopat de Mgr Briand ; longue vie afin de poursuivre son histoire jusqu'à la Révolution Française et même jusqu'à nos jours ! Tel est notre souhait le plus ardent, car, s'il se réalise, nous possèderons une histoire complète de l'Eglise du Canada, restée si française par le cœur.

A l'occasion de ses noces d'or, célébrées dans la plus entière intimité, notre vénérable ami vient de publier un *Carnet bibliographique de ses Œuvres* pour ses amis, bienfaiteurs, souscripteurs et autres. Loin donc de solliciter des présents, comme il arrive toujours en pareille occurrence, M. l'abbé A. Gosselin, renversant les rôles, offre cette gracieuse plaquette en preuve de son inaltérable bonté, *goodness always* !

Digitized by Google

Au dernier moment on nous communique la lettre suivante :

« Rome, 30 septembre 1916.

« M. l'abbé AUGUSTE GOSSELIN
« à Saint-Charles de Bellechasse
« Québec, Canada.

« Le SAINT PÈRE, très sensible à l'hommage de votre livre, vous « envoie de grand cœur, à l'occasion du cinquantième anniver- « saire de votre sacerdoce, la Bénédiction apostolique et fait des « vœux pour qu'une longue carrière, si bien dépensée au service « de l'Eglise par les travaux de la plume et les œuvres du minis- « tère, soit couronnée d'abondantes faveurs célestes.

« CARDINAL GASPARRI. »

C. GUÉRY,
Aumônier du Lycée d'Evreux.

AVIS

Le Conseil d'administration serait très reconnaissant aux personnes qui auraient en leur possession les années 1912 (numéro de novembre), 1913, 1914 et 1915 de la *Revue Catholique de Normandie*, de vouloir bien les envoyer à l'imprimerie de l'Eure, dans le cas où elles n'en feraient pas la collection. Une indemnité serait accordée, basée sur le nombre des exemplaires envoyés.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen ;
Le Havre et Yvetot : M. l'abbé Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre :
Eu : M. le chanoine Legris.
Dieppe et Neufchâtel : M. Fernand Miellot.

EURE : M. l'abbé Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. E. Guillemare, secrétaire de la Section des Lettres de la Société libre de l'Eure.

CALVADOS : M. G. Lesage.

MANCHE : M. l'abbé Couppey, à Beaumont-Hague, M. l'abbé Hulmel, à Quettreville et M. l'abbé Lainey, professeur à l'Institut libre de Saint-Lô.

ORNE : M. l'abbé Desvaux, curé de Saint-Pierre de Montsort, et M. Louis Duval, archiviste honoraire de l'Orne.

SEINE : *Paris :* M. Etienne Deville.

* * *

2537. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX. T. XIII, 1er fascicule. *Documents :* Confrérie des « destailleurs » ou taillandiers, fondée et établie à N.-D. des Fossés ou de la Chapellette ; — Confrérie ou Charité Toussains, fondée et établie en l'église de ce nom ; — Confrérie des Chandeliers, fondée et établie en l'église des Augustins ; — Confrérie des couvreurs, séant en l'église N.-D. de la Poterie ; — Trois chartes du cartulaire de Saint-Nicolas de la Chesnaye, par E. Anquetil.

2538. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE, t. XXXV, 2e et 3e bull. Alençon, avril-juillet 1916, grand in-8. *Documents relatifs aux Capucins d'Alençon* (1792). par R. Ubald d'Alençon, p. CCXLVII ; — *Orderic Vital, historien de l'Abbaye de Saint-Evroult*, par Etienne Deville, p. 82-98 ; — *Les Vassaux du marquis de Courtomer*, par Ch. Vérel, p. 98-119 ; — *Les Chauvel de Cantepie, sculpteurs falaisiens*, par R. de Brébisson, p. 119-128 ;

Digitized by Google

— *Un Rubens inconnu*, par F. Boulard, p. 129-134 ; — *Réponse : N.-D. d'Alençon*, par l'abbé Germain-Beaupré, p. 135.

4e Bull. Alençon, octobre 1916, gr. in-8. *Documents* : *Règles de l'Ordre des Clarisses*, par M. H. Tournoüer, p. CCLXXI ; — *Procès verbaux des Séances*, p. 149 ; — *Les Fortin de la Hoquette*, par M. R. de Brébisson, p. 161 ; — *Notice sur le R. P. Dom Fromage*, par M. l'abbé Letacq, p. 193 ; — *L'aliénation des terrains du Parc d'Alençon*, par M. Adhémar Leclère, p. 209 ; — *Les vassaux du Marquisat de Courtomer* (suite), par M. Ch. Vérel, p. 235 ; — *Table des gravures et des matières du tome* XXXV, p. 271-274.

2539. — La Revue du Foyer artistique et littéraire, n° 3, septembre 1916, in-8. Rouen, Place de la Haute-Vieille-Tour. *Tombeau d'Adolphe Vard*, sonnet de Robert de la Villehervé, p. 41 ; — *La Vieille*, sonnet de Pierre Préteux, p. 42 ; — Lettres d'un vieux jeune homme (suite) : III, *la Guerre et les Poètes*, par Raymond Postal, p. 43 ; — *Honfleur*, sonnet d'Auguste Bunoust, p. 47 ; — *Promenade*, par le même, p. 48 ; — *Village Ardennais*, sonnet d'Aristide Frétigny, p. 49 ; — *Les cloches silencieuses de Saint-Evremont*, par Paul Favre, p. 50 : — *Lettre à Lison : L'aubergiste*, poésie d'A. Bocheux, p. 52 ; — *Leur Moisson*, par Victor Boutrolle (poésie), p. 54 ; — Propos du mois, bibliographie, etc. — N° 4 octobre 1916. — *Devant l'âtre*, par Paul Harel (poésie), p. 63 ; — *Chronique rimée : le long des quais*, par Paul Favre (poésie), p. 64 ; — *Pose*, par Auguste Bunoust, p. 67 (poésie) ; — *Lettres d'un vieux jeune homme* : IV, *on rentre... et on rouvre*, p. 68, par Raymond Postal ; — *Je fais souvent ce rêve*, par René Trintzius, p. 71 (poésie) ; — *Lettre à Lison : Le poète*, par Amédée Bocheux, p. 72 (poésie) ; — *Au verger* (poésie), par Raymond Postal, p. 73 : — *Le soc* (poésie), par Pierre Préteux ; — *Ballade des trois Rois* (poésie), par Victor Boutrolle, p. 77 ; — *Les rayons X* (poésie), par Emile Barbier, p. 78 ; — *Comment je suis rentré d'Allemagne à la mobilisation*, par Aristide Frétigny (à suivre), p. 79 ; — Propos du mois, bibliographie, remerciements, etc.

2540. — Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques, 1915. Paris. Imp. Nat. 1916, in-8, 340 pp. — *Les professeurs et les étudiants de langue française à l'Université de Pavie au XVe et au XVIe siècle*, par M. Emile Picot [Gabriel d'Alègre, Georges II d'Amboise, Thomas Basin, né à Caudebec, Jacques de Béthencourt. Léger Courtoys d'Evreux (oncle d'Hilaire

Digitized by Google

Courtois), Aimar Gouffier, archidiacre du Grand-Caux, Romain L'Huillier, fils de feu Martin de Rouen, Robert Nogaret de Rouen, Alais ou Jean de Normandie, Guillaume de Normandie, Jean de Selve, Jean Seneschal, Jean de Serre, Jacques Solet, curé d'Annouville (Rouen), Guillaume Toustain, abbé de Saint-Etienne de Caen]. — *Un rôle gascon de lettres closes expédiées par la chancellerie du Prince Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre Henri III* (1254-1255) [Gautier de Canteloup, Pierre de Montfort, Etienne II de Châteaudun, évêque d'Avranches. — Gautier de Vernon (116), Alice de Creton (*id.*), Jean de Courtenay (98), Robert d'Estouteville (50), etc.]. — *Cartulaire de Bertaud de Ry, gentilhomme normand, capitaine sous Charles VII*, par M. Antoine Thomas.

2541. — Lettres et arts. Paris, 7, rue d'Amboise, *septembre 1916*, in-4°. Organe mensuel de la Fédération littéraire, dramatique et musicale. *En Province : Chez les Normands*, p. 11 [Léon Hielard (poésies), Th. Legrand, Charles Lemaître, Joseph L'Hopital, Festival Gabriel Dupont à la Délivrande, etc.]; — *Octobre* : *Sa mère*, par Georges Daloz; *Un nom sur une croix*, poésie par Camy-Renoult, etc.; *Chez les Normands*, par Camy-Renoult, p. 10-11 [Paul Hauchecorne, Gaston Demongé, Léon Leclerc, etc.]

2542. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, LXXIV, vol. 2e Sem. 1916. Col. 115: Marquise de Broglie, née Besenval; — col. 140 : « Dis-moi quel est ton pays » [Sellenik † aux Andelys]; — col. 147, La guerre, 28e rég. d'inf.; — col. 173, La maréchale de Villars [née Rocque de Varengeville]; — col. 178, Les cages de fer du cardinal La Balue.

2543. — Aubé (R.). Argot militaire. *Journal de Rouen*, 6 août; — L'assistance aux prisonniers jadis et aujourd'hui, *id.* 14 oct.

2544. — Bayeux. Cause des martyrs de septembre 1792, notes générales, *Sem. Rel. de Bayeux*, 3, 17 sept.; 1, 8 et 15 oct. [Olivier Lefebvre, directeur des dames de l'abbaye Saint-Sauveur d'Evreux, en 1767].

2545. — Beuvron-en-Auge. *La bonne Semence*, bull. relig. mensuel de — : Autrefois : *La confrérie des Saints-Anges*, p. 120; — *Souvenir du temps de la persécution*, 1793, par l'abbé Mainfray (suite), p. 122-124.

2546. — Brébeuf (R. P. de), † martyr au Canada (XVIe s.). Un

Digitized by Google

futur bienheureux pour le diocèse, *Sem. Rel. de Coutances,* 5 oct. [proche parent des de La Bigne].

2546 *bis.* — Caron (Abbé Ivanhoe). La colonisation du Canada sous la domination française. Québec, 1916, gr. in-8, 90 pp., carte. [Il sera rendu compte de cette brochure dans le numéro de janvier.]

2547. — Challier (Chanoine Adolphe), † curé-doyen de Saint-James, *Sem. Rel. de Coutances,* 28 sept.

2548. — Champin (Abbé), vicaire à Saint-Désir de Lisieux, † au champ d'honneur. *Sem. Rel. de Bayeux,* 28 oct.

2549. — Clermont-Tonnerre (Marie-Charles-Henri de), époux de Marguerite-Charlotte duchesse de Luxembourg [tableau de l'Eglise de Piney, Aube]. *Mém. de la Soc Acad. de l'Aube,* 1915, Troyes, J. L. Paton, 1916, p. 172 ; — E. de — : *Histoire de Samuel Bernard et de ses fils,* seigneurs de Glisolles (Eure), au XVIIIe siècle. Paris, Champion, 1916, 420 p., 17 pl. h. t. — 10 fr.

2550. — Coutances. Marie des Vallées, la sainte de — (1590-1656). *Sem. Rel. de Coutances,* 7-14 sept. (fin).

2551. — De Broc (le Marquis), † le 28 juin au château des Feugères, *Bull. Bibl.* 7 oct.

2552. — Dubosc (Georges), a publié dans le *Journal de Rouen* (édition A). *Septembre* 3, Les Portes des églises rouennaises ; — 9, Exposition Gabriel Rogier (aquarelles) ; — 19, Au musée des Antiquités : une plaque aux armes de la maison de Nassau ; — 25, Une Exp. suburbaine, dessins de C. Normand, paysages de Ch. Chevalier ; — *Octobre* 7, « Lecture pour mes Petits-Enfants » ; — Exp. permanente des artistes belges mobilisés ; — 8, Commission des Sites et Monuments : — 9, Exp. Narcisse Hénocque ; — 13, La journée Rouennaise, les prisonniers de guerre, médailles et insignes ; — Une exp. suburbaine, tirage de la Loterie de l'Exp. artistique de Dieppedalle ; — 16, Exp. Charles Frechon ; — 21, Le monument funéraire de Mgr Fuzet à la cathédrale de Rouen ; — 23 et 24, Don au musée des Antiquités (médailles gauloises trouvées au domaine de Castillon, près Bayeux) ; — « Une visite aux infiniment Petits » les micrographies de Paul Perrot ; — 31, Mort de M. Marcel Dubois, professeur à la Sorbonne, décédé à Romilly-sur-Andelle (Eure).

Envoi de M. le Chanoine Jouen, arrivé après l'impression du numéro de septembre : *août* 1er (éd. de Rouen) ; — 7, Exp.

Digitized by Google

M. Lequeux (aquarelles), vues de Rouen ; — 19, Exp. Louis Oury, un hommage à Verdun (bas-relief) ; — 24, Mort du commandant Jean Oursel (notes sur la famille Oursel, impr. Rouennais aux XVIIe et XVIIIe siècles).

2553. — DUMAINE (Abbé), vic. gén. hon. de Séez, † le 4 oct. *Sem. Cath. de Séez*, 13 et 26 oct.

2554. — DUVAL (Frédéric), blessé mortellement le 20 juillet à Estrées-Demecourt. *Bull. de la Soc. Bibl.*, sep.-oct., p. 178.

2555. — FABULET (L.). Le cimetière anglais d'Etretat, *Journal de Rouen*, 16 août.

2556. — FUZET (Mgr). Art. biog. *Larousse mensuel*, sept.

2557. — GAUTIER (Abbé), † curé de Barenton (1855-1916). *Sem. Rel. de Coutances*, 5 oct.

2558. — GIRAULT (le P. Severin), religieux, puis gardien du couvent des Pénitents de Saint-Lô de 1754 à 1765, *Sem. Rel. de Coutances*, 14 septembre [† le 27 septembre 1792], signé J. Grente.

2559. — GOSSELIN (Abbé Auguste). Carnet bibliog. des publications de M. l'Abbé — de la Soc. Royale du Canada. Petit souvenir à l'occasion de ses noces d'or, 30 sept. 1866-1916. Québec, Laflamme, 1916, in-8, 24 pp.

2560. — GRÉAUME (Abbé), † curé-doyen de Beuzeville, *Sem. Rel. d'Evreux*, 30 sept.

2561. — GRENET (L.). Notice sur la Congrégation des sœurs de la Miséricorde de Séez. La Chapelle-Montligeon, 1916, in-8, 34 p. grav.

2562. — GUÉRY (Abbé Ch.). Palinods ou Puys de poésie en Normandie. Evreux, Imp. de l'Eure, 1916, in-8, 106 p. 2 fr.

2563. — GUILLOREAU (Dom). Le démêlé entre Serlon, abbé de Savigny et Pierre d'York, abbé de Furness, 1147-1150. Evreux, Impr. de l'Eure, 1916, in-8, 15 pp. [Ext. de la présente *Revue*].

2564. — HANNIVEL (Mlle), première carmélite française, 1er novembre 1604, *Bull. Rel. de Rouen*, 7 oct.

2565. — HENRIET (Maurice). Jules Lemaître, professeur de rhétorique au Havre de 1875 à 1880. Le Havre, Micaux, 1916, in-8. [L'auteur le présente comme conférencier, écrivain].

2566. — HUET (Abbé A.). La bienheureuse Marie-Madeleine Postel. Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, 17 mai 1916. Coutances, Impr. Bellée, 1916, in-8, 18 p.

2567. — HULMEL (Abbé). Abbaye bénédictine de Lessay, *Sem. Rel. de Coutances*, 31 août, 12 et 19 octobre.

Digitized by Google

2568. — Jeanne d'Arc. Le petit neveu de —, Léon Marquart de Terline. Notes sur sa famille, *Journal de Rouen*, 20 août [Ext. du *Figaro*].

2569. — Jouen (Chanoine L.). M. l'abbé Emo, † curé-doyen d'Envermeu, *Bull. Rel de Rouen*, 5 août ; — Saint Louis et les Archevêques de Rouen, *id.*, 2 sept.

2570. — Le Court (commandr Henri). Un épisode du privilège de saint Romain au xviie siècle : Anne de Voré. Evreux, Impr. de l'Eure 1916, 24 pp. 3 pl. ; — Le Prieuré de Saint-Martin-du-Bosc dans la forêt de Touques ; le château d'Estimauville et Mme Tallien. Evreux, 1916, in-8.

2571. — Legrand (Mgr) nouvel évêque de Dacca, né à Laigle en 1853, prêtre dans le diocèse de Bayeux à Isigny et à Falaise, *Sem. Rel. de Bayeux*, 29 oct.

2572. — Legrand (M. Marcel), directeur général de la Bénédictine, † le 6 octobre à son manoir de l'Orval, à Thiergeville, *Bull. Rel. de Rouen*, 14 et 21 oct.

2573. — Le Mercier (Ozanne). Débats de Dupont de l'Eure dans l'administration et la magistrature, *Journal du Neubourg*, 21 et 28 juin, 5 et 12 juillet ; — Souvenirs de Dupont de l'Eure : rentrée dans la magistrature. Dupont de l'Eure et le préfet Masson de Saint-Amand, *id.*, 9 et 16 août.

2574. — Lenoir (D.). Les Leroux, épisodes dramatiques et bouffons de la vie réelle. Rouen, Lainé, 1916, 365 pp. Cf. Georges Dubosc *Journal de Rouen*, 10 août et E. Morel *La Dépêche de Rouen*, 10 août (C. R.).

2575. — Lerosey (Chanoine). La légende à la place de l'histoire ou Arthur de Cossé-Brissac, évêque de Coutances (1560-1587). Evreux, 1916, in-8, 23 pp. [Ext. de la *Revue Catholique de Normandie*] ; — Le grand Séminaire de Coutances. Une période de son existence (1502-1872). Evreux, 1916, in-8, 45 pp. [Ext. *id.*].

2576. — Le Roy (P.). M. l'abbé Baillard professeur à Join-Lambert, 1916. Notice nécrol. *Bull. Rel. de Rouen*, 12 août.

2577. — Lethuillier (P. F.). Le centenaire d'un grand industriel 1816-1863 [notes biographiques sur], *Journal de Rouen*, 6 août.

2578. — Lyre. Palinod de Lyre (C. R.). *Annales de Lyre*, octobre, 0 fr. 40.

2579. — Merle (Famille du), originaire de Normandie [et Guil-

Digitized by Google

laume Pot], *Bull. des Antiquaires de France*, 1915. Paris, 1916, in-8, p. 183.

2580. — METTE (Abbé), missionnaire de N.-D.-sur-Vire, curé de Flamanville (Coutances), † à Brionne le 28 sept., *Sem. Rel. d'Évreux*, 21 octobre et *Sem. Rel. de Coutances*, 26 octobre.

2581. — NOEL (Paul). Le menhir de Montigny, *Journal de Rouen* (A), 5, 6 et 9 octobre.

2582. — NONANT DE LACOUR GRAINVILLE (Mlle), † le 6 octobre à Caen, *Sem. Rel. de Bayeux*, 29 oct.

2583. — PICART (Guillaume), notaire et secrétaire du Roy le 21 octobre 1464, *Bull. Philolog. et Hist.*, 1915, p. 251 ; IV Appendice.

2584. — PICOT (P.), Mlle Pauline Reynolds, anglaise convertie, religieuse carmélite au monastère de l'Enfant-Jésus-de-Saint-Pair. Paris, Beauchesne, 2 vol. 6 fr. 50 ; *Sem. Rel. de Coutances*, 25 oct. (C. R.).

2585. — PONGNON (Abbé Louis), vicaire à Sainte-Marie-du-Havre, sous-lieutenant au 274e d'infanterie, † à Douaumont. Ext. Rouen, 1916, in-12, 11 pp., portrait. Cf. n° 2482.

2586. — PORÉE (Chanoine). Rapport sur les Séminaires normands... etc. Evreux, Imp. de l'Eure, 1916, in-8, 10 pp. Cf. 2482.

2587. — POSTAL (Raymond). Les voix héroïques (dialogue lyrique). Rouen, Lecerf, 1916. Cf. Georges Dubosc, *Journal de Rouen*, 27 août. (C. R.).

2588. — POULAIN (Georges). Les fouilles de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure). *Bull. Arch. du Comité des Trav. Hist. et Scient*, 1915, 2e liv. Paris, Imp. Nat. 1916, p. 156-161.

2589. — PRINET (M. Max). Recherches sur la date du plus ancien armorial français [publié d'abord par Gabriel du Moulin, curé de Menneval, dans son *Histoire générale de Normandie* et par Douet d'Arcq dans le *Cabinet Historique* en 1859-1860]. *Bull. Arch. du Comité des Trav. Hist. et Scient.*, 1915, 2e liv. Paris, Imp. Nat. 1916, p. 171.

2590. — ROUSSELIN (A). Notes sur Graville-Sainte-Honorine. Rouen, Lecerf, 1916, in-8, 23 pp. 2 pl., 2 francs.

2591. — SAINT-LÉGER (Mme J. de). Louis XVII, dit Charles de Navarre. [Etude hist. basée sur des documents conservés aux Archives publiques]. Paris, A. Tralin, 1916, 421 pp.

2592. — SAINT-VALERY-EN-CAUX et non Saint-Valéry. Notes sur

Digitized by Google

la façon d'orthographier le nom, *Journal de Rouen*, 20 août, signé *Un vieux pêcheur de salicoques*.

2593. — SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN. Pose de la première pierre de l'Eglise Notre-Dame de Lourdes à —, *Journal de Rouen*, 10 et 11 octobre. (A).

2594. — TOMERET (H.). Réunion de la *Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, *Journal d'Alençon*, 14 sept.

2595. — TOULORGE (Abbé Pierre-Adrien), † le 13 octobre 1793 sur l'échafaud, *Sem. Rel. de Coutances*, 12 octobre.

2596. — TOUTAIN (Mlle Suzanne), † sur la paroisse Saint-Vincent de Rouen [musicienne et poète], *Journal de Rouen* (A), 16 sept.

2597. — VALON (Ludovic DE). La famille de — à Rocamadour; ses droits sur les Sportelles, *Bull. de la Soc. Arch. de la Corrèze*, t. XXXVIII, 1re et 2e liv. Brive, janvier-juin 1916, p. 39-83.

2598. — VESLY (Léon DE). Armes découvertes dans les dragages de la Seine, *Bull. Arch. du Comité des Trav. Hist. et Scient.* Paris, Imp. Nat. 1916, p. 161-167 ; — Calice de plomb trouvé à Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure), *id.*, p. 181-184; — Cf. nº 2581.

Indications par département.

CALVADOS : **2537**, 40, 41, 44, 45, 46, 48, 59, 62, 70, 71, 82, 89, 91.

EURE : **2540**, 41, 42, 49, 59, 60, 62, 73, 78, 79, 80, 83, 86, 88, 89, 91, 97.

MANCHE : **2540**, 46, 47, 50, 57, 58, 62, 63, 66, 67, 75, 80, 84, 89, 91.

ORNE : **2538**, 51, 53, 54, 59, 61, 71, 79, 89, 91, 94, 95.

SEINE-INFÉRIEURE : **2539**, 40, 41, 42, 43, 52, 55, 56, 59, 62, 64, 65, 68, 69, 72, 74, 76, 77, 81, 83, 85, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 96, 98.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Mgr Fuzet, archevêque de Rouen. — Chanoine Jouen. 1
Recherche de Roissy. — La Rédaction. 16
Palinods ou Puys de poésie en Normandie. — Abbé Ch. Guéry . 17
Quelques lettres de Guillaume Denys à Colbert. — Ed. Le Corbeillier. 40
Le Prieuré de Saint-Martin-du-Bosc dans la forêt de Touques (environs de Trouville). — Commandeur H. Le Court. . . . 56
Distinctions honorifiques. — Abbé Ch. Guéry 71
Bibliographie Normande (nº 2257 à 2309). 74
Palinods ou Puys de poésie en Normandie. — Abbé Ch. Guéry . 81
Le château d'Estimauville et Mme Tallien. — H. Le Court. . . 105
Le démêlé entre Serlon, abbé de Savigny et Pierre d'York, abbé de Furness. — Dom Léon Guilloreau 127
M. Lefrançois, curé de N.-D. de Saint-Lô, et l'administration de cette paroisse. — Gaëtan Guillot. . , ... 142
M. l'abbé J.-L. Adam. — Abbé Ch. Guéry 150
Bibliographie Normande (nº 2310 à 2364). 153
Palinods ou Puys de poésie en Normandie. — Abbé Ch. Guéry . 161
M. Lefrançois, curé de N.-D. de Saint-Lô. — Gaëtan Guillot. . 192
La légende à la place de l'histoire ou Arthur de Cossé-Brissac. — Chanoine A. Lerosey. 212
Note sur l'abstinence du Samedi. — Abbé A. Tougard 233
Bibliographie Normande (nº 2365 à 2419). 235
Palinods ou Puys de poésie en Normandie (*fin*). — Abbé Ch. Guéry 241
L'Eglise et l'Etat au Canada après la conquête du pays par les Anglais. — Abbé A. Gosselin, de la Société Royale du Canada. 253
Les épaves de la Bibliothèque de l'abbaye de Savigny à la Bibliothèque Nationale. — Etienne Deville 271
Le Grand Séminaire de Coutances. — Chanoine Lerosey. . . . 289
Notes d'un prêtre mobilisé. — Abbé Thorel 309
Bibliographie Normande (nº 2420 à 2477). 314

Digitized by Google

Pocholle (3e sous-préfet de Neufchâtel-en-Bray); Patry, maire d'Esclavelles et le Préfet Beugnot. — Félix Clérembray . . . 321
Le Grand Séminaire de Coutances (*fin*). — Chanoine Lerosey . . 349
Les religieuses du Bon Sauveur à Saint-Lô pendant la Révolution. — Gaëtan Guillot. 373
Bibliographie Normande (nº 2478 à 2536). 396
Episodes de la Contre-Révolution à Rouen (1794-1799). — M. Félix Clérembray 405
L'élection de Silvestre à l'Evêché de Séez en 1202. — Dom L. Guilloreau. 423
Recherche de la noblesse dans la Généralité de Caen, faite en 1598-1599 par de Roissy, publiée par M. l'abbé Le Male . . . 440
Bulletin bibliographique par M. l'abbé Ch Guéry 469
Bibliographie Normande (nº 2537 à 2598). 473

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

CLÉREMBRAY (F.) — Pocholle, 3e sous-préfet de Neufchâtel-en-Bray, Patry, maire d'Esclavelles, et le préfet Beugnot 321

Episodes de la Contre-Révolution à Rouen (1794-1799), Une religieuse normande et un moine breton : M.-F.-C. Chevallier, de Beaussault-en-Bray (Seine-Inférieure) et dom Antoine de Lange de Morlaix (Finistère). La conspiration Catherine Théot 405

DEVILLE (Etienne) — Les Epaves de la bibliothèque de l'abbaye de Savigny à la Bibliothèque Nationale 271

GOSSELIN (Abbé A.) — L'Eglise et l'Etat au Canada, après la conquête du pays par les Anglais. Mgr Briand et les gouverneurs de son temps 253

GUÉRY (Abbé Ch.) — Distinctions honorifiques. . . . 71

M. J.-L. Adam 150

Palinods ou Puys de Poésie en Normandie 17-81-161-241

Bulletin bibliographique 469

GUILLOREAU (dom) — Le demêlé entre Serlon, abbé de Savigny et Pierre d'York abbé de Furnes. 127

Election de Silvestre à l'Evêché de Séez en 1202. 423

GUILLOT (Gaëtan) — M. Lefrançois, curé de N.-D. de Saint-Lô et l'administration de cette paroisse (1723-1762) 142-192

Les religieuses du Bon-Sauveur à Saint-Lô pendant la Révolution. . . 373

JOUEN (Chanoine L.) — Mgr Fuzet, archevêque de Rouen . 1

Digitized by Google

LE CORBEILLER (Edouard) — Quelques lettres de Guillaume Denys à Colbert 40
LE COURT (Commandeur H.) — Le Prieuré de Saint-Martin-du-Bosc dans la forêt de Touques, environs de Trouville 56
Le château d'Estimauville et Mme Tallien 105
LE MALE (Abbé) — Recherche de Roissy 440
LEROSEY (Chanoine A.) — La légende à la place de l'histoire ou Arthur de Cossé-Brissac . . . 212
Le Grand Séminaire de Coutances 289-349
THOREL (Abbé) — Notes d'un prêtre mobilisé . . . 309
TOUGARD (Abbé A.) — Notes sur l'abstinence du samedi. 233

Le Gérant : G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure. — G. POUSSIN, directeur.

Digitized by Google

BÉNÉDICTINE

La Meilleure des Liqueurs

Exquise · Tonique · Digestive ·

Le MUSÉE et la DISTILLERIE de la BÉNÉDICTINE sont visibles tous les jours de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. En hiver, les Dimanches et Fêtes exceptés.

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. L'ABBÉ GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. l'abbé Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an, 12 francs pour l'étranger et 2 francs par livraison.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux.

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 80 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, D^r.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library
17210

LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
1-year loans may be recharged by bringing the books to the Circulation Des
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

FEB 29 1985
REC. CIR. FEB 4 '85

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
BERKELEY, CA 94720
FORM NO. DD6, 60m, 1/83

Digitized by Google